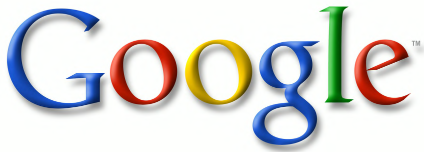
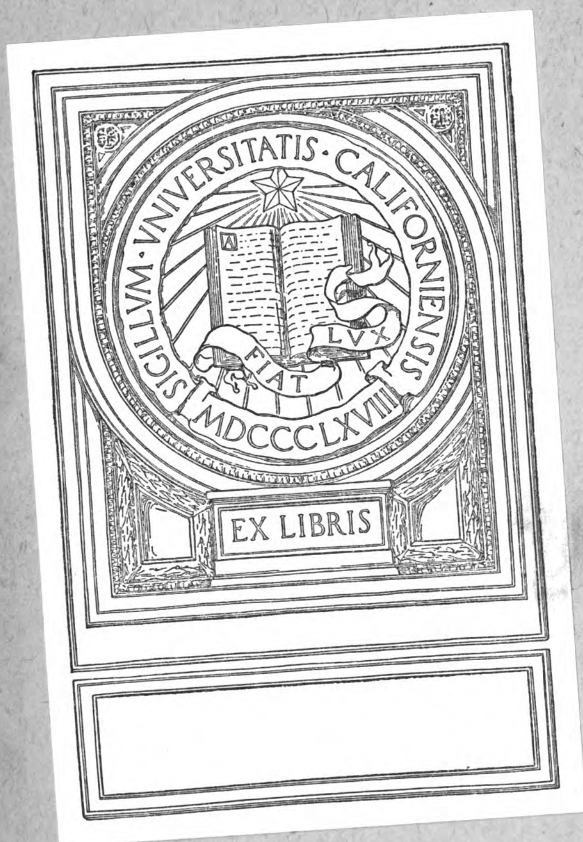


Revue de l'Instruction Publique en Belgique


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUPÉRIEURE ET MOYENNE)

EN BELGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de MM. J. Gantrelle, L. Roersch, A. Wagener.

TOME XXII.

GAND,
Imprimerie Eug. Vanderhaeghen, rue des Champs, 66.
1879.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXII.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

COMPTES RENDUS.

ACTES OFFICIELS.

MATHÉMATIQUES.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 22. 1re Livraison.

LETTRES ET SCIENCES, QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT.

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS. — COURS DE GRAMMAIRE.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.

« L'enseignement des langues modernes doit surtout être » pratique, et dans le but qu'il se propose d'atteindre, et dans » la méthode qu'il suit. »

Rien de plus juste que cette prescription, si elle est bien comprise; mais on l'entend souvent d'une manière que nous ne pouvons approuver.

Pour beaucoup de personnes, le « but pratique » consiste à savoir causer tant soit peu en allemand ou en anglais, c'est-à-dire à en savoir à peu près autant qu'un garçon de café en a appris en quelques mois en servant dans une taverne allemande ou anglaise. Nos élèves de rhétorique, après un cours d'anglais qui a duré plusieurs années, n'en sont point là — et voilà notre enseignement condamné : il n'est pas pratique.

Pour l'être, il devrait inculquer aux élèves les quelques phrases toutes faites et les deux ou trois cents mots au moyen desquels on peut causer sur la pluie et le beau temps etc.; — il devrait leur distribuer cette petite monnaie qui a cours dans la conversation ordinaire; l'idéal du professeur d'anglais serait la bonne anglaise; la méthode ressemblerait à une sérinette qui apprend aux jeunes oiseaux à siffler aussi vite que possible quelques airs. Le répertoire serait restreint, mais on le saurait et on ne broncherait pas en le débitant.

Il paraît qu'il y a des professeurs qui, poussés par une noble émulation, tâchent de rivaliser avec la bonne. Leur enseignement se borne à *causer* et à *faire causer* les élèves, c'est-à-dire qu'ils les sérinent sur les locutions et les tournures de phrases

les plus usitées dans la « conversation »; ils lisent avec eux des anecdotes et des historiettes, peut-être les dialogues d'un « guide de la conversation »; plus tard des romans qui se distinguent par leur banalité, et qui peuvent fournir matière à des conversations plus banales encore. Au reste, peu ou pas de grammaire, — « l'usage » y supplée, — tout au plus quelques règles pratiques pour éviter certaines fautes. Pourquoi lirait-on et expliquerait-on les poètes, les orateurs, les grands écrivains des siècles passés? Les sujets qu'ils traitent n'entrent jamais dans une conversation de café ou de chemin de fer, et leur langage n'est pas du tout celui de la vie ordinaire.

Il faut l'avouer cependant, le résultat de cet enseignement pratique n'est ordinairement pas brillant. Les élèves, au bout de plusieurs années « d'étude », sont loin de pouvoir rivaliser de faconde et de facilité avec le bavardage d'un bambin qui a eu l'avantage d'une bonne anglaise, ou avec le *fluent talk* d'un garçon de café qui a servi en Angleterre pendant quelques mois. La faute n'en est pas au professeur ni à sa méthode, qui est exactement celle de la bonne. Il ne faut pas perdre de vue deux différences essentielles qui sont au désavantage du professeur. Le professeur, pour pratiquer sa méthode pratique, pour causer et faire causer ses élèves, a trois heures par semaine, ce qui fait six minutes d'exercice par semaine pour chaque élève, en supposant que la classe en compte trente et que pas une minute ne soit perdue pour la « conversation ». Le garçon de café et l'enfant, élève de la bonne, ont à leur disposition toutes les heures de chaque jour de la semaine; leurs exercices commencent quand ils ouvrent les yeux et ne cessent que quand ils les ferment pour dormir. Dans des conditions aussi inégales, une concurrence par les mêmes procédés et avec la même méthode est évidemment impossible.

Il y a une autre circonstance dont on ne semble pas tenir compte en appréciant le résultat apparent d'un tel enseignement pratique. Un homme peut dire qu'il *sait* une langue, lorsqu'il ne trouve pas de difficulté à exprimer dans cette langue *ses* idées, *ses* pensées, — tout ce *qu'il a à dire*. Or, pour un enfant de six ans, cela ne peut pas être grand'chose, et pour le garçon de café ce n'est probablement pas beaucoup plus. On voudra bien admettre que le bagage intellectuel de nos élèves, le fond de leurs idées est un peu plus riche. Ils devraient

en réalité savoir *plus* d'anglais que le garçon de café pour paraître le savoir *aussi bien que lui*, c'est-à-dire pour s'exprimer en cette langue, pour exprimer *leurs* pensées avec une certaine facilité. Le petit costume anglais, qui va si bien à notre bambin, le jeune homme ne pourrait le mettre; dans tous les cas il y serait bien gêné dans ses mouvements. En général, lorsque quelqu'un a appris à parler une langue en très-peu de temps, je le soupçonne fort d'avoir peu de chose à dire.

Si le but pratique qu'on préconise est bien mesquin, et si néanmoins on ne l'atteint pas et qu'on ne peut pas l'atteindre dans les conditions où nous sommes placés, voyons s'il n'y a pas autre chose à faire, quelque chose d'aussi pratique, de plus grand, de plus noble, et qui en même temps soit possible et réalisable.

Amener nos élèves à lire et à comprendre les auteurs anglais, même les auteurs difficiles, leur rendre accessibles tous les trésors d'une riche littérature, où ils pourront puiser pendant toute leur vie, — cela n'est-il pas un but pratique? Eh bien, ce but, nous pouvons l'atteindre.

Cultiver leur esprit, enrichir leur trésor intellectuel de nouvelles idées, leur logique de nouvelles formes de la pensée, et les rendre plus conscients de celles qu'ils possédaient déjà, bref, faire leur éducation intellectuelle: voilà, ce me semble, un but éminemment pratique, et notre enseignement de l'anglais peut y contribuer pour sa part.

Il faut aussi qu'ils comprennent l'anglais *parlé*, qu'ils entendent la phrase prononcée comme ils déchiffrent la phrase écrite, et notre enseignement doit y viser dès le commencement, en n'oubliant jamais qu'il s'agit d'une langue vivante. Mais ce qui est essentiellement une affaire d'exercice et d'habitude, ce qui, l'occasion s'offrant, s'acquiert facilement et en peu de temps, sans le secours d'un maître, ne doit pas empiéter sur des leçons plus importantes et plus utiles.

Il en est de même quant à la *facilité* de s'exprimer en anglais. Certes nous nous proposons d'amener nos élèves à exprimer en bon anglais toutes leurs pensées; il faut qu'ils sachent *trouver*, pour tout ce qu'ils auraient à dire, l'expression anglaise convenable et correcte; mais ils auront quelquefois à la *chercher*. C'est plus et c'est moins que cette facilité d'élocution dans le cercle très-restreint d'une conversation ordinaire, qui s'acquiert

sans peine par un usage continu et quelque peu prolongé, mais qui ne saurait être atteinte dans les conditions de notre enseignement, si même on voulait lui sacrifier d'autres résultats plus précieux.

Donc le but de notre enseignement sera *pratique*, — dans le sens que nous venons de préciser.

Notre méthode aussi devra être pratique. Mais ici encore il faut s'entendre.

Si l'on voulait enseigner la prononciation anglaise et la lecture au moyen d'un traité d'orthoépie et d'orthographie, ce ne serait certainement pas pratique; mais aussi ce ne serait pas méthodique du tout. L'élève qui saurait par cœur tout ce traité pourrait bien être embarrassé ou tout à fait incapable de lire une seule phrase ou de l'écrire si elle lui était dictée. Il en est à peu près de même des règles de la grammaire, du style et de la composition littéraire.

L'enseignement sera pratique s'il prend partout pour point de départ un *fait*, ou plutôt un groupe de faits analogues, s'il amène les élèves à comprendre ces faits, et qu'il les engage à les reproduire.

J'applique ce procédé à l'enseignement de la prononciation et de la lecture dans mon *English Primer*, dont j'ai exposé le plan et les principes méthodologiques dans la *Revue de l'Instruction Publique*, tome XIX. Livraison 4.

Je crois qu'un procédé analogue, une méthode basée sur les mêmes principes, peut et doit être appliquée à l'enseignement de la grammaire.

Les partisans de la pratique pure, je le sais bien, ne veulent pas de grammaire du tout. Je ne suppose pas qu'il y en ait parmi les lecteurs habituels de la *Revue*; quant à moi, j'ai fait l'apologie de l'enseignement grammatical et défendu sa valeur pédagogique dans un article publié au tome XX. L. 4, et j'ai récemment encore revendiqué l'importance, souvent contestée, de la grammaire anglaise en particulier. (t. XXI. L. 5.) Mais, j'en conviens, comme tout l'enseignement d'une langue moderne, celui de sa grammaire doit être pratique dans sa méthode et servir le but pratique que nous nous proposons.

Les formes grammaticales qu'il s'agit d'analyser et d'expliquer, dont les élèves devront être amenés à comprendre exactement la signification, la valeur logique, leur seront d'abord

présentées comme des *faits*, dans des exemples (mots, paradigmes, phrases); ces exemples seront lus à haute voix, avec la prononciation et l'intonation voulues, enfin rendus intelligibles par une traduction littérale et, si cela est nécessaire, par une traduction plus libre, selon le génie de la langue maternelle. Car la perception du *fait grammatical* n'est complète que lorsque la parole est prononcée et entendue, écrite et lue, et enfin comprise.

C'est d'un groupe de faits analogues, quand les élèves les ont ainsi complètement saisis, que, par l'analyse, par l'abstraction de ce qu'ils ont de commun et d'analogue, par la comparaison enfin avec la langue maternelle, se dégage la règle grammaticale. Cette règle doit être formulée de la manière la plus précise et la plus concise, et cela est souvent assez difficile. A toute forme grammaticale différente, à moins qu'elle ne dépende d'une loi purement phonétique, répond une distinction ou une nuance logique. Lorsque la langue maternelle possède une forme exactement équivalente, que les élèves comprennent et qu'ils ont peut-être analysée grammaticalement, la tâche est assez aisée : il suffit de traduire et de leur rappeler l'explication grammaticale qu'ils ont déjà reçue. Mais chaque langue a produit et possède certaines formes distinctives pour des nuances de la pensée qu'une autre langue ne distingue peut-être pas et ne saurait exprimer. C'est là que commence la difficulté, mais aussi la véritable utilité de l'étude de l'idiôme étranger: car c'est là que la logique s'enrichit, que l'intelligence s'affine, que l'esprit étend son domaine. Or, ces distinctions sont souvent très subtiles, ces nuances très délicates; et pourtant c'est sur elles seules que peut être fondée la règle grammaticale. Si donc on trouve qu'il est quelquefois difficile de faire comprendre à des élèves de 13 à 15 ans telle ou telle règle de la grammaire, je puis bien en convenir; mais que l'on substitue à la règle difficile une autre qui, pour être plus facile à comprendre, serait fausse ou incorrecte, voilà ce que je n'admets pas.

La règle trouvée et formulée, il faut la retrouver, démontrer son application dans d'autres exemples, et l'appliquer dans la reproduction de faits semblables, dans l'imitation des exemples qui ont été lus et analysés. Versions et thèmes : voilà encore de la pratique, mais de la pratique intelligente et consciente.

Si la grammaire peut s'appeler la théorie de la parole, elle peut néanmoins, elle doit même être enseignée d'une manière *pratique*. Elle doit aussi servir le *but* pratique de tout l'enseignement d'une langue. Mais ce but, qui est de mettre l'élève en possession de la langue comme véhicule de la pensée, le cours de grammaire à lui seul ne saurait l'atteindre; il est loin de constituer tout l'enseignement, le cours complet d'une langue. Depuis la prononciation et la lecture jusqu'à l'explication des auteurs, aux exercices d'élocution et de rédaction, combien de choses à apprendre qui ne sont pas du domaine de la grammaire.

Dès lors, quelle est la place de celle-ci dans le cours complet d'une langue, quels sont ses rapports avec les autres parties de cet enseignement? Faut-il que la grammaire les précède ou doit-elle les suivre, ou bien les accompagner en marchant de front avec elles? Dans ce dernier cas, est-ce la grammaire qui règlera la marche, ou bien sera-t-elle enseignée à l'occasion, à bâtons rompus, sans plan arrêté?

Chacun de ces systèmes a ses partisans; mais, dans la pratique, chacun est toujours modifié par la force des choses.

Se basant sur la thèse, vraie sans doute, que la grammaire ne peut être rationnellement enseignée que par l'analyse de la parole, on a prétendu qu'une langue étrangère devrait être apprise d'abord sans grammaire, d'une manière purement pratique, *comme l'enfant apprend sa langue maternelle;* après cela seulement, lorsque l'élève la parle, la lit et l'écrit, on pourrait utilement faire un cours de grammaire sur cette langue.

C'est exagérer un principe vrai en lui-même, ou plutôt c'est en faire une application radicalement fausse. Faudrait-il donc que l'étudiant de la botanique connût d'abord *toutes* les plantes avant d'en pouvoir contempler et analyser une seule, distinguer et décrire ses parties et ses organes, et même observer les fonctions physiologiques de ceux-ci? Au contraire, c'est l'étude attentive et détaillée de quelques spécimens qui doit le rendre apte à acquérir la connaissance de tout le règne végétal.

Quant à apprendre une langue étrangère « comme l'enfant apprend sa langue maternelle, » cela n'est pas plus possible que pour un adulte de naître et faire sa croissance une seconde fois. Toute langue étrangère n'est apprise que par un retour sur la première langue dans laquelle on a appris à penser, par une comparaison plus ou moins consciente.

Mais aussi, si l'enseignement grammatical, pour être rationnel et pratique, doit se baser sur des *faits*, il n'est pas nécessaire, il n'est pas utile même que l'élève possède déjà tous les faits, connaisse toute la langue et de plus ait appris à s'en servir avec facilité, avant de pouvoir recevoir la première leçon de grammaire. Celle-ci pourrait se faire sur un seul fait — et le fait grammatical le plus simple mais complet, est une proposition; — ou, puisqu'il s'agit non seulement d'analyser, mais aussi de comparer et de généraliser, disons: sur un petit nombre de faits groupés selon leur analogie ou mis en contraste selon les différences qu'ils présentent.

Puisque les lois phonétiques, l'orthoépie et l'orthographie appartiennent à un tout autre ordre d'idées que les questions grammaticales, il conviendra de faire précéder le cours de grammaire d'un cours de prononciation et de lecture, pour que le cours de grammaire ne soit pas à chaque pas arrêté par des difficultés étrangères à sa tâche propre. Pour une langue comme l'anglais, où la prononciation et la lecture présentent à l'étranger une difficulté assez considérable, un tel cours préparatoire sera même nécessaire. Il présentera aux élèves les faits phonétiques et orthographiques groupés d'après leurs analogies, qui n'ont que rarement quelque rapport avec la grammaire; il enseignera méthodiquement la prononciation et la lecture, et fournira au cours de grammaire des élèves exercés à saisir dans son aspect extérieur, c'est à dire phonétique et orthographique, le *fait* — mot ou phrase — que la grammaire aura à considérer et à analyser à son point de vue.

Peut-on faire le cours de grammaire à l'occasion de la lecture des morceaux qu'on explique? — Que l'on fasse ainsi *de la* grammaire, rien de mieux, mais qu'un *cours* de grammaire régulier et méthodique puisse être fait de cette manière, j'en doute. Un morceau de peu d'étendue et très-facile contiendra probablement plus de problèmes grammaticaux qu'on ne pourrait en expliquer en plusieurs leçons; par contre, une forme ou une loi grammaticale n'y sera peut-être représentée que par un seul exemple. Or, une bonne méthode exige que les faits à observer et à analyser soient présentés à l'élève, groupés d'après leurs analogies, échelonnés d'après la difficulté qu'ils offrent et de manière à favoriser l'enchaînement des connaissances acquises, évitant et écartant toujours ce qui est étranger

à la question à résoudre et qui ne pourrait qu'en distraire l'attention et embarrasser l'élève.

Si donc on ne peut pas traiter pêle-mêle toutes les questions de grammaire que soulèverait un seul morceau, une demi-page de texte, faut-il suivre, paragraphe par paragraphe, une grammaire systématique, lexigraphie et syntaxe, à commencer par l'article, épuisant tout ce qu'il y a à dire sur telle « partie du discours » avant de passer à la suivante? Évidemment non. La raison d'ordre et de succession est une tout autre pour une grammaire systématique que pour un cours méthodique de grammaire. Peut-on, dans celui-ci, entièrement séparer la syntaxe de la lexigraphie? Telle matière, telle règle qui, d'après le système grammatical, trouvera sa place tout au commencement du livre, un cours méthodique la relèguera à la fin, à cause de sa difficulté ou bien de son peu d'importance, de la rareté de son emploi. Par contre, les premières leçons s'occuperont peut-être de formes grammaticales dont une grammaire systématique ne parlera, que beaucoup plus tard; une leçon pourra aboutir à plusieurs règles qui, dans la grammaire, se trouveraient dispersées dans différentes parties de la lexigraphie et de la syntaxe.

C'est par des considérations méthodologiques et pratiques que sera déterminé l'ordre de succession dans lequel il convient de traiter les différentes parties de la grammaire. Voici quelques-unes de ces considérations :

1. Comme dans tout autre enseignement, il faut qu'il y ait gradation de difficulté. Cette gradation résultera en partie de l'augmentation constante de la matière même, chaque leçon ajoutant une nouvelle difficulté aux difficultés précédentes. Mais chaque problème, considéré isolément, est plus ou moins difficile, et il convient de commencer par des leçons aisées et simples et de n'introduire que graduellement des difficultés plus grandes, des questions plus compliquées.

2. Chaque leçon doit préparer l'élève aux leçons suivantes; aucune ne doit supposer, pour pouvoir être comprise, des notions et des connaissances que l'élève ne pourra acquérir que dans une leçon ultérieure.

3. Il faut rattacher au connu, à ce qui a été appris, le nouveau, ce qu'il s'agit d'apprendre; il faut rapprocher les choses qui s'expliquent et s'élucident mutuellement, soit par leur

affinité et leur ressemblance, soit par leurs différences, par les contrastes même qu'elles offrent.

4. Il faut d'abord faire le plus nécessaire. Certaines formes grammaticales doivent être connues et expliquées le plus tôt possible parce qu'on ne saurait exprimer la pensée la plus simple sans les connaître et sans en faire usage. Quant à d'autres, on pourrait écrire un livre sans jamais les employer.

Toute la matière grammaticale, distribuée et échelonnée d'après ces considérations et d'autres semblables, formera un *cours de grammaire gradué*, composé d'une série de leçons qui se complètent peu à peu et finissent par construire et achever, dans leur ensemble, l'édifice grammatical de la langue.

Chaque leçon contiendra :

1. Un nombre d'exemples à lire, à traduire, à analyser et à comparer avec la traduction *au seul point de vue de la leçon du jour*. Quelquefois il conviendra de faire cette comparaison non-seulement avec la langue maternelle, mais encore avec telle autre langue étrangère que les élèves étudient ou connaissent déjà et qui présenterait des ressemblances intéressantes ou remarquables.

2. Le résultat de cette analyse et de ces comparaisons, les lois grammaticales, contenues, *in concreto*, dans les exemples et qui en ont été déduites par l'analyse comparative. Ce résultat doit être formulé avec toute la concision et toute la précision dont la matière est susceptible.

3. Un exercice de version, — des exemples plus nombreux, présentés toujours dans des phrases complètes, que l'élève lira à haute voix, puis traduira et analysera au point de vue de la leçon grammaticale, en y appliquant les résultats déjà formulés de cette leçon. Quelquefois les exemples qui ont servi pour la première analyse pourront suffire comme exercice de version.

4. Un exercice d'application synthétique, ordinairement en forme de thème, où les phrases données en langue maternelle exigent ou permettent l'emploi des formes grammaticales ou idiomatiques qui viennent d'être expliquées. D'autres exercices peuvent être ajoutés au thème : on fera transformer des phrases données en changeant le nombre, le genre, la personne, la voix, le temps, la forme du discours (direct ou indirect) etc.

Un tel *cours de grammaire* contiendra la grammaire, mais ce ne sera pas *une grammaire* proprement dite. Son mérite propre

doit consister dans l'ordre gradué et méthodique, dans le groupement et dans l'enchaînement de la matière grammaticale, dans le choix des exemples, propres à faire ressortir les règles et lois grammaticales, enfin dans le choix et l'arrangement des exercices, propres à les faire appliquer. Quant à la précision et à la concision des règles et formules, c'est une qualité que ce cours doit partager avec la grammaire systématique.

Une grammaire serait donc la synthèse de ce cours, le résumé de ses résultats théoriques, exposés dans l'ordre du système grammatical.

Des deux livres, celui dont je me passerais le plus facilement serait la grammaire systématique. Si les élèves n'avaient entre les mains que celle-ci, le professeur aurait encore à *faire* son *cours* de grammaire : disposer et échelonner toute la matière grammaticale dans un ordre gradué d'après la difficulté et les autres considérations indiquées, — chercher et recueillir les exemples, composer et préparer les exercices adaptés aux forces et aux connaissances acquises des élèves et au but particulier de la leçon. C'est sa besogne, dira-t-on, la tâche particulière du professeur, non du grammairien. Sans doute; mais c'est plutôt la tâche collective *des* professeurs. Pourquoi chacun ne profiterait-il pas du travail de ses collègues, puisque comme grammairiens — nous le sommes bien aussi un peu — nous utilisons les travaux d'autres grammairiens ?

Puis, si, pour les règles, le professeur, en faisant son cours, peut renvoyer les élèves à tel ch. ou à tel § de la grammaire, que fera-t-il pour les exemples et les thèmes? Les dictera-t-il? Ce serait une perte de temps considérable. Il y a bien des recueils de thèmes, je le sais, même avec le « corrigé ». Si un tel recueil est bien fait et bien ordonné, s'il répond aux exigences de la méthodologie exposées plus haut, ce sera presque le « cours de grammaire » que je demande; seulement la réunion des exemples à analyser, des règles qui font le sujet de la leçon, et de l'exercice d'application dans le même chapitre du même livre n'en rendra l'usage que plus commode.

La grammaire systématique ne deviendrait pas par là superflue. Elle restera très-utile aux élèves qui ont fait un premier cours de grammaire. Ils y trouveront, je l'ai dit, les résultats théoriques de leurs études antérieures, résumés sous une forme

synthétique et systématique, et un moyen de répéter le cours grammatical et de combler ses lacunes.

L'enseignement de l'anglais, d'après le programme officiel, commence en IVme. Le cours préparatoire de prononciation et de lecture dont il a été question plus haut, occupera une bonne partie de cette première année. Dans mon idée il s'agit d'amener les élèves, non seulement à lire l'anglais couramment, avec une prononciation et avec une accentuation correctes, mais aussi à saisir la parole prononcée et à l'orthographier, c'est à dire à écrire l'anglais sous la dictée. Ce n'est pas peu de chose, tous les professeurs d'anglais en conviendront.

Après les exercices méthodiques, où les différentes prononciations de la même lettre ou de la même combinaison de lettres, et les différentes manières de représenter le même son, sont introduites et enseignées graduellement dans des groupes de mots d'une prononciation et d'une orthographe analogues, ce même but se poursuit par la lecture de morceaux très-faciles à comprendre et à traduire. Chaque morceau ou chaque passage donnera lieu aux exercices suivants:

1. Lecture. L'élève lit les mots d'une phrase, prononçant chaque mot séparément, guidé par des règles précises ou par l'analogie avec des mots connus, et aidé par les signes phonétiques conventionnels. Le professeur corrige les fautes que fait l'élève, en lui rappelant soit la règle, soit l'analogie, soit la valeur du signe phonétique dont il n'a pas tenu compte. Après cela, le professeur lit, ou plutôt prononce la phrase entière, lentement, mais avec l'accent naturel et l'intonation voulue et en liant bien les mots; l'élève répète ainsi la phrase jusqu'à ce que le débit n'en laisse rien à désirer.

2. Explication du texte: traduction, d'abord littérale, puis en bon français. Les différences grammaticales et syntaxiques que fera ressortir la comparaison entre ces deux traductions et avec le texte anglais, seront *remarquées;* mais elles ne trouveront leur explication que plus tard, dans le cours de grammaire. Ce qui, dès à présent, mérite plus d'attention, c'est l'identité étymologique de la plupart des mots anglais qu'on rencontrera, avec des mots français ou latins d'un côté, allemands ou flamands de l'autre, que les élèves connaissent, ou,

du moins leur identité de racine. Il conviendra cependant de n'attirer l'attention que sur des identités évidentes. Surtout pas d'étymologie de fantaisie, de pure conjecture basée sur une ressemblance souvent trompeuse. Il faudra faire remarquer les différences dans la signification usuelle ou conventionnelle que présentent les diverses langues, (pupil, *pupille* — tutor, *tuteur* — guardian, *gardien* — knight, *Knecht* — knave, *Knabe* — harvest, *Herbst*) et ramener, autant que possible, au sens premier les significations dérivées. Mais ce ne sera pas encore le moment de rechercher ou d'enseigner les lois phonétiques propres à chaque langue et qui expliquent les différences ou les modifications qu'elles présentent dans la forme du même mot. — Les élèves, en donnant par écrit une traduction, en bon français, mettront en marge le mot à mot s'il diffère considérablement, et toutes les explications étymologiques.

3. Exercice de mémoire. Les élèves apprendront par cœur, pour le réciter, un morceau ainsi lu et expliqué. Le débit doit être non-seulement correct quant à la prononciation, à l'accent et à l'intonation, mais aisé et coulant. Qu'on ne donne que de petites leçons à apprendre mais en exigeant qu'elles soient sues parfaitement et bien récitées.

4. Exercices d'écriture. Les morceaux appris par cœur seront écrits de mémoire, sous les yeux du professeur. Des morceaux expliqués et lus plusieurs fois sans avoir été appris par cœur, seront dictés par le professeur; un élève répète la phrase dictée ou, si elle est trop longue, un bout de phrase seulement, puis chaque mot, qu'il épelle en donnant aux lettres leurs noms anglais. Toute la classe écrit ainsi le mot au moment même où il est épelé. Plus tard, on répètera bien chaque mot, mais on n'épellera que les mots difficiles ou irréguliers d'orthographe, ou peu connus. Enfin on se bornera à dicter et à faire répéter une phrase ou un bout de phrase, que chaque élève alors doit écrire le mieux qu'il pourra.

Dans ces dictées, le professeur peut aussi modifier ou paraphraser le texte qui aura été lu, mais en simplifiant, s'il est nécessaire, la construction, et en évitant toute expression, tout mot que les élèves n'auraient pas vu. S'il en emploie néanmoins, il faudra les épeler et les expliquer.

Je ne pense pas que la première leçon de grammaire doive être différée jusqu'à ce que le cours préparatoire soit tout à fait

achevé, que le but qu'il poursuit, soit complètement atteint. Le cours de grammaire peut commencer dès qu'une certaine facilité sera acquise à lire une phrase imprimée ou écrite, à saisir la parole prononcée et à l'écrire. Les deux cours marcheront alors de front; on consacrera une heure ou deux demi-heures par semaine à la grammaire, et deux heures aux exercices de lecture, de traduction et de reproduction. Il va sans dire que l'on ne négligera pas la prononciation et le débit oral pendant les leçons de grammaire, et que les résultats acquis de celles-ci seront mis à profit et appliqués dans l'explication des morceaux et dans la correction des exercices de reproduction.

Il ne reste, comme on voit, dans la première année, que peu de temps pour la grammaire proprement dite. C'est l'année de IIIme qui lui sera surtout consacrée. Les élèves y sont, du reste, très-bien préparés, et par le cours préparatoire que je viens d'esquisser, et par l'étude grammaticale de plusieurs autres langues. Inutile de dire qu'il ne s'agit pas de refaire ce qui se trouve déjà fait, de le faire d'une manière différente peut-être, au risque d'embrouiller les idées et de mettre la confusion dans les esprits. Les connaissances et les notions grammaticales acquises seront appliquées au nouvel idiome; elles seront vérifiées, approfondies, augmentées; mais la grammaire anglaise s'édifiera sur les fondements jetés par la grammaire française, allemande, latine etc. Rattachez partout le nouveau à l'ancien, l'inconnu au connu, comparez l'anglais non-seulement avec la langue maternelle, mais avec toute autre langue que les élèves connaissent ou étudient, soit pour constater une similitude et une concordance entre les grammaires, soit pour faire ressortir une différence et la mettre dans son vrai jour. Il vous restera à distinguer, dans les formes de la langue anglaise, des nuances de la pensée qu'aucune autre langue n'exprime, et c'est là que l'analyse de la pensée fait de nouvelles découvertes, que la logique s'enrichit en même temps que la grammaire générale.

La grammaire anglaise, je l'ai fait remarquer ailleurs déjà, est presque tout entière dans la syntaxe. Les formes variables des mots y sont peu de chose. L'anglais y supplée par des mots auxiliaires, que les grammairiens allemands appellent « Formwörter ». Mais de cette manière, l'anglais exprime les distinctions et les nuances logiques les plus délicates. Il s'agit donc dans l'étude grammaticale de cette langue surtout de faire ces

distinctions et de comprendre la valeur logique de ces mots auxiliaires et des formes syntaxiques. Cela est souvent assez difficile et je crois que la grammaire anglaise n'arrive pas trop tard en troisième. Ce cours pourra s'y faire d'une manière sérieuse et approfondie; par des comparaisons fréquentes, on engagera les élèves à revenir sur ce qu'ils avaient déjà appris à l'occasion de l'étude d'autres langues.

Si l'enseignement de la grammaire anglaise doit se rattacher à l'instruction grammaticale que les élèves ont reçue ou reçoivent à l'occasion de l'étude d'autres langues, il est peut-être plus évident encore qu'il ne peut pas s'isoler des autres leçons d'anglais. Pour le cours de grammaire on prendra les exemples qu'on veut analyser de préférence dans les morceaux que les élèves ont lus et appris; on composera avec les mêmes matériaux les thèmes et les autres exercices. Explique-t-on un auteur, ce qu'on a vu de grammaire jusque là sera appliqué aux formes grammaticales qu'on rencontre, surtout à celles qui n'admettent pas une traduction littérale; quand même, à l'occasion de la lecture, on ferait *remarquer* seulement une différence, une particularité, une difficulté qu'on ne pourrait pas expliquer en passant, encore rendrait-on un service à la grammaire : on aurait posé et indiqué un problème qui demande une solution; les élèves sentiraient le besoin d'une leçon ultérieure et seraient, par cela même, mieux disposés à la recevoir.

En corrigeant les fautes que font les élèves dans leurs exercices d'élocution [1] et de rédaction aussi bien que celles qui peuvent se trouver dans leurs thèmes, on expliquera de nouveau la règle qu'ils ont négligée ou mal appliquée.

C'est ainsi qu'un rapport étroit et comme un échange de bons offices s'établira entre les différentes leçons du cours d'anglais: la grammaire sera vivifiée; l'explication de l'auteur

---

[1] Les exercices de reproduction et d'élocution que je recommande dans le cours préparatoire ne cesseront pas dans les classes suivantes; ils auront même une grande utilité en rhétorique. Ces exercices, devenant graduellement plus libres à mesure que les forces des élèves augmentent, finiront par consister dans la reproduction, par écrit ou de vive voix, d'un discours, d'une dissertation etc. qui n'auront été lus qu'une ou deux fois, ou bien dans le compte-rendu analytique d'une pièce de plus longue haleine, d'un drame, d'un poème épique, d'un roman.

sera éclairée, le texte deviendra plus transparent par l'analyse grammaticale; les exercices pratiques deviendront rationnels par l'application consciente des lois du langage, et serviront de leur côté de critérium pour la manière dont celles-ci ont été formulées et comprises.

TH. HEGENER.

Je viens de publier un « Cours méthodique et pratique de grammaire anglaise », dans lequel je me suis efforcé d'appliquer les principes méthodologiques développés dans ce qui précède. En XXXVIII chapitres ou leçons — quelquefois une « leçon » demandera plus d'une heure de temps — ce livre contient toutes les formes grammaticales et syntaxiques de la langue anglaise, présentées dans des exemples qui sont groupés d'après leurs analogies grammaticales et dans un ordre de succession déterminé par les considérations indiquées plus haut. A chaque groupe d'exemples se joint, formulée avec la plus grande précision que j'ai pu atteindre, la leçon de grammaire, contenue *in concreto* dans ces exemples mêmes. Cette « leçon » est suivie d'exercices d'application, ordinairement d'une version et d'un thème, où chaque phrase présente l'emploi des formes analysées, l'application des règles trouvées.

Parmi mes lecteurs quelques-uns, je l'espère, seront d'accord avec moi quant aux principes méthodologiques et aux vues sur l'enseignement de l'anglais et de sa grammaire en particulier, exposés dans l'article qui précède et dans quelques autres publiés dans la *Revue*. C'est leur opinion sur mon « Cours de grammaire, » c'est-à-dire sur la mise en œuvre de ces principes, qu'il me serait surtout précieux de connaître. Je m'empresserai de mettre à la disposition de ceux qui le demanderont un exemplaire du livre, et je leur serais très-reconnaissant s'ils voulaient me faire connaître, le résultat de leur examen, soit en le publiant, soit en me le communiquant personnellement, non moins reconnaissant d'une critique, même incisive, que d'une approbation. Car le perfectionnement de notre enseignement ne peut être le résultat que des efforts collectifs, de la collaboration de tous.

D'autres, peut-être, hésiteront à admettre mes opinions concernant l'enseignement de l'anglais, ou, tout en les approuvant

en théorie, feront leurs réserves quant à leur application. Un examen attentif du livre pourrait écarter leurs doutes ou les aider à arrêter leur jugement sur la méthode proposée. Il est difficile d'être parfaitement clair et intelligible dans l'exposé théorique d'une méthode, sans placer à côté la mise en pratique des principes exposés. Dans l'article qu'on vient de lire et dans d'autres j'ai essayé de poser et de développer les principes qui m'ont guidé, et le but que je me suis proposé dans la composition de mon cours de grammaire anglaise; mais l'examen du livre pourra seul donner une clarté suffisante à mes vues.

Il est possible, enfin, que ceux-là même qui n'admettent pas ma théorie, qui, en fait de pédagogie et de méthodologie, ont des opinions différentes, trouvent à mon livre des mérites de détail dont ils ne dédaigneront peut-être pas de faire leur profit. Si j'avais réussi à donner aux « règles » plus de correction, de précision et de concision, — à éclaircir des points jusque là restés obscurs, confus, embrouillés; — si les exemples étaient bien choisis, les thèmes bien agencés pour exercer les élèves à l'emploi des formes grammaticales et à l'application des règles : ce seraient là des avantages dont on pourrait tirer parti, quelle que soit la méthode qu'on suit.

Quant aux règles, quant à ce que le livre contient de grammaire proprement dite, on pourra se convaincre, par un examen même superficiel, que j'ai fait autre chose qu'une compilation de ce qui avait été fait avant moi. Qu'on veuille comparer avec les grammaires anglaises existantes les chapitres qui concernent le pronom, le comparatif, l'adjectif employé substantivement, les auxiliaires du mode, le futur, le conditionnel, l'emploi du participe, de l'infinitif, de l'infinitif avec l'accusatif, etc. etc., et j'attendrai avec confiance le verdict sur cette partie de mon travail.

La grande concision à laquelle je vise partout en formulant la règle, pourrait être une cause d'obscurité si l'on commençait par la formule. Mais dans mon idée celle-ci doit être le résultat de la leçon, du travail analytique du professeur et des élèves. Dans ces conditions, la concision ne peut pas être un obstacle pour l'intelligence; elle sera un avantage pour la mémoire qui doit retenir exactement le résultat trouvé.

J'emploie autant que possible la terminologie grammaticale la plus usitée. Si j'ai dû quelquefois me servir de termes nou-

veaux, je ne m'attache pas à en donner une définition en règle; leur signification doit ressortir de l'emploi que j'en fais et de la leçon même, c'est à dire de l'analyse dont on formule le résultat.

Les phrases-exemples et celles des versions ont été choisies en grande partie dans les meilleurs auteurs, ou bien ce sont des sentences, des proverbes, ou elles contiennent des locutions proverbiales. Chacune renferme une application de la règle qui forme le sujet de la leçon, tandis que toutes les formes *difficiles* qui attendent leur explication dans une leçon ultérieure, ont été écartées et évitées.

Dans la composition des thèmes, cette exclusion de tout ce qui n'a pas encore été expliqué grammaticalement, était encore plus rigoureusement nécessaire. Tandis que chaque phrase devait offrir l'occasion d'appliquer la règle, ou une des règles de la leçon, aucune ne devait supposer ou exiger, pour être traduite correctement, des connaissances grammaticales autres que celles enseignées jusque-là. Ainsi toute faute proviendra de la négligence ou de l'inattention de l'élève et pourra être corrigée par la citation d'une règle connue. C'était donc se mouvoir dans un cercle bien étroit, avec des entraves bien gênantes, surtout au commencement; car peu à peu, à mesure que l'édifice grammatical de la langue s'élève et se complète, le cercle s'élargit, on est moins gêné dans le choix des exemples et dans la composition des exercices. Quelquefois il a fallu *indiquer* pour l'élève la bonne traduction, lorsque la règle qui aurait dû le guider n'avait pas encore été vue. Souvent aussi, pour suggérer à l'élève la forme voulue en anglais, il a fallu forcer la tournure de la phrase jusqu'à la limite de ce qui était possible et grammaticalement permis en français. J'espère ne pas avoir outre-passé cette limite. — Les thèmes aussi se composent en bonne partie de phrases tirées d'auteurs anglais et traduites en français.

Au lieu de faire précéder ou suivre chaque chapitre d'un vocabulaire, je donne, sous forme d'appendice, la préparation lexicologique complète des XX premiers chapitres et, pour les suivants, la solution de toutes les difficultés lexicologiques du thème, c'est-à-dire le terme voulu, avec indication de la construction au besoin, chaque fois que le dictionnaire offrirait plusieurs traductions entre lesquelles l'élève serait embarrassé de choisir. Ces préparations donnent partout le sens premier du mot anglais, celui duquel découle la signification particulière

qu'il peut avoir dans la phrase à traduire. Elles contiennent en outre, en fait de synonymique, ce qui m'a paru nécessaire ou utile.

Je suis d'avis que l'élève ne doit pas recourir au vocabulaire ou l'avoir sous les yeux pendant la leçon ni pendant qu'il fait son thème; il doit l'avoir appris auparavant. Je n'ai pas jugé bon de donner un vocabulaire alphabétique; il faut que la mémoire retienne les mots une fois appris. On en oubliera sans doute, et l'on aura recours au dictionnaire; mais j'ai cru qu'il ne fallait pas encourager la paresse de la mémoire en rendant ces recherches trop commodes.

Je fais suivre ces préparations de la liste alphabétique de tous les verbes dont la conjugaison n'est pas régulièrement faible, donc des verbes de conjugaison faible contractée, de conjugaison forte, mixte ou irrégulière. Cette liste complète les leçons VI et XVIII, qui traitent de la conjugaison.

Pour indiquer la prononciation anglaise chaque fois qu'elle est irrégulière ou que l'élève pourrait avoir un doute, je me sers des signes phonétiques et des caractères distinctifs que j'ai employés dans mon *English Primer*. J'en donne l'explication au commencement du livre; cependant cette manière d'indiquer la prononciation n'aura tout son avantage que pour les élèves qui, avant de se servir du cours de grammaire, auront vu le Primer proprement dit, c'est-à-dire jusqu'aux « Morceaux faciles » au moins.

Une table analytique, contenant le résumé grammatical de chaque chapitre, pourra être utilisée pour les répétitions; un index fait suivant l'ordre d'une grammaire systématique facilitera les recherches lorsque l'élève aurait à *consulter* le livre sur quelque question particulière de grammaire.

T. H.

LES POUVOIRS ET LE ROLE DU SÉNAT ROMAIN

PENDANT LA DERNIÈRE PÉRIODE DE LA RÉPUBLIQUE 49-29 AVANT J.-C.

(Suite).

§ 3. La restauration républicaine [1].

Le 1 janvier 43 les nouveaux consuls A. Hirtius et C. Vibius Pansa présidèrent le Sénat.

Une vive discussion s'engagea entre les partisans d'Antoine et ses adversaires, à la tête desquels se distingue Cicéron, qui prononça au 1r janvier la 5e Philippique [2]. La discussion dura trois jours [3].

Le Sénat vota le 2 janvier des éloges à Brutus [4] et des honneurs à Octavien [5], et le 4 janvier [6] il décida d'envoyer à Antoine une députation de trois sénateurs consulaires [7], lui intimant l'ordre de quitter la Gaule, de repasser le Rubicon avec son armée, et de rester provisoirement en Italie, mais à une distance d'au moins 200 milles de la ville [8].

Antoine, au lieu d'obéir à la décision du Sénat, renvoya les députés avec des contre-propositions, que le Sénat, à son tour, n'accueillit pas [9].

Le Sénat décréta la levée en masse *(tumultus)* et vota le *senatusconsultum ultimum*, chargeant les consuls et Octavien,

---

[1] Lange, III, 508-539.

[2] Dio Cass., XLV, 17 — XLVI, 29, cf. Cic., Phil., V, 1, § 1.

[3] Dio Cass., XLV, 17. Cic., Phil., VI, 1, § 3.

[4] App., B. C., III, 51, cf. Cic., Phil., V, 13, § 36, VII, 4, § 11.

[5] Dio Cass., XLVI, 29. App., B. C., III, 51, Vell. Pat., II, 61, § 3. Mon. Anc., c. 1. Cic., Phil., V, 16, § 45.

[6] Cic., Phil., VI, 1, § 3.

[7] Cic., Phil., VIII, 6, § 17, XI, 1, § 1, XIII, 9, § 20, cf. ad fam., XII, 4, § 1, 24, § 2.

[8] Cic., Phil., VI, 2, § 4, 3, § 5, VII, 8, § 26. App., B. C., III, 61, cf. Dion. Cass., XLVI, 29.

[9] Lange, III, 513-514.

qui avait déjà reçu le 1 janvier l'*imperium* avec le titre de *pro praetore* [1], de veiller au salut de la République [2].

D. Brutus, qui était assiégé à Modène par Antoine, fut débloqué, et Antoine défait vers le 21 Avril [3].

Mais la guerre civile coûta la vie aux deux Consuls [4], et le Sénat n'eut ni assez de prévoyance ni assez d'énergie pour hâter l'élection de consuls suppléants, capables de sauver la République [5].

Se repentant des pouvoirs qu'il avait accordés à Octavien, et craignant que celui ci ne suive l'exemple de César, le Sénat essaie de miner son influence militaire.

Il sème le mécontentement parmi ses soldats, donne les commandements militaires à ses adversaires, et charge D. Brutus de la poursuite d'Antoine [6]. Mais Octavien sut conserver les sympathies de son armée, et pendant le mois de juillet il envoya une députation de soldats au Sénat. Celle-ci demanda pour Octavien les dispenses nécessaires pourqu'il pût briguer une des deux places vacantes de consul [7]. Sur le refus du Sénat, Octavien marcha sur Rome [8]. Ni la concession des dispenses légales, qui lui fut offerte ensuite, ni le *senatus consultum ultimum*, qui chargea les préteurs de veiller au salut de la République, ne purent arrêter sa marche [9]. Octavien entra à Rome de force, et feignant une réconciliation avec le Sénat, il se fit élire, âgé de 19 ans, au consulat [10], et entra en charge le 19 août [11].

---

[1] Mon. Anc., c. 1, cf. Cic., Phil., V, 16, § 45, Liv., Epit., CXVIII, App., B. C., III, 64, Dio Cass., XLVI, 29.

[2] Dio Cass., XLVI, 29, 31, Mon. Anc., c. 1, cf. Cic., Phil., VIII, 2, § 6, 11, § 33, XII, 7, § 16, Liv., Epit., CXVIII, Vell. Pat., II, 61, § 3, Suet., Aug., 10, Tac., Ann., I, 10.

[3] Lange, III, 523.

[4] Lange, l. l.

[5] Cf. Dion. Cass., XLVI, 34.

[6] Dio Cass., XLVI, 40, 51, cf. App., B. C., III, 74, 85-86. Liv., Epit., CXX. Vell. Pat., II, 62.

[7] App., B. C., III, 88. Suet. Aug., 26, Dio Cass., XLVI, 43.

[8] Dio Cass., XLVI, 43. App., B. C., III, 88.

[9] Dio Cass., XLVI, 44. App., B. C., III, 89, 91.

[10] Mon. Anc. t. grec, c. 1. Dio Cass., XLVI, 45. App., B. C., III, 92, 94. Liv., Epit., CXIX. Suet., Aug., 26. Vell. Pat., II, 65, § 2. Cf. Tac., Ann., I, 10 « *extortum invito senatu consulatum* ».

[11] Lange, III, 586.

Ce fut l'arrêt de mort de la Restauration républicaine.

Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la séance du 20 décembre 44 et le 19 août 43, date de l'entrée en charge d'Octavien, partant, pendant une période de huit mois, le Sénat ressaisit la grande influence qu'il avait exercée autrefois sur le gouvernement.

Il s'attribua même des pouvoirs supérieurs à ceux qui lui avaient été reconnus par les institutions républicaines. La dictature de César avait altéré dans les esprits des contemporains les notions fondamentales de l'ancienne Constitution et de la répartition des pouvoirs parmi le peuple, les magistrats et le Sénat. Le Sénat se substitua à César, et il gouverna seul la République romaine, sans donner toujours lui-même l'exemple du respect de la légalité, mais en justifiant sa conduite par la situation critique de la République, par le salut suprême de l'État.

Comme autrefois, quand Hannibal était aux portes de Rome, le Sénat veille à toutes les mesures de salut public.

Par le *senatus consultum ultimum* qu'il vota à différentes reprises [1], il donne aux magistrats suprêmes, consuls et préteurs des pouvoirs dictatoriaux, et déclare Rome en état de siège, qu'il lève quand le danger est passé [2].

Il distribue les commandements militaires [3]. Il charge de la conduite de la guerre même des consuls en fonctions [4], il accorde l'*imperium pro prætore* à un *privatus* [5]; il confère à des proconsuls un *imperium* s'étendant à plusieurs provinces et supé-

---

[1] Voyez plus haut.

[2] Dio Cass., XLVI, 29, 31, 39, 44, 51, cf. Cic., Phil., XIV, 1, § 1. Non. Marc., v. *Sagum.*

[3] Cf. Cic., Phil., XI, 7, § 16 : « *Quamobrem quoniam Dolabella hesterno die hoste decreto bellum gerendum est, imperator est deligendus,* » cf. 9, § 21.—Le proconsul C. Cassius chargé de la guerre contre Dolabella : Dio Cass., XLVI, 40. App., B. C., III, 63. Liv., Epit., CXXI. — D. Brutus, chargé de la poursuite d'Antoine avec les armées consulaires : Liv., Ep. CXX. App., B. C., III, 74, 76, 80, Dio Cass., XLVI, 40, XLVII, 50.

[4] Guerre contre Antoine : Cic., Phil., VII, 4, § 11 : « *Quum decrevistis ut consules alter ambove ad bellum proficiscerentur,* » cf. XIV, 2, § 4.

[5] A Octavien.

rieur à celui des gouverneurs spéciaux de ces provinces [1]. Il attribue à un *privatus* le commandement général de la flotte et des côtes de la Méditerranée [2].

Décrétant le *tumultus*, il ordonne la levée en masse à Rome et en Italie, et suspend les droits d'exemption [3].

Il partage les armées parmi les généraux [4]; il leur donne des instructions [5], et reçoit leurs rapports [6].

Il décrète aux généraux victorieux ou fidèles le titre d'*Imperator* [7], des éloges [8], des statues [9], des *supplicationes* de 50 à 60 jours [10], et le triomphe [11]. Aux soldats des armées républicaines

---

[1] A M. Brutus en Macédoine, en Illyrie et en Grèce : Cic., Phil., X, 11, § 25-26, cf. XI, 11, § 26, XIII, 15, § 30, 16, § 32. Dio Cass., XLVII, 22. App., B. C., III, 63, IV, 58, 75, Ill., 15. — A Cassius dans les provinces Asiatiques : App., B. C., III, 63, IV, 58. Vell. Pat., II, 62, cf. Cic., Phil., XI, 12, §. 30.

[2] A Sex. Pompée qui se dit sur des monnaies : « *praef. clas. et orae marit. ex s. c.* » (Mommsen, Hist. de la monn rom., II, p. 538, note), cf. Dion. Cass., XLVI, 40. App., B. C., IV, 84. Vell. Pat., II, 73, § 2.

[3] Cic., Phil., VII, 4, § 13 : « *Quum delectus haberi tota Italia jussistis, quum vacationes omnes sustulistis,* » cf. XIV, 2, § 5, ad fam., XII, 5, § 2. Dio Cass., XLVI, 36.

[4] Cf. Cic., ad fam., X, 31, § 4, XI, 14, § 2, 19, § 1, 26, Phil., X, 11, § 26. App., B. C., III, 74, 76, 80, 85, etc.

[5] Ordre donné à M. Brutus de se tenir avec son armée à proximité de l'Italie. Cic., Phil., X, 11, § 26. Ordre à Lepidus et à L. Munatius Plancus de prêter aide aux armées qui poursuivent Antoine. Cic., ad fam., X, 33, § 1, cf. Dion. Cass., XLVI, 29. Cf. App., B. C., III, 85 : députation de deux sénateurs à M. Brutus.

[6] Cf. Cic., ad fam., X, 6, § 1, 7, § 1, 8, 12, § 3, 31, § 4, 35, XI, 4, § 2, 15, 18, § 1, 19, § 1, Phil., XIII, 21, § 50, XIV, 2, § 6. App., B. C., III, 74.

[7] Dio Cass., XLVI, 38, cf. Cic., Phil., XIV, 14.

[8] Cic., ad fam., X, 10, § 1, 13 § 1, 16, § 1, Phil., XIII, 21, § 50.

[9] Statue équestre à Octavien (Vell. Pat., II, 61. App., B. C., III, 51. Dio Cass., XLVI, 29), à Lepidus (Cic., Phil., V, 15, § 41, cf. XIII, 4, § 9. Dio Cass., XLVI, 51). Statue à Pontius Aquila, légat de D. Brutus, tué dans la bataille de Modène (Dio Cass., XLVI, 40), etc., cf. Cic., Phil., IX, 7, § 16, coll. Dig., I, 2, 2, § 43, St Hieron., Chron., Dion. Cass., XLVI, 51, § 4.

[10] Cic., Phil., XIV, 4, § 11, 8, § 23-24, 14, § 36, ad fam., XI, 18, § 3, XIII, 77, § 1, XV, 4, § 11. Dio Cass., XLVI, 39, 40. App., B. C., II, 74.

[11] Dio Cass., XLVI, 40. App., B. C., III, 80. Liv., Epit., CXIX, Cic., Phil., XIV, 4, § 9.

il accorde le congé honorable *(honesta missio)*, des sommes d'argent, des terres, et l'exemption du service militaire pour eux et leurs enfants [1], des monuments commémoratifs aux soldats morts sur le champ de bataille et des récompenses à leurs parents ou à leurs enfants [2].

D'autre part, de sa seule autorité, sans intervention de la loi, le Sénat déclare ennemis de la République les adversaires de son pouvoir, Dolabella, Antoine, Lepidus, leur état-major et leurs partisans, et il confisque leurs biens [3].

De même que le Sénat dispose souverainement des armées et des commandements militaires, de même il s'attribue un pouvoir absolu sur la répartition des provinces.

Annulant toutes les lois, les sénatus-consultes, et le tirage au sort, qui sous le consulat d'Antoine avaient décidé de la répartition des provinces, le Sénat, dans sa séance du 20 décembre 44, ordonna à tous les gouverneurs de province de rester en fonctions jusqu'à ce qu'il leur eût envoyé des successeurs [4].

Il paraît que dans les premiers jours de l'an 43 le Sénat désigna certains sénateurs pour succéder à des gouverneurs, soupçonnés d'être les partisans d'Antoine [5]. Ainsi L. Lentulus, préteur sortant de charge, obtint une province d'Espagne [6], et Sex. Quinctilius Varus fut destiné, sans avoir géré, ce semble, la préture, à la province d'Afrique [7]. Mais la plupart

---

[1] Cic., Phil., V, 19, § 53, VIII, 3, 10 : « *vacationes pecunias agros,* » ad fam., X, 24, § 2, XI, 20, § 3, 21, § 5. Dio Cass., XLVI, 29, 40, § 6. App., B. C., III, 51, 56, 74, 86. Liv., Epit., CXIX. Vell. Pat., II, 62.

[2] Cic., Phil., XIV, 14, § 38. Dio Cass., XLVI, 38.

[3] Dolabella : Dio Cass., XLVII, 29. Cic., Phil., XI, 4, § 9, 6, § 15, 7, § 16, 12, § 29, etc. Liv., Epit., CXIX, CXXI. — Antoine : Dio Cass., XLVI, 39. Liv., Epit., CXIX, cf. Cic., ad fam., X, 21, § 4, Phil., XIII, 3, § 5. — Lepidus : Dio Cass., XLVI, 51. Cic., ad fam., XII, 10, § 1. Vell. Pat., II, 64, § 4.

[4] Cic., ad fam., XII, 23, § 3 : « *Senatus.... mihi est assensus.... de provinciis ab iis qui obtinerent retinendis neque cui quam tradendis nisi qui ex s. c. successisset,* » cf. 25, § 2, X, 31, § 5. Phil., III, 15, § 38, Vogeler, l. l., p. 41-42.

[5] Dio Cass., XLVI, 29.

[6] Voyez mon *Sénat de la République romaine*, T. I, p. 565.

[7] Ib., p. 578.

des anciens gouverneurs furent maintenus, et, au mois de mars, on n'avait encore pris aucune décision au sujet de leur succession [1].

Il est difficile de dire quelles règles le Sénat avait l'intention d'appliquer à la répartition future des provinces. Le commandement extraordinaire confié à M. Brutus [2], la répartition des provinces d'Asie et de Syrie par tirage au sort entre les deux consuls en fonctions [3], et, après leur décès, l'attribution de la province de Syrie [4] avec pouvoirs extraordinaires à C. Cassius étaient des mesures exceptionnelles, nécessitées par la situation critique de l'État. L'interrègne du Sénat ne fut pas assez long pour qu'il pût régler d'une manière définitive la répartition des gouvernements provinciaux.

Cependant le Sénat exerce, comme autrefois, le contrôle sur le gouvernement provincial, recevant des magistrats en province des rapports sur la situation de la province [5], sur la gestion financière des magistrats [6], autorisant les impositions à prélever sur les provinciaux, ou la demande de secours aux alliés [7], et décidant des questions plus importantes qui concernent les cités provinciales [8].

---

[1] Dans la XI[e] Philippique prononcée en ce mois, Cicéron (12, § 31) propose : « *utique C. Pansa, A. Hirtius, consules, alter ambove, si eis videretur, republica recuperata, de provinciis consularibus, praetoriis, ad hunc ordinem primo quoque tempore referant; interea provinciae ab iis, a quibus obtinentur, obtineantur, quoad cuique ex senatus consulto successum sit,* » cf. Phil., X, 11, § 26.

[2] Voyez plus haut.

[3] Le Sénat leur permettait en outre de déléguer le gouvernement à d'autres, jusqu'à ce que le rétablissement de la paix en Italie leur permît de partir. Cic., ad fam., XII, 14, § 4-5, cf. Phil., XI, 9, § 21. Dio Cass., XLVII, 29.

[4] Dio Cass., XLVI, 40. App., B. C., III, 63, cf. Cic., Phil., XI, 12, § 30.

[5] Cic., ad fam., X, 8, § 3, XI, 4, § 2, XII, 14, § 2, 15, 25, § 1.

[6] Cf. Cic., ad fam., XII, 14, § 5, 15, § 1, § 6, 28, § 2.

[7] Cf. Cic., Phil., X, 11, § 26 : « *frumentum imperet,* » Cf. XI, 12, § 30, ad fam., XII, 28, § 2.

[8] Cf. Cic., ad fam., XI, 19, § 2 : D. Brutus, gouverneur de la Gaule Cisalpine, demande à Cicéron de défendre au Sénat la cause des habitants de Vicetia, qui était située dans sa propre province : « *his ne quam patiare injuriam fieri in senatu vernarum causa, a te peto.* »

Le Sénat reprend aussi son influence sur les autres départements de l'administration, et spécialement sur le Trésor public, qui comme autrefois est administré par les questeurs [1] sous sa surveillance.

Il prend les mesures nécessaires pour remédier à la disette du Trésor, qui avait été mis à sec par Antoine [2].

Il vote des contributions de guerre extraordinaires à payer par les citoyens et les sénateurs [3], et confisque les biens des citoyens, déclarés ennemis de la République [4]; il réduit au strict nécessaire les dépenses des jeux publics [5], et enlève leur dotation à des collèges de prêtres [6]; il permet aux généraux de faire des emprunts au nom de l'État [7].

Il détermine les sommes allouées aux généraux d'armée [8], vote les fonds nécessaires pour payer les dépenses des distinctions honorifiques qu'il décerne, et désigne les magistrats qui seront chargés de l'exécution [9].

Il exerce le contrôle sur le monnayage [10], et non pas seulement

---

[1] Cic., Phil., IX, 7, § 16 : « *Quantique locaverint tantam pecuniam redemptori attribuendam solvendamque* [*quaestores*] *curent,* » cf. XIV, 14, § 38.

[2] Nic. Dam., vit. Caes., 28 (Dind. I, 126). Antoine, pendant son consulat prétendait que César avait laissé la caisse vide, App., B. C., III, 20, et il s'était fait charger par le Sénat de rechercher ce que les deniers publics étaient devenus. (Dio Cass., XLV, 24, § 1, App., B. C., III, 54, 57). Mais en 43 le Sénat ordonna une nouvelle enquête, et constata qu'Antoine avait enlevé du trésor *HS septies milies*, Cic., Phil., XII, 5, § 12, cf. VIII, 9, § 26.

[3] Dio Cass., XLVI, 31. App., B. C., III, 66, cf. Cic., ad fam., XII, 30, § 4.

[4] Voyez plus haut.

[5] Dio Cass., XLVI, 31.

[6] Cic., Phil., XIII, 15, § 31 : « *Vectigalia Juliana Lupercis ademistis,* » cf. VII, 1, § 1.

[7] Cic., Phil., X, 11, § 26, ad fam., XII, 28, § 2.

[8] Dio Cass., XLVI, 29, § 3, cf. 40, § 2, App., B. C., III, 56, IV, 75. Cic., ad fam., XI, 14, § 2, 24, § 2, 26, XII, 30, § 4, Phil., XIII, 16, § 32. Vell. Pat., II, 62, § 3-4.

[9] Les questeurs, chargés de mettre en adjudication et d'aquitter les frais. Cic., Phil., IX, 7, § 16. Les consuls, chargés de l'adjudication, les questeurs, du paiement. Cic., Phil., XIV, 14, § 38. — Le préteur urbain chargé de l'adjudication. Val. Max., V, 2, § 10.

[10] Cf. Cic., Phil., VII, 1, § 1 : « *de Moneta (refert) consul.* »

sur celui des monnaies d'argent, frappées sous la surveillance des *IV viri a. a. a. f. f.*, mais encore des monnaies d'or fabriquées à Rome, non seulement par les *IV viri*, mais aussi par deux préteurs et *ex s. c.* [1], ce qui ne s'é.ait jamais fait auparavant. Il permet en outre aux généraux de mettre leur propre effigie sur les monnaies qu'ils frappent [2].

Le Sénat concède des lieux publics à la sépulture des sénateurs ou magistrats morts au service de la patrie [3]. Il dispose de l'*ager publicus* en faveur des vétérans, et nomme une commission de dix sénateurs pour exécuter ses décisions agraires [4].

Le Sénat décrète des travaux publics [5], décide du rétablissement des statues des dieux, etc. [6]

Le Sénat, enfin, accorde des dignités dont la collation ne lui avait jamais appartenu, la dignité de sénateur même avec rang consulaire [7] et celle de prince du Sénat [8].

Si le Sénat recouvra son influence sur le gouvernement de l'État et l'exerça à un degré qu'elle n'avait guère atteint auparavant, il s'attribua dans le domaine législatif et électoral, monopole séculaire du peuple, une liberté d'action dont il avait à peine joui à l'époque de sa plus grande puissance.

Dans les premiers mois de l'an 43, le Sénat vota une enquête sur les actes posés par Antoine pendant son consulat [9], et, à la

---

[1] Mommsen, Hist. de la monn. rom., II, 548, note, III, 4.

[2] Mommsen, l. l., III, 3, cf. Dion. Cass., XLVII, 25, § 3.

[3] *Sépulcrum publice decernendum*, Cic., Phil , IX, 6, § 14, cf. 7, § 17. Vell. Pat., II, 62, § 4.

[4] App., B. C., III, 86, cf. Cic., ad fam., XI, 14, § 1, 20, § 1, § 3, 21, § 2.

[5] Cic., Phil., VII, 1, § 1 : « *de via Appia (refert) consul.* » Dio Cass., XLV, 17, § 8 : « τὸ τε βουλευτήριον τὸ Ὀστίλιον ἀνοικοδομηθῆναι καὶ τὸ χώριον ἐν ᾧ ἡ ναυμαχία ἐγεγόνει συγχωσθῆναι ἐψηφίσθη. »

[6] Cic., ad fam., XII, 25, § 1 : « *Eo ipso die senatus decrevit ut Minerva nostra, custos urbis, quam turbo dejecerat, restitueretur.* »

[7] T. I du *Sénat*, p. 600.

[8] T. I, p. 121-122.

[9] Cette enquête fut faite par une commission de dix sénateurs. App., B. C., III, 82. « χειροτονίαι δέκα ἀνδρῶν ἐς εὔθυναν τῆς ἀρχῆς τῆς Ἀντωνίου » cf. ib. 85. Lange III, 530, n° 7, pense que la commission dont il est ici question, n'est autre que la commission agraire, mentionnée plus haut, et au sujet de laquelle Appien se serait mépris. Nous ne sommes pas du même avis. Appien cite lui-même, au c. 86, la commission agraire, qu'il distingue parfaitement de celle-ci, et d'autre part, il est fort naturel que l'examen

suite de cette enquête, il décréta qu'Antoine avait déposé aux archives de faux sénatus-consultes [1], que les lois qu'il avait proposées avaient passé grâce à la violence et sans l'observance des auspices [2]; partant, elles furent annulées [3], de même que les actes qui avaient été posés en exécution de ces lois [4].

Cependant, pour éviter les troubles que cette annulation devait produire, le Sénat chargea le consul Vibius de soumettre aux comices centuriates, en remplacement de la *lex Antonia de actis Caesaris confirmandis* et de celle de *coloniis deducendis*, deux lois nouvelles, revêtues au préalable de l'*auctoritas* du Sénat [5].

Empiétant sur le pouvoir législatif du peuple, le Sénat remit en vigueur l'ancienne loi qui défendait l'*iteratio* des magistratures [6], mais qui n'avait plus été observée sous la dictature de César. Il défendit aussi la délégation de la *cura frumenti* à un magistrat unique [7].

Comme autrefois, le Sénat accorde ou refuse aux candidats

---

de la gestion financière, par ex., qui était compris dans cette enquête (App., l. l., 82-85), fût soumis à une commission spéciale, avant toute décision du sénat à cet égard. Mais là où Appien est dans l'erreur, c'est quand il fait nommer cette commission après la bataille de Modène, tandis que la décision du Sénat a eu lieu beaucoup plus tôt. Cf. Cic., Phil., XII, 5, § 12.

[1] Cic., Phil., XII, 5 § 12 : « *senatus consulta falsa delata ab eo judicavimus.* »

[2] Cic., Phil., XII, 5, § 12 : « *Leges statuimus per vim et contra auspicia latas,* » XI, 6, § 13, XIII, 3, § 5, 15, § 31, cf. V, 4, § 10.

[3] Cic., Phil., XII, 5, § 12 : « *iisque nec populum nec plebem teneri,* » Dio Cass., XLVI, 36.

[4] Cic., Phil., XII, 5, § 12 : « *Num figentur rursus eae tabulae quae vos decretis vestris refixistis?* » XIII, 3, § 5 : « *Acta M. Antonii rescidistis.* »

[5] Cic., Phil., X, 8, § 17 : « *de quibus (actis Caesaris) confirmandis et sanciendis legem comitiis centuriatis ex auctoritate nostra (Vibius consul) laturus est,* » Phil., XIII, 15, § 31 : « *veteranorum colonias,* écrit M. Antoine au Sénat, *deductas lege, senatus consulto sustulistis.* » Cicéron lui répond : « *Nos sustulimus an contra legem comitiis centuriatis latam sanximus.* »

[6] C'est la portée, ce me semble, de ce passage de Dion Cassius (XLVI, 39, § 3) : « ἀπεῖπον μηδένα ἐπὶ πλείω χρόνον ἐνιαυτοῦ ἄρχειν. »

[7] Dio Cass., l. l. : « ἀπηγόρευσαν μήτε τινὰ σίτου ἐπιμελητὴν μήτε τροφῶν ἐπιστάτην ἕνα αἱρεῖσθαι. »

la dispense des lois qui concernent l'éligibilité aux magistratures [1], sans soumettre ces dispenses à la ratification du peuple, prescrite par la loi. Le refus opposé d'abord par le Sénat à la dispense demandée par Octavien pour briguer le consulat vacant, fut même la cause immédiate pour laquelle Octavien se sépara du parti sénatorial [2].

Le Sénat espérait aussi sans doute reprendre son influence sur les comices électoraux et spécialement sur les élections prétoriennes et consulaires soumises à la *patrum auctoritas* préalable.

Malheureusement la mort simultanée des deux consuls à la suite de la bataille de Modène créa au Sénat de grands embarras. Les consuls pour 42 avaient été déjà désignés par César en 44 [3], et cette nomination avait été confirmée par la validation des *acta Caesaris* [4]. Mais il fallait procéder à l'élection des préteurs pour 42, et d'après la constitution romaine les comices prétoriens devaient être présidés par un consul ou un magistrat avec pouvoir consulaire [5].

Il était donc nécessaire d'élire des *consules suffecti*. Mais ici gisait la difficulté. Les élections consulaires devaient être présidées par un dictateur ou un interroi [6].

La dictature avait été abolie par la loi [7], et, avant que l'on pût désigner un interroi, tous les magistrats patriciens devaient abdiquer. Or, plusieurs magistrats patriciens étaient absents de Rome, et il y en avait même dans l'entourage d'Antoine [8].

---

[1] S. C. qui permet à Octavien de briguer les magistratures supérieures, avec dispense de la questure, et comme s'il avait été questeur en 44 (Cicéron, voyez T. I, 600, nᵉ 2 et 632, nᵉ 6), ou d'après Dion Cassius, XLVI, 29, App., B. C., III, 51) un *decennium* avant l'*aetas legitima*. S. C. ultérieur qui lui permet de briguer la préture aux premières élections. Dio Cass., XLVI, 41. Projet de S. C. proposé par Cicéron (Cic., Phil., V, 19, « § 52) *uti L. Egnatuleio* (questeur en 44, ib., III, 3, § 7) *triennium ante legitimum tempus magistratus petere capere gerere liceat.* »

[2] Voyez plus haut.

[3] T. I, p. 587, nᵉ 2.

[4] Voyez plus haut.

[5] Voyez mon *Droit public romain*, p. 175.

[6] Ibidem.

[7] Voyez plus haut.

[8] Dio Cass., XLVI, 45. cf. Ps. Cic., ad Brut., I., 5.

Nous ne trouvons nulle part chez Cicéron une indication de l'expédient par lequel le parti sénatorial espérait sortir de la difficulté. Aussi, bien qu'on eût eu d'abord l'intention de fixer les comices prétoriens au mois d'août [1], Cicéron, pour plusieurs motifs et spécialement, sans doute, en raison des difficultés constitutionnelles que nous venons de mentionner, usa de son influence sur le Sénat, et non sans succès [2], pour remettre les élections des magistrats de 42 jusqu'après l'entrée en charge des consuls de cette année [3].

Mais l'impatience d'Octavien hâta le dénouement. S'étant emparé de Rome, il obtint que les comices consulaires fussent présidés par des *II viri consulari potestate comitiis habendis consularibus* (δύο τινῶν ἀντὶ ὑπάτων) [4], élus eux-mêmes dans une assemblée présidée par le préteur, faisant fonctions de préteur urbain [5]. Octavien et Q. Pedius furent créés *consules suffecti* [6].

Octavien, nommé consul, exerce aussitôt des pouvoirs quasi-absolus. Par la *lex Pedia* [7] il fait condamner à l'*interdictio* comme meurtriers de César les principaux généraux du parti sénatorial, D. Brutus, M. Brutus, Cassius, etc. Il s'empare du Trésor public [8], oblige le Sénat d'accorder à ses amis le gouvernement des provinces [9], à lui-même les armées de D. Brutus et le droit de recruter des légions supplémentaires, et la conduite de la guerre contre Antoine et Lepidus [10]. Le Sénat, par le *senatus consultum ultimum*, lui attribue des pleins pouvoirs, et il décide que, même après sa sortie de charge, Octavien, en qualité de proconsul, commandera les armées, de concert avec les consuls en fonctions, et ayant le pas sur ceux-ci [11]. Mais Octavien se

---

[1] Cic., ad fam., X, 25, § 2, 26, § 1.

[2] App., B. C., III, 83, 85.

[3] Cic., ad fam., X, 26, § 3 : « *Comitia quantum facere possumus, quod multis de causis reip. arbitramur conducere, in januarium mensem protrudimus.* »

[4] Lange, III, 535.

[5] Dio Cass., XLVI, 45.

[6] Dio Cass., XLVI, 46. Voyez t. I, 602.

[7] T. I, 602-603.

[8] Dio Cass., XLVI, 46, 48.

[9] Dio Cass., XLVI, 49.

[10] Dio Cass., XLVI, 46-50.

[11] Dio Cass., XLVI, 47.

réconcilia bientôt avec Antoine et Lepidus, il provoqua leur réhabilitation de la part du Sénat et du peuple [1], et conclut avec eux la convention de Bologne [2]. Elus par un plébiscite *III viri reipublicae constituendae*, ils entrèrent en charge le 27 novembre [3], et firent une proscription générale des partisans du régime républicain [4]. L'année suivante ils remportèrent sur M. Brutus et Cassius la bataille de Philippi, qui fut le tombeau définitif de la République romaine [5].

§ 4. Le triumvirat jusqu'au principat d'Auguste. 43-29 [6].

Le *triumviratus reipublicae constituendae causa*, décrété en 43 par le *plebiscitum Titium* pour un terme de cinq ans [7], du 27 novembre 43 au 1er janvier 37 [8], et renouvelé en 37 [9], par un autre plébiscite [10], pour un second terme de cinq ans (depuis 37 jusqu'au 1er janvier 32) [11], accorda à Lépidus, Antoine et

---

[1] Dio Cass., XVLI, 52. App., B. C., III, 96. Suet., Aug., 12.
[2] Dio Cass., XLVI, 55. App., B. C., IV, 3.
[3] Voyez plus loin.
[4] T. I, p. 612.
[5] Dio Cass., XLVII, 39. App., B. C., IV, 138.
[6] Lange, III, 540-586.
[7] App., B. C., IV, 7. Dio Cass., XLVII, 2. Mon. Anc., t. lat., c. 1, 9. t. grec., c. 1, 13-14. Liv., Ep., CXX.
[8] Cf. Fast. Colot. dans le Corp. Inscr., I, 466.
[9] Dio Cass., XLVIII, 54.
[10] App. Ill., 28 : « τῇ δευτέρᾳ πενταετίᾳ.... ἥν ἐπὶ τῇ προτέρᾳ σφίσιν αὐτοῖς ἐψηφίσαντο, καὶ ὁ δῆμος ἐπικεκυρώκει. » Il est vrai qu'Appien se contredit ailleurs, B. C., V, 95: « ἑτέραν ἑαυτοῖς ὥριζον πενταετίαν, οὐδὲν ἔτι τοῦ δήμου δεηθέντες. » Mais dans ce dernier passage Appien se trompe. Voyez plus loin.
[11] Mon. Anc., t. gr., c. 7 : « τ[ρι]ῶν ἀνδρῶν ἐγενόμη[ν δ]ημοσίων πραγμάτων κατορθωτὴς συνεχέσιν ἔτεσιν δέκα » cf. Suet, Aug., 27. « *Triumviratum reipublicae constituendae per decem annos administravit.* » Puisqu'il est établi par les propres paroles d'Auguste qu'il fut triumvir pendant dix ans consécutifs, il en résulte d'abord que le terme légal du second triumvirat fut le 31 décembre 33, et non pas, comme le veut Lange, (III, 572) à la suite d'Appien (Ill., 28), le 31 décembre 32; car, dans ce cas, il eût été triumvir pendant onze ans. En second lieu, l'espace de dix ans, assigné par Auguste à son triumvirat, prouve que la seconde période du

Octavien des pouvoirs absolus, qui n'étaient limités ni par le peuple ni par le Sénat [1].

Partant, toutes les attributions propres au peuple et au Sénat sont suspendues par l'existence même du triumvirat.

Les triumvirs règnent et gouvernent en maîtres absolus.

Non seulement ils abolissent et modifient les lois existantes selon leur bon plaisir [2], mais ils accordent encore des dispenses aussi bien des lois civiles qui règlent le droit privé [3] que des lois politiques qui déterminent les conditions de l'éligibilité aux magistratures [4].

Leurs édits ont une force égale à celle des lois. Dès lors l'intervention du peuple dans la sphère législative devait être fort restreinte. Aussi n'est-il fait mention en cette période d'aucune loi centuriate, et ne cite-t-on guères, en dehors de ceux qui furent votés en faveur des triumvirs et sur leur seul désir, d'autres plébiscites [5] de quelque importance que le *plebiscitum Falcidium* de 40, qui régla le droit de succession et des legs, et qui, même sous l'Empire, resta la base de cette partie du Droit civil [6].

---

triumvirat reposait comme la première sur une base légale, une loi ou un plébiscite. Car, de fait, Octavien a gardé ses pouvoirs, tout comme Antoine, même en 32; de fait il a été triumvir au moins pendant onze ans. Partant, Appien a raison dans l'histoire illyrienne (c. 28), et non, comme le veut Mommsen, (Staatsr., II, 697, nᵉ 3, 698, nᵉ 2, 2ᵉ éd.) dans la guerre civile (V, 95). Voyez la note précédente.

[1] Dio Cass., XLVI, 55. Cf. XLVII, 2. App., B. C., IV, 2.

[2] Dio Cass., XLVII, 15.

[3] Il est vrai qu'en règle générale ils font décréter ces dispenses par le Sénat, qui n'en avait pas le droit. En 40 un S. C. permet à Octavie d'épouser Antoine sans l'observance du temps légal de veuvage. Plut., Ant., 31. — En 35 Octavie, sœur d'Octavien, et Livie, femme d'Octavien, obtiennent le droit d'administrer leurs biens, avec dispense de la *tutoris auctoritas* (Dio Cass., XLIX, 38), sans doute aussi en vertu d'un S. C.

[4] T. I, p. 605 suiv.

[5] *Lex Refrena* de 43 qui déclare César *divus Julius* (C., I., I, nº 636 — VI, nº 872, cf. Dion. Cass., XLVII, 19). — Plébiscite de 37 qui renouvelle le triumvirat (plus haut).

[6] Dio Cass., XLVIII, 33, cf. Gaj., II, 227. Paul., III, 8. Ulp., XXIV, 32. Dig., XXXV, 2.

Les élections étaient, peut-on dire, au pouvoir exclusif des triumvirs [1].

Partant, il ne peut être question en cette période ni de vote populaire, ni de *patrum auctoritas* préalable.

Les triumvirs gouvernent Rome, l'Italie [2] et les provinces.

Les magistrats urbains, même les consuls [3], exercent un pouvoir plutôt fictif que réel [4], et dépendent entièrement des triumvirs.

Les triumvirs ont la libre disposition du Trésor public, et ils établissent des impots et lèvent à Rome et en Italie des contributions ordinaires ou extraordinaires [5].

Des monnaies en or et en argent sont frappées à Rome par les *IV v. a. a. a. f. f.*, parfois avec les sigles S. C., mais ordinairement sans cette inscription [6].

Nous pensons que, de même que sous César, ces émissions se faisaient au nom des triumvirs, et exceptionnellement sur l'ordre du Sénat.

Réglant de commun accord les intérêts généraux de l'ordre politique [7], les triumvirs se partagent le commandement des armées et l'administration des provinces. Ce partage a été modifié, il est vrai, à plusieurs reprises [8].

---

[1] T. I, p. 604.

[2] Cf. App., B. C., IV, 2, V, 3, 128-129. Dion. Cass., XLVIII, 6, 12, XLIX, 14.

[3] Voyez sur la durée du consulat pendant cette période, t. I, p. 606. — Dans la convention de 39 avec Sex. Pompée par laquelle les triumvirs lui assignent le consulat de 33, (t. I, 609), ils lui accordent le droit; « ὑπατεῦσαι ἀπόντα δι᾽ ὅτου κρίνοι τῶν φίλων. » (App., B. C., V, 72), mais, peu après, l'union ne s'étant pas maintenue, ils enlèvent à Pompée le consulat promis. (Dio Cass., XLVIII, 54).

[4] Cf. App., B. C., V, 20, 132.

[5] Dio Cass., XLVII, 14, 16, XLVIII, 31, 34, 43, XLIX, 15. App., B. C., IV, 5, 32, 34, V, 67, 130. — Ce qui est significatif aussi, c'est que dans l'inscription qui mentionne l'adjudication de la reconstruction d'un mur de Juno Lucina par le questeur urbain Q. Pedius (C. I., VI, nº 358), ne se trouvent pas les termes *S. C.*

[6] Mommsen, Hist. de la monn., III, 4, 6.

[7] Dio Cass., XLVI, 55, L, 1, cf. App., B. C., V, 22.

[8] Premier partage réglé par le traité de Bologne en 43 : Dio Cass , XLVI, 55, cf. XLVII, 2. App., B. C., IV, 2, 3. Deuxième partage par le traité

Chaque triumvir gouverne, d'une manière souveraine [1], la partie de l'empire qui lui est dévolue. Il réforme, quand bon lui semble, les actes de ses prédécesseurs [2]; il dispose des impots ordinaires et prélève des impots extraordinaires sur les cités provinciales et les dynastes tributaires [3]; il accorde l'immunité [4], la liberté [5], la cité romaine [6]; il donne ou enlève des principautés aux rois tributaires [7]; il guerroie contre les peuples voisins [8]; il administre ses provinces soit par lui-même soit par des *legati*, nommés d'ordinaire, il est vrai, parmi les préteurs ou consuls sortis de charge, et portant assez généralement le titre de proconsuls, mais cependant nommés uniquement par le triumvir et dépendant entièrement de lui [9].

D'ailleurs, contrairement aux usages républicains, les fonctions de légat sont parfois confiées à des chevaliers [10] ou même à des affranchis [11].

Il y a, en dehors des pouvoirs despotiques accordés aux triumvirs, surtout deux symptômes qui montrent toute l'étendue de l arévolution qui s'opérait dans les institutions romaines.

---

de Philippi en 42 : Dio Cass., XLVIII, 1, 2. App., B. C., V, 3. Troisième partage par le traité de Brindes en 40 : Dio Cass., XLVIII, 28. App., B. C., V, 12, 65. Plut., Ant., 30. Quatrième partage par le traité de Misène, à la suite de la réconciliation avec Sex. Pompée en 39. Dio Cass., XLVIII, 36. App., B. C., V, 72. Plut., Ant., 32. Traité de Tarente de 37 qui exclut de nouveau Pompée. Dio Cass., XLVIII, 54, L, 26. App., B. C., V, 95, 134. Plut., Ant., 35.

[1] App., B. C., V, 22.

[2] Cf. Flav. Jos., Ant. jud., XIV, 12, § 5. Strab., XII, 3, § 14.

[3] App., B. C., V, 5, 6, 129.

[4] App., B. C., V, 6.

[5] App., B. C., V, 5, 7.

[6] Dio Cass., XLVIII, 45, XLIX, 16.

[7] Dio Cass., XLVIII, 45, XLIX, 22, 23, 43. Plut., Ant., 36. Flav. Jos., Ant. jud., XV, 3, § 8, 4, § 1. Strab., XIX, 4, § 3, 5, § 6. App., B. C., V, 75.

[8] Dio Cass., XLIX, 24, 36, 40. App.. B. C., V, 75., Illyr., 16, 28. Liv., Ep., CXXVIII, CXXXI.

[9] Dio Cass., XLVIII, 22, 24, XLIX, 21. App.,.B. C., IV, 53, V, 12, 129.

[10] Q. Salvidienus Rufus, chevalier, (t. I, p. 607, nº 7), prolégat d'Octavien dans la guerre contre Pompée. (App., B. C., IV, 85. Dio Cass., XLVIII, 13, 18).

[11] Demetrius, affranchi de César, gouvernant Chypre au nom d'Antoine. Dio Cass., XLVIII, 40, § 6.

C'est, d'abord, que des femmes n'obtiennent pas seulement des privilèges politiques [1], mais encore participent d'une manière active et ouverte aux luttes politiques. En 41 Fulvie, épouse d'Antoine, domine à Rome le Sénat et le peuple [2].

C'est, en second lieu, l'admission quasi-officielle des membres de l'ordre équestre à l'administration de l'empire. En effet, Octavien n'avait pas seulement, comme César, des chevaliers parmi ses conseillers intimes [3], mais il confia encore, en 36, lors de la guerre avec Sex. Pompée, la garde de Rome et de l'Italie au chevalier Mécène [4].

Le Sénat était dépouillé, comme le peuple, de ses pouvoirs, de son autorité, de son indépendance.

Il n'exerce plus aucun contrôle réel sur les finances de l'État, aucune influence sur la répartition des provinces et des commandements militaires, aucune action sur l'administration et la politique générales de l'empire.

Au reste les triumvirs sont tout-puissants au Sénat. En leur qualité de *III viri reipublicae constituendae causa*, ils ont le droit de convoquer, de présider et de consulter le Sénat [5].

Bien que nous n'ayons guère de renseignements positifs à ce sujet, la nature même des pouvoirs triumviraux nous permet de conclure qu'au Sénat les triumvirs avaient le pas sur tous les autres magistrats [6], exerçant l'*intercessio* à l'égard de

---

[1] En 35, Octavie et Livie sont honorées par des statues, et leur personnes sont déclarées inviolables comme celles des tribuns (Dio Cass., XLIX, 38), probablement par un S. C.

[2] Dio Cass., XLVIII, 4 : « αὐτὴ τὰ πράγματα διεχείριζεν ὥστε μήτε τὴν βουλὴν μήτε τὸν δῆμον ἄλλο τι παρὰ τὸ ἐκείνῃ δοκοῦν χρηματίζειν » cf. ib., 10.

[3] Par ex. Q. Salvidienus Rufus et Cornelius Balbus *major*. Voyez t. I, p. 607, n[os] 7 et 8.

[4] Dio Cass., XLIX, 16 : « τά τε ἄλλα ἐν τῇ πόλει τῇ τε λοιπῇ Ἰταλίᾳ, Γαιός τις Μαικήνας, ἀνὴρ ἱππεύς, καὶ τότε καὶ ἔπειτα ἐπὶ πολὺ διῴκησεν » cf. App., B. C., V, 112. Tac., Ann, VI, 11. « *Ceterum Augustus bellis civilibus Cilnium Maecenatem, equestris ordinis, cunctis apud Romam atque Italiam praeposuit.* » Voyez Mommsen, Staatsr., II, 708, n° 2, 2 éd.

[5] Varr. chez Gell., N. A., XIV, 7, § 4, cf. Dion. Cass., XLVIII, 8, XLIX, 15. App., B. C., V, 130.

[6] Même, en 32, quand le temps légal du triumvirat était expiré, Octavien préside le Sénat : ἐν μέσῳ τῶν ὑπάτων ἐπὶ δίφρου ἀρχικοῦ ἱζήσας. Dio Cass., L, 2.

tous, sans être soumis eux-mêmes à l'intercession des magistrats ordinaires, pas même des tribuns [1].

Que si même ils ne dominaient pas le Sénat en droit, ils le dominaient de fait; car les magistrats urbains étaient nommés et au besoin déposés par eux, et le Sénat avait été rempli de leurs créatures [2].

D'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, la loi même qui les avait institués les dispensait formellement de l'obligation de demander l'avis du Sénat [3].

Il est donc naturel que les sénatus-consultes dont on fait mention pendant cette période soient peu nombreux et peu importants.

Tel est le sénatus-consulte qui, conformément à l'avis du collège des pontifes, ordonne d'enlever du champ de Mars les restes de M. Oppius, qui y avaient été enterrés sur l'ordre du peuple [4], et cet étrange sénatus-consulte de 33 qui défend de poursuivre du chef de brigandage (ἐπὶ λῃστείᾳ) des membres des familles sénatoriales (μηδένα τῶν ἐς τὴν γερουσίαν τελούντων) [5].

Mais le rôle principal du Sénat consiste à donner la forme extérieure de la légalité aux actes des triumvirs.

Siégeant comme haute cour de justice, en lieu et place des *quaestiones perpetuae*, le Sénat sert la vengeance d'Octavien, en condamnant à mort en 43 le préteur Q. Gallius, accusé par Octavien d'avoir voulu attenter à sa vie [6], et, en 40, le

---

[1] On ne mentionne aucun exemple d'une telle intercession. Les tribuns conservent naturellement le droit d'intercéder contre les *relationes* des autres magistrats. Ainsi lorsque le 1er janvier 32, alors que le terme légal du triumvirat était déjà expiré, il est vrai, le consul C. Sosius voulut, en l'absence des triumvirs, faire un S. C. favorable à Antoine et hostile à Octavien, le tribun Nonius Balbus intercéda. Dio Cass., L, 2.

[2] T. I, p. 604, suiv.

[3] Voyez plus haut.

[4] Dio Cass., XLVIII, 53. Ce M. Oppius fut édile en 37 et mourut peu après οὐ πολλῷ ὕστερον, probablement donc pendant le triumvirat.

[5] Dio Cass., XLIX, 43. Ce sénatus-consulte se rattache sans doute aux mesures prises par Octavien en 34 contre le brigandage qui avait envahie même la capitale, (App., B. B., V, 132); mais le texte si concis de Dion ne nous donne pas une explication suffisante du S. C.

[6] App., B. C., III, 95. Voyez t. I, p. 569, n° 19.

consul désigné Salvidienus Rufus, auquel Octavien imputait des excitations à la révolte [1].

En 39, il ratifia en bloc tous les actes que les triumvirs avaient posés depuis leur entrée en charge [2]. Il charge Antoine de la guerre contre les Parthes et revêt de son autorité les décisions projetées par Antoine relativement aux dynastes et aux cités orientales [3]. Il ratifie d'ailleurs par anticipation tous les actes futurs d'Antoine en Orient [4].

Le Sénat accorde aux triumvirs [5] et, sur la demande de ceux-ci, à leurs légats [6], le triomphe, l'*ovatio*, des jours de supplications ou d'autres honneurs [7], même à la suite de rapports dont la fausseté ou l'exagération était reconnue [8].

Instrument docile au service du plus fort, lorsque des querelles éclataient entre les maîtres de Rome, ce qui arrivait assez fréquemment, le Sénat était toujours prêt à déclarer ennemi de la République l'adversaire du plus puissant, et à combler ce dernier de tous les faveurs.

En 41, à la suite de la querelle survenue entre Octavien et le consul L. Antonius, frère du triumvir, L. Antonius est proclamé ennemi de la République [9].

Mais c'est surtout en 36, après la victoire d'Octavien sur Sex.

---

[1] T, I, p. 609, n° 2.

[2] Dio Cass., XLVIII, 34.

[3] Jos., Ant. jud., XIV, 14, § 4, Bell. jud., I, 14, § 4. Cf. App., B. C., V, 75. Corp. Inscr. Graec., II, n° 2737, b, 4-6.

[4] App., B. C., V, 75.

[5] Triomphe : Dio Cass., XLIX, 21, 38. App., Illyr., 28. Ovations, Dio Cass., XLVIII, 31. Cf. Mon. Anc., t. lat., c. 4. Suet., Aug., 22. Supplications : Dio Cass., XLVIII, 3, 41, XLIX, 21, 32, cf. Mon. Anc.. l. l. C. I., I, 324, fast. Amit. au 3 sept.

[6] Triomphe : Dio Cass., XLVIII, 42, XLIX, 21, 42, cf. act. triumph. Cap.

[7] S. C. qui autorise Agrippa à porter la couronne navale, qu'il avait reçue d'Octavien, à toutes les fêtes où les *triumphales* portaient la couronne de laurier. Dio Cass., XLIX, 14, § 4.

[8] Dio Cass., XLIX, 32.

[9] Flor., IV, 5, § 3. « *L. Antonius totius senatus suffragiis hostis judicatus* ». Voyez sur L. Antonius. le t. I, p. 578, n° 32.

Pompée et après la destitution de Lepidus, que le Sénat [1] décréta à Octavien de nombreux honneurs. Immédiatement après la nouvelle de la victoire, il lui vote entre autres une *ovatio*, une statue triomphale dorée à placer au *forum*, sur une colonne entourée de *rostra*, et une fête anniversaire de la victoire pendant laquelle Octavien, accompagné de sa femme et de ses enfants, prendrait part à un festin donné au temple de Jupiter Capitolin [2]. Au retour d'Octavien, le Sénat décrète que sa personne est sacrosainte comme celle des tribuns, sur le banc desquels il obtient le droit de siéger [3], et il lui vote un hôtel aux frais de l'État [4].

Le 1er janvier 32 était le terme où expiraient les pouvoirs légaux d'Octavien et d'Antoine.

Néanmoins ils continuèrent en fait à user de leurs pouvoirs absolus [5]. Mais, dès le commencement de l'année, la discorde éclata ouvertement entre les deux maîtres de Rome.

Octavien sut mettre à profit l'indignation causée à Rome par la condescendance d'Antoine à l'égard de Cléopatre, aux enfants de laquelle il avait cédé des provinces orientales [6].

Le Sénat se déclare en faveur d'Octavien.

Les deux consuls en fonctions Cn. Domitius Ahenobarbus et C. Sosius, qui étaient du parti d'Antoine, et de nombreux sénateurs quittèrent la ville et rejoignirent Antoine [7]. De même qu'en 49 il y avait eu un Sénat pompéien en Thessalie et un Sénat césarien à Rome, de même maintenant il y avait près d'Antoine un Sénat antonien, à Rome le Sénat césarien [8].

Le Sénat de Rome proclama Antoine déchu de tous ses pou-

---

[1] Dio Cass., XLIX, 16 § 1 » *παρά τῆς βουλῆς.* » App., B. C., V, 130 : « *ἥ τε βουλή τιμὰς ἐψηφίσατο ἀμέτρους.* »

[2] Dio Cass., XLIX, 15, § 1. Cf. App., B. C., V, 130.

[3] Dio Cass., XLIX, 15 § 6. « *τὸ μήτε ἔργῳ μήτε λόγῳ τι ὑβρίζεσθαι· εἰ δε μή, τοῖς αὐτοῖς τὸν τοιοῦτό τι δράσαντα ἐνέχεσθαι οἷσπερ ἐπὶ τῷ δημάρχῳ ἐτέτακτο. καὶ γὰρ ἐπὶ τῶν αὐτῶν βάθρων συγκαθέζεσθαι σφισιν ἔλαβε.* »

[4] Dio Cass., l. l., § 5.

[5] Dio Cass., XLIX, 41, L, 4. Cf. Plut., Ant., 54. Suet., Aug., 17. Strab., XIV, 5, § 6, p. 751.

[6] Antoine se donne entre le titre de *III vir r. p. c.* sur les monnaies frappées en 31. Mommsen, Staatsr., II, 697, nº 5, (2e éd.).

[7] Dio Cass., L, 2, 20. Cf. Suet., Aug., 17.

[8] Dio Cass., L, 2, 20.

voirs et du consulat auquel il avait été désigné pour 31 [1], et, déclarant la guerre à Cléopatre [2], il la déclara indirectement à Antoine.

Les sénateurs, au nombre de 700, jurèrent fidélité à Octavien [3] et lui maintinrent le consulat auquel il avait été désigné pour 31, et qu'il garda ensuite sans interruption jusqu'en 23.

Octavien confia de nouveau, en 31, la garde de la ville et de l'Italie au chevalier Mécène [4], et partit pour la guerre contre Antoine.

La victoire d'Actium, remportée le 2 septembre 31 [5], rendit Octavien seul maître de l'empire romain [6].

Les sénateurs qui avaient suivi Antoine furent mis à mort ou punis de la confiscation de leurs biens; d'autres obtinrent le pardon du vainqueur [7].

Octavien se rendit à Brindes, en 30, pour recevoir l'hommage du Sénat et des magistrats qui y étaient venus tous en corps: les tribuns de la plèbe et deux préteurs restèrent seuls à Rome pour l'administration de la ville [8].

Le consul Octavien étant retourné ensuite en Asie, pour pacifier l'Orient, le Sénat lui décerne honneur sur honneur par une série de sénatus-consultes.

Le Sénat lui décrète le triomphe, un arc de triomphe à Brindes et un autre au forum de Rome, des fêtes quinquennales et des supplications à l'anniversaire du jour de sa naissance et de l'annonce de la victoire d'Actium à Rome. Les vierges vestales, le Sénat et le peuple iront en cortège à sa rencontre, quand il fera son entrée triomphale.

Les statues d'Antoine sont renversées, le jour de sa naissance

---

[1] App., B. C., IV, 38, 45. Dio Cass., L, 4, 6, 10, 20, 21, 26. Plut., Ant., 60. Cf. Strab., XIV, 5, § 6.

[2] Dio Cass., L, 4, 6. Plut., Ant., 60.

[3] Mon. Ancyr., t. lat., c. 25.

[4] Dio Cass., LI, 3. Tac., Ann., VI, 11. Vell. Pat., II, 88, § 2. Cf. App. B. C., IV, 50.

[5] Dio Cass., L, 32 suiv.

[6] Dio Cass., LI, 1. Cf. C. I., I, p. 324.

[7] Dio Cass., LI, 2.

[8] Dio Cass., LI, 4.

déclaré néfaste, et le prénom *Marcus* est interdit aux membres de *la gens Antonia* [1].

Plus tard, dans le courant de la même année, quand le Sénat eut appris la mort d'Antoine, il vota à Octavien des couronnes, des supplications et un nouveau triomphe.

Le jour de la prise d'Alexandrie serait le commencement de l'ère Alexandrine [2].

Octavien obtient la puissance tribunicienne à vie [3], le droit de juger toute cause en appel, et d'absoudre dans tous les procès par le suffrage de Minerve [4].

Le nom d'Octavien serait récité dans les prières publiques faites pour le salut du Sénat et du peuple romain, et à tous les repas publics ou privés une libation serait faite en son honneur [5].

Une loi, proposée à la fin de l'an 30 par le consul Saenius,

---

[1] Dio Cass., LI, 19, § 1-3. Plut., Cic., 49. Cf. C. I., I, 324. Fast. Amit. au 2[d] septemhre.

[2] Dio Cass., LI, 19, § 5, 6.

[3] Dio Cass., LI, 19 § 6 : « *τὸν Καίσαρα τήν τε ἐξουσίαν τὴν τῶν δημάρχων διὰ βίου ἔχειν, καὶ τοῖς ἐπιβοωμένοις αὐτὸν καὶ ἐντὸς τοῦ πωμηρίου καὶ ἔξω μέχρις ὀγδόου ἡμισταδίου ἀμύνειν, ὃ μηδενὶ τῶν δημαρχούντων ἔξην* ». Sur cette dernière partie du texte, voyez Mommsen, Staatsr., I, 67, 68, n° 1. D'après App., B. C., V, 132 et Oros, VI, 18, la puissance tribunicienne viagère fut déjà accordée à Octavien en 36, alors que d'après Dion Cassius Octavien obtint seulement la qualité de *sacrosaint* et le droit de siéger sur la *sella tribunicia* (voyez plus haut). Mommsen, qui dans les *Res gest. divi Aug.*, p. 28 avait préféré les témoignages de Dion Cassius, s'en réfère maintenant à Appius (Staatsr., II, 836, n[n] 6, 837, n. 1). Il invoque le passage du Mon. Anc., II, 21 : « *et sacrosan[ctus ut essem..... et ut qu]o[ad] viverem, tribunicia potestas mihi.....* » et celui de Tac., Ann., I, 2 : « *posito triumviri nomine consulem se ferens et ad tuendam plebem tribunicio jure contentum.* » Mais le *monumentum Ancyranum* distingue précisément entre les deux privilèges d'Octavien et met en première ligne *sacrosanctus ut essem;* si Octavien avait reçu dès l'an 36 *toute* la puissance tribunicienne, la qualité de *sacrosaint* en eût été une conséquence qu'il était inutile d'énoncer, ou qu'il fallait du moins mettre à la seconde place. De plus, le passage de Tacite où il est question du *jus tribunicium*, se rapporte non à l'année 36, où Octavien était triumvir et n'était pas consul, mais à l'année 31, où il déposa le triumvirat, étant consul.

[4] Dio Cass., LI, 19 § 7 : « *ἔκκλητόν τε δικάζειν, καὶ ψῆφόν τινα αὐτοῦ ἐν πᾶσι τοῖς δικαστηρίοις ὥσπερ Ἀθηνᾶς φέρεσθαι.* «

[5] Dio Cass., l. l.

conformément à un sénatus-consulte antérieur, investit Octavien du droit d'augmenter le patriciat, en conférant cette dignité à des familles plébéiennes [1].

Le 1er janvier 29, le Sénat ratifia tous les actes d'Octavien et prêta le serment de les observer.

Octavien obtint le droit de nommer des membres au delà du nombre normal dans les collèges de prêtres. Son nom serait inséré dans les chants saliens et une tribu recevrait le nom de *tribus Julia.* Il reçoit le droit de porter la couronne triomphale à toutes les fêtes publiques; le jour de son retour à Rome sera à l'avenir un jour de fête, et les sénateurs qui ont participé à ses expéditions prendront part au triomphe, revêtus de la toge de pourpre. Le Sénat, enfin, pour célébrer le rétablissement de la paix dans tout l'empire, décréta la fermeture du temple de Janus [2].

Mettant volontairement un terme aux pouvoirs absolus qu'il avait exercés de fait depuis la fin du triumvirat [3], Octavien, pendant son sixième et son septième consulat (28-27) [4], dota l'empire romain d'un ensemble d'institutions qui restèrent les fondements de l'organisation romaine pendant les premiers siècles de l'Empire.

P. WILLEMS.

---

[1] Mon. Anc., c. 8 « *Patriciorum numerum auxi consul quintum jussu populi et senatus* » cf. Dion Cass., LII, 42, qui ne mentionne que le S. C. — Auguste exécuta donc en 29 la mesure décrétée par *la lex Saenia* (Tac., Ann., XI, 25) portée *ex S. C.* par L. Saenius qui fut cos. suff. pendant les mois de novembre et de décembre 30 (C. I. I, 471). Dio Cassius est dans l'erreur quand il admet qu'une *adlectio* de patriciens a déjà eu lieu en 33 (XLIX, 43) « ὁ Καῖσαρ.... ἐς τὸ τῶν εὐπατριδῶν γένος ἐκ τοῦ πλήθους τινὰς ψηφισαμένης τῆς βουλῆς ἐσήγαγεν » Voyez Mommsen, Res gestae divi Aug., p. 20.

[2] Dio Cass., LI, 20, cf. Mon. Anc. c. 10. t. gr. « τ[ὸ ὄνομά μο]υ συνκλήτου δόγματι ἐνπεριελήφθη εἰς[τοὺ]ς σαλίων ὕμνους » cf. ib., c. 13, et Mommsen, Res gestae. p. 31.

[3] Finances : Dio Cass., L, 10, LI, 3. Plut., Ant., 58. — Provinces : Dio Cass., LI, 2. Strab., XII, 3, § 14. — Rome et l'Italie. Dio Cass., LI, 3.

[4] Mon. Anc., c. 34. Tac., Ann., III, 28 « *Sexto demum consulatu Caesar Augustus, potentiae securus, quae triumviratu jusserat, abolevit deditque jura quis pace et principe uteremur* ».

LE RENOUVELLEMENT EN 1578

DU TRAITÉ D'ALLIANCE

CONCLU A L'ÉPOQUE DE JACQUES VAN ARTEVELDE ENTRE LA FLANDRE ET LE BRABANT [1].

Le traité de 1339 est justement célèbre. A une époque où les duchés, comtés, principautés et seigneuries qui couvraient la Belgique actuelle, se considéraient encore comme des états distincts et étrangers l'un à l'autre, il proclame hautement la solidarité qui doit unir la Flandre et le Brabant.

Jean III, duc de Brabant, et Louis de Nevers, comte de Flandre, avec la noblesse, les échevins et le peuple des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Nivelles, Tirlemont, Léau, Gand, Bruges, Ypres, Courtrai, Audenarde, Alost et Grammont, déclarent dans le préambule que les bonnes gens de Brabant et de Flandre ont entre eux toute sorte de liens de parenté, de voisinage et d'intérêts commerciaux et industriels. Or, le commerce et l'industrie ont besoin de paix, de repos et de liberté: *Dat coepmanscepe ende neringhe niet ghevoet wesen moghen, zonder in lande van payse, van rusten ende van vryheden.* C'est pourquoi le traité a pour but d'éviter les différends et l'effusion de sang entre les deux pays et de cimenter une union éternelle (*omme te gadre ewelike te blivene*).

A la suite de ce magnifique préambule viennent les promesses réciproques, dont les principales méritent une courte mention. A l'avenir et à tout jamais (*van desen daghe vort an, ewelike ghedurende)*, la Flandre et le Brabant se doivent aide et assistance contre toute agression étrangère. Aucun des deux pays ne fera de guerre offensive ni de traité de paix, sans le consentement de l'autre. Les souverains de Flandre et de Brabant prennent chacun sous sa protection les habitants de l'autre pays, sur terre et sur mer (*bi watre ende te lande)*, ainsi que tous les mar-

---

[1] Communication faite à la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques* à Bruxelles (séance du 1er novembre 1878.)

chands qui viendront faire le commerce dans l'un ou dans l'autre pays et surtout les marchands de Flandre et de Brabant. Une monnaie commune sera frappée et aura cours dans les deux pays. En cas d'un différend quelconque, qui n'aurait pas été réglé endéans les huit jours, le duc de Brabant et le comte de Flandre désigneront chacun deux personnes de leur Conseil, et les six bonnes villes de Brabant et de Flandre désigneront chacune un de leurs échevins, afin de former ainsi un tribunal de dix arbitres souverains, qui s'assemblera endéans les huit jours et ne se dissoudra qu'après avoir prononcé d'après le droit et la raison, sans partialité. Les deux princes promettent solennellementde se soumettre aux décisions de ces arbitres et de ne jamais prendre de mesures de nature à entraver la liberté des relations commerciales entre les deux pays; ils ordonnent même à leurs sujets de se révolter comme un seul homme contre leur prince, s'il venait à violer l'un ou l'autre des articles du traité, et ils leur défendent de continuer à payer les revenus et les rentes au souverain parjure. Afin de régler les points d'intérêt commun, qui se présentent tous les jours, une assemblée de députés des deux souverains et des six bonnes villes se tiendra trois fois par an et se réunira alternativement à Gand, à Bruxelles et à Alost.

C'est à Gand, le 3 décembre 1339, que ce traité fut conclu et juré sur l'Évangile, avec stipulation expresse que ce serment tiendrait malgré les dispenses quelconques de pape, souverain, roi, prélat ou prince. En outre, à l'avenir chaque nouveau souverain, avant son inauguration, et chaque fonctionnaire, avant d'entrer en fonctions, seraient tenus de prêter le même serment.

Chacune des bonnes villes de Flandre et de Brabant reçut de ce traité un exemplaire sur parchemin et muni des sceaux des deux souverains, de toute la noblesse des deux pays et des villes admises à stipuler au nom de la généralité des communes flamandes et brabançonnes. De nos jours, feu M. J. J. Lambin, archiviste d'Ypres, a publié le texte flamand du traité de 1339 [1]. A l'exemplaire des archives d'Ypres sont attachés, au moyen de rubans de soie verte, quatre-vingt-onze sceaux en cire jaune,

---

[1] *Eeuwigduerende verbond*, etc. in het licht gegeven door Jan-Jacques Lambin. — Ypre, Lambin en zoon. (Sans date. — 1838?).

verte ou rouge. M. Kervyn de Lettenhove en a publié un texte français d'après une charte des Archives de Lille [1]. D'ailleurs le texte flamand avait déjà paru dans l'excellent recueil des *Foedera* de Rymer [2].

Il est inutile d'insister sur l'importance de ce traité, auquel adhérèrent bientôt les communes du Hainaut. On eut ainsi une sorte de confédération, qui fut le premier germe des Pays-Bas, tels que les ducs de Bourgogne et Charles-Quint les constituèrent plus tard. Mais ce traité d'alliance *éternelle*, qui ne contenait pas moins de dix fois ce mot redoutable [3], ne survécut pas de longtemps à Jacques van Artevelde, le grand homme d'État sous l'inspiration duquel il avait été conclu. Le successeur de Louis de Nevers, le comte de Flandre Louis de Maele porta, moins de vingt ans plus tard, la guerre en Brabant. A partir de ce moment et pendant plus de deux cents ans, il ne fut plus question du traité de 1339 [4]. Ce n'est qu'au XVIe siècle, à l'époque la plus agitée des troubles religieux dans le Pays-Bas, qu'on se ressouvint enfin du traité d'alliance éternelle entre la Flandre et le Brabant.

La Pacification de Gand, ce compromis consenti avec empressement par les deux partis opposés à cause des excès horribles commis par la soldatesque étrangère, avait seulement suspendu l'exécution des placcarts contre les hérétiques et ajourné la solution définitive de la question religieuse. Mais, en permettant aux proscrits de rentrer dans leurs foyers, on changea complète-

---

[1] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre;* III, 586 (1re édition).

[2] Rymer, *Foedera,* II, 4e partie, p. 47 et 148. — *Traités de Paix,* Amsterdam, 1700, in-fol., p. 222.

[3] *Ewelike,* une fois; *ewelike ghedurende,* trois fois; *te eweliken daghen,* six fois.

[4] Le 12 mai 1488, pendant la minorité de Philippe le Beau et les luttes des Pays-Bas contre son père Maximilien d'Autriche, un nouveau traité d'alliance éternelle fut conclu à Gand entre la Flandre, le Brabant, le Hainaut et la Zélande. Ce traité ne contient aucune allusion à celui de 1339. L'art. 16 (ou plutôt le seizième *Item)* se borne à stipuler que tous les traités, paix, alliances et accords antérieurs, conclus par les provinces contractantes, sont corroborés (*versteerct en ghecorroboreert*). Voir le recueil bien connu *Verzameling van* XXIV *origineele charters,* Gand, 1787 et 1788.

ment la face des choses dans les provinces que la tyrannie du duc d'Albe et l'habileté de Requesens avaient maintenues exclusivement catholiques. Les bannis revinrent en masse et se mirent à pratiquer le culte protestant. Aigris par l'exil et par la persécution, ils voulurent prendre leur revanche sur les catholiques. En vain le prince d'Orange essaya-t-il de calmer les haines qui se déchaînaient partout: ni les catholiques fanatiques ni les ultra-protestants ne voulurent admettre le principe de la liberté religieuse, énoncé vaguement dans la seconde *Union de Bruxelles* (10 décembre 1577); et bientôt plusieurs grandes villes, dominées par les calvinistes, prirent position contre les catholiques intolérants de l'Artois et des provinces Wallonnes.

On sait que le centre de ce parti ultra-protestant était à Gand, où commandaient un théologien intraitable, Dathenus, et un vieux noble de plus de 70 ans, ambitieux et violent, Jean van Hembyse [1]. En Brabant, Bruxelles jouait à peu près le même rôle que Gand en Flandre. Après la trahison de Don Juan d'Autriche, un comité, dit *des dix-huit*, y avait été organisé. Comme à Gand, il s'occupa aussitôt d'étendre les fortifications, et imposa de ce chef les établissements religieux en argent, en hommes ou en charrettes [2]. C'est alors que le prince d'Orange se rendit à l'invitation des États et arriva à Bruxelles où il fut reçu en triomphe. Le peuple de la ville exigea bientôt que le poste de gouverneur du Brabant fût créé en faveur du Taciturne; puis, lorsque le parti conservateur eut appelé l'archiduc Mathias d'Autriche pour remplacer Don Juan déclaré déchu de sa charge, le peuple obtint que le prince d'Orange deviendrait lieutenant-général du nouveau gouverneur des Pays-Bas. Cependant Don Juan, profitant de l'inaction du parti national, entra en Brabant avec ses vieilles troupes espagnoles. Bruxelles retentissait encore du bruit des fêtes et des divertissements de l'inauguration de l'archiduc Mathias,

---

[1] J'ai esquissé rapidement l'histoire de Gand à cette époque, spécialement au point de vue de l'instruction publique, dans un article intitulé: *Note sur l'Université calviniste de Gand* (1578-1584.) Cet article a paru dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1878, t. XXI, 4e livr.

[2] Voir l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, par Alex. Henne et Alp. Wauters, (t. I, p. 460 et suiv.).

lorsqu'éclata, comme un coup de foudre, la nouvelle de la victoire de Don Juan à Gembloux (31 janvier 1578.) Les princes et les État-Généraux se réfugièrent à Anvers, pendant que Don Juan entrait à Louvain, s'emparait d'une partie du Brabant et poussait impunément jusqu'aux portes de Bruxelles.

C'est à ce moment que les chefs les plus exaltés de la bourgeoisie de cette ville songèrent à s'appuyer sur les calvinistes de Gand et parvinrent à faire renouveler le traité d'alliance, conclu au XIVe siècle et tombé en oubli depuis plus de deux cents ans. J'ai trouvé aux archives communales de Gand [1] une série de documents, qui complètent et expliquent ceux que MM. Alex. Henne et Alp. Wauters ont publiés en 1845 dans leur *Histoire de Bruxelles*. Ces pièces inédites permettent de faire l'historique complet des négociations et donnent des détails nconnus jusqu'ici sur les secours importants que les Gantois envoyèrent à leurs frères de Bruxelles.

Ces négociations, comme l'ont fait observer MM. Henne et Wauters [2], furent tout à fait irrégulières. Trois notables bruxellois, Messire Henri de Bloyere, Sibert de Berlicum et Joseph T'Seroels, sans avoir reçu aucune mission, mais s'intitulant députés de la ville de Bruxelles, se rendirent à Gand dans les derniers mois de l'année 1577. Aux archives de Gand se trouve une lettre, signée d'un certain Goesinnius, qui prétend agir au nom des députés des trois membres de la ville de Bruxelles. Elle est du 9 novembre 1578. On y proclame la nécessité de l'union intime de tous les pays et de toutes les villes et on y rappelle le traité de 1339 [3]. Les trois membres de Bruxelles y déclarent avoir député à Gand Sybrechte van Berlicum, seigneur de la Quene, et Joseph Tserroels et prient ceux de Gand d'envoyer aussi leurs députés à Bruxelles pour s'entendre sur tout ce qui intéresse le salut des villes et du commun pays.

---

[1] Dans le premier registre des *Ontvangen brieven (1460-1578)*. Tous les documents que j'ai empruntés à ce recueil, sont inédits.

[2] *Hist. de Bruxelles*, t. I. p. 482.

[3] Volghende... voortyden ghemaect tusschen den hertoghe van Brabant.... den grave van Vlaenderen ende hunnen landen in date...... XIIIc XXXIX. (Cette pièce du 1er registre des *Ontvangen brieven* est déchirée et fortement endommagée.)

Soit par ignorance, soit par connivence avec le parti radical de Bruxelles, les chefs de la commune gantoise prirent au sérieux la mission des deux députés, auxquels messire Henri de Bloyere était venu se joindre. Le 17 janvier 1578 le traité d'alliance du XIVe siècle fut renouvelé à Gand par un acte solennel, qui se trouve aux archives de Bruxelles et dont MM. Henne et Wauters ont donné une traduction française [1]. Aux archives de Gand j'en ai trouvé une sorte de brouillon sur parchemin. Les premières lignes sont calligraphiées, les dernières ont été ajoutées en écriture cursive, et sont probablement de la main du secrétaire de la ville, Roland van Hembyse, qui a signé l'acte au nom des « échevins, conseil, doyens, nobles, notables et commune de la ville de Gand. » Ceux-ci promettent en bonne foi de prêter aide et assistance à la ville de Bruxelles et à ses alliés, de corps et de biens, conformément au traité de 1339. De leur côté, les trois députés bruxellois s'engagent à obtenir un acte identique des villes de Bruxelles, Louvain, Anvers, Bois-le-Duc et leurs alliés, bien entendu que d'autres villes et bourgs encore pourront être admis dans l'alliance, à leur demande [2].

La ratification de Bruxelles ne suivit pas; mais le 4 février le même Goesinnius écrit aux Gantois, toujours au nom des trois membres de Bruxelles, une lettre touchante pour leur demander assistance, maintenant que la ville est menacée d'un siége à cause de la défaite essuyée à Gembloux. Le 6 février Goesinnius remercie les Gantois de leurs promesses de secours, espère qu'elles seront tenues sans retard et demande des vivres. Le 9 février il demande des cordes et des mèches d'artillerie. Il ajoute : « Et ce que d'après la teneur de nos anciens traités nous vous devons, à vous et à tous nos autres alliés, nous le ferons de corps et de biens jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

---

[1] *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 482 et 483, note.

[2] Dies hebben dezelve Bloeyere, Berlicum ende Saroels ghelooft ons te doen hebben vander stede van Bruessele, Loven, Andtwerpen, Tshertogenbosch ende ander gheassocieerde steden ghelycke acte als dese tot onser verzekeringhe. Wel vstaende, dat vut dit jeghewoordigh vbant nyet en zullen vutghesloten worden alle andē steden en plecken, die heml. drmede zullen willen voughen en associeren, maer sullen dronder ontfanghen worden tallen tyden als zy des begheeren zullen. (*Ontvangen brieven*, I.)

Nous vous prions de vouloir bien accorder sur ce point toute créance à tout ce que Me Jérôme vanden Eynde, notre collègue, et Messire de Bloeyere, notre député, vous diront [1]. »

Le 11 février, nouvelle lettre de Goesinnius, qui remercie pour la promesse faite par les Gantois d'envoyer quelques milliers d'hommes et les provisions nécessaires. Il demande en outre douze à quinze pièces d'artillerie. « De notre côté, dit-il, nous vous promettons pour nous et nos descendants de vous rendre à l'avenir et à tout jamais (*ten eeuwighen daeghe*) les mêmes services d'amitié que vous nous offrez, conformément au traité conclu entre les pays de Brabant et la Flandre en 1339. Nous sommes convaincus que les villes d'Anvers et de Bois-le-Duc feront de même. » S'il ne parle pas de Louvain, la raison en est probablement que cette ville était tombée entre les mains de Don Juan. « Nous vous aurions envoyé, ajoute-t-il, une ratification expresse, si nous avions pu obtenir le consentement et l'approbation des États de Brabant, lesquels nous ont ajournés jusqu'à présent, vu le grand nombre des autres affaires pendantes; néanmoins nous poursuivrons la chose à la première occasion et nous avons fait dépêcher la présente sous notre sceau pour vous servir de provision dans l'intervalle. » Goesinnius et un certain P. Casen signent cette lettre au nom des amman, bourgmestres, échevins, maîtres des rentes et conseil de la ville de Bruxelles et des députés des trois membres de la même ville. Le sceau, dont il est question plus haut, est celui de la ville, représentant St Michel vainqueur du dragon [2].

Le 13 février, les échevins gantois donnèrent audience aux deux députés de Bruxelles, qui exposèrent point par point le contenu de la lettre précédente. Il leur fut répondu que depuis quatre ou cinq jours on avait chargé certains gentilshommes et d'autres délégués de se transporter dans les chatellenies du quartier de Gand pour désigner le dixième homme parmi les plus valides, de telle sorte qu'il était à espérer que sous peu on pourrait mettre sur pied une grande armée pour secourir les Bruxellois et leurs voisins; que de grandes quantités de froment et de farine de seigle avaient déjà été expédiées à

---

[1] *Ontvangen brieven I.*
[2] Ibid.

Bruxelles par bateaux et qu'on enverrait aussi des mèches; bien entendu que ceux de Bruxelles seraient tenus de rembourser la valeur des grains et des autres provisions [1].

Dans une autre lettre, dont la date a été déchirée, mais qui est évidemment postérieure, Goesinnius, écrivant au nom des trois membres de la ville, remercie ceux de Gand pour leurs envois d'hommes, de vivres, de munitions de guerre ainsi que pour les assurances nouvelles que les députés ont rapportées à Bruxelles. Ces députés, dit-il, « nous ont aussi déclaré que l'assistance fournie par les Gantois a été extrêmement agréable à Son Excellence le prince d'Orange. » L'ennemi s'est retiré de devant Vilvorde sur Louvain. Le comte de Boussu, gouverneur de Bruxelles, à l'intention de former une armée considérable et de se poster près de Vilvorde du côté de Grimberghe, ce qui couvrira le pays de Flandre. On demande 700 pionniers, munis de leurs outils, des vivres, des mèches, etc. Ceux d'Artois et de Hainaut fournissent aussi des secours. La lettre se termine par une nouvelle promesse de ratification de l'alliance renouvelée par les Gantois. « Nous vous enverrons, dit-elle, aussitôt que faire se pourra, l'acte que nos députés nous ont dit que vous désiriez recevoir. Le Seigneur tout-puissant nous en est témoin [2]. »

Le dernier jour de février, au milieu de la nuit *(ēn̄ dat inder nacht)*, Goesinnius écrit qu'il a plu à Dieu d'envoyer une défaite complète à l'armée nationale : *Alsoo den almoeghēn̄ heere heeft ghelief ghehadt onsen leghere zulcken fortuyn te geven, dat hy gans verschuert ēn̄ verwoest is.* Bruxelles court un danger imminent, d'autant plus que les États-Généraux, l'archiduc Mathias, le prince d'Orange et les autres chefs y sont réunis. Il a été décidé de faire venir de Gand sept ou au moins cinq des compagnies qui s'y trouvent. On supplie les échevins gantois de ne pas s'y opposer. La lettre ne parle plus de la fameuse ratification, mais se termine par ces mots pathétiques : « *Uw : Eerw : belovēn̄, dat wylieden in ghēl cas nemmermeer en zullen mancqueren, maer voer u lieden staen met lyff, goet ēn̄ bloet. Dat K(enne) den almoeghēn̄. H(eere)* [3]. Promettons à vos seigneuries

[1] *Ontvangen brieven I.*
[2] Ibid.
[3] Ibid.

qu'en pareil cas nous ne faillirons pas, mais vous défendrons de corps, de biens et de sang. Ce que sait le Seigneur tout-puissant. »

Une dernière lettre, signée Goesinnius et écrite à la hâte *(met haesten)* le 7 mars 1578, annonce que Nivelles est en danger et que l'ennemi pourrait bien marcher inopinément sur Alost et Termonde. Bruxelles promet aide et assistance conformément au traité récemment renouvelé *(onlanx v̄nyeuwt)* [1]. La vérité était, que la ratification du traité de 1339, réclamée par les Gantois, n'avait pas encore été obtenue en bonne et due forme.

MM. Henne et Wauters nous donnent sur ce point des détails curieux [2]. Le magistrat de Bruxelles n'avait pas été consulté, lorsque les trois députés allèrent proposer aux Gantois le renouvellement du traité conclu jadis sous l'administration de Jacques van Artevelde. Il hésita pendant plusieurs mois et le 8 mars le prince d'Orange crut d'avoir intervenir en personne dans le débat. Il écrivit un billet fort affectueux à « Messieurs les Bourgmestres, Eschevins, Conseil et Deputez des trois membres et nations de la ville de Bruxelles [3]. » C'est à la demande des Gantois qu'il se mêle de cette affaire. « J'ay esté prié, dit-il, par les nobles, notables et commune de la ville de Ghand, de vous faire souvenir comme parcidevant ilz vous ont donné acte auctenticque de la promesse de bonne alliance et confédération faicte avec vous, aussi que vous ayez à leur envoyer une promesse réciprocque de vostre part, daultant oultre qu'il est bien raisonnable qu'ilz ayent une semblable promesse de vous que vous avez deulx.... Partant je vous prie de ny faillir à raison de la conséquence. »

Les trois membres furent alors assemblés pour délibérer sur la lettre du prince d'Orange. Le premier membre déclara « que bien qu'il n'eût pas entendu parler de ce que de Bloyere, Van Berlicum et T' Serroels avaient traité avec les Gantois, et bien que l'union de 1339 n'eût pas été longtemps observée, puisqu'il y avait eu guerre avec la Flandre en 1356, il était disposé, à cause de la grande affection de la ville et de ses habitants pour

[1] *Ontvangen brieven I.*

[2] *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 482, 483, 484.

[3] Cette lettre du prince d'Orange est donnée en note dans l'*Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 483.

la commune de Gand, à lui dépêcher l'acte demandé, toutefois avec l'assentiment de l'archiduc (Mathias) et des États de Brabant et à condition qu'il ne serait contrevenu en rien à la Pacification.» Ces réserves prouvent que l'aristocratie bruxelloise se rendait parfaitement compte de l'arrière-pensée calviniste qui avait fait renouveler le traité du XIVe siècle. Le second membre se rangea à l'avis du premier; mais le troisième, composé des *Nations*, c'est-à-dire du peuple, qui était tout dévoué au parti radical, déclara qu'il fallait ratifier l'acte d'alliance sans restriction aucune. Cet avis, énergiquement exprimé, reçut l'approbation du magistrat, qui venait d'être complètement renouvelé et où dominaient les calvinistes.

L'acte, réclamé en vain par les Gantois depuis le mois de janvier, fut enfin dépêché à Bruxelles le 18 avril 1578. La charte originale en est conservée aux archives communales de Gand [1]. Elle est sur parchemin et était munie d'un sceau de cire verte à double queue, qui est tombé. Elle n'a jamais été publiée ni analysée, que je sache.

Cette ratification tardive est au moins trois fois aussi longue que l'acte des Gantois, par lequel ils déclaraient, dès le 17 janvier 1578, renouveler le traité de 1339. Les « Bourgmestres, Echevins, Maîtres des rentes et Conseil de la ville de Bruxelles » déclarent, qu'ils ont examiné attentivement *(ernstelyck)* l'acte de ceux de Gand, signé *Hembize* et scellé du sceau de cette ville en cire rouge. Ils l'ont soumis aux délibérations du large Conseil et des bonnes gens des neuf *Nations* qui, avec le magistrat, représentent les trois membres de la ville de Bruxelles. L'avis unanimement exprimé a été favorable, sur les instances du prince d'Orange, intervenant en sa qualité de gouverneur particulier du duché de Brabant. Puis, il est fait allusion à la ratification provisoire, scellée du sceau de la ville de Bruxelles et délivrée aux Gantois le 11 février. Nous l'avons signalée plus haut d'après la pièce originale, conservée aux archives de Gand. Viennent ensuite les promesses solennelles d'alliance, renouvelée du traité conclu en 1339. Ceux de Bruxelles s'engagent

---

[1] C'est le n° 1362 de l'*Inventaire analytique des chartres et documents appartenant aux archives de la ville de Gand,* par P. Van Duyse et Edm. De Busscher, p. 479, (1867).

à amener les autres villes du Brabant à accéder à l'union et demandent à ceux de Gand de faire de même à l'égard des villes de la Flandre.

Ainsi se terminèrent ces laborieuses négociations, auxquelles les historiens me semblent ne pas avoir suffisamment accordé d'importance. L'intervention directe du prince d'Orange est significative et prouve le prix qu'il attachait à cette alliance. J'y vois une première tentative d'union séparée entre les protestants des Pays-Bas, qui avaient tout à craindre de l'entêtement des catholiques de l'Artois et du Hainaut, En effet, ceux-ci, effrayés par les excès des calvinistes à Gand et ailleurs, réclamaient obstinément le maintien exclusif de la religion catholique, ce qui était une impossibilité et une calamité tout à la fois.

Mais le midi était trop divisé pour que l'alliance protestante pût y être conclue avec succès. C'est ce que le prince d'Orange comprit, en voyant combien un simple rapprochement entre deux villes toutes dévouées à la cause calviniste coûtait de peines et de temps. Il avait fallu, en effet, trois longs mois de tiraillements et d'hésitations, de janvier à avril 1578, pour arriver à ce maigre résultat de l'alliance renouvelée par Gand et ratifiée enfin par Bruxelles. Sur ces entrefaites le frère du Taciturne, Jean de Nassau, fut nommé stadhouder de Gueldre au mois de mai suivant. Le prince d'Orange le chargea aussitôt de tenter la chose dans le Nord et Jean de Nassau se mit à l'œuvre avec une énergie parfois brutale. On sait que les villes calvinistes de la Flandre et du Brabant, surtout Gand, s'intéressèrent vivement à ces nouvelles négociations, qui finirent par aboutir à l'*Union d'Utrecht* (23 janvier 1579).

Le renouvellement en 1578 du traité de 1339 peut être considéré, à mon avis, comme un préliminaire timide et avorté de cet acte célèbre, qui fut la pierre angulaire de la vaillante république des Provinces-Unies.

Paul Fredericq.

NOTE CRITIQUE SUR DEUX PASSAGES DE VIRGILE.

I.

(Géorg , II, 148-149).

Dans la célèbre description de l'Italie, au livre II des Géorgiques, les vers 148 et 149 n'ont pas attiré, jusqu'ici, l'attention des éditeurs. Tous ont pensé que Virgile avait voulu présenter l'Italie comme un pays merveilleux où règnerait un printemps éternel, où les troupeaux et les arbres porteraient deux fois l'an. Si l'on y réfléchit, ce seraient pourtant là d'étonnantes exagérations de la part d'un poète aussi exact.

Comment l'auteur oserait-il doter l'Italie d'un printemps éternel, lui qui nous parle si souvent de l'hiver qui attriste ce beau pays? Il prescrit même (I, 300-311) aux laboureurs une série de travaux pour cette saison qu'il appelle tour à tour *dura*, *tristis*, *indigna*, *scelerata*. En effet, il n'est pas des plus doux, cet hiver qui couvre la terre d'une haute couche de neige et charge les fleuves de glaçons (1,310), durcit le sol au point qu'on ne peut l'ensemencer (II, 316-317), et est même assez rude au sud de l'Italie, à Tarente, pour fendre les pierres et arrêter le cours des rivières (IV, 135-136).

Il y a peut-être là quelque exagération descriptive; mais en voilà assez, je pense, pour rendre inexplicable le *ver assiduum* en parlant de l'Italie.

Rien, dans les Géorgiques, ne justifie l'assertion exprimée au vers 149, à savoir que les troupeaux et les arbres porteraient, en Italie, deux fois l'an. Cependant Virgile n'aurait pas manqué de rapporter ailleurs cette merveille, lui qui consacre deux livres entiers à la culture des arbres et à l'élève des troupeaux [1]. En fait de productions du sol, on n'obtient deux fois l'an que..... du pampre et de mauvaises herbes, (II, 409-410).

[1] Le miel seul, (IV, 23 sqq) se récolte deux fois l'an, en mai et en novembre.

D'ailleurs, parlerait-il encore ici, et en termes différents, des productions naturelles de son pays ? Ne nous dit-il pas, quelques vers plus haut, d'une façon fort explicite :

> Sed gravidae fruges et Bacchi Massicus humor
> Implevere; tenent oleaeque armentaque laeta ?

N'est-ce pas complet, élogieux pour l'Italie, et exact à la fois ? Que viendrait faire cette sorte de répétition, à quatre vers d'intervalle ?

Il résulte de ces considérations qu'il faut chercher pour les vers 148 et 149, une interprétation nouvelle. Ne pourraient-ils pas se rapporter aux pays Orientaux, aux avantages desquels Virgile compare ceux de l'Italie et dont il a précisément omis de citer le *climat* et la *faune;* à ces pays peu connus, à l'exubérante végétation, (II, 123-124) et qui s'offraient à l'esprit sous un aspect si merveilleux ? Il faudrait alors changer *hic* en *hinc*, correction facile et que semblent appeler les deux *hinc* des vers 144 et 145; on supprimerait le point après *arbos*, faisant ainsi de *ver*, *aestas*, *pecudes*, *arbos*, des sujets de *absunt*. Dans ce cas, le *at* du vers 150 marquerait une opposition parfaite avec les deux vers précédents.

La traduction serait alors :

« Ici, pas de printemps éternel (comme en Orient), pas d'été dans les mois d'hiver, de troupeaux portant deux fois l'an, d'arbres chargés deux fois de fruits; mais, en revanche, pas de tigres furieux..., etc. »

II.

(Géorg., III, 365).

Quand on lit attentivement la description de la Scythie au livre III des Géorgiques (349-383), on est frappé de la place qu'occupe le vers 365 :

> Et totae solidam in glaciem vertere lacunae.

Ce vers a tout l'air d'une glose. Virgile nous décrit les effets du froid sur les hommes; il nous montre les habits qui se gèlent sur le corps, le vin qu'on est obligé de casser à coups de hache, les glaçons qui pendent à la barbe. Cela forme un tout parfait. Que vient faire, au milieu de ces détails, le vers 365 ? Est-ce

ici le lieu de nous parler des marais qui se changent en glace ?

C'est interrompre la suite logique des idées, toujours observée dans Virgile, pour nous rappeler un phénomène *déjà indiqué plus haut*.

Cependant on peut parfaitement conserver le vers en question en lui donnant une autre place. N'irait-il pas très-bien après le vers 362 :

Contrescunt subitae currenti in flumine crustae,
Undaque jam tergo ferratos sustinet orbes,
Puppibus illa prius, patulis nunc hospita plaustris,
Et totae solidam in glaciem vertere lacunae.

Il continuerait ainsi l'idée exprimée dans les vers précédents, les effets du froid sur la nature, et formerait même gradation : « Les fleuves se gèlent; des marais entiers se changent en glace. »

Un copiste aura probablement passé ce vers; il aura remarqué son erreur après avoir transcrit les deux vers 363-364, à la suite desquels il aura réparé son oubli.

G. Mallet.

COMPTES RENDUS.

Historische Syntax der lateinischen Sprache, von Dr A. DRAEGER, *direktor des königl. Gymnasiums zu Aurich. Zweiter Band.* IV Theil. Leipzig, Teubner, 1878.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer la dernière livraison de la syntaxe historique de la langue latine par A. Draeger, et nous félicitons sincèrement le savant auteur d'avoir enfin achevé un ouvrage d'une aussi grande utilité. Il lui a sans doute fallu, pour mener à bonne fin cet important travail, une application et une persévérance des plus opiniâtres, comme aussi un courage peu commun pour oser l'entreprendre, à cause de la rareté des travaux préliminaires qui auraient pu lui venir en aide. Comme nous l'apprend la préface, il l'a commencé en 1851. Il y a donc travaillé pendant vingt-sept ans; ce qui ne peut étonner personne, surtout si l'on prend en considération les occupations nombreuses et absorbantes dont les professeurs des gymnases sont accablés, et qu'on songe en outre que pendant ce temps il a publié une première et une seconde édition des Annales de Tacite, une première et une seconde édition d'une grammaire de cet auteur, et plusieurs articles dans les revues philologiques. Certes, il a montré là une activité qui peut servir de modèle.

La *Revue* a déjà annoncé et caractérisé en quelques mots les livraisons précédentes, et tout en y signalant des lacunes, inévitables dans un premier essai, elle a vivement recommandé le livre du savant grammairien. Aujourd'hui, malgré les critiques que ce livre a encourues en Allemagne (rarement, en ce pays, la critique renonce à ses droits, et elle a raison; la vie scientifique est à ce prix, mais à condition que le bien soit dit aussi bien que le mal, ce qui n'arrive pas toujours), aujourd'hui donc ce livre n'a plus besoin d'être recommandé. Le premier volume a été vite épuisé, et nous en avons depuis longtemps une seconde édition, corrigée et augmentée. C'est là une preuve que la grande utilité de l'ouvrage est généralement appréciée.

Voici, en résumé, le contenu de la dernière livraison :

5. Interrogations indirectes. *a.* Modes des interrogations indirectes. *b.* Forme des interrogations indirectes. B. Propositions attributives. C. Propositions adverbiales : *a.* marquant le temps, *b.* marquant la manière, *c.* marquant la cause, *d.* marquant le but, *e.* marquant une condition, *f.* marquant une concession. II. Propositions subordonnées ayant la forme nominale. A. Participes. B. Gérondif et participe en *dus*. C. Le supin.

J. G.

L'histoire romaine dans le dernier tiers des Annales d'Ennius, *par* L. Havet. Paris, imprimerie nationale, 1878; in-8° de 23 pages, paginé 21 à 43. *(Extrait des Mélanges publiés par l'Ecole des Hautes-Etudes.)*

La savante dissertation de M. Havet est destinée à rectifier et à compléter la partie du travail de Vahlen [1] relative aux six derniers livres des *Annales* d'Ennius. L'auteur a parfaitement atteint le but qu'il s'est proposé : nous lui devons un excellent commentaire historique sur les débris des livres XIII-XVIII de cette vieille épopée romaine. Il faut particulièrement citer ses remarques sur la guerre des Histres et sur le roi Epulon, (p. 33-34), les corrections qu'il fait dans deux passages de Tite-Live, (XLI, 1, 7 et XLI, 4, 3 : *T. et C. Caelii* au lieu de *T. et C. Aelii*), et dans un passage de Pline, *(Hist. Nat.,* VII, 38, 39, 101 : *T. Caelius Teucer* au lieu de *T. Caecilius Teucer),* et ses conclusions sur ce point, (p. 34-36). M. Havet apprécie lui-même en ces termes [2], les résultats de ses recherches : « L'étude qui précède ne peut jeter de jour que sur des détails bien » minces ; elle contient bien des *peut-être,* des *sans doute,* des *vraisem-* » *blablement* et des *à peu près ;* enfin elle n'aboutit pas à une conclusion » d'ensemble. Mais pour construire l'histoire, aucun débris n'est sans » valeur. Je serais satisfait si j'avais fourni quelques grains de poussière » à ceux qui savent en faire du ciment. » Les savants qui s'occupent de l'histoire romaine lui sauront gré de ce qu'il appelle avec trop de modestie des *grains de poussière.*

Nous nous permettrons de relever une légère inadvertance de l'auteur, qui nous dit, (p. 24) : « S'il faut en croire une opinion attribuée au » célèbre Aelius Stilon, le maître de Varron, il (Ennius) se peignit lui- » même sous les traits de Servilius Géminus, personnage instruit, aima- » ble et discret, ami d'un homme de rang supérieur au sien qui ne » craignait de lui confier, ni les bagatelles, ni les grands secrets. » Ce n'est pas sous les traits de Servilius Géminus qu'Ennius se peignit, mais sous ceux d'un personnage auquel Servilius adresse la parole au milieu des combats : *Haece locutus vocat* (sc. *Servilius), quocum bene saepe libenter / Mensam sermonesque suos rerumque suarum / Comiter impertit......* Hunc *inter pugnas Servilius sic compellat.* (A. G., XII, 4, 3.) M. Havet aura peut-être été induit en erreur par les mots d'Aulu-Gelle, (*l. cit.,* § 1) : *sub historia Gemini Servili;* mais il suffit de lire le contexte pour se convaincre que *sub historia* ne peut se traduire par « sous les traits. »

Pour terminer, nous examinerons deux passages d'Ennius. Le premier, cité par Priscien, (X, 5, 26), nous est donné par les manuscrits sous la forme suivante :

[1] *Ennianae poesis reliquiae,* Lipsiae, Teubner, 1854. — Une seconde édition est en préparation.

[2] P. 43.

Infit : « O cives, quae me fortuna fero sic
Contudit indigno, bello confecit acerbo ! »

« On a conjecturé, dit M. H., (p. 30, note 2), *ferox sic, ferocem.* » Nous adopterions volontiers la conjecture *ferox sic,* en lisant au second vers *indigne* au lieu de *indigno.*

Le fragment du livre XVI, cité par Festus, s. v. *regimen* est assez énigmatique :

Primus senex bradyn in regimen bellique peritus.

A notre avis, *bradyn* est un nom propre plus ou moins altéré. Il faudrait conserver IN *regimen,* le rattacher à *primus*, et traduire *primus in regimen* par : « le premier (le plus éminent) par rapport au gouvernement, » c'est-à-dire, « le premier de tous pour la conduite des affaires. *In* serait alors employé comme le grec εἰς = « quant à, par rapport à, *quod attinet ad* » : εἰς πάντα πρῶτον εἶναι, διαφέρειν εἰς ἀρετήν, πάντων τελεώτατον εἰς τὴν ῥητορικὴν γενέσθαι, etc. Il est à remarquer que les écrivains latins de la décadence, et notamment ceux qui affectent l'archaïsme, comme Aulu-Gelle et Apulée, se servent de *in* dans ce sens : IN *mores atque litteras spectatus.* (A. G., XIII, 21, 1), *argento vel vitro aemulus* IN *colorem.* (Apul. Met., I, 19), etc. V. Draeger, *Hist. Synt.,* t. I, p. 613.

P. THOMAS.

Ueber die lateinische Komödie. *Festrede gehalten in der öffentlichen Sitzung der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München zur Feier ihres einhundert und neunzehnten Stiftungstages am März 1878 von* dr A. SPENGEL, *a. o. Mitglied der philos.-philol. Classe der k. Akademie.* München, 1878, im Verlage der K. B. Akademie, in-4°. de 29 pages.

M. A. Spengel est un philologue connu par d'estimables travaux sur la comédie latine ; son nouvel opuscule est consacré encore à son sujet favori. On conçoit que cette *Festrede* ait un caractère plus littéraire que scientifique, bien que l'auteur y ait joint quelques notes intéressantes pour les philologues. C'est une étude agréablement est spirituellement écrite, qui n'offre rien de bien neuf, ni de bien original, mais qui réunit une somme d'observations qu'on est bien aise d'avoir sous la main.

Après avoir rapidement comparé Plaute et Térence, et dit quelques mots de l'intrigue, du lieu de la scène, de certains artifices dramatiques dans la comédie latine, M. Spengel fait défiler devant nous les principaux rôles ou types de la *fabula palliata :* les Vieillards *(Senes)* tantôt moroses, tantôt indulgents ; les *Jeunes premiers (Adulescentes)* amoureux ou en train de le devenir ; l'Esclave, cette cheville ouvrière de l'intrigue comique ; la Jeune fille modeste et bien née et la Courtisane avide et rusée ; la *Matrona,* souvent acariâtre, toujours honnête femme ; le Soldat fanfaron, grotesque caricature ; le *Leno* parjure et détesté ; la *Lena,* créature flétrie d'âme et

de corps, n'ayant plus qu'un amour : le vin ; le Parasite, une des plus plaisantes figures de la *comoedia palliata;* le banquier, *(Danista, Trapezita),* voleur, toujours prêt à lever le pied ; enfin le cuisinier, personnage important, convaincu de la *précellence* de son art — nous dirions volontiers de son sacerdoce, — et qui serait un des bienfaiteurs de l'humanité, n'était son faible pour l'argenterie.

La liste n'est pas complète. Nous regrettons de n'y voir point figurer quelques personnages secondaires, il est vrai, mais parfois vivement esquissés et fort divertissants. D'abord la Nourrice *(Nutrix),* cette confidente dévouée et discrète, (v. surtout Sophrona dans le *Phormio,* Canthara dans les *Adelphes),* qui intervient si souvent dans les scènes de reconnaissance ; appesantie par l'âge et probablement aussi par l'embonpoint, (*Eun* , 912 sqq), elle sert encore ses maîtres par ses conseils et son expérience, (*Adelph.,* 288 sqq. 335 sqq). N'oublions pas non plus l'*Ancilla,* l'aïeule des soubrettes effrontées de la comédie française : créature maligne. délurée, à la langue affilée, prompte à la réplique, jouant à merveille son rôle dans toutes les fourberies, elle forme le digne pendant de l'Esclave, qu'elle mystifie quelquefois, (v. *Eun.,* 918 sqq). Le médecin *(Medicus)* ne fait qu'une assez courte apparition dans une comédie de Plaute (les *Ménechmes) :* mais quelle amusante satire ! et comme Molière en a su tirer parti dans ses scènes immortelles ! Nous ne parlerons pas du Fourbe de profession, *(Sycophanta)* qui fait peur au grand Psendolus lui-même, (*Pseud.,* 1017 sqq), ni du Pédagogue, (v. les *Bacchis),* ni des *Advocati,* (*Poenulus,* 580 sqq. *Phormio,* 446 sqq), etc., etc.

Quelques-unes des assertions de M. Spengel nous semblent contestables, Nous ne pensons pas notamment que l'Esclave dans la comédie latine soit toujours représenté comme incapable de dévouement [1]. M. Spengel n'a songé qu'aux mauvais drôles que Plaute excelle à peindre. Mais dans les *Adelphes* de Térence, l'esclave Geta est un type touchant de fidélité et de dévouement, (v. surtout v. 480-482).

Nous n'aimons pas beaucoup l'allusion politique de la p. 27 : le *Socialdemokrat* peut bien préoccuper les cabinets et les cercles politiques de Berlin et de Munich, mais il n'a absolument rien à voir dans une étude sur la comédie latine.

En somme, la brochure de M. Spengel, semée d'idées ingénieuses, assaisonnée d'une pointe d'humour, se fera lire avec plaisir et par les philologues de profession et par les personnes simplement lettrées.

P. Thomas.

---

[1] P. 14 : « Nach stehendem Gebrauch der Komödie wird kein Sclave, » der es von Geburt aus ist, einer edlen, aufopfernden Handlung aus » uneigennützigen Beweggründen für fähig gehalten. . . . . »

ACTES OFFICIELS.

UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT, A GAND.

Faculté de philosophie et lettres.

M. Auguste Wagener, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, est déchargé des cours d'histoire politique de l'antiquité et d'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine.

Il conserve les cours d'antiquités romaines et d'exercices philologiques sur la langue grecque.

M. Adhémar Motte, docteur en philosophie et lettres, docteur spécial en sciences historiques, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand.

Il donnera, dans cette faculté, les cours d'histoire politique moderne et d'antiquités grecques.

M. Paul Thomas, docteur en philosophie et lettres, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand.

Il donnera, dans cette faculté, les cours d'histoire politique de l'antiquité et d'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine.

Faculté de droit.

M. Albert Callier, professeur extraordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand, est promu au rang de professeur ordinaire.

M. Remy de Ridder, docteur en droit, docteur en sciences politiques et administratives, docteur spécial en droit public et administratif, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand.

Il donnera, dans cette faculté, le cours approfondi de droit administratif et celui du droit des gens (examen de docteur en sciences politiques et administratives).

M. Augustin Gondry, docteur en droit, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de droit à l'université de Gand.

Il donnera, dans cette faculté, le cours approfondi de droit administratif (mêmes examens).

M. Haus, professeur émérite à la faculté de droit de l'université de Gand, est déchargé, sur sa demande, du cours de Pandectes.

Ce cours est placé dans les attributions de M. Polynice Van Wetter, professeur ordinaire à la même faculté, indépendamment des autres cours dont il est chargé.

Faculté de médecine.

M. Hector Leboucq, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, docteur spécial en sciences physiologiques, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand.

Il donnera le cours d'anatomie humaine descriptive, y compris l'anatomie des régions, et le cours de démonstrations anatomiques ordinaires ou macroscopiques (cours devenus vacants par le décès de M. A. Van Wetter, professeur ordinaire).

Athénées royaux. — Rémunération des professeurs qui remplacent les professeurs absents.

Les articles 18 et 19 de l'arrêté royal du 11 juin 1853 sont modifiés dans les termes ci-après :

Art. 18. Le professeur ou le maître d'étude qui remplace un professeur absent a droit à une indemnité.

Lorsque l'absence a pour cause une maladie du professeur ou du maître, la mort ou une maladie grave d'un membre de sa famille ou tout autre motif reconnu légitime, l'indemnité du remplaçant est prise sur l'excédant disponible du fonds des traitements.

Dans tous les autres cas, l'indemnité est à la charge du professeur ou du maître remplacé.

Art. 19. L'indemnité est fixée par le bureau d'administration, le préfet des études entendu.

Elle sera fixée par heure de leçon, par demi-jour et par jour.

Toutefois, à partir du troisième jour, elle ne dépassera pas un maximum de 5 francs par jour.

La délibération du bureau administratif relative à la fixation des indemnités sera soumise à l'approbation du Ministre de l'instruction publique.

Athénée royal de Tournai. — M. Hermans (Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, chargé à titre provisoire du cours d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Tournai, est nommé professeur au dit établissement.

Services rendus dans l'enseignement moyen communal ou provincial par les professeurs d'athénées.

L'article 4, § 1er, et l'article 5 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875 sont modifiés dans les termes ci-après :

Art. 4, § 1er. Tout professeur *qui n'a point de services antérieurs valables* débute par la troisième classe.

Art. 5. Pour les professeurs, porteurs du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur sortis des écoles normales pour les humanités, pour les langues modernes ou pour les sciences, on comptera, au point de vue du classement et du traitement, toutes les

années passées dans le service de l'enseignement moyen communal ou provincial.

Pour les autres professeurs agrégés, non normalistes, pour les professeurs qui sont porteurs d'un diplôme de docteur ou munis d'une dispense en vertu de l'article 10, § 7, de la loi du 1er juin 1850, il ne sera point tenu compte des trois premières années passées dans l'enseignement moyen communal ou provincial; à partir de la quatrième année, la règle du précédent paragraphe leur deviendra applicable.

PENSIONS CIVILES. — MINERVAL POUR LA PÉRIODE TRIENNALE 1879-1881.

Le taux moyen pour lequel le minerval attribué aux préfets des études et aux professeurs des athénées royaux sera porté en compte pour les années 1879-1881, dans la liquidation des pensions, est fixé de la manière suivante :

Pour l'athénée d'Anvers, à la somme de fr. 1,429;

Pour l'athénée d'Arlon, à la somme de fr. 719;

Pour l'athénée de Bruges, à la somme de fr. 794;

Pour l'athénée de Bruxelles : Pour la section professionnelle, à la somme de fr. 1,860;

Pour la section des humanités, à la somme de fr. 1,660;

Pour l'athénée de Gand, à la somme de fr. 1,217;

Pour l'athénée de Hasselt, à la somme de fr. 726;

Pour l'athénée de Liége, à la somme de fr. 1,414;

Pour l'athénée de Mons, à la somme de fr. 920;

Pour l'athénée de Namur; à la somme de fr. 792, et

Pour l'athénée de Tournai, à la somme de fr. 700.

Traitements exceptionnels alloués à titre de récompense à des membres du personnel enseignant des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État.

L'augmentation exceptionnelle de 400 fr. allouée à MM. E. Gérard, préfet des études à l'athénée royal de Liége, et L. Lecointe, professeur de mathématiques à l'athénée royal d'Anvers, est portée au taux maximum de 800 fr. l'an, et prendra cours à partir du 1er janvier 1878.

L'augmentation exceptionnelle de 400 fr. allouée à MM. J.-M. Feys, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Bruges et F. Hovinne, professeur de français à l'athénée royal de Tournai, est portée au taux maximum de 800 fr. l'an, et prendra cours à partir du 1er janvier 1879.

Il est alloué à MM. J. J. Fleury, professeur du cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle à l'athénée royal de Namur ; F.-J. Retsin, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Gand ; N.-L.

Lequarré, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Liége; Schreurs, professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle à l'athénée royal de Liége; S.-J. Legrand, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Bruxelles; E. Bourquin, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Tournai; H. J. Courtoy, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Gand; J.-A. Jeanne, professeur de poésie latine à l'athénée royal de Liége, une augmentation exceptionnelle de 400 fr. l'an, qui prendra cours à partir du 1er janvier 1879.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue.*

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 17 août: **Hippeau**, l'Instruction publique en Russie; Catalogue du ministère de l'instruction publique en Russie, par Louis Léger. —Du 24: Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, l'abbé **Duchesne**, Étude sur le Liber pontificalis; **Müntz**, Recherches sur l'œuvre archéologique de Jacques Grimaldi; **Clédat**, Le Mystère provençal de Sainte Agnès, par Paul Viollet. — Du 31 : **Hennig**, Jugements d'Aristophane sur la poésie d'Eschyle, par E. T. — Du 14 septembre : **Bourquin**, La pêche et la chasse dans l'antiquité, poème des Halieutiques par Oppien de Cilicie, poème des Cynégétiques par Oppien de Syrie, traduction, par Ed. Tournier. —Du 21 : **Schmidt**, Commentaire critique du Théétète de Platon, par Th. H. Martin. — **Harnack**, Ignace, évêque d'Antioche et son époque, par A. Sabatier. — Du 28: **Lenormant**, La monnaie dans l'antiquité, par Anatole de Barthélemy. — Du 5 octobre : L'Heliand, poëme vieux-saxon, p. p. **Sievers**, par A. Chuquet. *Variétés* : **Clermont-Ganneau**, Mythologie iconographique (première partie). — Du 12 : **Foucart**, Mémoire sur les colonies athéniennes au ve et ive siècle, par Charles Graux. — *Variétés :* **Clermont Ganneau**, Mythologie iconographique (dernière partie). — Du 19 : Œuvres de Synésius, évêque de Ptolémaïs, dans la Cyrénaïque, traduites entièrement pour la première fois par **Druon**, par F. Lapatz. — Du 26 : **Max Müller, Michelsen, Jung**, Lettres de Schiller sur l'éducation esthétique de l'homme, par A. Fécamp. —**Krause** et **Nerger,** Grammaire allemande pour les

étrangers de toute nationalité, par A. B. — Du 2 novembre : **Blass**, L'éloquence attique, Isocrate, Isée, Démosthène et Discours d'Isocrate, par Ch. Graux. — **Brucker**, Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Strasbourg antérieures à 1790, par R. — Du 9 : **Lütze**, Sur l'infini d'Anaximandre, par Th. H. Martin. — Du 16 : **Pessl**, Le systême chronologique de Manéthon, par G. Maspéro. — **Bücking**, Les plus anciens dialectes français, par A. Darmesteter. — Du 23 : **Soury**, Essais de critique religieuse, par Maurice Vernes. — **Lange**, La chapiteau ionique, par G. Maspero. — Du 30 : **Reinisch**, Origine et développement du sacerdoce égyptien et de ses doctrines, par G. Maspero. — **Schmid**, Recueil de dissertation dédiées à l'université de Tubingue, par C. G. — **Cobet**, Observations critiques et paléographiques sur les antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse; **Fuhr**, Remarques sur les auteurs attiques; **Gomperz**, Contributions à la critique et à l'explication d'écrivains grecs, par Ch. Graux. — Du 14 Décembre : **D'Arbois de Jubainville**, Les premiers habitants de l'Europe, par H. Gaidoz. — Du 21 : **Hug**, Etude sur le manuscrit C de l'Anabase de Xénophon; étude sur Énée de Stymphale, écrivain arcadien de l'époque classique, par Ch. Graux. — Du 4 janvier : **Coen**, L'abdication de Dioclétien, par Gaston Boissier. — Du 11 : **Kaibel**, Recueil d'inscriptions grecques, par P. Foucart. — Du 25 : **Gramlewicz**, Questions relatives à Claudien. — **Longnon**, Géographie de la Gaule au IVe siècle (premier article), par H. d'Arbois de Jubainville.

Société belge de Géographie. Bulletin. Deuxième année 1878. N° 5.

Sommaire : I. A. Merensky. Esquisse géographique du Sud-Est de l'Afrique. — II. Cambier. Rapport sur l'expédition de l'Association internationale africaine. — III. S. Haughton. L'origine des climats anciens et la durée des temps géologiques. — IV. Capitaine Hannot. La photographie dans ses rapports avec la géographie. — V. Culture du café. — VI. E. Adan. Association géodésique internationale. Conférence de Hambourg 1878. — VII. Congrès international de géographie commerciale, session de Paris 1878. — VIII. Chronique géographique : Population du globe. — Profondeur de l'Atlantique. — Nouveau projet d'exploration au pôle. — Europe. Distributions des pluies. — Asie. Japon. Instruction publique. — Afrique. Explorations diverses. — Lettre sur l'Algérie. — Natal. Climat. — Climat de l'Etat d'Orange. — Amérique centrale. Canal interocéanique. — Brésil. Renseignements statistiques. — Nécrologie. A.-H. Petermann. — IX. Merzbach et Falk. Bibliograpie. — Planche : La Photographie. — Compte rendu des actes de la société. — Membres admis. — Ouvrages reçus.

Deuxième année. — 1878. — N° 6. Novembre-décembre.

Sommaire : I. E. Suttor. Le Gabon. — II. A. J. Wauters. Le Zambèse. — III. Voyage du colonel Prjévalski de Kouldja au Lob-Noor. — IV. Capitaine Hannot. La photographie dans ses rapports avec la géographie. —

V. Auguste Petermann. — VI. E. Adan. La géographie à l'exposition universelle de 1878. — VII. Congrès international des Américanistes. — VIII. Chronique géographique. — Manuel du voyageur. — L'expédition de Nordenskiöld. — Société de géographie de Hanovre. — Ascension du mont Ararat. — Afrique. Explorations diverses. — Expédition de l'Association internationale.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthums-Wissenschaft, herausg. von Conrad Bursian. Berlin, Calvary.

Fünfter Jahrgang 1877. *Achtes und neuntes Heft.* Erste Abtheilung. Jahresbericht über Plutarch's Moralia für 1876 und 1877. Von Dr. H. Heinze in Marienburg (West-Pr.) (Schluss). — Jahresbericht über Herodot für 1876 und 1877. Von Dir. Dr. H. Stein in Oldenburg. — Bericht über Aristoteles für das Jahr 1877. Von Prof. Dr. Franz Susemihl in Greifswald (Fortsetzung folgt). — Zweite Abtheilung. Bericht über die neueste Literatur zu den römischen Historikern (ausser Tacitus) bis zum Schlusse des Jahres 1877. Von Prof. Dr. A. Eussner in Würzburg (Schluss folgt). — Jahresbericht über die Literatur zu Cicero's Werken aus den Jahren 1876 und 1877. Von Prof. Dr. Iwan Müller in Erlangen. — Bericht über Tibull und Properz für die Jahre 1874—1877. Von Professor Richard Richter in Dresden. — Dritte Abtheilung. Jahresbericht über Mathematik, Astronomie und Mechanik im Alterthum für 1873—1877. Vom Gymnasiallehrer M. Curtze in Thorn (Forts. folgt).

Zehntes und elftes Heft. Erste Abtheilung. Bericht über Aristoteles für das Jahr 1877. Von Prof. Dr. Franz Susemihl in Greifswald (Schluss).

Dritte Abtheilung. Jahresbericht über Mathematik, Astronomie und Mechanik im Alterthum für 1873-1877. Vom Gymnasiallehrer M. Curtze in Thorn (Schluss). — Jahresbericht über Naturgeschichte, Handel und Gewerbe im Alterthum (für 1876 und 1877). Von Prof. Dr. H. Blümner in Zürich. — Jahresbericht über Geographie und Topographie von Unter Italien und Sicilien für die Jahre 1876 und 1877. Von Prof. Holm in Palermo. — Jahresbericht für die Provinzen des römischen Reiches. Von Prof. Dr. D. Detlefsen in Glückstadt (Schluss folgt).

Sechster Jahrgang 1878. *Erstes Heft.* Zweite Abtheilung. Band XIV. Jaresbericht über T. Maccius Plautus für 1877 und 1878. Von Gymnas.-Oberlehrer Dr. Aug. Lorenz in Berlin. — Dritte Abtheilung. Band XV. Jahresbericht über die griechische Epigraphik für 1876 und 1877. Von Dr. Carl Curtius in Lübeck. — Bericht über die von Januar bis August 1878 erschienenen, die Geschichte der classischen Alterthumswissenschaft betreffenden Schriften. Von Professor Dr. C. Bursian in München.

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universität Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1878.

5 *October*. Herodotos, erklärt von Heinrich Stein. Band 1, Heft 1: Einleitung und Uebersicht des Dialektes. Mit einer Karte von Kiepert.

Vierte Auflage. Berlin, Weidmann. Buchh. 1877 (von H. Zurborg : favorable; trop de fautes d'impression). — 19 *october*. Arnoldus Krause, de *quam* conjunctionis usu ac forma capita III. Berolini apud Mayerum et Muellerum 1876. Prix : M. 1. (von Lübbert : bon). — Xenophon's Anabasis, erklärt von C. Rehdantz. Band 1 : Buch 1-3. Mit einer Karte von Kiepert und zwei Tafeln Abbildungen. Vierte Auflage. Berlin, Weidmann, 1877 (von Zurborg : bon). — 26 *october*. Emil Kuhn, über die Entstehung der Städte der Alten. Komenverfassung und Synoikismos. Leipzig, Teubner. Prix : M. 10. (von Zurborg : matériaux très-riches, qui auraient pu être mieux coordonnés et fournir des conclusions plus claires). — Catulli Veronensis liber, iterum recognovit, apparatum criticum, prolegomena, appendices addidit R. Ellis. Oxonii. — Robinson Ellis, a commentary on Catullus. Oxford. 1876. Prix : 16 sh. (von Emil Baehrens : éditions peu scientifiques; manque de jugement dans la constitution du texte et dans le commentaire). — Isocratis orationes. Recognovit, præfatus est, indicem nominum addidit C. Ed. Benseler. Editio altera curante Frederico Blass. Vol. 1. Lips. Teubner. Prix : M. 1,35. (von Arnold Hug : Une nouvelle collation des mss. aurait été nécessaire). — 16 *november*. Georg Busolt, die Lakedaimonier und ihre Bundesgenossen. Band 1 : bis zur Begründung der Athenischen Seehegemonie. Leipzig, Teubner, 1878. Prix : 12 M. (von Hermann Zurborg : bon ouvrage). — 7 *december*. Aeschylus' Prometheus nebst den Bruchstücken des Προμηθεὺς λυόμενος, für den Schulgebrauch erklärt von Wecklein. Zweite Auflage. Leipzig, Teubner. 1878. Prix : M. 1,80 (von Keck : bonne édition; mais l'idée que le commentateur se fait de Zeus est combattue). — Herwig, das ethisch-religiöse Fundament der äschyleischen Tragödie. Konstanz, Stadler (von Keck : bon en grande partie). — 14 *december*. Albii Tibulli elegiarum libri duo. Accedunt Pseudotibulliana. Recensuit Aemilius Baehrens. Lipsiae, Teubner, 1878. Prix : M. 2,80 (von Rossberg loue les prolegomènes et l'apparatus criticus ; la recension du texte lui paraît trop subjective. M. Bährens a découvert trois mss. nouveaux, meilleurs que ceux de Lachmann. Les deux premiers livres sont seuls de Tibulle, les livres III et IV, qu'on voit figurer dans les autres éditions, ne sont pas de lui, d'après Bährens; le critique veut qu'on fasse une exception pour IV, 13, et peut-être pour IV, 2-6). — 28 *december*. Aristophanis Thesmophoriazusae, recensuit Ad. Von Velsen. Lips. Teubner. Prix : M. I,20 (von Wecklein : bonne contribution à la restitution du texte d'Aristophane). — 4 *Januar* 1879. Max Schneidevin, die homerische Naivetät. Eine æsthetisch-culturgeschichtliche Studie. Hameln. 1878. Prix : M. 2,75 (von Chr. Belger : à recommander aux professeurs des gymnases qui veulent vivifier leur enseignement. — 11 *Januar*. C. Schwabe, Aristophanes und Aristoteles als kritiker des Euripides. Crefeld, 1878 (von Wecklein : défavorable). — C. E. Sandström, emendationes in Propertium, Lucanum, Valerium Flaccum. Upsala, 1878. Prix : M. 1,20 (von Rossberg : de 125 conjectures il n'y en a que très peu qu'on puisse recommander). — Cornelii Taciti

de origine et situ Germanorum liber, recensuit Alfred Holder; Lipsiæ, Teubner. 1878. Prix : 2 M. (von Draeger : l'éditeur a comparé quatorze manuscrits et les vieilles éditions de 1470-1529. Les variantes sont sous le texte). — *Cornelii Taciti Germania.* Für den Schulgebrauch erklärt von Ignaz Prammer. Wien, Alfred Hölder, 1878. Prix : M. 1,20 (von Draeger : Critique d'un certain nombre de notes du commentaire, qui est du reste fait avec beaucoup de soin). — 18 *Januar.* Ernest Denis, Huss et la guerre des Hussites. Paris, Ernest Leroux 1878. Prix : 8 fr. (von J. Caro : favorable).

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch. Göttingen.

Neunter Band. *Viertes Heft* 1878. — De elocutione M. Velleii Paterculi scripsit Henricus Georges. Lipsiæ 1877 (von C. Wagener : favorable, mais addition de beaucoup de mots qui manquent dans le travail de Georges. — Cornelii Taciti Germania für den Schulgebrauch erklärt von Ignaz Prammer. Wien, Hölder (von ?: assez bonne édition classique). — Ciceronis Cato major de senectute. Für den Schulgebrauch erklärt von Gustav Lahmeyer. IV Auflage. Leipzig, Teubner 1877 (von ? : cette quatrième édition est de beaucoup supérieure à la troisième). — Historia legionum auxiliorumque inde ab excessu divi Augusti usque ad Vespasiani tempora. Scripsit Guillelmus Stille. Kiliæ 1877 (von ? : l'auteur aurait mieux fait d'intituler sa dissertation De rebus a legionibus — gestis; les questions les plus difficiles sont évitées; critiques de détail).

Les six livraisons suivantes de l'année 1878 n'ont pas encore paru.

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr. Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig, 1878.

Neuntes Heft. Die sechste Ecloge des Vergilius, von H. Flach in Tübingen (explication de l'ensemble. Résultat : poème médiocre, premier essai du poëte). — Des Horatius erste ode des zweiten Buches, von Th. Plüss in Schulpforte (l'auteur prend la défense de cette ode contre Ritschl et plusieurs autres critiques). — *Zehntes Heft.* Die Ansichten der Alten über die Nilquellen, von Riese in Frankfurt am Main. — Zum zweiten Buche von Cicero de legibus, von Em. Hoffmann in Wien. — R. Hoche, lateinisches Lesebuch, für die quarta der gymnasien (von E. Ludwig : bon livre). — *Elftes Heft.* Die Sagen von Korinth nach ihrer geschichtlichen Bedeutung, von E. Wilisch in Zittau. — Zu Aristophanes, von H. Müller-Strübing in London. — Zu Ovidius Fasten, von W. Gilbert, in Dresden. — Zu Virgilius Aeneis (VI 136-144, 205-209, von Th. Keek in Husum. — Das System der grammatischen Flexionen und die logisch-rationale Erklärungsweise der Sprache, von Conrad Hermann in Leipzig. — H. Hender: Grundriss der römischen Litteraturgeschichte für Gymnasien, (von H. K. Benicken : ouvrage fait d'après la Römische Litteraturgeschichte de Teuffel; d'une grande utilité pour les élèves des classes supérieures des gymnases).

MATHÉMATIQUES.

LA MÉTHODE DE M. NAMUR POUR LE CALCUL DES LOGARITHMES [1].

1. *Principes*. Dans une table de logarithmes vulgaires à 5 décimales, les différences logarithmiques sont toutes égales à 10, pour les nombres un peu inférieurs à 4343, ou 10000 fois le module. Dans une table de logarithmes à 7 décimales, les différences logarithmiques sont toute égales à 100, ou peu différentes de 100, pour les nombres un peu inférieurs à 43429 ou à 100000 fois le module. On peut s'assurer de l'exactitude de cette remarque, en examinant les extraits suivants des tables de Lalande et de Callet :

TABLE A 5 DÉCIMALES.

Nombres.	Logarithmes.	Différences.
4333	3.63679	10
34	89	10
35	99	10
36	3.63709	10
37	19	10
38	29	10
39	39	10
40	49	10
41	59	10
42	69	10
43	79	

[1] *Tables de logarithmes à 12 décimales, jusqu'à 434 milliards,* avec preuves, par A. NAMUR, secrétaire de l'école moyenne de Thuin-sur-Sambre, précédées d'une introduction théorique et d'une notice sur l'usage des tables, par P. MANSION, professeur à l'université de Gand, publiées par l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, F. Hayez; Paris, Gauthier-Villars. 1877. Grand in-8°, 26-XIV pages de texte, 10 de tables. Prix : 3 francs. Même ouvrage, sans l'introduction théorique, XVI pages de texte, 10 de tables. Prix : 1 franc.

TABLE A 7 DÉCIMALES.

Nombres.	Logarithmes.	Différences.
43420	4.6376898	100
21	6998	100
22	7098	100
23	7198	100
24	7298	100
25	7398	100
26	7498	100
27	7598	100
28	7698	100
29	7798	100
30	7898	

Cette remarque constitue un théorème général, pour n'importe quel système de logarithmes et on peut l'établir d'une manière élémentaire. Elle est la base de la nouvelle méthode de calcul des logarithmes due à M. Namur.

Cet ingénieux et infatigable calculateur est le premier qui ait signalé cette propriété des nombres voisins du module, et ait songé à l'utiliser pour rendre aussi simple que possible l'interpolation logarithmique. Celle-ci, en effet, est extrêmement facile aux environs du nombre 43429..... Soit, par exemple, à trouver le logarithme de 434263 à 7 décimales. On écrira :

Log. 43426	= 4.6377498		Différence	100
0.3	30			0.3
Log. 434263	= 5.6377528			30

Comme tout nombre peut être ramené, par des facteurs convenables, aux environs de 43429...., on conçoit que l'on puisse rendre très-simple le calcul du logarithme d'un nombre quelconque, au moyen de tables contenant ceux de ces facteurs et des nombres voisins du modèle. C'est ce que M. Namur a réalisé dans le recueil qu'il a soumis à l'Académie de Bruxelles et que la savante compagnie a publié à ses frais, après en avoir reconnu le mérite et la valeur pratique.

Nous nous proposons de faire connaître sommairement les tables de M. Namur dans les pages qui suivent.

2. *Première table principale de M. Namur* (Table III, 4 pages). La première table principale de M. Namur contient les logarithmes à 12 décimales des nombres de 433300 à 434300, disposés à peu près comme dans le recueil de Callet. Les nombres de cette table étant tous voisins de un million de fois le module, ou 434294, les différences logarithmiques sont toutes voisines de 0.000001, ou en $0.0^{5}1$, en employant une notation expressive de Thoman. Ces différences varient de

$0.0^{5}1$ 002994 à $0.0^{5}1$ 002000

pour les nombres de

433 300 à 433 427 (128 nombres);

de

$0.0^{5}1$ 001998 à $0.0^{5}1$ 001000

pour les nombres de

433 428 à 433 860 (483 nombres);

de

$0.0^{5}1$ 000998 à $0.0^{5}1$ 000000

pour les nombres de

433 861 à 434 294 (434 nombres).

Il résulte de là que l'interpolation logarithmique, bien qu'elle comporte une multiplication par une différence de *sept* chiffres est aussi facile, en général, qu'une multiplication par un nombre de *trois* chiffres, c'est-à-dire presque aussi simple que si la table était à 7 ou 8 décimales. En effet, multiplier par 1001364, par exemple, ou par 364, c'est à peu près la même chose.

La première table de M. Namur est donc disposée de telle sorte que l'interpolation logarithmique se fait avec le *maximum* de facilité.

3. *Exemple.* Soit à chercher le logarithme de 433 439 665 161. On trouve dans la table:

L. 433 439 = 5.636 927 985 717

La différence avec le logarithme suivant est 1001972. En multipliant cette différence par 665161, on trouve que l'on doit ajouter au logarithme précédent

0.000 001 666 473

pour obtenir celui du nombre cherché, à la caractéristique près. Donc:

L. 433 439 665 161 = 11.636 928 652 190.

Voici la disposition des calculs:

		D = 1 001 972	
	N = 433 439	665 161	× 1
L. 433 439	= 5.636 927	985 717	
		665 161 . . .	× 1
		598 644 9 . .	× 9
		46 561 27 .	× 7
		1 330 322	× 2
L. N	= 11.636 928	652 190	

La différence D est écrite au-dessus du nombre à multiplier par D, de manière que le dernier chiffre de ce multiplicande soit au-dessous du premier, 1, de D. La partie non soulignée de N, qui doit être multipliée

par 1, n'est pas écrite deux fois, comme multiplicande et comme produit partiel : elle sert pour l'un et l'autre objet. Grâce à la disposition adoptée, les autres produits partiels par les chiffres de la différence, s'écrivent exactement au-dessous de ces chiffres mêmes.

En écrivant la différence à la suite du nombre donné, après en avoir supprimé le 1 initial, on arrive à une disposition plus simple encore :

$$\begin{array}{rrrrr}
 & \text{N} = & \underline{433\ 439} & 665\ 161 & \underline{001\ 972} = \text{D} \\
\text{L.}\ 433\ 439 = & & 636\ 927 & 985\ 717 & \ldots\ldots \\
 & & & 665 & 161\ \ldots \\
 & & & 598 & 644\ 9\ldots \\
 & & & 46 & 561\ 27\ . \\
 & & & 1 & 330\ 322 \\
\hline
 & \text{L.}\ \ \text{N} = & 11.636\ 928 & 652\ 190 &
\end{array}$$

Enfin, en pratique, on supprime les décimales inutiles des produits partiels.

4. *Première table auxiliaire* (Table II : 1 page). La première table auxiliaire de M. Namur contient les compléments des logarithmes, à 15 décimales, des nombres de 1000 à 1099.

Tout nombre compris entre 3933 et 4333, multiplié par un facteur compris dans cette première table auxiliaire, donne un produit dont le logarithme peut être obtenu au moyen de la table principale. La table auxiliaire est disposée de manière que l'on trouve aisément pour chaque nombre compris entre 3933 et 4333, le facteur qui le ramène entre les limites de la table principale. Ainsi, par exemple, en face de 1082, se trouvent les nombres 4013 et 4005. Cela signifie que

$$4013 \times 1082\ (= 4342066) < 4343000,$$
$$4005 \times 1082\ (= 4333410) > 4333000.$$

Pour montrer l'usage de la table II, considérons l'exemple suivant. Soit à chercher le logarithme de 412 337. On opérera comme il suit :

$$\begin{array}{rcl}
\text{N} & = & 412\ 337 \\
\text{N} \times 0.05 & = & 20\ 616\ 85 \\
\text{N} \times 0.003 & = & 1\ 211\ 011 \\
\hline
\text{N} \times 1053 & = & \underline{434\ 190}\ 851\ \underline{000\ 24} = \text{D} \\
\text{L.}\ 434\ 190 & = & 637\ 679\ 816\ 824 \\
 & & \qquad\qquad\quad 172\ 2\ldots\ \ldots \times 2 \\
 & & \qquad\qquad\quad\ 34\ 44.\ \ldots \times 4 \\
\text{Comp. Log. } 1053 & = & 977\ 571\ 628\ 814\ 513 \\
\hline
\text{Log N} & = & 5.615\ 252\ 306\ 848
\end{array}$$

On remarquera que la multiplication du nombre par 1053 n'est guère

plus difficile que si le multiplicateur était 53. Les facteurs de la première table auxiliaire sont donc choisis de manière que les calculs à effectuer soient encore les plus simples possibles. Il en est de même de ceux de la seconde table auxiliaire, comme on va le voir.

5. *Seconde table auxiliaire* (Table I, 1 page). La seconde table auxiliaire de M. Namur contient les compléments des logarithmes à 15 décimales des nombres de 20 à 99 et de 10.5 à 19.5 de 0.5 en 0.5.

Tout nombre multiplié par un facteur convenable choisi dans cette table donne un produit dont le logarithme peut être obtenu au moyen de la table principale, seule ou accompagnée de la première table auxiliaire. Il est donc aisé de trouver le logarithme d'un nombre quelconque à 12 décimales, la table dont nous parlons étant disposée de manière à indiquer pour tout nombre, le facteur le plus convenable pour le ramener entre les limites des autres tables.

Voici un exemple. Soit à chercher le logarithme de 314159265359, nombre un peu supérieur à π, multiplié par 100 billions :

N =	314 159 265 359	
N × 0.3 =	94 247 779 607 7	
N × 0.05 =	15 707 963 267 95	
Q = N × 135 =	424 115 008 234 65	
Q × 0.02 =	8 482 300 164 69	
P × 0.004 =	1 696 460 032 94	
N × 135 × 1.024 =	424 293 768 432 28 000 002	= D
L. 434 293 =	637 782 829 395	
	1 537	..... × 2
Compl. Log. 135 =	869 666 231 504 994	
Compl. Log. 1024 =	989 700 043 360 188	
L. N =	11.497 149 872 694	

6. ***Remarques diverses et conclusion.*** Dans cette analyse sommaire de la méthode de M. Namur, il y a bien des points que nous avons dû passer sous silence, faute d'espace. Nous nous contentons de les indiquer brièvement pour être complet.

1° Le recueil de M. Namur contient une seconde table principale (table IV : 4 pages), au moyen de laquelle on calcule le nombre correspondant à un logarithme donné avec la même facilité que la première table principale permet de faire la recherche inverse.

2° Les tables auxiliaires sont disposées de manière que l'on a toujours le choix entre deux facteurs au moins pour ramener un nombre ou un logarithme entre les limites des tables principales. On peut donc toujours effectuer les calculs de deux manières différentes, de facon à se mettre en garde contre ses propres méprises. M. Namur a même indiqué le moyen de faire cette vérification dans le cas où l'on n'a recours qu'aux tables principales.

3° Enfin on peut démontrer, d'une manière élémentaire [1], que l'erreur que l'on commet en employant les tables de M. Namur est moindre que 13 unités du 13ᵉ ordre décimal. En pratique, nous croyons même que l'on reste toujours au-dessous de 10 unités du 13ᵉ ordre décimal, ou de 1 du 12ᵉ.

Avant que les tables de notre ingénieux compatriote eussent paru, la Belgique venait après la Chine et la Turquie, sous le rapport du nombre des publications logarithmiques. M. Namur a relevé l'honneur de son pays, en mettant au jour son précieux [2] recueil, basé sur une méthode nouvelle, trouvée par lui depuis bientôt 25 ans, *la méthode du module* [3], la plus originale, la seule originale peut-être, qui ait paru depuis l'immortel ouvrage de Briggs en 1624.

P. Mansion.

---

[1] Voir notre Introduction, p. 20 et 26.

[2] Voir, dans notre Introduction, p. 5, ce que nous disons de la nécessité pour les calculateurs d'avoir d'autres tables à leur disposition que celles de Callet, de Bremiker, etc., à 7 décimales seulement.

[3] M. Namur nous a confié une petite table de logarithmes à 8 décimales, basée sur la méthode du module, si courte qu'on pourrait l'imprimer sur *une* carte de visite et donnant les logarithmes des nombres de 1 à 434294 avec autant d'exactitude que la table à 7 décimales de Callet.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 22. 2e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DE L'ENSEIGNEMENT INTUITIF.

Jamais peut-être on n'a fait un plus grand abus du mot *intuition* que de nos jours. On considère l'enseignement donné par ce procédé comme né d'hier, alors qu'il est vieux de plus d'un siècle et qu'il a été pratiqué chez tous les peuples européens avec des succès divers. On prétend l'ériger en méthode exclusive, applicable en toutes circonstances et à toute espèce de choses, sans se faire une idée des dangers qui en résulteraient pour l'éducation générale. Nous, nous pensons que la meilleure partie de l'enseignement lui échappe fatalement, et, tout en nous déclarant partisan convaincu de l'*enseignement visuel*, nous ne craignons pas de dire qu'il n'est pas tout et qu'en l'appliquant exclusivement à nos enfants, on risquerait de faire courir à la société les plus grands dangers. Nous voudrions donc examiner ce que signifie le mot *intuition*, quelles sont les questions soulevées par la méthode intuitive, et quelle est la valeur et la portée réelle de ce procédé dont on prétend faire une sorte de panacée.

La philosophie française qui se servit, la première, du mot *intuition* lui donna deux sens divers. Elle l'appliqua d'abord à toute connaissance claire par elle-même. Envisagée comme faculté, l'intuition n'est autre que la conscience saisissant l'évidence des rapports les plus généraux des choses : « le tout est plus grand que sa partie ; si pendant un seul instant rien n'avait existé, éternellement rien n'aurait pu être ; je ne dois à autrui que l'équivalent de cé que j'en reçois. » Considérée comme objet, l'intuition est le principe évident lui-même, perçu par la conscience comme énonçant une vérité qu'on ne peut pas ne pas admettre dès qu'on comprend les termes de l'énon-

ciation. « Le plus court chemin d'un point à un autre est la ligne droite. » Dans ce premier sens, les *idées intuitives* sont donc des *idées* qui ne sont pas *réflexes*, c'est-à-dire qui n'empruntent pas leur certitude à la rigueur d'un raisonnement déductif apodictique. Ce premier sens ne tarda pas à s'étendre et s'appliqua non seulement aux idées évidentes par elles-mêmes, mais encore à toutes les déductions qui en découlaient nécessairement. On désigna donc, sous le nom de *connaissances intuitives*, l'ensemble de celles que les allemands appellent *subjectives*, c'est-à-dire les sciences logiques, psychiques et mathématiques. Ainsi entendue, l'*intuition* s'applique uniquement au monde intérieur de la pensée, par opposition à la *perception* qui saisit, au moyen des cinq sens, le monde extérieur des phénomènes, sans pouvoir se faire une idée du substratum qui les supporte. Rien donc de plus impropre que l'emploi du mot intuition pour désigner la perception par les sens du monde des phénomènes, et l'on regrettera toujours que l'on n'ait pas dit : l'*enseignement perceptif* ou, dans un sens plus restreint encore, l'*enseignement visuel*, conformément au génie de la langue française, car cet enseignement n'est autre que celui qu'on inculque en mettant l'objet dont on parle sous les yeux de l'enfant.

Mais d'où provient la singulière anomalie qui nous fait employer un terme de notre langue dans un sens diamétralement opposé à son sens primordial et philosophique? D'une importation germanique. Intuition vient de *in-tueri*, regarder dans. Les français dirent : regard de la conscience contemplant tous les phénomènes subjectifs de l'intelligence. Kant, au contraire, traduisit : représentation dans l'intelligence de l'image phénoménale due à la sensation. Ce mot devint donc pour lui synonyme du mot français *perception*. Cette signification du mot *intuitif* passa dans les écoles germaniques, pour revenir en France et en Belgique avec ce sens qui, s'il était admis en philosophie, en désorganiserait la nomenclature fondamentale. Voilà pourquoi, dans ce qui va suivre, nous lui substituerons les vocables d'*enseignement visuel*, car dégageant la méthode de toute équivoque, cette appellation nous permettra d'en mieux apprécier la valeur et les limites réelles. Pour ne froisser personne, nous nous astreindrons à n'examiner que les méthodes usitées en Allemagne.

I.

Pestalozzi, fut le premier écrivain qui, après Rousseau, jeta les fondements de la pédagogie moderne. Nous nous bornerons à formuler ses principes : 1° L'enseignement primaire a moins pour but d'inculquer aux enfants un grand nombre de connaissances que de développer intégralement les facultés intellectuelles, morales et physiques de l'homme pour en faire un citoyen. 2° Chaque faculté se développe en s'exerçant sur les objets qui sont de son domaine : l'intelligence par l'étude des êtres ; la moralité par la pratique du bien ; le corps par le travail musculaire. 3° Dans le développement intellectuel, la marche rationnelle à suivre consiste à mettre sans cesse l'élève en présence des objets à étudier et à passer du connu à l'inconnu, en procédant avec lenteur ; car il faut avoir la certitude que les connaissances nécessaires à l'acquisition d'autres connaissances, sont bien possédées. 4° Dans le développement moral, la discipline de l'école, la bonté affectueuse du maître, l'exemple donné par lui aux élèves et ceux qu'il puise dans l'histoire des hommes d'élite, constituent les moyens de moralisation les plus efficaces. 5° Le travail de chacun des muscles du corps donnera à l'organisme total la force de résistance nécessaire pour l'accomplissement de tous les actes que l'homme doit poser dans sa vie.

Ces principes, fort mal mis en pratique par leur auteur, furent une révélation pour le monde enseignant. L'Allemagne leur dut sa transformation et pour ainsi dire une sorte de régénérescence. Seulement Pestalozzi, basant l'ensemble de son enseignement sur les trois catégories de *forme*, de *nombre* et de *nom*, fut fatalement conduit à chercher dans les mathématiques la base sur laquelle devait s'appuyer l'édifice de toutes les autres sciences et de toute éducation. Aussi, sauf l'arithmétique, son enseignement fut-il loin d'être brillant et le côté éducatif en resta-t-il à peu près nul.

Comme les journaux ne cessaient de relever les imperfections d'un enseignement donné au monde comme modèle et dont les lacunes feraient honte, aujourd'hui, à la plus faible école de village, une commission fut nommée, en 1809, par la diète fédérale suisse, pour visiter l'établissement de cet illustre novateur.

Or, il existait alors, à Fribourg, un religieux cordelier, nommé

le père Girard, que la municipalité de cette ville avait créé *préfet* de l'école des garçons. Sous son habile direction, le nombre des élèves, qui s'élevait à quarante à son arrivée, atteignit, en quelques années, le chiffre de quatre cents. Une école des filles, fondée par lui, arriva bientôt au même nombre d'élèves. A la différence de Pestalozzi, le père Girard savait faire régner la discipline dans ses écoles, quoiqu'il n'employât que la tendresse et l'amour pour y parvenir. Sa tolérance, ses idées larges, sa méthode éducative, transformaient les enfants, tant au point de vue de l'intelligence qu'à celui du cœur. Cet homme éminent, chargé de faire le rapport demandé à la commission d'examen de l'Institut-Pestalozzi, fut juste à l'égard de son collègue, admit ses principes, mais rejeta les moyens pratiques employés par lui, et qui avaient amené de si médiocres résultats. Il revint de cette mission convaincu que l'enseignement de la langue maternelle devait être la base de toute forte éducation et devint ainsi le fondateur de la pédagogie française. « La langue, disait-il, comme expression universelle de nos idées et de nos sentiments doit être l'instrument d'une culture générale et harmonique de toutes les facultés et le moyen le plus efficace pour faire pénétrer dans l'âme de l'enfant les pensées bonnes et utiles, les sentiments et les principes de toute morale sociale. » Comme le vaillant cordelier tenait avant tout au principe que la religion consiste dans la pratique du bien, et qu'il refusait d'enseigner à la jeunesse les dogmes religieux qui avaient divisé le monde, il ne tarda pas à voir les jésuites s'élever contre lui et succomba sous le poids de leur haine.

En quoi consiste sa méthode d'enseignement? A familiariser l'enfant avec l'étude du mécanisme de sa langue par l'analyse des propositions qui constituent la phrase et par la rédaction de propositions semblables, sur des sujets différents. Ces exercices, rendant l'enfant perpétuellement créateur, mettent en jeu toutes ses facultés : les *sens* par les impressions du monde extérieur qu'il faut observer; l'*intelligence* par la nécessité qui force l'enfant à saisir les rapports des objets entre eux; la *mémoire*, car pour traiter un sujet d'une manière complète, la vue des choses ne suffit pas, il faut encore faire un appel à tous les souvenirs provenant de nos observations passées; l'*imagination*, puisque cet ensemble d'idées a besoin d'être coordonné et

présenté avec les images, le tact et le talent propres à les mettre dans tout leur jour. De là, le développement esthétique et le goût qui sont le résultat infaillible de la méthode; de là aussi, sa puissance éducative, car toutes les idées intellectuelles et morales sont l'objet des méditations que l'on force l'élève à rédiger, après qu'il en a fait le sujet d'observations et d'études sérieuses. Ainsi l'enseignement par la langue part de la proposition la plus simple : *la table est noire,* pour arriver graduellement à exprimer les connaissances intellectuelles et morales les plus universelles et les plus étendues. Un tel enseignement dépasse l'enseignement visuel de toute la distance qui existe entre l'observation d'un phénomène et la loi qui régit tous les phénomènes de même genre; de toute la distance d'une connaissance purement physique, à une connaissance morale. L'école purement intuitive de Pestalozzi était donc dépassée. Sans rien perdre des avantages de l'enseignement visuel qu'il admettait, le père Girard, ramenait sans cesse ses élèves du monde matériel perçu par les sens, au monde idéal de la loi et du devoir, de la bonté et de l'amour. Il ne formait pas seulement l'esprit; il se préoccupait avant tout de former le cœur et la volonté. Un exemple fera mieux comprendre la différence qui existe entre les deux méthodes qui sont la base de tous les systèmes préconisés depuis. Supposons que l'élève ait à traiter ce sujet : *La maison.* Voici ce que trouvera celui qui aura été formé par la méthode de l'enseignement visuel pur et simple.

La maison.

La maison est un bâtiment. Au dehors, on aperçoit les murs, les fenêtres, une ou plusieurs portes, le toit, la cheminée en maçonnerie qui s'élève au-dessus. Les murs, aussi construits en maçonnerie ou en pans de bois, supportent le toit et contiennent les portes et les fenêtres. Le toit sert à couvrir le bâtiment. Il a une pente assez forte pour permettre aux eaux de s'écouler facilement. On couvre les toits avec des tuiles, du chaume, des ardoises, du zinc, et quelquefois avec des vitres ou des pierres plates. C'est par la cheminée que s'échappe la fumée, lorsque l'on fait du feu dans la maison. L'intérieur de celle-ci est partagée en plusieurs appartements. On y trouve ordinairement une cuisine, plusieurs chambres, un grenier et une cave. Dans la cuisine, on prépare les aliments. Les chambres

servent à divers usages : les unes sont des lieux de travail ; les autres des salons ; d'autres, des chambres à coucher. On nomme, en général, grenier, la partie de la maison qui est sous le comble. On y conserve ordinairement du grain battu, de la paille ou du foin. La cave est destinée à recevoir le vin, la bière, les pommes de terre, les légumes. Aux maisons des cultivateurs sont jointes une grange et des étables. Dans la grange, on remise les céréales et on bat le grain. Les étables sont destinées aux logements des bestiaux.

F. A. ROBYNS.

Il n'y a que peu de choses dans cette description qui ne puissent être montrées, en classe, partie par partie, aux élèves. Il suffit pour cela de posséder, en petit modèle, une ferme de cultivateur. Mais comment l'enseignement visuel s'y prendra-t-il pour faire voir, en classe, détail par détail, les objets faisant partie de la rédaction littéraire suivante, faite par un petit enfant de onze ans ?

La maison.

N'est-il pas doux de vivre dans la maison paternelle au milieu de sa famille ? Que de souvenirs, tristes ou joyeux, ne nous rappelle-t-elle pas ? Nos plus tendres affections n'ont-elles pas pour objet la maison paternelle ?

Je revois encore cette chère demeure, entourée d'un petit jardin que clôturait une haie d'aubépine ; ses volets verts encadrés d'une vigne qui grimpait jusqu'au toit ; sa couverture de chaume où croissaient des touffes de blé et des gazons, car elle était bien vieille !

C'est dans cette demeure que l'enfant est né ; c'est là qu'il apprit à marcher et à bégayer ses premières paroles. Combien de nuits sa tendre mère n'a-t-elle pas passées à lui prodiguer ses soins ? Combien son père n'a-t-il pas fait d'efforts pour lui faire donner une bonne éducation ? C'est là qu'un père et une mère travaillent avec ardeur pour assurer l'avenir de leur enfant ! Comme ils l'aiment avec tendresse, le cher petit ! Comme ils ne cessent de se dévouer pour lui ! Aussi quelle joie n'éprouve pas celui-ci, quand, au sortir des classes, il peut revenir bien vite auprès de ses bons parents ! Mais quelle tristesse pour un fils, quand un père ou une mère viennent à mourir !

Les sentiments que nous fait éprouver la pensée de la maison

paternelle, sont plus profonds encore quand nous avons dû la quitter. Avec quelle joie, au retour, n'en parcourons-nous pas toutes les chambres? ne revoyons-nous pas tous les meubles que nous connaissons, que nous n'avons pas oubliés et qui nous rappellent les plaisirs et les chagrins de notre enfance? Quelle pitié remplira nos cœurs, si, en ce moment, nous pensons aux malheureux qui n'ont pas le même bonheur que nous; aux orphelins qui, dans la maison, ne retrouveront plus ni père ni mère; aux pauvres enfants qui n'ont jamais connu de maison paternelle?

Comment peut-il exister des enfants assez méchants pour quitter volontairement cette bonne maison paternelle? Quels regrets doivent remplir l'âme des parents qui voient ainsi s'éloigner les enfants qui devaient se dévouer à leur bonheur! Quels regrets plus grands encore, lorsque les chers petits viennent à mourir! Les enfants ne devraient pas imaginer de plus grand bonheur que celui de pouvoir toujours prouver, par leur tendresse et par leurs soins, la reconnaissance que leur inspirent les bienfaits qu'ils ont reçus de leurs parents.

TOUSSAINT JOSEPH.

Qui méconnaîtra la supériorité, comme valeur éducative, de ce dernier devoir, fait par un enfant plein de cœur, sur le premier, dû à la plume d'un écrivain, d'ailleurs très-recommandable? Là, se trouve l'incontestable avantage de la méthode littéraire sur la méthode purement intuitive. Peu de chose dans le second devoir pourrait être montré, en classe, aux élèves, devenir l'objet d'un enseignement visuel. Tout ce qui dans le premier, au contraire, fait l'objet de cet enseignement est assez indifférent au point de vue éducatif. Nous plaçons donc l'enseignement littéraire bien au-dessus de l'enseignement purement visuel. Nous n'en sommes pas moins convaincu de l'excellence de celui-ci dans l'étude des sciences naturelles et des objets qui servent à l'industrie, mais à la condition qu'il sera toujours dépassé et que l'enseignement moral fécondera perpétuellement l'enseignement de pure observation. La méthode du père Girard, adaptée aux progrès actuels, doit donc rester la base de l'enseignement scolaire et l'intuition ne peut en former qu'une des parties intégrantes.

Ces principes posés, nous pouvons, maintenant passer aux procédés de détail employés dans les diverses branches de l'enseignement.

II.

Enseignement visuel. En général, en Allemagne, on entend par enseignement intuitif celui qui peut s'inculquer dans la classe même, à l'aide des objets que l'on place sous les yeux des élèves. Les uns ont cherché à y rattacher l'enseignement de la langue ; mais les autres, trouvant la méthode trop compliquée, ont préféré faire de celle-ci un enseignement à part. Les premiers rendent l'enseignement visuel à la fois analytique et synthétique. Analytique, il s'occupe de la connaissance et des dénominations des êtres, de leurs qualités, de leurs actions, rapportant à cette étude le substantif, l'adjectif, le verbe; synthétique, il considère l'objet sous toutes ses faces et la description devient le sujet des rédactions. Grassman, Harnisch, Spiess, Wurst, Denzel, Diesterweg, Curtman, Herder se sont montrés les propagateurs zélés de cette méthode qui, dans la pratique, engendre d'insurmontables difficultés par la nécessité où se trouve l'éducateur de faire concorder tous les cas grammaticaux avec les objets soumis à l'examen et par l'impossibilité de figurer les êtres abstraits (vertus, mérite, sagesse, durée, temps). Le mélange des deux méthodes est également funeste à l'une et à l'autre, car la grammaire contient à elle seule des difficultés déjà suffisantes, sans qu'il soit besoin de les augmenter encore par un surcroît de travail d'un ordre différent.

Knauss, dans sa *Première année d'école*, a pris les quatre saisons pour base de son enseignement visuel. Il suffit d'énoncer une telle idée pour faire toucher du doigt tous les inconvénients pratiques d'une exposition tout artificielle et qui veut faire rentrer, dans un cadre aussi arbitraire, la langue, le chant, le dessin et les autres objets destinés à fournir la matière des leçons.

Ces essais ont tous fini par échouer et la nation allemande, isolant les matières de l'observation proprement dite, en a fait une branche spéciale de l'enseignement primaire, qui doit être enseignée pour elle seule. Dès lors la division générale et rationnelle s'offrait d'elle-même. « — L'école et son mobilier; la maison et ce qu'elle contient; les édifices de la localité. Le matériel en usage dans les divers métiers. — Les minéraux. — Les plantes. — Les animaux. — L'homme. » Ce plan fondamental une fois généralisé, restait à chercher s'il existait un

procédé analogue pour les autres branches de l'enseignement ou si chacune d'elles devait avoir sa méthode spéciale, immanente à la nature des objets ressortant de son domaine? C'est ce que nous allons examiner.

Lecture. La méthode phonétique a prévalu tout d'abord sur la méthode d'épellation. La chose était facile dans une langue où toutes les lettres se prononcent. Mais dans des idiômes comme le français et l'anglais, cette méthode, qui reste la meilleure, n'est pas sans offrir des difficultés considérables. Un écrivain français, quel que soit du reste son mérite et son talent, ne peut se flatter de pouvoir écrire correctement tous les mots de sa langue. Voltaire dit quelque part qu'il n'est jamais parvenu à connaître l'orthographe de la langue dont il est le plus grand écrivain. *Graser* commence par l'étude des caractères écrits, fait lire les mots d'abord, les fait écrire ensuite. Ce n'est que quand l'enfant sait lire et écrire couramment qu'il apprend à déchiffrer les caractères imprimés. *Vogel* imagina un système que son excentricité a rapidement fait rejeter. Il prend un objet, le montre, le fait nommer, le dessine, oblige l'enfant à le dessiner et quand tout est terminé, écrit le nom de cet objet et le fait lire aux élèves. C'est compliquer inutilement une méthode rationnelle par elle-même : la décomposition des mots en sons, en procédant du simple au composé. Ici l'enseignement visuel n'a rien à voir en dehors des caractères mis sous les yeux de l'enfant. Mais si, au fur et à mesure que celui-ci lit des mots gradués en difficultés phonétiques, on peut faire en sorte que ces vocables représentent aussi des objets susceptibles d'être placés sous les yeux, le procédé est excellent, car l'élève apprend que tous les mots représentent l'idée d'un objet et se garde de lire comme parle un perroquet, sans savoir ce qu'il dit.

L'orthographe allemande n'offre aucune des difficultés de la langue française. Diesterweg veut que l'on base l'orthographie sur l'ouïe. Il s'attache, en conséquence, à exercer l'enfant à bien prononcer et dicte des morceaux nombreux avec toutes les inflexions de la meilleure prononciation. Græfe, Bormann, Kellner et leur école s'efforcent de développer le sentiment de la correction par la vue, et proscrivent les dictées. Pour qu'une dictée porte de bons fruits, il faut que toutes les copies, sans exception, soient lues par l'instituteur lui-même. Si on ne le

fait, le simple système d'épellation n'aboutit pas. Une masse de fautes restent dans le cahier de l'élève et, s'il le relit, il grave ces fautes dans sa mémoire comme si elles étaient l'expression d'une exacte correction. Ordonner aux élèves de changer de cahier pour se corriger réciproquement leurs fautes d'après l'épellation du maître, selon la méthode de l'enseignement mutuel, nous paraît plus préjudiciable encore. Ce procédé engendre des haines d'élève à élève, est sujet aux plus criantes injustices, et ne remédie pas plus au mal que le premier procédé. La méthode du père Girard, modifiée d'après les progrès que lui ont fait faire les pédagogues allemands, nous paraît être seule dans le vrai. Présenter des morceaux bien écrits dans lesquels se trouvent résolues les principales difficultés grammaticales, les faire lire et relire en obligeant l'enfant à donner la raison de chaque difficulté résolue, à composer des phrases dans lesquelles l'élève applique les règles grammaticales, tels sont les deux procédés employés par la seconde école et ceux qui conviennent le mieux, nous paraît-il, à la langue française.

Langue maternelle. Ces deux procédés concordent, d'un autre côté, avec ceux qui paraissent le plus parfaitement appropriés à l'étude de la langue. Le style ne doit-il pas s'acquérir en même temps que l'orthographe? Nous ne parlerons pas des partisans de la méthode Jacotot qui ont été nombreux en Allemagne. Heyre, Wurst, Krause, Becker, Kellner, Otto, Bormann, ont composé des grammaires fort remarquables dans lesquelles plusieurs d'entre eux, à l'imitation du père Girard, font marcher de front la lexicologie et la phraséologie. La première étudie les formes théoriquement; la seconde force l'élève à les graver dans sa mémoire en composant des phrases littéraires dans lesquelles les difficultés lexicologiques et syntaxiques sont en même temps résolues. L'élève apprend ainsi les préceptes de la construction et de la logique, tout en s'initiant au génie grammatical de la langue. Passant de ces exercices préliminaires à la composition, Grœfe donne les règles suivantes : « 1° Explication des mots; 2° distinction entre les pensées fondamentales et les pensées secondaires; 3° ordre dans lequel les pensées se développent; 4° appréciation de la valeur logique des pensées; 5° plan du morceau. « Habitué à disséquer ainsi les meilleurs passages des grands maîtres, morceaux que l'on choisit de telle sorte qu'ils soient à la portée de l'intelligence de l'enfant,

celui-ci s'habitue à concevoir ses rédactions d'après ces chefs-d'œuvre. Le travail de la phrase isolée et celui de la composition d'un tout le rendent bientôt fort habile à manier sa langue. Dans la composition, tous les pédagogues allemands sont unanimes à repousser les sujets qui seraient pris en dehors de la sphère de l'élève. Il ne faut pas leur donner à exprimer des sentiments qu'ils n'ont pu éprouver, des événements qu'ils n'ont point vus, des descriptions d'objets inobservés. Des lettres, des descriptions de choses qu'ils peuvent voir, des narrations sur des événements journaliers, voilà le cercle dans lequel doivent s'exercer leurs facultés naissantes.

Le calcul. Aucune branche ne présente autant d'uniformité dans l'enseignement que le calcul. C'est aussi la plus facile à inculquer aux élèves. Tous les pédagogues allemands sont d'accord sur ce point; tous se sont servis avec le plus grand succès de la méthode de Pestalozzi. On commence par des objets réels. La première année, les exercices se font sur les vingt premiers nombres: la seconde sur les cent premiers, en faisant sur ces objets les quatre opérations fondamentales. La table de multiplication doit être parfaitement connue la troisième année. On passe ensuite aux fractions ordinaires et aux systèmes des poids et mesures. Diesterweg, Zoehringer, Egger ont écrit d'admirables ouvrages sur le calcul pour les écoles primaires.

La géométrie, à l'école primaire, se borne à la connaissance des lignes, des angles, des triangles, des polygones, du cercle et des solides, dans leurs rapports avec les théorèmes strictement nécessaires pour arriver au mesurage des surfaces et des solides. Le dessin des figures géométriques est ajouté à l'enseignement de la géométrie.

Le dessin, introduit dans toutes les écoles allemandes, a pour mission de provoquer l'observation, d'exercer l'œil, de développer le goût par l'appréciation des beautés de la forme. Le dessin d'après nature commence à l'emporter sur celui qui se borne à faire copier une estampe quelconque. Il a pour objet les outils ou machines simples employés dans les divers métiers, les fleurs, les animaux et l'homme. Les meilleurs maîtres demandent que le modelage de l'objet en précède toujours le dessin.

Le chant est en pleine voie de progrès dans les écoles allemandes. La musique chiffrée qui passionna, pendant quelque

temps les esprits, est aujourd'hui abandonnée. Nægeli, disciple de Pestalozzi, divise l'enseignement musical en trois parties : *le rhythme* ou valeur harmonique des notes ; *la mélodie* ou série des sons dans la gamme ; *la dynamique* ou force des tons, sans parler des *éléments primitifs* qui s'occupent de la mesure et des temps faibles ou forts. Quelques pédagogues voudraient que le chant précédât la musique comme le langage parlé précède la grammaire. Cette idée reste sans avenir. D'autres, avec plus de raison, voudraient voir appliquer à la musique les théories que le père Girard appliqua au langage. De même que, en passant de la rédaction des phrases les plus simples aux plus compliquées, on s'initie tout à la fois aux règles de grammaire et au style, ainsi les enfants, partant de la composition des phrases musicales les plus simples, arrivent graduellement à la composition de morceaux de plus en plus difficiles, tout en apprenant la grammaire musicale. Notre savant M. Gevaert devrait bien créer pour nos écoles une méthode de ce genre, si cette idée a quelque chance d'avenir. Nous ne connaissons que lui, en Belgique, qui soit en état de comprendre toute la portée d'une telle innovation.

La géographie. Un système unique est employé dans toutes les bonnes écoles allemandes pour l'enseignement de la géographie. On commence par la localité et la contrée environnante. On en fait dessiner les rues, les routes, les ruisseaux ou rivières. On passe ensuite au canton, à l'arrondissement, à la province, à la patrie. Dès lors, on embrasse la terre entière, on en dessine, à la planche noire, les diverses contrées, et on redescend jusqu'à la patrie, la province, la localité. On s'applique surtout à faire ressortir le relief des divers pays et l'on étudie la géographie physique par versants et par bassins, en montrant comment toutes les industries dérivent des productions du sol propres à chacun de ces bassins.

Histoire. Les systèmes abondent. Dermstedt et Jacobi commencent par l'histoire contemporaine et remontent la série des siècles jusqu'aux âges préhistoriques. Cette méthode a été abandonnée presqu'aussitôt que née. Kapp part de biographies très simples tirées de l'histoire universelle et de celle de la patrie en suivant l'ordre chronologique des temps. Les meilleurs pédagogues enseignent l'histoire comme la géographie. De même que dans celle-ci on parle aux yeux à l'aide de bonnes

cartes; dans celle-là, on place sous les regards de l'enfant des tableaux qui représentent les costumes, les intérieurs, les métiers, les arts, les édifices de chaque siècle. On choisit ensuite le tableau représentant le personnage dont on veut donner la biographie. On procéde, du reste, en commençant par les illustrations de la localité, pour passer à celles de l'arrondissement, de la province, de la patrie, du monde. On s'attache peu à l'histoire politique; mais on s'arrête sur les grands artistes, les écrivains, les savants, les inventeurs, les bienfaiteurs, tous ceux qui ont contribué à améliorer le sort de leurs semblables ou à faire faire un progrès à l'humanité. La patrie doit surtout faire l'objet spécial de cet enseignement. On montre l'organisation, l'administration, les occupations, les besoins, les établissements de la commune, pour passer à l'organisation provinciale et de là, à l'organisation nationale. Cette dernière partie pourrait aussi se traiter dans le cours de géographie et peut-être avec plus de facilité pour les enfants.

Histoire naturelle. Nous avons vu qu'on avait fini, en cette matière, par adopter généralement le système de Luben : la classe, les maisons, les métiers, les plantes du pays, les animaux de la contrée, l'homme. On a créé de magnifiques atlas pour les élèves et des tableaux bien ordonnés pour les classes. Au lieu de descendre des règnes aux classes, des classes aux ordres, des ordres aux familles et aux genres, on préfère généralement remonter des espèces aux genres, aux familles, aux ordres, aux classes, aux trois règnes. Nous croyons cependant que le premier procédé offre plus d'avantages que le second. Nous le faisons mettre en pratique, chez nous, sans le moindre inconvénient.

Physique. On se borne aux phénomènes les plus ordinaires. Luben propose de commencer par l'étude du phénomène pour passer à la loi et de la loi à ses causes. Il restreint aux données suivantes le programme populaire : aimant, boussole, thermomètre, ballon, machine à vapeur, levier, horloge, moulin, jet d'eau, baromètre, siphon, soufflet, pompe à eau, pompe à feu, pompe à air, arc-en-ciel, miroir, lunette, longue vue, télescope, microscope.

Chimie. On ne voit de cette science que les produits les plus usuels. Schmidt veut qu'en physique et en chimie rien ne soit enseigné à l'enfant qu'après des expérimentations préalables

faites sous ses yeux. « N'oublie pas, dit-il, que l'étude sérieuse d'un seul objet vaut mieux que la connaissance de mille qui ne seraient connus que superficiellement. » Le programme de chimie se compose généralement, en Allemagne, des matières suivantes : oxygène, hydrogène, azote, carbone, acide carbonique, vinaigre, ammoniac, feu, briquet, eau, engrais, préparation du sol, fertilisation.

Etude d'une langue étrangère. Voici comment Miéville conçoit cette étude : « 1° La version, le thème et la grammaire doivent perpétuellement marcher de front. On appliquera donc la méthode phraséologique dans laquelle on commencera par les leçons les plus élémentaires pour ne passer que graduellement d'une difficulté à une autre (comme cela se fait, par exemple, dans les chrestomathies de Dubner et de Branquart) ; 2° aucune leçon ne doit rien contenir qui n'ait été compris dans les leçons antérieures ; 3° il faut rapprocher entre elles les choses qui s'expliquent l'une par l'autre ; 4° on doit commencer par les formes les plus nécessaires, celles sans lesquelles on ne saurait exprimer les pensées les plus simples ; 5° toute la matière grammaticale sera ainsi distribuée dans un ordre gradué, dans lequel chaque difficulté résolue servira naturellement à élucider la difficulté suivante ; 6° l'explication des versions, formant chaque exercice, fera constater l'application des règles et servira à les faire mettre en pratique dans les thèmes subséquents ; 7° des livres de lecture compléteront l'enseignement en mettant l'enfant en contact avec la langue vivante et en l'habituant à toutes les formes du style. » Comme on le voit par ce simple exposé, cette méthode n'est autre que celle du père Girard appliquée à l'étude des langues étrangères.

Gymnastique. Nous n'en parlons ici que pour mémoire, cette partie consistant plutôt en exercices qu'en études. Elle a pour but de favoriser le développement intégral de tous les organes constitutifs du corps humain. La pédagogie allemande tient encore énormément aux engins qui ne sont pas absolument indispensables à la pratique de cette science. Les simples flexions successives de tous les muscles du corps humain, suffisent à produire le résultat intentionné, lorsqu'ils sont faits avec méthode et discernement.

Conclusion. En passant ainsi en revue toutes les branches de l'enseignement, nous avons remarqué que, dans chacune d'elles

certains éléments, les moins importants, relèvent de l'intuition; ce sont les caractères extérieurs des êtres et des objets, tandis que d'autres, les plus éminents, lui échappent; ce sont toutes les idées abstraites ou morales, les sentiments, les passions et les actions qui ne peuvent être exposées sous les yeux de l'élève dans la classe même. On peut décrire tous les caractères physiques d'un cheval, perçus par la vue; mais ses mœurs ne sauraient être l'objet de l'enseignement visuel donné en classe. On peut peindre la maison *de visu;* non tout ce qu'elle rappelle au cœur et au souvenir. On étudie des syllabes décomposées et recomposées pour apprendre à lire; mais le sens du mot reste tout conventionnel. Le tableau historique révèle le caractère externe d'une époque, non les faits qui se sont passés pendant cet âge. Il en est ainsi de tous les objets qui constituent la matière de l'enseignement. La méthode intuitive pure ne pourrait donc aboutir qu'à former des générations dépourvues de vastes horizons intellectuels, de chauds sentiments sociables, de volonté énergique. Il ne serait pas fécondé par les abstractions puissantes et les grandes généralisations qui conduisent aux révélations des lois naturelles; par le feu d'une imagination ardente et passionnée créatrice de tous les arts; par la force de volonté nécessaire pour faire triompher la justice. Ces conclusions vont illuminer de leurs vives clartés la dernière partie de nos considérations sur la méthode intuitive : les divers procédés d'interrogation.

III.

Le professeur Dinter a rationnellement développé les principes de la méthode interrogative qui, selon lui, doit faire suite à l'enseignement de Pestalozzi.

Cette méthode que l'on oppose à celle de l'ancienne école, improprement appelée dogmatique, consiste à instruire, en adressant aux élèves des questions qui exigent une réponse motivée. Elle suppose, chez le maître, des connaissances approfondies et variées sur toutes sortes de sujets, beaucoup de pénétration et de présence d'esprit, un goût judicieux et exercé.

On peut distinguer trois genres d'interrogations : l'*inductif* qui apprend à connaître l'ensemble des propriétés d'un tout en les faisant constater une à une; le *déductif* ou *socratique* qui part d'un principe pour en tirer toutes les conséquences qu'il

comporte; le *récapitulatif* qui a pour objet de faire rendre un compte exact des connaissances acquises. La première méthode est nécessairement mi-partie visuelle et mi-partie dogmatique; la seconde, ne peut être que dogmatique. La preuve n'en sera pas difficile. Quant à la troisième, elle peut participer à la nature des deux autres.

Dans le premier cas, prenons pour exemple l'*araignée fileuse*. Par des questions habilement posées, nous arriverons facilement à obtenir de l'enfant qui a une de ces araignées sous les yeux, les réponses suivantes :

« — C'est un insecte. — N'a pas de corselet ou de poitrine » (thorax). — Ventre énorme, divisé en anneaux, supporté par » huit pattes. — Toutes les pattes terminées par des crochets. » — Yeux lisses et petits. — Abdomen garni de six mamelons. — » Toiles d'araignée servant de filet. »

Ce dernier point renferme déjà une idée dogmatique. Toutes les suivantes n'ont pas d'objectif que l'on puisse placer, en classe, sous les yeux des élèves.

« — La liqueur renfermée dans les mamelons forme la toile » au contact de l'air. — Les araignées sont carnassières. — » Elles se livrent des batailles terribles. — Elles nous rendent » de grands services en chassant une foule d'insectes nuisibles. » — Cataplasmes faits autrefois avec des toiles d'araignées » mêlées à la suie, au sel et au vinaigre. — On s'en sert pour » arrêter les hémorragies. — Les étoffes qu'on a essayé de » faire avec ces toiles, ont toujours manqué de solidité. »

Donnons maintenant un spécimen d'interrogation inductive :

« Nous devons de la reconnaissance à ceux qui nous ont fait » du bien. — Qui nous a fait autant de bien que nos parents? » — Ils nous aiment. — Ils ont pour nous les soins les plus » tendres. — Par leur travail, ils gagnent l'argent nécessaire » pour nous nourrir, nous vêtir, nous loger, nous faire donner » l'instruction. — Si nous sommes malades, ils se dévouent à » notre salut. — Aimons-les donc de tout notre cœur, de toutes » nos forces et prouvons notre amour par notre respect, notre » travail, notre bonne conduite. »

Comme on le voit pas une seule de ces idées ne peut être l'objet de l'enseignement visuel. L'interrogation socratique peut toutefois être employée avec succès dans tout le domaine de la déduction; mais elle offre de telles difficultés que l'on peut

affirmer, sans crainte d'erreurs, que neuf instituteurs sur dix n'arriveront pas à réussir. Socrate et Platon sont à peu près les seuls écrivains ou penseurs qui aient su manier cette méthode avec art et talent, grâce à leur génie éminemment ironique, la plus grande puissance que possède l'intelligence humaine.

En présence de ces faits, deux grands courants d'opinions se sont produits dans les écoles allemandes. Les uns soutiennent que la *méthode inductive* fait perdre énormément de temps, que l'élève est à peu près toujours incapable de répondre d'une manière satisfaisante aux questions qui lui sont faites, les enfants ne possédant, le plus souvent, ni les idées ni les termes propres pour exprimer les choses qu'on leur demande. Après avoir posé la question, le maître est presque toujours obligé de donner lui-même la réponse. Enfin les deux tiers d'un bon enseignement, ce qui en constitue la partie éducative et, par suite, la plus excellente, ne saurait être du domaine de l'enseignement visuel qui s'arrête forcément à la surface externe des choses et ne peut avoir la prétention de dépasser les caractères physiques des êtres et des objets. Ces maîtres soutiennent que la *méthode récapitulative* doit être la seule vraie méthode dont un instituteur de talent doive faire usage. Voici comment il faut alors procéder.

Chaque fois que l'enseignement peut être visuel, le maître prend l'objet sur lequel doivent porter les interrogations, le met sous les yeux des élèves, donne ses explications en dénommant chaque partie, rattache à l'objet toutes les connaissances qu'on en possède et que l'aspect direct ne saurait fournir; puis, après ce travail, pose les questions. Il est incontestable qu'avec ce procédé on arrive à inculquer plus de connaissances en moins de temps; mais le développement des facultés reste peut-être moindre. Nous pensons que chaque fois qu'il est possible d'obtenir une réponse passable de l'enfant, il faut la provoquer avant d'en venir à l'enseignement dogmatique; toutefois, quoiqu'on puisse faire, la force même des choses rendra toujours l'enseignement dogmatique prédominant, parce que la plus grande partie de nos idées et les meilleures ne peuvent être perçues par les sens, bien que toutes proviennent radicalement de l'impression faite par le monde extérieur et par la parole sur notre organisme.

Quant au questionnaire lui-même, il est soumis à des règles qu'on ne peut enfreindre sans courir le risque de perdre tout le fruit éducatif d'un bon enseignement. Voici les principales :

1° Les questions doivent être claires, précises, propres à atteindre le but intentionné. Jamais elles ne doivent provoquer un *oui* ou un *non* pur et simple. Les *questions rémotives*, par lesquelles on écarte les fausses interprétations avant de développer le sujet réel, sont convenables. Elles excitent la réflexion en prévenant les malentendus. Les *questions disjonctives* qui laissent à l'enfant la faculté de choisir entre plusieurs cas, sont les meilleures. Aucune question ne doit être posée pour remonter aux idées principales, attendu que l'enfant devine alors plutôt qu'il ne pense. Jamais non plus il ne faut commencer une phrase pour la faire achever à l'enfant, comme le fait le père Girard. Cette méthode habitue l'intelligence à la paresse ou lui donne à résoudre des difficultés au-dessus de ses forces.

2° Il ne faut jamais questionner les enfants d'après un ordre déterminé. Dans chaque leçon, chaque élève doit être interrogé plusieurs fois et aucun ne doit être sûr de voir s'écouler un seul instant sans l'être de nouveau. Les réponses collectives, données par les têtes qui pensent rapidement, compriment les intelligences lentes, mais souvent profondes, habituent les faibles à répondre sans penser; occasionnent un bruit préjudiciable à la discipline; fournissent aux élèves distraits l'occasion de babiller sans être entendus. Les questions faciles doivent être adressées de préférence aux élèves faibles. On demandera aux plus forts de résumer les notions générales sur lesquelles on veut en édifier d'autres. Toute question doit être posée de manière qu'on soit à peu près certain de recevoir une réponse satisfaisante.

3° Quand le maître ne reçoit pas de réponse, la raison peut en être cherchée : 1° Dans l'obscurité de la question qui doit alors être reposée sous une autre forme ; 2° dans l'inattention de l'élève, qui, s'il mérite une réprimande, doit être châtié par le succès qu'obtient un élève plus faible en y répondant; mais il ne faut pas user souvent de l'humiliation ; 3° dans l'incertitude de l'enfant. Des explications propres à lever l'incertitude, remédient au mal. 4° Dans la difficulté qu'éprouve l'enfant à rendre sa pensée. Le maître peut alors fournir à celui-ci une partie de la réponse et se contenter de l'autre partie.

Dans tous les cas, les apostrophes humiliantes, les épithètes blessantes adressées à un élève, les plaisanteries, les moqueries, sont toujours indignes d'un professeur, car il s'avilit, tout en méconnaissant sa haute mission éducative. Les exemples de bon ton, de politesse, de convenance et d'égards donnés par le maître à l'élève sont plus utiles que toute la science qu'il pourrait lui inculquer.

Telles sont les idées de Dinter sur l'interrogation avec les restrictions qu'on doit y apporter. Elles ne tardèrent pas à faire le tour de l'Allemagne sous le titre de *catéchisation* et, pendant cinquante ans, les mots de catéchiste et d'instituteur furent à peu près synonymes. « Aujourd'hui, une forte réaction se produit contre ces procédés. On leur reproche de ne s'adresser qu'à un élève à la fois, de ne développer qu'un seul côté de l'intelligence, de laisser le cœur froid. D'un autre côté, on répond que l'interrogation est la forme d'enseignement la plus propre à exciter et à maintenir l'attention, à exercer la réflexion et le raisonnement. Le plus sage, en matière d'enseignement, est d'éviter les systèmes absolus. Il ne faut s'attacher exclusivement ni à la méthode inductive, ni à la méthode socratique, ni à la méthode récapitulative, mais choisir, dans un cas donné, celle qui convient au sujet, et la mêler sans cesse à la méthode dogmatique ou d'enseignement direct. Le maître habile sait constamment passer, dans la même leçon, de celui-ci à la forme interrogative, en employant les trois procédés qui lui sont propres selon la nature des matières ou le but qu'il a besoin d'atteindre. »

THIL-LORRAIN.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

—

Séance du samedi 19 avril 1879, tenue au Conservatoire royal de Bruxelles.

La séance est ouverte à 1 heure sous la présidence de M. Gantrelle, vice-président.

M. Fredericq, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé après une rectification de M. Vanderstraeten. Celui-ci déclare qu'il n'a pas demandé qu'on accordât « le même nombre d'heures à l'anglais et à l'allemand », mais bien « un nombre d'heures suffisant pour que les élèves acquièrent une connaissance sérieuse de ces deux langues. »

M. Wagener, secrétaire-général, présente l'analyse des pièces reçues. M. Faider fait connaître qu'en sa qualité de président du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, il croit devoir rester étranger à la discussion des thèses de M. Vanderkindere. — MM. Kugener, Castelot et François expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance. — M. Gilles, secrétaire-trésorier, retenu chez lui par une indisposition, demande que l'assemblée remette la reddition des comptes à la prochaine séance.

M. Fredericq fait une lecture sur l'histoire et la géographie dans l'enseignement moyen à l'exposition universelle de Paris. Il passe rapidement en revue les expositions scolaires de la Hollande, de la Suisse, de l'Autriche-Hongrie, des Iles Britanniques, du Canada et des États-Unis. Ses conclusions, qu'il a présentées dans un rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, sont les suivantes : 1° l'enseignement de l'histoire et de la géographie doit être *intuitif* « à outrance » ; 2° il serait utile de mettre entre les mains des élèves des atlas illustrés de géographie comme ceux qu'on emploie aux États-Unis; 3° il faudrait introduire l'usage des atlas historiques avec des séries de planches représentant les monuments, les hommes, les œuvres

d'art, les costumes, les habitations, etc., aux époques principales de l'histoire (comme il y en a dans l'atlas hollandais de Dozy); 4° il serait bon d'exposer dans les classes de grands tableaux coloriés représentant des lieux historiques, des hommes célèbres, etc.

M. Delbœuf demande s'il n'a pas été fait une tentative dans ce sens au moyen d'une imagerie nationale.

MM. Discailles et Thil-Lorrain répondent que cette tentative n'a pas été brillante et a échoué.

M. Dufief dit que l'imagerie nationale avait pour but de remplacer les images d'Epinal et de Metz, et n'avait rien de commun avec l'enseignement moyen. Mais un peintre belge, M. Gérard, a composé avec succès une série de grands cartons historiques destinés aux écoles belges. Le gouvernement français s'est même mis en rapport avec cet artiste.

M. Angenot dit que ces cartons sont bien conçus et bien exécutés, et que le gouvernement en a envoyé dans certains établissements d'instruction publique.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des thèses de M. Vanderkindere et des amendements de M. Gantrelle.

M. le Président dit que le bureau a cru faire chose utile en résumant l'objet du débat sous forme d'interrogations, pour ce qui concerne le nombre d'heures à attribuer à chaque branche.

M. Fredericq demande si la commission spéciale instituée par le gouvernement pour étudier les réformes à introduire dans l'organisation de l'enseignement, a déjà pris des résolutions et si on ne pourrait pas, dans l'affirmative, les communiquer à l'assemblée. Il croit utile que les membres connaissent ces conclusions avant d'entamer la discussion.

M. le Président dit que la commission n'a pas encore pris de résolution relativement au premier numéro en discussion; on pourrait commencer par le discuter, et faire connaître plus tard, dans le cours des débats, les conclusions auxquelles est arrivée la commission spéciale; cependant, sur la demande de M. Delbœuf que ces conclusions soient communiquées avant l'ouverture des débats, M. le Président fait connaître que, pour la section des humanités, la commission spéciale propose 24 heures d'histoire et de géographie par semaine dans toutes les classes réunies, 10 heures de sciences naturelles, 30 heures de français, 16 heures de flamand,

24 heures d'allemand et 12 heures d'anglais. Répondant à une interpellation de M. Vanderstraeten, M. le Président déclare que la société n'a évidemment pas à se préoccuper des décisions de la commission et doit délibérer d'une manière entièrement indépendante. (Adhésion unanime).

M. le Président ouvre la discussion sur la première question : « Combien d'heures attribuer à l'enseignement du latin ? » M. Vanderkindere en a proposé 41 par semaine dans l'ensemble des classes ; M. Gantrelle propose de maintenir le chiffre du programme actuel, soit 64 heures.

M. Vanderkindere croit qu'il y a une trop grande disproportion entre le latin et les autres branches d'enseignement. Les études humanitaires ne doivent pas consister exclusivement dans l'étude des langues mortes. Il faut aussi étudier les langues vivantes et les sciences modernes. Or, il est impossible de surcharger les élèves. M. Vanderkindere ne veut pas supprimer l'étude du latin, mais il sait que beaucoup de professeurs d'humanités admettent qu'en 6e et en 5e on consacre trop de temps au latin. Parfois on l'enseigne trois heures de suite. L'attention des jeunes élèves ne peut rester soutenue et il y a ainsi beaucoup de temps perdu. En restreignant les heures attribuées au latin, on n'affaiblira pas l'étude de cette langue, parce qu'il y a actuellement des heures perdues à réciter des leçons, à dicter des devoirs, etc. Il faudrait introduire une méthode meilleure.

M. le Président fait observer qu'on parle souvent de méthodes nouvelles qu'on veut substituer aux anciennes, mais que personne n'a encore pu dire en quoi consistent ces méthodes nouvelles. Il pense que, pour le moment, ce serait sortir du débat que d'entamer une discussion sur ce point.

M. Vanderkindere déclare qu'il ne songe pas à discuter les méthodes en ce moment, mais qu'il a cru devoir y faire allusion pour établir son argumentation.

Il conclut en disant : 1° qu'il faut des heures disponibles pour enseigner les branches modernes ; 2° qu'on peut gagner du temps dans les classes inférieures. Il faudrait enseigner le latin d'une façon plus rationnelle, et ne le commencer qu'en 5e. Il estime que, pour le bien savoir au sortir de la rhétorique, 41 heures par semaine suffisent.

M. Feys ne comprend pas que M. Vanderkindere ne veuille pas faire enseigner le latin aux jeunes élèves, à qui il veut

cependant faire apprendre les langues vivantes étrangères. Car, de part et d'autre, les difficultés sont les mêmes.

M. Kunziger présente quelques observations sur les règles, les formes et les parties de la syntaxe qu'il faudrait enseigner ou supprimer en 6e, pour se conformer aux bonnes traditions pédagogiques des gymnases allemands.

M. le Président fait remarquer à l'orateur que c'est là une question de méthode pure, étrangère au point en discussion.

M. Vanderkindere rappelle que, dans la précédente séance, il a été admis par un vote formel qu'on ne commencera le latin qu'après l'une des deux langues modernes étrangères.

M. Wagener dit que plus on a d'heures de classe pour une branche, plus il est probable que cette branche sera bien connue. C'est là une règle de sens commun. Cependant M. Vanderkindere croit qu'avec 41 heures de latin on atteindra le même résultat qu'avec les 64 qu'on y consacre aujourd'hui. En supposant même que cela soit exact, il n'y aurait là rien de bien satisfaisant. En effet, d'après M. Vanderkindere lui-même, l'étude du latin ne produit pas aujourd'hui des résultats suffisants. Ne diminuons donc pas le nombre d'heures, mais tâchons d'améliorer les méthodes. Une diminution aussi considérable que celle proposée par M. Vanderkindere, serait une expérience très-dangereuse. Si le latin ne s'enseignait qu'en Belgique, on pourrait à la rigueur s'embarquer dans cet essai hasardeux; mais on a l'exemple de tous les grands et petits pays voisins. En Allemagne on a une expérience longue et concluante, et on n'y songe pas à diminuer les heures réservées au latin. Il serait téméraire pour la Belgique de faire seule l'essai préconisé par M. Vanderkindere.

M. Hegener dit que le nombre d'heures consacré au latin paraît bien grand à première vue; mais on oublie que l'enseignement du latin doit servir de base à l'enseignement grammatical de toutes les langues que l'élève apprend ou apprendra. Sous ce rapport, il est plus utile que la langue maternelle elle-même. C'est une préparation à l'étude de toutes les autres langues et la version latine est le meilleur exercice de langue maternelle que l'on connaisse.

M. Thomas défend aussi le chiffre actuel des heures attribuées au latin. D'après lui, l'enseignement moyen actuel, embrassant tant de langues, manquerait d'unité si le latin n'en restait pas

le centre. Cette langue convient admirablement; elle est pour ainsi dire située sur la limite entre le grec et les langues vivantes. A l'aide de ce puissant levier, on étudie facilement le grec et les langues modernes. De plus, si le latin est aujourd'hui mieux connu que le grec, c'est grâce aux classes inférieures où il s'enseigne déjà et où s'apprend si bien le matériel de la langue. Ne diminuons donc pas le latin en 6e et en 5e.

M. Dupont croit que l'on pourrait réduire les heures du latin, mais dans une proportion moindre que ne le propose M. Vanderkindere. Ce qui ruine l'enseignement en général, c'est qu'on n'est pas assez sévère sur le passage des élèves d'une classe à une autre. On pourrait retrancher sans crainte 10 heures au latin, si on ne laissait passer que les élèves bien préparés. Dans ce cas le professeur ne perdrait pas une partie de l'année à faire apprendre aux mauvais ce que les bons savent dès les classes antérieures.

M. Feys croit qu'il serait utile que le chiffre fixé fût un multiple ou un sous-multiple de 6, afin qu'on pût chaque jour consacrer le même temps à l'étude du latin.

M. Vanderkindere ne s'oppose pas à ce qu'on fasse tous les jours une heure de latin. *(Sourires).*

M. le Président fait observer que, pour six classes, cela ferait 36 heures, c'est-à-dire cinq heures de moins que M. Vanderkindere n'en a voulu d'abord, ou à peu près la moitié du temps qu'on consacre aujourd'hui au latin.

M. Delbœuf trouve les observations de M. Dupont très-justes. Il constate que M. Dupont trouve le nombre d'heures actuel trop élevé pour les bons élèves.

M. Discailles dit que si l'on donnait 1 1/2 heure de latin par jour, on arriverait à un total de 54 heures, ce qui constituerait une transaction très-acceptable.

M. Delbœuf dit qu'il n'est pas partisan de l'uniformité dans l'enseignement et que par suite il ne voit pas l'utilité du multiple de 6, proposé par M. Feys.

M. Feys fait remarquer que le chiffre actuel est 64. Pour avoir un multiple de 6, on prendrait 63. La différence est inappréciable.

M. Dupont dit qu'aujourd'hui, en 3e latine, il est obligé de répéter des notions élémentaires qui ennuient les bons élèves.

On gagnerait infiniment de temps en se montrant sévère pour le passage d'une classe à une autre.

M. Delbœuf croit que M. Dupont a mis le doigt sur la plaie.

M. le Président fait observer que, comme l'a dit M. Wagener, il ne s'agit pas seulement d'enseigner le latin aussi bien qu'on le fait aujourd'hui, mais qu'il faut faire mieux; qu'il importe de détruire certains abus, mais que si l'on veut obtenir de meilleurs résultats, on ne peut pas diminuer le nombre des heures. Il met aux voix le chiffre le plus élevé, celui de 64 heures (programme actuel du gouvernement et proposition de M. Gantrelle).

Ont voté *pour:* MM. Angenot père, De Block, Dufief, Feys, Fredericq, Gantrelle, Grafé, Hegener, Hurbedise, Kunziger, Lanoy, Motte, Thomas et Wagener.

Ont voté *contre :* MM. Discailles, Dupont, Foucrolle, Harlaux, Thil-Lorrain, Vanderkindere, Vanderstraeten, Wagner et Wouters.

Ce sont abstenus : MM. Delbœuf, Stecher et Van Camp.

En conséquence, le chiffre de 64 heures de latin par semaine est voté par 14 voix contre 9 et 3 abstentions.

M. Delbœuf s'est abstenu, parce qu'il est membre de la commission instituée par le gouvernement, et que cette question n'y a pas encore été tranchée.

M. Van Camp s'est abstenu, parce que cette question est à l'étude dans l'administration centrale du ministère de l'instruction publique.

M. Stecher s'est abstenu, parce qu'il n'a pu assister aux séances précédentes et que par suite il ne connaît pas suffisamment les discussions qui ont précédé.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question suivante : « Combien d'heures attribuer à l'histoire et à la géographie ? 42 (M. Vanderkindere) ou 31 (M. Gantrelle)? Le programme officiel en porte 14. »

M. Vanderkindere déclare que, puisque l'assemblée a attribué 64 heures au latin, il est impossible d'accorder 42 heures à l'histoire et à la géographie. M. Vanderkindere propose 30 heures.

M. le Président dit que la commission instituée par le gouvernement a adopté le chiffre de 24 heures et qu'il s'y rallie.

M. Discailles croit que la commission a examiné aussi une autre question très-importante, tranchée jadis au Congrès géographique de Paris. On a décidé alors qu'il y avait lieu de sépa-

rer l'enseignement de la géographie et de l'histoire et de confier ces deux branches à deux professeurs distincts.

MM. Gantrelle et Delbœuf disent qu'en effet, cette question a été soulevée dans la commission par MM. Gérard et Dufief, mais qu'elle a été réservée.

M. Discailles insiste sur ce point qu'au Congrès de géographie de Paris, les différentes nations de l'Europe étaient largement représentées et que la question a été résolue à l'unanimité. Il propose que l'assemblée émette un vœu dans ce sens.

M. Wagener voudrait voir examiner la question plus mûrement; mais il croit nécessaire de fixer dès maintenant le nombre d'heures que l'histoire et la géographie obtiendront respectivement.

M. le Président dit que l'histoire a actuellement 7 heures; M. Vanderkindere veut lui en attribuer 25 et M. Gantrelle 16. La géographie en a 7 aujourd'hui; M. Vanderkindere lui en donne 17, M. Gantrelle 16. On arrive ainsi aux totaux 14, 42 et 31. Ce dernier est le chiffre moyen entre la situation actuelle et les vœux de M. Vanderkindere.

M. Discailles croit que 24 heures par semaine suffiraient : 2 heures d'histoire et 1 heure de géographie dans chaque classe.

M. Vanderkindere dit qu'il y a dans le programme officiel trop peu d'heures consacrées à l'histoire et a la géographie et que cette dernière branche doit être moins étendue que la première. Il pense que tout le monde est d'accord sur ces deux points. (Adhésion). Il dit que dans le sein de la commission on a proposé de distraire du cours de géographie, la géographie physique et mathématique, qui rentrerait dans les attributions du professeur de sciences naturelles. La géographie historique et politique resterait dans celles du professeur d'histoire.

M. Dufief dit qu'il est disposé à se rallier au chiffre de 24 heures par semaine, mais à condition que 14 seulement soient attribuées à l'histoire. En 8e et en 7e une heure d'histoire et une heure de géographie suffisent. Dans les classes supérieures la géographie aura besoin de plus d'une heure par semaine. M. Dufief s'oppose énergiquement à la division du cours de géographie. Il faut que le cours soit donné par un spécialiste. Les mots : géographie *mathématique*, géographie *physique* ne doivent pas induire en erreur. Un mathématicien ou un physicien n'est pas un géographe. Ce serait supprimer la science géographique dans

l'enseignement moyen que de la répartir entre plusieurs professeurs également incompétents. (Adhésion.)

M. Wouters appuie les chiffres proposés par M. Discailles.

M. Dufief croit que l'enseignement de la géographie, qui a fait des progrès immenses, doit être considérablement renforcée.

M. Vanderkindere trouve le chiffre de M. Discailles suffisant. Il veut 24 heures pour l'histoire seule et 12 heures pour la géographie ; en tout 36 heures pour les huit classes.

M. le Président met aux voix le chiffre de 24 heures par semaine pour l'histoire seule. Il est repoussé. Le chiffre de 16 heures est admis à une très-forte majorité.

En présence de ce vote, M. Vanderkindere retire le chiffre de 12 heures pour la géographie. M. Dufief maintient le chiffre de 10 heures. L'assemblée le repousse à une forte majorité. Le chiffre de M. Discailles (8 heures par semaine pour toutes les classes réunies) est admis à la quasi unanimité. Cela fait un total de 24 heures pour les deux branches.

M. Feys estime que ce ne sont pas là des chiffres *ne varietur.*

M. le Président dit qu'ils ne sont évidemment qu'approximatifs. (Adhésion.)

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du troisième point : « Combien d'heures attribuer aux sciences naturelles ? 16 (M. Vanderkindere) ou 12 (M. Gantrelle) ? Le programme officiel en porte 6. »

M. Vanderkindere croit qu'on peut passer au vote, la question ayant été longuement discutée à la séance précédente.

Le chiffre de 16 heures ne réunit que 3 voix. Celui de 12 heures est voté à une grande majorité.

La quatrième thèse de l'ordre du jour est relative aux autres branches de l'enseignement. L'assemblée s'occupe d'abord du *français.* M. Vanderkindere avait proposé de lui accorder 38 heures et M. Gantrelle 33. Le programme officiel lui en consacre 32.

MM. Vanderkindere et Gantrelle déclarent qu'ils se rallient au chiffre de 30 heures adopté par la commission spéciale. L'assemblée le vote à l'unanimité.

Pour le *flamand,* MM. Vanderkindere et Gantrelle proposaient 19 heures, tandis que le programme officiel n'en porte que 16.

M. Vanderstraeten dit que ce qui semble condamner le système actuel, c'est le résultat mauvais que donne l'enseigne-

ment des langues modernes. On s'accorde à reconnaître que les élèves doivent savoir le flamand en quittant la rhétorique. Or, 19 heures par semaine, réparties sur huit classes, ne suffiront pas. Pour les Wallons, le flamand est aussi difficile que l'allemand. M. Vanderstraeten propose de lui consacrer plus d'heures qu'à l'allemand. Il faudrait aussi renforcer l'étude de l'anglais. L'orateur croit qu'il n'est pas absolument nécessaire de germaniser l'enseignement. Ce serait dangereux sous plusieurs rapports. Le flamand devrait être obligatoire pour tous les élèves, mais l'une des deux langues étrangères serait facultative. L'orateur demande 24 heures pour le flamand, qui est une langue nationale. L'allemand aurait 19 heures à partir de la 6e, et l'anglais en aurait 16 à partir de la 5e.

M. Fredericq dit qu'il faut avant tout distinguer les athénées flamands des athénées wallons. Dans ces derniers le flamand obligatoire a, paraît-il, soulevé de vives répugnances. L'orateur croit que les Wallons doivent être laissés juges de ce point. Mais dans les athénées flamands la langue flamande devrait être enseignée d'une façon sérieuse. Il y a là un intérêt social. Il importe que les classes dirigeantes, que forme l'enseignement moyen, soient en état d'agir sur les classes qui ont besoin d'être dirigées, ce qui ne peut se faire qu'au moyen de la langue maternelle. Le français est enseigné indirectement à tous les cours, tandis que le flamand ne l'est qu'au cours de flamand. Voilà pourquoi tous les élèves, même ceux qui sont arrivés à l'athénée ne sachant presque pas de français, le savent convenablement en sortant de rhétorique, tandis qu'ils ne connaissent pas suffisamment le flamand. Il faudrait donc enseigner une ou plusieurs autres branches au moyen du flamand, l'histoire par exemple; ce qui produirait des résultats excellents, mais offrirait de grandes difficultés dans la pratique, parce que presque tous les professeurs d'histoire sont wallons. Il faut donc renoncer à cette solution. Mais deux autres branches seront utilement enseignées au moyen du flamand, savoir l'allemand et l'anglais, qui ont tant d'analogie avec la langue maternelle des élèves flamands. Pour les élèves wallons des athénées flamands, il y aurait à créer un cours spécial d'anglais et d'allemand, enseigné au moyen du français, comme cela se pratique déjà à leur égard pour le flamand. Dans ce système on pourrait ne pas augmenter le nombre d'heures accordé au flamand.

M. Fredericq propose de décider la question dans ce sens.

M. le Président estime qu'il faut s'en tenir à l'ordre du jour.

M. Delbœuf appuie cette manière de voir.

MM. Vanderkindere, Stecher, Wouters et quelques autres membres déclarent s'associer aux idées développées par M. Fredericq.

M. Wagener considère cette proposition comme présentant de graves dangers. Il demande à y réfléchir. C'est une erreur de croire qu'en Flandre le flamand est la langue maternelle de tous les élèves. Dans les villes, il y a un très-grand nombre de personnes pour lesquelles le flamand n'est pas la langue que leur mère leur a apprise. Ce genre d'élèves ne comprendrait pas le professeur qui enseignerait l'anglais et l'allemand au moyen du flamand.

M. le Président déclare qu'il croit devoir clore cette discussion, qui sort de l'ordre du jour.

M. Fredericq demande qu'au moins on sépare dans le vote les athénées flamands des athénées wallons. (Adopté.) Il déclare que puisque sa proposition est écartée par l'assemblée, il croit qu'il faut au moins 3 heures de flamand par semaine dans chacune des huit classes, soit un total de 24 heures.

M. Vanderstraeten propose aussi 24 heures pour les athénées wallons.

M. Delbœuf en propose seize pour les athénées wallons. L'étude du flamand doit être rendue facultative. Quand elle est obligatoire, elle provoque une opposition très-vive des parents et un désordre général dans les classes. Depuis qu'on a rendu le flamand facultatif, ce cours est bien fréquenté et suivi d'une manière sérieuse par des élèves qui tous désirent apprendre le flamand.

Le chiffre de 24 heures pour les athénées wallons est rejeté à une forte majorité. M. Fredericq s'abstient, parce qu'il croit que ce point doit être réglé par les wallons seuls.

Le chiffre de 19 heures est admis par 15 votes favorables.

Le chiffre de 24 heures dans les athénées flamands est rejeté par parité de voix (9 contre 9) et 6 abstentions. Le chiffre de 19 heures est admis par 16 votes favorables.

L'allemand obtient ensuite 24 heures (13 voix pour, 11 contre) et l'anglais, 14 heures (15 voix pour). M. Vanderstraeten avait proposé 16 heures pour l'anglais; mais ce chiffre n'a rallié que 8 voix.

On aborde ensuite la discussion des heures à accorder au dessin, à la gymnastique et au chant.

M. Vanderkindere dit qu'il a proposé 8 heures pour le dessin, mais que ce n'est là qu'un minimum absolu. Il faudrait le doubler, si cela n'était pas impossible.

M. Delbœuf croit aussi que ce chiffre est insignifiant. Cela ne fait qu'une heure par semaine dans les huit classes.

M. Gantrelle dit que le dessin ne s'enseignera que dans les quatre classes inférieures.

M. Delbœuf estime que cet enseignement doit se poursuivre dans les classes supérieures.

M. Harlaux voudrait accorder 12 heures au dessin (soit 3 heures par semaine dans les quatre classes inférieures).

M. Delbœuf dit que le cours de dessin devrait être indépendant des huit classes, les élèves ayant des aptitudes fort différentes. Deux heures par semaine y seraient consacrées dans toutes les classes, soit 16 heures en tout.

M. Angenot fait observer qu'on se propose de réorganiser complétement le cours de dessin. Il y aura à vaincre de grandes difficultés d'organisation.

M. Vanderstraeten croit que tous les élèves d'une même classe peuvent fort bien se rendre ensemble au dessin, mais qu'on doit graduer leurs exercices d'après les capacités de chaque élève.

M. Hurdebise, Dufief et Delbœuf présentent quelques observations à ce sujet.

M. Wagener dit que le conseil de perfectionnement de l'enseignement du dessin a proposé un programme très-complet, qui va dans les athénées jusqu'à la figure vivante exclusivement; mais ce projet ne lui paraît devoir exercer aucune influence sur les délibérations de l'assemblée. D'après lui, il est très-regrettable qu'on ne sache pas davantage le dessin. Tout le monde devrait être capable de prendre un croquis en voyage, etc. Il y a aussi à considérer le côté esthétique de l'enseignement. Le sentiment du beau ne s'enseigne pas seulement par la littérature, mais aussi par les arts plastiques. La seule manière d'y arriver dans l'enseignement moyen est le dessin. On ne devient sensible aux belles formes que quand on a appris à les tracer. Les questions de local et de professeur sont accessoires et ne peuvent être des obstacles sérieux. M. Wagener se rallie au chiffre de 12 heures proposé par M. Harlaux.

M. Vanderkindere s'y ralliant aussi, ce chiffre est adopté à une forte majorité.

M. Vanderkindere propose 28 heures de gymnastique (3 heures dans les quatre classes supérieures, 4 heures dans les classes inférieures). A l'athénée de Bruxelles on ne fait pas du tout de gymnastique.

M. Angenot dit que dans d'autres établissements le programme actuel du gouvernement est une réalité, c'est-à-dire qu'on consacre à la gymnastique une demi-heure par jour.

M. Delbœuf croit que cela est très-utile ; mais la gymnastique est-elle nécessaire les mardis et les jeudis, lorsqu'il y a congé l'après-midi ?

M. Vanderkindere dit que la commission instituée par le gouvernement se propose de supprimer le congé du mardi.

M. Delbœuf dit qu'on remplacera un congé par de la gymnastique et du chant, ce qui ne lui sourit guère et ne sera pas accueilli avec enthousiasme par les élèves.

M. Vanderkindere se rallie au chiffre de 24 heures. Ce chiffre est repoussé (8 membres votent *pour*). Le chiffre de 19 heures, proposé par M. Gantrelle, est admis par 14 votes favorables.

On passe à la discussion sur le nombre d'heures à attribuer au chant.

M. Discailles croit qu'il s'agit uniquement du chant d'ensemble; mais le chant n'est-il pas plutôt une affaire de famille ?

M. Vanderkindere considère le chant d'ensemble comme un élément de discipline très-important.

M. Wagener dit que le chant en famille et le chant d'ensemble sont deux choses tout à fait différentes. Dans la famille, on chante plus ou moins faux et avec des points d'orgue à volonté. Dans le chant d'ensemble, on doit observer scrupuleusement la mesure et maintenir sa note contre celle de son voisin. Pour le rhythme et la rectitude de l'intonation, le chant d'ensemble est indispensable. Le chiffre de 8 heures n'est pas trop élevé.

M. Discailles dit qu'il y a partout des écoles de chant et que les familles ne sont pas empêchées de faire apprendre cet art à leurs enfants.

Plusieurs membres combattent sommairement cette manière de voir.

M. Hegener dit que si les élèves peuvent avoir besoin de cet art d'agrément, l'école ne peut se passer du chant d'ensemble. Le chant doit embellir la vie scolaire de concert avec la gymnastique. Les élèves doivent former un chœur, sans lequel une dis-

tribution des prix ne se conçoit pas en Allemagne. Cela remplacerait utilement nos corps de musique, qui font beaucoup de bruit aux distributions de prix.

M. Gantrelle, qui avait proposé 6 heures de chant, se rallie au chiffre de M. Vanderkindere (8 heures). Ce chiffre est admis par 13 votes favorables.

Après un échange d'observations entre le Président et plusieurs membres, pour savoir si la suite de l'ordre du jour sera renvoyé à la prochaine séance, l'assemblée décide qu'elle examinera encore quelques thèses de M. Vanderkindere. Elle adopte à l'unanimité la proposition suivante, telle que M. Gantrelle l'a amendée : « L'histoire universelle sera enseignée trois fois et l'histoire de Belgique deux fois (en 4e et en rhétorique.) »

On aborde ensuite la discussion de la proposition de M. Gantrelle relative à la géographie et ainsi concue : « La géographie sera enseignée trois fois, comme l'histoire. La géographie de la Belgique s'enseignera en 4e, avec l'histoire de Belgique. »

M. Delbœuf demande si la géographie sera enseignée chaque fois à un point de vue nouveau ou avec plus de développements.

M. Gantrelle dit que le premier cours comprendra la géographie politique, parce que ce cours est le plus nécessaire pour comprendre l'histoire ; dans le second on enseignera surtout la géographie physique. Il est entendu que le premier cours ne peut se donner sans un peu de géographie physique (hydrographie et orographie), et que le second servira en même temps de répétition au premier. En 8e et en 7e on donnera des notions élémentaires. Après ces explications, la proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Discailles demande à l'assemblée d'émettre le vœu que les cours d'histoire et de géographie soient faits par des professeurs distincts. La géographie a pris une extension telle que le même homme ne peut pas s'occuper sérieusement de ces deux sciences si différentes. Il demande aussi qu'un cours de géographie soit créé dans les universités.

M. Delbœuf estime que les idées de M. Discailles méritent d'être prises en sérieuse considération ; mais il s'oppose à un vote précipité.

M. le Président demande que la proposition de M. Discailles soit renvoyée à la prochaine séance. M. Discailles y consent.

La prochaine séance aura lieu au commencement de novembre.

NOTES SUR SALLUSTE.

Nous écrivions en 1877 dans l'*avant-propos* de notre édition du *Jugurtha* de Salluste : « Nous avons cru devoir nous écarter » de nos devanciers en plusieurs points, tant pour la critique » que pour l'interprétation. Nous essaierons de justifier ces in- » novations dans une dissertation spéciale. » L'hospitalité que nous offre gracieusement la *Revue de l'Instruction publique* nous permet de remplir notre engagement. Nous ne rougissons pas d'avouer que, depuis deux ans, quelques-unes de nos idées se sont modifiées — ψεύδει γάρ ἡ 'πίνοια τὴν γνώμην. — Nous avons cru pouvoir élargir le cadre primitif de notre travail en y faisant entrer diverses remarques qui peuvent contribuer à la critique et à l'explication de Salluste.

I.

On ne peut douter que le texte de Salluste n'ait renfermé bon nombre de formes archaïques que l'ignorance des copistes et des correcteurs de manuscrits a fait disparaître [1]. Il est probable aussi que certaines de ces formes, mal comprises ou défigurées, ont engendré des leçons vicieuses. Nous avons cherché en deux endroits à corriger le texte en restituant des formes archaïques.

JUG. 3, 1 : ...*quoniam neque virtuti honos datur, neque illi, quibus per fraudem* IIS *fuit, etc.*

Telle est la leçon de P, (*cod. Parisinus Sorb.* 500); le correcteur (p) a mis en marge *pro eis sic* △ [2]. Le meilleur manuscrit après celui de la Sorbonne, P[1] (*cod. Parisin.* 1576), donne : *per fraudem* IS *fuit*. Quelques manuscrits inférieurs ont aussi *is* ou *his* [3]; les autres portent *jus* ou *vis*. Nous écrivons *per fraudem*

---

[1] Cf. Gell. *N. A,* IX, 14, 26 et XX, 6, 14.

[2] Sur ce signe, v. l'édition critique de Dietsch (Lipsiae, 1859), t. I, p. 3.

[3] Le *cod. Rostochiensis* met *is* après *quibus :.. quibus is per fraudem fuit, tuti,* etc. V. O. CLASON, *Eine Sallusthandschrift aus der Rostocker Universitätsbibliothek.* Leipzig, 1874, (S. A. *aus den Jahrb. f. Philol.*), p. 275 et 288.

EIS *fuit*, et nous voyons dans *eis* une ancienne forme de nominatif pour *is*. Cette forme se trouve trois fois dans la *lex repetundarum* [1]. Comme elle était tombée en désuétude peut-être déjà du temps de Salluste, et certainement après lui, les copistes s'en débarrassèrent de différentes manières. Les uns la changèrent en la forme ordinaire *is* (par exemple P[1], Rostoch.). D'autres, ne la comprenant pas, la remplacèrent par *jus* ou *vis*. D'autres enfin la prirent pour l'ablatif pluriel de *is*. Mais comme alors la phrase n'avait plus de sens, ils s'imaginèrent qu'il manquait un verbe — le verbe dont dépendait ce prétendu ablatif, — et ils crurent le trouver dans *uti*, qu'ils supposaient sans doute avoir été omis à cause de *tuti* qui suit; ils écrivirent donc : *per fraudem iis* (ou *eis* ou *his*) *fuit* UTI, *tuti aut*, *etc.* — ce qui produit une cacophonie tout à fait indigne de Salluste. P est un des manuscrits qui renferment cette interpolation, écartée avec raison par Jordan. — Ces considérations nous autorisent, pensons-nous, à rendre à Salluste la forme *eis* pour *is*. *Eis* représente *honos* [2].

JUG. 17, 5 : La plupart des manuscrits, y compris P, portent : *ager frugum fertilis, bonus pecori*, ARBORI *infecundus* [3]. Les éditeurs changent généralement *arbori* en *arbore;* Jordan l'a maintenu. Si l'on prend *arbori* pour un datif, on a une construction tout à fait insolite, *infecundus* se mettant régulièrement avec le génitif ou l'ablatif. Rétablissons l'ancienne forme d'ablatif. ARBOREI. Cette forme a été prise par la plupart des copistes pour un datif, et ils l'ont transformée en *arbori* [4]. D'autres y ont reconnu un ablatif, mais ont remplacé la forme archaïque par la forme ordinaire *arbore* — ce qui explique la remarque d'Arusianus Messus : *Ferax illo — Sallust. Jugurtha :* ARBORE INFŒCUNDUS. — L'ablatif SALUTEI se trouve encore sur un monument de l'an 81 environ avant J.-C. (C. I. L., I, nº 587), et l'a-

[1] C. I. L., I, nº 198, l. 0, 24, 83 : *sei* EIS *volet.... tum* EIS *pr(aetor) facito....* EIS *qu(ei)....* — Jusqu'à César, on trouve assez fréquemment EISDEM et *isdem* pour *idem*. V. BÜCHELER, *Précis de la déclinaison latine,* trad. Havet, (Paris, 1875), § 58, (p. 44).

[2] Cf. CLASON, *op. cit.*, p. 275 et KRITZ, *ad. h. l.*

[3] Certains manuscrits de la classe des interpolés (*z* dans Jordan) portent *arboris*, *arborum* ou *arboribus*.

[4] L'erreur a pu être occasionnée aussi par l'*i* de *infecundus* qui suit immédiatement.

blatif en *-ei* s'est conservé plus tard encore dans les thèmes en *-i* [1].

En revanche, nous n'avons pas osé admettre, avec Jordan, la forme de datif *fama* (JUG., 16, 3). Si les meilleurs manuscrits nous donnent *fama*, c'est probablement parce que les copistes ont pris le datif *fide* qui suit pour un ablatif, et ont corrigé en conséquence *famae* en *fama*.

II.

JUG. 4, 5: *Nam saepe ego audivi Q. Maxumum P. Scipionem, praeterea civitatis nostrae praeclaros viros solitos ita dicere, cum majorum imagines intuerentur, vehementissume sibi animum ad virtutem accendi.*

De quels personnages est-il question dans ce passage ? Les commentateurs que nous avons consultés voient dans Q. Maximus le fameux Q. Fabius Maximus Verrucosus, comme sous le nom de Cunctator († 550 U. C. = 204 av. J.-C.). Quant à P. Scipion, les avis sont partagés. Dübner et d'autres se déclarent pour Scipion Emilien († 625 U. C. = 129 av. J.-C.). Gerlach suppose qu'il s'agit de P. Cornelius Scipio Nasica, qui, en 204 av. J.-C., fut proclamé par le Sénat le meilleur citoyen de Rome et chargé, en cette qualité, de recevoir la statue de la Mère des dieux. Kritz, qui réfute cette opinion, pense que Salluste a eu en vue P. Scipio Africanus Major († vers 570 U. C. = 184 av. J.-C.), « *cum Sallustius celeberrimos populi Romani viros tanquam testes suae sententiae afferat.* » Jacobs penche également pour le premier Africain, mais pour une autre raison : le Q. Fabius cité en premier lieu étant, d'après lui, le Cunctator, il est naturel que Salluste ait nommé, avec ce héros de la seconde guerre punique, un contemporain, un homme avec qui il s'était trouvé en rapport. Jacobs a obéi à un sentiment très-juste; et, sans être d'accord avec lui sur les personnages mêmes auxquels Salluste peut avoir songé, nous croyons qu'il faut chercher deux hommes contemporains, ayant vécu dans le même milieu, en communauté d'idées.

Si l'émulation qu'inspirent les hauts faits des ancêtres est un sentiment profondément enraciné dans les traditions romaines, nous avons quelque peine à nous représenter un homme comme

---

[1] V. BÜCHELER, *op. cit.*, § 249, p. 159.

le Cunctator ou le premier Africain contemplant les images de ses aïeux, analysant ses propres impressions et se plaisant à les communiquer *(solitos ita dicere...)*. Cette façon d'agir s'accorde, au contraire, parfaitement avec le caractère de ce Scipion Emilien, qui, sur les ruines de Carthage, se livrait à des réflexions philosophiques et prononçait en pleurant les vers d'Homère: Ἔσσεται ἦμαρ, etc. Puis la manière dont s'éxprime Salluste (*saepe ego* AUDIVI....) donne à entendre qu'il s'agit de personnages assez rapprochés de son époque pour qu'il ait pû recueillir sur leur compte les témoignages de quelques-uns de leurs contemporains [1]. — Il nous reste à trouver un Q. Fabius à peu près du même âge que Scipion Emilien. N'est-il pas naturel de songer à son frère aîné, qui fut adopté par un petit-fils du Cunctator et qui prit le nom de Q. Fabius Maximus Aemilianus? Sans posséder le génie de son frère, Fabius était un homme de guerre distingué, et méritait l'épithète de *praeclarus*. — Remarquons que Salluste veut montrer l'émulation qu'excitaient auparavant chez les hommes d'un noble caractère les souvenirs glorieux de leur famille. Il a donc dû prendre pour exemple les descendants des plus illustres héros de Rome. Et il ne pouvait mieux choisir qu'en nommant les deux fils de Paul-Emile adoptés, l'un par un membre de la gens *Fabia*, l'autre par le fils du premier Africain.

III.

JUG. 38, 10 : *Quae quamquam gravia et flagiti plena erant, tamen quia mortis* METUS INTENTABATUR, *sicuti regi lubuerat pax convenit.*

Nous avons défendu cette correction [2] par le rapprochement du passage de Tacite, *Annal.*, I, 39 : *intento mortis metu.* Nous avons été surpris de voir M. Eussner, dans un compte-rendu [3] qui est d'ailleurs bienveillant et dont nous le remercions sincère-

---

[1] Scipion Emilien mourut en 129 av. J.-C.; son frère Fabius lui survécut. Salluste naquit en 86 av. J.-C. Il a donc pu, dans sa jeunesse entendre discourir des vieillards qui avaient connu personnellement Scipion Emilien et Fabius.

[2] V. *Revue de l'Instruction publique*, tome XIX, p. 409.

[3] *Jenaer Literatur Zeitung*, 1877, n° 31.

ment, déclarer notre conjecture invraisemblable parce que le verbe *intentare* ne se trouve nulle part ailleurs dans ce qui nous reste de Salluste.

Est-ce là un motif suffisant pour la condamner? Il importe peu, ce nous semble, que le mot *intentare* ne se rencontre pas dans d'autres passages de Salluste : il s'agit de savoir si Salluste *a pu* l'employer, si ce mot n'est pas étranger à son époque ou à sa manière d'écrire. Or, nous savons que Salluste affectionne les verbes fréquentatifs, que Cicéron se sert du verbe *intentare*. Nous maintenons donc notre conjecture.

IV.

JUG. 92, 8 : *Iter castellanorum angustum admodum, utrimque praecisum.* EA *vineae cum ingenti periculo frustra agebantur.*

M. Eussner [1] nous a fait remarquer que nous nous étions rencontré avec Wirz dans cette conjecture : nous nous en félicitons. N'ayant pas sous les yeux le travail de Wirz et ne connaissant pas son argumentation, nous n'avons pas cru devoir supprimer ici la nôtre. Les meilleurs manuscrits ont : *utrimque praecisae vineae* (*praecisaea vineae* P). La leçon vulgaire est : *praecisum, vineae...* Un manuscrit donne : *praeces eo vineae.* Il est évident d'abord que dans *praecisae* ou *praecisaea* nous devons retrouver le participe *praecisum* s'accordant avec *iter.* Ce mot ayant été écrit par abréviation *praecisū*, l'*ū* a disparu ou s'est confondu avec les lettres qui suivent. Nous voyons ensuite que les Romains faisaient avancer les mantelets avec un grand péril et sans résultat. Nous nous demandons naturellement *par où* ils les faisaient avancer, et dans quel rapport cette phrase se trouve avec la précédente. Il est clair que c'est par l'unique chemin praticable qui vient d'être décrit que les assiégeants poussaient leurs travaux. Du mot corrompu *praecisae*, *praecisaea*, dégagons donc l'adverbe de lieu *ea*, « par là, » c'est-à-dire « par ce chemin, » et désormais le texte ne présentera plus ni lacune ni incohérence. Notons que Salluste aime à mettre les adverbes de lieu pour le pronom démonstratif ou relatif avec ou sans préposition. Ex. JUG. 38, 6 : *per munitionem.... locum hostibus introeundi dedit*

---

[1] *Compte-rendu cité.*

EA*que* (adv.) *Numidae cuncti irrupere.* 50, 6 : *sin opportunior fugae collis quam campi fuerat,* EA *vero.... evadere* [1].

V.

Jug. 99, 3 : Nous lisons dans les meilleurs manuscrits : *ita cunctos strepitu, clamore, nullo subveniente, nostris instantibus. tumultu formidine terrore quasi vecordia ceperat* (ou *acceperat*), D'autres bons manuscrits portent soit *terrore formidine,* soit *terrore formido,* soit *formidine terror,* qui a été adopté par Jordan (édition de 1876). Dietsch supprime *terrore.* — Nous écrivons *terror* et nous rejetons les mots *tumultu formidine* comme gloses tirées de deux passages analogues qu'un savant avait sans doute annotés en marge de son manuscrit : 53, 7, *alteri apud alteros formidinem simul et tumultum facere* ; 72, 2, *ita formidine quasi vecordia exagitari.* En effet, examinons le texte. Quel est le sujet de *ceperat ?* Ce n'est pas *quasi vecordia,* comme le pensait Dietsch, mais bien *terror,* et nous devons écrire, comme il résulte de la comparaison avec 72, 2 : *terror quasi vecordia ceperat.* Que faire dès lors des mots *tumultu formidine ?* Qu'on les rattache à *nostris instantibus* ou à *terror ceperat,* on a dans tous les cas une phrase entortillée et une tautologie insupportable. Notons, en outre, la place différente qu'occupe *formidine* dans les divers manuscrits : c'est là ce que Bentley [2] appelle *magnum suppositionis signum.* — Nous croyons avoir justifié la suppression des mots *tumultu formidine.*

VI.

Jug. 3, 1 : *Nam vi quidem regere patriam aut pārentes...* — Toute réflexion faite, nous regrettons de n'avoir pas admis dans notre texte l'ingénieuse conjecture d'Eussner [3] : *patriam* UT *pārentes.*

---

[1] Cf. vorm Walde, *de Sallustii genere dicendi.* Progr. Düsseldorf, 1873, p. 4-5. Il est à regretter que la collection d'exemples soit faite sans critique.

[2] *ad* Ter. *Andr.*, II, 6, 11.

[3] N. *Jahrb. f. philol.*, tome 99, (1869), p. 506-507.

Nous abandonnons deux conjectures :

Jug. 102, 6 : *jam* INDE *a principio* — la plupart des manuscrits ont : *jam a principio inopi;* nous regardons maintenant, avec Kritz, cet *inopi* comme une répétition confuse des dernières lettres de *principio*, et non comme une altération du mot *inde* que nous avions cru devoir intercaler après *jam* pour nous conformer à l'usage de Salluste, et qui, pensions-nous, avait pu être transposé par les copistes — et Jug. 32, 1 : *disserundo.* Dans ce dernier passage, les meilleurs manuscrits donnent *indicendo,* les autres *dicendo;* Jordan écrit *in... dicendo*, en supposant une lacune : ce qui est assez vraisemblable. Seulement, nous avons peine à croire que le mot à suppléer soit *contione*, comme il le dit en note : Salluste a déjà dit plus haut, 30, 4 : *quae in* CONTIONE... *disseruit.* Nous mettrions plutôt : *in* NOBILITATEM *dicendo.* Cf. 30, 3.

Nous avons eu tort de suivre d'autres manuscrits que Jordan dans les passages suivantes :

Jug. 55, 1 : *ut seque et exercitum more majorum gereret*, UT *in advorso loco victor... fuisset*, avec Pz; les autres manuscrits omettent le second *ut* : ce qui nous paraît plus conforme au style abrupt et elliptique de Salluste. Cf. Cat. 43, 2 : *Statilius et Gabinius uti .... incenderent...*; *Cethegus... obsideret....*; *alius autem alium..... interficerent.*

100, 5 : *pars quod....* HABUISSET, avec C. P donne *pars quod...* HABUISSE; Dietsch a adopté cette leçon en supprimant *quod*, et Jordan l'a approuvé. Cf. 82, 3 et ma note sur ce dernier passage.

VII.

Jug. 53, 7 :... *strepitu*, VELUT HOSTES ADVENTARE, *alteri apud alteros formidinem simul et tumultum facere.* Telle est la leçon des manuscrits, que nous avons conservée. Mais l'infinitif historique dans une comparaison hypothétique introduite par *velut*, « comme si.... » ne peut se justifier. Le passage 100, 4 : *neque secus atque iter facere*, *castra munire* présente un cas tout différent : là, nous avons l'infinitif historique après *secus atque*, mais il s'agit d'une comparaison entre deux faits *réels* : « il fortifiait » son camp avec autant de soin qu'il en mettait dans ses mar- » ches. » Cortius et Madvig suppriment *adventare;* Dietsch le change en *adventarent.* Peut-être faut-il lire : *velut* HOSTE ADVEN-

TANTE; comme *t* et *r* sont souvent confondus dans les manuscrits, *adventāte* a pu devenir facilement *adventare*, et, pour donner un sens quelconque à la phrase, les copistes auront écrit *hostes* au lieu de *hoste*.

VIII.

La Bibliothèque Royale de Bruxelles possède un exemplaire du Salluste de Putschius (ex officina Plantiniana Raphelengii, 1602, in-8°. Fonds Van Hulthem, n° 17021) sur les marges duquel se trouvent quelques notes manuscrites de Petrus Scriverius; nous communiquons ses conjectures aux lecteurs de la *Revue* :

CAT. 3, 5 : *eadem, quae ceteros, fama, atque invidia, vexabat*] F. *eademque, quae caeteros fama a. i. v.* — Cortius fit plus tard la même conjecture.

CAT. 16, 4 : *consulatum petundi*]. F. *capessundi.*

CAT. 18, 1 : *quam verissume potero, dicam*]. F. *quam brevissime p. d.*

CAT. 21, 1 : *homines*]. F. *omnis* - in ms. m. *oīs.*

IX.

Nous estimons faire chose utile en publiant ici quelques additions et corrections que nos lectures répétées de Salluste nous permettent de faire à l'*Historische Syntax der lateinischen Sprache* de Draeger. Nous nous bornerons à la partie relative aux conjonctions de coordination, (IIe volume, 1e livraison 1876).

§ 311, 2, (p. 3). *Et* devant le 3e membre d'une énumération : JUG. 18, 4 : *Medi Persae* ET *Armenii*, 95, 3 : *facundus callidus* ET *amicitia facilis*, — devant le dernier membre de phrase : JUG. 51, 3. *Metellus paulatim milites in unum conducit, ordines restituit*, ET *cohortes legionarias quattuor advorsum pedites hostium conlocat.* 54, 10 : *eorum plerique inermes cadunt, multi capiuntur, nemo omnium intactus profugit*, ET *Numidae.... discedunt.* 76, 3 : *Deinde... vineas agere, aggerem jacere* ET *super aggerem impositis turribus opus et administros tutari.*

Ib. 5, (p. 9). *Et* reliant une idée générale à une idée spéciale (= *et ceteri* « und überhaupt »). « Aus... Sallust ist nichts belegt. » Mais v. JUG. 110, 1 : *maxumus in hac terra* ET *omnium quos novi.*

Ib. 8, (p. 11). *Et* introduisant une courte parenthèse explicative : JUG. 52, 3 : — ET *jam diei vesper erat.*

Ib. 12, a), (p. 22). *Et* avec un adverbe servant à appuyer sur l'idée : JUG. 85. 23 et 48 : ET PROFECTO.

§ 318, 2, (p. 64). *Neque enim* pour *non enim* se trouve dans Tacite, quoi qu'en dise Draeger : AGRIC., 16 : NEQUE ENIM *sexum in imperiis discernunt.*

§ 335, 13, (p. 120). *Et... autem — et* se trouve aussi dans la *Vita Terenti* de Suétone, (p. 4, l. 6, 7 Fleck.) : ET *hanc* AUTEM ET *quinque reliquas.*

Citons enfin deux passages remarquables de Salluste qui n'ont pas, à notre connaissance, été traités par Draeger : CAT., 33, 1 : *qui... plerique patriae,* SED *omnes fama atque fortunis expertes sumus.*

Ib. 25, 3 : *uti artas tantum modo quaestui* NEQUE *luxuriae modum fecerat.*

X.

ORATIO LEPIDI, 1 : *Clementia et probitas vostra, Quirites, quibus per ceteras gentes maxumi et clari estis, plurumum timoris mihi faciunt advorsum tyrannidem L. Sullae, ne, quae ipsi nefanda existumatis, ea parum credendo de aliis circumveniamini ; — praesertim cum illi spes omnis in scelere atque perfidia sit neque se aliter tutum putet, quam si pejor atque intestabilior metu vostro fuerit, quo captis libertatis curam miseria eximat —, aut, si provideritis, in vitandis periculis magis quam ulciscundo teneamini.*

On interprète généralement comme suit la proposition *quam si pejor atque intestabilior metu vostro fuerit : Metu vostro* est l'ablatif d'instrument ou il équivaut à *metu in vobis excitato.* La terreur du peuple permettra à Sulla de se montrer de plus en plus méchant : ce qu'il regarde comme la meilleure garantie de sa sécurité. — Cette interprétation nous paraît fausse. Lépidus indique une alternative : ou bien le peuple romain, se refusant à croire à toute l'étendue de la perversité de Sulla, se laissera circonvenir par lui — ou bien, s'il comprend ce dont Sulla est capable, il ne saura pas lui opposer une résistance efficace. La proposition *praesertim cum....* est destinée à expliquer la première hypothèse. Or, si le peuple ne soupçonne pas la scélératesse de Sulla (*parum credundo),* comment peut-il la redouter ? comment Sulla peut-il se faire une arme de sa crainte ? Ensuite, pourquoi les comparatifs *pejor* et *intestabilior ?* Nous ne les com-

prendrions que s'ils étaient accompagnés de *in dies* ou d'une expression analogue. — Il faut chercher une autre explication. Les termes *circumveniamini*, *perfidia*, *captis*, marquent assez qu'il s'agit, de la part de Sulla, d'un stratagème, d'une trahison, d'un coup de surprise. Il épie le moment favorable pour se démasquer. Traduisons maintenant littéralement la proposition *praesertim cum...* « Alors surtout que Sulla n'a » d'espoir que dans le crime et dans la perfidie, et qu'il ne » se croit en sûreté que s'il se montre plus méchant et plus » détestable.... » — Nous attendons ici le second membre de la comparaison, et quel peut être ce second membre, sinon : « ... que vous ne vous y attendez » ou « que vous ne le redoutez ? » Nous sommes donc amenés à voir dans *metu vostro* un ablatif analogue aux ablatifs bien connus *spe*, *opinione*, etc., qui, après un comparatif, répondent à *quam spes, opinio est*, etc. Mais, nous dira-t'on, pouvez-vous alléguer d'autres exemples de cette construction pour *metus, timor,* etc. ? Non, nous le déclarons franchement. Toutefois Salluste fournit un argument indirect en faveur de notre manière de voir. Il emploie Jug., 20, 1, l'expression *contra timorem animi* dans le sens de « contraire» ment à ce qu'il avait redouté, » alsolument comme d'autres emploient *contra spem, contra opinionem.* Ajoutons que cette tournure concise *pejor metu vostro* rentre tout à fait dans la manière de Salluste. Si nos observations sont fondées, nous aurons été assez heureux pour constater un fait grammatical qui, croyons-nous, est resté jusqu'ici inaperçu. — Poursuivons. Le *quo* de la proposition suivante (*quo... eximat*) ne peut être désormais le pronom relatif se rapportant à *metu*, comme le veut Jacobs; c'est l'ablatif devenu conjonction, que Salluste emploie même sans idée de comparatif, par exemple. Cat., 11, 5; 33, 1; 38, 3. — *Captis* (dat., s. ent. *vobis*) est employé sans déterminatif : « étant surpris, » comme dans Jug., 85, 6 : *uti neque vos* CAPIAMINI *et illi frustra sint.*

XI.

Pseud. Sall. AD CAES. DE REPUBLICA, I, 5, 6. : *Ergo animus ferox.... res novas † veteribus aec conquirit.* Nous proposons de corriger ainsi ce passage corrompu : ... *res novas* VETERUM TAEDIO QUAERIT ou CUPIT.

XII.

Jug., 108, 2. Jugurtha avait envoyé à Bocchus Aspar, un de ses émissaires, pour épier les desseins du roi maure qu'il soupçonnait de vouloir traiter avec les Romains. Bocchus députe à Sulla son confident Dabar, pour lui faire savoir « qu'il était prêt » à faire tout ce que demanderait le peuple romain; que Sulla » fixât lui-même le jour, le lieu et le moment d'une entrevue; » qu'il maintenait dans leur intégrité ses engagements antérieurs, » *neu Jugurthae legatum pertimesceret, quo res communis licentius gereretur*. Telle est la leçon des meilleurs manuscrits, qui présentent évidemment une lacune. Cette lacune a été remplie de la façon la plus maladroite par quelques-uns des manuscrits interpolés. Nous ne mentionnerons pas les différentes tentatives des savants modernes. Voici comment nous avons essayé de reconstruire le texte primitif. Nous voyons plus loin que Sulla répond : « qu'il dira peu de choses en présence d'Aspar; le reste » se traitera en secret avec le roi seul ou avec le moins possible » de témoins. » Il dicte en même temps la réponse que Bocchus devra lui faire publiquement. Bocchus se prête à cette comédie, et, après l'entrevue qui a lieu en présence de l'envoyé de Jugurtha, il mande Sulla en secret. Il est vraisemblable que le message dont était chargé Dabar laissait entrevoir la possibilité d'un pareil arrangement; c'est ce qui résulte de la phrase finale du § 2 : *nam ab insidiis ejus aliter caveri nequivisse*. Il était nécessaire d'admettre Aspar à l'entretien pour lui ôter toute défiance et pour pouvoir délibérer plus tard secrètement. Nous comblerons donc la lacune de la manière suivante [1] : *quo* AD COLLOQUIUM ADHIBITO FORE UTI POSTEA *res communis licentius gereretur*. Les mots *ad colloquium adhibito fore uti postea* forment à peu près une ligne, qui aura été passée par le copiste de l'archétype.

P. Thomas.

---

[1] Cette conjecture nous a été suggurée par la note de Jacobs sur notre passage.

OLLA PATELLA.

(Suite.)

Lanx 1, *escuelle.* — Cth. escuelle de balanche.

Laquear 6, *lachet.* — Cth. las, laceüre de trés (poutres) de maison; Lex. laz, lachés. Ce mot fr. *lachet* au sens de *laquear* (plafond lambrissé) est digne de note.

Lardum 8, *lart.*

Larva 101, *faux visage.*

Later 6, *tieule* (auj. *tuile*). — *Tieule* vient de *tegula,* comme *rieule* de *regula.*

Laterna 33, *lanterne.*

**Latillum 62 (leçon de Br. p. bacillum), *leton;* voy. *bacillum.*

Latrina 10, *basse cambre.* — Cth. cambre privée.

Lens 25, s. gl. — GL. *lente.*

Lepos 103, *belle manière.* — Cth. douceur de parole.

Lepra 75, *meselerie.* Dérivé de *mesel* = bas-lat. *misellus* [1], lépreux (pr. malheureux).

Lepus 57, s. gl. (lièvre).

Libripens, 61, s. gl. (au moyen-âge, languette de balance).

Lien 109, *boyel culier.* Sic aussi Cth. — Jean de Gênes: « Lien per *i* id est splen, sed lyen per *y* id est venus. » La Gemma gemmarum, d'autre part, dit: par *i* lat. id est splen, sed per y graecum « ein aersdarm ». Le fait est que cette distinction est oiseuse. La bonne latinité ne connaissait que *lien,* rate, qui est pour *lihen* et identique avec le sanscrit *plihan* [2], lequel à son tour, est écourté de *splihun* et identique avec σπλήν, *splen.* Le *lien* ou *lyen* du moyen-âge, qui est ici en question, a été arbitrairement dégagé de *lienteria* (λεῖος + ἔντερον).

Ligo 16, *heuel* (hoyau). — GL. 25 houe, Lex. 60 hoyel, ib. 105 picoise.

Ligula 92, *aguillete.* — GL. 17 laniere, Lex. 44 lingula « hardilon » (ardillon).

Ligustum (ligustrum) 46, *fleur de sauge.* — Cth. fleur de sehuch (sureau), GL. 40 primerole (primevère); Vocabulaires de Wright: triffoil, hunisucles (angl. honeysuckle = chèvre-feuille). On voit que les

---

[1] De là aussi l'all. *misel* sacht et prob. l'angl. *measles.*

[2] Cp. pour la chute du *p* initial, l'adj. *latus* = πλατύς.

traductions sont multiples; le sens classique est troène. *Ligustrum* ou plutôt *ligusticum*, s'étant altéré en *libisticum*, *levisticum* (Végèce), a donné au français le mot *livêche*, et aux Allemands leur *liebstökel*.

LIMA 61, *lime* (au sens figuré de révision, examen, épreuve); au v. 97 le mot s'applique à une arme et est traduit de même, voy. DC.

LIMBUS 92, *ourlet de soler* (soulier).

LIMEN 7, *seul* (seuil).

***LIPA 24, aliquis portans aquam. Mot omis dans les glossaires.

LIPITUDO 78, s. gl. (lippitude). — GL. *lipa*, cachie (chassie).

LIQUIRICIA (du grec γλυκυῤῥίζα) 42, *regolisse* (réglisse). — GL. ricolice. Lex. licorice, rigolece; l'all. dit lakritze.

LIRICEN 101, s. gl. (joueur de harpe). — Lex. 80, harpeur; Cth. liricena, jouresse de harpe.

LITARGIUM (lithargyrum) 61, *fex vini*. Cth. escume d'argent.

**LITRUM 6, *litrel*. Ces mots paraissent signifier bordure; ils sont resp. p. *listum* et *listel*; l'omission de l'*s* (devant consonne) et l'insertion d'un *r* (après *t*) sont des faits ordinaires. *Listel* s'est conservé dans *liteau*; c'est un dérivé de *liste*, bande, bordure. Voy. aussi DC. sous *litra*.

LIXIVIUM 25, *leschive* (lessive).

LODEX (lodix) 89, *covertoir*. — Lex. 90: launge (lange); estrel (= lat. stragulum). Cth. *lodix*, flassaire, couverture, loudier; Jean de Garl. « tectura pilosa de pilibus *(sic)* facta ».

LORICA 96, *haubregon* (dim. de *hauberc*, *haubert*).

LOTRIX 25, *lavendiere*.

LUCERNA 33, *lanterne*.

LUTER 57, *loutre*.

MACERIES 5, *maisiere*. — Cth. longue parois de pierres as vignes. Le mot français, qui signifiait mur de clôture, haie, a survécu dans de nombreux noms de famille ou de localités. *Maceries* est de la même famille que *macio*, maçon, pour lequel on trouve aussi *macerio*.

MAGUS 101, *canteur*. — Cth. encanteur.

MALA 107, *joiz* (lisez *joe* = joue). Ou faut-il lire *joïz* (dérivé de *joe*), ce qui répondrait à mala = dents supérieures?

MALUM 42, *pome*.

MALUS 72, *math* (mât).

MANGO 52, *page* (valet). DC. consigne les acceptions (non classiques) « carnifex, equiso, famulus, pastor, discipulus », Dief. ajoute celles de brosseur d'habits, ravaudeur.

***MANGUS 22, *palefrenier*. Le vers énumère des dénominations de cheval; il faut donc lire, avec le ms. de Br., *mannus* (espèce de petit cheval gaulois, au moyen-âge, aussi = hongre, étalon). Le glossateur a fait confusion avec *mango*.

MANIPULUS 59, s. gl. — Cth. *glenne* (glane) de bled.

MANTICA 99, *malle* ou *mallelle* (sic).

Mapa 12, *nape.*
Marra 16, *sarpe* (serpe).
Martellus 28, *martel.*
Matrix 110, s. gl. (matrice).
***Megarus 40, *maquerel.* — GL. 33 macrel; sic Lex. 58. On voit aussi le mot *magarus* plusieurs fois, avec le même sens, dans les vocabulaires de Wright (pp. 188 et 254); mais il manque dans DC. et dans Dief. [1]; serait-ce une latinisation du français? mais pourquoi n'aurait-on pas plutôt dit *macarus* ou *macarellus?* Quant aux étymologies prêtées au mot fr., voy. mon Dictionnaire.
*Melotus 55, *blarel* (blaireau). — Gl. d'Evr. taisson. On trouve aussi *melota* et *melo* (melonis), ce dernier dans le Cth., traduit par taisson, le premier = taxus, dans Jean de Gênes. Le grec offre μηλωτή, peau de mouton (v. fr. *melote*) et fourrure en général; c'est ce mot, sans doute, qui est l'origine de *melotus. Melo* serait alors = μήλων, autre dérivé de μῆλον, mouton [2].
Membrana 34, s. gl. (parchemin).
Mensa 12, *table.*
Merges 59, *gavelle* (javelle) ou *puignie de blé* (gl. flam. de B *ghelegge*). — GL. garbe.
Mergus 81, *plouvion* (pluvier). Mieux vaut la trad. du Cth. : plongon (plongeon).
Missile 19, s. gl. (projectile).
Molaris 108, *dent macheler* (notez que *dent* était jadis masculin) — Le *ch* dans *mâchelier* est un reste de la forme picarde *machelle* (maxilla), qui a survécu grâce à son faux rapport avec *mâcher.*
***Morales 80, quaedam avis. Ce mot est inconnu; aussi lisons-nous dans B. *merops* (pic-vert), trad. par *specht.*
***Morinus 39, *mourle.* — Le mot latin est introuvable; est-il congénère avec *morua* [3] = *molua,* ou le radical désigne-t-il la couleur? En tout cas la glose fait supposer qu'il s'agit de *moule. Mourle* se rapporte à *musculus,* comme *marle* à *masculus* (voy. l'art. *esculus*).
***Morvo 86, s. gl. (morveux). Mot inconnu et forgé sans doute sur le français.
Mucro 97, *espée* (sic aussi GL. 19).

---

[1] Je remarque qu'il a été reçu, d'après GL., dans le Novum Glossarium de Dief., où l'on ajoute la forme *mergarus*, all. *mergar,* tiré d'un recueil de glossaires des 14e et 15e siècles, renfermant des noms de plantes.

[2] Le Gloss. de Douai traduit également *melotus* par *taison* (que l'éditeur explique par *toison!*). Guill. Breton dit que le taxus (blaireau) a été nommé melotus « quia favos appetat et assidue *mella* captet ».

[3] J'avais, en effet, lu d'abord *moruusque.*

*MULSUM 49, « lac ». Le voisinage rend cette interprétation acceptable (d'ailleurs Dief. la constate); *mulsum* vient alors de *mulgeo* et non pas de *mulceo* comme le *mulsum* = potio ex vino et melle confecta.

MULTRA 49, *l'heure de traire*. Sic aussi Cth.; J. de Garl.: hora mulgendi lac. Cette signification est également prêtée au neutre *multrum*. D'habitude *mulctra* signifie, comme *multrale,* le vase à traire ou le lait qu'il reçoit.

MULTRALE 49, *vaissel* (à traire).

*MULTRIX 14, s. gl. (quae mulget).

MULUS 54, *mulet*.

MURENA 39, s. gl. (murène, poisson de mer). GL. lamproy, Lex. 75 et le gloss. d'Evreux, lamproie.

MURILEGUS 82, *cat* (chat).

MUS 82, *soris*.

***MUSCAR 35, *mouquet* (= émouchet) vel *crecerelle*. — *Muscar* ne se trouve pas ailleurs, mais bien *muscetus*.

NANUS 87, *nain*.

NASTUCIUM (p. *nasturtium*) 46, *creson*. — Par la mutation *n* = *m,* le mot latin est devenu l'esp. *mastuerzo* et notre mot belge *mastouche* (il manque dans Littré).

NATIS 111, *nache* (ancien mot fr. = fesse, qui répond au dérivé *natica*).

NAULUS 72, s. gl. (fret, naulage). Plus souvent *naulum*.

NEFFRENDUS 54, *porchelet*. La bonne forme est *nefrens* (Varron).

NEPA 77, *serpent*. Le sens classique est scorpion; au moyen-âge, vipère (voy. Lex. 82).

NISUS 35, *esprevier*.

NOCTILUCA 76, *ver luisant*. Sens étranger au latin classique.

NOLA 93, *clocque de plonc ou d'argent*.

***NOLIUM 45, *noielle* (nielle). — *Nolium* est une altération de *lolium,* commise sous l'influence du mot français; cp. d'ailleurs, pour cette permutation, *niveau* p. *liveau, nomble* p. *lomble; luche* et *nuche* = monile se trouvent ensemble Lex. 48). — Lex. 97 lolium, *nel* (contraction de *neel*). — Quant à *noielle,* il vient de *nigella*.

NOTUS 84, s. gl. (vent du sud-est).

NOTUS (nothus) 87, *batard*.

NUX 38, s. gl. (noyer). — GL. 38 *noisier*.

OCCIPUT 105, *queue d'aronde* (d'hirondelle). Je ne me rends pas compte de cette glose étrange; est-elle fondée sur la même image qui a donné lieu à l'expression technique « à queue d'aronde »? La bonne traduction est *haterel* (GL. 10, où voy. ma note).

OCREA 95, *housel*. — GL., Cth. house, housel, Lex. 64 chauces de fer, hosel.

ODA 105, *note* (= chant).

OESTRUM 74, *tahon*.

***OLIMPETUS 85, *gloine*. Le mot latin est introuvable; on trouve à sa

place dans le ms. de Br. BOLIPETUS, qui n'est pas moins inconnu. Malheureusement la traduction française ne fournit aucun éclaircissement, car *gloine* est tout aussi énigmatique. Les mots avoisinants expriment des défauts physiques. *Gloine* serait-il mal écrit pour *glout*, et *bolipetus* = qui petit bollam (cyathum)? *Olimpetus* = petens ollam?

OLLA 1, *cane*. Ce mot fr. subsiste encore dans les formes diminutives *canon* et *canette*, et répond à l'all. *kanne*, néerl. *kan*, angl. *can*.

OLOR 81, *cigne*.

ONOPHORUM (oenophorum, οἰνοφόρος, porte-vin) 11, *cane* (voy. *olla*). — Lex. 57 *gostrel* (= angl. *costrel*, bouteille, flacon), dans lequel je vois un diminutif du latin *guttus* (bas-lat. *gustrum*); ib. 131 *cestron* (dérivé de *sestier?*).

OPILIO 24, custos ovium. — GL. *bergier*.

ORCA 65, s. gl. (vase à gros ventre).

ORCEUS (urceus) 65, *bevitoir* ou *seille* ou *seel*. — *Bevitoir* (= bibitorium) est inconnu, je pense); pour *seille*, voy. sous scitula; *seel* = sitellus (auj. *seau*). — GL. et Cth. pot à yawe (eau); Lex. 66, pocenet [1].

ORNUS 38, *castignier* vel *coquesne*. — GL. 39, *castaignier* vel *quaquesne*. Je pense qu'il faut lire *cascaignier* (l'arbre qui porte la *quaquesne*). Quant à *coquesne* ou *quaquesne*, est-ce le même mot que *cochène* (sorbier) ou un composé de *quesne* (chêne)? L'identité de *coquesne* avec *cochène* devient douteuse, si ce dernier, comme il se pourrait, représente *coccineus*. — En latin classique, *ornus* signifiait le frêne sauvage; les gloss. lat.-germ. le traduisent par « leim-baum (ulmus campestris), mehl-baum (alisier, aubépine, viorne), spindel-baum (fusain). »

OS 105, *bouche*.

OVILE 53, *parc de brebis*.

PALEA 17, *paille*.

PALLA 90, *mantel sans poil*.

PALMES 70, s. gl. — Cth. *ges* (jet) de vigne, GL. *rain* (ramus) de vigne.

PALPEBRA 107, *paupiere*.

---

[1] *Pocenet*, petit pot, se voit souvent dans les vieux textes. C'est sans doute le dim. de *pochon*, *posson*, qui se trouve avec les acceptions pot, coupe, cuiller à pot (bas-lat. *poconnus*). Mais d'où vient ce dernier? Du bas-latin *potus (pot)* par l'intermédiaire de *pot-io* (cp. arc et arçon, écu et écusson)? Ou de *poche*, qui dans le principe exprime une chose creuse et renflée et signifie parfois creuset et cuiller? Ou d'un mot fictif *pocum* dégagé de *poculum* (racine PO)? Il faut écarter *potionem* (le contenant pour le contenu), qui n'a pu se franciser que par *puison*, *poison*. — Notre *pocenet* a survécu dans l'anglais *posnet*. Le wallon dit *possinet* (burette).

PAMPINUS 70, s. gl. — GL. feuille de vigne.

*PANICIUS 40, *boulengier.* — Le glossateur se trompe; il s'agit ici du *panic,* à moins qu'il n'y ait une faute de lecture p. *panificus.*

PANNUS (panus) 30, *piot.* — Le sens classique de *panus* est « tramae involucrum », dans la latinité du moyen-âge il signifiait fuseau, bobine. — Lex. 99 broche, chevil. Je prends *piot* pour une forme concurrente de *pivot* (voy. mon Dict.). Lex. 74 : « *Panus* virga est in navicula quae tenet spolam; *fusil, vergette* ».

PAPILIO 75, *paveillon* (anc. forme de *papillon*).

PARMA 96, *escu.*

PASTA 60, *paste.* Glose flam. du ms. de Br. : *deech* (= all. *teig*).

PASTINACA 50, *pastinacie.* — Cth. panaise (auj. panais) [1].

PATELLA 1, *paielle.* — De *paëlle, paielle* on a fait *poële,* par le même changement de *a* atone en *o* que l'on remarque dans *noël* (natalis), *noer** (natare), *poon** (pavonem), *poor** (pavorem), *dommage* (p. damage), *orteil* p. arteil, etc.

PATHERA (patera) 2, *hanap.* Pour *hanap* (= all. *hnap,* auj. *napf*), voy. mon Dict.; le même mot sert à traduire *crather* (v. pl. h.).

PAVO 81, *paon.*

PECTEN 25, *pigne* (peigne). — Le même *pecten,* au sens obscène de « crines circa pudenda », est rendu dans GL. 14 par *penil* (d'un type *pectinilis*) [2]; notez encore dans GL. 33, l'acception *plays* (poisson). Le Cth. porte « pines, harpe, ung poisson que on dist plais, danse pagine (?) ».

PEDISSEQUA 53, *cambriere.*

**PEDO 25, *poul.* Le mot *poul* (pou), d'abord *peoul,* vient de *peduculus* (p. pediculus), dimin. de *pedis* (pou). Quant à la forme *pedo,* elle est omise dans DC. — GL. donne *pediculus,* mais le Cth. a *pedo,* qu'il traduit « peteur (de *pedere*) ou *poulz* ».

PEDUM 66, baculus pastoris, *croche de evesque.* — Cth. baston de paistre, (pâtre), grosse (crosse).

PELVIS 2, *bachin* (bassin).

PENUS 10, *celier.*

PEPLUM 91, *quevrekief* (couvrechef). D'ordinaire traduit par guimpe.

PERA 95, *gipsiere* (gibecière). Au v. 33, le même mot est glosé par *malette.* — Cth. esquerpe, taisse (= all. tasche), bourse. — La gl. flam. de B. porte à faux *breede scoen.*

---

[1] Le gloss. de Douai a *pasnaise,* ce qui appuie mon étymologie *pastinaca* ou plutôt *pastinax.*

[2] Voy. mon éd. de Jean de Condé II, 401 (notes), où l'on trouve le fém. *peinille.*

PERCA 40, *parque* [1] (perche, poisson). — GL. 33 perque.

PERICLUM 61, *peril.* — Le sens donné ici par l'auteur à *periclum* doit être, me semble-t-il, celui d'essai, épreuve; je ne pense pas que le fr. *péril* en ait jamais été revêtu.

PERIZOMA 92, *plate de pome ou de poire.* Il est évident que le glossateur avait à faire ici à *perizoma* = περίζωμα, ceinture ou tablier, qui, au moyen-âge était synonyme de lumbare, femorale (Gloss. de Glasgow XIIIe siècle « quisset de braies »). GL. 40, dans le chapitre « de nominibus fructuum arborum », on voit le plur. *perizomata* rendu par *parure*, ce mot étant pris dans le sens encore existant de rognure, pelure (cp. angl. *paring*); cela correspond à notre glose française (mal appliquée en ce passage) *plate* (= pelate) *de pome.* Cette acception secondaire se déduit aisément du sens naturel de *perizoma* (enveloppe); cependant on pourrait admettre aussi, malgré la différence de quantité, une confusion avec le mot bas-latin *peritomum* (voy. Dief.) = circumcisio, ou avec περιτόνιος (tendu autour, enveloppe).

***PERPIDUM 94, *caut de piet.* Le mot *perpidum* (l'*i* est long), qui manque dans les glossaires, est peut-être = *perpĕdium* (également inconnu) et celui-ci une latinisation de περίπεζος. Le mot peut d'ailleurs, d'après le contexte, aussi bien signifier une chaussure qu'une certaine partie du pied ou du soulier et il se peut que la bonne lecture de la glose soit *cauc de piet,* le mot *cauc* étant pris pour le subst. verbal masc. de *cauchier* (chausser). Ou s'agirait-il d'un *chausse-pied?* Enfin *cauc* ne pourrait-il pas représenter *caliga?* [2]

PESSICUS (persicus) 38, *peschier.* — Cth., GL. pieuquier.

PESSULLA [3] 7, *cliquet à moulin.* — Cth. pessulum, *peille* d'huis (ce *peille* répond à *pagula* = repagulum). En latin classique *pessulus* veut dire verrou de porte. — *Cliquet,* dimin. de *clique, cliche;* donc le masculin de notre mot belge *clichette.*

PETASO 21, *bacon* (jambon). — Sic GL. 56.

*PETROCILUM 44, *presin.* — Sic GL. 42, Lex. 76. — Le latin *pretroseli-*

---

[1] *A* p. *e,* comme dans *pardonner, parchemin,* afr. *sarpe,* etc.

[2] S'il s'agissait vraiment du cou-de-pied, cet objet serait désigné par trois fois dans notre poëme (corropacta, impedia et perpidum). Notez encore l'orthographe variant entre *caup* (= coup) et *caut;* Littré a démontré que *cou* = col devait être la bonne. N'était la preuve contraire du 12e siècle, j'inclinerais pour une explication du terme *cauc de pied,* si *cauc* est la bonne leçon, par calcare pedem, presser ou serrer le pied; ce serait la partie du soulier qui enserre le pied.

[3] Le double *l* sert sans doute à sauver la mesure. C'est pessulus, qui a produit l'anc. fr. *pesle,* d'ont on a fait *pesne, pêne.*

num, altéré en *petrocilum,* a donné *persil;* altéré en *petrosinum,* il est devenu *peresin, presin* (voy. mon Dict. v° *persil*).

PETULCUS 86, s. gl. (au moyen âge = petulans, libertin)[1].

PHALERA 98, s. gl. (ornement du cou des chevaux). — Lex. 98. phalere (plur.), harnais.

PHARETRA 19, *coffin à saiettes.* (boîte à flèches). — GL. 20 le waine (gaîne) des sayettes.

PHILOMENA (philomela) 80, *lorseignol* (rossignol). — GL. 31, losignol, Lex. 70 rusinole.

PHIMBRIA (fimbria) 93, *ourlet de drap.* — GL. 52 ourle. — *Fimbria,* par la métathèse *frimbia,* a donné régulièrement *frange.*

PIGNACULA (pinnacula), s. gl. (pinnacle).

PILENTUM 58, *car* (char) ou *benel* (dimin. de *benne, banne,* voiture). — Cth. tumbriel (tombereau).

PILEUS 91, s. gl. (bonnet, chapeau). — Cth. *chapel de poil* (cette glose suppose erronément un rapport étymologique entre *pĭleus,* qui vient du gr. πῖλος, feutre, et *pĭlus,* poil). Voy. aussi Lex. 46, où le mot est rendu par *hures* (et pilleola par *hurez*).

*PINSA 60, *moit.* — *Pinsa* est le subst. verbal de *pinsere,* pétrir; Breviloquus: majus instrumentum pinsendi. Ici le sens paraît être vase à pétrir, car, je pense que *moit* est une variété de *mait* (auj. *maie*), qui vient régulièrement de *magida* (Varron) = *magis.*

PIPER 44, s. gl. (poivre).

PIRA (pyra) 33, *feu gregois.* Le sens propre du mot est « congeries lignorum » (bûcher).

PIRETUM (pyretrum) 47, *poiret* ou *puvrel.* — Lex. 76 poiret. On disait aussi *pirette* — La forme *poiret* répond correctement au mot latin, mais le mot *puvrel* paraît être fait sous l'influence de *piper,* poivre, qui est aussi le primitif de *pevrée, peurée,* d'où *purée.*

*PIRULA 107, summitas nasi. « A forma piri », dit Papias. — GL. 10 bec de nés, Lex. 41 becheron, ib. 126 tipet (= tupet) de le nés.

PISA 20, *pois.*

PISTERNA 23, *bouteiller.* — Lisez p. *pisterna,* qui est un lapsus du scribe, *pincerna,* qui se trouve dans le ms. de Br. et qui seul concorde avec la traduction.

PLACENTA 48, *fouache* (fouace, voy. mon Dict.). Sic GL. 55, Lex. 52 siminel (voy. *arthocopus*).

PLANULA 26, *rieulet* (réglette). — Lex. 112 (Neckam): « Scriptor pumicem habeat mordacem et *planulam* ad purgandum et equandum superficiem pergameni. » C'est le dimin. de *plana,* dont se sert J. de

---

[1] Le gloss. de Douai traduit *petulcus* par *envoisiés* (enjoué). L'éditeur a estropié le mot en imprimant *pecultus.*

Garlande (Lex. 68), où le mot est défini par « instrumentum ferreum cum quo pergamenistae praeparant pergamentum ». *Plane* se dit encore pour des outils servant à aplanir et à lisser; la traduction par *rieulet* est donc peu exacte.

*Plastrum 29, *plastre* ou *mortier*.

Platanus 31, *plane*. — Gl. 41 plantas ou plane.

*Pluscula 93, *blouquette*. On trouve aussi *plustula* (Gl. 18) et *puscula* (Lex. 90); voy. pour l'explication de ce mot, ma note GL. 18. Quant à *blouquette* (Lex. 43 bouglette et plouquette), c'est le dimin. de *blouque*, forme transposée de *boucle*.

Pluteus, 27, *planque* (planche à écrire). — Cath. escriptoire, Lex. 112 *carole* (un dérivé de *quadrus*?).

Podex 112 *poitron*. Le mot fr. (Gl. 14, Lex. 45, Cath. *poistron*) paraît se rattacher au lat. *posterus*, mais, vu le *oi* du radical, par un type *posterionem*.

Polex (pollex) 114, *pauch* (forme ancienne de *pouce*). En rouchi *pauche*.

Popina 14, *despensse* (chambre à provisions).

Popinus 23 coquus. — Cth. *popinio*, queus, souillart de cuisine. — Le mot *popinus* ne s'adaptant pas à la mesure, il faut préférer la leçon *promus* (chef d'office) du ms. B.

Porrum 51, *porion* (poireau). Voy. sur ce mot fr. le dictionn. de Hécart. — Cth. *porriaus*, GL. *porel*, Lex. 76 *porret*.

Porticus 69, *porget*. Dimin. de *porge* (forme provenç.), qui est = *porche*; Hécart donne *porgé*; de même GL. 53 (voy. note 10); le Cth. a *porge*, portal.

Porus 109, s. gl. (pore).

Postella 100, *culière* (de cheval). Cp. *antella* [1].

Postica 69, *porte derrière*. Cp. GL. 53.

Postis 5, *postel* (= poteau).

Praesepe 63, *crebbe* (Cth. grebbe, Lex. 98 chreche). Le rouchi dit *grèbe*, le wall. *crèpe*.

Prelum 64, s. gl. (pressoir).

Pruna 4, *brese*.

Prurigo (leçon de B) 78, voy. *puriga*.

Psitacus 80, *papegay*. — Gl. 32 *spitacus*, papegay, Lex. 78 *sithacus* papejaie, papingay.

Ptisis (phthisis) 79, s. gl. (phthisie).

Pubes 112, *poilline*. Propr. la première barbe, signe de la virilité, ici

---

[1] Si *postella* peut s'expliquer comme un diminutif de *posterus* (cp. patella, libellus, etc.), on pourrait admettre que *antella* ait été créé par analogie; au fond, *anterus* a également existé, puisque nous en tirons *anterior;* donc les deux mots peuvent avoir la même base de formation.

= parties sexuelles. — GL. 14 *ponil* = *poinil*, qui répond au type *pectinilis* (voy. pl. h. sous *pecten*); Lex. 40 *penul, poiline*. Notre mot *poiline* pourrait bien être une transposition de *poinille*, faite sous l'influence de *poil*; cp. Jean de Condé II, p. 301 (v. 71):

Dame, respondés moi sans guile,
A point de poil à vo *poinille?*

PULLUS 68, *pouchin* (dont le type est *pullicenus*). Le glossateur s'est mépris; *pullus* veut dire ici brun, noirâtre; aussi la glose flam. de B. donne-t-elle *svert*.

PULMENTUM 20, *compenage*. « Toutes sortes d'herbes potagères dont on approvisionne les marchés », telle est le sens du mot français en rouchi, d'après Hécart, qui le rapporte au bas-latin *coponagium*, droit de coupelle sur les herbages ou légumes portés au marché. » Cette étymologie est insoutenable; la bonne est « id quod *cum pane* in escam datur » (bas-lat. *companagium*).

PULS 20, *caudel* (chaudeau). — Cath. caudel, potage, boulit.

PULVINAR 58, *coussin*.

PUMEX 26, s. gl. (GL. Cth. *ponche*).

PUPILLA 107, s. gl. — GL. Cth. *prenelle* (prunelle) *de l'œl*).

***PURIGA (le comment. donne *purigo*) 74, s. gl. — Corruption de *prurigo* ou de *porrigo*. Le Cth. traduit prurigo par poureture (il confond, semble-t-il, avec *putredo*).

PUSIO 56, s. gl. (petit garçon).

QUADRA 66; telle est la leçon de B. au lieu de *quadriga*, qui, dans mon ms., est glosé par *carette* (charrette) et qui contrarie la mesure. Il se peut que par *quadra* il faille entendre le « cadre », c'est-à-dire le parc carré d'un troupeau. Ou faut-il corriger *caula?*

QUADRIGA 66, voy. *quadra*.

RAMEX 112, « virga virilis. » Cette signification se voit déjà dans Juvénal. *Ramicem* a donné au français *ranche*, d'où *rancher*.

RAPA 50, *navelle* (forme fém. du vieux fr. *navel, naviau* = navet, navette).

REN 111, *rignon*. — GL. roignon, Lex. 42 reinon.

REPAGULA 7, *bare d'uis* (barre ou verrou de porte). Le GL. 49 donne la singulière forme *rapabulum*.

* REPOFOCILIUM 9, *cloque à quoi on cuevre le feu quant on cuit les pates*. Voy. ma note 9 ad GL. 50, où j'ai émis la conjecture étymol. « repostus fŏcus » (feu caché); peut-être a-t-on forgé un mot *repo-focum* (p. repone-focum) par imitation du fr. cache-feu, couvre-feu. Voy. aussi, pour les nombreuses déformations du mot, Dief. Gloss. et Nov. Gloss.

RESINA 65, *lie de vin* (signification non consignée dans les glossaires); gl. flam. de B. *herst*.

RETICULUM 66, s. gl. (petit réseau, sac à mailles). Gl. flam. de B *nette*. Le mot latin a donné le mot moderne *reticule*, dont le peuple a fait *ridicule*.

Rota 58, *roeve* (*v* intercalaire comme dans *pouvoir*).

Rubeta 77, *raine caurache* (Cth. raine de buisson). *Caurache* (voy. aussi sous *verpertilio*) me paraît être un dérivé de *caure*, noisetier (voy. *colurus*). Donc raine (grenouille) des coudriers.

Rubicondus 68, *rouge*.

Rudus 29 (leçon de B. p. *rupes*), s. gl. — Cth. gravais, pierres petites comme pour faire pavemens.

Rupes 29 (leçon de Lille p. *rudus*).

* Sacellus 60, *bulete ou tamis* (gl. flam. de B. *saxken*). Sacellus est = sacculus (voy. Quicherat, Addenda lexicis), il s'agit du cribrum farinarium, fr. bluteau. *Bulete* est le prim. de *buletel*, d'où *bultel*, *blutel*, *bluteau*, sur l'origine duquel voy. mon Dictionnaire.

Sagina 32, *rois* (forme nomin. de *roit*, lat. *rete*, fr. mod. *rets*). De *sagina* (lat. class. *sagena*) vient vfr. *saëne*, *seïne*, auj. *seine*.

Sal 44, s. gl. (sel).

Salamandra 75, *caumarengue* (ou *canmarengue?*). Le mot fr. m'est inconnu et obscur.

Salinum 11, *salière*.

Saliunca 45, *caudetrepe* (chausse-trape). Voy. sur ce mot GL. 41, note 10; Lex. 76 kauketrap, cauchetrepe et caudetrepe; l'angl. dit *caltrops*.

Salsugo 21, *sausse* vel *sainerie* (saunerie). — Cth. *sammuire* (saumure), « c'est seil (*sic!*) fondu de la char »; Gl. d'Evreux, sassugo saumure.

Salvia 44, *salle* (sauge). On dit encore *sale* dans les patois du Nord.

*Sambuca 98, s. gl. (vfr. *sambue*, GL. 27, Cth.). Ce mot signifiait soit une couverture de cheval (aussi le Cth. donne-t-il accessoirement *flassoie*), soit une selle de dames; il vient du vieux-haut-all. *sambuch* litière, voy. Diez, II, 422, 4e éd. (1878) p. 675.

Sambucus 38, *saüch* (le *seü* des patois, voy. mon Dict. sous *sureau*). — Cth., GL. *sehus* [1].

Sandix 46, *waranche* (garance). Lex. 65 woide (guède).

Saphirus 83, s. gl. (saphir).

***Sarcula 16, s. gl. (sarcloir). Cath. sarclet.

Sartago 3, *paielle fusoire* (à faire fondre la graisse). GL. 53 païlle de fer, Lex. 66 grant paël de fer.

Scapellum (p. scalpellum) 28, s. gl. (ici grattoir).

Scella (p. sella) 99, *selle*.

Scitula 3, p. *situla*, voy. ce mot.

(La fin à la prochaine livraison). A. Scheler.

---

[1] *Seüch*, *sehus*, *seü* accusent pour type *sabucus*, forme concurrente de *sambucus*; mais il est bon de noter qu'on trouve dans le texte du Dictionarius de Jean de Garlande, donné par le n° 8447 de Paris, la forme variée *sebuscus*.

COMPTES RENDUS.

România *(chants de la Roumanie) par* Marie Nizet. Paris, Ghio, 1878, un vol. in-12, de 218 pages.

Nous venons, un peu tard peut-être, rendre compte d'un volume de vers dont l'apparition a été un véritable évènement littéraire. L'auteur de ces vers — une compatriote, une toute jeune fille — révèle, dès ses débuts, un talent poëtique extraordinaire. Il ne s'agit point ici de cette facilité brillante, sentant l'improvisation, qu'on prend souvent pour du talent, et qui a perdu tant de jeunes poëtes « de la plus haute espérance. » Non, les *chants de la Roumanie* sont une œuvre sérieusement étudiée et profondément sentie. Mlle Nizet a laborieusement scruté l'histoire et les traditions, si peu connues, de la Roumanie.

Car (dit-elle) je ne te suis point tout à fait étrangère.
Après de longs combats, quelque paix passagère
Mêtait le sang gaulois à celui des vainqueurs [1],
Et mon pays wallon a ses rudes Ardennes
Qui, comme tes Krapacks et tes forêts, sont pleines
    De loups fauves, de nobles cœurs.

Grâce à ce travail, grâce aussi à cette espèce de divination qui n'appartient qu'aux vrais poëtes, elle a pu donner à ses tableaux et à ses récits une vie, une fraîcheur, une originalité surprenantes. Elle a écrit sous l'empire d'un sentiment puissant, d'une idée généreuse : la défense des nationalités faibles et opprimées. On peut ne pas être partisan de la politique de sentiment, mais le scepticisme doit se taire en présence d'une émotion sincère.

Les *Chants de la Roumanie* ont un caractère essentiellement politique : ils nous disent les haines, les aspirations, les souvenirs d'un peuple intéressant et cruellement éprouvé; ils excitent notre sympathie en sa faveur, ils flagellent ceux qui l'ont opprimé ou sacrifié.

Je ne sais pas flatter ceux qu'on nomme les maîtres.
Qu'ils soient princes ou tzars, je méprise les traîtres;
Je chante la victime et flétris les bourreaux;
Pour tous les opprimés j'ai quelque plainte amie;
Et mon vers, qui replonge au gouffre l'infamie,
    Dispute à l'oubli les héros.

---

[1] Les Wallons et les Roumains sont deux races néo-latines.

Telle est l'unité de livre. Mais cette unité ne dégénère pas en monotonie. L'auteur sait faire vibrer de main de maître toutes les cordes de sa lyre. Voici des odes nationales, des récits héroïques pleins de feu et d'inspiration : *Chant de guerre des Roumains de Transylvanie — A Joan Héliade Radulesco :*

.... Il faut qu'il soit profond le calme où tout retombe,
Il faut qu'il soit profond le sommeil dont tu dors,
Pour que le dernier cri d'un peuple qui succombe
Ne soit point venu, dans la tombe ,
Te réveiller entre les morts !

La main qui te retient doit être bien puissante,
Puisque, quand les Romains se dirent : Ce sont eux !
Puisque, lorsqu'ils foulaient ta cendre frémissante,
Les Baskirs n'ont point vu, terrible et menaçante,
Ton ombre surgir à leurs yeux !....

Georges Maghiero :

.... Des jardins d'Andrinople et des steppes arides
Quand il vit venir à la fois.
Les Zaporogues fiers, les Cosaques stupides,
Les pachas orgeuilleux, les émirs intrépides,
Montés sur des coursiers qu'ils pressent de la voix,

Alors il se leva, menaçant et farouche,
Le feu dans les regards, l'anathème à la bouche,
Appela ses soldats répandus dans les champs,
Leur montra l'horizon, qui recélait un crime,
Et puis il s'écria, dans un élan sublime :
— Frères ! mon sabre a deux tranchants !...

Ianco, roi des Montagnes : Citons la fin de l'entrevue d'Ianco et de l'empereur d'Autriche :

La liberté, jamais, n'est un présent des rois [1]
Au héros transylvain on offrit une croix !
Comme se réveillant soudain d'un rêve étrange,
Du geste il repoussa ce hochet de métal
Que l'homme, trop souvent, va chercher dans la fange,
Et, triste, s'en revint à son hameau natal.

Aux filles d'Héliade. — La mère d'Etienne le Grand, un bijou exquis en sa forme archaïque : la naïveté s'y mêle sans effort à la grandeur.

---

[1] Ianco demandait à l'empereur l'indépendance de son pays.

Voici la haute satire politique, le sarcasme amer, l'invective passionnée : *Appel aux peuples de l'Europe.* — *Le vent qui vient de Moscovie.* — *L'hospodar.* — *Le Phanariote* :

.... Des trésors de l'Etat j'augmentais mes trésors.
Le Prince regardait faire avec complaisance :
Il faisait comme moi.....

Moscou et Bucharest : cette pièce parut d'abord dans un journal de Versailles et attira l'attention du public sur la jeune débutante. — *Chair à canon :*

Le vent est froid, la terre est dure,
Les soldats sont morts à demi
Et de fatigue et de froidure,
— Mais l'autocrate a bien dormi. —
. . . .
La mort devant, la mort derrière !
Aucun de vous n'échappera,
Mais, lorsqu'il fera sa prière,
Le Tzar de vous se souviendra.

Le Dorobantz. — *Anathème.* — *Pierre le Gand à Jassi,* le morceau capital du livre ; un tableau historique que l'auteur des *Châtiments* ne désavouerait pas.

A côté de l'indignation véhémente, nous trouvons la fine ironie, le sourire railleur : — *Portrait :* c'est le portrait du jeune Roumain, riche et dissipé, qui, sous prétexte de faire son droit, s'abandonne à toutes les ivresses de Paris :

De progrès et de liberté
Sans y rien comprendre, il babille ;
Et laisse l'Université
Pour fréquenter le bal Mabille....

Bucuresci : cette description de Bucharest, « le Paris de l'Orient, » avec son luxe et ses misères, est d'une vérité frappante. — La pièce intitulée *Moldo-Valaques et Roumains,* est à notre avis, une des plus remarquables du recueil ; si M[lle] Nizet est enthousiaste du vrai peuple roumain, du paysan sobre et travailleur, si elle décrit avec une chaleur communicative ses peines, ses labeurs et ses plaisirs, elle n'épargne pas les fastueux boyards de la capitale :

La plupart ont laissé des dettes à Paris
— J'attends le revenu d'une de mes provinces,
Disaient-ils. Les marchands les prenaient pour des princes.
Comme ils ne payaient pas, ils achetaient fort cher....

Voulez-vous maintenant entendre la note touchante, mélancolique ?

Voulez-vous vous pénétrer de ces tristesses infinies qui étreignent le cœur et qui le purifient de tout ce qui est mesquin et vulgaire? Lisez *Manoli et Maritza*, un chef-d'œuvre. — *Au camp.* — *A la Dimbovitza.* — *Exil.* — *Aux grandes duchesses de Russie.* — etc.

C'est chose merveilleuse, nous le répétons, de voir une jeune fille de dix-huit ans unir dans ses vers tant de force à tant de grâce, tant de science à tant d'inspiration; c'est chose merveilleuse de la voir manier avec une égale aisance les rhythmes les plus divers, et écrire avec une pureté, une élégance, une harmonie que lui envierait plus d'un habile.

Ce n'est pas à dire que les poësies de Mlle Nizet soient parfaites; mais les taches y sont rares et légères. L'œuvre n'est pas exempte d'une certaine âpreté, mais c'est une âpreté saine, présage d'une savoureuse maturité. Que Mlle Nizet persévère et travaille; que les éloges qui ont accueilli ses premiers essais soient pour elle moins une récompense qu'un stimulant. Elle se doit à elle-même, elle doit à son pays de tenir les brillantes promesses de son début.

T.

Etymologisches Wörterbuch der Romanischen Sprachen, *von* Friedrich Diez. 4te *Ausgabe mit einem Anhang von* August Scheler. Bonn, Marcus, 1878. Un vol. gr. in-8° de 820 pages.

Le *Dictionnaire étymologique des langues romanes* de Diez est un des plus beaux monuments de la linguistique moderne. Après la mort de l'éminent professeur de Bonn (en 1876), une nouvelle édition du *Dictionnaire* devint nécessaire. C'est un savant belge, M. Scheler, qui fut chargé par l'éditeur allemand de faire à l'œuvre de Diez les modifications que comportait l'état de la science. La Belgique peut à bon droit s'enorgueillir de ce choix : il montre combien les travaux de M. Scheler, qui jouit comme linguiste d'une renommée européenne, sont appréciés par la docte Allemagne.

M. Scheler n'a point voulu toucher au texte de Diez (3e édition, 1869). Il a réuni ses *Additions et corrections* en un *Appendice* qui occupe les pp. 703 à 779 de la nouvelle édition. Il nous paraît s'être acquitté de sa tâche d'une manière tout à la fois digne de sa réputation et digne de l'illustre mort dont il a revisé l'ouvrage : il a extrait, coordonné et condensé avec un soin et un tact qu'on ne saurait trop louer tout ce qui pouvait contribuer à mettre le *Dictionnaire* de Diez au courant des progrès de la science. Il a considérablement augmenté l'*index* et rendu ainsi l'usage du livre plus commode.

Nous recommandons vivement cette nouvelle édition à toutes les personnes qui s'occupent d'études linguistiques.

Encore un mot à ce sujet. M. Scheler fait allusion dans sa *Préface* (p. XXII) à l'isolement où il se trouve en Belgique au point de vue des études romanes. Cette plainte n'est que trop fondée. Il est profondément

regrettable de voir la Belgique négliger une science qui est cultivée en ce moment avec tant d'ardeur et de succès dans tous les pays civilisés. Il n'existe point chez nous de chaire de langues romanes! Qu'il est pauvre, le programme de nos facultés de philosophie et lettres! Puisse le gouvernement prendre à cœur la réforme de l'enseignement supérieur, et donner enfin à la Belgique les moyens de conquérir la place scientifique qui lui convient!

Z.

---

1. **Annuaire de l'observatoire royal de Bruxelles.** XLVIe *année,* 1879. Bruxelles, Hayez, 1878. VIII-373 pages in-18. Prix : fr. 1-50.
2. **Annuaire pour l'an 1879,** *publié par le bureau des longitudes; avec des notices scientifiques.* Paris, Gauthier-Villars, 701 pages in-18, et deux planches. Prix : fr. 1-50.
3. **Annuaire de l'observatoire de Montsouris** *pour l'an* 1879. *Météorologie, Agriculture, Hygiène.* Paris, Gauthier-Villars, 520 pages in-18. 55 gravures dans le texte, deux planches. Prix : 2 francs.

Annuaire de Bruxelles. « Ce volume, dit l'éditeur, est le quarante-sixième d'une publication qui n'a pas souffert d'interruptîon depuis 1834. Nous y avons apporté cette année un petit nombre de changements qu'il suffira d'indiquer brièvement. Dans les éphémérides, on a introduit l'heure sidérale au midi moyen de Bruxelles, pour tous les jours de l'année. Cette donnée facilite l'étude des constellations aux personnes que l'astronomie intérésse. » Le tableau du passage des circompolaires au méridien a été reporté un peu plus loin, à cause de cette innovation.

La table des poids et mesures a été complétement remaniée. L'an dernier, l'auteur s'est élevé, avec une grande vivacité, contre la routine anglaise, qui conserve 99 unités de mesures, poids et monnaies ayant une valeur légale dans le Royaume-Uni. Il avait donné le tableau complet de ces mesures. Cette année, il remarque qu'un grand nombre sont tombées en désuétude, que d'autres sont purement nominales, et il se borne à donner celles dont l'usage est habituel. Il ajoute : « D'autres annuaires ont fait choix, nous ne savons pourquoi, de celles dont on ne se sert point. Le tableau que nous donnons est essentiellement pratique, et fournit les éléments de toutes les conversions dont on a besoin dans les relations ordinaires. »

Après ce tableau des mesures anglaises vient une liste des principales mesures anciennes; elle a pour but de permettre la transformation immédiate des longueurs et des poids en unités métriques. Pour la Belgique, l'auteur donne seulement la valeur du pied carré de Bruxelles, qui, dit-il, « est malheureusement resté en usage, pour la mesure des terrains à bâtir. » Nous avouons que cela ne nous semble pas si malheureux et selon nous, l'annuaire n'aurait que plus de valeur, s'il contenait une liste complète de nos anciennes mesures nationales. On en a souvent besoin pour dé-

chiffrer des documents historiques relativement récents et même des actes notariés auxquels on peut devoir recourir devant les tribunaux. La présence d'un tableau de ce genre dans l'Annuaire se justifie au moins aussi bien que le précis de *Métrologie grecque et romaine*, inséré p. 115-122, et qui a certainement moins d'utilité pratique.

En général, dans la partie métrologique de l'annuaire, l'auteur se montre adversaire décidé des anciennes mesures et grand admirateur du système métrique. Comme nous l'avons dit plusieurs fois dans la *Revue*, celui-ci est pourtant loin d'être parfait et à l'heure qu'il est, il n'y a pas même accord sur la longueur de l'unité fondamentale du système : le mètre. Voici en effet les longueurs assignées au mètre, en France, en Autriche et en Allemagne, d'après la dernière édition de l'*Ingenieurs Taschenbuch* de Berlin :

France :	Mètre =	443. 295936	lignes de Paris.			
Autriche :	»	443. 2948898	»	»	= 0.99999764	m. franç.
Allemagne :	»	443. 29727	»	»	= 1.00000301	»

Il y a, de même, des différences entre le kilogramme français, le kilogramme autrichien et le kilogr. allemand. Voici les valeurs comparées :

Kilogramme autrichien = 0.9999978 kilogramme français.
» allemand = 0.999999842 » »

Quant au mètre français lui-même, comme on le sait, il n'est pas égal à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre. Toutes ces imperfections du système métrique doivent, nous semble-t-il, nous faire juger avec indulgence les anciens systèmes de poids et mesures.

Les notices scientifiques de l'annuaire occupent plus de la moitié du volume. En voici la liste : 1. *Des grandes périodes dans le mouvement des astres*, par M. J. C. Houzeau (p. 149-177). Dans cet article, l'auteur nous semble beaucoup trop préoccupé de questions étrangères à l'astronomie. Les opinions de M. Houzeau ont visiblement influé sur ses conclusions scientifiques. S'il partageait les convictions religieuses de Newton, du P. Secchi ou de Leverrier, il n'aurait pas trouvé que le passage de la Bible qu'il cite fût en opposition avec la Mécanique céleste. A la page 158, il parle incidemment de l'époque de Sémiramis. Si nous ne nous trompons, les assyriologues ont prouvé que Sémiramis n'est pas un personnage historique. A la page suivante, il suppose l'existence d'un potier égyptien quelque dix mille ans avant notre ère, sur la foi d'un morceau de poterie trouvé par Horner, en 1854, à 12 mètres de profondeur dans le limon du Nil. C'est une conclusion qui ne sera admise, croyons-nous, par aucun de ceux qui s'occupent de chronologie préhistorique. Les raisonnements en cette matière fondés sur la rapidité d'accroissement des alluvions fluviales sont sans valeur, parce que rien ne prouve l'uniformité du mode de formation des dépôts. D'ailleurs, dans chaque cas particulier, il faudrait prouver que les objets travaillés par l'homme et trouvés dans les limons des fleuves *sont en place*, qu'ils ne se trouvent

pas à telle ou telle profondeur, par suite d'un accident. Lyell, qui parle des sondages de Horner, dit expressément que tous les travaux de ce genre, faits en Égypte, n'ont conduit à aucun résultat précis en fait de chronologie.

2. *Les Comètes*, par C. Pilloy (p. 178-224), conférence donnée à l'école de guerre, le 18 avril 1878. Dans cet intéressant travail de vulgarisation, l'auteur fait connaître d'abord les idées qui ont eu cours sur les comètes dans l'antiquité, au moyen-âge et à l'époque moderne; puis il donne une idée des mouvements et des orbites de ces astres singuliers et, en particulier, des comètes qui reviennent périodiquement dans le voisinage de la terre; enfin, il en fait connaître la constitution autant que cela est possible dans l'état actuel de la science et indique brièvement, trop brièvement peut-être, les relations qui existent entre les comètes et les étoiles filantes.

3. *Note sur le tremblement de terre du 26 août 1878*, par A. Lancaster (225-245).

4. *L'astronomie à l'exposition de Paris*, par L. Estourgies (246-254). Notice sur les instruments de précision de l'exposition.

5. *Bibliographie des ouvrages, mémoires et notices de spectroscopie qui peuvent intéresser l'astronome*, par M. Ch. Fievez (255-338). Ce travail considérable est la pièce de résistance de l'annuaire; et elle lui donne une valeur permanente. Il contient l'indication de 882 mémoires de spectroscopie, classés d'abord par nom d'auteurs, puis par ordre de matières.

6. *Sur la pluie tombée à Bruxelles en 1877 et 1878*, par A. Lancaster (339-347). C'est le seul article de météorologie de l'annuaire. Les observations des stations météorologiques établies dans différentes parties du pays, figureront à l'avenir dans les *Annales de l'Observatoire* et il en sera de même de la discussion des orages.

7. *Déclinaison de l'aiguille aimantée*, par C. Hooreman (348-351).

8. *Discours prononcés sur la tombe de M. E. Quetelet* (352-357).

9. *Découverte d'une planète intramercurielle* (358). *Astéroïdes découverts en 1878*, par L. Niesten (359 et suiv.). On a découvert en 1878, douze petites planètes, de sorte que c'est à 191 que se monte aujourd'hui le nombre des astéroïdes connus circulant entre les orbites de Mars et de Jupiter. Si l'on y joint les 8 grosses planètes (Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune) et la planète intramercurielle (Vulcain) signalée par Leverrier et trouvée par M. Watson, on voit que notre système solaire compte déjà deux cent planètes, non compris la lune et les autres satellites. La notice de M. Niesten se termine par un aperçu historique sur la découverte des petites planètes, qui mériterait d'être inséré dans la *Revue*, si la place ne faisait défaut.

En somme, comme on le voit, l'Annuaire de Bruxelles contient bon nombre de notices intéressantes. Néanmoins, il nous semble inférieur aux deux précédents et surtout à l'Annuaire du bureau des longitudes.

Annuaire du bureau des longitudes. Ce précieux recueil contient, comme ceux de 1877 et 1878, de nombreux et importants tableaux de plus que

ceux des années antérieures. Nous en avons donné la liste en 1878, dans le nº de janvier de la *Revue*. Nous nous contenterons d'en signaler, de nouveau, deux d'une importance plus grande.

Le premier est le magnifique travail où M. Berthelot a réuni les principaux résultats auxquels on est arrivé jusqu'à présent, en thermochimie, en vingt à vingt-cinq tableaux; ils sont précédés d'un résumé magistral des principes de cette doctrine, relativement récente, dont il est le principal créateur.

Le second est un exposé des données numériques les plus autorisées sur la géographie générale. M. Levasseur a condensé, en 174 pages in-18, une infinité de renseignements précieux de statistique ou de géographie physique, qu'il est assez difficile de se procurer sous une forme aussi commode. Dans les paragraphes relatifs à la Turquie et à la Russie, l'auteur a introduit les changements rendus nécessaires par le traité de Berlin. Nous transcrivons ici la population et la superficie, en kilomètres carrés, des diverses parties de la Turquie dont il est question dans ce traité :

1.	Arménie cédée à la Russie :	400000	habitants,	36000	kilom.	carrés.
	Bessarabie roumaine, id. :	200000	»	9500	»	»
2.	Monténégro (ancien territoire :	146000	»	4405	»	»
	» (territoire acquis) :	76000	»	5505	»	»
3.	Serbie (ancien territoire) :	1354000	»	37826	»	»
	» (territoire acquis) :	311000	»	11451	»	»
4.	Roumanie ancienne, moins la Bessarabie :	4225000	»	111704	»	»
	Dobroutcha :	250000	»	11451	»	»
5.	Bulgarie (ét. vass. de la Turq.) :	1976000	»	72218	»	»
6.	Herzégovine (administré par l'Autriche) :	240000	»	15400	»	»
	Bosnie (idem) :	1134000	»	49000	»	»
7.	Novi Bazar :	130000	»	7500	»	»

Pour que le lecteur puisse se faire une idée plus exacte des changements territoriaux qui sont indiqués par ces chiffres, nous rappellerons que la superficie de la Belgique est de 29455 kilomètres carrés, et celle de la France, 528525 kilom. carrés. La Turquie d'Europe, sans la Bulgarie, n'a plus que 6147000 habitants et une superficie de 241170 kilomètres carrés.

L'annuaire ne contient cette année qu'une seule notice scientifique. Elle est intitulée : *Notice sur les progrès récents de la physique solaire* (623-685), et a pour auteur M. J. Janssen, c'est-à-dire l'homme le plus compétent en cette matière qu'il y ait en France. Le célèbre directeur de l'observatoire d'astronomie physique de Meudon, passe rapidement sur les travaux anciens relatifs à l'étude spectroscophique et photographique du soleil, pour exposer au plus tôt ses propres recherches sur ce sujet. Dans une première partie, il décrit sa belle expédition scientifique à

Shoolor, dans les monts Neelgherry (Hindoustan), où il s'est rendu en 1871, pour observer une éclipse de soleil. Cette éclipse n'était totale que pendant *deux minutes et six secondes*. C'est pendant ce court espace de temps que l'habile astronome a su faire des observations décisives sur la *couronne* lumineuse qui entoure le soleil et qui n'est visible que lorsqu'il est entièrement voilé par la lune. Ces observations, faites à la fois au polariscope et au spectroscope, lui ont permis d'affirmer que la couronne avait à la fois une lumière propre et une lumière empruntée au soleil, qu'elle contient de l'hydrogène, et qu'elle s'étend à des distances très-variables du soleil, depuis un demi rayon de l'astre jusqu'au double en certains points. Dans la seconde partie de sa notice, l'auteur fait connaître son nouveau procédé d'étude de la photosphère solaire au moyen de la photographie. Il fait d'abord un parallèle ingénieux entre la vision simple ou télescopique et la méthode photographique et fait ressortir les nombreux avantages de celle-ci sur celle-là, dans un grand nombre de cas. Il expose ensuite son procédé de reproduction photographique des détails de la photosphère solaire : une condition indispensable pour réussir dans ces opérations délicates, c'est que la durée de l'action lumineuse soit réduite autant que possible, pour éviter l'irradiation photographique. En été, il est arrivé que la durée de la pose n'a été que de $\frac{1}{3000}$ de seconde ! M. Janssen est parvenu ainsi à mettre en évidence la constitution granulée de la photosphère et il a déduit de ses recherches des conclusions importantes sur le soleil lui-même. Une planche jointe à la notice, donne deux images d'une même région du soleil, prises à 50 minutes d'intervalle et montrant les transformations rapides du réseau et de la granulation photosphériques.

Comme on le voit, la notice de M. Janssen est hautement intéressante et clôture dignement la série des renseignements scientifiques contenus dans l'annuaire de 1879.

Annuaire de Montsouris. La disposition des matières de ce recueil ayant changé, nous donnons de nouveau dans la *Revue*, un aperçu des sujets qui y sont traités. A. 1. *Calendrier*. 2. *Tables actinométriques*. 3. *Tables psychrométriques*. 4. *Tableaux numériques à l'usage des agriculteurs* (1-80). B. *Observations météorologiques anciennes faites à Paris*, (81-174). Ces deux premières parties de l'annuaire sont la reproduction, avec additions, des parties correspondantes de l'annuaire de 1876, et nous en avons donné quelques extraits dans la *Revue* de cette année. Le restant de l'ouvrage a subi, depuis 1876, des modifications plus profondes que nous ne pouvons toutefois signaler en détail. Voici les principales subdivisions :

C. *Description des instruments employés à l'observatoire de Montsouris* (p. 175-330). Nous recommandons ce précieux chapitre aux professeurs de physique et aux amateurs de météorologie. Voici la liste des instruments décrits (plusieurs de chaque sorte) : baromètres, thermomètres, actinomètres, thermographe, hygromètres, udomètre, évaporomètres,

anémomètres, électromètres, boussoles, magnétomètres, boussoles d'inclinaison. D. *Carte magnétique de la France* (331-337, avec une planche). E. *Météorologie appliquée à l'hygiène et à l'agriculture* (338-368). F. *Éléments climatériques* (369-401). Comparaison de l'année dernière (octobre 1877 à septembre 1878) aux années antérieures. Les tableaux numériques remplacent les diagrammes qui avaient été introduits dans l'annuaire de 1878. G. *Analyse chimique de l'air et des eaux* (402-431). H. *Analyse microscopique de l'air et des eaux* (432-512). Cette dernière notice, due M. P. Miquel, est plus étendue que les autres et d'un intérêt plus général. Elle débute par un exposé historique des travaux faits sur cette question, où l'auteur fait surtout ressortir la fausseté des hypothèses hétérogénistes. Il donne ensuite une idée des méthodes employées pour recueillir les poussières de l'air, et des résultats obtenus sur la nature des corpuscules d'origine minérale, végétale ou animale qui les composent. Les recherches qui suivent, sur le nombre de ces corpuscules recueillis par mètre cube d'air, sur les poussières des hôpitaux, sur le mode de propagation des bactéries, appartiennent en propre à M. Miquel. Voici quelques-unes de ses conclusions : L'atmosphère est en tout temps chargée d'un nombre considérable de cellules organisées ; le chiffre de ces cellules est très-variable, élevé en été, il devient faible en hiver ; il augmente après la pluie. Parmi les productions organisées de toutes sortes charriées par les vents, on trouve des grains d'amidon, des pollens et d'innombrables germes de cryptogames. On rencontre aussi les fructifications des moisissures ou ferments, et des œufs d'infusoires, ceux-ci en très-petit nombre. En se servant de forts grossissements, on constate, en outre, dans les poussières de l'air, du sel, et des eaux des germes ou des œufs de vibrioniens, plus répandus encore que les productions cryptogamiques plus élevées, signalées plus haut. Ces vibrioniens ne naissent pas des cryptogames, ni inversement.

La notice de M. Miquel a quelque analogie avec celles qui terminent chaque année l'annuaire du bureau des longitudes et elle intéressera une classe de lecteurs que la météorologie proprement dite aurait peut-être laissée indifférents.

P. M.

Leçons sur la philosophie chimique, *professées au collége de France en 1836 par M.* Dumas, *recueilies par M.* Bineau. Seconde édition. Paris, Gauthier-Villars, 1878. 470 pages in-8. Prix fr. 7-50.

I. « Les leçons sur la philosophie chimique professées en 1836, au collége de France par M. Dumas, ont été rédigées à cette époque et publiées par M. Bineau, devenu plus tard professeur à la faculté des sciences de Lyon. M. Dumas avait reconnu la fidélité de la reproduction de ces leçons improvisées. »

La première édition étant épuisée depuis longtemps, M. Gauthier-

Villars en fait paraître une seconde avec la permission de l'auteur, sans rien changer au texte primitif, pour lui conserver son caractère historique. Un deuxième volume, sous presse, contiendra toutes les leçons, conférences ou notes de M. Dumas, relatives à la philosophie chimique, publiées par l'illustre savant dans divers recueils depuis quarante ans, ou recueillies par ses élèves de l'école polytechnique de Paris.

En attendant la publication de ce deuxième volume, nous allons indiquer sommairement le contenu des onze leçons qui composent le cours de Philosophie chimique de 1836, après avoir donné une idée générale de l'ouvrage.

Dans l'introduction à la première leçon, l'auteur définit ce qu'il entend par ce terme un peu pédantesque de philosophie chimique, inventé, croyons-nous, à la fin du siècle dernier. « La philosophie chimique (à peine si j'ose le définir, dit M. Dumas), a pour objet de remonter aux principes généraux de la science, de montrer non seulement en quoi ils consistent aujourd'hui, mais encore quelles sont les diverses phases par lesquelles ils ont passé, de donner l'explication la plus générale des phénomènes chimiques, d'établir la liaison qui existe entre les faits observés et la cause même de ces faits. » Comme on le voit, il n'y a guère de différence entre la philosophie chimique et une histoire critique des théories de la chimie; aussi est-ce cette histoire que l'on trouve dans les Leçons de M. Dumas. Parfois même, le savant professeur outrepasse les limites de son programme, il fait un récit pur et simple des progrès de la science à travers les âges. Il ne néglige pas même les détails biographiques sur les grands chimistes des siecles passés, de manière à rompre de temps à autre la monotonie inévitable d'un exposé abstrait des hypothèses et des théories chimiques. Son style toujours clair et précis, se colore et s'élève lorsqu'il raconte les tribulations d'un Bernard Palissy ou d'un Scheele, ou la mort du fondateur de la chimie moderne, Lavoisier, égorgé le 8 mai 1794, après un jugement dérisoire, au nom de la République « qui n'avait pas besoin de savants ». En lisant ces pages émues de l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, on comprendra aisément pourquoi il occupe l'un des quarante fauteuils de l'Académie française.

II. *Leçon 1* (p. 1-53). Objet de la philosophie chimique. Aperçu de l'histoire de la chimie avant 1650 (chimie des anciens, chimie des Arabes, Geber. Chimie du moyen-âge : Roger Bacon, Albert le Grand, Arnaud de Villeneuve, Raymond Lulle. Renaissance: Paracelse, Agricola, B. Palissy):

Leçon 2 (54-93). La chimie de 1650 à 1770 : Nicolas Le Fèvre, Glazer, Lemery, Homberg, Stahl et la théorie du phlogistique.

Leçon 3 (94-134). Scheele et Priestley : tableau très-attachant des découvertes des deux plus grands chimistes contemporains de Lavoisier.

Leçon 4 (135-202). Lavoisier : exposé admirable des progrès immenses qu'il a fait faire à la chimie, en la dotant de sa méthode propre et en faisant la monographie de l'oxygène.

Leçon 5 (203-250). Résumé sur Lavoisier, Rouelle, Wenzel, Richter, Proust, Dalton.

Leçon 9 (251-279). La théorie atomique. Wolf, Swedenborg.

Leçon 7 (280-315). Combinaison des gaz en volumes : Gay-Lussac. Loi de Dulong et Petit. Isomorphisme : Mitscherlich.

Leçon 8 (316-349). Dimorphisme. Isomérie.

Leçon 9 (350-390). Constitution des corps. Nomenclature. Discussion des théories proposées sur la constitution des composés. Nomenclature symbolique.

Leçon 10 (391-428). Affinité. Lois de Berthollet.

Leçon 11 (429-466). Électricité développée par l'action chimique. Action chimique de la pile. Travaux de Davy : sa théorie électrochimique. Théorie électrochimique de Berzélius. Pourquoi elle n'est qu'une hypothèse.

III. Il y aurait témérité à faire la critique d'un ouvrage tel que celui dont nous venons de transcrire la table des matières. Nous ne nous permettrons que les trois remarques suivantes : 1° Il nous semble qu'à propos des Grecs, il aurait fallu dire avec précision quelles étaient les idées d'Aristote en chimie, d'autant plus que les vues du fondateur du Portique ont été admises par les savants du moyen-âge et même de la renaissance. On a prouvé dernièrement que le Stagyrite a indiqué nettement la différence qu'il y a entre un mélange et une combinaison; il connaissait assez bien la nature de la flamme, etc. Il est fort douteux qu'il entendit la doctrine des quatre éléments comme ses détracteurs le disent. 2° La théorie du phlogistique a évidemment un côté sérieux, sans quoi elle n'eut pu s'implanter dans la science au siècle dernier. Peut-être aurait-il été mis davantage en lumière, si la thermochimie était née plus tôt. 3° Enfin, le rôle de Dalton en chimie est un peu amoindri. M. Würtz parle avec une vive admiration des conceptions hardies du savant anglais et leur attribue une influence très-grande sur le développement de la science.

Quoiqu'il en soit de ces légères critiques, qui sans doute n'auront plus leur raison d'être quand le second volume de M. Dumas sur la philosophie chimique aura paru, on doit féliciter M. Gauthier-Villars d'avoir donné au public une seconde édition du premier volume de 1836, qui était devenu extrêmement rare. On est toujours heureux de pouvoir connaître quelles étaient à cette époque les idées d'un esprit aussi lucide que M. Dumas sur les problèmes fondamentaux de la chimie. Sans doute, quelques-unes des conceptions de l'éminent auteur ont pu se modifier dans le cours de quarante années; il n'en sera que plus intéressant, quand paraîtra l'exposé de ses vues actuelles sur la philosophie chimique, d'étudier comment il a passé d'hypothèses provisoires, comme celles qu'il expose dans sa onzième leçon, à une théorie définitive touchant la constitution des corps.

La genèse du scepticisme érudit chez Bayle, *par* Arsène Deschamps, *docteur en philosophie et lettres, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Liége.* Bruxelles, lib. C. Muquardt, 1878. 1 vol. in-8. de 237 pp.

Tel est le titre d'une dissertation inaugurale soutenue devant la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége; elle valut à son auteur le titre spécial de docteur en sciences philosophiques.

Parmi les diverses espèces de scepticismes, il en est une à laquelle M. Deschamps a donné le nom de *scepticisme érudit*. Ce genre particulier de doute ayant envahi de nos jours un grand nombre d'esprits, étant même, comme le dit l'auteur, « la caractéristique générale de notre époque, » il lui a semblé utile de l'étudier dans Bayle, un de ses principaux représentants, d'autant plus que malgré le grand nombre d'écrits dont il a été l'objet, il reste encore bien de points à élucider pour pouvoir porter sur le philosophe un jugement définitif. Mais avant de livrer au public un travail complet sur Bayle, dont M. Deschamps dit avoir réuni les matériaux et qui aurait dépassé les limites d'une thèse, il a traité cette question : *Comment Bayle est-il devenu sceptique.*

Pour y répondre, l'auteur examine d'abord l'influence qu'ont pu exercer sur Bayle les philosophes sceptiques à partir de la renaissance; dans le chapitre qui leur est consacré, on trouve entre autres des appréciations fort judicieuses de Montagne, de Scarron et de Pascal. M. Deschamps étudie ensuite le dix-septième siècle dans ses rapports généraux avec le scepticisme de Bayle. Il démontre parfaitement que ce siècle n'a pas une unité aussi complète qu'on le croirait à première vue. « Son grand éclat littéraire, artistique et militaire, dit-il p. 111, qui fixe trop exclusivement les regards, a mis le reste dans une sorte d'effacement, mais un œil attentif y distingue bien des oppositions, bien des éléments pour un certain genre de scepticisme; on peut y reconnaître déjà une fermentation d'idées, des indices qui annoncent le siècle hardi et novateur qui suivra. »

La discussion animée des problèmes philosophiques et religieux, les solutions diverses qui leur étaient donnés, sont évidemment une des sources du doute érudit de Bayle, mais tout ce mouvement intellectuel n'aurait cependant pas provoqué son scepticisme, s'il n'y avait été disposé par la nature et les circonstances de sa vie. C'est donc avant tout la vie même de Bayle qu'il faut étudier, si l'on veut se rendre compte de sa doctrine. Aussi M. Deschamps a-t-il examiné la vie de Bayle sans négliger le moindre détail, mais il n'a pas donné une simple biographie, il a groupé les faits de façon à produire une étude psychologique du plus grand intérêt. Grâce à lui, nous voyons le scepticisme de Bayle se former graduellement, nous comprenons comment le premier enseignement qu'il a reçu, sa manière d'étudier dans son adolescence, les établissements d'instruction qu'il fréquente, les événements de sa vie et de son époque,

comment tout contribue à le pousser dans la voie du doute. Mais en même temps qu'il nous fait assister à la genèse du scepticisme de Bayle, qu'il nous dépeint son caractère et revèle les secrets de son cœur, M. Deschamps nous apprend quantité de faits curieux sur les contemporains du philosophe, sur l'histoire de ses écrits, sur le sort des protestants français continuant, en Hollande, une polémique qui leur était interdite dans leur pays.

Un style élégant et correct ajoute au mérite de l'ouvrage qui sera lu avec plaisir et avec fruit par tous ceux qui s'intéressent aux questions de philosophie et à l'histoire des lettres. Il faut espérer que M. Deschamps donnera bientôt sur Bayle le travail complet qu'il nous a fait entrevoir; il a trop bien commencé pour ne pas achever son œuvre.

L. R.

Ordonnance de l'Art poétique d'Horace à l'usage des classes, *par* J. M. E. Feys, *professeur de rhétorique à l'athénée royal de Bruges.* Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1879. 12 pp. Prix 20 centimes.

L'œuvre d'Horace désignée généralement sous le nom d'art poétique est une épître adressée aux Pisons, ce n'est pas un poème didactique proprement dit. L'auteur n'y est donc pas astreint à donner tous les préceptes de l'art dans un ensemble méthodique, mais cependant, quelle que soit la liberté qu'il se donne, il ne peut traiter son sujet sans un certain ordre et sans unité. « Les divers éléments qui constituent l'épître, dit fort bien M. Feys, ne sauraient être jetés au hasard, ils doivent former un tout. Horace n'a pu enfreindre cette règle importante, précisément dans l'ouvrage où, dès le début, il la formule avec tant de précision. » Il ne peut donc y avoir de doute sur l'existence d'un plan dans l'Épître aux Pisons, à moins d'admettre que l'unité ait été rompue par un colleur maladroit, qui aurait brouillé la suite des feuilles.

L'ordonnance donnée ici est en grande partie celle que M. Feys avait exposée en 1856 dans la brochure intitulée : *L'Art poétique d'Horace considérée dans son ordonnance, avec des notes explicatives* (Bruxelles, A. Decq, 54 pp. in-8°). Elle repose principalement sur le fait que l'Art poétique se divise en trois parties. M. Feys les caractérise comme suit : « l'Esprit de la poésie, la Forme du poème, l'Éducation du poète; ou, plus simplement, la Poésie, le Poème, le Poète. » L'exactitude de cette division et de ces qualifications est incontestable. On ne peut nier que les préceptes donnés du v. 1 à 72 ne s'appliquent à tout genre de poésie et presque à toute composition littéraire. Horace parle de l'unité, de la variété, de l'emploi des mots; on ne trouve aucune règle particulière à un poème spécial. Il en est autrement à partir du v. 73. Dès les premiers vers de cette partie : *res gestæ regumque ducumque et tristia bella,* etc., nous voyons apparaître les diverses espèces de poèmes, avec des préceptes sur la forme qui leur est appropriée. Il est question ensuite de la tragédie,

de la comédie, du drame satyrique, enfin tout nous prouve qu'il ne s'agit plus ici de la poésie en général, mais de poèmes spéciaux. — Au v. 295 commence une nouvelle partie; on s'aperçoit dès le début qu'elle a pour objet la personne même du poète, la manière dont il doit être formé :

> Ingenium misera quia fortunatius arte
> Credit et excludit sanos Helicone *poetas*
> Democritus, bona pars non ungues ponere curat, etc.

Horace a eu soin de donner la subdivision de cette partie au v. 307 : *Unde parentur opes, quid alat formetque poetam, Quid deceat, quid non, quo virtus, quo ferat error.* L'analyse de M. Feys correspond exactement à cette division : Source des richesses (v. 309-322); ce qui nourrit et forme le poète (v. 323-332); ce qui convient, ce qui ne convient pas (v. 333-390); où conduit le mérite, où emporte l'erreur (v. 391 jusqu'à la fin). Suivant l'ordre indiqué par le poète lui-même, M. Feys marche ici sur un terrain tout à fait sûr.

L'analyse qui est faite de la première partie, ne soulèvera pas non plus de graves contestations; les préceptes y sont peu nombreux et leur enchaînement est facile à saisir. L'ordonnance de la seconde partie offre plus d'obscurités. L'auteur a modifié ici en plusieurs points sa première analyse, et nous ne saurions affirmer si, pour cette partie, son nouveau travail doit être considéré comme définitif. Mais quoiqu'il en soit, l'ordonnance donnée par le savant professeur de Bruges est simple et naturelle; elle constitue un guide précieux pour l'intelligence de l'œuvre d'Horace et nous ne saurions trop recommander aux maîtres chargés de l'expliquer, de la mettre entre les mains de leurs élèves.

L. R.

Dictionnaire latin-français, *rédigé spécialement à l'usage des classes d'après les travaux des lexicographes les plus estimés et suivi d'un appendice sur la métrologie, les monnaies et le calendrier des Romains, par* Ch. Lebaigue, *agrégé de l'université, professeur au lycée Charlemagne. Sixième édition revue et corrigée.* Paris, Eug. Belin, 1878. 1 vol. gr. in-8° de 1372 pp.

Nous avons rendu compte des deux premières éditions de ce dictionnaire (T. xii et xiii). Depuis lors son succès a été grandissant et il est arrivé récemment à sa sixième édition. Ce succès est justifié amplement par le soin de l'auteur à être partout aussi exact que possible, par la bonne distribution des matières, par la netteté de l'impression. La nouvelle édition réalise encore un progrès sensible sur les précédentes. La partie grammaticale y a été complétée, beaucoup d'étymologies ont été rectifiées d'après les travaux de Corssen et de G. Curtius, plusieurs passages ont été revus d'après les derniers textes critiques, des traductions erronées ou obscures ont été corrigées, enfin rien n'a été négligé

par M. Lebaigue pour placer de plus en plus son œuvre à la hauteur de la science.

Dans un domaine aussi vaste il est impossible d'arriver à la perfection; nous pourrions donc encore signaler à l'auteur quelques points défectueux qui, du reste, ne sont pas mieux traités dans les autres lexiques, p. ex.: « *Vultuosus*, grimacier, peu naturel: *Ne quid vultuosum sit* (*in oratione*) Cic. Que rien ne grimace (dans le style). Le passage de Cicéron dont il est question ici, se trouve *Orator,* § 60. Il suffit de le lire pour voir qu'il ne s'agit pas du style, de l'*oratio,* mais de la physionomie (*vultus*) de l'orateur; — parmi les significations de *cursus* nous ne trouvons pas celle de route, voie ou chemin, sens que le mot a cependant assez souvent, p. ex.: Horace Carm. I, 34, 4, *iterare cursus cogor relictos;* Cic. ad Att. III, 8, *ille incertus ubi essem, fortasse alium cursum petivit*; Off. I, 33, *quem vitæ cursum sequi vellent;* Lucrèce V, 79, *ne forte hæc... rearis libera sponte sua cursus lustrare perennes;* — « Le *Cinctus Gabinus* consistait à jeter un pan de sa robe sur sa tête et à passer l'autre par derrière autour des reins. » On ne jetait aucun pan de la robe sur la tête mais au lieu de rejeter, comme on le faisait d'ordinaire, l'extrémité de la toge sur l'épaule, on la serrait autour du corps, de façon à en empêcher la chûte. V. Serv. ad Aen. VII, 612; — *Cuneus,* dans le langage militaire, ne signifie pas toujours une troupe rangée en forme de coin; il désigne aussi toute troupe en général, placée en rangs serrés, p. ex.: Tite-Live VII, 24, 7; VIII, 10, 6; XXXII, 17, 11. V. Marquardt, *Römische Staatsverfassung,* t. II, p. 416, n. 1. — Mais *cur plura?* Les omissions ou erreurs que nous pourrions relever, se rencontrent aussi dans les autres dictionnaires latins publiés en France, et si l'on établit une comparaison entre ces ouvrages, on reconnaîtra que celui de M. Lebaigue est le plus exact et le plus correct de tous.

L. R.

ACTES OFFICIELS.

ATHÉNÉES ROYAUX. — NOMINATIONS.

A l'athénée royal de Bruxelles. — Second professeur de sciences naturelles (chaire nouvellement créée), M. Piré (L.), actuellement professeur chargé de la classe préparatoire à la section des humanités, au même établissement.

M. Piré donnera tous les cours d'histoire naturelle et dirigera les excursions scientifiques dans les deux sections.

Professeur chargé de la classe préparatoire à la section des humanités, en remplacement de M. Piré (L.), M. Tontor (Gustave), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur chargé de la cinquième latine à l'athénée royal de Hasselt.

Professeur chargé du cours de flamand à la section des humanités, (chaire nouvelle), M. Verstraeten (Jean-François), muni du diplôme de capacité pour l'enseignement du flamand, actuellement professeur chargé du cours de flamaud à la section professionnelle du même établissement;

Professeur chargé du cours de flamand à la section professionnelle (chaire nouvelle), M. Kleyntjens (Jean-Chrétien), docteur en philosophie et lettres, porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement du flamand, actuellement professeur chargé du cours de flamand à l'athénée royal de Tournai;

Professeur chargé du cours de flamand à la section professionnelle, M. Doms (Émile), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement du flamand, actuellement professeur chargé du cours de flamand à l'athénée royal de Mons.

A l'athénée royal de Mons. — Professeur de flamand, en remplacement de M. Doms (Émile), M. Candrix (Henri), porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement du flamand, actuellement instituteur communal et professeur de flamand à l'école supérieure d'adultes, à Liége;

Professeur chargé de la sixième latine, M. Boinem (Jules), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement surveillant à l'athénée royal de Tournai;

Professeur chargé de la quatrième latine, M. Descamps (Frédéric-Léopold), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur chargé de la quatrième latine à l'athénée royal de Namur;

A l'athénée royal de Namur : Professeur chargé de la quatrième latine, M. Angenot (Victor-Marie-Lambert), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur chargé de la sixième latine au même établissement;

Professeur chargé de la sixième latine, M. Salmon (Alexis), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités.

A l'athénée royal de Tournai. — M. George (M.-A.), docteur en sciences naturelles, est nommé surveillant.

Professeur de flamand, M. Florus (Marie-Louis), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement du flamand, actuellement régent à l'école moyenne de l'État, à Malines.

A l'athénée royal de Liége. — M. Lambotte (Jules-Joseph-Edmond), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement chargé à titre provisoire de la classe préparatoire (section professionnelle) à l'athénée royal de Liége, est nommé professeur au même établissement.

A l'athénée royal de Hasselt. — M. Kleynen (Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités; actuellement professeur de 4e latine au collége communal de Tirlemont, est nommé professeur.

Professeur chargé de la cinquième latine, M. Quoïdbach (T.), actuellement professeur chargé du cours d'histoire et de géographie au même établissement.

Professeur chargé du cours d'histoire et de géographie, M. Mallet (Georges), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur de la classe préparatoire au collége communal de Charleroi.

MM. Leclercq (L.), professeur à l'athénée royal de Bruges, et Toussaint (J.-L.), régent à l'école moyenne de l'État, en celte ville, ont été provisoirement chargés, le premier du cours de tenue des livres, et le second du cours de mathématiques (en 2e et en 3e division) à l'école normale primaire de l'État à Bruges.

La démission offerte par M. Farcy (Mathieu), de ses fonctions de maître de gymnastique en partage et de surveillant à l'athénée royal de Hasselt est acceptée.

Jury central. — Session extraordinaire de novembre. Conditions d'inscription.

L'ouverture de la session extraordinaire du jury central, prévue par l'arrêté royal du 22 mars 1877, a lieu, le cas échéant, au commencement du mois de novembre.

Cette session est exclusivement réservée à l'examen des personnes qui, après s'être fait inscrire pour la session du mois d'août, ont reçu du jury l'autorisation de se représenter devant lui à l'époque de la session extraordinaire de la même année. L'autorisation est donnée par le jury, selon les cas, soit au moment où il prononce l'ajournement, soit au moment où il constate la légitimité des motifs d'examen. Elle est actée au procès-verbal; aucune réclamation n'est admise après la clôture de ce procès-verbal.

VARIA.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Classe des Beaux-Arts.

Programme de concours pour 1880.

SUJETS LITTÉRAIRES.

Première question. — Rechercher les origines de l'école musicale belge. Démontrer jusqu'à quel point les plus anciens maîtres de cette école se rattachent aux déchanteurs français et anglais du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle.

Deuxième question. — Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis l'époque romaine jusqu'au XVIIIe siècle.

Troisième question. — Rechercher les origines du bas-relief et du haut-relief, et faire un examen critique des développements et des modifications que ce mode de sculpture a subis aux différentes époques de l'art et dans les divers styles.

Quatrième question. — Déterminer les caractères de l'architecture flamande du XVIe et du XVIIe siècle. Indiquer les édifices des Pays-Bas dans lesquels ces caractères se rencontrent. Donner l'analyse de ces édifices.

La valeur des médailles d'or, présentées comme prix pour chacune de ces questions, est de *mille francs* pour la PREMIÈRE, pour la TROISIÈME et pour la QUATRIÈME, et de *huit cents francs* pour la DEUXIÈME.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er juin 1880, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations; elle exige, à cet effet, que les concurrents indiquent les éditions et les pages des ouvrages qui seront mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches manuscrites seules seront admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle croit devoir rappeler aux concurrents que les manuscrits des mémoires soumis à son jugement restent déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

Classe des Sciences.

Programme du Concours pour 1880.

SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Première question. — Exposer l'état de nos connaissances sur les phénomènes connus sous le nom d'*influence des masses*, et montrer pourquoi les idées de Berthollet ont cédé devant celles de Proust. Indiquer, s'il est possible, la voie à suivre pour arriver à la solution de ce problème général.

Deuxième question. — Trouver et discuter les équations de quelques surfaces algébriques, à courbure moyenne nulle.

Troisième question. — On demande de compléter, par des expériences nouvelles, l'état de nos connaissances sur les relations qui existent entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

Première question. — Faire la description des terrains tertiaires appartenant à la série éocène, c'est-à-dire terminés supérieurement par le système laekenien de Dumont, et situés dans la Hesbaye, le Brabant et les Flandres.

Deuxième question. — Faire connaître l'histoire de la vésicule germinative dans des œufs pouvant se développer par parthénogénèse.

L'auteur choisira librement l'objet de ses études parmi les diverses espèces animales chez lesquelles le développement parthénogénésique a été positivement constaté.

Troisième question.— On demande de nouvelles observations sur les rapports du tube pollinique avec l'œuf, chez un ou quelques phanérogames.

La valeur des médailles décernées comme prix sera de *huit cents francs;* elle est portée à *mille francs* pour la TROISIÈME QUESTION de la section des sciences physiques et mathématiques.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, avant le 1er août 1880.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; les auteurs auront soin, par conséquent, d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfer-

mant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les mémoires remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

La classe adopte, dès à présent, les deux questions suivantes pour le concours de 1881 :

Première question. — On demande de nouvelles recherches sur la germination des graines, spécialement sur l'assimilation des dépôts nutritifs par l'embryon.

Deuxième question. — Étendre, à huit points d'une courbe du troisième ordre, la propriété anharmonique de quatre points d'une conique.

Cette propriété a déjà été étendue aux sommets de deux n latères conjugués à une courbe du n^e ordre (*Éléments d'une théorie des faisceaux*, par F. Folie. — Liége, Decq, 1878), ainsi qu'aux sommets de n n latères, conjugués à cette même courbe (*Quelques théorèmes de Géométrie supérieure*, par C. Le Paige. — BULLETIN DE L'ACADEMIE, 2e série, tome XLV, 1878, p. 94).

CONCOURS

Institué par la Société Bibliographique Belge.

A l'occasion du 50me anniversaire de notre Indépendance nationale, la Société Bibliographique belge, désireuse de contribuer au progrès des études historiques dans notre pays, a résolu d'ouvrir un concours sur le sujet suivant :

Faire la bibliographie systématique et complète des travaux belges et étrangers qui ont été publiés, pendant la période de 1830 à 1880, sur l'histoire tant générale que particulière de la Belgique depuis les premiers temps jusqu'à la mort de Léopold Ier, avec une introduction indiquant les principaux ouvrages qui ont paru sur le même sujet avant 1830.

La Société estime que le principal mérite du travail qu'elle demande doit consister dans un classement judicieux et scientifique, de nature à fournir le plus rapidement possible au chercheur les éléments de son étude, quelle que soit la monographie dont il veut s'occuper.

Sans vouloir signaler aux concurrents les divers essais bibliographiques qui pourront leur servir de guide, la Société croit devoir les rendre attentifs aux nombreux travaux dispersés dans les revues et les recueils périodiques.

Les manuscrits devront être adressés *franco*, avant le 1er Mars 1880, à M. HENRI FRANCOTTE, secrétaire de la Société, quai de l'Industrie, 15, à Liége.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté, portant à l'intérieur le nom de l'auteur, et à l'extérieur une devise qui sera reproduite en tête du manuscrit.

L'ouvrage couronné restera la propriété de la Société, qui le publiera à ses frais.

Les manuscrits non couronnés qui seraient réclamés par leurs auteurs seront renvoyés aux frais de ceux-ci.

Le prix consistera en une somme de six cents francs.

Il sera mis à la disposition du lauréat vingt-cinq exemplaires de son travail imprimé.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Nous lisons dans la *Flandre Libérale :*

M. le ministre de l'instruction publique a adressé la lettre suivante aux personnes qu'il a désignées pour faire partie de la commission chargée de l'étude préparatoire des réformes à introduire dans l'organisation de l'enseignement moyen :

Bruxelles, le 5 mars 1879.

Monsieur,

Le gouvernement aura prochainement à s'occuper de la réorganisation de l'enseignement moyen donné aux frais de l'État. Son intention est de s'aider, pour arriver à un résultat utile, des lumières du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

Mais mon administration a pensé qu'avant de porter le débat devant ce collége, il conviendrait de passer en revue certaines propositions très-importantes qui se sont produites dans ces derniers temps, en ce qui concerne l'enseignement des humanités et qui émanent de particuliers ou de sociétés instituées en vue de contribuer au progrès des études. Inspirées par un sincère désir d'améliorer ce qui existe, ces propositions méritent un examen attentif. Elles seraient soumises à l'appréciation d'une commission spéciale, que l'on mettrait à même de s'en occuper à propos de quelques questions de principe, rédigées en termes généraux et sans qu'elles soient le moins du monde imposées comme unique moyen de solution de ces questions.

La commission ferait ainsi un travail préparatoire, une sorte d'avant-projet, lequel pourrait ensuite servir de base aux délibérations du conseil de perfectionnement.

Dans ces termes, j'ai cru pouvoir me rallier à l'idée qui m'était soumise.

La commission, dont je vous prie de vouloir bien accepter de faire partie, serait composée de la manière suivante :

1. Le directeur général de l'enseignement moyen, président;
2. L'inspecteur général de l'enseignement moyen;

3. L'inspecteur de l'enseignement moyen pour les humanités;

4. L'inspecteur de l'enseignement moyen pour les mathématiques.

5. M. Delbœuf, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége;

6. M. Gantrelle, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand;

7. M. L. Vanderkindere, professeur à la faculté de philosophie et lettres à l'Université de Bruxelles;

8. M. P. Tempels, auditeur militaire, président de la Société de la Ligue de l'Enseignement;

9. M. Branquart, préfet des études de l'Athénée royal de Bruxelles;

10. M. Gérard, préfet des études de l'Athénée royal de Liége;

11. M. Demoor, professeur de rhétorique latine;

12. M. Lecointe, professeur de mathématiques supérieures;

13. M. Du Fief, professeur d'histoire et de géographie;

14. M. Fleury, professeur de sciences naturelles;

15. M. Schreurs, professeur de sciences naturelles;

16. M. Sabbe, professeur de flamand;

17. M. Wagner, professeur d'allemand.

Elle nommera dans son sein un secrétaire, chargé de la rédaction des procès-verbaux et du rapport.

Les questions sur lesquelles elle aura à se prononcer sont les suivantes:

1. Quelles sont les matières qui doivent, eu égard aux besoins de l'époque, faire partie d'un enseignement complet d'humanités?

II. Quelle est l'importance relative de chacune de ces matières au point de vue du développement intellectuel?

III. Y aurait-il lieu d'adopter un régime particulier pour les élèves qui révèleraient des aptitudes littéraires spéciales? Quel serait ce régime; comment l'organiserait-on?

IV. Quel temps convient-il d'employer aux études d'humanités; en d'autres termes, en combien d'années le divisera-t-on?

V. Indiquer les modifications de détail que devrait subir le programme général actuel, en supposant admise une organisation conforme aux vues de la commission.

VI. Formuler un tableau de la répartition du temps dans un athénée par classe et par matière, eu égard aux mêmes réformes.

VII. Les méthodes actuelles sont-elles irréprochables? Quels seraient éventuellement les perfectionnements à y introduire?

VIII. Tout en laissant plus de liberté quant aux choix des méthodes, ne pourrait-on stimuler les professeurs à l'emploi des meilleurs procédés en faisant constater annuellement, lors des examens de passage, lesquels se feraient avec une certaine solennité, quels sont les résultats obtenus?

IX. Indiquer toute autre réforme qui paraîtrait utile au progrès des études.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue.*

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 1er février : La Médée d'Euripide, p. p. **Prinz,** par Henri Weil. — **Longnon**, Géographie de la Gaule au VIe siècle (second article), par G. M. — Du 8 : **Cavallin,** Des modes et des temps du discours indirect dans Hérodote, par Ch. G. — La Germanie de Tacite, p. p. **Prammer,** par J. Gantrelle. — **Aubé,** La polémique païenne à la fin du IIe siècle : Fronton, Lucien, Celse, Philostrate, par A. Sabatier. — Du 15 : **Denis,** Huss et la guerre des Hussites, par R. — Du 22 : **E. Havet**, Le Christianisme et ses origines : Le Judaïsme (premier article), par Maurice Vernes. — Sentences et dernières paroles de Sénèque, p. p. **Woelfflin.** — **Charvériat**, Histoire de la guerre de trente ans, par R. — Du 1r mars. **E. Havet**, Le Christianisme et ses origines, le Judaïsme (second article), par Maurice Vernes. — **Mommsen,** Le droit public de Rome, par Paul Guiraud. — Œuvres de Salvien, p. p. **Halm.** — Du 8 : **Schrader,** Les inscriptions cunéiformes et l'histoire, contribution à la géographie, l'histoire et la chronologie des Assyriens, par G. Maspero. — **Carapanos,** Dodone et ses ruines, par P. Vidal-Lablache. — Des transformations de la propriété foncière en France au moyen-âge, leçon d'ouverture de M. **Fustel de Coulanges,** par G. Monod. — Du 15 : **Zeller,** Sur l'éternité du monde suivant Aristote et sur les prédécesseurs grecs de Darwin. — **Robert,** État des catalogues des manuscrits des bibliothèques de Belgique et de Hollande, par Ch. Graux. — **Stapfer,** Shakespeare et l'Antiquité : 1re partie, l'Antiquité grecque et latine dans les œuvres de Shakespeare, par Ernest Lichtenberger. — Du 22 : **Beltram y Rózpide,** Histoire de la philosophie grecque, par Ch. G. — **Gitlbauer,** Du Vindobonensis, le plus ancien manuscrit de Tite-Live, par Émile Chatelain. — **Paillard,** Le procès de Pierre Brully, par R. — **Reuss**, Pierre Brully, ministre de l'Église française de Strasbourg ; **Rivier,** Claude Chansonnette, jurisconsulte messin et ses lettres inédites. — **Wiesener,** La jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre, par R. — Du 29 : **Le Blant**, Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles, par Eugène Müntz. — **Demolins,** Histoire de France, tomes I et II, par G. Monod. — Du 5 avril : **Len-**

théric, La Grèce et l'Orient en Provence. — **De Grouchy** et **Travers**, Étude sur Nicolas de Grouchy et son fils Timothée de Grouchy, par T. de L. — **Tamizet de Larrocque**, De la correspondance inédite de Montfaucon. — Lettre de M. Fustel de Coulanges et réponse de M. Monod. — Du 12 : **Double**, Les Césars de Palmyre. — **Fialon**, Saint Athanase, étude littéraire, par M. N. — **Dahn**, Vie et écrits de Paul Diacre; **Jacobi**, les sources de l'histoire des Lombards de Paul Diacre; **Waitz**, Édition de l'histoire des Lombards de Paul Diacre, à l'usage des écoles; Les Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum dans la collection des Monumenta Germaniæ, par G. M. — Du 19 : **Windisch**, Grammaire irlandaise abrégée avec des morceaux choisis, par H. d'Arbois de Jubainville. — Œuvres de Sidoine Apollinaire, p. p. **Baret**, par Émile Chatelain. — Du 26 : Écrits choisis de Lucien, p. p. **Sommerbrodt** : **Croiset**, un épisode de la vie de Lucien, le Nigrinus, par Ch. Graux. — **Vast**, le cardinal Bessarion, par C. S.

Société belge de Géographie. Bulletin. Troisième année 1879. N° 1.

Sommaire : I. Em. Verstraete. La Nouvelle-Zélande. — II. E. Adan. La géographie à l'exposition universelle de 1878 (2me article). — III. L. Cruls. Note sur les instruments à employer en voyage. — IV. E. Adan. Le Calendrier. — V. La grande carte de l'État-major autrichien. — VI. A. J. Wauters. L'Afrique centrale en 1522. — VII. Chronique géographique. Afrique : Association internationale. — Séance annuelle du comité belge. — Séance du comité suisse. — Dernières nouvelles de l'expédition internationale. — Expédition de M. Savorgnan de Brazza. — VIII. Merzbach et Falk. Bibliographie. — Cartes : Calendrier perpétuel. — Carte d'Afrique de Ptolémée de 1522. — Compte-rendu des actes de la société. — Conférences. — Séance mensuelle de janvier. — Organisation du congrès de géographie commerciale. — Liste des membres. — Sociétés et institutions correspondantes. — Ouvrages reçus.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthums-Wissenschaft, herausg. von Conrad Bursian. Berlin, Calvary.

Sechster Jahrgang 1878. *Zweites und drittes Heft.* Zweite Abtheilung. Jahresbericht über T. Maccius Plautus für 1877 und 1878. Von Gymnas.-Oberlehrer Dr. Aug. Lorenz in Berlin. — Bericht über die Literatur zu späteren lateinischen Schriftstellern von 1874 bis (September) 1878. Von Dr. E. Ludwig in Eisenach. — Dritte Abtheilung. Bericht über die von Januar bis August 1878 erschienenen, die Geschichte der classischen Alterthumswissenschaft betreffenden Schriften. Von Professor Dr. C. Bursian in München. — Bericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der griechischen und lateinischen Metrik. Von Dr. W. Velke in Strassburg im Elsass. — Jahresbericht über die in den Jahren 1874—1877 erschienenen die griechische Grammatik betreffenden Arbeiten. Von Prof. Dr. Bernh. Gerth in Dresden. (Forts. folgt). — Beilage von T. O. Weigel in Leipzig.

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universität Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1879.

8 *Februar*. Franz Reber, die Ruinen Roms. Neue Ausgabe. Mit 36 Abbildungen in Ton- und Farbendruck, 6 Plänen, einem Stadtplan und 72 Holzschnitten. Leipzig, Weigel. Lieferung 1-5. Jede Lieferung M. 7 (von R. Engelmann : bon, quelques critiques). — 15 *Februar*. Joachim Marquardt und Theodor Mommsen, Handbuch der römischen Alterthümer. Band I, II, 1. 2 : Theodor Mommsen, Römisches Staatsrecht. I, II, 1. 2. Zweite Auflage. Band VI : J. Marquardt, Römische Staatsverwaltung, III. Leipzig, Hirzel, 1876-1878. Prix : M. 45 (von Herman Schiller : beaucoup d'améliorations dans cet ouvrage de la plus haute valeur). — Josef Klein, die Verwaltungsbeamten der Provinzen des Römischen Reichs bis auf Diocletian. Ersten Bandes erste Abtheilung : Sicilien und Sardinien. Bonn, Strauss, 1878. Prix : M. 8 (von H. Schiller : bon complément du premier volume de Marquardt sur la Staatsverwaltung). — Xenophontis expeditio Cyri, recensuit Arnoldus Hug. Editio major. Leipzig, Teubner, Prix : M. 1,20. (von Hertlein : édition basée sur une nouvelle collation du manuscrit principal, le Parisinus 1640. Quelques conjectures sont rejetées). — 1 *März*. Johann Kvíčala, Vergil-Studien, nebst einer Collation der Prager Handschrift. Prag, Tempsky, 1878. Prix : M. 4 (von E. Glaser : cette collation du manuscrit de Prague est très-utile à la constitution du texte de Virgile). — 22 *März*. Eduard Munk, Geschichte der griechischen Literatur. Für Gymnasien und zum Selbststudium. Dritte Auflage bearbeitet von Richard Volkmann. Theil I. Berlin, Dümmler, 1879. Prix : M. 3 (von H. Wecklein : sans prétentions scientifiques, cet ouvrage peut plaire aux lettrés). — Sophokles, erklärt von Schneidewin. Bändchen 3 : Oedipus auf Kolonos. Siebente Auflage, besorgt von Nauck. Berlin, Weidemann, 1878. Prix : M. 1,50 (von Wecklein : commentaire amélioré, bonnes additions critiques). — 12 *April*. Heinrich Kiepert, Lehrbuch der alten Geographie. Berlin, Dietrich Reimer, 1878. 544 Seiten. 8°. Prix : M. 6 (von Bursian : c'est un chef-d'œuvre ; quelques critiques ethnographiques). — 19 *April*. Güldenpenning und Island, der Kaiser Theodosius der Grosse. Ein Beitrag zur römischen Kaisergeschichte. Halle, Max Niemeyer, 1879. (von Hermann Schiller : favorable). — Apollonii Dyscoli quae supersunt, recensuerunt, apparatum criticum, commentarium, indices adjecerunt Richardus Schneider et Gustavus Uhlig. Vol. I, fasc. 1. Lipsiæ, Teubner. Prix : M. 10 (von Arthur Ludwig : bon ouvrage).

Blätter für das Bayerische Gymnasial- und Real-Schulwesen. — München, Lindauer'sche Buchhandlung.

Vierzehnter Band. 4 Heft. Zur alten Geographie, von J. Wimmer (les livres de géographie ancienne ne devraient pas tant négliger la géographie physique). — 5. Heft. Die neuesten Kundgebungen gegen und für die klassische Erziehung, von Sarreiter (l'auteur se prononce pour la nécessité des études classiques).

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 22. 3e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

CONSIDÉRATIONS SUR LE CLIMAT DE L'ITALIE ANCIENNE.

(Virg. Géorg., II, 148 et 149).

La Revue a publié récemment une note critique sur deux passages de Virgile. Tout en reconnaissant ce qu'il y a d'ingénieux dans le raisonnement par lequel M. Mallet arrive à une interprétation nouvelle des vers 148 et 149 du livre II des Géorgiques, je suis d'avis qu'il faut conserver l'ancienne ponctuation et rapporter ces deux vers à l'Italie, et non à l'Orient. Selon moi, le poète y décrit l'heureux climat et la merveilleuse productivité de l'Italie. Quant au climat et à la faune de l'Orient, le plan des Géorgiques ne lui permettait pas d'en parler. La matière du poème est distribuée de façon que le 1er livre traite de la culture des terres labourables, le 2e de celle des arbres, le 3e de l'éducation des troupeaux, et le 4e du soin à donner aux abeilles. Dans le 2e, consacré à l'arboriculture, Virgile, après avoir indiqué les moyens naturels et artificiels de la production et du développement des arbres, dit qu'il faut examiner le sol ou milieu qui convient à chacun (109-115) et le climat qui lui est propre (116-136). Chaque arbre a sa patrie ou son habitation (*Divisae arboribus patriae*). Ainsi l'Inde centrale porte l'ébénier, l'Arabie l'arbre à encens (Boswellia turifera L.), la Judée le balsamier et l'acacia du Levant (Mimosa Nilotica L.), l'Ethiopie le cotonnier (Gossypium herbaceum L.), le pays des Sères le mûrier; l'Inde voisine de l'Océan produit des arbres gigantesques. On y trouve en effet des palmiers qui atteignent jusqu'à 80 mètres de hauteur; le figuier de Bengale (Ficus Indica ou religiosa L.) émet de ses branches des racines adventives qui s'implantent dans le sol, de manière qu'un seul arbre peut former tout un bois; le fameux figuier de Nerbedda occupe

plus de 2000 pieds de circonférence et est entouré de 320 colonnes (Cf. Pline, VII, 2, 2, XII, 4, 8.). Arrien (*Indica* c. 11), fait mention d'arbres tellement grands que l'ombre qu'ils projettent s'étend sur un espace de 5 plèthres ou 160 mètres et peut bien couvrir dix mille hommes. Enfin, la Médie produit le citronnier (Malus Medica.)

Le poète a rempli sa promesse; il a indiqué la patrie de différents arbres exotiques, merveilleux par leurs fruits ou par leur taille; il n'avait pas à décrire le climat ni la faune de l'orient; c'eût été étranger à son sujet: il n'avait pas d'omission à réparer. Au contraire dans cette belle description de l'Italie (136-176), où son enthousiasme patriotique se donne libre carrière, il ne peut manquer de signaler, parmi les avantages (*laudes*) de ce beau pays, un trait essentiel du tableau, la douceur du climat, célébrée par tous les auteurs anciens et modernes. Pline, dans l'éloge qu'il fait de l'Italie, avait en vue ce passage des Géorgiques; il imite même la phrase finale : *Salve, parens*, etc.; il a évidemment compris ces deux vers comme Virgile, en les rapportant à l'Italie. Citons quelques passages de Pline et de Florus, faisant l'éloge de ce climat :

Plin. H.N. 37, 77. In toto orbe et quacunque coeli convexitas vergit, pulcherrima est omnibusque rebus principatum naturae obtinens Italia, rectrix parensque mundi altera, viris, feminis, ducibus, militibus, servitiis, artium praestantia, ingeniorum claritatibus; *jam situ ac salubritate coeli atque temperie*, etc. — 3, 5. Nec ignoro ingrati ac segnis animi existimari posse merito, si breviter atque in transcursu ad hunc modum dicatur terra, omnium terrarum alumna eadem et parens... Jam vero *tanta ea vitalis ac perennis salubritatis coeli temperies* etc. — *Florus* 1, 16. Omnium non modo Italiae, sed toto orbe terrarum pulcherrima Campania plaga est. *Nihil mollius coelo*, *denique bis floribus vernat*. Nihil uberius solo; ideo Liberi Cererisque certamen dicitur. Nihil hospitalius mari, etc. — 3, 3. — In Venetia, quo fere tractu Italia mollissima est, *ipsa coeli solique clementia robur elanguit.*

Ces passages et d'autres me semblent prouver que l'hiver en Italie ne peut pas être assez rigoureux pour couvrir la terre d'une haute couche de neige, pour durcir le sol au point qu'on ne puisse l'ensemencer, pour fendre les pierres et arrêter le cours des fleuves. Ce serait contraire à toutes les notions scientifiques.

Nous autres habitants des régions quasi-boréales, nous nous trompons facilement dans l'interprétation des écrits des auteurs méridionaux et orientaux, en jugeant de leur pays et de leur climat d'après les nôtres. L'Italie est située entre 37° 56′ et 46° 42′ lat. N. Or, la zône pluviale, celle où il ne neige jamais, s'étend jusqu'au 40e degré, et, dans le midi de la France, jusqu'au 45e. Plus on se rapproche de cette zône, plus la neige et la glace sont rares. En Italie, sauf dans les contrées élevées, un véritable hiver ne se fait sentir qu'au pied des Alpes. Bien que l'Italie septentrionale ait un climat inégal et que les extrêmes de chaleur et de froid y présentent un écart assez considérable, on peut dire que la plaine du Pô, abritée par le rempart des Alpes, est par excellence le pays tempéré, puisque le 45e degré, à égale distance du pôle et de l'équateur, coupe et recoupe le cours du fleuve. Gènes, les environs du lac de Côme (lac Larius) et du lac Majeur (lac Verbanus) et Venise jouissent d'une température relativement très égale et sont des localités privilégiées, à cause de l'action modératrice des eaux qui tempère les chaleurs de l'été et adoucit les froids de l'hiver, la température de l'eau étant plus constante et les terres adjacentes participant à cette uniformité.

D'après Reclus, dans les jardins du golfe Pallanza (lac Majeur), le thermomètre ne descend jamais au-dessous de 5° centigrades. Dans l'Italie centrale jusqu'au 41°, le thermomètre descend rarement au-dessous de 3°, température extrême, qui chez nous s'observe parfois déjà dès le commencement d'octobre. Dans l'Italie inférieure, surtout dans sa partie occidentale, le long des côtes, dans la Campanie, le thermomètre ne descend presque jamais au-dessous de 0°. A Rome, à Naples, il ne gêle pas, il ne neige pas tous les ans. Ainsi, cet hiver-ci, il n'a pas neigé à Rome, ou, si la neige est descendue quelquefois, elle se fondait aussitôt en touchant le sol. En revanche les montagnes de la Sabine et le Soracte (672m) étaient couverts de neige pendant environ 2 mois.

A Rome on donne congé aux étudiants lorsque la neige est un peu abondante et durable, et, lors du dernier congé ainsi obtenu, il s'était écoulé un intervalle de 4 années *sans neige*. D'ailleurs la chute d'une certaine quantité de neige n'est pas toujours l'indice d'un froid intense. On sait qu'il peut tomber de la neige bien qu'il y ait 3 ou 4 degrés au-dessus de 0. Un voyageur raconte qu'à Milan même la neige est assez rare, au point

que, lorsqu'il en tombe par hasard, les habitants s'élancent dans la rue en s'écriant : *La neve! la neve!*, comme s'ils étaient en présence d'un spectacle extraordinaire. Un autre fait remarquable, qui prouve la rareté de la neige et de la glace dans les plaines de la péninsule, c'est que le mont Etna doit en approvisionner la moitié de l'Italie, et l'on sait qu'on en fait une très grande consommation, pendant l'été, pour la conservation de certains comestibles et de certaines boissons.

Dans une conférence donnée à Rome par le P. Secchi sur le climat de Rome et publiée dans la « Meteorologia Romana » du P. Ferrari, le savant astronome s'exprime ainsi :

« Le climat de Rome est de sa nature excellent et privilégié de la nature. Il suffit de voir le tempérament robuste de ses habitants, leur mine fraiche et leur teint fleuri pendant les mois d'hiver pour dire que Rome ne le cède en rien au plus salubre climat du monde. Les étrangers le savent et y accourent en foule innombrable pour y passer la rude saison. La limpidité de son ciel est proverbiale; la température y est modérée, les froids extrêmes y sont inconnus pendant l'hiver et il y a à peine 5 ou 6 jours pendant lesquels le thermomètre descend de quelques degrés au-dessous de zéro. Pour les chaleurs aussi, nous n'avons pas les extrêmes que les autres pays ont à pareille latitude, et quant à la variabilité du temps, bien que nous nous en plaignions beaucoup, après y avoir porté mon attention, je l'ai trouvée beaucoup moindre que dans beaucoup de nos provinces limitrophes. Rome étant placée à peu de distance de la mer, a un climat continental prédominant, mais elle jouit en même temps des avantages d'un climat maritime. » D'après ce passage nos orangeries peuvent nous donner une idée du climat de Rome.

Un autre indice de la douceur du climat de l'Italie, c'est l'état de la végétation pendant l'hiver. Les orangers, les myrtes, les citronniers, les oliviers, les jujubiers, les figuiers y viennent facilement partout en plein air dans les plaines jusqu'au 40e degré, et même, dans une bonne exposition, jusqu'au 45e. Les amandiers y fleurissent dès le mois de janvier. On sait que cette floraison ne commence que lorsque la température moyenne diurne se soutient pendant huit à dix jours à $+ 6^{\circ}$. Les plantes potagères y réussissent en ce mois mieux que pendant l'été. Les arbres y sont rarement surpris par une gelée un peu forte pendant tout l'hiver, tandis qu'en Belgique ils le sont souvent dès

le mois d'octobre ou de novembre. Les froids y durent si peu que les arbres et les arbustes ne quittent presque jamais leur verdure, les nouvelles feuilles succédant aux anciennes presque sans interruption. Plusieurs espèces mêmes les conservent toujours; elles deviennent seulement plus fraîches et plus vertes. Le figuier, par exemple, ne perd ses feuilles et n'a un repos hivernal que dans les pays où la température moyenne annuelle s'abaisse au-dessous de $+ 12^{\circ}$; tandis que dans les pays où elle ne descend pas au-dessous de ce terme, cet arbre produit sans discontinuer des feuilles et des fruits, ce qui arrive à peu près dans toute l'Italie, si l'on en juge d'après les températures moyennes suivantes (Despretz): Naples 16°, 4. Rome 15°, 8. Florence 15°, 3. Venise 13°, 7. Milan 12°, 8. Paris 10°, 6. Bruxelles 10°, 3.

On peut dire surtout de l'Italie méridionale ce que Mme de Sévigné écrivait à Mme de Grignan au sujet de la Provence, dont le caractère méridional a frappé tous les voyageurs :

« Ce que vous me dites des arbres qui changent, est admirable. La persévérance de ceux de la Provence est triste et ennuyeuse. Il vaut mieux reverdir qu'être toujours vert. Corbinelli dit qu'il n'y a que Dieu qui soit immuable. Toute autre immutabilité est une imperfection. »

Goethe qui a passé à Rome et à Naples les deux hivers de 1786 et 1787, nous a laissé dans son « Voyage d'Italie » une correspondance fort intéressante; c'est un journal sous forme de lettres. Qu'on lise celles du 16, 17, 20, 22 et 27 octobre, du 7, 17, 18 et 22 novembre, du 2, 8 et 13 décembre, du 18 janvier, du 17 et 19 février, et l'on se convaincra de la clémence du ciel de l'Italie. Il n'y est question ni de gelées, ni de neige qui tombe; le poète y parle d'ordinaire de journées sereines et même chaudes, de pluies après lesquelles le temps se refroidit beaucoup moins que chez nous après les pluies d'été. J'en cite quelques passages : 2 décembre. — « Le temps, beau, calme et chaud, n'est que rarement troublé par quelques jours de pluie; c'est pour moi, à la fin de novembre, quelque chose de tout nouveau. » — 8 décembre. — « Nous avons en général de fort belles journées. La pluie qui tombe de temps en temps fait verdir l'herbe et les plantes potagères. Les arbres toujours verts se dressent aussi çà et là, de façon qu'on s'aperçoit à peine qu'il y en a d'autres qui ont perdu des feuilles. Dans les jardins

on voit partout des orangers s'élevant de pleine terre sans aucun abri et tout chargés de fruits. » — 13 décembre. — « Voici ce que vous pourrez lire ou raconter à vos enfants : On ne se doute pas ici que nous sommes en hiver. Les jardins sont plantés d'arbres toujours verts, le soleil luit brillant et chaud. On n'aperçoit de neige que sur les montagnes les plus éloignées vers le Nord. Les orangers, etc. »

Columelle, dans son traité de l'agriculture, donne une espèce de calendrier agronomique à l'usage des laboureurs (XI, 2), où il indique l'état du ciel et pour ainsi dire la note des différents temps éventuels pendant toute l'année. Il ne cite qu'un seul jour, le 23 mars, où il neige quelquefois (X. Kal. April. : pluvius dies, interdum ningit).

Quant aux jours qu'il signale comme froids (*hiemat* ou *frigidus dies*), j'en trouve 1 en octobre, 6 en novembre, 2 en décembre, 2 en janvier, 2 en février, 2 en mars, disséminés dans toute la période hivernale, de façon que, d'après le P. Secchi, il n'y a que 5 ou 6 jours d'un froid extrême de — 3°. Ce froid, supportable pour nous autres habitants des contrées plus septentrionales, paraît rude et désagréable à l'habitant du midi. On peut encore consulter à cet égard Varron et Pline.

Ces considérations m'engagent à proposer pour les passages I, 310; II, 316-317; IV, 135-136 une interprétation moins absolue et plus conforme à l'idée que je me fais de l'hiver méridional.

Au vers I. 310, les mots : « *tum nix alta jacet* » doivent s'entendre, selon moi, non des plaines et des vallées, mais bien des hauteurs et des collines, sur lesquelles Virgile engage le laboureur à poursuivre le cerf et le daim, comme il le dit d'une manière formelle et explicite au vers III. 412 :

Montesque per altos
Ingentem clamore premes ad retia cervum.

Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que dans les passages où les auteurs latins parlent d'une épaisse couche de neige, il s'agit de régions élevées ou d'excursions du chasseur dans les montagnes.

Vides ut alta stet nive candidum
Soracte. Hor. Od. 1. 9. 1.
Quodsi bruma nives Albanis illinet agris (les hauteurs d'Albe),
Ad mare descendet vates tuus. id. Ep. 1. 7. 10.
Tumulos Albano in monte nivales. Cic. de Div. 1. 11.

Qualis aut Molossus aut fulvus Lacon,
Amica vis pastoribus,
Agam per altas aure sublata nives,
Quaecunque praecedet fera. Hor. Epod. 6. 5.
Leporem venator ut alta
In nive sectetur. id. Sat. 1. 2. 106.
Dum nivibus canent, impervia culmina, montes;
Dum valles nimiis impediuntur aquis. Tibull.
Vere novo, gelidus canis cum montibus humor
Liquitur. Virg. G. I. 43.

Ce fait n'a rien de surprenant et s'explique scientifiquement, si l'on compare les altitudes suivantes :

Plaine de Rome (traversée par le Tibre sur une étendue d'environ 62 kilomètres) 25^{m}; le point le plus élevé du Mont Viminal 65^{m}; le Janicule 86^{m}; Rocca di Papa (dans les Monts Albains) 88^{m}; lac d'Albe 144^{m}; lac Nemorensis 469^{m}; crète de Tusculum 656^{m}; mont Soracte 672^{m}; Monte Cavo (Mons Albanus) 941^{m}.

On sait qu'un abaissement de température de 1° correspond à une élévation de 190^{m}, de manière que, s'il y a, par exemple, 0° au sommet du Mont Albain, il peut y avoir + 5° dans la plaine de Rome. Il en est à peu près de même chez nous : pendant qu'il tombe à peine quelques légers flocons de neige dans la vallée de la Meuse, à Namur ou à Liége, il peut y avoir une couche de plusieurs pieds de neige sur les plateaux élevés des Ardennes ou dans la forêt de l'Hertogenwald.

C'est dans ce sens que je m'explique dans Horace :

Annus hibernus imbres *nivesque* comparat. Epod. 2. 30.
Imbres *nivesque* deducunt Jovem. Epod. 1. 3. 2.
Diffugere *nives* Od. IV. 7. 1.

Les neiges de ces hauteurs disparaissent au printemps, la limite des neiges perpétuelles ne descendant pas au-dessous de 1670 mètres. Aujourd'hui encore, pour l'Italien, l'hiver c'est « *il brutto tempo*, *freddo* (relatif) *alternato da acqua, grandine e neve ai monti* ». Pour jouir du spectacle d'une épaisse couche de neige, on fait, pendant les mois de décembre et de janvier, des excursions dans les montagnes, même à Bologne et à Turin.

Virgile parle une seule fois de neige tombant à gros flocons sur toute l'étendue du ciel; c'est dans la description de l'hiver de la Scythie (*ningit toto aethere* G. III. 367).

Il est vrai que, dans son ode : «*Jam satis terris nivis atque dirae*

grandinis misit Pater », Horace nous parle d'une grande quantité de neige qui est tombée à Rome même; mais précisément la manière dont il en parle indique qu'il s'agit d'un hiver plus rigoureux que les autres, et prouve que c'est un phénomène assez rare. Aussi le regarde-t-il comme un prodige annonçant la colère des dieux, qui punissent l'horrible crime des guerres civiles et du meurtre de César. Il est vrai encore que, dans son ode : « *Vides ut alta...* », ce poète nous parle du mont Soracte dont le sommet est blanchi par la neige, et des forêts fatiguées du poids des glaces; mais, encore une fois, cela ne prouve pas que la plaine soit couverte d'une haute couche de neige.

Le poète de Venouse, frileux de sa nature, redoute même le froid le plus léger. La vue seule de ce Soracte, blanchi par la neige, le fait frissonner. Aussi engage-t-il le roi du festin à entasser largement du bois sur le foyer, pour dissiper ce froid qui nous paraîtrait sans doute moins rigoureux. Horace me rappelle un autre poète méridional, Q. Sectanus, qui, selon son expression, se ramasse et s'accroupit pour résister à un froid qui nous semblerait peu intense :

Contractusque legebam;
Nam rore auctumni matutinisque pruinis
Frigidula intrabat male sartas aura fenestras.

Pline enfin s'occupe une fois de la neige (XVII. 2) et dit que le laboureur doit faire des vœux pour qu'elle demeure longtemps sur le sol, à cause de l'influence bienfaisante qu'elle exerce sur les plantes; mais cela me semble se rapporter aux endroits où la neige tombe ordinairement, c'est-à-dire, aux plateaux élevés[1]. En effet, Pline commence par dire que l'aliment des arbres c'est la pluie (*cibus arborum imber*), avant d'exprimer le vœu d'avoir de la neige durable là où le froid pourrait être funeste aux plantes, et au livre XVIII, où il énumère les pronostics tirés du lever et du coucher des astres, de la lune, des vents, du mouvement des étoiles, et où il parle du grand rôle que l'observation céleste joue dans l'agriculture, il ne cite nulle part la neige parmi les effets qu'amènent ces pronostics.

Quant aux glaçons dont l'hiver charge les fleuves en Italie

---

[1] La limite altitudinale des champs cultivés, par exemple, pour les deux versants des Alpes Pennines est de 1553^{m} (V. N.) et de 1454^{m} (V. S.) (K aemtz)

(I. 310), est-ce une exagération descriptive? Est-ce un fait réel?

D'après ce que nous avons vu plus haut, les rivières et les fleuves de l'Italie, qui ont en général un courant fort rapide, ne peuvent se geler ni se couvrir d'une croûte uniforme de glace, si ce n'est tout à fait au Nord; ce qui arrive, par exemple, dans les lagunes de la mer Adriatique. Quand les auteurs latins parlent de fleuves enchaînés par le froid et couverts d'une épaisse dalle de glace, il n'est généralement question que des contrées boréales, de la Scythie, de la Sarmatie, de la Thrace, qui pour nous n'est pas une contrée bien septentrionale; mais, mal connue chez les anciens et surtout du temps de Virgile, elle était comprise parmi les régions glacées du Nord.

Hebrus nivali compede vinctus. Hor. Ep. 1. 3. 3.

Virgile dit en parlant des fleuves de la Scythie :

Concrescunt subitae currenti in flumine crustae;
Undaque jam tergo ferratos sustinet orbes,
Puppibus illa prius, patulis nunc hospita plaustris. G. III. 360.

Cum Danubius ripas gelu jungit, duratusque glacie ingentia tergo bella transportat. Plin. Paneg. 12 [1].

En Belgique, ce n'est que dans les hivers rigoureux que les rivières et surtout les fleuves gèlent assez profondément pour permettre le passage des voitures. L'Escaut n'est que rarement pris à ce point. En 1827, la Meuse n'a été prise que par un froid de — 18° et après plusieurs semaines de gelée intense. La température la moins basse à laquelle la Meuse s'est fermée, c'est (en décembre 1818) à — 6°, après une gelée de six jours seulement.

Pour s'expliquer que des rivières de l'Italie charrient de la glace, ne pourrait-on pas admettre que les parties supérieures de ces rivières, les lacs plus nombreux qu'aujourd'hui et les affluents qui les alimentent, forment une légère couche de glace dont l'épaisseur peut varier selon l'influence de certaines causes,

---

[1] Un seul passage fait exception. Horace dit, en parlant d'une manière générale des fleuves de l'Italie : Gelu flumina *constiterint* acuto. Od. 1. 9.; mais ici le poète latin, en imitant une ode d'Alcée, reproduit les expressions du poète grec :

Ὕει μὲν ὁ Ζεύς, ἐκ δ'ὀρανῶ μέγας
χείμων, πεπάγασιν δ'ὑδάτων ῥοαί.

telles que la hauteur de l'eau, la fonte des neiges, l'abondance des nuages, l'intensité et la direction des vents? Ensuite, lorsque ces causes cessent d'agir, cette glace se détache et elle est charriée à de certains jours vers les parties inférieures. Ces glaçons peuvent même être arrêtés par des obstacles ou des détours de la rivière et s'accumuler au point d'obstruer le cours de l'eau (*Cursus frenaret aquarum*).

Le fait paraît admissible, si l'on considère que les nuits sereines et partant les gelées nocturnes sont très fréquentes en Italie, à cause de la limpidité de son ciel, et que la fréquence de ces gelées croît en raison de l'altitude d'un endroit. Il faut aussi tenir compte de la longueur des fleuves et de leur pente moyenne (altitudes) pour s'expliquer la formation de glaçons charriés.

Le Pô, qui sort des Alpes Cottiennes, a une longueur de 668 kilomètres; l'Adige, qui descend des Alpes Rhétiques, a une longueur de 400 kil.; le Tibre vient des Apennins Etrusques; il a, si l'on tient compte de ses sinuosités, une étendue de 371 kil.

Pente moyenne du Pô : Source (altitude) 1,952 mètres, Saluces 366, Turin 230, Pavie (bouches du Tessin) 100, Plaisance 66, Crémone 45, Mantoue 27, Ferrare 5.

Pente moyenne du Tibre (avec ses 42 affluents plus ou moins grands) : La vallée supérieure de la source jusqu'à Pérouse 480 à 320 mètres; bouches du Paglia 142, Campagne de Rome 25.

C'est ainsi que chez nous, nous voyons, par exemple, à Namur ou à Liége, la Meuse charrier à de certains jours des glaçons ou des aiguilles de glace provenant des affluents ou des endroits rapprochés de la source (altitude : 373 mètres), sans que sa partie inférieure soit prise, alors même que la température dans la plaine est de plusieurs degrés au-dessus de zéro.

Je ne pense pas non plus que, dans la pensée de Virgile, l'hiver soit assez rude à Tarente pour fendre les pierres (IV. 136), si l'on attache à cette expression le même sens qu'à notre locution : « Il gèle à pierre fendre. » *Rumpere saxa* ne me paraît pas synonyme de *findere lapidem* ou *silicem*. Dans le sens vulgaire du mot, les pierres (*lapis* ou *silex*) désignent ces cailloux roulés ou galets, fragments arrondis de quartz, de silex et en général de toute roche dure, qui forment ces dépôts diluviens qu'on remarque dans beaucoup de plaines. On les trouve également sur les plages de la mer et dans le lit de certains fleuves. Leur

forme arrondie provient d'un long frottement et leur cohésion compacte ne permet que difficilement à l'humidité de les pénétrer ou au froid de les fendre. Au contraire, les roches (*saxa*) désignent ces agglomérations de substances minérales, soit de même espèce, soit d'espèces différentes, qui se trouvent dans l'écorce solide du globe en masses assez considérables pour être regardées comme parties essentielles de cette écorce. Les variations de la chaleur, l'air, les vents, la sécheresse et l'humidité agissent d'une manière très sensible sur ces substances, et il n'est pas une roche à la surface de la terre qui ne présente les traces de ces influences à l'extérieur. La gelée surtout, qui vient surprendre l'eau dont une roche est pénétrée, est une des causes les plus puissantes de désaggrégation et de destruction, parce que la dilatation, la force d'expansion qui résulte de la congélation du liquide, détermine dans la masse une foule de ruptures et de fissures dans tous les sens.

Tant que le froid continue, ces fragments restent unis par la glace qui les cimente; mais au dégel, tout se détache et tombe en blocs, en pierres, en écailles, en grains ou en poussière. Les roches qui se dégradent le plus facilement sont celles à structure lâche (les calcaires), granulée (terreuse ou cristalline) ou feuilletée, ou bien les masses compactes, fracturées, fendillées à la surface, comme il s'en présente si souvent sur les collines et dans les montagnes. Si ces montagnes sont formées de couches très inclinées qui présentent leurs tranches ou leurs plans à la pente, il s'en détache à chaque instant des parties, et surtout dans les moments du jour où les variations atmosphériques sont plus sensibles; au moment du dégel il se fait d'énormes avalanches de pierres, qui roulent sur les pentes avec une étonnante rapidité et viennent s'accumuler en masses considérables au pied de ces pentes. C'est à ce fait que se rapportent, selon moi, les mots : *Cum hiems etiamnum frigore saxa rumperet:* ce qui peut se produire à différentes reprises pendant tout l'hiver, sans qu'il soit précisément rigoureux. Il suffit que la température au sommet des côteaux pierreux et des roches soit à 0°, pour qu'il y ait congélation, et qu'ensuite la température s'élève de quelques degrés au-dessus de zéro, pour qu'il y ait dégel et que l'effet des éboulis se produise. Le vers des Géorgiques (II, 532) :

Mitis in apricis coquitur vindemia saxis

(sur le sommet des côteaux la vendange amollie achève de mûrir aux rayons ardents du soleil)
fixe suffisamment le sens du mot *saxa,* roches spécialement exposées aux influences atmosphériques (*aprica*), à cause de leur élévation (cf. II, 377. Aut gravis incumbens *scopulis* arentibus aestas).

La vigne se plante d'ordinaire sur les collines et les côteaux pierreux, elle aime les rochers exposés au soleil :

Apertos Bacchus amat colles. II, 113.

Magnos scrobibus concidere montes II, 260.

(Couper par des fosses les hauteurs pour y planter la vigne).

Cf. Ligurum *saxa. Mart.* — les crus (les vins) de la Ligurie.

Pour la différence de *lapis* et de *saxum,* cf. Plin. H. N. 36, 22. Silex viridis ubi invenitur, *lapis*, non *saxum* est.

Qu'on remarque le mot *etiamnum,* dont on n'a pas assez tenu compte dans les traductions et qui se rapporte à un fait final, précédé de faits analogues. Virgile ne dit pas : Lorsque l'hiver fendait les pierres, c'est-à-dire, était le plus rude — au cœur de l'hiver — etc.; mais il dit : Lorsque l'hiver détachait *encore,* faisait *encore* écailler, éclater l'écorce terreuse ou cristalline des rochers, c'est-à-dire, produisait *encore* l'effet de la gelée et du dégel, lorsqu'il touchait à sa fin (dans la dernière quinzaine de janvier ou au commencement de février) ; — lorsqu'il arrêtait *encore* le cours des rivières en charriant des aiguilles ou de l'écume de glace amenée des régions élevées voisines des sources et des différents affluents : c'est alors que cet ingénieux et habile vieillard cueillait *déjà* la molle hyacinthe et se riait du retard de l'été et du zéphir. Il avait des fleurs *plus tôt* que les autres horticulteurs de Tarente, comme il savait aussi transplanter *très tard* (plus tard que tous les autres), en les rangeant en ligne, et l'orme et le poirier et le prunier et le platane. C'est par ses soins intelligents et des moyens artificiels (les serres — *specularia* dans Pline et Martial — commencent à être connues à cette époque) qu'il parvenait à avoir des fleurs précoces, à cueillir déjà en février l'hyacinthe (Delphinium Ajacis L.), qui ne fleurit d'ordinaire qu'au commencement de l'été. Il réussissait de même à faire mûrir tous les fruits que les fleurs du printemps avaient promis, grâce à son talent d'avoir toujours des sujets sains et vigoureux.

Comment croire d'ailleurs que le climat de Tarente soit aussi

rude, quand le poète de Venouse, qui certes n'aimait pas les hivers rigoureux, préfère ce séjour à tout autre :

Ille terrarum mihi praeter omnes
Angulus ridet....
Ver ubi *longum tepidasque* praebet
Jupiter *brumas*....
Ibi tu calentem
Debita sparges lacrima favillam
Vatis amici.

L'hiver enfin, dans la pensée de Virgile, n'est pas assez rude pour endurcir le sol au point qu'on ne puisse l'ensemencer (II, 316-317).

D'abord il ne s'agit pas dans ce passage d'ensemencer des terres; dès le vers 269, le poète nous avertit qu'il va s'occuper de la vigne, comme il le rappelle ici (II, 318 : *Optima vinetis satio*). On sait par quelle habile gradation Virgile, dans les Géorgiques, passe des plantes qui s'élèvent à peine au-dessus du sol à celles dont l'apparence est plus grande et plus belle, puis aux êtres animés et parmi eux à ceux dont les mœurs marquent un instinct voisin de l'intelligence humaine, de façon que le 1r livre ne s'occupe que des terres labourables et des semailles, le 2e des arbres et en particulier de la vigne. C'est au 1er livre qu'il fixe l'époque à laquelle il faut semer la fève, la luzerne, le millet, le froment, le far, l'orge, la vesce, la lentille (210-230). Ici (II, 315-317) il s'agit d'une précaution à prendre pour la plantation de la vigne. La première chose à faire sur un terrain qu'on destine à la vigne, c'est de le préparer et de le débarrasser autant que possible de toute plante nuisible, en le défonçant soit à la charrue soit à la bêche. Ce travail achevé, on trace des sillons (*sulci*) ou l'on creuse des fosses (*scrobes*); puis on laisse la terre ainsi préparée se reposer pendant l'été ou pendant l'hiver et subir l'influence de l'air ; enfin on plante la jeune vigne, et cela, d'après Columelle, soit au printemps, soit en automne: au printemps, si le climat est pluvieux ou froid; en automne, si le climat est sec ou chaud. La plantation du printemps se fait pendant 40 jours environ, depuis les ides de février jusqu'à l'équinoxe; celle d'automne, depuis les ides d'octobre jusqu'aux calendes de décembre. (*Col.* III, 14). Au moment de planter la vigne, ou prépare la terre à la bêche ou avec une

espèce de plantoir — *pastinum* — long bâton se terminant par deux dents ou cornes, entre lesquelles on saisit le jeune plant; au moyen de cette pince on l'enfonce (*premere vitem* Virg. G. II, 346) dans le sol à la profondeur voulue, 2 pieds au moins, même dans le bas des vallées. Mais avant de coucher le sarment à planter dans le rayon (*sulcus*) ou dans la fosse (*scrobes*), on veille à ce que le sol sur lequel on le place soit meuble en dessous également dans toutes ses parties et offre une terre remuée et gonflée, nullement foulée ou tassée (*suspensissimum pastinatum*), afin qu'elle cède avec facilité aux racines du jeune plant, de quelque côté que ces racines veuillent y pénétrer, et qu'elle ne repousse pas, par sa dureté, leur tendance à croître, mais que, leur servant, pour ainsi dire, de nourrice, elles les reçoive dans son tendre sein, qu'elle se laisse imbiber des eaux du ciel pour les distribuer au plant qu'elle aura à nourrir, et concoure, dans toutes ses parties, à élever sa nouvelle progéniture (*Col.* III, 13). C'est cette préparation du sol (*pastinatio*), au moment où l'on va lui confier la jeune vigne, que Virgile désigne par les mots : *terram movere*, opération délicate et importante, puisque la réussite de la plantation en dépend. Il dit (II, 319) que la meilleure saison pour faire ce travail, c'est lorsque le printemps ramène la cigogne (en mars) ou vers les premiers froids de l'automne (à la fin d'octobre). Mais en même temps il conjure le vigneron de ne pas toucher à la terre *lorsque le Borée souffle,* parce que, sous l'influence de ce vent âpre et aigu, la température hivernale qu'il produit momentanément ferme le sein de la terre, qui, gonflée et remuée profondément jusque sous les fosses, laisse pénétrer plus facilement le froid (*Boreae penetrabile frigus* I 93) et empêche ainsi la formation de ce qu'on appelle *le chevelu* de la racine. *Hiems* n'est donc pas ici le fort de l'hiver, c'est le froid qui survient lorsque le vent du nord se fait sentir, c'est-à-dire, à l'époque où la *pastinatio* se fait (vers le temps des 2 équinoxes). Ce froid hâtif ou tardif (*προχείμασις avant-hiver* et *ἐπιχείμασις arrière-hiver, Pline* 18, 57, 25) ne dure pas assez longtemps pour endurcir le sol depuis la fin d'octobre (*prima autumni sub frigora*) jusqu'au mois d'avril (*cum vere rubente candida venit avis*). Le conseil de Virgile est très important. Le laboureur peu scrupuleux qui le négligerait, non seulement compromet l'avenir de la vigne, mais nuit encore aux autres

travaux. En exécutant cet ouvrage à contre-temps, il perd non seulement les 12 heures qu'il y consacre, mais encore les espérances de toute l'année, tout l'ordre des travaux se trouvant dérangé par là (*Col.* XI. 1). Or, c'est au laboureur surtout que s'applique l'adage : *Le temps, c'est de l'argent.* Plus que partout ailleurs, il s'agit de saisir le moment propice. Tous les auteurs latins qui ont traité de la culture de la vigne, insistent sur ce point, signalé par Virgile :

Ventus Aquilo, Boreas Graecis dictus. Hoc flante ne arato, ne fruges serito, ne semen jacito (ne faites pas de plantation). Plin. 18, 37. —Quiescere ventos sationis (vitis) die utilissimum est, Plin. 27, 35. — Caveto, ventus cum siet aut imber, vites effodias aut seras, Cato 28. —Praemoneo, ne semina (les plants) exarescant, immodicum ventum aut solem vitare, Col. III, 19. — Praestat eligere sationi (vitis) silentis vel certe placidi spiritus diem. id. — Ponendae sunt vites placidis diebus ac tepidis. Pallad. III.

L'hiver, d'après les anciens cultivateurs romains, commençait, il est vrai, au coucher des Pléiades — Vergiliarum occasu, III, Id. nov. — le 11 nov. — et finissait à l'arrivée du Favonius ou Zéphir — VII. Id. febr. — le 7 février (cf. Pline 2,47-18,60. Col. II, 2, Varron 1,28). Mais, chez les poètes surtout, les mots *hiems* (cf. *hiemat*), sans indiquer une durée de temps continue et rigoureusement limitée, exprime en général les intempéries de l'air, le mauvais temps (*il brutto tempo*) sous toutes ses formes (pluie, vent, orage, grêle, froid, ondée, tempête, etc.), alors même que ce temps ne durerait qu'un jour ou qu'il viendrait en-deça ou au-delà des limites indiquées (du 11 nov. au 7 fév.). Ainsi, au vers 1.340 :

Sacra refer Cereri, laetis operatus in herbis,
Extremae sub (statim post) casum hiemis, jam vere sereno, etc.

on dirait qu'il s'agit du commencement du printemps (peu après la fin de l'hiver extrême). Cependant le reste du passage indique que le printemps est déjà fort avancé, puisqu'il y a déjà un épais ombrage sur les montagnes et qu'on peut s'étendre sur un gazon bien fourni. Le véritable hiver méridional, c'est *bruma*, la saison des pluies, qui durent presque sans interruption pendant environ 4 semaines (*brumales pluviae*), depuis les ides de décembre jusqu'aux ides de janvier, c'est-à-dire, 15 jours avant et 15 jours après le solstice d'hiver (*bru-*

malis dies ou *bruma* dans un sens restreint). L'hiver en Italie est par essence pluvieux (Hiems, quod tum multi imbres. Varro L. L. 5. 2. Hiems aquosa. Virg. Ecl. X. 66. t. IX. 671). Cf. Jupiter pluvius et G. III. 304 : Extremo irrorat (irrigat pluviis) Aquarius anno. L'hiver n'apparaît en général, comme saison distincte et caractéristique, que pendant les mois de décembre et de janvier. Aussi Columelle appelle ces 2 mois *duo brumales menses hiemis.*

Nec tota claudes foenilia *bruma.* G. III. 321.
Serite hordea campis
Usque sub extremum *brumae* intractabilis imbrem. I. 211.

(Semez l'orge jusqu'aux pluies qui marquent la fin des travaux et le retour de l'intraitable hiver, c'est-à-dire, jusqu'en décembre où commence la saison pluvieuse).

Per *brumam* vitem ne colito, Plin. 18. 63 (en décembre et en janvier, comme Pline le dit ailleurs).

Inexpertum carmen quod (aves) tacita statuere *bruma.* Stat. Silv. IV. 5. 10. (Des mélodies nouvelles que l'oiseau a méditées pendant l'hiver silencieux).

Après cette période pluvieuse et parfois froide (*frigidus imber* I. 259) la température commence à s'attiédir et les journées devenant plus douces permettent d'entreprendre les travaux. (Consumta *bruma*, jam tepescit annus permittitque clementior dies opera moliri. Col. XI. 2. in.).

Hiems, terme général, est souvent employé par les poètes pour *ventus, pluvia, procella,* et tout ce qui agit ou se précipite avec la violence et l'impétuosité d'une tempête.

De même *flumen,* terme générique par rapport à *fluvius, torrens, amnis,* ne désigne souvent plus que l'idée abstraite de couler, et peut seul s'employer au figuré : *flumen orationis, verborum,* le flux (l'abondance, la volubilité) des paroles.

La poésie, dont la nature est de tout agrandir et de tout embellir, se sert de cette figure (métonymie) pour condenser et concentrer toute la vie, toute l'énergie d'un être grandiose et puissant (animé ou inanimé) dans chacune des manifestations isolées de son activité. Dans le Sud de l'Europe, les vents du Nord sont célèbres par leur violence et leur âpreté (Stridens Aquilone procella, A. 1. 106. Actum coelo magnis Aquilonibus imbrem, G. II. 334). L'opposition entre la température élevée de la Méditerrannée et les Alpes couvertes de neige donne lieu à des

courants aériens d'une extrême rapidité. Si leur effet vient s'ajouter à celui d'un vent du Nord général, il en résulte une bise dont on ne se fait pas d'idée et qui produit un abaissement de température très sensible, surtout à l'époque des équinoxes. Ce vent est d'ordinaire sec et froid. A Rome, sur 12 fois qu'il souffle, il amène une fois la pluie. C'est ce terrible enfant du Nord que Virgile redoute pour le laboureur au moment de la plantation de la vigne, et son âme sensible, alarmée du péril que court la faible et tendre bouture, voit dans ce terrible Borée l'hiver tout entier, l'hiver en personne. Ailleurs une grande vague, dont le choc s'abat sur la poupe du navire, devient pour le poète l'Océan tout entier fondant sur le frêle vaisseau : *Ingens a vertice pontus in puppim ferit,* A. 1. 115. Ainsi, pour Racine, un amour violent, c'est « Vénus tout entière à sa proie attachée. »

Les exemples de cet emploi métonymique du mot *hiems* abondent :

Caeruleus supra caput adstitit imber,
Noctem *hiemem*que ferens A. 5. 11 (i. e. pluviam et procellam).
Creber agens *hiemem* ruit aequore turbo, G. 3. 470.
Juppiter horridus Austris torquet aquosam *hiemem,* A. 9. 671.
Jam validam navem vicit *hiems,* A. 1. 122.
Aut citius exsiccata fatiscet
Mater Achilleis *hiemes* affringere bustis. Stat. Silv. V. 1. 36.

(Thétis se lasserait plutôt de briser ses flots maternels contre le tombeau d'Achille).

Instamus jactu telorum et ferrea nimbis
Certat *hiems,* Stat. Theb. 5. 385 (la grêle de fer le dispute à la tempête de la mer).

Non adeo Vesuvinus apex et flammea diri
Montis *hiems*... Stat. Silv. 3. 5. 72 (la tempête de feu).
Ignea montem torsit *hiems.* Val. Fl. 4. 508.

Ovide dit en parlant d'Aglaure changée en pierre :

Letalis *hiems* (frigus saxi) paulatim in pectora venit,
Vitalesque vias et respiramina clausit, Met. 2. 827.

(Le froid de la mort, pénétrant par degrés dans son cœur, ferme en elle les sources de la vie et de la respiration).

La métaphore hardie est préparée par les vers qui précèdent :

Frigusque per artus
Labitur, et pallent amisso sanguine venae, Met. 2. 823.

Dans le passage cité plus haut, Virgile exprime par le mot *hiems* l'effet désastreux du vent du Nord.

Je te supplie, dit-il, ne laboure pas la terre au pastinum, quand le Borée souffle; car cet hiver-là, c'est-à-dire, ce froid et âpre Borée est funeste à la jeune vigne.

Cette même tendre sollicitude pour tout ce qui touche aux intérêts du laboureur inspire le poète dans le choix des épithètes qu'il applique à l'hiver, sans qu'on puisse en tirer pour cela la conclusion que l'hiver en Italie soit dur et rude. Pour sa part, Virgile, d'une complexion frêle et délicate, déteste le froid, de même qu'il n'aime pas la chaleur excessive, témoin le vœu qu'il exprime :

O qui me gelidis in vallibus Haemi
Sistat, et ingenti ramorum protegat umbra. II. 488.

Ce double sentiment de répulsion personnelle et de tendre sollicitude pour le laboureur remplit l'âme du poète d'indignation contre tous ces agents malfaisants et funestes aux semailles, aux arbres, aux troupeaux, aux abeilles, chers objets de son affection. La pluie, le froid, la gelée, la tempête, compris sous le terme général de *hiems,* deviennent pour lui des êtres animés, auxquels il prête des sentiments humains, des êtres capables de trahison, de perfidie, de scélératesse:

Inimicus imber A. 1. 123. *Sceleratum frigus* (le froid meurtrier, parricide des terres G. II. 257). En parlant d'une brebis galeuse, Virgile dit : Continuo *culpam* ferro compesce III. 468. (Que le fer coupe le mal à sa racine). L'épidémie, l'infection contagieuse lui apparaît ici comme une trahison préméditée, une perfidie sournoise, un crime de lèse-troupeau, dont la brebis malade se rend coupable envers ses compagnes insouciantes et inoffensives. Ainsi il redoute pour la jeune vigne la dent de la chèvre, des gelées un peu fortes ou un soleil trop ardent (*Indignas hiemes solemque potentem* II. 373). Voyez en effet la scélératesse perfide de ces gelées blanches qui se produisent souvent pendant les nuits sereines de l'automne et du printemps et qui traitent ces tendres plantes d'une manière si indigne. Tandis qu'à un ou deux mètres au-dessus de la terre l'air est à plusieurs degrès au-dessus de zéro, le sol se refroidit par rayonnement et la vapeur se congèle sous la forme de brillants cristaux. Or, ce refroidissement imprévu et perfide devient meurtrier pour la jeune plante, destructeur de cette vie végétale si précieuse et si chère au poète; ce sont des froids indignes (*In-*

dignae hiemes). Conclure de ces mots que l'hiver en général soit rude en Italie, ce serait dénaturer la pensée de Virgile.

Une pareille conclusion n'est pas non plus admissible pour l'épithète *durus* au vers IV. 230 : Sin *duram* metues hiemem. — Si tu crains un hiver *plus rigoureux que de coutume*.

Quant à ce scélérat de froid (*sceleratum frigus* II. 257), ce n'est pas le froid de l'hiver ; il s'agit de ce qu'on appelle « terres froides » par opposition aux « terres chaudes ».

La synthèse : *Nunc, quo quamque* (terram) *modo possis cognoscere, dicam* II. 226. (A quels signes peut-on reconnaître chaque terrain) nous en avertit. Il est difficile, dit le poète, de connaître le froid meurtrier du sol. Parfois, il est vrai, la présence des pins, des ifs, du lierre, revèle ce défaut ; mais pour connaître le degré d'échauffement que les différentes terres peuvent atteindre, pour évaluer leur capacité de calorique si favorable et si nécessaire à l'élaboration des substances nourricières et leur transmission à la plante, il faudrait examiner la composition de ces terres, leur densité, leur surface plus ou moins âpre ou inégale, leur couleur, l'eau interposée, qui tantôt y séjourne (argile) et tantôt en découle (sable), l'angle sous lequel les rayons du soleil tombent sur la surface du sol, l'exposition et les abris qui modifient le rayonnement du calorique, l'action des vents et l'évaporation. Or, il est difficile de tenir compte de tous ces facteurs et de discerner les terres froides des terres chaudes (*Sceleratum exquirere frigus difficile est*).

Les travaux que Virgile prescrit pour l'hiver (I. 300-311) : la récolte des glands, des baies du laurier, des olives, des fruits du myrthe, se font en décembre et en janvier en plein air, et n'indiquent pas absolument une saison rigoureuse. On s'en convaincra en lisant le chapitre XI. 2 de Columelle, où il prescrit au laboureur ce qu'il y aura à faire dans le courant de chaque mois. Voici les occupations qu'il indique pour les 2 mois d'hiver. — Décembre, 1e quinzaine : Il faudra achever pendant cette période tous les ouvrages qui n'auront pas été faits dans le mois précédent. — 2e quinzaine : Les laboureurs scrupuleux prétendent qu'il ne faut pas toucher à la terre avec le fer pendant cette époque, si ce n'est pour la façonner au pastinum, à l'effet d'y planter la vigne. Aussi ne se permettent-ils alors que des travaux différents du labour, tels que ceux qui consistent à cueillir les olives, faire de l'huile, échalasser la vigne et l'arrêter en la liant par le tronc, poser

les jougs dans les vignobles et les affermir en les attachant ensemble. On peut aussi greffer commodément, pendant le cours de ces jours de décembre, les cerisiers, les jujubiers, les abricotiers, les amandiers et les autres arbres qui fleurissent les premiers. Quelques personnes même sèment des légumes. — Janvier, 1[e] quinzaine : Même recommandation aux cultivateurs de s'abstenir encore pendant cette quinzaine de fouiller la terre. Ils pourront néanmoins mettre la main à chaque espèce de travaux le jour même des calendes de janvier, pour se rendre les augures favorables, en remettant au surplus le labourage aux ides de janvier. — 2[e] quinzaine : On emploiera tout le temps qui s'écoulera des ides de janvier aux ides de février (*inter brumam et adventum Favonii*) à reprendre tout ce qui sera resté à faire de la taille d'automne, en évitant néanmoins de toucher à la vigne pendant les matinées, parce que son bois encore engourdi par la bruine et les gelées nocturnes (*pruina et gelicidiis*) redoute alors le fer. C'est pourquoi, en attendant que la vigne dégèle et sèche, on pourra, jusqu'à la 2[e] ou la 3[e] heure du jour, élaguer les buissons, nettoyer les guérets, faire des fagots et fendre du bois, afin de ne se mettre à la taille que lorsque la journée commencera à être tiède (*ut tum demum tepenti jam die putatio administretur*).

Quant aux travaux qui se font de préférence au logis, bien que Virgile dise qu'on peut s'y livrer lorsque les froides pluies retiennent le laboureur chez lui (I. 259-268), c'est surtout l'économie de temps, le désir de se ménager le loisir nécessaire aux travaux plus importants, plutôt que la rigueur du froid, qui les fait entreprendre. Columelle dit en parlant des travaux de la fin de novembre : Il faut continuer pendant cette période les travaux qu'on n'aura pas faits les jours précédents. Et si l'on n'a pas beaucoup de semailles à faire, il sera très bon de les avoir achevées avant les calendes de décembre. Mais il faut aussi prendre quelque portion sur les longues nuits pour l'ajouter aux jours ; car il y a beaucoup d'ouvrages qui peuvent très bien se faire pendant les veillées (*lucubratio*). En effet, si l'on a des vignobles, on pourra tailler et aiguiser les pieux et les échalas ; si la contrée est fertile en férules et en écorces, on fera des ruches pour les abeilles ; si elle l'est en palmiers et en genêts d'Espagne, on fera des cabas et des paniers ; si elle l'est en arbustes qui n'ont que des verges, on fera des corbeilles d'osier. Enfin, pour ne pas entrer ici dans le

détail de tous les ouvrages qui peuvent se faire pendant les veillées, nous nous bornerons à dire qu'il n'y a point de pays qui ne produise de quoi s'occuper. En effet, il n'y a qu'un agriculteur négligent qui puisse régler son travail sur la brièveté des jours, surtout dans les contrées où les jours ne sont que de 9 heures, tandis que les nuits sont de 15. Ou peut encore émonder, pendant les veillées, le saule qui aura été coupé un jour d'avance, et en faire des liens pour les vignes, ou aiguiser les instruments de fer, ou y adapter des manches (Col. XI, 2). Le cultivateur ne doit point oublier combien le temps une fois passé est irréparable; il doit prendre garde de se trouver jamais pris au dépourvu et surchargé d'ouvrages (Praelabentis temporis fuga quam sit irreparabilis ne dubitet. Ejus igitur memor praecipue semper caveat, ne improvidus ab opere vincatur. Col. XI, 1.)

Αἰεὶ δ'ἀμβολιεργὸς ἀνὴρ ἄταισι παλαίει. Hes. Op. (L'homme qui retarde son onvrage a toujours à lutter contre des pertes).

Ainsi ces travaux qu'on peut faire au logis dès le mois de novembre, pendant les veillées, peuvent se faire simultanément avec d'autres travaux plus importants (*labourer et semer*) et ne supposent pas nécessairement les rigueurs de la saison. Dans la journée, si le temps le permet, ou laboure ou l'on sème et l'on consacre la matinée et la soirée à des travaux moins essentiels. Cf. *Nudus ara, sere nudus,* c'est-à-dire, à l'époque de l'automne où l'on peut encore se vêtir légèrement, époque qui va quelquefois très loin dans les pays méridionaux. En Provence déjà, la température est souvent très douce jusqu'au milieu de décembre et l'on y voit fleurir partout, le long des chemins, des buissons de roses. (Cf. *Sementem ad medias extende pruinas,* I, 230, pendant le mois de novembre, Plin. 19.31, où, pendant les nuits sereines, on a du givre et des gelées blanches avant la période des pluies. Cf. G. I, 211).

De tout ce qui précède je conclus que l'hiver est généralement doux et tiède en Italie et qu'il consiste surtout en pluies (*hiems aquosa*), entrecoupées de temps à autre d'orages, de gelées nocturnes et de froids isolés, rarement continus. Pline cite 2 fois un froid continu de quelques jours, le 8 et le 17 janvier (XVIII. 64). Le froid extrême de quelques degrés au-dessous de 0° est rare.

Mais, dira-t-on, le climat de Rome, par exemple, était il autrefois ce qu'il est aujourd'hui? — J'avoue qu'il est déjà

arrivé (on l'a constaté scientifiquement) que la température générale d'un endroit se soit transformée. Différentes causes en effet peuvent modifier le climat, telles que les changements produits à la surface du sol par le défrichement des forêts et la culture des terres, la culture ayant pour effet d'échauffer le sol. La Gaule, la Belgique, la Germanie avaient autrefois un climat plus rigoureux que celui d'aujourd'hui; ce que semblent indiquer les descriptions qui nous en restent et la nature de certaines plantes. Ainsi la vigne y prospère maintenant et ne pouvait y croître autrefois. On ne peut alléguer les mêmes raisons pour l'Italie, qui dès cette époque était au moins aussi cultivée qu'elle peut l'être maintenant. Si même on admettait que le voisinage de la Germanie, au temps où son climat était plus rigoureux, ait pu refroidir un peu l'Italie, il serait difficile de comprendre comment cette seule cause ait pu être assez puissante pour amener des hivers aussi froids que ceux des contrées septentrionales.

Les études sur la météorologie ancienne sont trop peu avancées pour que j'ose émettre ici autre chose que des conjectures que je crois vraisemblables. Si l'on pouvait établir d'une manière positive que certaines contrées du Latium, du Samnium, de la Campanie, maintenant défrichées et cultivées, étaient autrefois couvertes d'épaisses et de vastes forêts; si l'on pouvait tirer parti d'anciennes observations météorologiques, on arriverait peut-être à prouver qu'au temps de Virgile le climat de Rome était plus rigoureux pendant l'hiver, et pendant l'été aussi chaud; chaleurs et froids devaient alors être de plus courte durée et rompre plus fortement avec la moyenne générale de la température. Dans l'état actuel de la science, j'incline à admettre que le climat de l'Italie ancienne en général était à peu près le même que celui de l'Italie moderne. En tout cas, Virgile a pu fort bien dire, en comparant les régions du Nord (et non l'Orient) à son pays :

Hic ver assiduum atque alienis mensibus aestas.

Vers très juste, si l'on songe au lac de Côme et au lac Majeur, à la côte de Gènes et de Florence, au ciel de Tarente et de Naples. Virgile n'a-t-il pas écrit les Géorgiques sous ce beau ciel de Naples qui a fait dire de ce pays : *Veder Napoli e poi morir.*

Le vers de Virgile peint admirablement le climat maritime de l'Italie, favorisé entre tous ceux de la zône tempérée; le

voisinage des eaux y rafraichit l'été et y attiédit l'hiver. Aussi Virgile me semble-t-il exprimer la même idée qu'Horace :

Ver ubi longum tepidasque praebet Jupiter brumas, c'est-à-dire, le printemps se prolonge pendant l'été, et l'été avec son arrière-saison (*jam mollior aestas* I, 312) se continue pendant l'hiver. Aussi pourrait-on établir l'égalité :

Ver assiduum alienis (aestivis) mensibus = ver longum;

Aestas assidua alienis (hibernis) mensibus = tepidae brumae.

Le printemps et l'été se prolongent et se continuent, et chacun pendant des mois qui leur sont étrangers.

Le poète use ici de cette licence que les grammairiens appellent *Construction en commun* (ἀπό κοινοῦ), et qui consiste soit à rattacher le même complément à deux verbes différents, soit à distribuer avec symétrie, et en établissant un certain équilibre, différents compléments ou attributs se rapportant à la fois à deux mots dominants de la phrase. Cette construction n'est pas rare en latin et en grec.

Ainsi au vers. 38 de l'Enéide :

Aut terebrare *cavas — uteri* et tentare *latebras,* au lieu de :
Aut terebrare et tentare cavas latebras uteri,

l'épithète est jointe au premier verbe, et les deux substantifs au second.

Cf. Quam propitiis rem, quam adversis agant diis. *Livius.*

Cette répartition symétrique, ce croisement des mots plait à l'esprit et marque fortement l'union intime, j'allais dire, la solidarité fraternelle des différentes parties de la phrase; par la division la pensée gagne en concision, en force et en grandeur. En développant la phrase, il eût fallu dire : Hic ver assiduum (alienis mensibus) atque alienis mensibus (assidua) aestas. Un prosateur aurait écrit : Hic ver atque aestas, alienis mensibus, assidua sunt; mais le poète doit mettre en relief, par la place qu'il leur assigne, les mots dominants de la phrase; *le printemps et l'été*, qui se partagent également l'empire sur l'année tout entière, figurent au commencement et à la fin du vers. (Cf. *Infandum*, regina, jubes renovare *dolorem*)

Virgile ne veut pas doter l'Italie d'un printemps éternel, pareil à celui qu'Homère place dans sa description de l'Olympe (Od. VI. 41), « où se trouve, dit-on, l'inébranlable séjour des dieux — séjour qui n'est point agité par les vents, qui n'est

point inondé par la pluie, où la neige ne tombe jamais, où surtout circule un air pur et serein. »

C'est là le printemps de l'âge d'or (Ov. I, 89-113), des Champs-Elysées (Od. IV. 561), des fictions poétiques; ce printemps-là n'existe nulle part dans la réalité. Quand Ovide dit de l'âge d'or :

Hic *ver* aeternum, placidique tepentibus auris
Mulcebant Zephyri natos sine semine flores;

quand Virgile chante, en parlant du commencement de la création :

Ver illud erat, *ver* magnus agebat
Orbis, et hibernis parcebant flatibus Euri,

ils ne citent qu'une seule saison, *le printemps*, qui règne, sans partage et sans interruption, en maître absolu; il en est de même pour l'hiver des contrées boréales :

Semper *hiems*, semper spirantes aequore Cori. III, 356,

tandis qu'en Italie *le printemps* et *l'été* se partagent l'empire des saisons, l'un tempérant les chaleurs excessives de l'été, l'autre modérant les froids extrêmes de l'hiver. N'est-ce pas à cause de ce rôle modérateur qu'ils jouent, que les deux mots *ver* et *aestas* n'expriment souvent plus que l'idée générale d'un ciel pur et serein, d'une température douce et calme :

Ver ubi sudum nactae. G. IV, 77.
Nare per *aestatem* liquidam. G. IV, 59.

D'ailleurs il y a une différence entre *ver assiduum* et *ver aeternum*. Nous avons eu cette année-ci en Belgique des neiges continuelles (nives *assiduae*), et non des neiges éternelles (nives *aeternae*). Une guerre continuelle (bellum *assiduum*) se compose de combats continuels, d'actions qui se suivent d'assez près, qui ont lieu à plusieurs reprises. Une guerre éternelle (bellum *aeternum*) existe entre le bien et le mal. Le *ver assiduum* se montre assidu, persévérant, opiniâtre, obstiné, comme le « hostis assiduus, assiduus dominus, assiduus flagitator » (ils reviennent fréquemment). « Epistolae assiduae » correspondance active, « assidua certamina » combats souvent renouvelés). *Aeternus* n'admet aucune gradation et ne pourrait pas s'employer au comparatif ou au superlatif comme *assiduus :*

Ita canes sunt *assiduiores*. Varro, 2, 2, 9
Vasa aurea *assiduissimi* usus. Suet. Aug. 71.

Le ciel uniformément chaud de l'Italie, la douceur de son

climat ont pour effet la merveilleuse fertilité de cette région méridionale: *Bis gravidae fruges, bis pomis utilis arbos.*

Columelle (VII, 2) et d'autres agronomes parlent de brebis qu'on fait saillir denx fois, au printemps et en automne, et qui donnent deux fois des agneaux, en été et en hiver. De même il y a dans le Sud de l'Italie, quelques espèces d'arbres qui portent deux fois des fruits. Plusieurs auteurs font mention des arbres *bifères*. — Arbores *biferae*. Cato R. R. 7. — Malus *bifera* in agro Consentino. Varro R. R. 1, 7. — Ficus *biferae*. — *Biferae* et in malis ac piris quaedam. Plin. 16. 27 (50). — Pline parle même de vignes qui portent jusqu'à trois fois, et qu'on appelle pour cela vignes folles (Vites et *triferae* sunt, quas ob id insanas vocant). Auguste aimait surtout les figues fraiches de l'espèce de figuier qui produit deux fois l'année (Caseum bubulum et ficos virides *biferas* maxime appetebat. Suet. Aug. 76.). Il suffit que cela se voie quelquefois en Italie, pour que le poète ait pu placer ce trait dans le tableau de l'heureuse fertilité de l'Italie (cf. la note de Delille sur ce passage). Il ne pouvait le placer qu'ici, dans cette brillante énumération de toutes les merveilles (*laudes*) de l'Italie; dans un de ces épisodes qui, tout en se rattachant au sujet par quelque point, s'en écartent cependant par des dévéloppements étrangers. Ce trait venait tout naturellement après la peinture du climat: la chaleur de ce climat étant capable de produire les sommes de chaleur nécessaires pour amener deux fois par an la reproduction des brebis, deux fois la maturité des fruits de certains arbres privilégiés.

Le poète didactique ne pouvait traiter, sous forme de précepte ou de conseil, ce qui n'est qu'un phénomène merveilleux, indépendant de la volonté du cultivateur, et ne se rattachant ni aux travaux rustiques à effectuer, ni aux mesures à prendre, ni aux fautes à éviter; il ne pouvait ranger ce fait que dans un épisode, et non parmi les matières spécialement propres aux Géorgiques. Il n'en est plus de même quand il conseille d'élaguer deux fois la vigne, de couper deux fois les mauvaises herbes qui envahissent le sol autour de la racine. On le faisait au printemps et en automne. G. II, 410 et 411.

Certes il ne s'agit pas de faire deux fois la récolte du pampre et des mauvaises herbes; il est question de soulager la vigne d'un excès de feuillage nuisible, de dégager et de sauver cette plante précieuse (*prima arborum vitis*) qui, sans ces soins dili-

gents du vigneron, finirait par être étouffée sous des broussailles (*sentes*) hautes et épaisses.

Est-il vrai enfin que le vers 148 :

Bis gravidae pecudes, bis pomis utilis arbos

ne soit qu'une répétition des vers 143 et 144 :

Hic gravidae fruges et Bacchi Massicus humor
Implevere: tenent oleae armentaque laeta?

Dans ceux-ci il est question de l'abondance des produits ordinaires de l'Italie : des blés chargés d'épis, des vins exquis, des olives d'une belle venue, des chevaux et des bœufs de travail, brillants de santé et vigoureux. Dans celui-là il s'agit du menu bétail (brebis et chèvres) et des arbres pomifères. Le poète y décrit un effet naturel, mais rare de ce climat privilégié, dont la température ne descendant pas au-dessous d'une moyenne annuelle de + 12°, est capable d'amener, deux fois par an, la maturité de certaines productions végétales et animales, grâce aux sommes de chaleur, c'est-à-dire, aux sommes des températures diurnes (températures moyennes de chaque jour au-dessus de 5°).

Maintenant si l'on doute encore que les vers 148 et 149 se rapportent au climat de l'Italie, qu'on examine l'ensemble et le plan de la description:

Synthèse : Les pays les plus heureux de l'Orient — la Médie, les bords du Gange, la Lydie, la Bactriane (soumise aux Parthes), l'Inde, l'Arabie – ne sauraient le disputer en merveilles à l'Italie.

Analyse ou *énumération de parties :* Ici, la terre produit en abondance des blés riches en épis, des vins délicieux, de belles olives, ainsi que de beaux troupeaux de chevaux et de bœufs si utiles au laboureur. Ici naissent ces nobles coursiers qu'on admire au Champ de Mars (cheval de luxe et de parade); ici naît cette belle race de génisses blanches et de taureaux qu'on mène devant le char du triomphateur; ici le climat est presque toujours doux et chaud, au point qu'il y a des brebis et des arbres qui portent deux fois : mais (at), malgré la chaleur du climat, on n'y trouve ni animaux féroces, ni poisons, ni serpents monstrueux. Ajoutez à ces avantages de l'Italie le nombre de ses villes et de ses places fortifiées (Elien indique le nombre de 1197).

Citerai-je encore sa situation heureuse entre deux mers, si favorable à la navigation et au commerce?

Citerai-je ses beaux lacs et ses ports majestueux?

C'est elle encore qui renferme dans son sein de grandes richesses minérales (de l'argent, de l'airain, de l'or); elle qui produit une race d'habitants robuste et belliqueuse; elle enfin qui a vu naître toute une phalange d'illustres guerriers.

Conclusion (Apostrophe) : Salut, mère féconde des moissons, terre de Saturne, mère féconde des guerriers.

(La fin reproduit le 1er et le dernier terme de l'énumération : *fruges...... viri*).

Ainsi, sous le rapport topographique (faune, flore, climat — villes — mers, lacs, ports — métaux précieux et utiles), comme sous le rapport ethnographique (race d'hommes, guerriers illustres), tout mérite notre admiration et nos éloges.

Toutes ces manifestations variées d'une seule et même force vitale (*Italia parens et alumna*) sont nettement indiquées par des formes grammaticales qui les mettent en évidence et les rattachent intimement l'une à l'autre et à leur cause première (unité et variété), avec cette symétrie de la forme tant admirée chez les anciens :

Haec loca — hinc.... hinc — hic.
Adde — an memorem — an memorem.
Haec eadem — haec — haec.
(9 membres groupés 3 par 3).

La description se termine par cette sublime apostrophe, ce cri d'admiration qui, en présence de tant de merveilles, s'échappe de l'âme inspirée du poète, toute remplie du plus ardent patriotisme :

Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus,
Magna virum.

Dans une pareille énumération formée de termes positifs, où le parallélisme de la forme accuse l'identité du fond, d'un sujet un et varié, il me semble difficile d'introduire un terme négatif, qui jetterait une note discordante au milieu de cet enthousiasme du poète, chantant les gloires de sa patrie, et de dire :

Ici, des moissons abondantes....
Ici, des coursiers superbes....
Ici, *pas* de printemps éternel....
Ajoutez à ces avantages, etc.

Après les propositions affirmatives :

Haec loca... implevere; hinc... duxere, rien n'avertit le lec-

teur qu'il faut prendre les vers 148 et 149 dans un sens négatif et ce n'est qu'en arrivant au vers : *At.... absunt*, qu'il s'apercevrait de son erreur, et qu'il lui faudrait changer l'avantage annoncé sous une forme positive en avantage négatif. Dans la traduction cette difficulté disparaît à cause de la facilité que nous avons de donner à la particule négative un sens complet : Ici, *pas* de printemps éternel.

Dans un passage parfaitement analogue des Géorgiques — l'éloge de la vie champêtre — le poète a soin de nous avertir dès les premiers mots de la nature de la phrase (la protase *si non...* nous prépare à l'apodose *at.*)

Si non ingentem foribus domus alta superbis
Mane salutantum totis vomit aedibus undam,
Nec varios inhiant pulchra testudine postes,
. . . .
At secura quies et nescia fallere vita
Non absunt. (II. 461 sq.)

D'après cela, Virgile aurait dû mettre dans notre passage :

Si non est ver assiduum....
At rabidae tigres absunt.

En résumé Virgile n'a pas voulu dire : Ici, *pas* de printemps éternel comme en Orient; mais il dit, avec ce sentiment de fierté nationale qui éclate dans tout le morceau : Ici, le climat est doux et chaud comme en Orient. Il oppose le climat de l'Italie à celui plus rude alors de la Gaule, de la Belgique, de la Germanie, de la Thrace, de la Scythie. L'Italie l'emporte cependant sur l'Orient (*Oriens non laudibus certet Italiae*) par l'abondance et la qualité des plantes et des animaux utiles à l'homme; elle l'emporte encore par son climat; car, bien qu'il soit aussi chaud que celui de l'Orient, il n'en a pas les inconvénients.

Ainsi l'Italie diffère de l'Orient par sa flore et par sa faune; mais elle lui ressemble par la chaleur de son climat.

En effet, la plupart des pays Orientaux cités par Virgile appartiennent comme l'Italie à la région tempérée ou subtropicale et contrastent avec les pays de la région torride d'un côté et la région glaciale de l'autre. L'Asie Mineure, la Perse, la Babylonie, la Médie, la Bactriane, le pays des Sères (la Chine) ressemblent à la région Méditerrannéenne. La plaine du Pô, bien que située 5° $^1/_2$ plus au Nord que la vallée inférieure du Hoangho (Fleuve Jaune) en Chine n'est pas plus froide que

celle-ci, étant placées toutes les deux sur la même ligne isotherme. On sait qu'à latitude égale le climat d'Europe est plus chaud que celui d'Asie. La température moyenne de l'année est de 16°4 à Naples à 40°51 L., tandis qu'elle n'est que de 12°7 à Pekin à 39°54.

En outre ce qui prouve que le climat de l'Italie en général diffère peu de celui de ces contrées Orientales, c'est que la plupart des arbres que Virgile mentionne comme leur étant propres, ont depuis lors été transplantées dans le midi de l'Europe, et surtout en Italie, ce qui s'était déjà fait pour la vigne et le figuier du temps de Virgile. Ainsi le mûrier noir originaire de la Perse, le mûrier blanc originaire de la Chine, le citronnier de la Médie, le cotonnier de l'Egypte, se sont depuis lors parfaitement acclimatés en Italie, parce qu'ils y ont trouvé les sommes de chaleur qu'il leur fallait dans leur patrie pour amener leurs fruits à maturité.

Les considérations qui précèdent n'ont d'autre but que de justifier Virgile du reproche qu'on pourrait lui faire, si l'on adoptait l'interprétation proposée, de violer, dans cette belle description de l'Italie, la première loi de toute composition littéraire — l'unité. Or, le poète manquerait à cette loi, si, après avoir promis de nous parler des avantages de l'Italie, il introduisait dans sa description un élément étranger à la synthèse initiale et s'il disait : L'Italie a des moissons abondantes et de beaux troupeaux; mais ce n'est pas l'Italie, c'est l'Orient qui a un printemps et un été se prolongeant *obstinément* pendant les mois qui leur sont étrangers. La beauté du ciel d'Italie est un caractère trop essentiel pour que, dans cette riche et brillante description, le poète ait pu le passer sous silence ou même le présenter seulement d'une manière détournée et problématique. Pour que l'énumération des avantages ne renferme que des éloges (*laudes*), il faut qu'il affirme positivement et franchement l'existence de l'heureux climat de l'Italie, et qu'il nous dise quel est ce climat, au lieu de nous dire ce qu'il n'est pas. Virgile doit s'énoncer d'une manière aussi claire et aussi explicite que Florus le fait dans le même éloge :

Nihil mollius coelo; bis floribus vernat.

J. Grafé.

OLLA PATELLA.

(Suite et fin.)

Scobs 63, s. gl. (GL. 57 purgamentum domus). Cth. rabot à carpentier (l'instrument pour son produit).

*Scotomia 79, *maille*. Le mot latin vient de σκότωμα, obscurcissement, étourdissement; auj. *scotome* se dit encore d'une tache ou maille, perçue par l'œil à l'état maladif.

Scrinia (plur. de scrinium), *forgier* (coffre, cassette). GL. 23 escrin. Pour *forgier*, voy. ma note, ib. p. 22 sous *forcerium*.

Scurra 53, s. gl. (parasite). — Cth. glouton, lecheur. Ce sens est constaté par Jean de Garlande, qui explique *scurra* par « quasi scutellam rapiens ».

*Seca 98, *glave*. Le mot latin, qui d'ordinaire signifie scie, est confondu ici avec *sica*, poignard (traduit Lex. 127 par miséricorde).

Securis 16, *cuignée* (cognée).

Sedilia (plur.) 12, *siége*.

Sedula (p. schedula), *sedule* (cédule). Il s'agit ici des bandelettes de parchemin servant à relier les feuillets du codex; Lex. 112 : « cidula, sive appendice, tam in superiori quam inferiori parte folia habeat conjuncta »; le mot y est traduit par *agniz* (bandelettes de peau d'agneau).

Sella (écrit *cela* dans le ms. de L.) 12, *selle*.

Sementum 29, *semenche*. Il est question ici de *caementum* (moëllon, en bas-latin chaux, ciment), mal orthographié par *sementum;* la glose est donc fautive.

Sera 7, *serure*. — Cth. *fermure*.

***Serfolium (caerefolium) 47, *serfeul* (cerfeuil). Forme latine omise dans Dief.

Serpillum 44, *cerfoeul, alio nomine pulegium, poulieul* (pouliot). Le mot latin signifie *serpolet*. — Lex. 93 pelestre (mot obscur).

***Serulum 40, *espinoque* ou *stelerin*. On trouve aussi *sirulus,* métathèse de *silurus*. — *Stelerin* doit probablement se lire *scelerin* (*sc* initial p. *s*), ce qui le ramène à *silurinus*. — GL. 33 silurus, petit poisson.

Serum 49, *cler let* (lait clair).

Sextus (altéré de *cestus, caestus*) 97, *plomée* (arme plombée). — Lex. 62 cestus, talevas, plouqués (petit bouclier).

Siler 37, *osiere*. Voy. GL. 41, note 5.

Simea (simia) 101, *singesse*.

Sinamomum (cinnamomum) 41, *canelle*.

Sinapis 47, *senevel* (senevé). Lex. 76 *senevre* (cp *chanvre* de *cannabis*).

SINCINUS (cincinnus) 104, *lorel de baisselette* (tresse de jeune fille). *Lorel* se rattache-t-il à *laurus*, laurier (cela me semble le plus naturel) [1], ou à *lorum*, bride? Cp. Coquillart : Femmes porteront des *loriots* et les hommes de grands poriaulx.

SINDOLA (p. *scindula)* 5, *late*. Cp. all. *schindel*, bardeau; le fr. *échandole* vient plutôt de l'équivalent *scandula*. — Cath. esteule [2] de quoy on coeuvre les tois, Lex. 132 cidula, fr. *cengle* (c'est l'angl. *shingle*, variante de *shindle)*.

* SINOMIA 74, cinifex. Le premier mot est le gr. κυνομυία, litt. mouche de chien (dans Pline *cynomyia* est un nom de plante); le second, aussi *ciniphes*, a été expliqué GL. 29, note 5, et plus haut sous ce mot.

SISTA (cista) 13, parva archa (arca).

SISTRUM (σεῖστρον) 102, *trompe* ou *pipe*.

SITULA 3, *seille*. Le mot français vient du latin par l'intermédiaire de *sicula, sic'la* (cp. ital. *secchia)*. Notre mot *seau* (anc. *seel*) accuse pour type *sitellus* (cp. *veau* de *vitellus)*.

SMARAGDUS 83, *esmeraude*.

SOLEA 94, *semelle*. — GL. *sommele*.

SOLSEQUIUM 51, *soussie* (auj. *souci)*.

SONIPES 22, *hagenée*. — GL. 26, cheval destrier. Pr. épithète de cheval: « celui au pied sonnant ».

SPATULA 111, *espaule*.

SPECULAR 69, *agarite* (autre forme de *esgarite*, cp. *asai* p. *essai*). Dans Lex. 62 *esgarite* sert (dans le texte de Lille) de traduction à propugnaculum; c'est une forme extensive de *guérite* [3].

SPICA 59, *espi*.

SPINTER 93, *espinchel* (= spinicellus). — Cth. espingle, Lex. 55 ficail, espinde, espinle. *Spinther* désigne propr. un bracelet ou une agrafe.

SPLEN 110, *rate*.

---

[1] Cp. ce vers des Synonymes de Jean de Garlande : Laurea, crinale, sertum, diadema, corona.

[2] *Esteule*, chaume, n'est pas exact; n'y a-t-il pas là quelque méprise de lecture p. *escenle?*

[3] Dans Neckam (Lex. 102) *specularia* est glosé par *fenestraus* et *luvers*. Ce dernier mot, d'après l'opinion d'un des critiques de ma *Lexicographie* (Jahrbuch für rom. Literatur, VIII, 122), répondrait à un type *lodiarium*, dérivé de *lodium*, mentionné p. 113 et traduit là par *louers (lodium* serait identique avec le lodia = lobia, consigné dans Du Cange). L'étymologie que j'avais proposée était *lucarium* (qui peut se ramener soit à *lux*, soit à l'all. *luke*, ouverture, petite fenêtre), et je ne l'abandonne pas définitivement. La forme *luver (u* normand = *ou)* ne se distingue de *louer* que par le *v* intercalaire, fréquent entre deux voyelles appartenant à deux syllabes (cp. sous *rota* la forme *roeve)*.

SPONDA 88, *esponde de lit* (mot fréquent). Lex. 67 chaliz, esponde.

SPORTA 13, *mande* (manne). — Angl. *maund.* GL. 52 corbeille.

SPURIUS (bâtard) 87, *fil de putain.* — Cth. *forlignant* (qui sort de la ligne).

* STAMINA (forme fém. de *stamen)* 30, *estamet* (ou *estainet?*) (ourdissure). Cath. *estain* ou *taine (caine?)* de drap.

STIGA (leçon de B pour *seca*) 98. Ce mot bas-latin signifie aiguillon, donc = *stimulus,* dont la racine est, comme on sait, *stig.* Il convient beaucoup mieux dans notre passage que le *seca* du ms. L.

STILLICIDIA 18, *nocet.* — GL. 53 gouttiere. — *Nocet* est le dim. de *noc*, *noque* (bas-lat. *noccus)* et le même mot que *noquet;* une forme fém. *noue* a donné le dim. *nouelet, noulet, nolet;* voy. sur l'origine du mot mon Dict. sous *noue;* cp. Hécart sous *noque nocquiere.*

STIRIA 107, *roupie.* — Cth. glaçon, goutte gelée. Avec aphérèse de l'*s* (cp. *cia* p. *scia),* on trouve dans GL. 16 *tiria*, également traduit par *roupie.*

STIVA 71, s. gl. (manche de charrue). — GL. manchon de carue; Lex. 59. chapel, cue (queue), estive, orille, manchon, angl. handle.

STOMACHUS 110, *estomach.*

STRABO 85, *warloucque* (mot encore en usage dans les patois pour louche). — GL. 10 borgne (au sens ancien de louche) [1].

* STREPA 98, *estrier.* — *Strepa* est d'origine germanique, voy. mon Dict. s. *étrier* et GL. 26, note 11.

STROPHIUM 92, s. gl. (ceinture que les femmes portaient au-dessous de la gorge, gr. στρόφιον, dim. de στρόφος). — Lex. 136 *strophea,* liseres.

STRUMOSUS 86, *bochu.* — GL. 13 struma, boche ou pis (bosse à la poitrine) : le sens classique de *struma* est plutôt goître (« tumor existens in collo », dit Jean de Garlande).

SUBSOLANUS 84, s. gl. (vent d'est).

SUBUCULA 90, *pieche.* — Cth. *roce* (prim. de *rochet*) ou chemise de prestre. — *Pieche* ne répond pas au sens latin usuel, mais à celui de « sartimen vel pecies » (pièce appliquée sur un vêtement), que donnent souvent les glossaires latino-allemands au mot *subucula* (voy. Dief.).

SUBULA 31, *alène.*

---

[1] Je ne suis pas fixé sur l'étymologie de *warlouque;* bien qu'il ne soit pas dans Kiliaen, il a bien la physionomie flamande. Je le prends donc, jusqu'à meilleure information, pour un composé du même mot all. *lugen,* angl. *look,* qui a laissé des traces dans le wallon *louki,* l'anc. fr. *louquer* (resté dans *reluquer*). Quant à l'élément *war,* on peut l'expliquer soit par l'adv. flam. *dwars* de travers, ou par le préfixe *bar,* marquant obliquité (voy. mon Dict. sous *barlong*). A la vérité, le radical *loc* (= voir) ne se rencontre pas pur en néerlandais; il s'y est nasalisé par *lonk* (Kil. *loncken,* limis obtueri, retortis oculis tueri) et s'y retrouve sous le dérivé *luchten,* aspicere. — L'explication de *war* par *bar,* que je désapprouve, pourrait être justifiée par les équivalents ital. *berlusco,* rouchi *berlou, berlouque.*

Subulcus 52, *porquier* (porcher).

Succida 21, *caudumel*. Il faut faire violence à la quantité pour interpréter *succida*, dont l'*i* est bref, par *succídia* [1], flèche de lard, sens que le voisinage favoriserait cependant; il faut donc préférer la leçon *sucrida* du ms. B., que les glossaires allemands offrent souvent comme synonyme de *succidia*, mais dont la forme est étrange. — Le fr. *caudumel* m'est inconnu, et je ne sais comment le rattacher à l'acception prêtée à *succida*.

Succussor (pr. cheval qui a le trot dur) 21, *coursier*. — Gl. succussarius, cheval trotant.

***Sucreo 76, *soron*. Evidemment le mot français répond au latin quant à la lettre, mais les glossaires ne me mettent pas sur la trace de la valeur ni de l'un ni de l'autre; il doit s'agir d'un insecte. Littré consigne *soron* comme nom de coquille, mais n'en indique pas l'origine.

Suctor 94, *queudre*. — *Suctor* est une altération pour *sutor*, cordonnier (pr. couseur), mais le français *queudre* n'est connu qu'avec la valeur de coudre (infinitif). — Le texte L donne *succar*, B *sutar;* ce sont, je pense, des formes vicieuses.

Suparus (supparum) 90, s. gl. On le voit glosé dans le Cth. par « manche broudée ou aornement ou haulteche de voille »; Lex. 55 : roket, et sunt plicae veli in nave; gloss. de Glasgow du 13e siècle : kevestron; voy. aussi Gl. 17 (où on lit *cupparus*), note 4.

Talus 114, s. gl. (talon).

Tanesetum 51, *tanesie* (tanaisie, angl. tansy). Voy., sur les formes et les acceptions diverses du mot, Dief. v° *tanacetum*. On met généralement ce mot bas-latin (it. esp. tanaseto) en rapport étymologique avec ἀθανασία.

*Tarmus (tarmes) 73, vermis. — Cth. ver qui naist du lart; GL. 30 vermis lardi. — Jean de Garlande, Synonymes : Consumunt carnes *termi*, sed tinea vestes.

Tauropeta. Voy. *corropacta*.

Teda (taeda) 8, *torse* (torche).

Tedifera 8, *quennel*. Le mot latin, pr. porte-torche, s'appliquait au moyen-âge à un gros chenet de cuisine; *quennel* est = *chenel* et se rattache, comme *chenet*, non pas à *canis*, chien (comme je dis dans mon Dict.), mais à *caminus* (d'où chemnel, chenel).

Temelentus (sic) 85, *ivre*.

Tempus 106, *temple* (tempe). C'est sur le fr. *temple*, régulièrement formé

---

[1] Lex. 95, on trouve, entre *baconibus* et *salsuciis*, les mots « carne in succiduo posita », glosés par (mis) en *sus* ou *suce*. Qu'est ce que ce *succiduus*-là?

de *tempora,* que la moyenne latinité a forgé *templum* (omis dans Du Cange et Dief.), qui se trouve GL. 12.

Tena (taenia) 91, s. gl. (pr. ruban, en bas-latin aussi bonnet).

*Tenella 8, *estenelle* (pincette, tenaille). Hécart donne *etnieles* et Littré *etnette* (pince).

Tentigo 112, s. gl. [1] — Gl. 14 *landie,* Lex. 41 *laundie,* locus voluptatis (en bas-latin *landica,* dont la provenance reste à éclaircir).

Tergus (gén. *tergoris*) 31), *dos de cuir.* — Cth. dos de beste (opp. à *tergum,* dos d'homme).

***Tesis 102, *sartarion.* — Je ne connais pas le mot *thesis* comme nom d'instrument de musique, et quant à *sartarion,* c'est, je pense, une altération de *salterion* = psalterion.

Testiculus 112, *cullon.*

Testa 34, *escaille.*

Testudo 18, *vaulte* (voûte).

Testudo 73, *escaille de limechon.* — GL. *limechon.*

Themo (temo) 58, *timon.* — Cth. limon de charette.

Thoreuma (τόρευμα, pr. ouvrage ciselé) 88, *lit de roy ou de royne.* — Cth. torneüre ou vaissel ou lit tourné, ouvré; Jean de Garl. lectus regalis bene ornatus.

Thus 41, *enchens.*

Tiara 91, s. gl. (tiare). — Lex. 71 aumuce, mitre.

Tibia 114, *gambe* (jambe).

Tignus (tignum) 6, *queveron, par fois tinel.* Le *tinel* dont il s'agit ici, n'est pas celui qui est consigné dans Littré et dans mon Glossaire de Froissart, mais le *tinel* usité dans l'ancienne langue au sens de « levier, petite poutre, gros bâton », et qui se déduit correctement de *tignellum,* tandis que l'autre est généralement tiré de *tina,* cuve.

Tinea 78, s. gl. (teigne, mite). — GL. 30 ver de robe (vêtements).

Toga 90, s. gl. (GL. *cote*).

Tolus (tholus, θόλος), *plomel d'espée.* Le mot *tholus* avait en effet pris, dans les bas temps, la valeur de pommeau ou garde d'épée, mais dans la liaison où nous le trouvons dans notre texte, il a sa valeur propre et classique de coupole, ou plutôt de faîte. Cp. Lex. 39: « *Talus,* quasi *tolus* quia est similis tolo in rotunditate, et est tolus

---

[1] Le sens classique est érection, priapisme. Dans la basse latinité on lui voit prendre le sens concret de parties sexuelles soit de l'homme ou de la femme. Dans les Vocabularies de Wright, je le trouve, p. 184, interprété de même que *veretrum* et *priapus,* entre lesquels il est placé; p. 246, il est traduit par *kikyr* (mot anglais qui m'est inconnu) et placé après *vulva* et *cunnus.* Le commentateur de mon ms. explique notre mot par « illud quod existit in vulva mulieris ». — Roquefort traduit *landie* par parties sexuelles de la femme, et Du Cange porte *landica* comme traduction de ἐσχάρα γυναῖκος, qui dit la même chose.

pomellus super domum extra » et 45, où *tolus* est associé à *capulus* et glosé par *pomel* et, suivant le ms. de Lille, comme en notre endroit, par *plomel* (avec *l* intercalaire). — Neckam (Lex. 118) : *Tholus* sive pinnaculum sive campanarium et turris pro eadem possunt sumi significatione. — La forme *colus*, qui se voit au dernier endroit cité dans le ms. de Paris, ainsi que dans le GL. 49 (voy. ma note), est un effet de mauvaise lecture.

Toral 89, coopertorium lecti. — Le glossateur ajoute « quidam lapis », sans doute par confusion avec *corallus*; les anciens ne distinguaient pas mieux que nous les *c* et les *t* de leurs manuscrits (voy. l'art. préc.).

Torcular 64, *pressoir*.

Traha 16, *herche* (herse). — GL. 21 herce, Cth. civière ou herce.

Trama 30, *traimme* (trame).

Transtrum 72, s. gl. — Cth. ce à quoy tient le naviron de la nef; Neckam (Lex. 111) sedes nautae.

Tribula 16, *flaiel* (fléau). — Cth. herce, sic GL. 21 (voy. ma note). — Lex. 59 : nota quod *hoc tribulum* est flagellum, *haec tribula* dicitur pala (plateau de bois garni par dessous de dents de fer), *hic tribulus*, gallice *runel* (runcel ?). — Le même *tribula* a donné le fr. *truble* (GL. 34 *trouble*), cp. *affubler* de *affibulare*.

Tribulus 17, *cardon*.

Tripes 12, *hetal*. — GL. 51 tripos « tretel vel estal ». Le *h* dans *hetal* est paragogique, et l'*s* radical, muet devant *t*, est tombé, ici comme dans beaucoup d'autres mots de mon ms. Voy. le glossaire placé à la suite de mon édition de Bueves de Commarchis. — L'*étal* (bas-lat. stallus) était d'abord un tréteau.

Troclea 33, *roielle* (petite roue). — Cth. *roie* de puis; GL. 24 touret; Lex. 74 *trel* (treuil) [1], tracle, poulie, trameor (quid? *traïneor?*); cp. ib. 64 et 111 windas.

Trulla 29, *trule* (truelle). La forme fr. actuelle s'explique par *tru-illa* (dim. de *trua*); *trule*, par contre, dérive de la forme contracte *trulla*.

Turdus (espèce de poisson) 40, *tenque* (tanche). Dans Lex. 75 *tenche* est la glose pour *stincus* (forme peu connue; recueillie, mais non comprise, par Du Cange; d'après Dief. Nov. Gloss., *stincus* désigne la sangsue).

Turris 67, *tour*.

Turtur (nom de poisson) 39, *troite* (truite. — Lex. 88, et ailleurs, *turbout*.

Turtur (nom d'oiseau 80, *tourterelle*. — Sic Cth. et GL.

Tympanum 102, *tambouret*.

Ulcus 79, *clau* (clou, ulcère).

Ulmus 37, *ormel*.

Umbo 96, *boucler*. C'est plutôt la *boucle* du *boucler* (bouclier).

Uva 70, *crappe de roisin*.

---

[1] Cp. *del* p. deuil, *velt* p. veut, etc. Ou = *trail* = *traculum?*

VALLUM 67, *bolvert* (boulevard).
VALVA 69, s. gl. (porte). — GL. 49 trape de cave.
VANGUA (vanga) 16, *louchet* (hoyau, pioche). — GL., Lex. beche, beque.
VANNUS 17, *van*.
***VASTUM 12, *magna sedes*. Mot inconnu aux glossographes.
VECTIS 7, *vereil* ou *gon* (gond). — *Vereil* répond à *vericulum*, comme *verouil* (d'où *verrou*) à *veruculum*; voy. GL. 50, note 1.
VERRES 54, *ver* (primitif de *verrat*).
VERSUTUS 85, s. gl. (rusé).
VERTEBRA 113, s. gl.
***VERTIGINUS 104, s. gl. — Mot inconnu; prob. = *vertex*, sommet; le ms. de Br. porte *vertumnus*, qui ne convient guère davantage.
VERUTUM 3, s. gl. (broche). — Cth. hastier avec la char, GL. broque où la char est.
VERVEX 54, s. gl. (brebis).
VESPERTILIO 82, *soris caurache*; gl. flam. de B. *vledermuys*. — Cth. et GL. 31 *caude-soris* (voy. ma note). Pour le terme *caurache*, voy. pl. h. sous *rubeta*.
VEXILLUM 99, *banière*.
***VIELLA 102, *vielle*. Voy. DC. v° *vitula*, et mon Dict. sous *viole*.
VINACIA (vinaceum) 64, *escorche de roisin*. — Cth. *morc* (sic) ou vin du pressoir; GL. 41 marc.
VITELLUS 34, *moyel d'œuf* (jaune d'œuf). — GL. vitellum, moyeul d'œf.
VITICOLA 52, *vigneron*.
VOLA 106, *palme* (paume). Cth. milieu de la paulme; GL. puignie (poignée).
VOMER 71, *coutre* (de charrue).
VULPES 57, *regnart* (renard).
VULVA 111, introitus mulieris. — GL. *con*; glose flam. du ms. B. *porte* (Kil. *poorte*).
YDRUS (hydrus) 56, *serpent*. — GL. 29 serpent aquatique.
YPOGEUS 67, s. gl. (souterrain, ὑπόγαιον).
YRICIUS (ericius) 82, *hirchon* (hérisson). — GL. 29 hyrreçon.
ZABULUM (sabulum) 29, *savelon* (sablon).
ZEPHIRUS 84, s. gl. (zéphir).
ZETA 18, parva camera secreta. — Ce sens spécial est confirmé par les glossaires compulsés par Dief.; Du Cange l'interprète par cœnaculum. Le mot bas-latin est une transformation de *diaeta* (δίαιτα), chambre, analogue à celle de *zabolus* de *diabolus* = ou de *zacon* de *diaconus*.
***ZUCARA 41, *chucre* (sucre). — La forme fautive *zeucara* que je trouve dans mon ms., est peut-être un effet de la prononciation flamande *suycker*.
ZIMA (gr. ζύμη) 60, *levain*; glose flam. du ms. B. *heeffel* (Kil. heffe, hevel).
ZODOARA (p. zed.) 41, *cetoal* (citoual, aussi *zédoaire*, all. *zitwer*). — GL. 43 zodoare, citoal (voy. ma note); Lex. 56, citoual, zeduarie.

A. SCHELER.

COMPTES RENDUS.

Mythologie de la Grèce antique, par P. Decharme, professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres de Nancy, ancien membre de l'École française d'Athènes. Ouvrage orné de quatre chromolithographies et de 178 figures d'après l'antique. Paris, Garnier, frères, 1879, gr. in-8° de XXXV, 644 p.

La science mythologique ne date guère que du commencement de notre siècle. Autrefois, les fables païennes, et principalement celles des anciens Grecs, n'offraient qu'un assemblage confus d'énigmes, sur lesquelles s'exerçait en vain la sagacité des érudits, et dont l'interprétation donnait naissance aux systèmes les plus divers et parfois les plus absurdes.

Pour un grand nombre de mythologues anciens et modernes, les légendes divines n'étaient que de simples allégories, cachant, sous des images gracieuses ou terribles, les grandes lois du monde physique; d'autres, prenant la mythologie pour une sorte d'histoire primitive, croyaient y découvrir les vestiges d'événements réels; d'autres encore rejetaient les mythes comme d'audacieuses inventions des poètes, ou l'œuvre préméditée de quelques sages cherchant à faire pénétrer dans la foule, sous cette enveloppe poétique, les conseils salutaires de la morale. Certains esprits allèrent même jusqu'à vouloir retrouver, dans la religion hellénique, des souvenirs d'une révélation et d'un monothéisme primitifs.

Toutes ces théories ne reposaient en réalité sur aucune base sérieuse. La mythologie grecque, dont les origines sont de beaucoup antérieures à l'époque où les Hellènes vinrent s'établir en Europe, ne pouvait être comprise pas les seuls secours que présentaient la langue et les traditions de ce peuple. Il fallait remonter plus haut dans l'histoire, et se rapprocher le plus possible de l'époque où naquirent les divinités et les mythes qui devinrent en partie le patrimoine commun des différentes populations indo-européennes. Cette recherche devint possible grâce à la découverte des langues et des littératures de la Perse, et surtout de l'Inde antique. L'étude des Védas fit saisir, sous leur forme primitive, quelques-uns des mythes que l'imagination des Grecs embellit et transforma jusqu'à les rendre inintelligibles; elle permit d'assister, pour ainsi dire, à la naissance de plusieurs divinités qui furent honorées plus tard sur le sol de la Grèce, tandis que le sanscrit offrait, de certains noms et de certaines épithètes donnés aux dieux helléniques, des interprétations que la langue grecque n'eût pu fournir.

Le principal résultat de ces découvertes fut de donner à l'étude de la mythologie une base désormais stable et vraiment scientifique, en prou-

vant que les mythes sont en grande partie l'expression, dans une langue poétique et étincelante d'images, des impressions produites sur l'âme des peuples jeunes par les grands phénomènes de la nature. Ce principe servit de point de départ à une foule de recherches fécondes en résultats heureux. Un grand nombre d'esprits sérieux et sagaces, armés des secours de la philologie et de la mythologie comparées, et guidés par les règles d'une critique plus sûre, se sont mis à scruter dans tous les sens le vaste domaine de la mythologie grecque. Il s'est produit ainsi une foule de travaux qui ont élucidé successivement les origines et les différents caractères de la plupart des divinités grecques, et donné, d'un grand nombre de mythes, des interprétations qui s'imposent par leur évidence. Certes, il est encore bien des détails sur lesquels on est loin de s'entendre; bien des points qui n'ont pas encore été suffisamment éclaircis, mais on peut dire que le caractère et le sens général de la mythologie grecque sont désormais parfaitement établis, et qu'une multitude de mythes nous ont définitivement livré leur secret.

Cependant ces découvertes si importantes de la science mythologique ne pouvaient porter tous leurs fruits, si elles restaient disséminées dans une foule de mémoires et de dissertations, dont l'étude n'était guère possible qu'aux esprits spécialement appliqués à cette branche de la philologie. Il fallait les répandre dans le public éclairé au moyen d'ouvrages généraux, résumant, avec ordre et clarté, les résultats les moins contestables de la critique mythologique. On connaît les remarquables travaux que l'Allemagne et l'Angleterre ont produit dans ce genre : mais un livre pareil n'existait pas encore en France. L'ouvrage volumineux et plein d'érudition que Guigniant et ses savants collaborateurs ont composé d'après la *symbolique* de Creuzer, ne répond plus à l'état actuel des connaissances mythologiques ; quant au beau livre de M. Alfred Maury sur l'*Histoire des religions de la Grèce antique*, ce n'est pas, son titre l'indique d'ailleurs, une véritable mythologie. Le livre de M. P. Decharme vient heureusement remplir la lacune que nous avons signalée, et, nous n'hésitons pas à l'affirmer, ce livre, comme œuvre de vulgarisation, est digne, à tous égards, d'être placé à côté des meilleurs ouvrages que l'Allemagne et l'Angleterre aient produits dans ce genre.

La *Mythologie de la Grèce antique* s'ouvre par une *introduction* fort intéressante, où sont exposés, à grands traits et de main de maître, les différents systèmes qui se sont partagé le domaine de la mythologie ; ensuite, les origines et le véritable caractère des mythes, ainsi que les règles qui doivent présider à leur interprétation. Dans les chapitres suivants, l'auteur applique soigneusement la méthode indiquée, à l'étude des divinités et des héros de la Grèce. Ces divinités sont distribuées fort logiquement, d'après leur signification primitive, en trois groupes distincts comprenant : le premier, les divinités du ciel ; le second, celles des eaux; le troisième, celles qui se rapportent à la terre. La dernière partie du livre est consacrée aux traditions concernant les principaux héros helléniques, groupés d'après les pays d'origine de la plupart de ces traditions.

Pour chacun de ces personnages divins ou héroïques, l'auteur remonte, autant que possible, à l'idée première dont ils furent l'expression, et montre ensuite les transformations successives que cette idée a subies dans le cours des siècles et chez les différents peuples de race hellénique. Il cherche ses preuves dans les noms de ces personnages, qu'il explique autant que le permet l'état actuel de la science, dans leurs épithètes, en général plus récentes et plus faciles à comprendre, dans les mythes qui se sont formés autour de chacun d'eux. Il appelle également à son secours l'étude des principales formes que présentait leur culte, et des types que l'art ancien leur avait consacrés.

On voit aisément, en suivant l'auteur dans ces recherches variées et subtiles, qu'il est parfaitement au courant des découvertes les plus récentes de la science, qu'il possède à un haut degré cette intelligence de la langue mythologique, ce sentiment vrai de la faculté créatrice des mythes, cette sûreté de critique, qui sont indispensables à qui veut pénétrer les secrets des fables païennes. Lorsque plusieurs interprétations sont en présence, il choisit d'ordinaire celle qui est la plus conforme à la nature du mythe et de la divinité à laquelle ce mythe se rapporte.

Mais la *Mythologie* de M. D. se distingue encore par des qualités d'un autre ordre, et qui se rencontrent peut-être plus rarement dans des ouvrages de ce genre. Nous voulons parler de la clarté et de l'aisance avec lesquelles sont traitées ces questions complexes et parfois si obscures qui se rattachent à l'étude des mythes ; de cette langue colorée et imprégnée d'un charme tout poétique, qui sait faire ressortir tout ce qu'il y a de gracieux et de délicat dans les créations inimitables dont le génie hellénique a composé l'histoire de ses dieux et de ses héros. En lisant cette longue série d'histoires divines, où tout s'enchaine et s'explique avec tant de facilité, on ne se douterait vraiment pas des peines et des recherches qu'exige la composition d'un pareil ouvrage. A notre avis, le livre de M. Decharme est à la fois le résumé le plus exact, le plus sérieusement scientifique et le mieux écrit qui existe sur cette branche intéressante de la philologie classique.

Certes, on y rencontre, comme dans tous les ouvrages qui s'occupent de matières aussi épineuses, des points sur lesquels les opinions peuvent être partagées, et, si nous en indiquons quelques-uns sur lesquels nous nous écartons de la manière de voir de l'auteur, ce n'est pas avec la prétention de résoudre définitivement la question, ou de dire même quelque chose de mieux, mais pour montrer combien certaines parties de la mythologie sont encore loin d'être expliquées d'une manière définitive.

Nous croyons inutile d'insister ici sur le peu de certitude que présente l'interprétation des épithètes et des noms propres renfermant le radical *luk* (pages 15, 106, 407, etc.) dans lesquels M. D., comme la plupart des mythologues, voit une idée de *lumière*. Nous avons déjà traité ce point dans un petit travail reproduit par la *Revue de l'Instruction publique*

(t. XX, p. 145 suiv.), et qui n'est pas resté inconnu à l'auteur [1]. Mais nous nous arrêterons un instant à une autre épithète, dont M. D. a donné une traduction qui ne nous satisfait nullement. Voici comment il s'exprime, à la page 83, à propos d'Athèna : « L'idée de sa florissante jeunesse avait été peut-être exprimée à l'origine par le nom de *Pallas*, qui est l'apposition ordinaire de celui d'Athèna. D'après l'étymologie la plus probable, ce mot est un synonyme de Corè et a la même signification que l'épithète de *Coria*, qu'elle portait en Arcadie. »

Ce qui, à notre avis, s'oppose complètement à cette manière de voir, c'est l'emploi d'expressions telles que πάλλὰς κούρη, παλλὰς παρθένος, que l'on trouve dans Pindare (*Olymp.* XIII, 93), Euripide (*Troad.* 561, 971), Aristophane (*Thesm.* 1136), et d'autres auteurs. Il est certain qu'à l'époque où vivaient ces poètes, le mot παλλάς ne pouvait pas avoir le sens de *jeune fille*. Dès lors, pourquoi supposer que ce fût là la signification primitive du mot? M. D. cite, à l'appui de son opinion l'argument suivant (p. 83, n. 3) : « πάλλαξ » (l'épithète d'Achèna s'écrit παλλάς) « paraît identique a πάλλαξ, *jeune garçon* ou *jeune fille.* » Ce rapprochement, qui a déjà été fait par Otf. Müller (*Kleine Schrift.* II, p. 134), est loin d'être hors de conteste. Nous croyons même que les mots πάλλας ou πάλληξ, indiquant le jeune homme ou la jeune fille, n'ont été employés que dans une acception toute particulière, qui se rapproche de celle de παλλακή [2]. Mais, en admettant même qu'ils aient indiqué primitivement la jeune fille ou le jeune garçon en général [3], il n'y a encore rien qui nous permette de considérer παλλάς comme une autre forme de πάλλας. Le passage de Strabon (XVII, p. 816) cité comme une preuve, est évidemment fautif. Il faut y lire παλλακίδας au lieu de παλλάδας (Cf. Diod. I, 47. v. aussi Schmidt, *Synonymik der griech. Sprache,* II, p. 414). En résumé, la prétendue signification de *jeune fille* donnée au mot παλλάς ne repose sur aucun argument sérieux, tandis que nous constatons qu'au temps de Pindare, tel ne pouvait pas être le sens de l'épithète d'Athèna. Il faut donc, à notre avis, s'en tenir à l'opinion généralement admise, qui fait dériver παλλάς du même radical que πάλλω et traduit cet adjectif par : « *celle qui brandit la lance.* » Cette épithète ainsi entendue s'applique d'ailleurs parfaitement à la redoutable déesse de l'éclair (p. 89) [4], qui fut avant tout une divinité guerrière.

---

[1] *Mythologie de la Grèce antique*, p. 106, n. 4.

[2] Voyez, par exemple, le vers du comique Platon rapporté par Pollux II, 9, dans lequel παλλάκια (diminutif de πάλλαξ), se trouve après le mot μειράκια. *Cyrill. gloss.* μάλληξ pupa, popula, catulaster.

[3] Ammonios, s. v. γέρων; Eustath., p. 1742, 17.

[4] [Qu'il me soit permis de rappeler ici que l'explication de Minerve comme *déesse de l'éclair* a été donnée pour la première fois, avec preuves à l'appui, par mon père, dans sa dissertation *de Jove Homerico* publiée à Utrecht en 1850 (pp. 14-16). A. WAGENER.]

L'auteur, parlant (p. 357) de Démèter Ἀχαία, considérée par les anciens Grecs et par la plupart des modernes comme *une mère de douleurs*, ajoute en note la réflexion suivante, qui nous paraît parfaitement juste : « Fausse explication, malgré l'analogie apparente avec les épithètes de Ἀχηρώ et Ἀχθεία (Hérychius). Le substantif ἄχος, douleur, eût donné ἀχεία et non ἀχαία (= déesse de la race Achéenne). » Il semble cependant avoir admis l'interprétation vulgaire dans son *Introduction* (p. XXIV) en disant : « C'est ainsi que.... la terre désolée pendant les rigueurs de l'hiver, devient, dans la légende, Démèter Achaea, *la mère de douleurs*, qui pleure sa fille Perséphone, la brillante végétation qui était sa joie et sa parure. »

Puisque on ne peut émettre que des conjectures sur le sens du mot Ἀχαία, nous nous permettrons d'indiquer aussi la nôtre. Nous serions tenté de traduire cette épithète par la *très noble* ou *la vénérable*, en faisant de ἀχαία un composé de α augmentatif et de χαιά = ἀγαθή, εὐγενής. V. βαθυχαῖος dans Eschyle, *Supplices*, 858. Cf. Théocr. VII, 5 et le scholiaste, Hésychius et Suïdas.

Quant à l'épithète de ταυρόμορφος donnée à Dionysos, nous nous demandons si M. D. fait bien de la rapporter au dieu du vin. Il dit à la page 431 : « Comme le vin communique souvent à l'homme une énergie violente et sauvage, qui semble appartenir plutôt à la nature animale qu'à la nature humaine, on attribua à Dionysos la force du taureau et celle du lion : et l'imagination exaltée de ses adorateurs crut, au sein de ses *Orgies*, l'apercevoir sous l'une ou l'autre de ces formes. » Dans la mythologie grecque, le taureau était le symbole de la reproduction, et, par suite, de la fécondité, Or, comme le dit parfaitement l'auteur (p. 411) : « Dionysos ne personnifiait pas seulement le fruit de la vigne et sa liqueur : c'était encore, d'une façon plus générale, la sève humide de la terre, sa vie féconde et exubérante, telle qu'elle éclate au printemps dans toutes les créations végétatives. » C'est comme dieu de la fécondité, et nous ajouterons, de la fécondation, qu'il était représenté avec les attributs du taureau [1].

L'épithète de λεοντόμορφος n'existe pas à notre connaissance, et l'on peut se demander si Dionysos a jamais été honoré sous la figure d'un lion. Nous savons que, d'après certaines légendes, le dieu avait souvent pris la forme de cet animal, par exemple, lors de son enlèvement par les Tyrrhéniens (*Hymni homer.*, VI (VII), 44), et pendant le combat de Zens contre les Géants (Hor., *Carm.*, II, 19, 23). A Samos, il y avait un temple consacré à un Dionysos κεχηνώς qui avait quelque rapport avec le lion ; mais ces transformations, si elles ont quelque importance au point de vue des croyances et du culte, laissent plutôt deviner une origine asiatique, et se rapportent sans doute au Dionysos lydien, qui était surtout une divinité solaire.

---

[1] On peut voir, à ce sujet, une remarque très intéressante de Welcker, *Griech. Götterl.*, II, p. 598 et suiv.

L'auteur, en parlant du même dieu et de la légende qui le représente comme enfermé dans la cuisse de Zeus, ajoute (p. 408, n° 2) que « cette idée a peut-être son origine dans de fausses interprétations de certaines épithètes du dieu dont le sens s'était perdu, comme celle de εἰραφιώτης que les Grecs rattachaient à ἐρράφθαι, *être cousu.* » « De même, » dit-il, les épithètes de μηρρορφαφής ou μηροτραφής, doivent sans doute leur origine à un autre mot que μηρός, *cuisse.* »

Cependant il nous semble voir, dans les traditions que l'auteur lui-même rapporte sur le *Soma* ou Dionysos indien (p. 409), une preuve que la légende relative au dieu hellénique n'a pas son origine dans la fausse interprétation de certaines épithètes grecques.

Les quelques remarques qui précèdent prouvent combien il est parfois difficile d'être fixé sur le sens des dénominations données aux personnages divins, et combien les interprétations diverses qu'on en propose peuvent conduire à des résultats différents sur l'origine et le caractère des dieux helléniques. Or, les mêmes difficultés se présentent souvent quand on veut découvrir la signification véritable de certains mythes.

Que signifie, par exemple, la fable de Cronos dévorant ses enfants? M. D. y trouve « l'image du temps qui consume impitoyablement toutes les existences terrestres. » (p. 35). Quant à nous, nous ne saurions admettre cette explication trop allégorique et fondée sur l'assimilation forcée des mots κρόνος et χρόνος. Cette assimilation, qui n'est pas fort ancienne, car le premier auteur qui y fasse allusion est Aristote, ne peut que nous égarer sur l'origine et le vrai sens du mythe. N'oublions pas que les légengendes concernant la naissance de Zeus sont, comme l'auteur le fait également remarquer (p. 36), des mythes d'origine crétoise. Il en est par conséquent de même de celui qui a rapport à Cronos. Or, κρόνος le dieu qui fait venir toutes choses à maturité (?), a, de bonne heure, emprunté une foule de traits au Moloch phénicien, qui était honoré anciennement dans l'île de Crète (Duncker, *Geschichte des Alterthums* I,[2] p. 266; Welcker, *G. G.* I, p. 145; Preller, *Griech. M.*, I,[3] p. 46 et 47.). Moloch était la personnification du Soleil brûlant et dévastateur, auquel on avait coutume de sacrifier des victimes humaines, et surtout les enfants premiers-nés. C'est dans cette pratique barbare qu'il faut chercher, à notre avis, l'origine de la fable racontée par les Grecs sur Cronos dévorant ses enfants. Cette fable fut plus tard interprétée d'une manière plus morale, sous l'influence des idées plus pures et plus raisonnables qu'on se fit sur les dieux, mais ce sont précisément ces sortes d'explications dont on doit se défier le plus, quand il s'agit de chercher le sens primitif, c'est-à-dire, le seul sens véritable d'un mythe.

L'auteur paraît également s'être trompé quelque peu de date en prétendant que, déjà dans Homère, Zeus apparaît comme le dieu par excellence, sinon le dieu unique (pp. 18 et 34). « Jupiter, » dit M. D., « est souvent désigné, dès les temps homériques, par le seul mot θεός » Remarquons, en passant, que des quatres passages indiqués en note, il y en a deux

(*Il.* VIII, 730 et *Od.* XIV, 440) qui le sont d'une manière fautive : le second doit se lire : XIV, 444. Dans les autres passages, le mot θεός ne se présente que comme une simple dénomination commune à tous les dieux, s'appliquant, par exemple, de la même manière à Apollon (*Il.* I, 447 et 472), et employé, soit avec le nom propre du dieu, soit pour remplacer ce nom. Nous ne connaissons, d'ailleurs, aucun endroit des poèmes homériques où le mot θεός indique *le dieu par excellence.*

Nous croyons que l'appréciation suivante est exagérée dans le même sens. Zeus (p. 19) « est l'être tout puissant, celui contre lequel nul ne saurait prévaloir. L'empire du monde a été sans doute autrefois partagé, et, des trois grandes provinces de l'univers, Zeus a obtenu le ciel seulement. Mais ce n'est là qu'une apparence. Dans cette sorte de trinité qui se compose de Zeus, Adès et Poséidon, il s'en faut de beaucoup que chaque personne soit égale; la personne de Zeus domine, efface presque les deux autres. Poséidon, à qui est échu l'empire des eaux, essaye quelquefois de résister aux volontés de son frère; mais l'impuissance de sa révolte ne sert qu'à rendre témoignage de sa dépendance. »

La conclusion que l'auteur a tirée du passage de l'Iliade (XV, 187-199) auquel il fait allusion, est, nous semble-t-il, forcée. Les paroles de Poséidon expriment, au contraire, bien nettement que les trois frères ont reçu chacun un pouvoir indépendant et les mêmes droits, que chacun règne en souverain dans l'empire que le sort lui a désigné lors du partage du monde [1], et la messagère de Zeus ne répond, à la fière revendication que fait Poséidon de son indépendance, qu'en lui rappelant le respect que le frère doit toujours, chez les dieux comme chez les hommes, à son frère aîné. Zeus ne nous apparaît donc ici, pour nous servir d'une expression vulgaire, que le *primus inter pares.*

L'auteur, s'occupant des différents caractères du culte d'Apollon, établit, entre l'Apollon des colonies, l'Apollon *delphinien* et l'Apollon πατρῷος des Joniens une relation que nous ne saurions admettre, telle du moins qu'elle est indiquée à la page 119 : « Protecteur des colonies dont il guide les essaims à travers les mers, il devient ainsi un dieu de la navigation. C'est Apollon *Delphinien*, dont le dauphin est le symbole ; »

---

[1] H. XV, 185 : ὢ πόποι· ἦ ῥ', ἀγαθός περ ἐών, ὑπέροπλον ἔειπεν
εἴ μ' ὁμότιμον ἐόντα βίῃ ἀέκοντα καθέξει.
Τρεῖς γάρ τ' ἐκ Κρόνου εἰμὲν εἰμὲν ἀδελφεοὶ, οὓς τέκετο Ῥέα....
τριχθὰ δὲ πάντα δέδασται, ἕκαστος δ' ἔμμορε τιμῆς....
τῷ ῥα καί οὔτι Διὸς βέομαι φρεσίν· ἀλλὰ ἕκηλος,
καὶ κρατερός περ ἐὼν, μενέτω τριτάτῃ ἐνὶ μοίρῃ·
χερσὶ δὲ μήτι με πάγχυ κακὸν ὣς δειδισσέσθω.
θυγατέρεσσιν γάρ τε καὶ υἱάσι βέλτερον εἴη
ἐκπάγλοις ἐπέεσσιν ἐνισσέμεν, οὓς τέκεν αυτός
οἵ ἕθεν ὀτρύνοντος ἀκούσονται καὶ ἀνάγκῃ.

et, plus loin, à la page 120: « Il ne faut pas s'étonner que ce dieu marin et colonisateur fût considéré par les Joniens comme le dieu πατρῷος auteur de leur race. » Il semblerait, d'après ces passages, que les cultes de l'Apollon delphinien et de l'Apollon πατρῷος fussent dérivés de celui du dieu protecteur des colonies. Nous croyons, au contraire, que l'Apollon δελφίνιος est plus ancien que l'Apollon οἰκίστης, et en diffère complètement. Apollon était honoré, dès les temps les plus reculés, comme un dieu de la navigation, ou, comme le dit très bien M. D., « comme le dieu solaire, qui perce les ténèbres des tempêtes, qui dissipe les nuées amoncelées sur la mer, dont il calme et endort les fureurs, » (p. 120). Son culte se retrouve naturellement dans beaucoup de colonies, de même que dans un grand nombre d'îles et sur des promontoires, mais il ne dérive nullement de celui de l'Apollon οἰκίστης. Le dieu des colonies est, au contraire, l'Apollon Πύθιος, tout à fait différent du *Delphinios* (Welcker, *G. G.*, I, p. 502). Apollon pythien était le dieu de l'oracle de Delphes qui, on le sait, inspirait et dirigeait la plupart des colonisations. Les colons choisissaient comme ἀρχηγέτης et honoraient plus tard comme οἰκίστης ou fondateur de leurs établissements, le dieu sur les conseils duquel ces établissements avaient été fondés.

Quant à Apollon πατρῷος, on n'en connaît pas fort bien l'origine ni les attributions, mais rien, croyons-nous, ne nous autorise à le rapprocher de l'Apollon *delphinien*.

Nous ne ferons, sur le livre qui traite si supérieurement des héros, qu'une observation de détail. C'est que la légende rapportée, à la page 521, sur la tentative d'enlèvement de la fille d'Aïdoneus, roi des Molosses, ne devrait pas être mise au même rang que le mythe relatif à la descente de Thésée et de Pirithoüs aux enfers pour enlever Perséphonè. Il est évident que le premier récit n'est qu'un travertissement évhémérique du second, qui seul mérite d'être considéré comme un mythe.

Mais nous ne pouvons terminer ces observations sans faire remarquer ce qu'il y a, d'après nous, de vague et d'obscur, dans l'emploi d'expressions telles que *cultes pélasgiques, divinités pélasgiques*, qui se rencontrent assez fréquemment dans le livre de M. D., comme dans la plupart des ouvrages qui traitent des religions de la Grèce antique. Nous avouons ne pas savoir qu'elles étaient ces divinités des prétendues populations pélasgiques, dont on ne sait absolument rien de positif, ni en quoi ces divinités se distinguaient des dieux helléniques. L'auteur semble cependant admettre une différence bien marquée en s'exprimant de la manière suivante au sujet des Mystères d'Eleusis (p. 365) : « Ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'aux époques historiques ces cérémonies étaient intimement liées au culte des divinités pélasgiques dont les sanctuaires furent toujours en Grèce l'objet d'une grande vénération. Il semble donc que l'institution des Mystères doive être attribuée à ces populations pélasgiques qui précédèrent les tribus helléniques sur le sol de Grèce, et dont la religion se conserva à côté de celle des envahisseurs, pour se confondre plus tard avec elle. »

L'auteur aurait dû, nous semble-t-il, expliquer ce qu'il entend par cette religion pélasgique qui se conserva à côté de celle des envahisseurs. S'il croit, comme nous, que le mot *pélasgique* ne représentait guère pour les Grecs que ce qui était antérieur aux plus anciennes traditions sur les Hellènes, et les dieux comme les cultes *pélasgiques*, les formes les plus anciennes des divinités et des cultes helléniques, nous croyons qu'il eût mieux fait de remplacer, par une indication plus exacte, ces termes qui ne représentent à l'esprit rien de bien positif.

Il y a sans doute dans le grand ouvrage de M. D. bien des points encore sur lesquels le lecteur pourra ne pas partager complètement les opinions de l'auteur, mais cela tient en grande partie à la nature des questions traitées dans ce livre. La science mythologique ne saurait prétendre à une précision mathématique. Longtemps encore, peut-être toujours, une foule de mythes et de légendes prêteront aux interprétations personnelles et contradictoires; mais les savantes et patientes recherches dont la mythologie a été l'objet depuis un si grand nombre d'années, ont donné, sur l'origine et la signification de la plupart des mythes, des résultats définitivement acquis à la science. Sous ce rapport, le livre de M. D. peut être considéré comme un guide sûr qui, par ses qualités solides et brillantes, pourra rendre de grands services à l'étude d'une des branches les plus négligées et certainement les plus intéressantes de la philologie classique.

Nous terminerons par un vœu qui ne sera peut être pas déplacé dans une *Revue* spécialement consacrée aux questions d'enseignement, c'est que le *Mythologie* de M. Decharme puisse servir de modèle à la composition de manuels destinés aux classes, et qui remplaceront, fort avantageusement, les petits livres insignifiants que l'on est forcé maintenant de mettre entre les mains des élèves.

R. De Block.

De quelques nouvelles publications épigraphiques.

Ce n'est certes pas du *Corpus inscriptionum latinarum* ni du *Corpus inscriptionum grœcarum* pas plus que de l'*Ephemeris epigraphica* que j'ai l'intention d'entretenir les lecteurs de la *Revue*. Ces recueils sont connus de tous les savants. Mais à côté de ces recueils se placent certaines publications spéciales qui présentent le plus grand intérêt, soit parce que les inscriptions sont inédites, soit à cause des commentaires dont on les accompagne. Depuis quelques années ces études épigraphiques ont pris une telle extension qu'il semble même qu'on délaisse quelque peu les autres parties de l'archéologie et que l'épigraphie absorbe tout. D'autres s'occupent déjà de résumer les résultats acquis et d'en déduire les conséquences soit pour l'histoire, soit pour les antiquités. C'est dans ce sens qu'un élève de M. Renier, M. De la Berge, enlevé trop tôt à la science qui pouvait encore tant espérer de lui, publia, il y a un an, une belle

histoire de l'empereur Trajan, qu'on peut ranger parmi les meilleures biographies d'empereurs romains que nous possédions. Dans la patrie de Spohn, c'est surtout à M. L. Renier que la science épigraphique doit la grande extension qu'elle a prise. Si je suis bien renseigné, un de ses élèves s'occupe de rédiger un manuel d'épigraphie, ce qui, malheureusement, manque encore jusqu'à ce jour, car celui de Zell est des plus imparfaits, et le beau livre du regretté Willmans, tout en étant rédigé pour l'enseignement, ne renferme que des exemples, mais pas de règles. Un autre élève de M. Renier, M. Allmer, qui publia, il y a trois ans, les inscriptions de Vienne (Isère), édite depuis le commencement de 1878 une Revue épigraphique du midi de la France, qui contient soit des inscriptions inédites, soit des commentaires sur des inscriptions déjà connues. On ne peut que lui reprocher d'être trop complet. Dans sa revue comme dans son recueil des inscriptions de Vienne, M. Allmer tient à expliquer tous les mots, comme si ceux qui lisent ses écrits n'avaient jamais étudié les antiquités romaines. Ce sont de vraies superfétations, et encore quelquefois ces explications ne sont-elles pas des plus exactes. Cette publication mérite cependant les plus grands éloges et le travail en est des plus consciencieux. Mais je préfère m'arrêter sur quelques publications italiennes, moins répandues en Belgique.

Et tout d'abord parlons de deux publications écrites en italien, mais ayant rapport à des inscriptions trouvées sur le territoire de l'empire d'Autriche. Depuis le commencement de 1878, M. Glavinic, conservateur du musée de Spalato, publie à Spalato un *Bulletino di archeologia e storia Dalmata*. M. Glavinic fait pour la Dalmatie ce que MM. Conze et Hirschfeld font dans leurs *Archäologisch-epigraphische Mittheilungen* pour le reste de l'Autriche. Auparavant les inscriptions, de même que les monuments trouvés en Dalmatie, étaient publiés dans la belle publication, malheureusement si peu répandue en Belgique, des *Mittheilungen der K. K. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst- und historischen Denkmäler* (Wien). M. Glavinic publie dans son *Bulletino* toutes les inscriptions inédites que l'on trouve soit à Salone et à Narona, soit dans d'autres parties de la Dalmatie, si riche en monuments antiques et pourtant si peu explorée. Il y ajoute aussi des essais sur certaines parties de l'histoire de cette province et, dans les derniers fascicules, il a commencé à publier le catalogue des monnaies de l'Illyrie qui se trouvent dans la collection numismatique du musée de Spalato. Cette collection est des plus importantes et digne de la plus sérieuse attention des numismates.

M. Gregorotti a publié en 1877, à Trieste, les inscriptions de l'antique Aquilée: *Le antiche lapide de Aquileja*. Il y a réuni 817 inscriptions trouvées à Paperiano, ou se trouvant dans le musée Cassis et dans le musée mnnicipal d'Aquilée. Les plus importantes ont été reproduites dans l'Ephemeris. M. Gregorotti a eu tort de reproduire les autres, car voulant être trop complet, il a édité des pierres qui ne nous donnaient bien souvent

que deux ou trois syllabes, quelquefois même que deux ou trois lettres. Ces débris informes ne peuvent être d'aucune utilité pour la science, alors surtout qu'aucun manuscrit ne vient à notre secours pour reconstituer l'inscription. M. Gregorotti continue de publier les nouvelles inscriptions qu'il découvre dans l'*Archeografo triestino.*

Parmi les publications ayant rapport à l'Italie, nous devons d'abord citer un 3e supplément qu'a publié, en 1878, M. Fabretti, à son beau *Corpus inscriptionum italicarum* (250 p. et 17 planches). M. Fabretti y publie 481 nouvelles inscriptions italiques et y discute les opinions émises par le savant Corssen sur la langue étrusque. Ces mêmes opinions, de même que celles de Mommsen, sont encore discutées par De Simoni dans un appendice sur les langues de l'Apulie, intitulé : *Note Japigo-Mestapiche.* De tous côtés en Italie on publie les inscriptions réunies dans des musées ou éparpillées dans une province. C'est ainsi que M. Finazzi publia en 1876 : *Le Antiche lapide di Bergamo.* Un ouvrage plus important est celui que vient de faire paraître, il y a peu de mois, M. E. Terrero sur la marine romaine : *L'Ordinamento delle armate romane. Torino* 1878. C'est en même temps qu'un recueil d'inscriptions, un traité d'antiquités sur cette partie si intéressante de l'organisation militaire des Romains, et c'est certes le traité le plus complet que nous possédions jusqu'à ce jour sur cette matière. Nous avions déjà l'ouvrage que publia en 1852 le P. Garrucci : *Classis praetorianae Misenensis monumenta.* Mais ce travail ne s'ocupait que d'une seule flotte, et de plus, de nombreuses découvertes s'étaient faites depuis. En 1871 l'Académie des Inscriptions et belles lettres couronna un travail sur cette matière (v. comptes-rendus 1871, p. 451), dû à M. C. de la Berge. Malheureusement, par suite de la mort de ce jeune savant, son mémoire ne sera probablement jamais publié. M. Terrero étudie d'abord l'organisation des flottes romaines sous la République et sous l'Empire. Il y a là des parties fort curieuses. Ainsi à la p. 28 l'auteur nous donne la liste des navires des flottes de Misène et de Ravenne dont les noms nous sont connus. Seulement il aurait dû ajouter à cette liste la date à laquelle chaque navire portait ce nom, car par cette liste-là nous ne nous rendons pas encore bien compte de l'importance de chaque flotte prétorienne. Par une autre liste il nous prouve à l'évidence, et cela en s'appuyant sur des inscriptions, qu'une même région fournissait des hommes à diverses flottes. Après avoir étudié l'organisation des flottes romaines, M. Terrero fait l'historique de chacune d'elles (p. 65 et sqq) depuis les flottes prétoriennes jusqu'aux petites flottes germaniques. L'histoire de chaque flotte est suivie de la liste de tous les préfets dont les noms sont parvenus jusqu'à nous et de la publication de toutes les inscriptions qui se rapportent à la flotte. Je regrette qu'il n'ait pas cru devoir publier les sigles qui se rapportent aux flottes romaines. C'est ainsi que, d'après ce que m'a certifié M. le conseiller Schuermans, dans les endroits où stationna la *classis germanica,* on rencontre beaucoup de sigles C. G. P. F. Quoique le mot classis soit toujours abrégé par CL. et non par C., il semble ce-

pendant que ce sigle ne peut s'interpréter autrement que par *classis germanica pia fidelis*. Si M. Terrero avait publié les sigles des flottes on aurait pu facilement par comparaison résoudre cette difficulté. M. Terrero a publié en tout 581 inscriptions. Son ouvrage se termine par d'excellentes tables, si utiles dans les publications de ce genre, et par la liste des inscriptions fausses et suspectes. Dans tout le cours de son ouvrage M. Terrero fait preuve d'une grande érudition; toute la littérature sur la matière lui est connue, et son travail lui fait le plus grand honneur.

L'Istrie est un pays tout aussi riche en inscriptions que la Dalmatie. On connait les travaux de Kandler sur cette province. De 1846-1852 il publia dans l'*Istria* toutes les inscriptions que l'on trouvait à Trieste, à Pola et ailleurs; en 1855 il publia même un recueil de toutes les inscriptions de l'Istrie: *Iscrizione dei tempi romani rinvenute nell' Istrie* (un appendice parut en 1862). Il s'occupa spécialement de Trieste et de Pola. En 1845 il avait livré au public un travail sur cette dernière ville: *Ceuni or forestiere chi visita Pola Tergeste* 1845, 158 p. Seulement cet ouvrage fut bientôt reconnu comme incomplet. Aussi en 1877 la municipalité de Pola, fière de son passé historique, publia à ses frais un grand ouvrage sur la cité antique, dans lequel furent reproduites toutes les inscriptions romaines qu'on y avait trouvées. Pola-Ceuni Storia 1877.

Il nous reste à parler d'un recueil du P. Garrucci: *Sylloge inscriptionum latinarum aevi romanae reipublicae*, Aug. Torinorum 1877, 1 vol. in-8° 655 p. (12 fr.). A première vue cet ouvrage pourrait paraître faire double emploi avec le t. I du C. I. L. Il n'en est rien cependant. C'est un recueil plus complet et qui sera surtout utile aux philologues. L'ouvrage se divise en deux parties. La première est purement didactique, la seconde renferme le recueil proprement dit. La première partie (p. 1-140) est un petit traité épigraphique, très soigneusement fait, et qui a surtout en vue l'épigraphie de la république. L'auteur s'occupe d'abord de la paléographie de cette époque, des diverses formes des lettres et des signes, ensuite de la partie orthographique. Cette section purement philologique est des plus intéressantes; c'est comme une petite grammaire épigraphique de l'ancien latin, pour autant, bien entendu, que les inscriptions fournissent des exemples et que les règles établies peuvent nous aider à fixer la date d'une inscription. On remarquera surtout les chapitres sur les déclinaisons de l'ancien latin et sur le vers saturnin. Dans une troisième section le P. Garrucci s'occupe des inscriptions que l'on trouve sur les monnaies de la république, et il en publie 472. L'ouvrage de Mommsen et la traduction qu'en ont donnée MM. De Blacas et de Witte servent pour ainsi dire de base à cette étude et les opinions émises par ces savants numismates sont discutées en maint endroit. La partie épigraphique renferme 2340 inscriptions. La plupart ont déjà été publiées par Mommsen. Le P. Garrucci corrige en maint endroit la leçon admise par celui-ci. Je ne puis me prononcer sur ces diverses et nombreuses corrections: ces questions-là ne peuvent la plupart du temps se résoudre qu'en présence de la pierre elle-

même ou d'un estampage soigneusement frappé. Il faut cependant tenir un compte sérieux de ces nouvelles leçons, précisément parce que, si le P. Garrucci s'avance quelquefois à la légère dans l'explication d'une inscription, il lit par contre admirablement bien, et c'est surtout dans la partie paléographique de l'épigraphie qu'il se distingue. Parmi ces 2340 inscriptions il y en a aussi un bon nombre qui ne se trouvent pas dans le t. I du Corpus, y ayant été omises ou ayant été trouvées depuis la publication de ce volume. Quelques unes ont paru dans l'Ephemeris ou dans le Bulletin de l'Institut, d'autres sont inédites. Beaucoup d'inscriptions sont accompagnées d'un commentaire, soit philologique, soit historique. On ne saurait assez louer la réserve de l'auteur, qui a eu soin de ne pas faire des commentaires qu'on pouvait trouver dans le volume de Mommsen. En ce sens ces deux publications se complètent réciproquement. Des tables très-soignées se trouvent à la fin de l'ouvrage. J'appellerai surtout l'attention sur l'Index grammaticus, qui sera de la plus grande utilité pour ceux qui s'occupent de la transformation et de l'histoire de la langue latine. C'est ainsi qu'il donne une liste (p. 589) des différents exemples épigraphiques du nominatif singulier en *os* (plus tard *us*), en *o* (pour *os* ou *om*), en *ies, es, e,* ..... de génitifs singuliers en *as, ais, ai, a,* ..... et ainsi de suite pour les différents cas. L'exécution typographique est très-soignée et l'auteur a tâché de reproduire autant que possible la forme primitive des lettres. Je dois cependant remarquer que j'aurais désiré voir toutes les inscriptions suivies de la transcription en lettres cursives et sans abréviations. Cela n'aurait demandé qu'un petit nombre de pages de plus, et l'ouvrage eût été par là plus didactique et plus propre à être mis entre les mains des élèves. Tel qu'il est, et malgré les erreurs qu'il peut contenir, il occupera cependant une place encore fort digne à côté du volume de M. Mommsen.

Naples, 28 janvier 1879. ADOLF DE CEULENEER.

Cours méthodique et pratique de langue anglaise, *d'après un plan entièrement nouveau, avec la prononciatian figurée, par* CH. VANDERSTRAETEN, *professeur à l'Athénée royal de Mons. 1re partie, Grammaire. 2me partie, Cours de thèmes comprenant une série d'exercices sur les principaux termes commerciaux.* Mons, H. Manceaux, impr.-éditeur.

Aucune langue civilisée ne réflète peut-être mieux le génie, le caractère, les mœurs et les habitudes du peuple qui la parle, que la langue anglaise. Extrêmement simple dans ses formes grammaticales, claire dans ses constructions, elle convient parfaitement à des gens affairés qui, soit qu'ils parlent, soit qu'ils écrivent, n'ont guère le temps de se demander ou de chercher si un participe présent ou passé est variable ou non, si un verbe doit être mis à l'indicatif ou au subjonctif, si un nom composé admet la marque du pluriel en tout ou en partie ou bien la rejette complètement.

Les Anglais et leurs cousins de l'autre côté de l'Océan laissent volontiers ce plaisir à d'autres, dont nous sommes aussi, hélas !

Mais si peu de formes grammaticales qu'il y ait, si peu compliquée que soit la construction, il y a cependant des règles établies qu'il faut connaître, aussi bien pour l'étude de la langue au point de vue pratique qu'au point de vue littéraire.

Deux courants se manifestent parmi les partisans des langues modernes. Les uns, ce sont les utilitaires, prétendent qu'il ne faut étudier l'allemand et l'anglais, par exemple, que pour les besoins matériels de la vie et que, si nous parvenons à rendre nos élèves capables de traiter oralement et par correspondance des affaires commerciales et industrielles, nous remplissons parfaitement la mission qui nous est confiée. Pour ceux-là les grammaires d'Ahn, d'Ollendorff, d'Otto, etc., doivent amplement suffire pour atteindre le but proposé. D'autres, au contraire, je les appellerais bien les humanistes, pensent que pour les élèves de nos sections professionnelles, les langues modernes doivent occuper dans notre enseignement la place qui est dévolue aux langues anciennes dans la section des humanités, c'est-à-dire, que cette étude doit avant tout tendre à développer chez les jeunes gens le goût du beau, à former leur cœur et leur intelligence, à faire d'eux des hommes instruits, sachant parler d'autres choses que du cours de la bourse et du prix du fer et de la houille.

Il me semble que ces deux tendances ne sont pas absolument inconciliables et que, de même que de grands poètes comme Shakespeare, Byron, Schiller, Hamerling, Lamartine, Victor Hugo, Vondel, Bilderdijk, Beets et notre Ledeganck, ont fait dans leurs œuvres la part à l'idéalisme et au réalisme, nous pouvons également satisfaire à la fois les partisans de l'une et de l'autre opinion.

La grammaire de M. Vanderstraeten est conçue dans cet esprit, et l'empressement que le conseil de perfectionnement a mis à l'adopter pour nos établissements d'enseignement moyen est une preuve que le gouvernement abonde dans ce sens. A l'aide de cette méthode, l'élève qui n'aborde pas les cours supérieurs peut, en étudiant la lexigraphie et le cours de thèmes, acquérir assez de notions de l'anglais pour pouvoir se rendre utile dans un établissement commercial ou industriel, tandis que celui qui fait toutes les classes, y trouve aussi dans la syntaxe l'explication de ce qu'on appelle nuances ou idiotismes, c'est-à-dire des tournures, des constructions qui donnent à l'idiome britannique un cachet particulier, une empreinte caractéristique.

Afin de faire apprécier les mérites de cet ouvrage, il n'est pas nécessaire d'en faire une longue analyse ; tout lecteur compétent, après en avoir examiné seulement quelques chapitres, sera d'avis que le livre a une grande valeur scientifique et que l'auteur a donné tout ce qu'on pouvait exiger de lui.

Comme toutes les grammaires anglaises, celle-ci commence par un chapitre sur la prononciation, cette grande pierre d'achoppement pour

les étrangers. L'auteur a traité cette partie avec un grand soin, mais c'est plutôt pour rendre son livre aussi complet que possible, que pour faire apprendre par les élèves ces nombreuses règles avec leurs non moins nombreuses exceptions, car un professeur d'anglais qui commencerait son cours par la théorie de la prononciation serait à peu près certain de perdre son temps. Ces règles, formulées d'après une bonne méthode, ont cependant leur utilité; elles peuvent être consultées avec fruit et même apprises par ceux qui sont assez avancés pour avoir, comme on dit, les sons dans l'oreille.

Quelque complet que soit ce travail, j'y signalerai cependant une ou deux lacunes, faciles du reste à combler. Il faudrait d'abord consacrer un paragraphe à cette catégorie de mots auxquels l'usage a donné une prononciation s'écartant des règles généralement admises et parfois bizarre, par exemple, *apothecary, lieutenant, boatswain*, etc. Ensuite, il ne serait pas mauvais non plus de donner, si c'est possible, quelques indications sur la prononciation des noms propres, d'autant plus que Walker, dans son *Pronouncing Dictionary,* ouvrage remarquable à tant d'égards, ne s'en occupe pas. Il est vrai que Walker a écrit principalement pour ses compatriotes et que pour eux cela est à peu près superflu. Mais il n'en est pas ainsi pour les étrangers; quel moyen, par exemple, si ce n'est de consulter un Anglais instruit, de savoir comment il faut prononcer le nom du poète Wordsworth? Et comment devinerait-on que le nom du comte de Leicester, qui a joué un rôle, peu brillant du reste, dans l'histoire des Pays-Bas, se prononce *Lesteur* et que le célèbre Lord Brougham est assimilé, pour la prononciation de son nom bien entendu, car il était profondément conservateur, à un *balai, broom?* Je dois aussi appeler l'attention de M. Vanderstraeten sur l'accentuation du mot *Messiah!* ce n'est pas, comme il indique, *Méssiah,* mais bien *Messíah* (i = ai) qu'il faut lire.

Nous pouvons passer rapidement sur la lexigraphie: elle est fort bien traitée; l'auteur a indiqué, avec beaucoup de méthode, tout ce qu'il importe aux élèves d'apprendre. Au chapitre des verbes irréguliers, il ne s'est pas borné à les présenter par groupes, comme cela se fait ordinairement, mais il a eu soin, et c'est une excellente idée, d'en donner une liste alphabétique, contenant outre l'infinitif, l'imparfait et le participe passé. Nous avons aussi en appendice un complément à la lexigraphie du substantif, contenant une foule de notions qu'on cherche en vain dans la plupart des grammaires anglaises écrites en français. Un pluriel irrégulier y manque cependant; c'est celui de *cow*, vache, *kine;* par exemple, *the fat kine,* dans la Bible. Un chapitre sur la *formation des mots,* qui pourra être consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de philologie germanique, termine cette partie du livre.

La syntaxe est divisée en quatre parties : la syntaxe d'accord, la syntaxe de dépendance, la syntaxe de coordination et la syntaxe de subordination. Chaque partie, à son tour, est subdivisée en chapitres; l'auteur s'est

efforcé non seulement d'indiquer toutes les particularités de la construction, toutes les nnances de l'idiome britannique, mais il a eu également soin de fixer l'attention du lecteur sur les cas où la différence entre le français et l'anglais montre d'une manière frappante le génie de chacune des deux langues. M. Vanderstraeten aurait encore pu, et cela afin de convaincre ceux qui douteraient de l'importance de l'étude de la grammaire anglaise au point de vue du développement intellectuel, faire ressortir l'analogie qui existe entre la syntaxe anglaise et la syntaxe latine. Sauf la forme, qui est l'apanage presque exclusif des langues de l'antiquité, nous avons en anglais le gérondif, le supin et le participe futur passif; il serait même facile d'y trouver plus d'une construction grecque.

L'examen détaillé de tous les chapitres de la syntaxe réclamerait beaucoup plus de place que je n'en puis raisonnablement demander; ce travail ne servirait du reste qu'à démontrer que l'auteur possède pleinement son sujet, qu'il l'a envisagé sous toutes ses faces et qu'il peut sans la moindre crainte soutenir la comparaison avec ses devanciers français et belges. Les chapitres consacrés aux pronoms et aux propositions méritent pourtant une mention toute spéciale; il est difficile d'être plus clair et plus complet; Mätzner lui-même n'a pas fait mieux.

Une lecture attentive m'a suggéré quelques observations ayant trait à des omissions ou à des modifications. Peut-être M. Vanderstraeten voudra-t-il bien en prendre note; c'est pourquoi je les donne ici pour ce qu'elles valent.

Parmi les noms de titres avec lesquels les Anglais emploient l'article défini (§ 386), l'auteur cite *princess* et *count*. Cela n'est entièrement exact que dans le cas où ces noms sont suivis d'un complément déterminatif; quand ils n'accompagnent qu'un nom propre, on les rencontre aussi sans article.

Aux différents cas où l'on fait usage du génitif possessif (§ 491), il faut ajouter les mots qui expriment la valeur, par ex., *A shilling's worth.*

Un peu plus d'extension au § 565 ne nuirait pas à l'ensemble de l'ouvrage. L'auteur aurait pu rappeler que les Anglais se servent bien souvent dans ce cas de la conjugaison emphatique; par exemple: *The house is building,* et y ajouter quelques autres exemples, tels que: *If the cakes at tea* EAT *short and crisp* (Goldsmith). *The climate* FELT *warm* (Robertson), etc. Cette manière de s'exprimer est tellement extraordinaire, elle s'écarte tellement des autres langues que nous enseignons, elle est si complètement anglaise que nous ne saurions trop y insister dans nos cours. Je demanderais bien aussi à M. Vanderstraeten de condenser dans un seul paragraphe les différentes manières de conjuguer le présent de l'indicatif, par exemple, *I read, I am reading, I do read.* Ce n'est pas que ces règles manquent, non, mais elles sont présentées isolément et il vaut mieux que l'élève les trouve réunies; il les retiendra d'autant plus facilement. Au chapitre des compléments des verbes, il faudrait faire mention de certains verbes anglais qui prennent des prépositions, tandis que leurs

équivalents français, et je puis y ajouter néerlandais et allemands, sont transitifs; par exemple; *It admits of no rational justification* (Grote). *It was because we knew that it was a good government, that its faults admitted* OF *peacable and legal remedies* (Macaulay). *Possessed* OF *the one, let who will, take the other* (Goldsmith). Et ainsi il y en a encore d'autres. Le § 599 pourrait être modifié en ce sens que les verbes *to need* et surtout *to dare* sont ordinairement suivis de *to,* quand ils sont employés à un temps composé; par exemple : *I should not have dared* TO *impart* (Goldsmith).

Au chapitre du pronom personnel, il y a une lacune qu'il importe de combler, d'autant plus qu'il s'agit d'un cas où ce pronom se présente tout autrement qu'en néerlandais et en allemand, c'est-à-dire, l'emploi de l'accusatif comme sujet, par exemple: *No one perhaps felt more palpably the stirrings of the soul within than* HER (i. i. Mme de Staël), *whose dust lay there* (Bulwer). *They did their best to write like* HIM *and to look like* HIM (Macaulay).

Avant d'exposer la théorie de l'emploi des articles, l'auteur dit avec infiniment de raison que c'est une question extrêmement délicate. J'y ajouterai qu'il est presque impossible de ramener à des règles fixes cette théorie, les écrivains anglais eux-mêmes n'étant pas toujours d'accord à ce sujet. Pour le démontrer je transcrirai quelques phrases qui m'ont particulièrement frappé dans mes lectures; j'indiquerai, s'il y a lieu, les paragraphes de la grammaire dont on peut les rapprocher. *To aim at the qualification of* THE *soldier and* THE *scholar* (Goldsmith) (373). *He asserted that I was heterodox* (idem). D'après la règle il faudrait employer ici l'article indéfini. *The fire consumed Drury Lane, theatre of which he was proprietor* (Th. Moore). Même paragraphe : *When skies are blue and earth is green* (Byron). *I think I have* A *right to my own way of ending my life* (Goldsmith) (§ 378). *Opium is pleasing to Turks, tobacco to Dutchmen* (Burke) (§ 274). THE *spring is the pleasantest of the seasons* (idem) (§ 361). Dans le même ouvrage : *On the Sublime and Beautiful,* un vrai chef-d'œuvre, Burke dit aussi sans article : *Summer when the earth is clad in green, when the heavens are serene and bright, is more agreeable than winter.* Dans un passage de Goldsmith nous trouvons l'article avec *night* et plus loin *morning* sans article : *He gave so much of* THE *night to rest as could barely renew the natural functions, and, waking about midnight, generally read or studied till morning.*

Quoique le chapitre des prépositions ne laisse rien à désirer, je dois pourtant soumettre à M. Vanderstraeten quelques cas qui n'ont pas été indiqués et d'autres qui s'écartent des règles données, par exemple : *It did one's heart good to see him* OF *a Sunday* (Washington Irving). *Who thought* ON *the mother* (idem). Je noterai en passant une forme extra-grammaticale que le même écrivain donne au participe passé du verbe *to think* dans une expression dont on ne rencontre pas souvent la pareille : *I was musing as one is apt to do at this* SOBER-THOUGHTED *hour.* Voici

encore quelques exemples de prépositions : *To be astonished* AT. *To have pity* ON *themselves and their city* (Goldsmith). *He has had some children* BY *her* (Addison). *Believing that the name alone of the old legions had stricken terror* TO *the hearts of the beggars* (Motley). Si je ne craignais de me montrer trop exigeant, je demanderais encore à l'auteur un petit chapitre supplémentaire, consacré aux idiotismes les plus usités. Je lui en citerai quelques uns; il lui sera facile d'y ajouter d'autres. *He* FELL *a scribbling* (Johnson). *Though some might have thought that it* FELL SHORT *of their expectation* (Burke). Nous disons aussi en français *tomber à court* et en néerlandais *te kort komen, te kort schieten. To* SET *a resolution* (Goldsmith). *To* SET *an example* (Hume); *to* TAKE *an oath* (Goldsmith), *To* STAND *the risks of a lottery* (Macaulay); *His hair* TURNS *gray; to* MAKE *towards the house; to* BE TAKEN *ill; to* TAKE *to bed*, etc. On pourrait m'objecter que céla se trouve dans les dictionnaires. Dans les grands dictionnaires, oui, et encore on y constate bien des lacunes, mais pas dans les dictionnaires de poche, et ce sont généralement les seuls dont nos élèves se servent.

Les exemples à l'appui des règles sont bien choisis. Je n'ai qu'une petite observation à présenter de ce chef: l'auteur ne pourrait-il remplacer les phrases extraites de traductions de Bernardin de St Pierre et de Marmontel, par d'autres, prises dans les écrivains anglais, et ne trouve-t-il pas que c'est un peu manquer de respect au génie de Shelley que de lui emprunter une banalité comme celle-ci : *Reach me that handkerchief?* A part cette petite critique de détail, je ne puis que louer M. Vanderstraeten d'avoir eu le bon goût de placer ses assertions théoriques sous la garantie des plus grands noms de la littérature anglaise.

Quelle belle galerie, en effet, où se pressent Shakspeare, le géant, Milton, le sublime, ce modèle d'attachement à ses convictions politiques, Bacon, grand écrivain, grand philosophe, mais bien inférieur comme homme à l'immortel aveugle; où se coudoient Swift, le satirique morose, mordant et parfois méchant; Addison, le maître par excellence de l'art d'écrire, l'artiste incomparable qui a tiré de si beaux sons d'un instrument passablement ingrat; le gai Fielding, les célèbres historiens Robertson, Gibbon et Hume; Cowper, le chantre délicieux de la nature et de la vie de famille, si bien apprécié par Sainte-Beuve; Goldsmith, le génie fécond et aimable; Shéridan, une des illustrations de la tribune et du théâtre; où brillent Walter Scott, le conteur inimitable, célébré entre autres par Gladstone; Byron, une des plus hautes expressions de la poésie au XIXe siècle; les contemporains Charles Dickens, observateur et humoriste sans pareil; Carlyle, l'historien philosophe aux grandes vues; le suave et chaste Tennyson; Bulwer, le romancier poétique, au style ample et coloré, et le plus grand de tous, Macaulay, ce Rubens de la plume. L'Amérique a également fourni son contingent : Washington Irving, Longfellow et Bryant, célèbres à plus d'un titre, y figurent avec honneur au milieu des plus beaux génies de la vieille Albion.

Tous les passages cités sont fort bien rendus en français, ce qui est loin d'être le cas, on le sait, dans la plupart de nos grammaires de langues germaniques, même dans les plus recommandées. En basant ainsi la théorie sur des exemples qui parlent à l'intelligence et se fixent par cela même dans la mémoire, au lieu de l'appuyer par des niaiseries, des insanités écœurantes, comme font certaines illustrations de cette littérature de garçons d'hôtel et de bonnes d'enfants — cet idéal des pédagogues pratiques — dans leurs manuels insipides, M. Vanderstraeten indique à ses collègues le moyen de rendre leur cours instructif et attrayant à la fois. Prenons seulement deux exemples dans le chapitre des prépositions; l'un c'est le célèbre commandement de Wellington à Waterloo : *Up guards and* AT *them!* l'autre est de Sheridan : *A circulating library in a town is an evergreen tree of diabolical knowledge, it blossoms* THROUGH *the year.* Quelles réflexions ne provoquent-ils pas ces cinq monosyllabes dans leur laconisme effrayant? Et cette pensée de l'auteur de *l'École de la Médisance,* n'est-elle pas parfaitement applicable à notre époque? En outre, les jeunes gens qui sont généralement curieux, et ils ont raison, en rencontrant dans leur grammaire tous ces noms d'écrivains, voudront certainement en savoir davantage. Un professeur instruit et qui prend son enseignement à cœur, profitera de l'occasion pour leur donner des détails sur tous ces héros de la pensée, les plus dignes de notre admiration, et sur leurs œuvres impérissables.

Dans sa notice historique, M. Vanderstraeten nous montre la langue anglaise répandue à peu près sur toute la surface du globe. Cette langue a produit une littérature qui, plus qu'aucune autre, a rendu les plus grands services à l'humanité par l'influence civilisatrice qu'elle a toujours exercée et exerce encore dans le monde. Personne n'a mieux exposé le vaste horizon que la littérature anglaise ouvre à l'esprit humain que son plus illustre représentant, Macaulay. C'est pourquoi je vais le laisser parler un instant, car il serait téméraire de vouloir le faire après lui.

Invité par une société d'Edimbourg, la ville qui l'avait envoyé siéger à la Chambre des Communes, à assister à l'ouverture d'une bibliothèque populaire, le célèbre écrivain, dont le cœur était aussi grand, aussi noble que le génie, et qui mit en pratique pendant toute sa glorieuse carrière la devise du poète latin : *homo sum,* etc., accepta avec empressement. Au banquet qui termina la cérémonie il fut prié par le président de porter un toast à la littérature anglaise. Il se leva et après avoir déroulé avec une grande hauteur de vues et dans un langage admirable, qui rappelle Lamartine et dont Castelar possède aujourd'hui le secret, les avantages que ces institutions démocratiques présentent pour la moralisation des classes ouvrières, il termina son allocution par les paroles suivantes : « Et ainsi, Messieurs, je suis ramené au point d'où je suis parti. On m'a prié de vous inviter à vider vos verres à la littérature de la Grande Bretagne, à cette littérature, la plus brillante, la plus pure, la plus durable de toutes les gloires de notre patrie; à cette littérature, si riche

en œuvres précieuses de vérité et d'imagination; à cette littérature qui est fière du prince de tous les poètes et du prince de tous les philosophes; à cette littérature qui a exercé une influence plus étendue que celle de notre commerce, plus puissante que celle de nos armes ; à cette littérature qui a enseigné à la France les principes de liberté et a fourni à l'Allemagne des modèles d'art; à cette littérature qui établit entre nous et les républiques de la vallée du Missisippi un lien plus intime que le lien de la parenté; à cette littérature dont les lumières mettent en fuite sur les bords du Gange des superstitions impies et cruelles; à cette littérature qui dans les siècles futurs, instruira et récréera les millions d'hommes encore à naître, qui auront converti en villes opulentes et en jardins fleuris les déserts de l'Australie et de la Caffrerie. A la littérature de la Grande Bretagne donc! et puisse-t-elle, partout où elle se répand, introduire les vertus britanniques, les libertés britanniques! »

Le cours de thèmes complète la grammaire. Ces exercices contiennent beaucoup de banalités, moins cependant, proportion gardée, que les grammaires anglaises et allemandes dont nos élèves font usage. Mais si peu qu'il y ait, il y en a encore trop; à des jeunes gens qui étudient Salluste, Tite-Live, Ovide, Lucien, Xénophon, etc., il faut une nourriture intellectuelle plus forte, plus substantielle que celle-là. Je conseillerais donc à M. Vanderstraeten de retrancher résolûment une bonne moitié des thèmes; le reste suffit et au-delà pour aider les élèves à retenir les règles de la grammaire. Au lieu de phrases isolées, applicables à telle ou telle règle déterminée, qu'il aurait supprimées, il pourrait donner, sans se préoccuper de théorie, des morceaux à traduire, se rapportant à l'histoire, à la morale, à la nature, à la géographie, à la littérature, etc. Ce qui n'est pas à dédaigner non plus, c'est de mettre en *français* des extraits d'auteurs anglais, de les faire remettre en *anglais* par les élèves et de leur montrer ensuite l'original à côté de leur travail. J'ai souvent employé ce procédé et je m'en suis bien trouvé; ces exercices de style comparé sont fort utiles et fort intéressants.

La partie matérielle de l'ouvrage est bien soignée, comme tout ce qui sort des presses de M. Manceaux. Cet éditeur, qui est un homme instruit en même temps qu'un homme de goût, ne recule devant aucun sacrifice pour donner à ses éditions un certain cachet d'élégance unie à toute la solidité désirable. Grâce à M. Manceaux nous aussi nous avons nos livres classiques, qui ne le cèdent en rien à ceux des autres nations.

Gand. J. MICHEELS.

Manuel d'arithmétique élémentaire, *par* J. SERVAIS, *professeur à l'athénée royal et à l'école normale d'institutrices de Bruxelles. Théorie et applications. Quatrième édition.* Mons, A. Manceaux, 1879. XI 220 p. pet. in-12. Prix : deux francs.

I. Nous avons antérieurement rendu compte, dans la *Revue,* de trois ouvrages d'arithmétique, savoir ceux de Falisse (T. XIX, 1879, p. 58-62),

de M. Schoonjans (T. XXI, 1878, p. 202-205) et de M. Delville (T. XXI, 1878, p. 349-353). Pour donner une idée générale de celui de M. Servais, que nous annonçons aujourd'hui, nous ne pouvons mieux faire, semble-t-il, que de le comparer sommairement à ceux que nous venons de citer et au cours de Cirodde, qui est encore le manuel le plus employé en Belgique.

Le principal défaut de l'ouvrage de Falisse, disions-nous, il y a quelques années, c'est la longueur des explications, l'émiettement des théories en principes d'importance inégale, l'absence de grandes subdivisions nettement tranchées. M. Servais, dès la première édition de son manuel, publié il y a plus de vingt ans, quand nous avions le plaisir de nous initier, sous sa bonne direction, à l'arithmétique raisonnée, avait déjà su éviter la plupart de ces défauts. Son livre se distinguait dès lors par la netteté des divisions et des subdivisions, par la précision des énoncés, par la clarté, la concision, la simplicité des explications. Ces qualités se retrouvent à un plus haut degré dans la quatrième édition de son ouvrage, où, naturellement, il a introduit, à la place la plus convenable, toutes les améliorations de détails, que l'expérience d'un quart de siècle d'enseignement peut lui avoir suggérées.

En général, les grandes divisions de son livre sont nettement indiquées, et les subdivisions ne sont pas trop nombreuses comme chez Falisse, ni trop rares, comme chez Cirodde. Il a évité la prolixité du premier, sans tomber dans l'extrême concision qui caractérisent le *Précis* de M. Schoonjans et les *Leçons* de M. Delville. Presque toujours, ses démonstrations ne sont ni trop longues, ni trop brèves. Sans doute, elles doivent être le plus souvent fécondées par un enseignement oral approprié, mais néanmoins elles sont assez claires pour que les bons élèves puissent, au besoin, les comprendre même sans professeur. En somme donc, le livre de M. Servais nous semble l'un des mieux rédigés que l'on ait publiés en Belgique : on peut le mettre avec avantage entre les mains des élèves des écoles normales primaires, des écoles moyennes et des classes latines des collèges et athénées, et les professeurs d'arithmétique qui voudront le parcourir, y trouveront maintes bonnes remarques dont ils pourront faire leur profit.

Est-ce à dire que le *Manuel* de M. Servais soit sans défauts? Non : comme les ouvrages cités plus haut, de MM. Delville et Schoonjans, il n'est pas assez rigoureux sur certains points difficiles. On dirait que l'arithmétique officielle de Cirodde a exercé une influence trop grande sur la plupart des auteurs de cours d'arithmétique publiés récemment en Belgique. Et pourtant, au point de vue du fond, sinon de l'ordre des matières, il existe dans notre pays, un ouvrage où presque toutes les erreurs théoriques de Cirodde sont indiquées et corrigées. Nous voulons parler du *Traité d'arithmétique* de M. Faux (ou même du *Manuel d'arithmétique* du même auteur, qui en est un extrait) sur le mérite duquel nous avons déjà plusieurs fois appelé l'attention des lecteurs de la *Revue*. C'est de ce livre, selon nous, plutôt que de Cirodde, qu'il faudrait s'inspirer dans la théorie de la multiplication, de la division, de la racine carrée, etc.

Nous allons, en examinant les divers chapitres du *Manuel* de M. Servais, signaler les points où nous différons d'avis avec notre ancien professeur et où nous nous rapprochons davantage des vues de M. Faux. Nous indiquerons en même temps les parties du livre de M. Servais qui nous semblent particulièrement réussies.

Pour abréger, nous renverrons plusieurs fois à nos comptes rendus antérieurs et nous emploierons les abréviations suivantes : C = Cirodde, D = Delville, F = Falisse, *f* = Faux, S = Schoonjans.

II. *Définitions préliminaires* (n°s 1-8). Il y aurait bien des objections à faire aux définitions données par M. Servais pour les mots *quantités, unités, nombre, mesurer* (Idem C D F S; *f* a été plus prudent). La définition de l'arithmétique donnée au n° 8 ne s'applique qu'à l'arithmétique élémentaire (Idem F).

Nombres entiers (9-98). *Numération* (9-16). Chapitre extrêmement clair où toutes les conventions, base de notre système de numération, sont très nettement indiquées. Pourquoi ne pas dire un mot de la numération romaine, employée dans le livre même? Elle est si propre à faire ressortir ce que la numération avec le zéro a de prodigieusement simple.

Opérations fondamentales (17-55). *Soustraction* (23-25). Exposé très clair encore.

Multiplication (28-42). *Définition* (n° 26). Nous devrions répéter ici toutes les critiques que nous avons faites, à propos de la définition de la multiplication, dans notre compte rendu du livre de M. S. Nous y renvoyons le lecteur (Idem C D S ; *f* est irréprochable).

28. *Table de Pythagore.* Nom inexact qu'il faudrait laisser tomber dans l'oubli (Idem F).

Subdivision des divers cas de la multiplication. M. Servais traite successivement les cas suivants : 7×4; 357×100; 376×4; 587×304. Nous en considérions plutôt 3 (7×4; 376×4; 587×304) ou 5 (7×4; 376×4; 587×100, 587×300; 587×304).

38. *Interversion de l'ordre des facteurs d'un produit.* Pour prouver que $280\times4\times3=280\times3\times4$, pourquoi ne pas écrire simplement le tableau

$$\begin{matrix}280 & 280 & 280 & 280\\ 280 & 280 & 280 & 280\\ 280 & 280 & 280 & 280,\end{matrix}$$

puisque l'on a employé une démonstration intuitive de ce genre pour prouver que $4\times3=3\times4$? Remarquez que l'on établit du même coup que $280\times(4\times3)=280\times4\times3$.

Division (43-51). Toutes nos observations sur S et D sont ici applicables ; *f* est encore ici irréprochable au point de vue du fond, quoique un peu trop bref, au moins dans son *Manuel,* que nous avons seul sous les yeux, pour le moment. Il nous semble que la subdivision naturelle des cas à considérer dans la division est celle qui est résumée dans le tableau suivant :

I	II	III	IV
39 : 7	3943 : 700	3943 : 7	394327 : 700
	3943 : 735		394327 : 735

Ces quatre cas distincts se rencontrent dans la pratique. Au point de vue pédagogique cette classification a l'avantage de subdiviser les difficultés que présente le cas général de la manière la plus naturelle : on apprend, à propos du deuxième cas, comment on doit altérer le diviseur, pour ramener l'opération au premier; à propos du troisième cas, comment on décompose une division en divisions partielles; dans le quatrième cas, on rencontre les deux difficultés réunies, mais aucune n'est plus nouvelle.

Preuve des 4 opérations. 52. N'aurait-on pas pu indiquer ici la preuve de la multiplication par intervension des facteurs?

Applications (53-55). Très bon chapitre. Incidemment l'auteur fait connaître la plupart des procédés du calcul mental, qui manquent dans la plupart des manuels. Toutes les grandes subdivisions de l'ouvrage sont suivies d'applications bien choisies ; l'auteur passe en revue, à propos de ces applications, tous les problèmes usuels de l'arithmétique, ainsi que les meilleurs procédés de solution.

Propriétés des nombres (56-98). En général, toute cette section du livre de M. Servais est très claire. Toutefois, en quelques endroits, la concision est un peu trop grande (caractère de divisibilité par 9, recherche du moindre multiple par le plus grand commun diviseur). Il aurait fallu, ce semble, avertir les élèves par un signe quelconque, que certaines des théories exposées ici, celle des nombres premiers, par exemple, et du moindre multiple, sont beaucoup plus difficiles que ce qui suit et que ce qui précède. Nous avouons que nous préférons, pour la plupart des élèves, les ouvrages subdivisés en deux parties, comme ceux de Bourdon et de M. Delville, à ceux où l'on a suivi un ordre purement logique (Servais, Cirodde, Serret, Bertrand).

63-64. Pourquoi ne pas énoncer, en petit texte, au moins, les caractères de divisibilité par 25, 125?

Nombres décimaux (99-131). *Multiplication* (108-109). M. Servais démontre (n° 108) que le produit de deux nombres devient 100... fois plus grand si l'on multiplie l'un des facteurs par 100...; ensuite, il se sert de ce principe pour trouver le produit de deux nombres décimaux. Peut-être serait-il plus simple de traiter directement la multiplication, en considérant *deux* cas : celui où le multiplicateur est entier, celui où il est décimal.

Division (112-114). L'auteur suppose implicitement que le quotient est un nombre entier ou un nombre décimal, car il s'appuie sur le théorème du n° 108, qui n'est pas démontré pour des facteurs fractionnaires quelconques. MM. Delville et Schoonjans exposent la division des nombres décimaux de la même manière que M. Servais. Saus doute que les traditions de l'enseignement officiel ont empêché ces auteurs de se servir de démonstrations irréprochables.

Système métrique 117. La définition du mètre est inexacte (voir nos comptes rendus des ouvrages de MM. Delville, Schoonjans, et celui de l'*Annuaire de l'observatoire de Bruxelles* pour 1879, dans la 2e livraison de 1879, de la *Revue*).

127. « L'unité monétaire est le *franc;* le *franc* est une pièce composée de $4^{gr}175$ d'argent fin et de $0^{gr}825$ de cuivre. » Ceci n'est pas tout à fait exact. Le franc défini ici est le franc de la convention internationale conclue entre la France, la Suisse, l'Italie et la Belgique, le 20 juillet 1866; c'est une monnaie d'appoint qui n'a cours légal, dans chacun de ces pays, que jusqu'à concurrence de 50 francs. Le vrai franc, unité monétaire légale, est celui qui est composé de neuf dixièmes d'argent fin et d'un dixième de cuivre. Telle est la composition des pièces de cinq francs.

Fractions ordinaires (132-193). En général, clair et rigoureux; l'auteur a eu parfois de bonnes inspirations pédagogiques. Nous signalons, en particulier, dans la théorie des fractions périodiques l'heureuse idée d'énoncer explicitement ce théorème : *le numérateur de la génératoire d'une fraction décimale périodique mixte ne peut jamais être terminé par un zéro.* Voici maintenant quelques remarques critiques.

143. Énoncé plus simple : quand on ajoute un même nombre aux deux termes d'une fraction, sa valeur se rapproche de l'unité.

156. En pratique, on dira, non seulement $1855\frac{1}{31} \times 10 = 18550\frac{10}{31}$ sans réduire le multiplicande en fraction, mais on opérera de même dans d'autres cas. Exemple :

$$1855\frac{1}{31} \times 10\frac{1}{2} = 18550\frac{10}{31} + 927\frac{16}{31} = 19477\frac{26}{31}$$ (Idem F et D).

Mesures anciennes 167. Les minutes et les secondes de temps s'indiquent par m. et s., en abrégé.

168-169. Pourquoi ne pas donner nos mesures, monnaies et poids nationaux, d'avant 1789, puis aussi les monnaies hollandaises (Idem D).

Fractions périodiques (180-193). (Voir notre critique de S.).

Extraction des racines (194-228). Çà et là, l'exposition de M. Servais nous a paru un peu brève. Comme nous l'avons dit à propos de l'ouvrage de M. Delville, le procédé employé par Cirodde et reproduit par M. Servais, pour prouver que le premier chiffre de la racine trouvé n'est ni trop faible, ni trop fort, ne nous semble pas bien clair.

Proportions (229-252). *Problèmes spéciaux* (253-262). Ce dernier chapitre contient des modèles de problèmes résolus, sous les différents chefs suivants : Rapport direct et rapport inverse; problèmes d'intérêts, règle de société, problème d'escompte, tare, mélanges et alliages. Chaque section est suivie, en outre, d'un certain nombre d'exercices; à la page 182, l'auteur a eu la bonne idée d'insérer une table des valeurs acquises par 1 franc, placé à intérêts composés, de 1 à 40 ans, à 2 ½, 3, 3 ½, 4, 4 ½, ou 5 p %. Toute cette partie de l'ouvrage est très pratique et très claire.

En *appendice,* pour être complet, M. Servais donne un exposé des différents systèmes de numération (n° 263-273), la méthode abrégée pour l'extraction de la racine carrée (n° 274) et enfin, une série de 26 questions choisies (275, p. 215-218).

III. D'après l'analyse qui précède, où nous avons signalé presque tous les points où nous sommes en désaccord avec M. Servais, on reconnaîtra que sans être irréprochable, son livre a des qualités très sérieuses. En résumé,

c'est un bon manuel beaucoup plus clair que celui de Cirodde, et qui répond mieux à toutes les exigences de nos programmes, excepté pour la première scientifique. Il est théorique et pratique, à la fois, dans une juste mesure, comme il convient à un ouvrage destiné à des élèves. Nous nous plaisons donc à le recommander, comme ceux de Falisse, de M. Schoonjans et de M. Delville, à tous les lecteurs de la *Revue* qui s'intéressent aux publications pédagogiques belges.

11 juin 1879. P. M.

La photographie et ses applications scientifiques par M. Radau. Paris, Gauthier Villars, 1878, 100 p. in-18. Prix :

Le petit volume dont nous venons de transcrire le titre est l'un des plus intéressants que M. Radau ait publiés dans la collection des *Actualités scientifiques* de M. l'abbé Moigno. « Grâce à la photographie, nous sommes entrés dans une familiarité plus intime avec la réalité qui nous entoure, avec ce milieu terrestre où nous vivons. Elle nous assujettit le monde des formes. La plaque sensible, ce miroir magique qui garde l'image des corps et fait prisonnier l'instant fugitif, deviendra, cela est certain, l'un des auxiliaires les plus précieux des sciences d'observation. Si l'on a pu reprocher à la photographie de rabaisser l'art, parce qu'elle ne peut donner *au lieu d'une image du vrai, qu'une effigie brute de la réalité,* cette fidélité de la reproduction est précisément son mérite principal dès qu'il sagit d'une application scientifique. Le peintre, et même le graveur, doivent traduire èt commenter; mais la science préfère le mot à mot.

Il est inutile d'insister sur les services que la photographie a déjà rendus et qu'elle rendra encore aux sciences naturelles, par la reproduction fidèle des objets qui sont de leur domaine : animaux et plantes, tout ce qui frappe le regard peut être instantanément inventorié et catalogué avec tous ces détails infimes que le dessinateur le plus exercé oublie si facilement. Le microscope lui-même confie ses révélations à la plaque sensible, et la *photomicrographie* est devenue une branche importante de la science des infiniment petits. »

La photographie est appelée à rendre aux observateurs des services plus précieux encore : « elle permet d'enregistrer les phénomènes qui se succèdent rapidement, qui ne durent qu'un temps très court, une fraction de seconde. De ce nombre sont les phénomènes astronomiques instantanés, les variations incessantes des éléments météorologiques, le jeu si prompt des organes vivants. La photographie nous met à l'abri des erreurs qui naissent du trouble inséparable d'une observation précipitée, et elle nous dispense aussi de guetter les phénomènes, de les surveiller avec une pénible assiduité. »

Le petit livre de M. Radau contient un exposé rapide, et extrêmement clair des principales applications de la photographie aux sciences, sous

les chefs suivants : I. Photographie céleste : lune, soleil, éclipses, passage de Vénus, étoiles. II. Photographie terrestre : paysages, monuments, manuscrits, panoramas, cartes ; enregistreurs météorologiques et magnétiques ; photographie de la portion invisible, mais chimiquement active du spectre solaire ; flammes vibrantes ; battements du pouls ; photomicrographie ; etc. III. Procédés d'impressions photographiques. Un appendice est consacré à la théorie des couleurs appliquée à l'art et à l'industrie.

Si nous ne nous trompons, M. Radeau est de nationalité allemande. Cela n'empêche pas que son petit livre ne soit très bien écrit et même çà et là, l'auteur expose ses idées avec un singulier bonheur d'expression. Qu'on nous permette de justifier cette assertion en citant quelques mots consacrés aux instruments automatiques de la météorologie : « Les appareils enregistreurs sont en cela supérieurs à l'homme que rien ne peut lasser leur zèle, que rien ne le rebute, que la monotonie est leur élément et la régularité leur condition d'existence. Voilà un observateur qu'il suffit de monter en tournant une clef : il reste désormais à son poste, l'œil clair, la main ferme, jour et nuit, sans dormir, sans se plaindre de la chaleur ou du froid, sans s'abandonner à des rêveries, et ce qui est encore plus important, sans qu'il songe jamais à fabriquer des observations imaginaires qui le dispenseront de veiller. »

L'astronomie pratique et les observatoires en Europe et en Amérique, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours; par C. André, G. Rayet et A. Angot. Cinquième partie. Observatoire d'Italie, par G. Rayet, professeur d'Astronomie physique à la faculté des sciences de Bordeaux. Paris, Gauthier-Villars, 1878, VIII, 208 pages in-18 jésus ; 11 figures dans le texte, prix : fr. 4-50.

Nous avons rendu compte en 1874 (*Revue de l'Instruction publique*, t. XVII, p. 392-396) des deux premiers volumes de la remarquable série d'études sur l'Astronomie pratique en Europe et en Amérique due à la plume de quelques jeunes astronomes français. Depuis cette époque, deux nouveaux volumes de cet ouvrage ont paru, l'un consacré aux observatoires de l'Amérique du Nord, publié par MM. C. André et A. Angot, sur lequel nous reviendrons peut-être quelque jours, l'autre aux observatoires d'Italie, dont l'auteur est M. G. Rayet, actuellement professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, dont nous allons sommairement rendre compte.

« Ancien chef du service météorologique à l'observatoire de Paris et connu du monde savant par de nombreux travaux sur le magnétisme, sur la constitution du soleil, sur les spectres des étoiles et des comètes, M. Rayet était très bien préparé à raconter les destinées de l'Astronomie italienne. Le caractère distinctif des observatoires de l'Italie est, en effet, d'avoir inauguré en Europe et d'avoir poursuivi sans relâche des recherches

d'Astronomie physique » depuis Galilée qui découvrait, au XVII[e] siècle, les phases de Vénus et la rotation du soleil, jusqu'au P. Secchi qui publiait, il y a deux ans, son ouvrage magistral sur l'astre central de notre système planétaire. M. Rayet a visité tous les observatoires italiens, il a séjourné et observé dans quelques-uns; il y a recueilli sur les astronomes qui les ont illustrés, sur leurs œuvres et leurs instruments de travail une foule de renseignements intéressants. « Il a su reconstituer ainsi la vie intime de tous ces établissements divers de constitution et de tendance, et faire comprendre parfaitement quelle grande part ils ont eue dans le développement de l'Astronomie depuis un siècle. » Sans doute, pris à part, chacun des dix observatoires italiens ne peut lutter, au point de vue de l'importance des découvertes avec les grands observatoires de Greenwich, de Paris, de Berlin, de Pulkowa et de Washington, ou au moins avec les deux premiers; mais, comme on l'a remarqué, la multiplicité des centres d'études et la spécialisation des recherches y ont produit des fruits peut-être plus abondants que ceux dont un établissement central aurait doté la science astronomique.

L'ouvrage de M. Rayet se compose de dix monographies consacrées aux observatoires de Turin, de Milan, de Florence, de Bologne, de Modène, de Padoue, du collège romain, du Capitole, de Naples et de Palerme. Nous allons donner un aperçu succint de chacun de ces dix chapitres, en nous excusant auprès du lecteur de l'inévitable sécheresse d'un résumé où nous sommes forcés de passer en revue une foule de noms et de découvertes, sans pouvoir nous arrêter particulièrement à l'un ou l'autre.

I. *Observatoire de Turin* (pp. 3-11). Il fut fondé en 1759, par le P. Beccaria, à l'occasion des travaux géodésiques entrepris dans le Piémont à cette époque. Plana (1781-1864) le dirigea de 1813 jusqu'à sa mort. Il prit part à quelques opérations géodésiques dans le nord de la Péninsule, détermina la position de son observatoire, fit quelques autres travaux; mais, en somme, fut moins un observateur qu'un théoricien. On lui doit un très important mémoire sur les réfractions astronomiques, des recherches sur le mouvement de la lune et divers écrits sur la mécanique céleste. Le successeur de Plana, M. Dorna s'est surtout occupé d'observations sur les étoiles filantes.

II. *Observatoire de Milan* (pp. 12-46). L'observatoire de Milan, ou plutôt de Brera, a été fondé vers 1760, par deux jésuites, Pascal Bovio et Dominique Gerra. Les principaux astronomes qui y ont observé après eux sont: le P. Boscowich (1763 à 1772), auquel on doit les plans de l'ancien observatoire; le P. Lagrange (1772-1777) qui s'était initié à Marseille à la pratique des observations; le P. Reggio (directeur de 1777 à 1804), élève des deux précédents et collaborateur du second dès 1772; Oriani (à l'observatoire depuis 1776, directeur de 1804 à 1839), auteur de remarquables travaux théoriques et d'observations relatives à Uranus et aux 4 premières petites planètes; Cesaris, qui observa de 1773 à 1832. Il est le fondateur des célèbres *Ephémérides de Milan* (1775) qui ont été publiées pendant un

siècle par les observateurs lombards, jusqu'à ce qu'en 1875, le directeur actuel ait cru pouvoir en suspendre la publication, le *Nautical Almanach* et la *Connaissance des temps* répondant à tous les besoins. Les volumes de 1775 à 1803 sont de Cesaris; ceux de 1803 à 1863 ont été calculés par Carlini, ceux de 1863 à 1875 par M. Schiaparelli. Carlini, directeur de 1832 à 1862, est connu par des recherches sur le mouvement de la lune; M. Schiaparelli, directeur actuel, a trouvé les relations qui existent entre les étoiles filantes et les comètes, et il s'est signalé, entre tous ses contemporains, par la pénétration avec laquelle il a reconstitué les travaux des astronomes de l'antiquité, avant Hipparque.

III. *Observatoire de Florence* (pp. 47-66). Fondé en 1774, mais organisé seulement vers 1809, ce n'est que sous ses derniers directeurs qu'il a commencé à acquérir quelque célébrité. Amici (1831-1864), plus physicien qu'astronome, a apporté des perfectionnements de détails à plusieurs instruments astronomiques. Donati (1864-1873) est célèbre par ses observations sur les comètes et ses études sur le spectre des étoiles. Tempels, directeur actuel, a trouvé un grand nombre de planètes et de comètes. Depuis 1872, l'observatoire toscan est à Arcetri, près de Florence, dans une situation et avec des installations si favorables, que l'on pourra désormais y travailler à un catalogue d'étoiles, comme dans les grands établissements analogues de Greenwich, de Paris et de Pulkowa.

IV. *Observatoire de Bologne* (pp. 67-84). La vieille cité des études semble porter malheur aux astronomes qui dirigent son observatoire. Fondé en 1723, il n'a pas eu moins de treize directeurs, dont les plus renommés sont les premiers, Manfredi (1723-1739), Zanotti (1739-1782), Matteuci (1782-1801), qui ont publié des éphémérides précieuses de 1715 à 1810, et l'avant dernier M. Respighi (1848-1861), maintenant à l'observatoire du Capitole.

V. *Observatoire de Modène* (pp. 85-88). Fondé en 1826, cet observatoire est si mal installé qu'il est impossible d'y faire des observations précises. Directeurs : Bianchi (1826-1859), M. Tacchini (1859-1863), maintenant à Palerme [1], M. Ragona (1863).

VI. *Observatoire de Padoue* (pp. 89-109). C'est à Padoue que Galilée a fait, en 1609 et 1610, les découvertes qui ont immortalisé son nom, et d'où date l'astronomie physique. Toutefois l'observatoire n'a été fondé qu'en 1761. Toaldo, son premier directeur (1761-1797) est l'un des premiers qui ait prouvé que la lune n'a aucune influence météorologique. Chiminello (1797-1815) qui lui succéda, après avoir partagé ses travaux, sauva, sous l'empire, l'observatoire d'une ruine complète, aux dépens de son patrimoine. Santini (1815) qui dirigea l'établissement ainsi préservé, jusqu'à sa mort, arrivée tout récemment, est l'auteur de recherches de mécanique

[1] Aujourd'hui, installé dans l'observatoire du P. Secchi, dont le gouvernement italien s'est emparé par la force (1879).

céleste dignes d'attention et d'un bon catalogue d'étoiles. Le directeur actuel est M. Lorenzoni.

VII. *Observatoire du collège romain* (pp. 110-143) L'observatoire des P. Jésuites, au collège romain, a été pendant les trente dernières années, le plus célèbre des observatoires d'Italie, à cause des travaux du P. Secchi, mort au commencement de 1878. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, les jésuites du collège romain s'adonnèrent à l'astronomie théorique et pratique, sans avoir d'observatoire proprement dit. Ce fut une quinzaine d'années après la suppression de la compagnie que l'abbé G. Calandrelli fonda l'observatoire (1787) : il se fit un nom parmi les meilleurs observateurs de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci. Après le retour des jésuites dans leur collège, en 1824, l'observatoire fut dirigé par le P. Dumouchel (1824-1838), ancien élève de l'école polytechnique, puis par de Vico (1838-1848) et Secchi (1849-1878). Le P. de Vico parvint à observer les satellites d'Uranus avec une lunette ordinaire, découvrit un grand nombre de comètes, dont une à orbite elliptique, qui porte son nom, et commença un catalogue de toutes les étoiles visibles jusqu'à la douzième grandeur, en vue de construire des cartes pour la recherche des petites planètes. Le P. Secchi transporta l'observatoire sur les murs et les piliers latéraux de l'église S. Ignace, en vue d'une plus grande stabilité pour ses instruments et de propos délibéré se livra surtout à des recherches d'astronomie physique. C'est là qu'il a fait la majeure partie de ses recherches à jamais célèbres, sur la constitution du soleil et des étoiles, recherches qu'il a exposées dans un nombre immense de notes et mémoires et résumées dans ses deux grands ouvrages : le *Soleil* et *les étoiles*. Parmi ses découvertes, M. Rayet cite la classification des étoiles en quatre groupes, la démonstration de la décroissance de la chaleur solaire à partir du centre de l'astre jusqu'aux bords, où elle est moitié moindre, ce qui prouve l'existence d'une athmosphère absorbante considérable, etc. Le P. Secchi est l'un des premiers qui ont établi la réalité de l'existence des protubérances solaires. Le P. Rosa, l'un des collaborateurs du P. Secchi, est parvenu à prouver que le soleil a un diamètre variable.

VIII. *Observatoire du capitole* (pp. 144-158). L'observatoire du Capitole fut fondé en 1849 par Pie IX, pour I. Calandrelli, mort en 1866; mais il doit surtout sa renommée à son directeur actuel, M. Respighi (1866) qui s'est fait un nom par de belles recherches sur la constitution du soleil. Il regarde cet astre comme formé d'une enveloppe liquide incandescente comprimant une masse gazeuse centrale à une température extrêmement élevée, conception qui s'éloigne beaucoup de celle des autres astronomes contemporains.

IX. *Observatoire de Naples* (pp. 159-181). Le jésuite F. Fontana (1602-1656) découvrit à Naples la rotation de Mars, les taches de Vénus et les bandes de Jupiter, mais ni lui, ni les autres astronomes napolitains des deux derniers siècles n'eurent d'observatoire. C'est en 1819, que fut construit celui de Capo di Monte près de Naples. Son directeur actuel (1864)

M. de Gasparis est connu dans toute l'Europe par ses découvertes de petites planètes et ses mémoires sur la détermination de leurs orbites.

X. *Observatoire de Palerme* (182-206). La Sicile n'a cessé depuis la Renaissance d'avoir des astronomes théoriciens ou observateurs. L'observatoire toutefois ne date que de 1789. Son premier directeur, le P. Piazzi (né en 1746 mort en 1826) et le dernier, M. Tacchini (1863), l'ont rendu célèbre à l'égal de celui de Rome. Piazzi, grâce à une excellente méthode d'exploration du ciel, découvrit, le premier jour de ce siècle, la planète Cérès, la première qui ait été trouvée entre Mars et Jupiter. En outre, il est l'auteur d'un beau catalogue d'étoiles, travail beaucoup plus difficile, qui lui valut deux fois le grand prix d'astronomie de l'Institut de France. M. Tacchini, le directeur actuel de l'observatoire, a fondé, avec le P. Secchi, la Société des spectroscopistes italiens. Il a mis a profit la transparence exceptionnelle du ciel de Palerme pour étudier à fond les protubérances solaires. Ses recherches rectifient et complètent celles du P. Secchi, mais semblent en contradiction avec les vues théoriques de M. Faye sur les taches du soleil.

Comme on le voit, l'ouvrage de M. Rayet prouve à l'évidence que peu de pays peuvent lutter avec l'Italie, au point de vue du nombre des astronomes et de l'importance des découvertes, surtout en astronomie physique. Le livre du jeune professeur français est, comme les précédents volumes, de la collection, un plaidoyer en faveur de la décentralisation. Écrit avec clarté et précision, on ne peut guère lui reprocher, comme à ses aînés, que de n'être pas terminé par un bon index des noms, permettant de retrouver rapidement la biographie scientifique de chacun des cent à cent cinquante observateurs dont il parle.

P. Mansion.

Astronomie sidérale. Catalogue des étoiles doubles et multiples en mouvement relatif certain, par Camille Flammarion, ancien membre de l'observatoire de Paris, etc. Paris, Gauthier-Villars, 1878. XX-184 pp., gr. in-8. à 3 colonnes. Prix : 8 francs.

On connaît environ onze mille étoiles doubles, sur lesquelles on a fait près de deux cent mille observations. M. Camille Flammarion a compulsé toutes ces observations, en a provoqué de nouvelles de la part de plusieurs bons astronomes d'Angleterre, d'Italie et des États-Unis, et les a comparées afin de trouver, parmi les étoiles doubles, celles qui sont immobiles et celles qui sont en mouvement relatif, l'une par rapport à l'autre; puis, dans chacune de ces catégories, celles qui sont des systèmes physiques et celles qui ne sont que des groupes optiques dus aux hasard de la perspective.

Le résultat de ces études est le catalogue dont nous venons de transcrire le titre. Il renferme toutes les étoiles doubles ou multiples qui paraissent en mouvement relatif certain, d'après l'ensemble des observations. Ces groupes sont au nombre de 819, dont 731 doubles, 73 triples, 12 quadru-

ples, 2 quintuples, 1 sextuple, en tout 1745 étoiles. Il renferme toutes les observations faites sur chaque couple en mouvement ; elles sont au nombre de vingt huit mille environ. De ces huit cents et quelques couples, les sept dixièmes environ sont de vrais systèmes physiques, les autres sont des groupes de perspective. Quelques étoiles probablement associées, ont un mouvement relatif en ligne droite, fait extrêmement curieux qui a été découvert par M. Flammarion lui-même.

Le catalogue des étoiles doubles en mouvement relatif contient en appendice, outre une classification naturelle de ces systèmes, une liste des nébuleuses doubles en mouvement et un tableau des groupes physiques dont les composantes sont animées d'un mouvement propre commun dans l'espace, sans qu'elles aient de mouvement relativement l'une à l'autre.

Le livre de M. Flammarion dont nous venons de donner un aperçu, contrairement à la plupart de ses autres ouvrages, s'adresse spécialement aux astronomes. Néanmoins, dans les notes qui suivent le tableau des observatious faites sur chaque étoile double, il y a bien des détails intéressants pour le lecteur ordinaire, pourvu qu'il soit un peu au courant de l'histoire de l'astronomie.

P. M.

ACTES OFFICIELS.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Athénée royal d'Arlon. — M. Dufaz (Jules), porteur d'un certificat d'études complètes d'humanités, est nommé surveillant.

Athénée royal de Namur. — M. Renard (Hyacinthe), est nommé professeur du cours de sciences commerciales.

Sont dispensés de la condition du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences :

1° M. Dusausoy (Hubert-Emmanuel-Désiré), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, second professeur de mathématiques, à titre provisoire, au collège communal de Malines ;

2° M. Renard (Hyacinthe), instituteur diplômé, ancien professeur de sciences commerciales au collège de Verviers, professeur de sciences commerciales, à titre provisoire, à l'athénée royal de Namur ;

Est dispensé de la condition du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, M. Haegaerts (Charles), candidat en sciences naturelles, professeur de 6e latine, à titre provisoire, au collège communal de Malines.

VARIA.

Une magnifique découverte archéologique vient d'être faite à Rome. Dans la partie de la Farnesina expropriée pour faire place au Tibre, on a mis au jour un édifice dont les parois sont couvertes de peintures admirablement exécutées et d'une conservation complète. Au dire des archéologues, c'est un des plus précieux trésors de l'art antique que l'on ait jamais vus en Italie. Ces peintures, qui remontent à la République ou aux premiers temps de l'Empire, ornent des chambres et un couloir qui n'a pas moins de 35 mètres de longueur sur 6 de largeur. Le pavé est formé en parti de mosaïque et en partie d'*opus spicatum.*

Dans une salle située près de ce couloir, on rencontre des peintures d'une pureté et d'une finesse exquises, entre autres une composition représentant Bacchus enfant, deux imitations archaïques et des musiciens jouant de la cithare. Au-dessus de chaque corde de l'instrument on aperçoit des lettres ou des signes qui paraissent représenter des notes.

En attendant la continuation des travaux de déblaiement, toutes les parois de l'édifice vont être coupées et transportées au couvent de Santa-Francesca Romana, où la commission archéologique a son dépôt.

—

Plans de Rome. — M. de Rossi, le célèbre archéologue romain, a publié, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'*Institut de Correspondance archéologique*, un ouvrage formant une étude des plans iconographiques et prospectifs de Rome avant le XVIe siècle. On avait bien essayé de reconstituer la ville éternelle à ces différentes époques, mais en se fondant sur des textes. La nouveauté du travail de M. de Rossi consiste à avoir poursuivi cette restitution au moyen d'une classe de documents (plans et images) qu'on n'avait point suffisamment utilisés. L'auteur est remonté jusqu'à la *Roma Quadrata* de Romulus, jusqu'à la ville des rois. Dans ces dernières années on a trouvé sur des urnes funéraires très anciennes des représentations figurant les maisons de la Rome primitive.

M. de Rossi a montré que toutes les villes latines de cette époque étaient traversées par deux voies se croisant plus ou moins exactement à angle droit, et appelées : l'une, le *Cardo,* l'autre, le *Decumanus :* Chaque habitation était entourée d'une certaine surface territoriale, nommée le *Heredium,* fermée d'abord d'un enclos de planches de chêne; on y substitua dans la suite des termes en pierre; puis des plans de la propriété furent tracés sur un cippe commémoratif. Comme les particuliers, Rome a dû avoir ses plans; par exemple, dans les occasions pareilles à celle où Ser-

vius partagea la ville en quatre quartiers. De ces anciennes descriptions rien n'est resté, et la première trace que nous recueillions des plans de Rome est contemporaine de Jules César.

Ce fut, en effet, sous la dictature de celui-ci que commencèrent les travaux d'Agrippa, relatifs à un plan général du monde romain, la *Descriptio Orbis*, qui fut affichée, comme on sait, sous un portique. Suivant M. de Rossi, il est impossible qu'on n'ait pas dressé alors un plan de la capitale. La raison en est palpable : les distances, sur les voies romaines se comptaient à partir des murailles, et, pour obtenir la distance exacte d'une ville de province quelconque au *millaire d'or*, il fallait additionner avec les distances marquées sur les milliaires de la voie la distance d'un point déterminé de l'enceinte au milliaire d'or. M. de Rossi pense qu'Agrippa ne s'en tint pas là, et qu'il fit aussi le plan de la ville souterraine, c'est-à-dire des canaux et des égouts destinés à assainir la capitale.

Sous Auguste, la ville était telle qu'on l'avait rebâtie après l'incendie allumé par les Gaulois; elle était très irrégulière, avec des rues sans alignement et des constructions faites à la hâte.

L'incendie de Néron rendit nécessaire la reconstruction des deux tiers de Rome; l'œuvre était accomplie sous Vespasien, et Pline nous a renseignés exactement sur les détails et les embellissements auxquels elle donna lieu. La ville resta ainsi jusqu'à Septime Sévère avec une tendance à l'accroissement; un jour vint où l'on s'aperçut qu'elle avait débordé presque partout de son enceinte. De nouveaux et importants quartiers suburbains s'étaient formés. Ce fut l'occasion d'une lutte entre les douaniers et les marchands, lutte qui nous a été révélée par les inscriptions.

Les marchands prétendaient que les taxes d'octroi ne devaient frapper les marchandises qu'après qu'elles avaient franchi l'enceinte ; l'administration douanière prétendait, au contraire, que la taxe devait être perçue au delà de l'enceinte dans les faubourgs. La querelle fut terminée par Marc-Aurèle au profit du fisc, par l'établissement d'une ligne douanière beaucoup plus étendue que l'enceinte; cette ligne atteignait les dernières maisons de la ville. Des cippes qui la jalonnaient ont été découverts ; en relevant les principaux points où ils gisaient, M. de Rossi a tracé la ligne des murs d'Aurélien.

Des plans antiques de Rome il ne nous est parvenu que quelques fragments du Plan Capitolin. M. de Rossi est persuadé qu'en fouillant sur le même emplacement où on a trouvé ces précieux débris, on en trouverait d'autres encore. Des recherches régulières vont être recommencées cette année auprès de Saint-Côme et Saint-Damien.

C'est dans la Bibliothèque nationale de Paris que M. de Rossi a trouvé les principaux monuments iconographiques se rapportant à la Rome du moyen âge. Ils procèdent pour la plupart de documents plus anciens; les uns ont rapport à la division du sol, les autres à l'aspect des monuments.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 3 mai : **Cohen,** La théorie des idées de Platon et les mathématiques, par T. H. Martin. — **Rossberg,** Observations sur des passages de Properce; **Sandström,** Corrections au texte de Properce, de Lucain, de Valerius Flaccus; études critiques sur Stace, par Emile Chatelain. — Du 10 : **Zvetaieff,** Recueil d'inscriptions osques, par M. B. — **Krohn,** La question platonique, par Th. H. Martin. — **Heyd,** Histoire du commerce du Levant au moyen-âge, par C. C. G. — Du 17 : **Zimmerman,** Cartes et plans pour la topographie de l'ancienne Jérusalem, par C. C. G. — L'histoire des Francs de Grégoire de Tours, traduite par **De Giesebrecht,** par Γ. — **Babeau,** Le village sous l'ancien régime, par A. Gazier. — Du 24 : **Desjardins,** Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, par Paul Guiraud. — Du 31 : **Freudenthal,** Le platonicien Albinus et le prétendu Alcinoüs, par Th. H. Martin. — **Schubert,** Les sources de Plutarque dans ses biographies d'Eumène, de Démétrius et de Pyrrhus, par Ad. Holm. — **Person,** Vie de Scipion Emilien, par Paul Guiraud. — Du 14 juin : **Hecker,** Les Israélites et le monothéisme, par M. V. — **Keim,** Études historiques sur le christianisme primitif, par M. V. — **Harder,** Index des mots employés par Lucilius, par E. C. — Vie de saint Séverin par Eugippius, p. p. **Sauppe,** par G. M. — **Stark,** Manuel de l'archéologie de l'art, par G. Perrot. — Du 28 : **Loise**, La littérature allemande dans les temps modernes, par P. S.

Société belge de Géographie. Bulletin. Troisième année 1879. N° 2.

Sommaire : I. E. Adan. Sur la participation des officiers aux grands travaux de géographie scientifique. — II. Dr Jos. Chavanne. Les cafres Zoulous et leur pays. — III. Ch. d'Hane Steenhuyse. Le percement du canal interocéanique. — IV. E. Adan. La géographie à l'exposition universelle de Paris. Belgique. (2me article) — V. G. Greiner. Culture du tabac. — VI. Dr Janssens. Bulletin de géographie médicale et de statistique sanitaire. — VII. Chronique géographique. Globe : Profondeur moyenne de

l'Océan et hauteur moyenne des continents. — Température de la surface de la mer. — Les deltas. — Température et densité de la mer au nord de la Russie. — Europe : Profondeur des lacs d'Europe. — Belgique : Projet de canal de Liége à l'Escaut. — Russie : Société impériale russe de géographie. — Asie : Le chemin de fer asiatique. — Communications entre la mer Caspienne et le lac Aral. — Afrique. Explorations diverses. — Expédition portugaise de Serpa Pinto. — Expédition de l'abbé Debaise. — Voyage de P. Soleillet. — Le lac Tchaia. — Le lac Tanganyika. — Extension du télégraphe africain. — Sénégambie. — Amérique : Le fleuve des Amazones. — Percement de l'isthme américain. — Nouvelle-Guinée. — Australie nord occidentale. — Java. — Nécrologie : Lieutenant Wautier. — VIII. Annexe : Tableau de statistique sanitaire. — Compte rendu des actes de la société. — Conférence de M. Ruelens. — Assemblée annuelle : Rapport du secrétaire général. — Renouvellement du Comité central. — Séance mensuelle du 20 avril. — Election du Bureau pour 1879. — Membres admis. — Ouvrages reçus.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthums-Wissenschaft, herausg. von Conrad Bursian. Berlin, Calvary.

Sechster Jahrgang 1878. *Viertes und fünftes Heft.* Erste Abtheilung. Bericht über die die griechischen Tragiker betreffende Litteratur des Jahres 1878. Von Prof. Nicolaus Wecklein in Bamberg. (Schluss folgt.) — Dritte Abtheilung. Jahresbericht über die in den Jahren 1874-1877 erschienenen die griechische Grammatik betreffenden Arbeiten. Von Prof. Dr. Bernh. Gerth in Dresden. (Schluss folgt.) — Fünfter Jahrgang 1877. *Zwölftes Heft.* Erste Abtheilung. Bericht über die 1874-1877 veröffentlichten auf Xenophon bezüglichen Arbeiten. Von Oberlehrer Dr. W. Nitsche. (Schluss) — Zweite Abtheilung. Bericht über die neueste Literatur zu den römischen Historikern (ausser Tacitus) bis zum Schlusse des Jahres 1877. Von Prof. Dr. A. Eussner in Würzburg. (Schluss) — Bericht über Tibull und Properz für die Jahre 1874, 1875 und 1876. Von Prof. Dr. Richard Richter in Dresden. (Schluss) — Jahresbericht über die römischen Satiriker (ausser Lucilius und Horatius). Von Prof. Dr. L. Friedländer in Königsberg. — Jahresbericht über Terentius und die übrigen scenischen Dichter (ausser Plautus) für 1877 Von. Dr. A. Spengel in München. — Dritte Abtheilung. Jahresbericht über die Geographie der nördlichen Provinzen des römischen Reiches. Von Prof. Dr. D. Detlefsen in Glückstadt (Schluss). — Jahresbericht über die lateinische Lexikographie für 1877. Von Prof. Dr. K. E. Georges in Gotha.

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universität Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1879.

26 *April.* T. Macci Plauti Epidicus, recensuit Georgius Goetz. Lipsiae, Teubner. Prix : fr. 3-75 (von Karl Dziatzko : continuation des travaux de Ritschl ; texte amélioré). — 3 *Mai.* Ernst Curtius, griechische Geschichte.

Fünfte Auflage. Band I : bis zum Beginne der Perserkriege. Berlin, Weidmann. Prix : M. 8 (von H. Zurborg : Edition corrigée et augmentée d'un ouvrage qui a beaucoup de succès malgré les critiques qu'il a naguère provoquées). — Meyer und Koch, Atlas zu Caesars bellum gallicum, für die Schule bearbeitet. Essen, Baedeker, 1879. Prix : M. 1,20 (von Adolf Mathias : excellent pour les élèves et les maîtres). — 17 *Mai*. J. Halévy, recherches critiques sur l'origine de la civilisation Babylonienne. Paris, Maisonneuve, 1876 (von Schrader: défavorable). — 24 *Mai*. Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes. Nouvelle série dirigée par M. Ed. Tournier, Ch. Graux et Louis Havet. Année I. II. Paris, 1877-1878 (von Richard Förster : appréciation très favorable de la plupart des articles). — 7 *Juin*. Monumenta Germaniae historica.—Auctorum antiquissimorum tomi III pars prior : Victoris Vitensis historia persecutionis Africanae provinciae sub Geiserico et Hunerico regibus Vandalorum. Recensuit Carolus Halm. Berolini, apud Weidmannos 1879. Prix : fr. 3-75 (von E. Ludwig : excellente édition faite d'après les meilleurs mss., parmi lesquels il faut compter celui de Bruxelles du Xe siècle). — 14 *Juni*. Willems, le sénat de la république romaine, sa composition et ses attributions (Section I : la composition du sénat). Louvain, Th. Peters (von Lange) : Excellente monographie. Désaccord sur quelques points, en particulier sur la signification de *patres conscripti*. — 21 *Juni*. Ed. Woelfflin, lateinische und romanische comparation. Erlangen, Deichert 1879. Prix : fr. 2-50 (von Lübbert : bon travail). — L. Annaei Senecae dialogorum libri XII ex recensione et cum apparatu critico Hermanni Adolfi Koch. Editionem Kochii morte interruptam absolvendam curavit Johannes Vahlen. Jenae, apud Fischer 1879. Prix : M. 8 (von Ed. Woelfflin : bonne édition).

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch.

Neunter Band. Fünftes und sechstes Heft, 1878 (arriéré de près d'une année.) Gevaert, histoire et théorie de la musique de l'antiquité. t. 1. Gand, 1875 (v. C. v. Jan : très favorable, quoique von Jan relève un certain nombre de points où il est en désaccord avec l'auteur). — Kühner, ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache. 1ter Band. Hannover, Hahn, 1877 ; 747 pages in-8° (bon livre, mais qui ne permet pas de se passer des ouvrages de Corssen et de Neue). — Franz Nieländer, der factitive dativus bei römischen Dichtern und Prosaikern. Progr. des Gymnasium zŭ Schneidemühl, 1877 (utile).

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 22. 4e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

ÉTUDE SUR L'ENSEIGNEMENT

et en particulier sur le programme des mathématiques dans la section des humanités des Athénées et des Collèges.

On sait que, dans la vie des peuples comme dans celle des individus, il y a des époques où les aspirations et par conséquent les conditions dans lesquelles il faut vivre subissent de grands changements. L'état de l'enseignement est lié à ces fluctuations, car il doit être approprié à préparer l'homme pour son époque. Les lettres ont régné pendant très longtemps et sans partage; les mathématiques ont pris ensuite une très grande importance et aujourd'hui les sciences naturelles paraissent réclamer une place d'honneur. Il en est qui, éblouis par le développement inouï des sciences dites exactes, tendent à réformer radicalement le mode d'enseignement actuel, en diminuant considérablement la part réservée à la culture des lettres; d'autres pleins du regret de voir battre en brèche des institutions consacrées par le temps, combattent des doctrines qu'ils jugent fatales à la société; ils soutiennent que l'éducation actuelle a formé de grands hommes et qu'elle est seule capable d'en produire encore.

Entre ces deux partis extrêmes, il s'en est élevé un troisième qui s'est attribué la tâche de discuter, avec impartialité, les projets brillants des novateurs et les résistances obstinées des conservateurs, et de trouver un mode d'enseignement conforme aux besoins de l'époque.

C'est dans cet esprit, exempt de tout préjugé, que nous nous proposons d'examiner, d'une manière générale, les questions d'enseignement à l'ordre du jour.

***

Avant de nous occuper de programmes et d'heures de leçons, nous répondrons rapidement à une première question qui doit servir de base à toute étude sur l'enseignement : *Quel est le rôle assigné à nos établissements d'instruction publique de chaque degré ?*

Il suffit de songer aux besoins de ceux qui viennent s'asseoir sur les bancs de nos écoles pour voir que les élèves peuvent se ranger en *trois* grandes catégories bien distinctes.

1° Les uns se préparent à un état manuel.

2° D'autres se destinent au petit commerce, ou ont pour idéal une place de commis soit dans une administration publique, soit dans un établissement commercial.

3° Enfin il y a ceux qui aspirent aux positions supérieures dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie ou dans la politique.

Aux élèves de la première catégorie on enseignera le français et le flamand, qui sont les deux langues principales parlées dans notre pays, en approfondissant spécialement la langue maternelle de chacun. Les autres branches sont le calcul mental et chiffré; la géographie de la Belgique et quelques notions de géographie générale; l'histoire nationale, avec des considérations sur nos institutions politiques et judiciaires; car nul n'étant censé ignorer la loi, il faut en apprendre à tous les dispositions essentielles; quelques notions d'histoire naturelle et d'économie politique; enfin l'hygiène, qui a pour complément la gymnastique; car la société a tout intérêt à ce que la classe ouvrière soit forte et robuste : on devrait enseigner dans toutes nos écoles, sans aucune exception, non pas le travail aux engins, mais seulement les exercices d'ensemble, ceux du bâton et de l'escrime, qui suffisent pour développer les forces corporelles dans une sage mesure.

Nous venons d'exposer l'objet de l'*enseignement primaire*, qu'il faut couronner par l'institution d'écoles d'adultes, sans lesquelles il ne produira jamais aucun résultat sérieux. Les questions spéciales de la technologie forment le programme des écoles industrielles ou agricoles, des académies de dessin et des conservatoires de musique.

Il importe à la prospérité d'un pays que cette instruction

primaire soit donnée à tous; il faut donc qu'elle soit obligatoire et par conséquent gratuite pour tous ceux qui n'ont pas les moyens de se la procurer autrement.

***

Aux élèves de la deuxième catégorie il faut quelque chose de plus; on ajoutera au programme précédent l'étude de l'anglais et de l'allemand, des notions générales d'histoire et de géographie, ces dernières étant exposées surtout au point de vue commercial; un peu de physique, de chimie et de tenue des livres; enfin l'étude aussi complète que possible de notre constitution; car la bourgeoisie est appelée actuellement à jouer un rôle trop important dans le fonctionnement de nos institutions politiques pour qu'il lui soit permis de ne connaître que superficiellement ses droits et ses devoirs.

Tel est le programme des *écoles primaires supérieures,* ou des *écoles moyennes,* comme on les appelle en Belgique, auxquelles il faut joindre les écoles de commerce et d'agriculture, les écoles normales pour les instituteurs, etc.

L'enseignement que nous venons d'esquisser on doit le donner principalement au point de vue pratique, sans négliger d'éveiller l'activité intellectuelle par des leçons de choses, comme on le fait, par exemple, dans les écoles des États-Unis d'Amérique, et comme on l'a introduit dans quelques-unes des nôtres.

***

Arrivons enfin à la troisième catégorie, qui est certes la plus importante de toutes, puisque là se recrutent les hommes qui sont destinés à occuper les positions éminentes de la société, et qui seront peut-être appelés à décider un jour des destinées de la patrie. Il n'est donc pas étonnant qu'on cherche à modifier le programme de l'enseignement de ce degré, en vue de développer, dans de meilleures proportions, toutes les facultés de l'élève, ainsi que les connaissances pratiques qui sont nécessaires, de nos jours, pour les études supérieures conduisant aux professions dites libérales.

Ce sont les établissements d'instruction moyenne (athénées et collèges) qui ont la mission d'exécuter ce programme; et

l'on doit applaudir sans réserve à l'initiative du ministre de l'instruction publique, dont l'un des premiers actes a été de faire examiner sérieusement les réformes qu'on pourrait introduire dans l'organisation de l'enseignement moyen.

On peut cependant se demander s'il n'aurait pas fallu indiquer en tête du programme de cet enseignement le but qu'il se propose, car évidemment c'est de ce premier point que dépend complètement la solution de toutes les autres questions : sans doute, il faut attacher un grand prix aux réformes partielles dans la distribution du travail, dans les méthodes et le choix des livres; mais il me semble qu'on doit se préoccuper avant tout de l'esprit général qui doit présider à la réorganisation qu'on projette et du plan d'éducation de tous les degrés de l'enseignement; car il importe que le système qu'on adoptera, tout en tenant compte de certains principes généraux de la pédagogie, soit en harmonie avec nos institutions publiques et avec nos habitudes sociales.

Je me permets donc de combler ici cette lacune, en énonçant d'abord les résultats principaux auxquels il faut arriver par l'enseignement moyen et qui sont au nombre de trois comme on l'admet généralement :

1° de développer les trois facultés principales de l'entendement humain : la mémoire , la raison et l'imagination.

2° de venir en aide à la famille dans l'éducation morale des jeunes gens, en leur inspirant des principes d'honneur et de probité, pour en faire des hommes honnêtes et de bons citoyens.

3° de procurer à chacun les connaissances préliminaires qui sont nécessaires pour les hautes études.

Voyons maintenant par quelles étapes l'enfant doit passer pour arriver au but élevé où l'enseignement moyen doit le conduire.

D'abord et dès l'âge le plus tendre, il acquiert quelques idées fondamentales par l'observation et par la communication avec le monde extérieur (jardins d'enfants, méthode Froebel); plus tard, il apprend à lire et à écrire sa langue maternelle; puis, au fur et à mesure de son développement intellectuel, on y ajoute l'étude de la seconde langue parlée en Belgique, les éléments du calcul mental et chiffré (les quatre règles sur les nombres entiers suffisent); un peu d'histoire et de géographie.

Ce programme est vu généralement dans la section préparatoire des écoles primaires supérieures ou moyennes ; dans quelques écoles des jésuites cette section est annexée au Collège même, ce qui a l'avantage d'introduire beaucoup d'unité dans l'éducation du jeune homme, mais offre aussi quelques inconvénients.

C'est vers l'âge de *dix* ans qu'on peut juger si l'enfant est dans les conditions voulues pour aspirer aux études plus élevées de la troisième catégorie, et c'est alors qu'il faut le soumettre à un régime plus sévère.

***

Ici l'on rencontre une telle divergence d'opinions qu'il semble fort difficile de les concilier. Selon les uns, c'est l'étude des langues anciennes qui seule peut exercer convenablement les facultés et développer le goût du beau, du bien et du vrai ; pour justifier cette manière de voir, ils s'appuient sur les autorités les plus respectables et sur la tradition qui, en donnant à ces études le nom de *litteræ humaniores*, avait compris leur rôle souverain dans l'accomplissement des destinées supérieures de l'humanité.

D'après d'autres, ce sont les sciences dites positives qui sont éminemment propres à développer les facultés de l'homme ; ils prétendent que par l'étude des sciences seulement on exerce à la fois « l'intelligence et l'esprit, » et que la langue n'est qu'un instrument auquel il ne faut pas donner plus d'importance qu'il ne le mérite ; ils ne manquent pas de rappeler l'adage du poète

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

N'est-ce pas un crime, disent les apôtres de ce système, que de faire pâlir les jeunes gens, pendant les plus belles années de leur vie, sur des dictionnaires, sur des grammaires, sur l'interprétation de langues qui ne leur serviront à rien plus tard ? Bien plus, ajoutent-ils, cette étude qui les initie à une civilisation et à des mœurs dont les principes diffèrent essentiellement de ceux qui régissent la société moderne ne peut-elle pas fausser le jugement et par suite exercer une influence fâcheuse sur les destinées de celui qui est livré à un tel régime ?

Pour donner satisfaction à ces exigences opposées on a établi dans les collèges la déplorable division en deux sections :

l'une *des humanités* et l'autre *professionnelle*. C'est ce qui a fait un tort immense à l'état intellectuel de la génération qui l'a subie, et elle n'a satisfait ni ceux qui considèrent l'étude des langues et des littératures anciennes comme la condition essentielle de toute éducation libérale, ni ceux qui veulent donner à la culture des langues vivantes et à la connaissance du monde réel un temps, selon eux, bien plus utilement employé.

Quant à moi, je ne conçois pas que l'industriel ou l'ingénieur, ces hommes auxquels sont confiés les intérêts les plus considérables, exigeant les connaissances techniques, politiques et sociales les plus étendues et de l'ordre le plus élevé, puissent se passer d'une éducation intellectuelle et littéraire que l'on croit indispensable à l'avocat ou au médecin. Est-ce que les uns et les autres ne seront pas appelés à discuter des questions épineuses pour lesquelles il faut la même préparation d'esprit ?

Un grand abus qui résulte de cette bifurcation malheureuse, c'est qu'il y a des enfants qui, ne comprenant pas suffisamment le caractère de l'enseignement qui se donne dans la section professionnelle, entrent dans un athénée sans posséder les moyens de retirer quelque fruit de la fréquentation généralement très courte d'un établissement de ce genre ; ils végètent pendant quelques années, en suivant péniblement certains cours qui sont au-dessus de leur intelligence et grossissent ensuite la foule de ces déclassés qui sont à la charge de leurs parents et qui ne parviennent qu'à force d'expédients à se procurer les ressources nécessaires pour vivre dans un milieu qui n'est d'accord ni avec leurs moyens, ni avec leur éducation, ni avec leur position de fortune.

Une conséquence non moins déplorable d'un tel compromis et sur laquelle j'insiste tout spécialement, c'est qu'on a bourré les jeunes gens de linguistique, de mathématiques, d'histoire naturelle, etc., etc., sans s'inquiéter s'ils pouvaient s'assimiler suffisamment tant de choses différentes, et qu'on a oublié que toutes les sciences ont reçu, depuis quelques années, d'immenses développements qui empêchent de les embrasser toutes. C'est maintenant surtout qu'il faudrait observer le principe fondamental de la pédagogie : *non multa sed multum*.

L'erreur qu'on a commise, en organisant l'instruction moyenne d'après ces principes, doit être attribuée, comme je l'ai dit plus

haut, a ce qu'on n'a pas suffisamment songé aux résultats qu'il faut obtenir par cet enseignement. Pour ne pas tomber dans la même faute, avant que de toucher aux programmes existants, examinons l'utilité qu'on peut retirer des études littéraires et des sciences exactes.

***

Il est évident, et personne ne peut le contester sérieusement, que l'intelligence des langues est l'introduction obligée de toutes les sciences. Par elle nous parvenons à la connaissance des choses qui ont été inventées dans tous les temps et dans tous les pays. Les relations de plus en plus faciles et par conséquent de plus en plus fréquentes entre les peuples exigent qu'on sache quelques-unes des langues modernes; d'un autre côté il faut comprendre le latin si l'on veut approfondir le français et si l'on veut tirer parti de tant d'excellents ouvrages qui ont été publiés pendant une langue période de siècles et qui renferment beaucoup de choses utiles, intéressantes et même indispensables pour les savants.

L'étude des langues est aussi une excellente gymnastique pour l'intelligence, car elle exige l'emploi de toutes les facultés, et d'*Alembert* a dit avec raison « l'art d'écrire n'est que celui de penser; et celui de l'éloquence, le don de réunir une logique exacte et une âme passionnée. »

Je puis d'ailleurs invoquer ici une autorité que personne ne récusera, celle de M. *Biot;* cet homme éminent, dans les discours prononcé à l'occasion de sa réception à l'Académie française, (février 1857), disait :

« Vous tous, jeunes gens, qui arrivez dans la carrière des
» sciences en y apportant l'ardeur vive et pure de votre âge, ne
» laissez jamais éteindre en vous ces nobles sentiments par les
» intérêts de vanité ou de fortune, qui occupent et agitent le
» plus grand nombre des hommes de nos jours. Que le déve-
» loppement de votre intelligence soit votre unique but. Appli-
» quez-vous d'abord à exercer, assouplir, perfectionner les
» ressorts de votre esprit par l'étude des lettres. N'écoutez pas
» ceux qui les dédaignent. On n'a jamais eu lieu de s'apercevoir
» qu'ils fussent plus savants pour être moins lettrés. Elles seules
» pourront vous apprendre les délicatesses de la pensée, les
» nuances du style, vous donner la pleine compréhension des

» idées que vous aurez conçues, et vous enseigner l'art de les » exprimer clairement par des termes propres. Ainsi préparés, » votre initiation aux premiers mystères des sciences deviendra » facile. »

Je laisse à des spécialistes plus compétents que moi la tâche de montrer quelles sont les langues qu'il faut étudier et la méthode qu'il faut suivre dans cette étude. Cependant qu'il me soit permis de faire remarquer que les besoins de la civilisation moderne ont rendu indispensables des études qui étaient autrefois étrangères à l'enseignement ; qu'il faudra donc trouver le moyen de donner une place raisonnable à l'enseignement des langues vivantes, des sciences naturelles et mathématiques, de l'histoire et de la géographie ; enfin à ces exercices trop longtemps négligés et pourtant indispensables pour rendre les corps sains et robustes.

Ensuite l'enseignement littéraire doit avoir surtout pour résultat de faire mieux connaître la langue maternelle. Il est temps de réagir contre la négligence avec laquelle on l'étudie ; nos jeunes gens, à quelques honorables exceptions près, ne savent ni parler, ni écrire ; il faut absolument en revenir au sage précepte de *Rollin*, dans son traité des études : « *la base de* » *toutes les études est celle de notre langue maternelle dans* » *laquelle nous devons nous exprimer.* »

***

Passons maintenant au rôle que les sciences naturelles et mathématiques doivent jouer de nos jours dans l'éducation de la jeunesse.

Tout d'abord nous ferons remarquer que l'enfant possède naturellement l'esprit d'observation. Il faut entretenir et développer cette précieuse faculté. Ce sont les sciences exactes et surtout les sciences naturelles qui, en appelant les pensées et les regards vers le monde physique, donnent un aliment indispensable à la faculté de l'observation.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas de former des naturalistes, mais seulement de donner aux élèves une idée de la multiplicité des productions de la nature, de la variété infinie qui les distingue et de la méthode qu'on a suivie pour pénétrer dans ce dédale. Quelques tableaux bien faits, qui présenteraient les particularités les plus remarquables de l'organisation des animaux

et des végétaux, des mœurs et de l'industrie des premiers, des propriétés usuelles des seconds, ainsi que de celles des substances les plus répandues dans le règne minéral, et surtout les applications qu'on en ferait par des excursions à la campagne graveraient pour toujours dans l'esprit les principales lois de la nature. En les voyant sans cesse agir sous leurs yeux, les élèves sentiraient s'éveiller en eux une curiosité scrutatrice qui les accoutumerait à regarder autour d'eux et à chercher l'enchaînement des faits et des lois auxquelles ils sont soumis.

Les entretiens scientifiques qu'on a organisés dans nos athénées, depuis peu d'années, me semblent éminemment propres à faire atteindre le but proposé, si toutefois les professeurs chargés de cet enseignement n'oublient pas qu'on n'étudie pas la nature seulement dans les livres et au moyen de nomenclatures et de classifications.

Le but *rationnel* de l'enseignement des mathématiques est d'exercer la faculté du raisonnement, d'apprendre à déduire vite et sûrement les conséquences d'un principe posé, en prenant, par exemple, pour sujet d'études une science dont les prémisses sont inattaquables et dont les vérités se suivent dans un enchaînement logique qui n'est jamais interrompu.

Le but *pratique* est de faire connaître les règles et les formules que les géomètres ont établies pour résoudre un grand nombre de questions usuelles qui se présentent dans les sciences d'application (Lamé).

L'étude des mathématiques élémentaires est indispensable à toutes les carrières; d'ailleurs les données primitives qui sont la base des mathématiques sont plus simples et plus claires que dans toute autre science et l'on ne risque pas de s'égarer si l'on suit une marche convenable. Les mathématiques offrent donc la meilleure application des méthodes de démonstration et de recherche, et c'est probablement pour cela que *Platon* repoussait, comme indigne de prendre part aux discussions philosophiques, celui qui n'y était pas préparé par l'étude approfondie de la géométrie.

***

Voici quel devrait être le programme de l'enseignement des mathématiques dans les établissements d'instruction moyenne, pour atteindre le but proposé : exercer les facultés de l'imagina-

tion, de l'invention et du raisonnement, et fournir les résultats indispensables aux études qui doivent suivre.

En entrant à l'athénée (vers l'âge de dix ans), l'élève doit savoir et sait ordinairement assez bien calculer de tête et par écrit; pendant les deux premières années il suffit donc d'entretenir cette connaissance du calcul fort nécessaire dans la pratique, en y ajoutant le calcul des fractions décimales et des fractions ordinaires, quelques définitions, l'énoncé des règles et les démonstrations les plus simples, enfin les applications à des questions usuelles : *une heure de leçon par semaine, dans chacune de ces deux premières classes*[1], *suffit pour ce travail.*

Ensuite, on commencerait l'étude de l'algèbre; mais pour cette branche des mathématiques on se garderait bien de suivre l'ordre didactique actuel d'après lequel on étudie d'abord les opérations algébriques sur les monômes, les polynomes et les fractions, puis la résolution des équations du premier et du second degré à une et à plusieurs inconnues, avec des discussions abstraites à propos des solutions négatives et de quelques symboles singuliers tels que $\frac{0}{0}$, $\frac{a}{0}$, $\infty \times 0$ [1] etc., etc. La marche naturelle et qui n'offre aucune difficulté consiste à suivre le développement historique de la science : on s'occupe de la résolution des problèmes par les équations, en ne considérant d'abord que les questions relatives aux problèmes usuels de l'arithmétique, et pour des nombres particuliers, résolution qui est connue depuis quinze siècles; puis on passe au calcul littéral dans les cas fort simples; ce calcul, qui n'a été développé que vers la fin du XVI[e] siècle, serait appliqué principalement à la démonstration de quelques théories d'arithmétique.

De cette manière le cours d'algèbre, qui serait donné pendant la troisième année d'études, formerait un complément de l'arithmétique et servirait à approfondir davantage les théories de celle-ci. On peut étudier parfaitement ce programme à raison de deux heures de leçon par semaine. Il est bien entendu qu'on éviterait soigneusement de torturer le cerveau des jeunes gens par des considérations métaphysiques relatives à l'infini et à d'autres abstractions du même ordre : l'étude de l'arithmé-

---

[1] Voir le programme vraiment curieux de l'examen d'admission à l'école vétérinaire de l'état à Cureghem.

tique et de l'algèbre doit avoir uniquement pour but d'enseigner le calcul et la pratique d'un langage abrégé qui est employé utilement dans toutes les sciences pour simplifier les raisonnements.

En Angleterre, c'est ainsi que l'on comprend le caractère qu'il faut donner dans les collèges à l'enseignement de l'arithmétique et de l'algèbre en particulier et des mathématiques en général ; pour s'en convaincre il suffit de parcourir les livres classiques employés dans ce pays. Nous aurions tout à gagner à suivre cette méthode utile et raisonnable. Je suis heureux de constater aussi que pour cet enseignement de l'algèbre, je suis parfaitement d'accord avec M. *Mansion*, professeur de haute analyse à l'Université de Gand (voir sa note sur l'enseignement des mathématiques dans les annales de la Société scientifique de Bruxelles, première année, 1876).

Pendant la quatrième année d'études on verrait l'extraction de la racine carrée des nombres et les équations du second degré à une seule inconnue, avec quelques propriétés élémentaires des racines de cette équation; on entamerait en même temps l'étude de la géométrie, à laquelle on donnerait beaucoup de soin, parce que c'est une science éminemment propre à former l'esprit et à le rendre exact, étendu et pénétrant; elle nous habitue à ne jamais rien admettre sans preuve, à ne nous plaire qu'au vrai; elle a de plus l'avantage d'exercer les forces de l'esprit, de l'accoutumer à l'attention et de le rendre inventif, car rien n'exige plus d'invention que la solution des problèmes de géométrie.

Qu'on me permette de citer ici un passage de *Platon,* extrait du livre VII de sa République, touchant l'excellence et l'utilité de la géométrie : « Vous voyez donc, cher ami, que les mathéma-
» tiques sont nécessaires, puisqu'elles nous obligent *par cette*
» *exactitude dont elles donnent l'habitude*, à faire usage de notre
» esprit. C'est certainement ce qu'elles font, et c'est une chose
» remarquable que tous les hommes étant capables par leur
» nature de raisonner et de comprendre toutes les sciences,
» ceux qui ont moins d'ouverture s'ils étudient cette science,
» quand elle leur serait inutile pour toute autre chose, en reti-
» rent cet avantage que leur esprit devient plus ouvert; car il
» n'y a point d'étude qui l'exerce plus, et qui le rende *autant*
» *capable d'attention;* aussi c'est à cette étude qu'il faut appli-

» quer ceux en qui on remarque un esprit qui mérite d'être
» cultivé. »

Quant à la meilleure méthode à suivre, je pense que c'est la suivante : on exposerait tout d'abord les quelques méthodes de raisonnement qu'on suit dans les démonstrations, en les appliquant à des exemples convenablement choisis, qu'on enchaînerait entre eux soit par des propositions qu'on ferait traiter comme exercices pour développer la faculté de l'invention, soit par des propositions qu'on se contenterait d'énoncer en indiquant seulement la méthode de la démonstration. On s'en tiendrait d'ailleurs aux propositions strictement nécessaires pour l'intelligence des théories fondamentales telles que l'égalité des triangles, les propriétés des parallèles, l'évaluation des aires planes, les propositions relatives aux figures semblables, la mesure de la circonférence et du cercle. On exercerait en même temps les élèves au dessin linéaire, en leur faisant exécuter à l'aide du compas et de la règle les propositions relatives aux constructions des figures d'après des conditions données.

Le programme de cette quatrième année d'études exigerait *trois* heures de leçons de mathématiques par semaine.

L'année suivante serait consacrée, à raison de *trois* heures par semaine, à des applications pratiques de l'arithmétique et de l'algèbre : progressions, logarithmes, intérêts composés et annuités ; on verrait aussi un *résumé* de géométrie solide.

Enfin la dernière classe (sixième année) serait consacrée à une révision synthétique de tous les cours de mathématiques des cinq années précédentes, avec quelques notions nécessaires dans la pratique de certaines professions spéciales ; on pourrait aussi, comme gymnastique de l'intelligence, exposer la discussion de quelques problèmes, qu'on résoudrait d'une manière générale ; mais cette théorie devrait être traitée avec beaucoup de discrétion et de discernement : ce n'est qu'avec des intelligences suffisamment muries par le travail et par la réflexion qu'on peut se hasarder à s'occuper des théories métaphysiques relatives à l'infini, à l'incommensurabilité, etc., qui ne rentrent que dans certaines études professionnelles. Dans cette dernière classe, il serait bon d'accorder aux mathématiques *trois* heures de leçon par semaine, et ce temps utilement employé produirait tout le fruit désirable.

Les sciences naturelles et mathématiques n'exigeraient donc, par semaine, que le nombre suivant d'heures :

	Sciences nat.	Sciences math.
1re année	1 heure	1 heure.
2e »	1 »	1 »
3e »	1 »	2 »
4e »	2 »	3 »
5e »	2 »	3 »
6e »	2 »	3 »
Totaux	9 heures [1]	13 heures.

Tout le reste du temps pourrait être consacré aux sciences historiques et littéraires.

Je pense que, dans ces conditions, les jeunes gens pourraient s'appliquer convenablement à l'étude des langues et tout le monde serait satisfait de la part qui lui serait faite.

***

Les cours dont nous venons de donner une idée succincte et générale, occuperaient les jeunes gens de dix à seize ans; ils auraient pour résultat le développement de la mémoire, de l'intelligence et du goût de tous; ce n'est qu'à la septième année d'études qu'on devrait choisir la carrière qu'on veut suivre : c'est alors surtout que les aptitudes se font jour et que l'on peut se décider avec discernement.

Dans le système que j'expose, il y aurait ensuite trois sections de deux années chacune. La *première* serait destinée aux jeunes gens qui se préparent aux études littéraires, politiques ou administratives; la *deuxième* recevrait les futurs candidats au génie civil, à l'école militaire, à l'école des mines et à l'école normale des sciences; enfin une *troisième* pourrait former ceux qui se destinent à la banque, au haut commerce et à l'industrie.

Ces deux années seraient donc consacrées à la préparation spéciale aux cours de l'Université, et elles suffiraient amplement.

***

Voici, en résumé, les propositions que je soumets à l'appré-

---

[1] Dans ces 9 heures n'est pas compris le temps employé pour les excursions à la campagne, qui serait pris en dehors des heures de classe.

ciation des hommes compétents et de tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement :

1° Entrée normale dans les collèges à *dix* ans pour les jeunes gens qui se destinent à des études supérieures.

2° Pas de bifurcation pendant les *six* premières années; études communes pour tous.

3° Pendant cette période on étudierait la philologie classique et quelques langues modernes; on s'occuperait particulièrement de la langue maternelle; on verrait aussi l'histoire et la géographie, quelques parties élémentaires des sciences naturelles et des mathématiques; en un mot on ne négligerait rien de ce qui peut développer harmoniquement toutes les facultés de l'homme.

4° L'enseignement moyen serait couronné par deux années d'études spéciales et préparatoires dans trois sections différentes : littéraire, scientifique et industrielle ou commerciale; pendant ces deux années ou verrait spécialement ce qui est nécessaire à chacun pour les études subséquentes de l'Université.

Il est bien entendu que l'on continuerait au collège les exercices d'hygiène que l'on commence à l'école primaire, et qu'on ne négligerait rien de ce qui peut exercer les facultés du jeune homme; il faudrait donc aussi consacrer quelque temps à la culture des arts, qui aide puissamment au développement du goût.

L'adolescent ayant achevé ses études moyennes devrait être soumis à un examen qui servirait à constater le degré de son développement intellectuel; et ce n'est qu'après cette épreuve subie avec succès qu'il serait admis à commencer les études universitaires spéciales à la carrière qu'il aurait choisie.

Avec un tel régime, organisé dans certaines conditions matérielles dont nous ne pouvons nous occuper ici, et pratiqué sous la direction de maîtres dévoués qui sauraient éveiller l'attention des élèves par un échange incessant de questions et de réponses, de manière à prendre ce rôle d'accoucheur des esprits dont se faisait gloire le plus puissant instituteur de l'antiquité grecque, on verrait bientôt remonter le niveau des études et l'on n'assisterait plus à ce triste spectacle de jeunes gens qui se destinent aux fonctions les plus importantes de la société, et qui, véritables machines coulées dans un même moule, se contentent d'apprendre péniblement par cœur des cahiers qu'ils ne com-

prennent pas et qu'ils n'ont pas les moyens d'approfondir, parce qu'ils n'ont pas contracté l'habitude de la réflexion pendant leurs études moyennes et parce qu'ils ne savent pas manier la langue qui doit servir de véhicule à leurs pensées ; c'est alors au contraire qu'ils posséderaient, à un haut degré, tous les éléments nécessaires pour employer, de la bonne façon, leur raison à la solution de ces questions ardues qui intéressent l'humanité et à la recherche des principes qui servent à régler la conduite de l'individu au point de vue scientifique, moral et politique.

***

Par mesure de transaction, on pourrait laisser subsister la section professionnelle actuelle parallèlement au système que nous venons d'exposer, en la destinant exclusivement à former des candidats pour les administrations publiques et pour le petit commerce. Ce serait une espèce d'école moyenne, dont l'organisation se rapprocherait de celle des *Realschulen* en Allemagne ; seulement il serait convenable de diminuer le nombre des années d'études, point capital pour des jeunes gens qui ont tout intérêt à commencer leur apprentissage le plus tôt possible. Dans ces conditions, on devrait réviser sérieusement le programme des cours, surtout au point de vue de l'enseignement des sciences, car on devrait supprimer impitoyablement toutes les théories qui ne se rattachent pas intimement à la pratique. Par exemple, en mathématiques on verrait l'arithmétique commerciale, avec quelques démontrations très simples ; une algèbre élémentaire ayant principalement pour but d'établir les formules générales qui sont utiles dans le commerce et dans la vie pratique ; la géométrie au point de vue du dessin linéaire et du mesurage des objets. D'ailleurs, lors même que l'on conserverait la séparation actuelle, il faudrait nécessairement songer à modifier convenablement le programme des mathématiques dans la section professionnelle si l'on veut arriver à ce résultat important que les élèves puissent entrer assez tôt dans l'enseignement moyen pour avoir le temps d'y achever complètement leurs études, et qu'ils ne soient pas obligés de déserter l'athénée pour entrer dans les établissements libres ou pour s'occuper dans la vie pratique dès la quatrième professionnelle, comme c'est malheureusement la règle générale actuellement.

***

Il eût été intéressant et peut-être indispensable, pour justifier notre manière de voir, de comparer, dans un travail d'ensemble, les systèmes d'instruction moyenne actuellement en vigueur chez nos voisins; ce sera l'objet d'un autre article[1].

C. BERGMANS,

Professeur de mathématiques à l'athénée royal de Gand et répétiteur à l'Université.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE A SPARTE.

SON ORIGINE, SON RÉGIME, SA DÉCADENCE.

La question de la propriété foncière à Sparte a été souvent traitée sans que l'on pût arriver à une conclusion raisonnable. La lumière n'est pas encore sortie du chaos et il est douteux qu'elle en sorte jamais éclatante et radieuse. Impossible d'arriver ici à la certitude; il faut se contenter du probable. D'ailleurs, quand il s'agit d'époques aussi éloignées et sur lesquelles nous possédons si peu de documents, il n'en peut-être autrement.

Pour notre sujet nous avons des sources bien restreintes. La plus importante sous le rapport de l'étendue est précisement celle dont la valeur est le plus contestée : c'est la biographie de Lycurgue par Plutarque. Commençons par l'examiner.

« Le second et le plus hardi des établissements de Lycurgue, dit l'historien, fut le partage des terres. Il existait, à cet égard, entre les citoyens, une si prodigieuse inégalité, que la plupart, privés de toute possession et réduits à la misère, étaient à la charge des villes, tandis que les richesses se trouvaient dans les

---

[1] La direction de la *Revue* ne partage pas, on le sait, toutes les idées émises par l'auteur de l'article ci-dessus. Mais elle a cru utile de publier l'opinion d'un mathématicien de beaucoup d'expérience sur *le temps qu'il faut accorder à l'enseignement des mathématiques dans les humanités.*

mains du plus petit nombre. Lycurgue, qui voulait bannir de Sparte l'insolence, l'envie, l'avarice, le luxe, et les deux plus grandes, comme les plus anciennes maladies de tous les gouvernements, la richesse et la pauvreté, persuada aux Spartiates de mettre en commun toutes les terres, d'en faire un nouveau partage, de vivre désormais dans une parfaite égalité, enfin de ne reconnaître d'autre différence que celle qui résulte naturellement du mépris pour le vice et de l'estime pour la vertu. Il procéda tout de suite à ce partage, divisa les terres de la Laconie en 30,000 parts qu'il distribua aux Périèques et fit 9000 parts de celles du territoire de Sparte, pour autant de citoyens. On a dit que Lycurgue n'avait fait que 6,000 parts de ces dernières et que les 3,000 autres furent ajoutées par le roi Polydore. D'autres prétendent que, de ces 9,000 parts, Lycurgue n'en fit que la moitié et Polydore, l'autre. Chaque part pouvait produire par an 70 médimnes d'orge pour un homme et douze pour une femme. Cette quantité lui parut suffisante pour les entretenir sains et bien portants et pour fournir à leurs besoins. Quelques années après, Lycurgue, en revenant d'un voyage, traversait la Laconie qui venait d'être moissonnée, et, voyant les tas de gerbes parfaitement égaux, il dit en souriant, à ceux qui l'accompagnaient, que la Laconie ressemblait à un héritage que plusieurs frères venaient de se partager. » [1].

Pendant bien longtemps, ce récit de Plutarque fut accepté par tous les historiens. On finit cependant par s'apercevoir qu'il devait être rejeté en grande partie.

Remarquons d'abord que ni Thucydide, ni Aristote, ni Platon, ni Xénophon ne parlent de ce fameux partage attribué à Lycurgue. Auraient-ils passé sous silence un fait si important? Il faut croire qu'ils n'en ont jamais entendu parler, car il est impossible qu'aucun des quatre n'eût rapporté cette tradition, si elle leur était parvenue. Or leur silence est d'autant plus remarquable qu'ils sont de beaucoup antérieurs à Plutarque, et aussi plus sérieux, les deux premiers surtout.

Le biographe est donc le seul qui attribue à Lycurgue un

---

[1] Plut. vie de Lycurgue, VIII, tr. Ricard.

partage du sol de la Laconie. D'ailleurs, il est facile de trouver, dans le récit que nous venons de citer, des invraisemblances singulières. Pourquoi aurait-on fait des parts aux Périèques, à ces sujets de l'état Spartiate si fier, si hautain ? On les aurait mis ainsi sur la même ligne que les citoyens ! Que le législateur ait voulu faire régner à Sparte l'égalité de propriété, faire de véritables ὅμοιοι, cela se conçoit aisément : nul n'était véritable citoyen sans être propriétaire. Mais en était-il de même des Périèques ? Nullement. Ils n'avaient aucun droit politique, ils ne comptaient pas dans l'état ; et on leur aurait donné le privilège de l'égalité territoriale, qui importait au seul citoyen ! Sparte était trop dure pour cela, elle était aussi trop constante dans la haine qu'elle vouait à tous ceux qui n'étaient pas siens ; sa politique est impitoyable : à elle seule les privilèges ; pour les Périèques, pour les esclaves, pour tous ses voisins, l'aveugle soumission.

Plutarque ne paraît pas être bien certain du nombre de lots assignés par Lycurgue aux Spartiates ; c'est tantôt 9,000, tantôt 6,000, voire même 4,500 ; il ne sait que choisir.

Enfin, est-il admissible qu'on ait pu déterminer exactement le produit de chaque terre en orge et en fruits ? Les soixante-dix médimnes par homme sont bien sujets à caution ! La Laconie est une contrée montagneuse, par conséquent peu favorable à l'agriculture ; bien des lots n'arrivaient pas à produire la quantité que nous indique Plutarque.

Ce sont là toutes difficultés auxquelles l'auteur n'a pas songé ; il croit être exact en donnant des chiffres imaginaires, en essayant de régulariser et de détailler ce qu'il ne pouvait connaître que fort vaguement. C'est là l'apparence de l'histoire.

Remarquons, en terminant notre analyse, quelle fausse idée se fait Plutarque de l'Etat Spartiate et du but du législateur. Il se représente la cité dorienne comme un Etat idéal ; observateur superficiel, il prend pour vertu une trompeuse austérité, pour amour de la gloire, une soif ardente de domination, pour un sublime patriotisme, le sacrifice fait à l'Etat de toutes les joies, de tous les devoirs de la famille.

Cependant, ces objections, si graves qu'elles soient, ne nous autorisent pas à rejeter complétement, comme certains l'ont

fait, le récit de Plutarque. Il renferme, nous l'avons vu, de notables invraisemblances; les détails qu'ils nous donne doivent nous être suspects en raison même de leur précision : à une époque si ancienne, il ne peut être question de prescriptions aussi formelles, aussi exactes. Mais il a certainement un fonds de vérité. Sinon, comment s'expliquer cette tradition tant de fois séculaire attribuant à un législateur le bienfait de l'égalité foncière ?

De nos jours, on traite trop facilement de fables les récits des historiens anciens; on voudrait une certitude absolue pour les faits les plus reculés; on méprise trop la tradition qui, sans doute, dénature les faits, mais en indique, en général, la portée, le sens. N'y a-t-il pas une part de vérité dans chaque légende?

Sans nous inquiéter des détails, tâchons de pénétrer l'*esprit* de la légende Spartiate, en la réduisant à sa forme la plus simple.

Qu'y voyons-nous, au fond, qui ne soit parfaitement admissible, qui n'ait même dû se répéter dans plus d'un état ? L'antique égalité entre les citoyens a disparu; la richesse insolente, d'une part, la pauvreté envieuse, de l'autre, lui ont succédé. Après une de ces périodes de troubles, de discordes intestines si fréquentes en Grèce, on s'avise de choisir un législateur pour remédier à la situation; les deux partis désignent un homme intègre, se confiant à sa justice. Le législateur, pour rétablir l'équilibre, n'a qu'à remettre en vigueur les anciennes coutumes d'égalité dont l'oubli a introduit le trouble dans l'Etat; pour assurer le maintien de ces coutumes, car il s'agit de faire œuvre durable, il les fixe par l'écriture; dès lors, plus de champ libre à l'arbitraire. Les pauvres le bénissent, les puissants, fatigués, eux aussi, de la lutte, se résignent au nouvel état des choses.

La concorde rétablie, on vénère la mémoire du sage qui a sauvé la patrie; la tradition l'élève; le temps lui donne ce prestige sans cesse grandissant dont il revêt les hommes et les choses du passé; arrive un moment où la postérité en fait un dieu. Alors, toutes les utiles inventions des siècles antérieurs, tous les bienfaits d'ancêtres obscurs dont le nom s'est perdu, lui sont attribués; il devient l'idéal, l'incarnation d'une race. Tel est Lycurgue. Bien souvent, les noms de ces héros ne sont pas histo-

riques; le vrai nom s'est perdu ou altéré; l'œuvre seule est restée. C'est le cas pour Lycurgue, pour Romulus et pour tant d'autres. La critique historique a prononcé là-dessus.

Que Lycurgue n'ait pas existé, peu importe; on n'a qu'à en faire un synonyme de législateur.

Ce qu'on peut affirmer, pour le sujet qui nous concerne, c'est qu'à un moment donné, moment de crise, selon toute apparence, un homme, à Sparte, fit des anciennes coutumes un corps d'institutions permanentes. C'est l'histoire de chaque Etat. Dans ces temps reculés, il ne faut pas entendre par législateurs des créateurs d'un système d'institutions nouvelles, inconnues au peuple. En général, ils se bornent à codifier la coutume; parfois aussi ils la remettent en vigueur lorsque le temps l'a presque abolie, et, en la faisant loi, ils lui enlèvent son caractère changeant et variable. Dès qu'un juge intéressé ne peut plus l'interpréter à sa façon, elle devient fixe, immuable; elle proclame l'égalité de tous.

A Sparte, ce n'était certes pas une innovation que de proclamer l'égalité de la propriété foncière. Les Doriens, dès leur arrivée dans un pays, se partageaient le territoire d'une façon aussi égale que possible; ils l'avaient fait en Crète et le firent probablement aussi en Laconie.

Mais, au bout d'un certain temps, par la force des choses, il y eut à Sparte des riches et des pauvres; pour rétablir l'équilibre, le législateur n'eut qu'à faire revivre l'égalité primitive, qu'à faire « *un nouveau partage*, » comme dit Plutarque.

Comme, en général, les législateurs apparaissent à des époques orageuses, il ne suffit pas toujours, pour ramener l'ordre, de rétablir les anciennes institutions et de les soustraire à l'arbitraire du juge en leur donnant le caractère sacré de loi; il faut les régler et souvent y introduire des modifications que réclament les besoins actuels. C'est ce que firent, à Athènes, Solon et, à Sparte, Lycurgue, ou plutôt le législateur inconnu que nous voyons sous ce nom. Il ne suffisait pas de décréter en principe l'égalité de la propriété foncière; il fallait la rendre durable par des règlements solides.

Nous allons voir comment l'on essaya d'y parvenir.

Si l'on s'était borné à donner une part à chaque famille avec faculté de la diviser, de la vendre ou de la céder, c'en eût été bientôt fait de l'égalité territoriale.

Distribuer des terres aux pauvres, sans leur assurer en même temps le moyen de les conserver, n'est pas un véritable bienfait. Nous le voyons par l'exemple de la plèbe romaine. Le législateur Spartiate, qui avait un puissant intérêt à conserver l'égalité entre les citoyens, dut chercher à maintenir avant tout l'égalité foncière, source de leur égalité politique. Ce fut là son œuvre.

Il y avait un moyen bien simple d'empêcher les détenteurs de lots de disposer en maîtres de leur terre; c'était de ne leur en laisser que l'usufruit, la propriété seule appartenait à l'État[1]. Cependant, aux époques les mieux connues, le lot ne lui faisait pas retour.

Le citoyen, n'étant pas propriétaire de sa terre, ne pouvait ni la vendre, ni la diviser, ni la léguer par testament. Aristote (Polit. II, 6) nous apprend qu'il était déshonorant d'acheter ou de vendre un lot de terre, mais que ce lot pouvait être donné ou légué à volonté. Mais cette faculté aurait bien vite détruit l'égalité à peine rétablie. En effet, quoi de plus facile que de dissimuler une vente sous forme de donation ou de legs testamentaire?

Aristote nous parle ici, sans aucun doute, de ce qui existait de son temps. A cette époque, on pouvait donner ou léguer ses terres, depuis la loi de l'éphore Épitadée, dont nous parlerons bientôt. Et ce qui prouve qu'auparavant il devait être défendu d'acheter ou de vendre un κλῆρος, c'est que, du temps d'Aristote même, cet acte était encore considéré comme déshonorant, par respect sans doute pour les anciennes traditions.

Aristote ne parle pas de la défense de diviser le lot[2]; il avance même, dit Grote, un fait qui est en contradiction avec cette défense, c'est que les riches avaient l'habitude de donner à leurs filles une dot considérable.

---

[1] L'esclave, lui non plus, n'appartenait pas au Spartiate dont il cultivait les champs. Il était le serf de l'État, δοῦλος τοῦ κοινοῦ. Aussi ne pouvait-on ni le vendre au dehors ni l'affranchir, ni le tuer. Ce droit appartenait au propriétaire de toutes choses, à Sparte, à l'État.

[2] Héraclide de Pont nous dit qu'il était formellement défendu de diviser les anciens lots (C. 2 ad Calc. Cragii p. 504).

Mais cette dot devait-elle consister nécessairement en terres? Aristote parle de son époque; l'or, l'argent, la richesse mobilière s'introduisirent à Sparte bien plus tôt qu'on ne le croit; peut-être la dot consistait-elle en valeurs de cette nature, en partie du moins. Encore une fois, au temps d'Aristote, les pères avaient toute liberté de donner ou de léguer leurs terres à qui ils voulaient; il n'est donc pas étonnant qu'il y eût alors des riches qui donnaient à leurs filles de riches dots.

Enfin, l'on ne peut admettre qu'il fût permis de donner ses terres ou de les léguer. Sinon, comment s'expliquer que, plus tard, on ait considéré comme une révolution dans le système de propriété foncière la loi de l'éphore Epitadée, qui permettait à tout citoyen de laisser sa maison et son héritage à qui il voulait, soit par testament, soit par donation entre vifs?

Epitadée voulait par là, dit Plutarque, déshériter son fils; preuve qu'il n'était pas permis jusqu'alors, comme le prétend Grote, de donner sa terre à qui l'on voulait, mais que les enfants en étaient les légitimes héritiers. Autrement, pourquoi l'éphore aurait-il changé l'état de choses existant?

Nous admettons donc, à défaut de preuves contraires d'une réelle importance, que les lots devaient être indivisibles et inaliénables. Il nous reste à examiner comment on put arriver à les conserver dans leur intégrité, pendant quelque temps du moins.

Chaque chef de famille avait reçu, comme nous l'avons vu, une part assez considérable pour le nourrir, lui, les siens et les esclaves qui cultivaient pour lui. A sa mort, la terre dont il avait eu l'usufruit passait, selon toute probabilité, à son fils aîné. C'est ce que semble indiquer un passage de Plutarque (Vie d'Agis VI): « Chaque père, dit-il, transmettait sa part à un fils (υἱῷ). » Ce ne pouvait être que l'aîné.

« Que devenaient alors, se demande Grote, les autres fils, auxquels répugnait tout travail laborieux? » A ce sujet, on n'a pas de renseignements positifs; mais il est à croire que l'on vivait en commun et que les produits du sol étaient également partagés entre les membres de la famille. Les chefs représentaient ceux-ci au repas commun, au sussition. « Le chiffre moyen de la rente payée par les Ilotes cultivateurs pour chaque lot, dit le docteur Thirlwall, semble avoir suffi pour la nourri-

ture frugale d'une famille composée de six personnes. » C'est aller un peu loin que de prétendre déterminer d'une façon aussi exacte, avec les faibles moyens dont nous disposons, le revenu de chaque terre. Mais on peut croire qu'il était suffisant pour nourrir une famille frugale, pas bien nombreuse (car la population spartiate diminua bientôt d'une façon rapide), et dont plusieurs membres étaient souvent absents. D'ailleurs, à Sparte, tout était commun, à une certaine, époque du moins. Au témoignage de Polybe [1], trois ou quatre frères n'avaient souvent qu'une seule épouse; ils devaient s'associer pour fournir à un seul les moyens de figurer aux repas publics et de conserver ainsi l'intégrité des droits civiques pour la famille. Les Spartiates n'avaient pas, sur le mariage, les mêmes idées que les autres peuples; on vit des femmes mariées reconnues comme maîtresses de deux maisons et mères de deux familles distinctes, sans que leur réputation en souffrît en aucune façon, sans que la paix de leurs ménages en fût même troublée [2]. Il ne faudrait pas induire de là qu'il n'y eût pas de moralité à Sparte; à l'origine, et pendant une assez longue période, le mariage fut aussi respecté et aussi pur que partout ailleurs; les adultères étaient rares. Cette étonnante promiscuité n'était pas le fruit d'un vice, mais de la gêne qui régnait dans les familles trop nombreuses et ne leur permettait de nourrir que le moins de bouches possible. Si le chef de famille n'avait pas d'enfants, il pouvait adopter le fils cadet d'un parent; l'enfant succédait alors à son père adoptif dans la jouissance du lot.

Il se pouvait aussi que le détenteur d'une terre n'eût qu'une fille; il la donnait alors en mariage à un cadet qui héritait de l'usufruit de la propriété. L'héritière ne pouvait épouser un fils aîné, car celui-ci se serait trouvé détenteur de deux parts, ce qui aurait renversé le système foncier. Il est probable que l'Etat avait le droit d'intervenir dans les adoptions et de disposer de la main d'héritières orphelines. Telles sont les opinions d'un des meilleurs historiens de la Grèce, Thirlwall, et je crois qu'on doit les admettre, dès qu'on reconnaît les

---

[1] Pol. fragm. ap. Maï collect. vet. script. vol. II, 384.
[2] Xen. Rep. Lac. 1, 9 : Εἰ δὲ εἰς...

principes d'égalité foncière énoncés plus haut. A Sparte, tout est logique, rigoureux; on pousse les principes jusqu'à leurs dernières conséquences.

Cependant, quelque habiles que fussent ces précautions, elles ne purent empêcher qu'à la longue l'antique égalité territoriale ne disparût. On ne peut rien contre la force des choses; on lui résiste longtemps parfois, mais on finit toujours par succomber lorsqu'on se crée, comme l'Etat spartiate, des conditions d'existence impossibles. Malgré tous les règlements, il y eut bientôt, à Lacédémone comme ailleurs, des riches et des pauvres. Voici les principales causes qui y contribuèrent.

Naturellement, certaines familles étaient plus nombreuses que d'autres; comme elles n'avaient, pour se nourrir, que le même revenu, leurs chefs finissaient par ne pouvoir plus payer la contribution exigée pour les repas publics et, par là même, perdaient les droits les plus importants du citoyen; ils cessaient d'être ὅμοιοι.

En second lieu, les Spartiates, peuple guerrier par excellence, devaient perdre beaucoup de monde dans les combats; des calamités publiques, notamment le terrible tremblement de terre de l'an 464, les décimèrent cruellement. Chaque année, un assez grand nombre de lots devaient donc se trouver vacants par la mort de leurs détenteurs. Quand ceux-ci n'avaient pas d'enfants, qui héritait de leurs terres? Probablement un frère qui, à son tour, pouvait déjà en posséder une. On le voit, la concentration de plusieurs lots aux mains d'un seul était inévitable. Il est donc certain qu'il faut rejeter cette assertion de Plutarque, (Agis, VI) que, depuis Lycurgue jusqu'à Epitadée, c'est-à-dire pendant quatre siècles environ, le nombre de lots s'était conservé intact. C'est pourtant là l'opinion d'Ottfried Müller et De Manso; mais il est impossible de s'y rallier. Deux faits des plus importants achevèrent la ruine du système foncier organisé par le législateur: le décroissement progressif des citoyens et la loi de l'éphore Epitadée.

Les Spartiates, par principe, ne se mariaient jamais qu'entre eux; or, le défaut de croisement, on l'a souvent remarqué, est fatal aux races; en outre la guerre et des vices honteux accélérèrent leur décadence. En vain le célibat était-il réprouvé, en vain l'état promettait-il des récompenses aux pères de nombreux

enfants, rien n'y fit. Quid leges sine moribus? Le nombre des citoyens continua toujours à décroître dans d'effrayantes proportions. De 8000 qu'ils étaient, au rapport d'Hérodote, au temps de l'invasion des Perses, c'est-à-dire au commencement du Ve siècle, ils étaient tombés à mille au temps d'Aristote, c'est-à-dire dans la seconde moitié du IVe siècle! Sous Agis III, ils n'était plus que sept cents, parmi lesquels 100 seulement avaient encore des terres!

La loi d'Epitadée fut votée peu de temps après la guerre du Péloponnèse. Afin de déshériter son fils, dit Plutarque, cet éphore fit une loi qui défendait encore la vente des lots, mais qui permettait de les donner à des vifs ou de les léguer par testament. Dès lors, rien de plus facile que d'éluder la défense faite à chacun de vendre son lot; on en dissimule la vente sous forme de donation ou de testament. Beaucoup de Spartiates et Epitadée lui-même se hâtèrent de profiter de cet avantage, vouant ainsi leurs enfants à la misère.

C'en est fait de l'antique égalité foncière; les terres cessent d'être la propriété de l'état pour se concentrer aux mains de quelques-uns et bientôt il n'y a plus à Sparte, comme dans la Rome ancienne, que deux classes : l'une, peu nombreuse et très riche; l'autre, l'immense majorité, misérable et dégradée.

Aristote (Pol. II, 6) nous apprend que les femmes finirent par posséder les deux cinquièmes des terres, et il nous en donne le motif. « Il y avait, dit-il, beaucoup d'héritières filles uniques qui recevaient des dots fort considérables. » Leur père pouvait, en outre, leur léguer, par testament, tout ce qu'il voulait. Il est certain qu'au temps d'Agis III leurs propriétés étaient immenses. « Agésistrate, la mère d'Agis, dit Plutarque, et son aïeule Archidamie possédaient à elles seules plus de richesses que toutes les Lacédémoniennes ensemble. »

On a conclu de là que les lots, avant la réforme d'Epitadée, n'étaient pas indivisibles; car, dit-on, si tant de femmes étaient riches, elles avaient sans doute eu une part d'héritage au moins égale à celle de leurs frères. Mais c'étaient des héritières filles uniques, comme dit Aristote; il n'était donc pas nécessaire que le lot fût divisé. Les terres se concentrèrent entre leurs mains surtout grâce au décret qui permit aux usufruitiers de donner la leur à qui ils voudraient.

Tel est l'ensemble du système foncier qui prévalut à Sparte. Nous avons établi qu'il devait être l'œuvre d'un législateur parce qu'il était trop bien ordonné pour être celle du hasard ou de la coutume. On a attaqué ce système, on l'a trouvé absurde, impraticable. Grote surtout rejette impitoyablement le récit de Plutarque, sur lequel nous nous sommes basé principalement; il soulève beaucoup d'objections. Mais ce qu'il propose est inadmissible. Selon lui, les réformes dont parle Plutarque, n'auraient eu lieu que sous Agis III qui, par une espèce de miracle, les aurait fait accepter comme venant du grand législateur, sous la protection duquel il aurait ainsi voulu se mettre pour arriver à ses fins. N'est-ce pas moins vraisemblable que le récit de Plutarque? Il vaut mieux, en l'absence d'autres documents un peu sérieux, adopter les assertions de l'historien grec, modifiées en plusieurs points. Il ne faut pas aborder l'histoire ancienne de parti pris et rejeter ce que nous ne comprenons pas parfaitement. Dans chaque grande question historique, et surtout aux temps primitifs, il restera toujours, quoi qu'on fasse, un certain nombre de points obscurs. Mais, quand la lumière est presque faite, on doit être satisfait et ne pas prétendre obtenir la solution complète et rigoureuse de problèmes aussi compliqués.

G. Mallet.

LE POUVOIR IMPÉRIAL PENDANT LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'EMPIRE ROMAIN.

§ 1. *L'origine du pouvoir impérial* [1].

Après la domination passagère de Sulla et de César, *Caesar Octavianus,* vainqueur de ses collègues du triumvirat, fonda définitivement l'Empire romain.

En effet, le pouvoir impérial s'est formé d'un ensemble d'attributions qui, par dérogation aux lois républicaines, furent déléguées successivement par le sénat et par le peuple à Octavien.

Le noyau de ces pouvoirs fut l'*imperium* et la *tribunicia potestas.* Le titre principal, celui d'*Augustus.*

Octavien obtint le titre d'*Augustus* en 27 avant J.-C. [2], peu de jours après avoir été investi de l'*imperium* ou du pouvoir proconsulaire [3]. Déclaré *sacrosanctus* en 36 avant J.-C., Octavien reçut en 31 la *tribunicia potestas*, sans limite ni de temps ni de lieu [4].

---

[1] *Res gestae divi Augusti* ou *Monumentum Ancyranum,* publié avec commentaire par Th. Mommsen, Berlin 1865, et réédité dans le C. J., III, p. 788 suiv. — Walter, § 271. Hanow, *De Augusti principatu,* Sorau, 1837. Ad. Schmidt, *La transformation de la république rom. en monarchie* (en all.) dans le *Zeitschr. f. d. Geschichtsw.,* 1848, t. IX, p. 326. H. Pigeonneau, *Transformation de la rép. rom. en monarchie*, dans *l'Instruction publique*, Paris, 1874, 1[er] juin.

[2] Dio Cass., LIII, 16. *Fast. praen.* dans le C. J., I, p. 384. Censor., *de die nat.,* 21, § 8. Vell. Patt., II, 91.

[3] Dio Cass., LIII, 32, place, il est vrai, l'origine de ce pouvoir proconsulaire en 23 avant J.-C., mais il remonte certainement à l'an 27, où eut lieu la division des provinces en impériales et sénatoriales. Sur l'identité de l'*imperium* et du pouvoir proconsulaire, voyez Mommsen, II, 815.

[4] Dio Cass., XLIX, 15, LI, 19. *Mon. anc.,* II, 21. — Voyez Willems, *le Sénat de la R.,* II, livre III, ch. VIII, § 3. Zumpt, *Stud. rom.,* 255-262. Mommsen, II, 836, n° 6, 837, n° 1, et *Res gest.,* p. 28. Lange, I, 853-854. L'empereur ne portait pas le nom de *tribunus*, car il était patricien. Dio Cass., LIII, 17.

Depuis 23 avant J.-C., cette puissance devient à la fois perpétuelle et annuelle, de manière qu'Auguste commença, en cette année, à dater son règne par les années de la puissance tribunicienne [1].

En outre, Auguste fut investi de nombreuses attributions spéciales [2], dont plusieurs sont énumérées dans le fragment suivant de la loi de délégation de la puissance tribunicienne à Vespasien [3] :

« *Foedusve cum quibus volet facere liceat ita uti licuit divo Aug. Ti. Julio Caesari Aug. Tiberioque Claudio Caesari Aug. Germanico.*

» *Utique ei senatum habere relationem facere remittere senatusconsulta per relationem discessionemque facere liceat ita uti licuit divo Aug.*, etc.

» *Utique cum ex voluntate auctoritave jussu mandatuve ejus praesenteve eo senatus habebitur omnium rerum jus perinde habeatur servetur ac si e lege senatus edictus esset habereturque.*

» *Utique quos magistratum potestatem imperium curationemve cujus rei petentes senatui populoque Romano commendaverit quibusque suffragationem suam dederit promiserit eorum comitiis quibusque extra ordinem ratio habeatur.*

» *Utique quaecunque ex usu reipublicae majestate divinarum huma[na]rum publicarum privatarumque rerum esse censebit ei agere facere jus potestasque sit ita uti divo Aug.*, etc.... *fuit.*

» *Utique quibus legibus plebeive scitis scriptum fuit ne divus Aug.* etc.... *tenerentur iis legibus plebeique scitis imp. Caesar Vespasianus solutus sit, quaeque ex quaque lege rogatione divum Aug.* etc.... *facere oportuit ea omnia imp. Caesari Vespasiano Aug. facere liceat.* »

Il faut y ajouter le droit de décider de la guerre, une certaine participation au pouvoir législatif, la juridiction criminelle, volontaire et contentieuse, et une part importante à différentes branches de l'administration.

---

[1] DIO CASS., LIII, 32. *Fast. cap.*, ad h. a. — MOMMSEN, II, 772, nº 1.

[2] Le sénat et le peuple ont offert à différentes reprises à Auguste le pouvoir censorial sous le titre de *cura legum et morum;* mais, contrairement aux assertions de SUÉTONE (*Aug.*, 27), et de DION CASSIUS (LIV, 10), Auguste n'a pas accepté ce pouvoir. *Mon. anc.*, c. 6. MOMMSEN, I, 686, nº 1.

[3] C. J., VI, nº 930. — REIN, *Lex regia* (en all.) dans PAULY'S *Realencycl.*, t. IV, 995.

En outre Auguste géra plusieurs fois le consulat [1]; il fut reçu membre de tous les collèges importants de prêtres [2], et en 12 avant J.-C., il obtint la dignité de *pontifex maximus* [3].

Il s'intitulait: *Imperator Caesar Augustus Divi f.* [4], considérant ce titre d'*Imperator* comme prénom héréditaire de son père adoptif, Jules César [5]. Il reçut en outre le titre honorifique de *pater patriae* (2 avant J.-C.) [6].

§ 2. *La transmission du pouvoir impérial* [7].

Le pouvoir impérial finit par la mort, par l'abdication volontaire [8] ou par la destitution de l'empereur.

Il n'est pas héréditaire [9], ni transmissible par désignation de l'empereur précédent.

Le choix du nouvel empereur appartient en droit au sénat [10], comme héritier des pouvoirs du peuple. Cependant l'empereur

---

[1] *Mon. anc.*, c. 8.

[2] *Mon. anc.*, c. 7.

[3] *Mon. anc.*, c. 10. Ovid., *Fast.*, III, 420. Merckel, *Préf. à l'éd. des Fasti* d'Ovid., p. XLI. Dio Cass., LIV, 27. *Fast. Praenest., ad 6 martii*, dans le C. J., I, p. 314, et Mommsen, ib., p. 387.

[4] C'est-à-dire fils de César, divinisé après sa mort sous le nom de *divus Julius* par le sénat et par le peuple. Mommsen, *Inscr. neap.*, n° 5014. Cf. C. J., I, n° 626.

[5] Dio Cass., XLIII, 44, LII, 41. Cf. Suet., *Caes.*, 76. Octavien avait déjà en 40 avant J.-C. (Mommsen, II, 744, n° 2) adopté comme prénom ce titre, qui est essentiellement différent de l'ancien titre républicain *d'imperator,* accordé par les soldats au général après une éclatante victoire, qui était placé derrière les noms propres et qui fut donné aussi aux empereurs, suivi du chiffre qui indiquait le nombre des acclamations impériales, respectivement des victoires remportées (Dio Cass., XLIII, 44, LII, 41), par exemple : « *Imp. Caesari Augusto Divi f. pont. max. trib. pot. XV, imp. XIII.* » Orelli, n° 626. — Zumpt, *Stud rom.*, 232-237.

[6] Suet., *Aug.*, 58. *Mon. anc.*, c. 35. — Noris, *Cenotaph. Pis.*, II, 8.

[7] Mommsen, II, 762-769, 810-817, 838-842, 1076-1089. Walter, § 273.

[8] Avant Dioclétien il n'y a pas d'exemple d'abdication volontaire.

[9] Vop., *Flor.*, 1, *Prob.*, 10-11, *Tac.*, 6.

[10] Dio Cass., LIX, 3, LX, 1, LXIII, 29, LXXIII, 1, cf. LXXIX, 2. Tac., *Hist.*, I, 47, II, 55, IV, 3. Herodian., V, 2. Spart., *Hadr.*, 4, *Did. Jul.*, 3. Capit., *Ver.*, 3-4, *Macr.*, 7. Lampr., *Al. Sev.*, I, 8. Vop., *Tac.*, 12, *Flor.*, 5, 6, *Prob.*, 12.

peut désigner au sénat un candidat à la succession; et bien que, en droit strict, cette désignation ne liât pas le sénat, en fait, elle exerçait une influence décisive sur le choix.

Les candidats, désignés naturellement au choix du sénat, étaient les Césars [1], c'est-à-dire les fils naturels et légitimes ou adoptifs [2] de l'empereur. Cependant, s'il y en avait plusieurs, le droit de primogéniture n'existait pas. Depuis Adrien, l'empereur réservait le *cognomen* de *Caesar* uniquement aux princes de la famille impériale dont il recommandait la candidature au pouvoir impérial [3].

Il arrivait aussi que l'empereur facilitait la voie à celui qu'il proposait comme son successeur, en lui faisant conférer l'*imperium* proconsulaire et la puissance tribunicienne secondaires [4].

A défaut de candidat désigné par le prédécesseur, le candidat au pouvoir impérial était d'ordinaire imposé par les cohortes prétoriennes [5] ou par les légions en province [6].

Le choix du sénat fut rarement libre [7].

La loi ne prescrit aucune condition spéciale d'âge, de cens ou de naissance pour l'éligibilité au trône impérial. Cependant les empereurs des dynasties Julienne et Claudienne étaient patriciens de naissance [8], et quand, plus tard, des plébéiens furent

---

[1] Le *cognomen* héréditaire de César appartient de droit à tous les agnats de la dynastie Julienne (Dio Cass., LIII, 18, cf. C. J , V, nº 6416), et il a été adopté ensuite par les fondateurs des dynasties suivantes pour eux et leurs descendants agnats (cf. Dion. Cass., XLIII, 44) jusqu'à Adrien. Depuis cette époque il n'est plus porté que par l'empereur et l'héritier présomptif du trône. Voyez la note 3.

[2] Cf. Suet. *Aug.*, 64, 65. Tac., *Ann.*, XII, 26, *Hist.*, I, 14-15. Dion. Cass., LXVIII, 3.

[3] Mommsen, II, 1083, nᵉˢ 1-3. — Depuis le IIIᵉ siècle le titre est : *Nobilissimus Caesar*.

[4] Tac., *Ann.*, III, 56.

[5] Déjà le choix de l'empereur Claude (41 après J.-C.) fut ainsi imposé au sénat. Dio Cass., LX, 1.

[6] Galba (68 après J.-C.) fut, le premier, élevé à la dignité impériale par des légions de province. Tac., *Hist.*, I, 4.

[7] En realité on ne peut citer que l'exemple de l'empereur Tacite, 275 après J.-C. Vopisc., *Tac.*, 2, 9, 12.

[8] Mommsen, II, 765, nᵉ 1.

élevés au trône impérial, le sénat leur conférait le patriciat [1].

Tandis que l'empereur Auguste avait acquis ses pouvoirs successivement, et qu'il avait été investi pour un terme déterminé de l'*imperium* proconsulaire, qui dut être renouvelé à plusieurs reprises [2], l'ensemble des attributions proprementdites du pouvoir impérial est, depuis Tibère, conféré à vie [3] et par deux actes distincts et successifs [4] :

1° Par le *praenomen* d'*Imperator*, accordé par le sénat [5]. Le citoyen, proclamé *Imperator*, obtient l'*imperium* proconsulaire, et le titre officiel d'*Augustus* [6]. Le jour de la proclamation s'appelle le *dies imperii* ou *principatus* [7].

2° Par la délégation de la *potestas tribunicia* [8], qui se confère, toujours après l'*imperium* proconsulaire [9], sous forme de sénatus consulte [10], soumis ensuite au vote des comices au Champ de

---

[1] Cf. Spart., *Did. Jul.*, 3. Capitol., *Macr.*, 7. Dion. Cass., LIII, 17. Le premier empereur qui se soit élevé de l'ordre équestre au pouvoir, est M. Opellius Macrinus, en 217. Herodian, V, 1, § 5. Capitol., *Macr.*, 5.

[2] Dio Cass., XIII, 13, 16.

[3] Dio Cass., LVII, 24, LVIII, 24. cf. LIII, 16, et sur les fêtes décennales dont il est question dans ces passages. Voyez Eckhel, *Doct. num.*, VIII, 475 suiv. Mommsen, II, 771, n° 1.

[4] Voyez Mommsen, II, 762, n° 4.

[5] *Act. frat. arv.* (éd. Henzen, Berlin, 1874), p. xliii : « *Quod hoc die C. Caesar Augustus Germanicus a senatu impera*[*tor appellatus est*]. » — L'intervention de l'armée dans la proclamation de l'empereur était, à notre avis, une usurpation de pouvoirs, et nullement, comme le veut Mommsen, II, 813, une voie de procédure aussi légale que l'intervention du sénat. Cf. Flav. Jos., *Ant. jud.*, XIX, 3, § 4. Dio Cass., LXXIII, 1. Spart., *Hadr.*, 6. *Did. Jul.*, 4.

[6] En soi, *Augustus* était un *cognomen* purement honorifique et ne comprenait aucune compétence spéciale. Dio Cass., LIII, 18. Mais comme il n'était porté que par l'empereur régnant, et accordé en même temps que l'*imperium*, il en est devenu en quelque sorte le titre. Mommsen, II, 749, n°s 2-3.

[7] Plin. et Traj., *Epist.*, 53, 102. Suet., *Vesp.*, 6. Tac., *Hist.*, II, 79. Henzen, *Acta fr. arv.*, p. 63-65.

[8] Tac., *Ann.*, III, 56, cf. I, 2, *Hist.*, I, 17. Cf. Vop., *Tac.*, 1.

[9] Mommsen, II, 811, n° 4.

[10] Tac., *Ann.*, I, 13, *Hist.*, I, 47, II, 55, IV, 3. Cf. Vop., *Tac.*, 3.

Mars [1], d'abord avec l'observance de l'intervalle du *trinundinum* [2], plus tard (au IIIe siècle), immédiatement après la séance du sénat [3] (*comitia tribuniciae potestatis* [4]). Cette loi comprenait, outre les pouvoirs propres de la puissance tribunicienne, les attributions spéciales qui avaient été déléguées successivement aux empereurs précédents, et par conséquent elle investissait l'empereur de tous les pouvoirs impériaux proprement dits, à l'exception de l'*imperium* [5].

La dignité de pontife suprême, celle de membre des quatre grands collèges de prêtres [6], et celle de *frater arvalis* [7] et de *sodalis Augustalis* [8], laissées vacantes par le prédécesseur, sont ensuite conférées à l'empereur nouveau, pour autant que celui-ci ne les a pas encore, par le pouvoir compétent [9], c'est-à-dire, soit par les *comitia sacerdotiorum* [10], partant, depuis Tibère par le sénat et le peuple, soit par le collège respectif.

L'empereur, nouvellement nommé, gère ordinairement le consulat au 1 janvier qui suit son élection [11].

Le titre honorifique [12] de *pater patriae* lui est conféré par le sénat peu après son avénement au trône [13].

---

[1] Mommsen (II, 838, n° 2, 839, n° 1) pense que cette loi était votée aux comices centuriales sur la *rogatio* des consuls.

[2] Mommsen, II, 839, n° 3.

[3] Vop., *Tac.*, 3, 7.

[4] Henzen, *Acta. fr. arv.*, p. 65-66. Cf. Vop., *Tac.*, 7.

[5] Nous possédons un fragment de la *lex de tribunicia potestate* de Vespasien. *C. I.*, VI, n° 930, cf. l. 29 : « *ante hanc legem rogatam.* » C'est par erreur que les sources qualifient parfois cette loi de *lex de imperio*. Mommsen, II, 840, n° 2.

[6] Dio Cass., LIII, 17. Mommsen, II, 1048, n° 1.

[7] Henzen, *Acta fr. arv.*, p. III-IV.

[8] Tac., *Ann.*, I, 54. Mommsen, II, 1048, n° 3.

[9] Mommsen, II, 26, n° 1, 1048-1050, 1053.

[10] Henzen, *Act. fr. arv.*, p. 66-68.

[11] Mommsen, II, 1042, n° 1. Aschbach, *Les consulats des empereurs Auguste et Tibère, leurs collègues du consulat, et les consules suffecti pendant les années de leur consulat* (en all.) dans les *Bulletins de l'Ac. de Vienne*, t. XXXV, p. 306 (1861); *Les consulats des emp. rom. depuis Caligula jusqu'à Adrien* (en all.), ib., t. XXXVI, p. 247.

[12] Dio Cass., LIII, 18.

[13] App., *B. c.*, II, 7. Cf. Suet., *Ner.*, 8, *Vespas.*, 12. Spart., *Hadr.*, 6. Cf. Capit., *Pert.*, 5. Mommsen, II, 755-756.

Il n'y a pas, sauf un sacrifice au Capitole [1], de formalités spéciales qui accompagnent l'entrée en fonctions de l'empereur.

Annuellement, au 1 janvier [2], le sénat [3], les magistrats et les légions prêtent à l'empereur un serment par lequel ils se lient à l'observance des actes de l'empereur *(jurare in acta principis)* et de ses prédécesseurs dont les actes n'ont pas été annulés [4].

Les provinciaux prêtent serment de fidélité à l'empereur, à l'anniversaire de son avénement au trône [5].

Le droit de destituer appartient au peuple, partant au sénat, qui depuis Tibère a hérité des attributions du peuple [6].

La destitution est accompagnée d'une poursuite criminelle qui se fait au sénat [7], et qui entraîne pour l'empereur destitué, outre la peine capitale [8], s'il est encore en vie, la *damnatio memoriae*, c'est-à-dire la prohibition des funérailles et du deuil, le bris de ses statues, la radiation de son nom de tous les monuments publics [9], et la *rescissio actorum* [10] ou la cassation de ses actes, à la suite de laquelle la mention de son nom est omise dans les formules officielles du serment [11].

Cette inquisition du sénat se fait également à l'égard des empereurs morts en charge.

En cas de condamnation, le sénat prononce à la fois la *dam-*

---

[1] TAC., *Ann.*, III, 59. SPART., *Did. Jul.*, 4. CAPIT., *Max. et Balb.*, 3, 8. Cf. SPART., *Sev.*, 7.

[2] TAC., *Hist.*, I, 55. SUET., *Galb.*, 16. PLUT., *Galb.*, 22.

[3] DIO CASS., LIII, 28, LVIII, 17. TAC., *Ann.*, IV, 42, XVI, 22.

[4] DIO CASS., XLVII, 18, LVII, 8, LX, 25. TAC., *Ann.*, XIII, 11. — MOMMSEN, I, 600. HUMBERT, *Acta principis*, dans le *Dict. des ant.* de DAREMB. *et* SAGL.

[5] PLIN. *et* TRAJ. *Epist.*, 52, 53, 102, 103 éd. Keil. Voyez la formule du serment prêté par les *Aritienses* (Espagne) lors de l'avénement au trône de Caligula, dans le *C. I.*, II, n° 172.

[6] SUET., *Ner.*, 49. SPART., *Did. Jul.*, 8. VOP., *Flor.*, 6. MOMMSEN, II, 1077, n° 2.

[7] SUET., *Ner.*, 49. DIO CASS., LXXIII, 17. HERODIAN., II, 12. CAPIT., *Maximin.*, 15.

[8] SUET., *Ner.*, 49.

[9] DIO CASS., LX, 4. SUET., *Dom.*, 23. LAMPR., *Comm.*, 20. *Heliogab.*, 17.

[10] MOMMSEN, II, 1074.

[11] MOMMSEN, II, 1074, n° 2.

natio memoriae et la *rescissio actorum,* ou bien celle-ci seule [1].

Si le jugement du sénat est favorable, il accorde à l'empereur mort la consécration [2] (ἀποθέωσις) [3], c'est-à-dire des honneurs divins dans tout l'Empire avec le prénom de *divus* [4].

La consécration se fait *auctore principe* [5], et, depuis le IIIe siècle, par le successeur seul, sans l'intervention du sénat [6].

Après la consécration d'Auguste, on lui dédia un temple au Palatin (*templum divi Augusti*) [7], dans lequel les empereurs consacrés postérieurement obtinrent probablement une chapelle (*templum divorum*) [8]. On institua en son honneur trois sortes de fêtes annuelles, des *ludi circenses,* des *ludi palatini* et les *augustalia* [9], et un collège de prêtres, chargé de desservir le culte de la *gens Julia* [10], les *sodales Augustales* [11]. Ce collège se composait de 21 membres viagers, et s'augmenta ensuite jusqu'à 28. Les membres sont choisis parmi les sénateurs. Depuis la consécration de Claude, ils s'appellent *sodales Augustales Claudiales* [12].

Après la consécration de Vespasien, on établit pour le culte de la *gens Flavia*, un second collège, les *sodales Flaviales* [13];

---

1 Dio Cass.. LIX, 9, LX, 4, LXXIX, 17.

2 Marquardt, VI, 264-265, 443-454. Preller, *Mythologie rom.* (en all.), 2e éd., Berlin, 1865, 769-796. G. Boissier, *L'apothéose impériale* dans *La religion romaine d'Auguste aux Antonins,* Paris, 1874, I, 122-208.

3 App., *B. c.,* II, 148. Herodian., IV, 2, § 1.

4 *Cal. Amit. ad 17 Sept.* dans le *C. I.,* I. Cf. Tac., *Ann.*, I, 10, XII, 69. Dion. Cass., LI, 20, LIX, 23, LXX, 1. Tertull., *Apolog.*, 5. — Eckhel, *Doct. num.*, VIII, 464. Sur le nombre des empereurs qui ont été consacrés, voyez Mommsen, II, 791, ne 2, Marquardt, VI, 446.

5 Spart., *Hadr.*, 6. Capit., *Ant. Pius,* 3. Cf. *Marc. Aur.*, 26.

6 Spart., *Sev.*, 11. Lampr., *Commod.,* 17. Capit., *Macrin.,* 6.

7 Suet., *Aug.,* 5, *Cal.*, 21. *C. I.,* III, p. 916.

8 Henzen, *Act. fr. arv.*, p. 11. Cf. Dion. Cass., LX, 5. Orelli, n° 2417 « *In templo divorum in aede divi Titi.* »

9 Dio Cass., LV, 6, LVI, 46. *C. I.*, I, p. 402-404.

10 Tac., *Hist.,* II, 95, *Ann.,* I, 54. Ce collège fut rangé au nombre des *amplissima collegia*. Dio Cass., LVIII, 12. Tac., *Ann.*, III, 64.

11 Borghesi, III, 391 suiv. H. Dessau, *De sodalibus et flaminibus Augustalibus* dans l'*Ephem. epigr.,* III (1877), p. 205-229.

12 *C. I.,* VI, nos 332, 1357, 1509. Dessau, l. l., p. 210.

13 *C. I.,* VI, n° 1333. Orelli, n° 364. Suet., *Dom.*, 4. Après la consécration de Titus, ils s'appellent *sodales Titiales Flaviales. C. I.,* VI, n° 1523.

après la consécration d'Adrien, un troisième, les *sodales Hadrianales*[1], enfin, après la consécration d'Antonin le Pieux, les *sodales Antoniniani*[2], qui desservirent également le culte des empereurs consacrés dans la suite[3].

En outre, en l'honneur de chaque empereur consacré, on instituait un prêtre sacrificateur spécial (*flamen*)[4].

§ 3. *La compétence du pouvoir impérial*[5].

Les deux éléments constitutifs du pouvoir impérial sont l'*imperium* ou le pouvoir proconsulaire et la *potestas tribunicia.*

I. L'*imperium*[6] est accordé à vie et sur toute l'étendue de l'Empire romain, n'étant pas même suspendu *intra pomerium*[7]. Il confère à l'empereur le commandement en chef et exclusif de toutes les forces militaires de terre[8] et de mer[9] de l'Empire. L'empereur a seul le droit de recruter[10] et de licencier les soldats. Toutes les troupes lui prêtent serment[11], et sont payées en son nom[12]. Il a la nomination des centurions[13] et de tous les officiers effectifs de l'ordre équestre ou sénatorien[14]. Il distribue les décorations[15], sauf le triomphe[16], et les *ornamenta trium-*

---

[1] Spart., *Hadr.*, 27. *C. I.*, VI, nos 1332, 1408, 1409, etc.

[2] Capit., *Ant. Pius*, 13. Orelli-Henzen, nos 2761, 5488, 6051. Dessau, 1. 1., p. 217.

[3] Marquardt, VI, 453.

[4] Dessau, 1. 1., p. 221 suiv. Cf. Borghesi, III, 402, V, 202.

[5] Mommsen, II, 810-844, 852-857, 913-917. Becker-Marquardt, II, 3, 292-306. Walter, § 272, 275. Eckhel, *Doctrina num.*, VIII, p. 336 suiv. Rein, *Princeps* (en all.) dans Pauly's *Realencycl.*, VI, p. 47.

[6] Mommsen, II, 810-833.

[7] Dio Cass., LIII, 32.

[8] Dio Cass., LIII, 17.

[9] Mommsen, II, 827, ne 2.

[10] Dio Cass., LIII, 17. *Dig.*, XLVIII, 4, 3.

[11] Dio Cass., LVII, 3. Cf. Veget., II, 5. Suet, *Galb.*, 11, 16, *Oth.*, 8. *Vit.*, 15, *Vesp.*, 6.

[12] Les troupes sont payées par les *procuratores Augusti*. Strab., III, 4, § 20.

[13] Cf. Orelli-Henzen, nos 6772, 7170.

[14] Mommsen, II, 891.

[15] Dans le principe, le proconsul d'Afrique, en tant que commandant militaire, jouissait aussi de ce droit. Tac., *Ann.*, III, 21. Suet., *Tib.*, 32.

[16] Dio Cass., LX, 72, LXVIII, 29. — D'ailleurs, le triomphe devint un honneur, réservé bientôt à l'empereur seul. Mommsen, I, 132-133.

phalia [1] conférés par le sénat, ceux-ci plus tard, il est vrai, *auctore principe* [2].

Grâce à l'*imperium*, l'empereur est le premier magistrat dans tout l'Empire romain au-delà de l'Italie, étant seul *proconsul* dans les provinces impériales, et exerçant un *imperium* supérieur aux proconsuls des provinces sénatoriales [3]. Cependant le titre de *proconsul* [4] n'apparaît parmi les titres officiels de l'empereur que depuis Trajan, et, d'abord, seulement quand l'empereur séjourne hors d'Italie [5], depuis Septime-Sévère aussi fréquemment pendant son séjour en Italie et à Rome [6].

II. La *potestas tribunicia* [7] est accordée à vie et sans limite de lieu [8], et elle est supérieure à la *potestas* des *tribuni plebis*, de sorte que l'empereur peut intercéder contre les tribuns, tandis que ceux-ci n'ont pas l'intercession contre l'empereur [9].

Elle assure à l'empereur l'inviolabilité de sa personne [10], la présidence des *concilia plebis* [11] et du sénat [12], l'*auxilii latio* aux

---

[1] Orelli, n°s 622, 5366. Cf. Dion. Cass., LV, 10. Suet., *Aug.*, 29, 38. — Mommsen, I, 449-450. Marquardt, V, 572-573. Borghesi, V, 26-39.

[2] Orelli, n°s 750, 3187, 5448, *C. I.*, III, n° 2830.

[3] Ulp., *Dig.* I, 16, 8.

[4] Mommsen, II, 753-755.

[5] *C. I.*, II, n° 1946, III, n°s 495, 1373, 5733, p. 870, p. 873, VI, n° 1233, etc. Dio Cass., LIII, 17. Cf. Mommsen, II, 753, n^e 4, et dans l'*Eph. ep.*, II, 463.

[6] *C. I.*, VI, n° 896, 1028-31, 1033, etc.

[7] Mommsen, II, 833-844. A. W. Zumpt, *Stud. rom.*, p. 248-266, et *De l'origine du pouvoir tribunicien des emp.* (en all.) dans les *Mém. du congrès des philol.*, p. 182. Vienne, 1859.

[8] Dio Cass., LI, 19. Cf. Suet., *Tib.*, 11. — Mommsen, I, 68, n^e 1.

[9] L'empereur n'est pas *tribunus plebus* (Dio Cass., LIII, 32), ni par conséquent collègue des tribuns. — Mommsen, II, 844, n^e 4.

[10] Dio Cass., LIII, 17. Cf. le *jusjurandum Aritiensium* dans le *C. I.*, II, n° 172.

[11] C'est ainsi que les lois Juliennes de 18 avant J.-C. (Dio Cass., LIV, 16, cf. Senec., *de benef.*, VI, 32 § 1) furent probablement proposées par Auguste en vertu de la *tribunicia potestas*. Cf. Tac., *Ann.*, XI, 14. Mommsen, II, 846, n^es 1-4.

[12] Tac., *Ann.*, 1, 7. Cf. Suet., *Tib.*, 23. Dion. Cass., LX, 16.

citoyens [1], l'intercession contre les magistrats et les sénatus-consultes [2], et les droits de la coercition tribunicienne.

La puissance tribunicienne de l'empereur est à la fois perpétuelle et annuelle, de manière qu'il compte les années de son règne d'après les années de sa *tribunicia potestas.* La première année tribunicienne impériale commençait, ce semble, pour Auguste et Tibère au jour où ils avaient reçu la puissance tribunicienne; pour les empereurs suivants, au *dies imperii.* Depuis Trajan, la seconde année de la puissance tribunicienne commence le 10 décembre qui suit la collation de la *potestas* [3].

Grâce au pouvoir proconsulaire, à la puissance tribunicienne, et aux attributions spéciales qui lui sont déléguées, l'empereur obtient une part importante des pouvoirs exercés, du temps de la République, par les comices, par le sénat et par les magistrats [4].

I. L'empereur hérite avec le sénat des attributions électorales, judiciaires et législatives des comices.

A) Depuis le début du règne de Tibère, le *pouvoir électoral* est transféré des comices au sénat. Le sénat élit dès lors à toutes les anciennes magistratures républicaines, à savoir : au *XX viratus,* à la questure, au tribunat de la plèbe, à l'édilité, à la préture et au consulat. Mais l'empereur [5] a le droit de présenter des candidats pour un certain nombre de places [6] dans les

---

[1] Cf. Tac., *Ann.*, 1, 2 : « *ad tuendam plebem.* »

[2] Dio Cass., LIII, 17. Cf. Tac., *Ann.,* I, 13, III, 70, XIV, 48. Suet., *Tib* , 33.

[3] Eckhel, *Doct. num.*, VIII, 391-449. Stobbe, *Les années du tribunat des empereurs rom.* (en all.) dans le *Philologus,* XXXII (1873), 1-91. Mommsen, II, 773-777.

[4] Cf. Tac., *Ann.*, 1, 2 : « *Munia senatus magistratuum legum in se trahere.* »

[5] Mommsen, II, 881-889. Stobbe, *Les candidati Caesaris* (en all.) dans le *Philologus,* t. XXVII, p. 88, et XXVIII, p. 648. J. Morel, *Candidati Cæsaris* dans le *Dict. des ant.* de Daremb. et Sagl.

[6] En droit, au moins depuis Vespasien, l'empereur avait le droit de présenter des candidats pour toutes les places. *Lex de tr. p. Vesp.* Mais, en fait, les empereurs n'ont pas usé de ce droit dans toute sa plénitude. Ce qui le prouve, c'est le titre spécial de *candidatus Cæsaris,* donné aux magistrats qui ont été les candidats de l'empereur.

collèges de la questure [1], de l'édilité [2], du tribunat et de la préture [3], à savoir pour chaque place un candidat, que le sénat est obligé d'élire (*sine repulsa et ambitu designandos*) : *candidati Caesaris* [4]. Depuis Néron [5] ce droit impérial fut étendu à toutes les places du consulat [6]. Les magistrats, après avoir été élus par le sénat, sont proclamés (*renuntiati*) devant le peuple.

B) En fait de *juridiction*, l'empereur est compétent pour toute cause civile ou criminelle en première instance. Il y a appel à lui, de toute sentence civile et des sentences criminelles rendues par d'autres tribunaux que le sénat et les *quaestiones perpetuae* [7].

C) En ce qui concerne la *législation*, l'empereur y participe directement et indirectement [8] :

1) Directement [9], par la délégation qui lui est faite de donner des lois (*leges datae*) [10] sur certaines matières : spécialement sur la collation du droit de cité, de l'ingénuité, de la latinité, et sur l'organisation communale des colonies ou municipes de droit romain ou de droit latin;

2) Indirectement [11], par voie d'interprétation législative, ou la *constitutio principis*. « *Constitutio principis est, quod imperator decreto vel edicto vel epistula constituit. Nec unquam dubitatum est, quin id legis vicem optineat* [12]. »

---

[1] MOMMSEN, II, 517-518.

[2] MOMMSEN, II, 864.

[3] TAC., *Ann.*, I, 15. Cf. VELL. PAT., II, 124. LAMPR., *Al. Sev.*, 2.

[4] VELL. PAT., II, 124. — Très fréquemment sur les inscriptions. — Depuis la fin du IIe siècle, ils s'appellent simplement *candidati*. MOMMSEN, II, 887, nes 1-2.

[5] TAC., *Hist.*, I, 77, II, 71. Avant Néron, les empereurs ne semblent pas avoir eu ce droit. MOMMSEN, II, 883, nes 2-4.

[6] PLIN., *Paneg.*, 92, 95. LAMP., *Al. Sev.*, 43. Il en résulte que de fait l'influence du sénat sur l'élection des consuls était nulle. Cf. APP., *B. C.*, I, 103. PLIN., *Paneg.*, 77. DION. CASS., LVIII, 20.

[7] Voyez dans mon *Droit public rom.* (4e édition) la section qui traite de la *juridiction* pendant la Dyarchie.

[8] BETHMANN-HOLLWEG, *La procéd. civ. rom.* (en all.), Bonn, 1865, II, § 68.

[9] MOMMSEN, II, 852-857.

[10] Voyez MOMMSEN, *Les droits mun. de Salp.*, p. 390, suiv.

[11] MOMMSEN, II, 867-877. WALTER, § 441. RUDORFF, *H. d. dr. r.*, I, §§ 54-59. H. E. DIRKSEN, *Des adresses des constitutions impériales, de certaines espèces et de certains modes des constit. imp.* (en all.) dans ses *Hinterl. Schriften*, publiés par SANIO. T. II, 1-100. Leipzig, 1871.

[12] GAJ., I, 3. *Dig.*, I, 4, 1 pr. § 1.

a) *Decreto*, par sentence judiciaire de l'empereur. Le décret impérial a une portée législative, en ce sens que l'interprétation de la loi, donnée dans le décret, doit être observée dans des cas anologues [1].

b) *Epistula* ou *rescripto*. *Rescriptum* est une réponse, soit à des questions ou des suppliques, présentées à l'empereur par des particuliers (*libelli*) [2], soit à des questions posées par des fonctionnaires (*consultationes*) [3]. Ces *rescripta* sont importants, parce qu'il faut s'y conformer en des cas analogues [4].

c) *Edicto*. L'édit impérial, rédigé en termes généraux et brefs, est une ordonnance générale, prescrite par l'empereur aux citoyens et aux pérégrins de l'Empire, surtout dans la sphère des attributions qui lui compètent spécialement, telles que l'organisation militaire, le fisc, les alimentations, etc. [5].

II. L'empereur hérite du sénat l'administration du département des affaires étrangères et de la guerre [6], qui est désormais de sa compétence exclusive.

Il décide de la paix et de la guerre [7], reçoit les ambassades [8] et conclut les traités internationaux [9]. Il répartit les armées et les commandements militaires.

Par le pontificat suprême [10], il obtient la surveillance suprême

---

[1] Fronto, *ad M. Caes.*, I, 6 (p. 14 Nab.). *Dig.*, IV, 4, 38, XXXIV, 9, 18, XXXVI, 1, 22.

[2] Hirschfeld, *Rech.*, I, 207-208.

[3] *Dig.*, IV, 4, 11 § 2. — Mommsen, II, 938-939.

[4] *Dig.*, XXVIII, 5, 9 § 2, XXXV, 2, 49, etc. Gaj., I, 94. Capit., *Macrin.*, 13. Tertull., *Apol.*, 4.

[5] Frontin., *de aquaed.*, 88, 99. *Dig.*, XXVIII, 2, 26, XLII, 5, 24 § 1, XLVII, 11, 6, XLIX, 14, 13 pr. *Cod. Just.*, II, 37, 3, VI, 33, 3, VIII, 10, 2, etc.

[6] Mommsen, II, 913-917.

[7] Strab., XVII, 3 § 25. Dio Cass., LIII, 17. *Dig.*, XLVIII, 4, 3.

[8] Exceptionnellement les empereurs consultent le sénat sur les affaires internationales. Mommsen, II, 915, nes 1-2, 917, n° 1.

[9] *Lex de trib. pot. Vesp.*, l. 1. Cf. Suet., *Claud.*, 25.

[10] Dio Cass., LIII, 17. — Mommsen, II, 69-70, 1054, 1058, et dans le *Zeitschrift f. Numismatik*, I, 238 suiv. (1873). De la Bastie, *Du souve-*

sur le culte, et la nomination d'un certain nombre de prêtres.

Il partage avec le sénat l'administration des finances de l'Italie et des provinces [1].

III. L'empereur hérite de plusieurs attributions importantes, exercées sous la République par les magistrats.

Outre qu'il obtient la présidence du sénat avec droit de priorité sur les consuls, il exerce, comme les consuls et les préteurs, la juridiction volontaire [2]; il est compétent pour toute attribution judiciaire qui est du ressort des préteurs, et par opposition aux institutions républicaines, il a le droit de réformer tout décret des magistrats.

Dès le début de l'Empire, on détache de la censure [3] la *recognitio equitum* à laquelle l'empereur préside lui-même, ensuite la surveillance générale des travaux publics, que l'empereur délègue à différents collèges de *curatores* impériaux. Depuis Domitien [4], toutes les fonctions censoriales sont réunies pour toujours au pouvoir impérial [5], y compris l'*adlectio* dans les différents rangs sénatoriaux et l'*adlectio inter patricios*.

L'empereur possède, comme nous l'avons dit plus haut, une puissance tribunicienne supérieure à celle des tribuns effectifs.

Enfin, la haute police de la ville de Rome et la *cura annonae* passent des édiles à l'empereur qui délègue ces attributions à des fonctionnaires impériaux, la haute police au *praefectus urbi*, la police de nuit au *praefectus vigilum*, la *cura annonae* au *praefectus annonae*.

Les actes posés par l'empereur sont définitifs ou révocables [6].

Sont définitifs, les actes pour lesquels l'empereur est formelle-

---

rain pontificat des empereurs romains, dans les *Mém. de l'Ac.*, XII, p. 355-427, XV, p. 38-144. Bouché-Leclercq, *Les pontifes de l'anc. Rome*, 342-403. Boissier, *La religion romaine*, I, 103, suiv.

[1] Voyez mon *Droit public romain*, 4e édition.

[2] *Dig.*, XL, 1, 14 § 1. Cf. Vop., *Aurelian.*, 14.

[3] Mommsen, II, 1043-1047.

[4] Domitien s'appelle depuis 84 *censor perpetuus*. Eckhel, *Doct. num.*, VI, 395. Dio Cass., LXVII, 4.

[5] Dio Cass., LIII, 18. Cf. Treb. Poll., *Valerian.*, 6 (2).

[6] Mommsen, II, 872-873, 1067-1076.

ment compétent, et auxquels il entend donner une durée définitive, par exemple les *leges datae,* les sentences civiles et criminelles, etc.

Sont en général révocables par l'empereur et cessent de droit par sa mort, les autres actes, par exemple, la nomination des fonctionnaires impériaux de l'ordre civil et militaire [1], les *beneficia* [2] (usufruit du domaine public, immunité de l'impôt, etc.) Ces actes, pour être maintenus en vigueur, doivent être renouvelés par le successeur, ce qui, jusqu'à Vespasien, se faisait par un acte spécial pour chaque bénéficiaire, depuis Titus, par un édit général [3].

La *rescissio actorum* entraîne en droit la nullité de tous les actes de l'empereur condamné [4], mais, en fait, on n'exécutait pas dans toute leur rigueur les conséquences de cette cassation générale [5].

La suite ordinaire des titres de l'empereur [6] est celle-ci : *Imperator* [7] *Caesar* [8] [*divi... f.*, *divi... nepos* [9]......] *Augustus* [10]

---

[1] Cf. Mommsen, II, 1070, n^e^ 1.

[2] Mommsen, II, 1070, n^e^ 2.

[3] Suet., *Tit.,* 8. Dio Cass., LXVI, 19, LXVII, 2. Cf. *C. I.,* III, n° 781, V, n°s 534-535. Borghesi, III, 188.

[4] Suet., *Claud.,* 11.

[5] Cf. Dion. Cass., LX, 4, XLVI, 9. Plin. et Traj., *Epist.,* 58 (66).

[6] Mommsen, II, 740-762 et *C. I.,* III, p. 904. Fincke, *De appellationibus Caesarum honorificis*. Koenigsberg, 1867.

[7] Voyez plus haut. Parmi les empereurs de la dynastie des Césars, ceux qui adoptaient ce prénom, n'en portaient pas d'autre; ceux qui se sont abstenus du prénom d'*imperator*, comme Tibère (Suet., *Tib.,* 26), Claude (Suet., *Claud.,* 12), étaient désignés par leur prénom ordinaire. Depuis Vespasien, le *praenomen Imperatoris* est toujours porté par l'empereur, et parfois combiné avec son prénom ordinaire.

[8] Voyez plus haut.

[9] Suivent les *cognomina* de l'empereur : par ex. Trajanus Hadrianus. Depuis Auguste jusqu'à Adrien, les empereurs ont rejeté généralement leur nom gentilice pour eux et leurs descendants mâles, bien qu'il reparaisse dans les noms de leurs affranchis et de leurs fondations. La tribu locale n'est pas indiquée non plus, contrairement à ce qui se fait pour tous les autres citoyens.

[10] Voyez plus haut. Après *Augustus* suivent, s'il y a lieu, les *cognomina*

pontifex maximus[1] *tribunicia potestate* [ ][2] *imperator* [ ][3] *consul* [ ][4] *pater patriae proconsul.*

Insignes et *privilèges impériaux*[5]. La *sella curulis*[6] et le *subsellium tribunicium*[7]; 12 licteurs, 24, depuis Domitien, portant des *fasces laureati*[8]; des *viatores* et des *praecones*[9], les *funales cerei*[10], la *corona laurea*[11], la *toga praetexta*[12], aux fêtes publiques la tenue triomphale[13], et le manteau militaire ou *paludamentum* en pourpre, porté même à Rome depuis Septime-Sévère[14], le *gladius*[15].

Privilèges. Droit d'avoir sa statue ou son buste *inter prin-*

---

honorifiques ou autres, personnels à l'empereur, *Germanicus. Antoninus, Optimus, Pius, Felix,* etc.

[1] Les autres fonctions sacerdotales de l'empereur ne sont plus mentionnées dans ses titres depuis Tibère. Avant cette époque on les inscrivait. Cf. *C. I.,* II, n° 2062.

[2] Suit le chiffre, par ex., X, XI, indiquant l'année de la puissance tribunicienne.

[3] Suit le chiffre indiquant le nombre des salutations impériales.

[4] Le titre est mentionné toujours, que l'empereur gère ou ait géré le consulat, suivi du chiffre indiquant le nombre des consulats gérés. Il en était de même du titre de *censor* chez les empereurs du premier siècle qui ont géré cette magistrature. Il est mentionné soit avant soit après le consulat. MOMMSEN, II, 761, n°s 1-2.

[5] MOMMSEN, II, 780-791.

[6] MOMMSEN, I, 386, n° 5.

[7] MOMMSEN, I, 389-390.

[8] DIO CASS., LIV, 10, LXVII, 4. Cf. SUET., *Dom.,* 14. HERODIAN., VII, 6. — MOMMSEN, I, 358, n° 5, 371.

[9] MOMMSEN, I, 329.

[10] A l'époque des Antonins, c'était un privilège exclusif de l'empereur et de l'impératrice. DIO CASS., LXXI, 35. HERODIAN., I, 8 § 4, 16 § 4, II, 3 § 2, 8 § 6, etc. MOMMSEN, I, 409.

[11] PLIN., XV, 30 (40). SUET., *Galb.,* 1. — MOMMSEN, I, 413.

[12] MOMMSEN, I, 405-406.

[13] MOMMSEN, I, 401-402.

[14] Cf. PLIN., XXII, 2 (3). APPULEJ., *Apolog.,* 22. TAC., *Hist.,* II, 89. HERODIAN., II, 8. LAMPR., *Alex. Sev.,* 40. — MOMMSEN, I, 417.

[15] TAC., *Hist.,* III, 68. SUET., *Galb.,* 11, *Vit.,* 8. SENEC., *de clem.,* I, 11 § 3. — MOMMSEN, I, 418-419.

cipia legionum [1] et son effigie ainsi que l'inscription de ses noms sur les monnaies [2].

Le 3 janvier de chaque année, on fait des *vota* pour la vie et le salut de l'empereur *(votorum nuncupatio)* [3]. L'anniversaire du jour de naissance de l'empereur [4] et celui de son avènement au trône [5] sont célébrés comme des jours de fête, et dans les formules officielles du serment on mentionne entre Jupiter et les dieux pénates les noms des empereurs morts qui ont été consacrés et le *genius* de l'empereur vivant [6]. Partant, le parjure constitue, sous l'Empire, un crime de lèse-majesté [7].

De plus, les communes des provinces et de l'Italie consacraient à l'empereur, déjà de son vivant, des temples, des prêtres et des jeux publics [8], et, plus tard, on plaça sa statue, même à Rome, dans les temples et dans l'*atrium* des maisons privées au milieu des statues des divinités [9].

La personne impériale est protégée par une garde, les *cohortes praetoriae*, dont une cohorte est toujours de service là où l'em-

---

[1] HERODIAN., IV, 4 § 12. TAC., *Ann.*, XV, 24, cf. IV, 2. SUET., *Calig.*, 14. PLIN. et TRAJ. *Epist.*, 96 (97) § 5.

[2] MOMMSEN, *Hist. de la monn.*, t. III. Sous le règne d'Auguste, les proconsuls d'Afrique et d'Asie ont eu pendant trois ans le droit d'effigie sur les monnaies (MOMMSEN, II, 250, et dans le *Hermes*, III, 268-273, WADDINGTON, *Mélanges de numismatique*, 2, p. 133 suiv.), et les *III viri a. a. a. f. f.* ont conservé jusque vers la fin de ce règne le droit de marquer leurs noms sur les monnaies sénatoriennes (MOMMSEN, II, 588, et *Hist. de la monn.*, III, 9).

[3] DIO CASS., LI, 19. *C. I.*, I, p. 382. HENZEN, *Act. fr. arv.*, p. 89 suiv. *Dig.*, L, 16, 233 § 1. Le 3 janvier est devenu le jour fixe sous le règne de Tibère. MARQUARDT, VI, 256-257. HENZEN, l. l., p. 90.

[4] DIO CASS., LI, 19. *C. I.*, I, p. 402. MARQUARDT, VI, 258, nº 8.

[5] HENZEN, *Acta fr. arv.*, p. 63, 69.

[6] Formule du serment dans les *leg. Salpens.* (c. 25, 26) et *Malac.* (c. 59): « *jurare per Jovem et divom Augustum et divom Claudium et divom Vespasianum Augustum et divom Titum Augustum et genium imp. Caesaris Domitiani Augusti deosque Penates.* »

[7] *Dig.*, XII, 2, 13 § 6, cf. TERTULL., *Apoll.*, 28.

[8] DIO CASS., LI, 20. SUET., *Aug.*, 59. TAC., *Ann.*, IV, 37, 55. Cf. *C. J. gr.*, nºˢ 478, 2696, 3524, 3569, 4039. *Inscr. neap.*, p. 461. — DIRKSEN, *Des devoirs de piété à l'égard de la personne de l'empereur régnant* (en all.) dans ses *Hinterl. Schrift.*, II, 277-300. MARQUARDT, VI, 444-445.

[9] PLIN., *Paneg.*, 52. SUET., *Vit.*, 2. CAPIT., *Marc. Aur.*, 18.

pereur est de séjour [1], et en outre par des gardes du corps (*corporis custodes*), recrutés parmi ses esclaves ou affranchis : *Germani* [2].

Pendant le premier siècle de l'Empire [3], l'empereur est considéré comme le magistrat le plus élevé du peuple (*princeps*) [4], partageant avec le sénat le gouvernement de l'État. Sa personne est inviolable [5], et, en certain sens, sacrée (*augustus*) [6]. Cependant, en droit strict, l'empereur est responsable et soumis à l'observance des lois, pour autant qu'il n'en a pas été exempté spécialement [7].

Mais la répartition égale des pouvoirs entre le sénat et l'empereur n'a existé dès le principe qu'en droit : de fait, l'empereur a eu la part prépondérante [8]. Cette prépondérance de fait s'est transformée peu à peu en supériorité de droit, la dyarchie en monarchie. Bien que la monarchie absolue n'existe en droit que depuis Dioclétien, cependant la préparation à cette transformation se manifesta déjà dès le commencement du IIIe siècle. A cette époque l'empereur est considéré en droit comme supérieur aux lois (*legibus solutus*) [9], et il reçoit dans des documents offi-

---

[1] Tac., *Ann.*, I, 7, II, 34, XI, 37, XII, 69, XV, 52, *Hist.*, I, 24, 29. Suet., *Tib.*, 24, *Ner.*, 21.

[2] Suet., *Aug.*, 49, *Calig.*, 43, *Galb.*, 12. Tac., *Ann.*, I, 24, XV, 58. — Marquardt, V, 471-475. Henzen, *Sur les equites singulares des empereurs rom.* (en ital.) dans les *Annali del Inst.*, 1850, p. 14 suiv., et *Sur les gardes germaniques des emp. rom.* (en ital.) dans le *Bull.*, 1856, p. 104 suiv.

[3] Mommsen, II, 723-740.

[4] Cf. Tac., *Ann.*, I, 1 : « *(Augustus) cuncta... nomine principis sub imperium accepit* » cf. 9, III, 28. *Mon. Anc.*, c. 13, 30, 32. Pour Tibère, cf. Dion. Cass., LVII, 8, Orelli-Henzen, n°s 25, 617, 5393. Cf. *C. I.*, V, n° 5050 : « *Gai principatu* » etc. Plus tard, le mot de *princeps* changea de sens et devint synonyme d'*imperator*. Il ne fut jamais adopté parmi les titres officiels. Mommsen, II, 750-752.

[5] Cela résulte spécialement de sa *tribunicia potestas*.

[6] « Αὔγουστος ὡς καὶ πλεῖόν τι ἢ κατὰ ἀνθρώπους ὤν, ἐπεκλήθη. » Dio Cass., LIII, 16. Cf. Veg., II, 5. Eckhel, *Doct. num.*, VI, 88. Boissier, *La religion rom.*, I, 81 suiv.

[7] *Lex de trib. pot. Vesp.*, citée plus haut.

[8] Hirschfeld, *Rech.*, I, 281-299.

[9] Ulp., *Dig.*, I, 3, 31. *Cod. Just.*, VI, 23 § 3. Serv., *ad Aen.*, XI, 206. Dio Cass., LIII, 18. Mommsen, II, 730, n° 1.

ciels le titre de *dominus* [1], plus tard, depuis Aurélien, celui de *dominus* et *deus* [2].

§ 4. *Le pouvoir impérial secondaire et l'exercice simultané du pouvoir impérial par deux empereurs* [3].

Jusqu'à Marc-Aurèle il n'y a jamais eu qu'un seul citoyen reconnu légalement comme *princeps* ou *Augustus*. Cependant l'empereur pouvait demander au sénat [4] de lui associer un sous-régent dans l'exercice des pouvoirs impériaux, de la *potestas tribunicia* et de l'*imperium proconsulare* [5], d'abord à terme [6], plus tard à vie.

Le sous-régent, généralement un fils de l'empereur, soit par naissance, soit par adoption, n'a pas de titre spécial; il est *consors, particeps imperii* [7]. Il a un *imperium* proconsulaire subordonné à celui de l'empereur, mais supérieur à celui des autres proconsuls [8]; ensuite, la *potestas tribunicia*, inférieure à celle de l'empereur, comprenant les droits généraux de cette puissance, mais, ce semble, sans les attributions spéciales déléguées à l'empereur. Le sous-régent n'obtient pas de part positive à l'administration, mais il remplit tous les mandats que l'empereur lui délègue [9].

Depuis l'empereur Commode, il n'est plus associé à l'*imperium proconsulare,* mais uniquemeut à la *potestas tribunicia* [10].

---

[1] Septime-Sévère est le premier pour qui ce terme y est employé. Voyez les *indices* des volumes du *C. I.,* spécialement du t. III. Déjà depuis l'empereur Gajus on se sert de ce terme dans les allocutions à l'empereur (AUREL. VICT., *de Caes.*, 3. SUET., *Dom.*, 13, etc.). Sur l'usage de l'allocution *domine* dans la vie familière, voyez FRIEDLAENDER, *Hist. des mœurs rom.*, I, 356 suiv.

[2] Sur des monnaies : COHEN, *Aurel.,* 170, cf. *Car.*, 44.

[3] MOMMSEN, II, 1089-1112.

[4] *Mon. Anc.*, c. 6. Cf. TAC., *Ann.*, I, 10, 14, III, 56, XII, 41. DION. CASS., LVIII, 7.

[5] Cf. TAC., *Ann.,* I, 3, III, 56. DION. CASS., LIV, 12. PLIN., *Paneg.,* § 8. CAPIT., *Ant. Pius,* 4, *Marc. Aur.*, 6.

[6] DIO CASS., LV, 9, 13. — MOMMSEN, II, 1099, n° 6.

[7] SUET., *Oth.*, 8, *Tit.*, 6, 9, *Dom.*, 2, etc.

[8] Cf. DION. CASS., LIV, 28. TAC., *Ann.*, II, 43.

[9] MOMMSEN, II, 1101, n° 1.

[10] MOMMSEN, II, 1101, n° 3, 1106, n°s 2-4.

Il participe à plusieurs insignes et privilèges du pouvoir impérial : la pourpre, une garde, le droit de statues et d'effigie sur les monnaies, etc. [1].

En réalité, la nomination du sous-régent avait pour but la proposition d'un successeur au pouvoir impérial. Cependant, à la mort de l'empereur, bien que les pouvoirs du sous-régent ne cessent pas [2], il faut une décision spéciale du sénat pour l'élever à la dignité d'*Augustus* [3].

En 161 on rencontre le premier exemple de deux empereurs, régnant simultanément : *duo Augusti* [4], et depuis lors ce fait se répète assez fréquemment. Le second empereur reçoit le pouvoir impérial d'après les formalités ordinaires, mais sur la proposition du premier empereur.

Les deux *Augusti* exercent *aequo jure* l'ensemble de tous les pouvoirs impériaux, sans division de compétence [5]. Dans le principe, le premier empereur était seul *pontifex maximus* [6]; depuis le commencement du IIIe siècle, le titre est porté par les deux *Augusti* [7].

§ 5. *La maison et la cour impériales* [8].

La maison impériale (appelée plus tard *domus divina*) [9] se compose du fondateur de la dynastie, de ses descendants par *agnatio* et de leurs femmes.

Les membres de la maison impériale jouissent de l'inviolabilité personnelle, garantie par le *sacramentum* prêté à l'empereur [10], et de différents privilèges honorifiques, tels que le *cognomen* de *Caesar*, porté jusqu'à Adrien par tous les princes de

---

[1] Mommsen, II, 803-805, 1092-1094.

[2] Cf. Tac., *Ann.*, I, 7.

[3] Capit., *Ver.*, 3, *Marc. Aur.*, 7.

[4] Capit., *Marc. Aur.*, 7. Cf. Lactant., *de mort. persec.*, 25.

[5] Eutrop., VIII, 9. Amm. Marc., XXVII, 6 § 16. Capitol., *Marc. Aur.*, 7. Spart., *Sev.*, 20. *C. I. gr.*, n° 375.

[6] Mommsen, II, 1053.

[7] Dio Cass., LIII, 17. Capit., *Max. et Balb.*, 8, *C. I.*, III, p. 896-97. Eckhel, *Doct. num.*, VII, 308, 336.

[8] Mommsen, II, 792-810.

[9] Cf. Henzen dans le *Bullet. del Instit.*, 1872, p. 105.

[10] Tac., *Ann.*, XIV, 7. Cf. Suet., *Calig.*, 15. Dion. Cass., LIII, 3 § 9.

la famille impériale, le titre de *princeps juventutis*, concédé aux princes impériaux depuis la prise de la toge virile jusqu'à leur entrée au sénat [1], des sièges réservés aux jeux publics [2], le droit de statues ou de bustes, le *cognomen* d'*Augusta* [3], le titre de *mater castrorum* [4], accordés à l'impératrice ou à d'autres princesses [5], etc.

Les citoyens, admis aux audiences impériales, c'est-à-dire les membres de l'ordre sénatorien et, depuis Vespasien, ceux de l'ordre équestre, s'appellent *amici Augusti* [6]. Parmi eux l'empereur se choisit des conseillers qui l'accompagnent quand il voyage hors de l'Italie : *comites Augusti* [7]. Ces fonctions étaient salariées [8].

La cour impériale [9] ne se distinguait d'abord des hôtels des riches particuliers que par un plus grand luxe et un personnel domestique plus nombreux d'esclaves et d'affranchis. L'intendance du palais était gérée, du moins depuis Claude ou Néron, par un *procurator castrensis* ou *rationis castrensis*, choisi parmi

---

[1] *Mon. Anc.*, c. 14. Suet., *Calig.*, 15. Dio Cass., LIX, 8, LXXI, 35. Cf. Mommsen, II, 800, nº 7. — Plus tard, l'empereur le portait lui-même, à partir de Caracalla sur les inscriptions (Orelli, nºs 930, 951), depuis Gordien jusqu'à Constantin sur les monnaies. Eckhel, *Doct. num.*, VIII, 8.

[2] Cf. Tac., *Ann.*, IV, 16. Suet., *Claud.*, 4. Dion. Cass., LIX, 3, LX, 22, etc.

[3] Tac., *Ann.*, XII, 26. Depuis Domitien l'impératrice porte généralement le titre d'*Augusta*.

[4] Depuis Marc-Aurèle. Dio Cass., LXXI, 10. Eckel, *Doct. num.*, VII, 79. La femme de Septime Sévère portait le titre de *mater castrorum et senatus et patriae* (Eckhel, l. l., VII, 196).

[5] Mommsen, II, 794, nº 6-7, 795, nº 1. On peut y ajouter les *funales cerei* pour l'impératrice (Herodian., I, 8 § 16), des gardes militaires pour les princesses (Tac., *Ann.*, XIII, 18, Suet., *Ner.*, 34), leur consécration après la mort (Mommsen, II, 805, nºs 7-8, Marquardt, VI, 454-455), etc.

[6] Mommsen dans le *Hermes* (1870), IV, 127 suiv. Friedlaender, *Hist. des mœurs*, I, 198 suiv. Hirschfeld, *Rech.*, I, 270-271. Humbert, *Amici Augusti*, dans le *Dict. des ant.* de Daremb. et Sagl.

[7] Mommsen, *Les comites Augusti de la première époque de l'Empire* (en all.) dans le *Hermes*, IV, 120 suiv.

[8] Cf. Suet., *Tib.*, 46.

[9] Hirschfeld, *Rech.*, I, 192-200. Walter, § 276.

les affranchis impériaux [1]. Les présentations à l'empereur se faisaient par un maître des cérémonies qui s'appela plus tard *magister admissionum* [2].

De même, à l'origine, l'empereur se servait pour ses écritures, correspondances, etc., de ses *libertini* « *ab epistolis, a libellis* [3]. » Cependant la chancellerie fut organisée depuis Claude [4], et distribuée en trois départements (*scrinia*) : *a rationibus, a libellis* et *ab epistolis* [5], administrés d'abord par des affranchis impériaux [6], ensuite [7], surtout depuis Adrien [8], par des membres de l'ordre équestre qui, dans le cours du IIIe siècle, reçoivent le titre de *magistri* [9], tandis que les employés subalternes (*proximi*, *adjutores*, *officiales*) sont toujours pris parmi les affranchis et esclaves impériaux [10].

Le département *a rationibus* comprenait l'administration du fisc [11].

Le département *ab epistolis*, divisé depuis Adrien en deux bureaux, *ab epistolis latinis* et *ab epistolis graecis*, comprend en général la correspondance impériale [12] : la confection des brevets d'officier jusqu'à et y compris la *praefectura equitum*, et

---

[1] Eichhorst, dans les *Jahrb. f. Philol.*, 1865, p. 207 suiv., et Hirschfeld, ib. 1868, p. 691 suiv. — Sur la nature de cette fonction, voyez Hirschfeld, *Rech.*, I, 196 suiv. A. Héron de Villefosse, *Castrenses*, dans le *Dict. des Ant.* de Daremb. et Sagl.

[2] Orelli, n° 2974. Vop., *Aurelian.*, 12.

[3] *Inscr. neap* , n° 6851. Wilmanns, n° 384. Spon, *Misc.*, p. 205.

[4] Hirschfeld, *Rech.*, I, 201-214.

[5] Friedlaender, *Hist. des mœurs rom.*, I, 167-184.

[6] Hirschfeld, 277-280.

[7] Tac., *Hist.*, I. 58.

[8] Spart., *Hadr.*, 21. Aur. Vict., *Epit.*, 29.

[9] Lampr., *Al. Sev.*, 32. Treb. Poll., *Gallien.*, 17. Eumen., *p. instaur. schol.*, c. 5.

[10] Suet., *Claud.*, 28. Cf. Tac., *Ann.*, XV, 35, XVI, 8. Les *libertini* de la maison impériale excercèrent généralement une grande, mais pernicieuse influence sur les empereurs. Tac., *Hist.*, I, 7. Suet., *Galb.*, 15, Spart., *Hadr.*, 21. Dio Cass., LXIX, 7.

[11] Voyez mon *Droit public rom.* (4e éd.).

[12] Friedlaender, I, 103 suiv. Egger, *Recherches historiques sur la fonction de secrétaire des princes chez les anciens* dans ses *Mémoires d'hist. anc. et de philologie,* 231 suiv. Paris, 1863.

des *privilegia*, conférés par l'empereur sous forme d'*epistola*, la réception des dépêches des gouverneurs et des généraux, la rédaction et l'expédition des instructions impériales pour autant qu'elles ne sont pas écrites de la main de l'empereur *(codicillus)* [1], la correspondance officielle avec les communes, les corporations, ou les députations étrangères, et les réponses impériales données sous forme d'*epistola* [2].

Le département *a libellis* [3] comprend les suppliques (*libelli*) adressées par des particuliers à l'empereur [4], auxquelles celui-ci répond par une courte *subscriptio*, écrite de sa main sur le *libellus* [5].

De ce département il faut distinguer le bureau *a cognitionibus*, institué probablement par Claude [6], administré d'abord par des affranchis impériaux [7], plus tard par des chevaliers [8].

Le fonctionnaire *a cognitionibus* est chargé de donner à l'empereur toutes les informations dont il a besoin pour le jugement des causes dans lesquelles il décide personnellement [9].

A côté des bureaux *a libellis* et *ab epistolis* a été institué, au moins depuis Caracalla, le *scrinium a memoria*. Ce bureau, administré généralement par un chevalier [10], hérita des attributions les plus importantes des deux bureaux *a libellis* et *ab epistolis* [11].

P. Willems.

---

[1] La nomination aux fonctions supérieures se faisait par un *codicillus* de l'empereur. Epict., III, 7, 30. Cf. *C. I. gr.*, nos 4033-34. Waddington dans les *Mém. de l'Instit.*, 1867, p. 220. Hirschfeld, *Rech.*, I, 266.

[2] Stat., *Silv.*, V, 1, 81 suiv. Cf. Justin., XLIII, 12. Suid., v. Διονύσιος. Suet., *Vesp.*, 8. Frontin., *de aquaed.*, 103, 105.

[3] Friedlaender, I, 101, suiv.

[4] Senec., *ad Polyb.*, 6 § 5, cf. § 4.

[5] Lamp., *Comm.*, 13. Vop., *Tac.*, 6, *Carin.*, 16. Bruns, *Les souscriptions des documents juridiques romains* (en all.) dans les *Mém. de l'Acad. de Berlin* (*classe phil. et hist.*), 1877, p. 78-85, spécialement 83-84.

[6] Senec., *Apocolyc.*, 15. — Hirschfeld, 208, no 4.

[7] Fabretti, p. 208, no 513, 273, XII.

[8] *C. I.*, II, no 1085. Renier, *Insc. d'Alg.*, no 3886. Cf. Dion. Cass., LXXVIII, 13.

[9] Friedlaender, 1, 108. Hirschfeld, 209, no 3.

[10] Friedlaender, I, 184 suiv.

[11] Lampr., *Al. Sev.*, 31. Treb. Poll., *Claud.*, 7. Vop., *Car.*, 8. — Hirschfeld, 213-214.

Nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la *Revue* en reproduisant l'article suivant, que M. Michel Bréal, inspecteur général des universités en France, a publié dans la *Revue scientifique de la France et de l'étranger*, le 2 août 1879.

LES FACULTÉS DES LETTRES EN BELGIQUE.

Il y a peu de pays qui soient aussi intéressants à étudier pour nous que la Belgique : des innovations, qu'on a introduites chez nous récemment ou qu'on propose d'introduire, y sont mises à l'épreuve depuis un temps plus ou moins long [1].

J'ai visité les universités de Gand, Bruxelles, Louvain et Liége, en portant principalement mon attention sur les facultés des lettres. On les appelle en Belgique *facultés de philosophie.*

GAND (UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT).

Le premier cours auquel j'assistai est le cours de psychologie et de morale. Je fus agréablement surpris en le voyant suivi par une quarantaine d'élèves, que je crus autant d'aspirants philosophes. Mais cette impression favorable fut un peu diminuée quand on m'apprit l'organisation des universités belges.

Les étudiants en droit doivent passer une première année à l'université comme « étudiants en philosophie ». Ils sont astreints à suivre un certain nombre de cours sur lesquels on les examine à la fin de l'année : les examinateurs sont les professeurs mêmes dont ils ont suivi les leçons. Voici les cours auxquels ils sont tenus d'assister : littérature française, littérature latine, antiquités romaines, histoire, psychologie et morale.

D'autre part, les étudiants en médecine sont tenus de faire une première année à l'université comme étudiants ès sciences, et à leur examen on exige d'eux des notions de philosophie.

---

[1] Sur les universités belges, voir une étude intéressante de M. Em. Flourens, dans le premier volume de la *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur* (Paris, 15, rue des Saints-Pères).

L'auditoire que j'avais devant les yeux se composait en partie de futurs étudiants en droit, en partie de futurs étudiants en médecine. Je demandai s'il n'y avait pas quelques jeunes gens qui eussent l'intention de continuer leurs études littéraires. Il me fut répondu négativement. Depuis dix ans, il n'y a pas eu, à l'université de Gand, un seul élève qui ait poussé ses études jusqu'au doctorat en philosophie (examen qui correspond à peu près à notre licence ès lettres).

En réalité, c'est la dernière année du lycée qui se fait, en Belgique, à l'université. Le cours de morale auquel j'assistais, ainsi que les autres cours que j'entendis un peu plus tard, avaient le caractère de nos leçons de lycée; mais il y a cette différence que les élèves ne sont pas astreints à faire par eux-mêmes des travaux. On a proposé chez nous d'introduire ce système, et l'une des raisons qui ont été alléguées, c'est que l'étudiant, au milieu de cette variété de cours, serait plus aisément amené à s'intéresser aux lettres et à suivre la direction des études savantes. Le résultat obtenu en Belgique ne paraît pas justifier cette espérance.

Les professeurs, d'un autre côté, sont obligés, tous les ans, de reprendre à peu près les mêmes matières et ils ne peuvent guère s'élever au-dessus du niveau de nos hautes classes du lycée. Le professeur de Gand dicte son cours, au moins pour les parties essentielles.

On a pu remarquer plus haut que le grec n'est pas compris parmi les matières obligatoires de la candidature en philosophie (c'est le nom donné à l'examen qui termine cette année d'études). Aussi le cours de grec n'est-il guère suivi : il avait déjà cessé lors de mon arrivée à Gand. Par une loi récente, le grec a été rendu facultatif, même dans l'enseignement secondaire : grâce à l'influence des directeurs, grâce à la volonté des parents, mieux inspirés en ceci que le gouvernement, la plupart des élèves suivent les leçons de grec au collège; mais à l'université cet enseignement est à peu près déserté. L'université de Louvain, seule, s'est sentie assez forte pour imposer le grec aux candidats en philosophie, quoique la loi n'en fasse pas une condition obligatoire.

Le cours d'histoire, que j'ai entendu ensuite à Gand, avait également le tour de nos leçons de lycée. Je ne dis pas ceci pour diminuer le mérite du professeur, qui, ainsi que ses col-

lègues, m'a fait l'impression d'un homme distingué, mais pour définir le caractère de l'enseignement.

Un côté par où, au contraire, l'université de Gand l'emporte sur la plupart de nos facultés, c'est la bibliothèque. Installée dans une ancienne église, la bibliothèque renferme 175,000 volumes; elle est commune aux quatre facultés et elle est ouverte aux étudiants de dix heures à trois et de cinq heures à huit. Elle reçoit de l'État un subside annuel de 15,000 francs. A cette somme il faut ajouter le traitement du personnel: bibliothécaire, sous-bibliothécaire, aide, secrétaire et garçon de salle. L'entretien du bâtiment est aux frais de la ville (la bibliothèque sert en même temps pour la ville de Gand, mais, en fait, elle n'est guère visitée que par les professeurs et les étudiants).

Un avantage des bibliothèques un peu considérables, c'est qu'elles attirent les dons et legs: celle de Gand en reçoit fréquemment.

BRUXELLES.

Cette création de l'initiative privée — l'université de Bruxelles a été fondée en 1835 par le parti libéral — n'est pas arrivée jusqu'à présent à rétribuer ses professeurs d'une manière suffisante: beaucoup n'ont que 2,000 à 3,000 francs d'appointements. Dans les trois autres universités, les professeurs reçoivent en moyenne de 8,000 à 10,000 francs de traitement. Aussi, à Bruxelles, les professeurs de droit et de médecine ne peuvent-ils, pour la plupart, accorder qu'une portion de leur temps à l'enseignement.

Les exigences de l'enseignement supérieur sont si grandes qu'il est bien difficile à de simples particuliers de réunir tout ce qu'il faut à une université. Cependant, si quelque part l'association devait produire quelque chose de considérable, c'est en Belgique, et encore la ville de Bruxelles et le conseil provincial du Brabant accordent-ils des subsides. Je ne veux pas dire que l'université ne soit point prospère: les bâtiments sont imposants; le nombre des élèves a doublé en douze ans; il est actuellement de 861. Mais, si l'on considère la Faculté de philosophie (la seule que j'aie étudiée), on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle dispose d'un personnel peu nombreux: elle a six professeurs en titre; ce sont des hommes de valeur, mais, pour une capitale comme Bruxelles, on attendrait une plus large

représentation des études littéraires. A ces six professeurs il faut joindre un professeur extraordinaire, le savant M. Scheler, et un professeur d'arabe, récemment appelé.

Le système d'instruction est le même qu'à Gand. J'ai assisté à un cours d'histoire du moyen âge, qui était fait comme nos cours d'histoire en seconde. L'an dernier, deux élèves ont passé le doctorat en philosophie. On peut donc dire qu'il y a eu deux étudiants en lettres.

Un fait qui frappe l'attention, c'est le caractère un peu cosmopolite du personnel enseignant. A côté de Belges on trouve des professeurs d'origine hollandaise, française, allemande, anglaise. Ceux qui sont indigènes ont passé pour la plupart deux ou trois ans soit à Bonn, soit à Paris.

LOUVAIN.

Le spectacle de l'université de Louvain est curieux. On peut se croire dans une vieille université française du XVIIe siècle. Des chanoines instruits et paternels, quelques savants d'un vrai mérite, des collèges où les étudiants sont internés et soumis à une discipline qui n'a rien de gênant, la jeunesse aristocratique du pays élevée dans une petite ville où elle joue le premier rôle, tout cela rappelle le passé. Quelques symptômes nous ramènent cependant vers le présent : on entend des plaintes sur l'esprit nouveau qui s'introduit dans l'université avec les jeunes maîtres; la politique, représentée par les porteurs de journaux, attend les étudiants à l'entrée et à la sortie des cours.

De toutes les universités belges, Louvain est celle qui dispose des plus grandes ressources. Outre le bâtiment de l'université, vieil édifice du moyen âge, elle a trois grands et magnifiques collèges appelés : le collège du Pape (pour les étudiants en droit et en philosophie), le collège Marie-Thérèse (pour les étudiants en sciences et en médecine), le collège du Saint-Esprit (pour les théologiens). On élève en ce moment un quatrième collège. Les trois premiers ont été attribués à l'université en 1835. Il faut se rappeler que la révolution belge de 1830 a été faite par la coalition de deux partis : le parti catholique et le parti libéral. Ce qu'il y avait en Belgique de plus ancien et de plus beau en bâtiments scolaires fut mis à la disposition de l'université épiscopale. Supposons qu'en 1875 l'État ou la ville de Paris eût cédé

la Sorbonne, l'École de droit et l'École de médecine à la Faculté libre, en se réservant de se chercher ou de se construire ailleurs d'autres édifices. L'étrangeté de cette supposition montre assez la différence des pays et des temps. La bonne intelligence qui régnait alors entre les deux partis subsiste encore aujourd'hui dans les relations des professeurs. Il ne faut pas se figurer les professeurs de Louvain vivant en hostilité avec ceux de Bruxelles ou de Liége : il y a, au contraire, des rapports de bonne confraternité qui font qu'on s'écrit, qu'on se voit et qu'on se fête. Ces rapports, que les jurys combinés ont longtemps contribué à entretenir, remontent à l'époque de la fondation. Tout ce que je viens de dire montre combien il faut se garder de faire, en cette matière, des comparaisons entre la Belgique et la France. On n'aurait pas eu l'idée de placer, dans une même ville, deux universités rivales. Les professeurs, dont quelques-uns sont des hommes supérieurs, se rattachent généralement, en politique, à l'école de Montalembert. L'un d'eux, membre de la Chambre des représentants, y est envoyé à la fois par les électeurs catholiques et par les électeurs libéraux. Mais, comme je l'ai dit plus haut, un autre esprit commence à se faire sentir.

Je viens maintenant aux études. La Faculté des lettres comprend beaucoup plus d'élèves qu'à Gand et à Bruxelles, ce qui tient surtout à cette circonstance que Louvain, de sa propre autorité, exige deux années de philosophie : ainsi l'étudiant en droit ne commence le droit que la troisième année de son séjour à l'université. On devrait croire qu'après deux ans de lettres, parmi ces jeunes gens qui, pour la plupart, ont le libre choix d'une carrière, il en reste un certain nombre dans la Faculté des lettres : mais Louvain n'est guère plus heureux que Bruxelles et Gand. On y fait, en moyenne, par an cinq docteurs en philosophie (c'est-à-dire, je le répète, l'équivalent de nos licenciés ès lettres). Il y a cependant des professeurs distingués non seulement pour les matières obligatoires, mais pour des matières facultatives, comme les langues orientales. Louvain possède en outre une très belle bibliothèque et une École normale ecclésiastique, dont les élèves suivent les cours de l'université.

J'ai visité les laboratoires de la Faculté des sciences, qui m'ont paru amplement approvisionnés de tous les instruments et qui étaient remplis d'élèves. Je mentionnerai ici un point qui montre où conduit l'esprit de séparation. Louvain s'est donné

des écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, des mines, de l'agriculture, quoique des écoles spéciales du même genre, entretenues par l'État, existent ailleurs. Le gouvernement a, jusqu'à présent, refusé de reconnaître les diplômes décernés par les écoles spéciales de Louvain.

LIÉGE.

Liége possède, comme Gand, une université de l'État. Il a, en outre, une École normale des humanités qui a été fondée, en 1852, un peu sur le modèle de notre École normale, et qui contribue à entretenir dans cette ville les études littéraires. Je dirai d'abord un mot de l'École normale.

Les élèves, au nombre de quatre par an, y passent quatre années. On entre après concours, et il y a tous les ans un exament de passage. J'ai assisté à plusieurs leçons qui m'ont paru bien faites et j'ai été frappé de l'extérieur sérieux et intelligent des jeunes gens. C'est ce que j'ai vu de mieux en Belgique.

A cause de la faiblesse des études secondaires, on est obligé de reprendre avec les élèves une partie des travaux du collège; mais, grâce à l'énergie de la direction et au zèle des jeunes gens, on obtient, en quatrième année, des devoirs satisfaisants. Les élèves, en sortant, sont placés dans les athénées (nos lycées et collèges); le gouvernement leur donne la préférence sur les élèves des universités, ce qui est une des causes de l'affaiblissement des facultés des lettres. Je comprends d'ailleurs que l'État préfère l'instruction donnée à l'École normale, qui demande plus au travail personnel de l'élève. A cette occasion, je dirai, en passant, que nous avons échappé, en France, dans les conférences qui ont été récemment établies auprès des facultés, au principal inconvénient des universités belges : les maîtres de conférences exigent des devoirs, de sorte que nos Facultés tendent à devenir autant de petites écoles normales.

L'École normale de Liége a, en outre, une section pour les langues vivantes, où l'on forme les futurs professeurs d'allemand, d'anglais et de flamand. Chaque élève de cette section doit apprendre ces trois langues.

L'université de Liége recueille, en partie, les candidats qui ont été refusés à l'École normale; elle attire, en outre, vers le doctorat en philosophie quelques jeunes gens qui font leur droit.

Aussi arrive-t-elle à de meilleurs résultats que Gand et Bruxelles. L'année dernière il y a eu, à Liége, onze docteurs en philosophie; d'habitude il y en a cinq.

RÉCAPITULATION.

Si nous récapitulons, nous trouvons le nombre suivant d'étudiants se destinant spécialement aux lettres :

Gand	0
Bruxelles	2
Louvain	5
Liége	5
École normale	4
Total	16

Pour une population de près de 6 millions d'habitants, 16 étudiants en lettres par an, c'est à peu près comme si, en France, il y en avait 100. Nous n'en avions pas beaucoup plus avant la création des bourses de licence et le groupement des meilleurs maîtres répétiteurs autour des chaires des Facultés. Nous n'avons donc pas le droit d'accuser les études belges de faiblesse; mais il n'y a pas lieu, non plus, de les citer en exemple.

La principale cause d'affaiblissement qui menace actuellement les études littéraires, c'est l'esprit de la Chambre belge. On a, en ce pays, le spectacle d'un gouvernement qui cherche à détruire la haute culture classique.

Le grec a été rendu facultatif dans les athénées, et cependant il y avait déjà dans les athénées deux divisions, l'une professionnelle, l'autre dite des humanités. On parle maintenant de retirer le latin de la classe inférieure (sixième). Les compositions latines ont été absolument interdites. Le thème grec a été défendu également. Les professeurs ne doivent pas faire apprendre la syntaxe. Le certificat qui était délivré à la fin des classes (certificat de gradué) a été aboli, parce qu'il s'opposait au développement de l'enseignement. Les élèves, dès lors, pouvaient quitter le collège au jour qu'il leur plaisait. On en a vu entrer à l'université en sortant de quatrième.

L'université de Louvain, grâce aux moyens d'action qu'elle a sur les familles, résiste le mieux à l'effet de ces prescriptions. Elle refuse les élèves qui n'ont pas terminé leurs classes; elle

maintient, comme je l'ai dit, le grec sur ses programmes. Elle s'assure par là le renom de maintenir les études littéraires. Les mesures prises par le gouvernement profitent donc aux établissements ecclésiastiques.

CONCLUSIONS.

Je voudrais extraire des observations qui précèdent les leçons que nous pouvons en tirer au point de vue français.

La liberté de l'enseignement supérieur a été établie dès l'origine en Belgique, dans des conditions beaucoup meilleures qu'elle ne l'a été en 1875 chez nous. Il n'y avait pas alors d'enseignement de l'État. Il n'y avait pas rupture entre les partis.

Néanmoins l'instruction supérieure de la Belgique n'est pas telle que nous devions nous la proposer pour modèle. Elle se règle trop sur les examens. S'il est bon que l'enseignement supérieur conduise à des examens qui en constatent et qui en maintiennent le niveau, il n'est pas souhaitable que toute l'instruction se donne en vue des examens. La notion de l'étude désintéressée se perd; l'esprit utilitaire se développe outre mesure.

Par une conséquence naturelle, l'esprit utilitaire se retourne contre les études pour les réduire de plus en plus. Le gouvernement belge a pris dans les dernières années des mesures qui ne peuvent qu'amener dans les athénées une rapide décadence.

Une autre leçon qui ressort de ces observations, c'est que l'enseignement supérieur ne doit pas se développer aux dépens de l'enseignement secondaire, car dès lors il devient lui-même enseignement secondaire. En Belgique, on fait sa philosophie à l'université; les professeurs, quelle que soit leur valeur, sont donc astreints à la même tâche que nos professeurs de lycées. S'il y a dans les universités belges des savants comparables a ceux des pays les plus avancés, ils ne trouvent pas en leur enseignement l'occasion de transmettre leur science et de former des disciples. C'est la raison pour laquelle les jeunes maîtres doivent aller chercher à l'étranger l'achèvement de leur instruction. On voit par là que toute mesure qui diminue l'instruction secondaire touche aussi l'enseignement supérieur et atteint finalement la culture générale de la nation.

MICHEL BRÉAL.

COMPTES RENDUS.

Neue Schlaglichter auf die Urgeschichte der Germanen in Belgien und den Rheinlanden von Max Eichheim. — Neuburg a. Donau, J. Baaders. 1879.

J'ai rendu compte dans cette Revue (tome XXI, p. 85, année 1878) des deux dissertations antérieures de M. Max Eichheim, professeur au gymnase royal de Neubourg (Bavière). Elles traitent le même sujet. Dans sa nouvelle étude, parue récemment, l'auteur reprend et renforce ses arguments précédents et cherche, avec une habileté et une érudition remarquables, à ébranler complètement l'autorité des Commentaires de César sur la guerre des Gaules. C'est un sujet des plus intéressants pour ceux de nos historiens qui s'occupent des origines de la Belgique. Notons en passant que M. Max Eichheim renvoie plusieurs fois à l'ouvrage de M. Gantrelle, *Contributions à la critique et à l'explication de Tacite*, où il a puisé des arguments nouveaux pour la défense de sa thèse.

Il commence par soutenir que la Belgique était germaine lors de la conquête de César et se déclare l'adversaire résolu de ceux qui la regardent comme presque entièrement celtique à cette époque. Il prétend que les noms celtiques des Belges s'expliquent par le fait que César employait des Celtes en qualité d'interprètes, par exemple Valerius Procillus; ceux-ci lui auraient traduit *Tungri* par *Eburones*, etc., comme de nos jours les Français nomment *Allemands*, les Magyares *Souabes*, les Slaves *Nemze*, ceux qui dans leur propre langue s'appellent *Deutsche*.

Il s'efforce de prouver la haute antiquité des Francs. Puis il attaque impitoyablement tout ce que César dit des Suèves. Il va jusqu'à nier la réalité de la bataille que le conquérant romain dit avoir gagnée sur Arioviste et rappelle que trois ans après la destruction complète de ce peuple, César le ressuscite plus puissant qu'auparavant (*de Bello Gallico,* IV, 1). César, d'un autre côté, cache une défaite qui lui coûta sa caisse militaire (*Strabon,* IV, 6, 7).

Dans la dissertation de M. Max Eichheim, la bataille de la Sambre devient une grande victoire remportée par les Nerviens et leurs alliés, et l'auteur accuse César d'avoir falsifié la vérité avec impudence, dans le but d'en imposer aux badauds de Rome à l'aide de faux bulletins de victoire. il se raille aussi agréablement de la soumission prétendue de l'Armorique.

Avec Goeler l'auteur place la bataille de la Sambre en France, entre Louvroil et Boussières. Il distingue quatre phases dans cette bataille et les décrit à sa manière. Voici ce qu'il propose de lire à la place du récit

de César : « Nous aperçûmes la Sambre, les Nerviens nous attaquèrent » avec impétuosité, notre centre et notre aile droite tournèrent les talons, » les cavaliers alliés et Labiénus firent de leur mieux pour couvrir notre » fuite. »

M. Max Eichheim, d'accord avec le major Loquessie, place la citadelle des Aduatiques à Sautour, au Sud de Philippeville ; et il fait remarquer que César case ses 53,000 Belges sur un espace de trois hectares. Après qu'ils eurent été tous vendus comme esclaves, on les voit recommencer la guerre trois ans plus tard (B. G. V, 38, 39). L'auteur a d'ailleurs recueilli avec soin les passages des historiens anciens qui prouvent qu'à Rome méme on restait incrédule malgré les bulletins triomphants de César. Toutes les recherches sérieuses sur la véracité des récits de César amènent, dit-il, à se poser cette question : « Les Commentaires de César sont-ils une source pour l'histoire de Belgique et des pays rhénans, ou bien une lourde mystification, une tromperie de démagogue ambitieux? » Il exclut toute réponse « juste-milieu, » comme il dit.

M. Max Eichheim estime que l'histoire primitive de l'Allemagne et de la Belgique est à refaire, César étant un guide qui n'offre aucune garantie. Il termine sa brochure par des attaques contre ceux qui ont repoussé sa thèse, et des louanges pour ceux qui l'ont favorablement accueillie. Il me fait l'honneur d'appeler mon compte-rendu de 1878 « einen parteilosen Bericht » ; et, citant les mots dont je me servais alors : « Si les conclu- » sions de M. Max Eichheim devaient toutes être admises, il faudrait » remanier complètement le chapitre premier de toutes nos Histoires de » Belgique, » il exprime l'espoir qu'il a fourni dans ses écrits les matériaux de ce remaniement complet « à tous les historiens et fils dévoués de (ma) belle patrie. » Je crois effectivement que M. Max Eichheim, en appelant l'attention sur les contradictions et les exagérations du récit de César, a rendu un service important à la science en général et à notre histoire nationale en particulier. De plus compétents que moi pourront utiliser et contrôler ces études si originales.

Paul Fredericq.

C. L. Urlichs. **Commentatio de vita et honoribus Taciti** (*Instituto archaeologico Romano Imperii Germanici decem lustra feliciter peracta amica mente gratulatur bonaque vota facit Universitas litterarum Julio-Maximiliana).* Wirceburgi, ex typis Stahelianis, 1879. 24 pp. in-4.

Cette dissertation du savant professeur de Wurzbourg forme en quelque sorte le pendant de sa remarquable *Commentatio de vita et honoribus Agricolae* (Wirceburgi, 1868). Il y retrace, avec plus de détails qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la carrière politique de l'auteur des *Annales*. Résumons le plus brièvement possible ce travail substantiel.

M. Urlichs, se rencontrant sur ce point avec Borghesi, place la nais-

sance de Tacite en 55 ou 56. Il admet que le Cornelius Tacitus, procurateur de la Belgique, dont parle Pline l'ancien (N. H. VII, 76), est le père de l'historien, qui appartenait ainsi à la *nobilitas equestris*.

Tacite fut nommé par Vespasien *tribunus militum laticlavius (Dignitatem nostram a Vespasiano inchoatam....* Hist. I, 1), et reçut en outre du Sénat le *vigintiviratus*. Titus lui conféra la questure *(Dignitatem... a Tito auctam)*, probablement en 81 : cette distinction entraînait l'élévation au *gradus senatorius*. Sous Domitien, Tacite obtint un nouvel avancement *(Dignitatem.... a Domitiano longius provectam) :* M. Urlichs pense, avec Borghesi, que l'historien veut indiquer par ces mots, indépendamment de la préture, une magistrature préalable, soit l'édilité, soit le tribunat de la plèbe. — Tacite exerça la préture en 88. Il avait été auparavant revêtu de la dignité de *quindecimvir sacris faciundis*. Citons une observation ingénieuse de M. Urlichs : en se servant de la préposition *a (a Tito.... a Domitiano)* et non de la préposition *sub*, Tacite donne à entendre qu'il fut, pour toutes ces magistratures, candidat du prince.

Nous ne savons si Tacite, sauf pour une courte campagne, quitta Rome avant sa questure. Haase croit qu'il accompagna dans la province d'Aquitaine Agricola, son futur beau-père. M. Urlichs rejette cette conjecture, en se fondant sur la chronologie du *Dialogus de oratoribus*, qu'il attribue, avec quelque réserve, il est vrai, à Tacite.

Avant d'entrer dans la carrière des honneurs, Tacite avait étudié la philosophie et le droit, et s'était exercé à l'éloquence sous Quintilien. Sans parler même du *Dialogue*, qui fut composé sous Domitien mais publié plus tard, on trouve dans ses ouvrages historiques quelques traces de l'enseignement de son maître.

Agricola venait d'être consul et allait être chargé du gouvernement de la Bretagne, quand il maria sa fille à Tacite. Or, selon l'opinion de Nipperdey, à laquelle se rallie aujourd'hui M. Urlichs, il fut consul dans le premier ou dans le second tiers de l'année 77, et se rendit en Bretagne dans le cours de cette même année.

Après sa préture, Tacite fut chargé, en qualité de propréteur, de l'administration d'une province. Ce devait être une province impériale prétorienne, sans armée. M. Urlichs approuve la conjecture de Borghesi, qui se prononce pour la Belgique. — Tacite, quitta sa province en août 93. D'après son propre témoignage, il y était resté quatre ans. Il semble donc qu'il soit parti de Rome dans l'automne de 89. Mais M. Urlichs établit que, sous Domitien, l'*ordinatio provinciarum* avait lieu *aut exeunte anno aut primis novi anni diebus*. Si l'on suppose que Tacite se rendit dans sa province dès le printemps de 89, on devra reconnaître qu'il y demeura plus de quatre ans. Aussi vaut-il mieux rejeter la date de son départ de Rome au commencement de l'année suivante (90) ou même au printemps de 91, en corrigeant alors au c. 45 de l'*Agricola quadriennium* en *triennium :* c'est ce qu'à fait M. Urlichs dans son édition critique (Wirceburgi, 1875), et encore aujourd'hui, il donne la préférence à cette conjecture.

De retour à Rome, Tacite pouvait raisonnablement espérer d'être élevé bientôt au consulat : Domitien l'oublia; peut être se défiait-il du trop éloquent sénateur. Comme son beau-père, comme la plupart des hommes éminents de cette époque, Tacite tomba dans une sorte de disgrâce.

Pendant les trois dernières années du règne du Domitien, dont il nous a laissé un si sombre tableau, il se borna à s'acquitter de ses fonctions de sénateur et de *quindecimvir,* gémissant en secret des cruautés dont il était le témoin et qu'il ne pouvait empêcher : conduite prudente, qui contraste avec l'audace généreuse, mais stérile, de l'opposition stoïcienne.

La mort du tyran et l'avènement de Nerva (96) furent le signal d'une réaction violente contre les créatures de Domitien. Au milieu de ce déchaînement de passions longtemps contenues, Tacite sut conserver une sage modération : c'est ce que prouve son attitude dans l'affaire de Publicius Certus. Il fut ensuite nommé consul et chargé, en cette qualité, de prononcer l'éloge funèbre de Verginius Rufus, son prédécesseur. Or, ce personnage, comme Asbach l'a démontré, mourut en 98. M. Urlichs fixe en conséquence le consulat de Tacite au deuxième tiers de l'an 98.

A partir de 102, Tacite se retira presque entièrement de la vie publique pour se livrer à la composition de ses grands ouvrages. Antérieurement, il avait publié l'*Agricola* et la *Germanie.* M. Urlichs envisage ces deux opuscules dans leurs rapports avec les idées et la carrière politiques de Tacite, et il s'attache particulièrement à déterminer le caractère, le but et les tendances de l'*Agricola.* D'après lui, l'*Agricola* n'est ni une apologie, ni un éloge funèbre, ni un mélange informe de divers genres littéraires, mais une œuvre historique, une biographie. Ce n'est pas une apologie : sans doute Tacite défend son beau-père contre les attaques des exaltés qui blâmaient le respect excessif qu'il avait montré pour le pouvoir; mais il n'y avait rien dans les principes politiques d'Agricola ni dans sa conduite sous le règne de Domitien, qui nécessitât une apologie en règle, une tentative de réhabilitation. — Quant au caractère oratoire de certaines parties de l'écrit, il s'explique facilement : la biographie d'un homme illustre se rapproche naturellement du genre laudatif, quand l'auteur a été uni à son héros par des liens d'affection ou de parenté; il suffit de rappeler l'*Agésilas* de Xénophon, la *Vie d'Atticus* par Cornélius Népos. En outre, il faut noter que c'est par l'*Agricola* que Tacite débuta dans le genre historique : il avait jusque là cultivé l'éloquence; est-il étonnant qu'il ait donné à son livre une couleur oratoire? Et puis, ne se conformait-il pas ainsi au goût de son siècle? L'*Agricola* est un ouvrage d'histoire : Tacite l'a composé sur les mémoires laissés par son beau-père, et il y a prodigué les détails historiques et géographiques. Il a élargi le cadre de la biographie : il a fait entrer dans l'*Agricola* une description étendue de la Bretagne, le récit de la conquête de cette île par les Romains, etc. Mais ces morceaux ne sont pas de pures digressions; ils concourent au but de l'auteur, qui est de mettre en relief le

mérite et les services d'Agricola, comme l'avait déjà dit M. Gantrelle. On ne peut donc prétendre que l'*Agricola* soit un fragment détaché de la grande histoire que méditait Tacite, ni une composition hybride : c'est une véritable biographie. Au reste, M. Urlichs se montre disposé à adopter la dénomination d'*éloge historique*, mise en avant et si bien défendue par M. Gantrelle. Nous pensons qu'il peut le faire sans se déjuger le moins du monde.

M. Urlichs connaît à fond le sujet qu'il traite; son érudition en matière d'épigraphie et de droit public romain l'a mis à même d'augmenter, par des combinaisons et des rapprochements ingénieux, la somme des renseignements que nous possédions sur Tacite et sur son époque. A la vérité, les résultats qu'il nous apporte ne sont pas et ne pouvaient pas être bien considérables; mais on doit lui savoir gré de ces additions et de ces améliorations de détail. Ses opinions nous paraissent en général très sages; nous faisons toutefois nos réserves en quelques points, par exemple, pour la correction *triennium* (Agric. 45), pour les arguments tirés du *Dialogus de oratoribus*, etc. [1].

Ce qui laisse à désirer dans la dissertation de M. Urlichs, c'est l'exposition : on y voudrait voir plus d'ordre et de netteté; le style est parfois pénible et obscur. Nous savons qu'il faut casser le noyau pour avoir l'amande; mais quand il s'agit de certains travaux allemands, d'ailleurs fort estimables, nous ne pouvons nous empêcher de trouver le noyau un peu dur.

P. Thomas.

---

[1] Nous n'avons pas la moindre envie de faire la chasse aux fautes d'impression; nous ferons pourtant remarquer qu'il faut lire *Dubois-Guchan* et non *Dubois-Gauchan* (p. 10 et 19), et qu'il y a évidemment une lacune après les mots *virum elegantis judicii* (p. 19).

ACTES OFFICIELS.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Grades académiques. — Répartition des matières.

Le récipiendaire qui se présente à l'examen soit devant une faculté, soit devant le jury central, n'est plus interrogé sur les matières qui, en vertu de l'application de l'article 18 de la loi du 20 mai 1876, ont déjà fait pour lui l'objet d'un examen antérieur.

Il doit, au contraire, être interrogé sur les matières qui, d'après les articles 5 à 17 de la loi du 20 mai 1876, sont comprises dans le programme des examens déjà subis par lui, mais sur lesquelles il n'a cependant pas été interrogé par suite d'application de l'article 18 de la même loi.

(*Arrêté royal du 26 juillet 1879*).

Grades académiques. — Session extraordinaire. — Admissibilité.

La session de novembre du jury central pour la collation des grades académiques est réservée aux ajournés de la session ordinaire du mois d'août, spécialement autorisés à se représenter en novembre (conformément à l'arrêté du 4 mars 1879) et, de plus, aux refusés de la session extraordinaire précédente.

(*Arrêté ministériel du 30 juillet 1879*).

Loi relative à l'éméritat pour les professeurs de l'enseignement supérieur.

Art. 1er. Sont mis à la retraite, lorsqu'une infirmité grave et permanente ne leur permet plus de remplir convenablement leurs fonctions ou lorsqu'ils ont accompli leur soixante et dixième année :

1° Les professeurs et autres membres du personnel enseignant aux universités de l'État ou aux écoles spéciales qui y sont annexées, aux écoles normales des humanités et des sciences, à l'école de médecine vétérinaire et à l'institut agricole de l'État, ainsi que les professeurs civils et autres membres du personnel civil enseignant à l'école militaire et à l'école de guerre ;

2° Les administrateurs-inspecteurs des universités de l'État, les directeurs et inspecteurs des études dans les écoles spéciales annexées à ces universités, les directeurs des écoles normales des humanités et des sciences, le directeur de l'école de médecine vétérinaire et celui de l'institut agricole de l'État.

Ces fonctionnaires pourront toutefois, lorsqu'ils auront accompli leur soixante et dixième année', être autorisés par le gouvernement à continuer leurs cours ou certains d'entre eux. Ces autorisations seront toujours révocables.

Art. 2. Ils peuvent réclamer l'éméritat :

1° Lorsqu'ils ont trente années de services académiques, quel que soit leur âge ;

2° Lorsqu'ils ont atteint l'âge de soixante et dix ans et qu'ils comptent au moins dix années de services académiques ;

3° Lorsqu'ils sont mis à la retraite, pour cause d'infirmité grave et permanente, après vingt années de services académiques.

La pension de l'éméritat est égale au taux moyen du traitement et supplément de traitement pendant les cinq dernières années.

Art. 3 Les professeurs et autres personnes mentionnées à l'article 1er ci-dessus, reconnus hors d'état de continuer leurs fonctions par suite d'infirmités, mais n'ayant pas l'âge voulu ou le nombre d'années de service requis pour obtenir l'éméritat, peuvent être admis à la pension, quel que soit leur âge, après cinq années de services.

Leur pension, de même que la pension des professeurs et autres personnes susmentionnées qui, ayant soixante et dix ans accomplis, n'ont pas droit à l'éméritat, est liquidée à raison de 1/6 du taux moyen de leur traitement et supplément de traitement pendant les cinq dernières années. Chaque année de service académique au delà de cinq est comptée à raison de 1/33 de ce traitement en sus.

Toutefois, les années de services admissibles d'après les lois des 21 juillet 1844 et 26 avril 1865, mais étrangères à l'enseignement académique, sont comptées d'après les bases fixées par les lois actuellement en vigueur.

Art. 4. Aucune pension ne peut être supérieure au traitement moyen qui a servi de base à la liquidation.

Art. 5. La disposition de l'article 61 de la loi du 21 juillet 1844 est maintenue.

Art. 6. Toute disposition contraire à la présente loi est abrogée.

Art. 7. La présente loi aura effet rétroactif au 1er juillet 1878.

(*Loi du 30 juillet 1879*).

Universités de l'État. — Session extraordinaire. — Admissibilité.

Le premier paragraphe de l'article 7 est remplacé par la disposition suivante : Les facultés sont autorisées à tenir, dans le courant d'*octobre,* une session extraordinaire pour les élèves qui, après inscription, auraient été ajournés à la session précédente ou se seraient trouvés dans l'impossibilité justifiée de subir l'examen et qui auraient été admis par les facultés à se représenter vers l'époque de la rentrée.

(*Arrêté royal du 14 août 1879*).

Programme des examens à subir devant les facultés de médecine et de droit de l'Université de Liége.

Les modifications suivantes sont apportées au programme des examens à subir devant les facultés de l'université de Liége, tel qu'il a été déterminé par les arrêtés ministériels du 14 octobre 1876 et du 17 mars 1877 :

A. En ce qui concerne l'examen de candidature en médecine :

Les éléments d'anatomie comparée sont transférés de la première à la seconde épreuve de l'examen.

B. En ce qui concerne l'examen de canditature en notariat :

La première épreuve portera alternativement, d'année en année, *sur les lois organiques du notariat* et *sur les lois fiscales qui s'y rattachent*.

La deuxième épreuve portera sur celle de ces deux matières qui n'aura pas fait l'objet de la première épreuve.

L'article 7 du règlement ainsi conçu :

« *Toute faculté peut, par un règlement publié au moins un an à l'avance, imposer l'examen écrit pour une ou plusieurs matières*, » est remplacé par la disposition suivante :

« *Il est toujours loisible à une faculté d'exiger et aux élèves de demander un examen écrit sur une ou plusieurs matières.* »

(*Arrêté ministériel du 25 août 1879*).

Concours universitaires.

M. Mac-Leod (Jules), d'Ostende, élève de l'université de Gand, préparateur d'histologie à la même université, reçu docteur en sciences naturelles le 17 juillet 1878, ayant obtenu dans les trois épreuves réunies du concours 75 points sur 100, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé *premier en sciences zoologiques*.

Le jury a exprimé le vœu que le mémoire rédigé à domicile par M. Mac-Leod soit imprimé aux frais du gouvernement et qu'une bourse de voyage soit accordée au lauréat (loi du 20 mai 1876, art. 44 § 4).

Ordre de Léopold.

Par arrêtés royaux du 4 et du 6 octobre, sont promus :

Au grade de Commandeur, M. Laurent (Fr.), professeur à l'université de Gand ;

Au grade d'Officier, M. Wagener (A.), administrateur-inspecteur de l'université de Gand, et M. Delaveleye (E.), professeur à l'université de Liége.

Sont nommés Chevaliers :

MM. Delboeuf (J.) et Catalan (E.), professeurs à l'université de Liége ;

MM. Verstraeten (T.) et Swarts (T.), professeurs à l'université de Gand.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Athénées royaux et écoles moyennes de l'État. — Création de places de professeurs intérimaires.

Art. 1er Un ou plusieurs professeurs et régents, porteurs du diplôme

légal requis par l'article 10 de la loi du 1er juin 1850, pourront être désignés chaque année pour faire l'intérim respectivement dans un athénée royal ou dans une école moyenne de l'État, lorsque les besoins du service l'exigeront.

Art. 2. Ces professeurs et régents intérimaires seront nommés par le Ministre de l'instruction publique, qui déterminera leurs attributions ainsi que le montant et le mode de liquidation de leur rémunération.

(*Arrêté royal du 6 août 1879*).

Augmentation des traitements des surveillants des athénées royaux.

Par modification aux articles 7 et 8 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875, les traitements des surveillants dans les athénées royaux sont fixés conformément au tableau ci-après :

SURVEILLANTS.	Athénée de 1re catégorie.		Athénée de 2e catégorie.	
	Minimum.	Maximum.	Minimum.	Maximum.
—	—	—	—	—
De 2e classe . . .	2,200	2,400	2,000	2,200
De 1re classe . . .	2,600	2,800	2,400	2,600

Les surveillants obtiennent le maximum de la seconde classe après avoir joui pendant trois années du traitement minimum.

Ils peuvent passer dans la première classe après avoir joui pendant six ans du maximum de la seconde classe, et obtenir le maximum de la première classe après avoir joui pendant six ans du minimum de cette classe.

(*Arrêté Royal du 8 septembre 1879*).

Règlement de la position des maîtres de dessin des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État qui sont porteurs du diplôme de capacité institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1878.

Les maîtres de dessin porteurs du diplôme de capacité institué par l'article 1er de l'arrêté du 10 juillet 1878 prendront le titre de professeurs de dessin et leur traitement sera fixé de la manière suivante :

	Minimum.	Maximum.
	—	—
1° Dans les athénées royaux de 1re catégorie . . fr.	1,500	1,800
2° — — 2e — . . .	1,200	1,500
3° Dans les écoles moyennes de l'État de 1re catégorie.	900	1,100
4° — — 2e —	800	900

Tout titulaire diplômé débute par le minimum du traitement.

Nul n'obtient le taux maximum qu'après avoir joui pendant trois ans du taux minimum.

Le traitement maximum pourra être augmenté d'uu tiers lorsque le titulaire en aura joui pendant dix années consécutives et qu'il aura d'ailleurs fait preuve de mérite et de dévouement.

Lorsqu'un professeur de dessin occupe en même temps d'autres fonc-

tions rémunérées dans l'établissement auquel il est attaché ou dans un autre établissement d'instruction moyenne de l'État, les traitements indiqués ci-dessus seront réduits, savoir : de la moitié pour les professeurs d'athénées, du quart pour les professeurs d'écoles moyennes.

Dans les athénées et écoles moyennes où l'enseignement du dessin est donné en partage par plusieurs professeurs, le traitement afférent aux fonctions sera réparti également entre eux.

Dispositions transitoires.

Toute augmentation de traitement qui, par la première application du présent arrêté, n'atteindra pas, pour le professeur d'athénée, 300 francs, et, pour le professeur d'école moyenne, 200 francs, sera respectivement portée à ladite somme, à valoir sur les augmentations ultérieures.

Les dispositions du présent arrêté en ce qui concerne le titre et le traitement des professeurs porteurs du diplôme de capacité sont applicables aux maîtres munis du certificat d'aptitude délivré à la suite des cours temporaires, conformément aux articles 5 de l'arrêté royal du 10 juillet 1878 et 6 de l'arrêté ministériel du 12 mars 1879.

Les traitements des maîtres de dessin non porteurs du diplôme ou du certificat d'aptitude mentionné ci-dessus continueront d'être fixés d'après les dispositions actuellement en vigueur.

(*Arrêté royal du 25 juillet 1879*).

NOMINATIONS.

Sont nommés :

A l'athénée royal de Gand. — Préfet des études, M. Schreurs, André-Jean-Jacques, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur chargé du cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle à l'athénée royal de Liége;

Professeur chargé du cours de mathématiques à la section des humanités, M. Bergmans, C., actuellement professeur chargé du même cours à la section professionnelle ;

Professeur chargé du cours de mathématiques à la section professionnelle, M. Schoentjes, Henri, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, docteur en sciences physiques et mathématiques, actuellement répétiteur à l'université de Gand.

A l'athénée royal de Liége. — Professeur chargé de la rhétorique française, M. Deschamps, Arsène, docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur chargé du second cours d'histoire et de géographie;

Professeur chargé du cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle, M. Fleury, Jacques-Joseph, actuellement professeur chargé du même enseignement à l'athénée royal de Namur

A l'athénée royal de Hasselt. — Professeur chargé de la rhétorique française, M. Grafé, Alfred, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités.

VARIA.

On lit dans le *Moniteur :*

Vendredi (26 septembre) a eu lieu à 1 heure au Palais des Académies la distribution des prix aux lauréats des concours de l'enseignement supérieur et de l'enseignement moyen sous la présidence de M. P. Van Humbeck, ministre de l'instruction publique. Au bureau siégeaient à la droite de M. le ministre, M. Rolin-Jaequemyns, ministre de l'intérieur, M. Charles Faider, procureur général près la cour de cassation, président du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, MM. Greyson, directeur général, Dumont, inspecteur général, Branquart, préfet des études à l'Athénée de Bruxelles chargé de prononcer le discours d'usage; à sa gauche, M. Sainctelette, ministre des travaux publics, MM. Sauveur, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, Germain, directeur général de l'enseignement primaire, M. Van Camp, directeur de l'enseignement supérieur, M. Henri Giron, chef de division au ministère de l'instruction publique.

Derrière le bureau siégeaient M. Braun, inspecteur des écoles normales primaires; les professeurs de l'enseignement moyen.

MM. Soupart, recteur de l'université de Gand, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; le lieutenant général de Lannoy et Trasenster, membres du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen avaient pris place dans la première loge de gauche.

M. le ministre de l'instruction publique a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

« L'attention se porte de plus en plus vers les améliorations désirables dans l'enseignement public. Une loi récente a placé l'instruction primaire sous la direction exclusive de l'autorité civile, en donnant toutefois aux clergés de toutes les religions les plus grandes facilités pour remplir leur mission jusque dans le local de l'école, en permettant même de leur assurer dans ce but le concours, soit du personnel enseignant, soit d'autres personnes en possession de la confiance des familles.

« Ceux que cette réforme dépossède de privilèges peu en harmonie avec nos principes constitutionnels l'ont accueillie avec colère. Leur bruyante opposition n'hésite pas à fausser le sens et quelquefois le texte même de la loi nouvelle, ainsi que des arrêtés rendus et des instructions données en vue de son exécution. Elle fait, en outre, appel à des principes dont la conséquence inévitable serait l'humiliante nécessité pour l'État de n'enseigner que sous le contrôle d'une Église spéciale. Non seulement l'Etat serait obligé de renoncer à sa propre indépendance, mais il devrait recon-

naître à un culte des pouvoirs qu'il refuserait aux autres, tandis que tous ont droit aux mêmes prérogatives comme à la même protection. (Longs applaudissements.)

« Les débats soulevés à ce sujet et qu'on s'attache à prolonger ont été déjà et seront encore féconds en leçons utiles. Nous en attendons l'issue avec confiance : les faits, qui s'accomplissent autour de nous et que nous suivons sans irritation et sans faiblesse, sans dédain affecté, mais aussi sans effroi puéril, nous apprennent que le bon sens populaire saura discerner la vérité. (Vifs applaudissements.) Je ne veux pas examiner ici des détails; je me reprocherais de faire de cette solennité scolaire une occasion de harangue politique. S'il était impossible de ne point rappeler l'évènement le plus important de cette année en matière d'enseignement, il convient de se souvenir qu'il est étranger aux deux degrés de l'instruction publique auxquels cette cérémonie est particulièrement consacrée. Ceux-ci d'ailleurs n'ont pas cessé de faire l'objet de l'active sollicitude du gouvernement; je tiens à le démontrer en mentionnant quelques mesures récentes.

« Le vœu de voir se développer en Belgique l'étude des langues étrangères a été souvent exprimé depuis dix ans. Des cours d'allemand et d'anglais viennent d'être établis près des sections normales d'enseignement moyen de Bruges et de Nivelles afin de préparer les élèves aux examens spéciaux sur ces langues.

« La connaissance approfondie du flamand est un moyen pour les jeunes Belges de s'initier facilement à la connaissance des autres idiomes germaniques. Dans les établissements où, comme à l'athénée de Bruxelles, des élèves d'origine flamande se rencontrent avec des enfants d'autres localités, les premiers sont souvent entravés dans l'étude de leur langue maternelle et privés par suite des facilités qu'elle peut leur fournir pour l'étude des langues étrangères. Des cours distincts de flamand ont été institués pour les deux catégories d'élèves.

« Depuis longtemps, l'administration avait songé à rendre plus sérieux l'enseignement du dessin dans les établissements primaires et moyens et à les faire concourir ainsi à la propagation du goût et de l'intelligence des arts. Mon prédécesseur avait obtenu au budget de 1878 un premier crédit dans ce but. J'ai eu l'honneur d'être appelé à proposer au Roi, qui a bien voulu les approuver, les mesures destinées à réaliser ces vues.

« L'enseignement de la gymnastique, si important pour l'avenir physique de nos populations, est obligatoire; mais il est loin cependant d'être organisé partout d'une façon complète et sérieuse. Deux instructions ministérielles de cette année insistent auprès des bureaux administratifs sur la nécessité d'améliorer les locaux et les appareils. Pour mieux assurer l'exécution de ces prescriptions, il a été créé une inspection spéciale et temporaire de l'enseignement de la gymnastique dans les établissements moyens.

« Des projets de modifications importantes dans l'enseignement des humanités ont surgi depuis peu. Le gouvernement les a soumis à une

commission spéciale, où toutes les propositions sérieuses ont leurs représentants; de ses débats sortira un avant-projet sur lequel le conseil de perfectionnement sera à son tour invité à délibérer. En faisant ainsi appel aux défenseurs les plus considérés des différents systèmes, l'administration a témoigné le désir de s'éclairer d'une manière complète et de n'écarter aucun conseil utile.

« La nécessité d'augenter le nombre des établissements d'enseignement moyen de l'État a été souvent démontrée. Mais cet accroissement suppose une révision de la loi de 1850. Il en est ainsi également de la création, qui devient indispensable, d'un enseignement moyen des filles organisé aux frais de l'État. Les programmes, les méthodes, les locaux, le matériel classique ont aussi besoin d'améliorations qui ne peuvent être complètement réalisées sans modifier la législation.

« L'examen de mesures de cette importance n'était plus possible dans la session dernière. Le gouvernement a dû se borner provisoirement à corriger quelques détails de l'organisation actuelle et à prendre des mesures préparatoires qui faciliteront de nouveaux progrès. En ce qui concerne l'enseignement moyen des filles, il s'est fait donner par la loi du budget la possibilité de favoriser les écoles de ce degré érigées par les communes; il a aussi engagé les provinces à suivre l'exemple du Brabant en votant un crédit pour cet important service; il a enfin organisé un enseignement normal pour la formation de régentes.

« Un sujet commun à l'enseignement moyen et à l'enseignement supérieur me fournit une transition naturelle du premier au second : je veux parler des études géographiques, dont l'insuffisance a été souvent dénoncée. Nous avons décidé l'institution de musées de produits belges et étrangers auprès des sections commerciales de nos athénées royaux. Nous doterons d'un cours de géographie industrielle et commerciale les écoles spéciales annexées à nos universités.

« Ces deux mesures, d'après nous, auront pour résultat de faire entrer dans l'enseignement public l'examen des conditions économiques et techniques des divers pays de production, de leurs relations actuelles entre eux et avec la Belgique, des rapports nouveaux que pourrait établir l'activité intelligente de nos industriels, de la direction la plus rationnelle à imprimer à nos transports maritimes.

« Ces cours, en un mot, n'exposeront pas seulement les découvertes de la science, mais en feront une féconde application au développement de la richesse nationale.

« La loi, qui rend l'éméritat au corps enseignant des écoles supérieures ne peut être oublié ici. C'est l'enseignement supérieur qui assure principalement le développement intellectuel de la nation.

« C'est vers lui qu'il faut attirer les esprits d'élite. Sans doute, ils seront avant tout séduits par l'honneur qu'emportent avec eux les triomphes scientifiques; mais les nécessités implacables de la vie ne permettent pas de faire abstraction des avantages matériels. Le gouvernement qui a précédé le nôtre l'avait compris, avait voulu en tenir compte et avait

à cette occasion trouvé des encouragements dans l'opposition. Celle-ci, arrivée au pouvoir, se devait à elle-même de réaliser le bienfait qu'elle avait conseillé.

« Je ne vous parlerai plus que d'une disposition importante en faveur des hautes études.

« L'augmentation de la population et de la richesse du pays a entraîné un accroissement inattendu de la population universitaire. L'extension des matières et le progrès des sciences d'observation exigent des instruments plus nombreux et ainsi des locaux plus vastes. Ces deux causes ont rendu insuffisants les bâtiments anciens de nos universités. Depuis longtemps, des réclamations se font entendre; elles sont fondées, et, afin d'y faire droit, le gouvernement a sollicité et obtenu un crédit de 4,500,000 francs pour la transformation des locaux académiques.

« Messieurs, cette revue rapide et incomplète nous permet d'affirmer que le département de l'instruction publique n'a pas oublié cette année les intérêts de l'enseignement moyen et de l'enseignement supérieur, malgré la part plus considérable que l'enseignement primaire a nécessairement prise dans nos préoccupations. Le gouvernement est fermement convaincu que la prospérité des hautes études et des études intermédiaires, qui y conduisent, peut seule assurer au pays une culture intellectuelle véritablement digne de lui. Tout ce qui touche à ce sujet se rattache donc à la fois à l'honneur et aux plus chers intérêts de la patrie. Des améliorations plus importantes que celles dont vous avez entendu l'énumération seront successivement proposées; elles nécessiteront le concours de la législature : nous avons la confiance que ce concours ne nous fera pas défaut et qu'en nous l'accordant les représentants de la nation ne feront que se conformer aux volontés de celle-ci. »

M. Branquart, préfet des études de l'athénée de Bruxelles, a prononcé le discours d'usage. Nous en extrayons ce qui se rapporte aux travaux de la commission spéciale dont M. le Ministre de l'instruction publique a parlé :

« L'année dernière, à pareil jour, un éminent professeur de l'université de Gand faisait, dans cette enceinte, l'exposé des matières dont il convient, selon lui, de composer le programme de l'enseignement moyen. J'adhère complètement à son plan d'études [1] et je crois, avec lui, qu'il est possible de faire face aux exigences du présent sans renoncer à ce qu'il y a de sain dans les traditions du passé.

« Aussi j'appelle de tous mes vœux le jour où les familles seront convaincues qu'il faut élargir le cadre de l'instruction.

« Mais cette conviction, l'expérience seule peut la faire naître. Or, l'expérience exige du temps, et c'est précisément ce qu'on nous refuse.

---

[1] Nous devons faire remarquer que le plan d'études du professeur de l'université de Gand diffère entièrement du système exposé plus loin et adopté par la commission. A. W.

« Il faut donc chercher le moyen d'abréger les épreuves sans que la précipitation toutefois dégénère en témérité, sans secousse, sans bouleversement.

« Un des nombreux systèmes qui ont été débattus dans le sein de la commission nommée par le gouvernement, me paraît de nature à concilier toutes les exigences. Voici comment il est conçu :

« La durée des études moyennes complètes serait portée à huit années, dont sept seraient obligatoires, et une, facultative. Les matières du programme seraient réparties de telle manière qu'au bout de sept ans les élèves possédassent la somme des connaissances indispensables à quiconque entre dans la vie commune, et suffisantes pour aborder certaines facultés de l'université.

« La huitième année, sorte de rhétorique supérieure ou de classe de perfectionnement, fournirait un complément de savoir aux jeunes gens qui désireraient aborder les hautes études avec une préparation littéraire plus complète. Elle servirait de couronnement à l'instruction de ceux qui ne se destinent ni aux écoles spéciales ni à l'université.

« Peu d'années suffiraient, j'en suis convaincu, pour faire apprécier les avantages de cette classe. Dès son institution, elle serait spontanément fréquentée par les élèves d'élite, par ceux qui, heureux de leurs premières conquêtes dans le domaine littéraire, voudraient en poursuivre de nouvelles et de plus riches, par ceux-là surtout qui comprennent toute l'importance de la littérature, non-seulement pour les futurs orateurs ou les futurs écrivains, mais pour tous ceux que les incidents habituels de la vie mettent dans la nécessité de défendre, par la plume ou par la parole, soit leur intérêt personnel, soit l'intérêt de leur famille, ou l'intérêt général. »

On lit dans la *Meuse* :

« On nous assure que le M. le ministre de l'instruction publique a l'intention de réviser les traitements du personnel de l'enseignement moyen des deux degrés.

Il y a, en effet, une grande disproportion entre ces traitements et ceux des membres de l'enseignement primaire.

On en jugera par les chiffres suivants :

Un inspecteur principal de l'enseignement primaire peut arriver à un traitement fixe de 9,000 fr. L'inspecteur général de l'enseignement moyen ne peut obtenir, après seize années de fonctions, qu'un traitement maximum de 8,000 fr.

Un inspecteur cantonal de l'enseignement primaire arrive à un traitement fixe de 5,000 fr. Un préfet des études n'obtient qu'un maximum de 4,400 ou de 4,200 fr., suivant qu'il dirige un Athénée royal de la 1re ou de la 2e catégorie.

Dans certaines communes peu importantes, les instituteurs jouissent d'émoluments s'élevant à plus de 3,000 fr.; à Chênée, par exemple, l'Administration communale demandait récemment, par la voie des journaux, un instituteur aux appointements de 3,100 francs.

Les professeurs de l'enseignement moyen du degré supérieur débutent avec un traitement de 2,500 fr. dans les Athénées de 1re catégorie et de 2,300 fr. dans ceux de la seconde.

Dans les écoles moyennes, les régents n'ont que 1,900 francs à leur début et les instituteurs 1,500 fr.

Il y a là une anomalie qu'il est de la plus haute importance de faire disparaître, si l'on ne veut pas rendre plus difficile, sinon impossible, le recrutement du personnel des Athénées royaux et des écoles moyennes de l'État.

Pour entrer dans l'enseignement primaire et pour y arriver à la position la plus élevée, le diplôme d'instituteur suffit et ce diplôme ne demande que trois années d'études spéciales.

Pour être nommé à une chaire dans un Athénée, il faut être porteur du diplôme de professeur-agrégé ou de docteur en philosophie ou en sciences, diplôme qui ne s'obtient qu'après six années d'humanités et quatre années d'études universitaires, soit dix années. [1] »

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 5 juillet : **De Valroger,** Les Celtes, la Gaule celtique, étude critique, par H. d'Arbois de Jubainville. — **V. Duruy,** Mémoires sur les « tribuni militum a populo » et sur la formation historique des deux classes de citoyens romains désignés sous le nom d'honestiores et d'humiliores, Paul Guiraud. — Du 12 : **Grasberger,** Étude sur les sobriquets grecs, par Albert Martin. — Sur les éléments d'après Hippocrate, par **Galion,** p. p. Helmreich. — **Hirschfeld,** Lyon au temps des Romains, par J. V. — Du 19 : **Fustel de Coulanges,** Recherches sur le tirage au sort appliqué à la nomination des archontes athéniens, par Ch. G. — **Wuerz,** De la rétribution de l'assemblée chez les Athéniens, par G. Perrot. — **Schæfer,** Les secrétaires du sénat et du peuple à Athènes, par G. Perrot. — Variétés : La Société pour l'étude des questions d'enseignement

[1] Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans les intentions qu'on prête à M. le Ministre de l'instruction publique, mais nous sommes d'avis qu'il serait temps de porter les traitements des fonctionnaires dont il s'agit à un taux qui leur permît de ne pas chercher des ressources ailleurs. *N. de la R.*

supérieur. — Du 2 Août : **Sydow**, Les manuscrits de Térence et la récension de Calliopius, par E. Chatelain. — Du 9 : **Busolt**, Les Lacédémoniens et leurs alliés, par R. Lallier. — **Lupi**, Les anciennes inscriptions de la cathédrale de Pise, par Robert Mowat. — Du 16 : **Bargès**, Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtoligurie, par C. E. R. — **Haug**, Essais sur la langue sacrée, la littérature et la religion des Parsis, p. p. **West**, par James Darmesteter. — Du 23 : **Bargès**, Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtoligurie (second article), par C. Clermont-Ganneau. — **Fustel de Coulanges**, La Cité antique, par Paul Guiraud. — **Hoeck**, Sur le discours de Démosthène contre Panténæte, par Mm. Baudat. — Du 30 : L'Aogemadaéca, p. p. **Geiger**, par James Darmesteter. — **Comparetti**, Fragments d'un traité de morale d'Epicure. — La poétique d'Aristote, p. p. **Christ**, par Charles Thurot. — La Morale à Nicomaque, p. p. **Ramsauer** ; **Susemihl**, Dissertations sur la Morale à Nicomaque — La Germanie de Tacite, p. p. **Holder** et **Schweizer-Sidler**, par J. Gantrelle, — Du 6 Septembre : **Baudissin**, Études sur l'histoire de la religion Sémitique, 2e cahier, par Ch. Clermont-Ganneau. — **Schmidt**, le siècle de Périclès, IIe vol. par R. Lallier. **Allard**, L'art païen sous les empereurs chrétiens, par C. Bayet. — Du 13 : **Delattre**, Les inscriptions historiques de Ninive et de Babylone, par Stanislas Guyard. — **Theichmüller**, Chronologie des dialogues de Platon, Th. H. Martin. — Du 20 : Histoire universelle de Oncken, 1re livraison, G. Maspero. — **Van den Berg**, Petite histoire ancienne des peuples de l'Orient, par G. Maspero. — **Foerster**, De la confiance que mérite Végèce. **Napp**, Les guerres de Marc-Aurèle, par P. G. — **Paley**, A-t on regardé à bon droit les poèmes homériques comme plus anciens que les poèmes cycliques? par G. Perrot. — Du 27 : **Brédif**, L'éloquence politique en Grèce, Démosthène, par Ch G. — Variétés : Communication de M. d'Arbois de Jubainville sur un passage de la Germanie de Tacite .

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universität Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1879.

12 Juli. Emile Legrand, grammaire grecque moderne suivie du panorama de la Grèce d'Alexandre Soutsos, publié d'après l'édition originale. Paris, Maisonneuve et comp. 1878. Prix : 8 fr. (von Deffner : très défavoble). — Vergil's Gedichte, erklärt von Th. Ladewig. B. II. Aeneide 1-6. Achte Auflage, von Carl Schaper. Berlin, Weidmannsche Buchh. 1877. Prix : M. 1,80 (von E. Glaser : favorable). — *19 Juli.* C. de Harlez, manuel de la langue de l'Avesta. Louvain, Peeters 1879. Prix : 10 fr. (von Chr. Bartholomæ : toutes les fautes qu'on pouvait excuser il y a quinze ans dans Spiegel et dans Justi sont reproduites par M. de Harlez, et augmentées de beaucoup d'autres qui lui sont personnelles. L'ouvrage est au dessous de toute critique). [1] — Servii grammatici qui feruntur in Vergilii Aeneidos

[1] Dans une brochure in-8° de 14 pages, publiée à Louvain (Ch. Peeters), M. de Harlez vient de répondre en détail à cette attaque violente.

libros I-III commentarii. Lipsiae, Teubner 1878. Prix: M. 14 (von E. Glaser: matériaux très-riches pour la critique). — *26 Juli*. M. Beulé, die römischen Kaiser aus dem Hause des Augustus und dem Flavischen Geschlecht. Deutsch bearbeitet von Ed. Döhler. Bändchen II: Tiberius und das Erbe des Augustus. Bändchen III: das Blut des Germanicus. Halle. 1873-1874. Prix: 3 mark. (von Höfner): M. Beulé considère Tibère du point de vue psychologique plutôt que du point de vue historique, tandis que les historiens Sievers et Stahr, qui doivent être nommés en première ligne, se mettent au point de vue historico-critique. Pour M. Beulé, l'explication des actions de Tibère est dans la peur dont il était l'esclave. M. Höfner signale des contradictions et l'impossibilité de comprendre Tibère si on l'envisage au seul point de vue psychologique. Le critique ne dit que quelques mots de Caligula, de Claude et de Néron, pour marquer qu'il est en désaccord avec l'auteur français, dont il loue du reste les portraits intéressants et spirituels). — J. Woltjer, Lucretii philosophia cum fontibus comparata. Specimen literarium quo inquiritur quatenus Epicuri philosophiam tradiderit Lucretius. Groningae, apud Noordhoff 1877. Prix: fl. 3 (von Hugo Purmann: bon travail, quoiqu'il y ait quelques erreurs de détail). — *30 August*. H. Jordan, Kritische Beiträge zur Geschichte der lateinischen Sprache. Berlin, Weidmann, 1879. Prix: M. 7 (von Lübbert: très utile). — Johannes Oberdick, Studien zur lateinischen Orthographie. Münster, Coppenrath, 1879 (von H. Anton: l'auteur cherche à démontrer que l'orthographe du latin adoptée depuis longtemps dans les écoles est généralement la meilleure et peut être défendue par de bonnes raisons contre les innovations). — *13 September*. Zehn Bücher frankischer Geschichte vom Bischof *Gregorius von Tours*, übersetzt von W. von Giesebrecht. Zweite Auflage. Band 1-2. Leipzig, Duncker. 1878. Prix: M. 7,20 (von Löschhorn: Cette seconde édition est tenue au courant des résultats des recherches nouvelles faites depuis 1851; bonnes notes; registre fait avec soin). — L'Athenaeum belge. Journal universel de la littérature, des sciences et des arts, paraissant le 1r et le 15 de chaque mois. Belgien: fr. 8; Ausland: fr. 10 jährlich (von M. Philippson, à Bruxelles): appréciation favorable). — Fabularum Babrianarum paraphrasis Bodleiana. Edidit Knoel. Vindobonae sumptibus Hoelderi 1877. Prix: M. 2. — Knoell, Neue Fabeln des Babrius. Wien, Gerold's Sohn. 1878 (von Eberhard: favorable; quelques critiques. — Léon Vanderkindere, le siècle des Artevelde. Étude sur la civilisation morale et politique de la Flandre et du Brabant. Bruxelles, Lebègue 1879. (von Martin Philippson à Bruxelles): compte rendu très élogieux; seulement l'auteur a pour les institutions du moyen-âge une certaine préférence, qui se trouve condamnée par les résultats ultérieurs de ses recherches; certaines parties sont aussi un peu embrouillées et trop peu claires.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthums-Wissenschaft, herausg. von Conrad Bursian. Berlin, Calvary.

Sechster Jahrgang 1878. *Sechstes und Siebentes Heft*. Erste Abtheilung.

Bericht über die die griechischen Tragiker betreffende Litteratur des Jahres 1878. Von Prof. Nicolaus Wecklein in Bamberg (Schluss). — Bericht über die Homer betreffenden Schriften des Jahres 1878. Von Prof. Dr. Ed. Kammer in Königsberg in Pr. — Jahresbericht über die griechischen Bukoliker. Von Dr. Th. Fritzsche in Güstrow (Schluss folgt). — Zweite Abtheilung. Jahresbericht über die römischen Epiker für 1878. Von Prof. Dr. Emil Baehrens in Groningen. — Jahresbericht über Lucilius. Von Prof. Dr. Emil Baehrens in Groningen. — Jahresbericht über die Literatur der römischen Satiriker (ausser Lucilius und Horatius) im Jahre 1878, Von Prof. Dr. L. Friedländer in Königsberg i. Pr. (Schluss folgt). — Dritte Abtheilung. Jahresbericht über die in den Jahren 1874-1877 erschienenen die griechische Grammatik betreffenden Arbeiten. Von Prof. Dr. Bernh. Gerth in Dresden. (Schluss). — Jahresbericht über die griechischen Alterthümer für die Jahre 1874-1877. Von Prof. Dr. Justus Hermann Lipsius in Leipzig. (Fortsetzung folgt).

Achtes Heft. Dritte Abtheilung. Jahresbericht über griechischen Alterthümer für die Jahre 1874-1877. Von Prof. Dr. Justus Hermann Lipsius in Leipzig (Schluss folgt). — Bericht über die die römischen Privat- und Sacral-Alterthümer betreffende Litteratur der Jahre 1877 und 1878. Von Prof. Dr. M. Voigt in Leipzig. — Jahresbericht über die neuesten Erscheinungen auf dem Gebiete der römischen Topographie. Von Prof. Dr. H. Jordan in Königsberg in Pr. (Forts. folgt).

Neuntes Heft. Erste Abtheilung. Jahresbericht über die griechischen Bukoliker. Von Dr. Th. Fritzsche in Güstrow (Schluss). — Bericht über die griechischen Grammatiker. Von Prof. Dr. P. Egenolff in Mannheim (Schluss folgt). — Dritte Abtheilung. Jahresbericht über die neuesten Erscheinungen auf dem Gebiete der römischen Topographie. Von Prof. Dr. H. Jordan in Königsberg in Pr. (Schluss). — Jahresbericht über römische Geschichte und Chronologie für 1876 (October-December) bis 1878. Von Prof. Dr. Hermann Schiller in Giessen (Schluss folgt).

Société belge de Géographie. Bulletin. Troisième année 1879. N° 3.

Sommaire : I. D'Hane-Steenhuyse et Du Fief. Rapport sur le Congrès international d'études du canal interocéanique. — II. Association internationale africaine. Rapports sur les marches de la première expédition. — III. E. Adan. La géographie à l'Exposition universelle de 1878. Sections étrangères (4me article). — IV. Causerie scientifique. — V. Chronique géographique. Belgique : Projet de canal de Liége à l'Escaut. — Russie : Société impériale russe de géographie. — Suisse : Commission permanente de l'Association géodésique internationale. — Afrique : Expédition internationale. Expédition du major Serpa Pinto. — Amérique : Chemin de fer transandin. — VI. Merzbach et Falk. Bibliographie. — Dr Janssens. Bulletin trimestriel de statistique démographique et de géographie médicale. — Cartes : Carte de l'isthme américain. — Carte des marches de l'expédition internationale. — *Compte-rendu des actes de la Société.* — Membres admis. — Liste des ouvrages reçus.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 22. 5e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

Séance du samedi 1 novembre 1879, tenue au Conservatoire royal de Bruxelles.

La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Gantrelle, vice-président.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, M. Wagener, secrétaire-général, donne lecture d'une lettre, par laquelle M. Faider exprime le regret qu'il a de devoir, pour motifs de santé, renoncer à la présidence de la Société, dont il continuera cependant à faire partie comme membre.

M. Discailles dit qu'il suppose que le bureau a fait de pressantes démarches auprès de M. Faider, pour obtenir qu'il revienne sur sa décision, et qu'il ne fait la présente communication qu'après avoir échoué dans ces démarches. Il propose de nommer M. Faider président d'honneur de la Société.

M. Wagener répond que le bureau comptait en effet faire de vives instances auprès de M. Faider, mais qu'en présence des raisons données par celui-ci, il a compris que sa résolution était irrévocable. Le bureau pense également que la Société a un devoir de reconnaissance à remplir à l'égard de l'homme éminent qui l'a présidée depuis sa fondation. C'est à son dévouement que la Société doit en grande partie d'être dans une situation prospère. Le bureau croit donc devoir proposer à l'assemblée de voter la remise d'une médaille d'honneur à

M. Faider, et de permettre au bureau de se mettre en rapport avec lui, pour le prier d'accepter la présidence d'honneur.

M. Discailles se déclare heureux de la décision prise par le bureau, et rappelle les services considérables rendus par M. Faider à l'enseignement et aux lettres.

La proposition de M. Wagener et les paroles de M. Discailles sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée.

M. Gantrelle pense que l'on n'est pas préparé pour le moment à nommer un successeur à M. Faider. Il demande que le bureau soit autorisé à faire certaines démarches, pour consulter les personnes sur lesquelles pourraient se porter les suffrages de la Société.

Après un échange d'observations entre MM. Delbœuf, Gantrelle et Discailles, et des explications fournies par M. le Secrétaire-général, cette autorisation est accordée, et la nomination du nouveau président fixée à la séance prochaine.

M. le Secrétaire-général fait connaître que deux nouveaux membres sont présentés; ce sont : MM. Malet, professeur à l'Athénée royal de Hasselt, et Bocksruth, surveillant à l'Athénée royal de Bruxelles, tous deux professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur. M. Delbœuf demande le vote secret, conformément au règlement. MM. Mallet et Bocksruth sont admis à l'unanimité membres effectifs de la Société.

Après quelques paroles de M. le Secrétaire-général expliquant comment il n'a pu envoyer aux membres de la Société les cartes de parcours à prix réduit sur les chemins de fer de l'État, M. Gilles, trésorier, présente le compte pour l'exercice 1877-1878. Ce compte, se soldant par un boni de fr. 505-73, est approuvé.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Discailles, tendant à faire émettre le vœu « que les cours d'histoire et de géographie soient donnés dans les athénées par des professeurs distincts. »

M. Discailles dit qu'il a déjà exposé ses arguments dans la séance précédente : il se contentera donc de les résumer. Il constate que malgré le vœu émis déjà au congrès de géographie tenu à Paris en 1875, rien n'a encore été fait. C'est sur la proposition de M. Cortambert, et après une discussion approfondie, que le principe de la séparation des deux cours fut admis à l'unanimité dans la section où la question avait été posée, et ensuite, dans l'assemblée générale. Au congrès réuni cette année à Bruxelles,

le même vœu a été repris et admis de nouveau à l'unanimité. Certes, M. Discaille ne nie pas l'utilité de l'union de la géographie et de l'histoire, qui doivent se prêter si souvent un mutuel appui, mais il trouve que l'extension que l'enseignement de la géographie a prise depuis quelque temps, rend très difficile l'enseignement de ces deux branches par le même homme. Actuellement, la tâche du professeur de géographie est immense; il en est de même pour le professeur d'histoire. L'orateur se demande si, avec le système actuel, on trouvera encore des candidats sérieux; il craint que bientôt il n'y ait plus de spécialistes pour aucune des deux sciences. Le seul moyen de parer à cet inconvénient, c'est de nommer deux professeurs distincts. Il rappelle en même temps une proposition faite par M. Dufief au congrès de Paris, et qui fut adoptée à l'unanimité. M. Dufief demandait la création d'une chaire de géographie supérieure dans les universités et l'institution d'un diplôme de docteur en sciences géographiques. M. Discailles souhaite que cette proposition soit également appuyée par la Société.

M. Fredericq partage l'avis de M. Descailles. Il fait remarquer que si la géographie *historique* s'appuie sur l'histoire, la géographie proprement dite n'a pas plus de rapport avec cette dernière science qu'avec la philologie. Il croit que la géographie proprement dite devrait être étudiée à l'école normale des sciences, la géographie et l'histoire à l'école normale des humanités.

M. Dupont ajoute que le professeur actuel d'histoire et de géographie est en même temps chargé du cours d'astronomie. Il pense donc, comme M. Fredericq, que l'astronomie et la géographie appartiennent à la faculté des sciences.

M. Dufief est également partisan de la séparation des deux cours. Comme ses collègues, il a fait tous ses efforts pour satisfaire à la double tâche qui lui est imposée, mais il a constaté par expérience que chacun doit sacrifier plus ou moins une des branches. Pour lui, chargé depuis environ trente ans de l'enseignement de la géographie et de l'histoire, il vient à peine de terminer l'étude sérieuse de cette dernière science.

M. Delbœuf fait remarquer que jusqu'ici on n'a présenté que des arguments en faveur de la proposition, mais que la discussion ne pourra avancer que si les objections se font jour. Quant à lui, qui n'est pas un spécialiste, il ne peut exposer que ses doutes. Il ne pense pas que la géographie et l'histoire soient

aussi étrangères l'une à l'autre que M. Fredericq l'a soutenu. Pour pouvoir comprendre l'histoire d'un pays, il faut parfaitement connaître ce pays. D'un autre côté, quand la géographie sera enseignée par un professeur particulier, celui-ci n'attirera-t-il pas trop sur cette branche l'attention et le travail des élèves, au grand détriment de l'étude de l'histoire?

M. Fredericq ne nie pas que la géographie soit nécessaire à l'intelligence de l'histoire. Mais faut-il pour cela charger des deux cours le même professeur ? Si l'on croit utile que chacun se fasse une spécialité dans l'enseignement, il est nécessaire que les matières soient partagées autant que possible. Quant à la crainte exprimée par M. Delbœuf que le professeur de géographie n'accapare trop pour son cours le travail des élèves, le programme et la surveillance suffisent pour l'empêcher.

M. Wagener avoue qu'il partage les scrupules de M. Delbœuf. L'argument des difficultés que présenterait l'étude simultanée des deux branches, porte trop loin. A ce compte, il faudrait également charger deux professeurs distincts de l'enseignement du latin et du grec : car personne ne peut se vanter de savoir parfaitement l'une ou l'autre de ces langues. On doit voir seulement si un homme peut savoir assez d'histoire et de géographie pour enseigner convenablement ces deux branches aux élèves de nos athénées. Ce n'est pas avec ces élèves que le professeur doit entrer dans tous les détails scientifiques que demande l'étude approfondie de la géographie. Il craint que le professeur spécial ne donne trop de développements à son cours, ce qui ajouterait encore au programme des humanités déjà trop chargé maintenant.

M. Discailles ne voit pas la nécessité d'augmenter le nombre d'heures accordées à la géographie : le nombre actuel suffit. Mais il maintient qu'il est difficile d'étudier et surtout d'enseigner convenablement les deux branches en même temps. Des professeurs de géographie excellents peuvent être de médiocres professeurs d'histoire. Le professeur de géographie doit avoir des dispositions spéciales pour les sciences, tandis que l'historien doit être avant tout un littérateur. Aussi vaudrait-il mieux, à son avis, charger du cours d'histoire un professeur de littérature qu'un professeur de géographie.

M. Vanderkindere estime que l'élève ne saurait apprendre convenablement que ce qui est bien enseigné. Or, il est difficile

de bien enseigner une science que l'on n'a pas étudiée à fond. Le professeur d'histoire est en même temps chargé du cours de géographie physique. Or, ces deux sciences n'ont aucun rapport entre elles. M. Vanderkindere se rallie donc à la proposition de M. Discailles.

M. Dupont demande si l'on ne pourrait pas confier le cours de géographie physique et celui d'astronomie au professeur dédoublant de sciences naturelles qu'on sera obligé de nommer pour satisfaire aux exigences du nouveau programme.

M. Dufief trouve que l'enseignement de la géographie partagé entre plusieurs professeurs ne sera jamais satisfaisant. Une matière, pour être bien enseignée, doit être confiée à un seul homme.

M. Fredericq ajoute que ce que propose M. Dupont ne serait qu'un expédient pour le cas où l'on ne voudrait pas augmenter le nombre des professeurs; mais, dans la discussion actuelle, on ne doit pas s'arrêter à ces considérations. Répondant aux objections de M. Wagener, il dit que les élèves sortis d'une faculté des lettres n'ont jamais pu se mettre à l'étude sérieuse de la géographie. Il n'y a que l'étude des sciences qui puisse faire de bons géographes. Il ajoute que, sur les trois heures accordées actuellement à l'histoire et à la géographie, il ne demande qu'*une* heure pour cette dernière branche, mais il voudrait que, pendant cette heure, l'enseignement fût donné par un professeur capable, sachant dominer sa matière grâce à ses connaissances scientifiques.

M. Delbœuf propose comme amendement à la proposition de M. Discailles que l'on change les mots « soient donnés » en « puissent être donnés » par des professeurs distincts.

M. Discailles croit qu'il vaudrait mieux reprendre le vœu tel qu'il a déjà été formulé au congrès de Paris.

M. Dufief ne veut pas non plus se ranger à l'amendement de M. Delbœuf. « Nous sommes ici, dit-il, une société scientifique et pédagogique, qui ne doit pas s'occuper des détails de mise en pratique. »

M. Delbœuf tient à expliquer la portée de son amendement. En proposant l'introduction des mots « puissent être donnés, » il veut reconnaître l'utilité de la séparation des deux cours, mais il croit inutile de les diviser si un professeur est capable de les faire en même temps. D'un autre côté, il se demande si la sépa-

ration sera toujours possible, dans les petits collèges, par exemple. Il ne voit pas d'inconvénient à laisser le *statu quo*, partout où le professeur peut enseigner les deux branches à la fois.

M. Wagener revient sur les craintes déjà exprimées. Ce qui le préoccupe, c'est qu'on ne surcharge les élèves. On ne peut pas enseigner *tout* ce qui est utile. Il faut que l'enseignement moyen forme des jeunes gens ayant l'intelligence bien développée; mais, si chaque professeur veut communiquer à ses auditeurs toutes les connaissances qu'il aura acquises, il produira chez eux une sorte d'indigestion. Voilà pourquoi il hésite à accepter la proposition de M. Discailles.

M. Fredericq répond que ce que MM. Discaille, Dufief et lui demandent c'est, non pas que l'on augmente le programme de la géographie, mais qu'on change les méthodes. Au lieu de l'enseignement actuel qui n'est, la plupart du temps, qu'un enseignement de mots, le professeur au courant de sa science pourra l'enseigner bien mieux, par exemple, par la description exacte des pays, tels que nous les font connaître les voyages et les récits des voyageurs.

M. le président demande si M. Delbœuf maintient son amendement. M. Delbœuf répond affirmativement.

On vote d'abord sur le principe de la séparation des deux cours. Ce principe est admis par 14 voix contre 8, et 3 abstentions. L'amendement de M. Delbœuf est ensuite repoussé par 15 voix contre 7 et 3 abstentions.

La proposition de M. Discailles est déclarée adoptée.

M. le président engage M. Künziger à développer sa proposition tendant à faire émettre le vœu « que les ouvrages des grandes bibliothèques publiques puissent être envoyés à domicile à des savants habitant n'importe quelle ville de la Belgique. »

M. Wagener fait observer que d'ordinaire on tâche d'alterner les discussions et les lectures. M. Delbœuf objecte que, si l'ordre du jour n'était pas épuisé, on ne pourrait cependant pas renvoyer la discussion de cette proposition à la séance de Pâques.

M. le président ayant accordé la parole à M. Künziger, celui-ci demande que le gouvernement autorise les savants n'habitant pas Bruxelles à se faire envoyer les ouvrages de la bibliothèque royale et d'autres bibliothèques publiques. Actuellement, la bibliothèque royale ne prête pas de livres à ceux qui habitent la province, pas même lorsqu'elle possède ces livres en double.

Cette situation est très désagréable pour les personnes éloignées de la capitale, et qui se livrent à des études sérieuses. Quant à la bibliothèque destinée aux membres de l'enseignement et établie au Ministère de l'instruction publique, elle n'est qu'en voie de formation, et ne renfermera probablement que des ouvrages généraux, par conséquent insuffisants pour celui qui désire s'occuper d'une question spéciale.

M. Gantrelle fait remarquer que les livres de la bibliothèque de Gand sont envoyés à ceux qui en font la demande; la-même chose se pratique à Liége. S'il n'en est pas de même à Bruxelles, on insistera vivement afin d'y obtenir les mêmes facilités.

M. Wagener demande si M. Künziger n'a visé, dans sa proposition, que la bibliothèque royale. M. Künziger répond qu'il avait parlé, en général, des grandes bibliothèques publiques, parce qu'il ignorait les usages établis à Gand et à Liége. Une discussion s'engage entre MM. Wagener, Künziger et Delbœuf sur la manière de poser la question. M. Delbœuf propose d'introduire dans la proposition de M. Künziger les mots: « Sous certaines garanties. » La proposition ainsi modifiée est admise à l'unanimité.

M. Delbœuf fait une lecture « à propos d'un subjonctif. » Ce subjonctif, qui se trouve dans Tacite, lui fournit l'occasion de montrer que l'historien romain mérite parfois peu de créance. Il prend pour exemple l'épisode d'Hortalus (Ann., II, 37), dont il analyse soigneusement les tournures et les formes. Ce récit n'est pas inexact, mais il est fait par un homme de parti. Sans dénaturer les faits, Tacite les accompagne de réflexions qui leur donnent souvent une autre couleur. M. Delbœuf prouve encore sa thèse en passant en revue quelques passages de l'*Agricola,* qu'il considère comme une *Préface,* forme littéraire qui, chez les anciens, comme Salluste et Tite-Live, n'affecte pas les allures qu'elle a de nos jours.

M. le Président appelle la discussion sur les idées développées par M. Delbœuf. Personne ne demandant la parole, il déclare être d'accord avec M. Delbœuf sur l'art avec lequel Tacite sait exposer les faits en vue de produire une impression déterminée. Il entre ensuite dans quelques considérations sur la valeur du subjonctif *potuissem* (dans le discours d'Hortalus), en le comparant à d'autres subjonctifs tirés des *Histoires.*

M. Kugener fait ensuite une lecture sur l'emplol de ἐθέλω

comme verbe auxiliaire dans le grec moderne. Après avoir indiqué l'étymologie et le sens propre de θέλω, ἐθέλω, et expliqué comment il diffère de βούλομαι, M. Kugener cite des exemples qui, à son avis, prouvent que, déjà dans le grec ancien, le verbe ἐθέλω était parfois employé comme auxiliaire pour former le futur. Il explique ensuite l'emploi de ce verbe dans le grec moderne, où, sous la forme θά, il sert à composer le futur et le conditionnel.

M. Wagener demande si l'étymologie de θά, telle que la donne M. Kugener, peut se justifier, et s'il existe un intermédiaire entre θέλω να (ἵνα) et θά. M. Kugener répond que cette étymologie est généralement admise par les grammairiens du grec moderne, et que l'intermédiaire θε-να se trouve dans les patois.

M. Künziger obtient ensuite la parole pour entretenir l'assemblée de la polémique de l'abbé de Feller contre les réformes de Joseph II, d'après sa correspondance inédite. Cette correspondance se trouve à la bibliothèque royale, et comprend trois gros volumes in-folio, renfermant des copies de lettres faites par de Feller lui-même. M. Künziger donne d'abord une appréciation générale des opinions et du caractère de Feller. Il cherche à caractériser sa manière d'agir, et rend justice aux réformes de Joseph II.

M. le président donne la parole à M. Thomas, qui devait faire une lecture sur Térence. M. Thomas ayant fait remarquer que l'heure était déjà fort avancée, M. le président lui demande de publier son article dans la *Revue de l'instruction publique*. L'auteur y consent.

L'assemblée fixe sa prochaine réunion au premier samedi après Pâques, et la séance est levée à cinq heures.

A PROPOS D'UN SUBJONCTIF

TACITE ET L'AGRICOLA.

**Lecture faite à la Société
pour le Progrès des Études philologiques et historiques le 1er novembre 1879.**

Tout a été dit sur Molière ! Tout a été dit sur Shakspeare ! Tout a été dit sur Descartes ! Cette phrase stéréotypée nous vient d'elle-même sur les lèvres à l'annonce d'une nouvelle étude sur l'un ou l'autre de ces penseurs des siècles écoulés qui ont jalonné de phares lumineux la route où l'humanité s'est engagée à leur suite.

Mais, vous le savez, tout n'a jamais été dit sur rien, et même ce sont, en général, les choses sur lesquelles on a le plus écrit et parlé, dont il reste le plus à dire. Les grands écrivains et les grands philosophes principalement sont une mine inépuisable de sujets de recherches. Que d'écrits sur J. J. Rousseau, intéressants sous bien des points de vue, n'ont pas été publiés à l'occasion de son centenaire! que de controverses ne s'agitent pas, plus que jamais, au sujet de la pensée de Kant! Ah! si le spiritisme n'était pas une chimère, s'il était vrai que l'on pût entrer en communication avec les esprits, il y aurait à la fois plaisir et profit à lier de temps en temps un bout de conversation avec quelques-uns des grands génies des temps passés et à leur demander les renseignements qui nous manquent sur leur individualité et leur époque. Pour les anciens surtout ce supplément d'informations serait infiniment précieux. Les ouvrages où ils ont déposé leurs pensées sont pour la plupart mutilés, et ce qui nous en reste nous étant parvenu sans les commentaires des contemporains, est privé des lumières les plus propres à en faire distinguer le vrai sens. Mais hélas! je le crains, Aristote et Socrate sont bien morts pour nous, et c'est en vain que nous nous efforcerons de faire la connaissance personnelle de Lucrèce ou de Tacite.

Tacite! Voilà certes un auteur qui, plus que tout autre je pense, aurait besoin, à l'occasion de maint passage, d'être évoqué devant nous, pour être, comme on dit au palais, interrogé sur faits et articles.

On l'appelle communément le plus grand historien de l'antiquité. Je ne sais s'il mérite cet éloge à tous égards; mais c'est, sans contredit, un prestigieux écrivain. Et, s'il faut dire le fond de ma pensée, c'est l'écrivain qui me rend suspect l'historien. Bien que de tout temps on ait conçu des doutes sur son impartialité, je ne vais pas jusqu'à prétendre qu'il falsifie volontairement les faits. Je me garderai bien d'émettre un semblable jugement sur l'une des plus grandes gloires de l'esprit humain. Mais je n'ai jamais pu me défendre d'une certaine défiance à l'endroit de ses récits. Cette défiance va chez moi grandissant de jour en jour. Chaque fois que je le relis, je découvre l'un ou l'autre piège qu'il m'a tendu et où je suis tombé. Il raconte si bien les choses — à son point de vue — qu'il fausse le bon sens naturel des lecteurs et leur inspire maintes fois des opinions qu'ils ne prendraient certainement pas, s'ils pouvaient toujours se tenir en garde contre les artifices du narrateur.

Tout dernièrement encore j'avais fait l'une de ces découvertes. Je n'y avais plus pensé lorsque le hasard me la remit en mémoire. J'examinais les aspirants-candidats en philosophie. Je tombe sur un passage bien connu des Annales. Il s'agit de l'épisode d'Hortalus. Voici la traduction du texte latin [1].

« Tibère augmenta le revenu de quelques sénateurs; ce qui fut plus remarqué, parce qu'il avait accueilli avec assez de dureté la prière de M. Hortalus, jeune noble d'une pauvreté bien connue. Hortalus était petit-fils d'Hortensius l'orateur. Auguste, par le présent d'un million de sesterces, l'avait engagé à se marier, afin de donner des rejetons à une famille illustre qui allait s'éteindre. Ses quatre fils étaient debout à la porte du sénat, assemblé dans le palais. Quand son tour d'opiner fut venu, il se leva, et, portant ses regards tantôt sur l'image d'Hortensius, placée entre les orateurs, tantôt sur celle d'Auguste : « Pères conscrits, dit-il, ces enfants dont vous voyez le nombre » et le jeune âge, si je leur ai donné le jour, c'est uniquement » par le conseil du prince, et mes ancêtres, après tout, méri» taient d'avoir des descendants : car pour moi, qui, à cause des

---

[1] *Livre second des Annales*, chap. 37 et 38. Je reproduis généralement la traduction de Burnouf, sauf dans quelques passages où j'ai cru indispensable de serrer de très près le texte de l'auteur.

» vicissitudes des temps, n'aurais pu recevoir ou acquérir ni les » richesses, ni la faveur du peuple, ni l'éloquence, ce patri» moine de notre maison, il me suffisait que ma pauvreté ne » fût ni une cause de honte pour moi-même, ni une charge pour » personne *(nam ego qui non pecuniam...... non eloquentiam...* » *varietate temporum accipere vel parare* POTUISSEM, *satis habe»bam si tenues res meæ nec mihi pudori, nec cuiquam oneri* » *forent).* L'empereur m'ordonna de prendre une épouse, j'obéis. » Voilà les rejetons et la postérité de tant de consuls, de tant » de dictateurs ! Et ce langage n'est point celui de l'orgueil; » c'est à votre pitié seule que je l'adresse. Ils obtiendront, » César, sous ton glorieux empire, les honneurs qu'il te plaira » de leur donner : en attendant, défends de la misère les arrière» petits-fils de Q. Hortensius, les nourrissons du divin Auguste. »

Il n'est personne qui, lisant cette requête, ne se sente pris de pitié pour l'infortune d'Hortalus. Quelles nobles et pathétiques paroles ! me disait l'élève à qui je demandais précisément son opinion à ce sujet. En d'autres temps j'aurais pu m'exprimer de la même manière. Mais quelques mois auparavant, j'avais — je ne sais pourquoi — été tout à coup frappé de ce subjonctif POTUISSEM, et j'étais singulièrement revenu de mon premier mouvement. En effet, ne nous écartons pas des termes mêmes du discours, et voyons ce que peut valoir cet Hortalus.

Nous savons que son grand-père était très riche; mais son père, Q. Hortensius eut une jeunesse dissipée. D'abord du parti de César, il s'attacha ensuite à Brutus, perdit par là sa fortune et fut tué à Philippes (42 av. J. C.). Telles sont les vicissitudes des temps (*varietas temporum*) qui ont empêché son fils de recevoir des richesses (*pecuniam accipere*). Que se passe-t-il ensuite? Le discours va nous l'enseigner. Si l'on s'en tient à la lettre, ces mêmes vicissitudes seraient cause qu'il n'a pu acquérir ni la faveur du peuple, ni l'éloquence. Mais il ne faut évidemment pas se laisser induire en erreur par un genre de construction grammaticale que Tacite affectionne par amour de la brièveté, et qui réunit dans une même proposition des choses de natures différentes. Il est clair que, si les guerres civiles ne lui ont pas laissé d'héritage paternel à recueillir, il lui était loisible, comme à tant d'autres, d'essayer de refaire sa fortune; et, au besoin — la suite des faits le prouve — de puissants protecteurs étaient là disposés à encourager et à soutenir

ses efforts. Mais il ne l'a pas tenté. C'est ce que fait sentir ce subjonctif POTUISSEM, qu'il est naturel de traduire par le conditionnel : JE N'AURAIS PU [1]. Ce conditionnel ne s'explique que d'une seule façon : il faut sous entendre : *Quand même je l'aurais voulu.*

Il ne l'a donc pas voulu. C'est ce qui résulte encore de la fin de la phrase : « Il me suffisait que ma pauvreté ne fût ni une cause de honte pour moi-même, ni une charge pour personne. » A la suite des bouleversements des guerres civiles, il n'est resté à Hortalus que de faibles ressources *(tenues res)*; il s'en contente parce qu'elles lui suffisent pour éviter la honte d'être à charge à qui que ce soit. J'insiste un peu sur ce point, de peur qu'on ne s'y trompe et qu'on ne prenne pour indépendance philosophique ce qui n'est que lâche indolence. En traduisant, comme Burnouf : « Il me suffirait que ma pauvreté ne fût ni honteuse à moi-même, ni à charge à personne, » on ne rendrait pas, ce me semble, la pensée avec toute la rigueur nécessaire. Il ne peut être ici question de ce qu'on entend ordinairement par une pauvreté honorable, c'est-à-dire dont la cause est honorable. Le sens est bien celui que j'ai indiqué.

Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur le compte d'Hortalus. C'est un jeune homme sans ressort, sans énergie, préférant une oisiveté voisine de la gêne et sans dignité, au travail et à l'étude, qui relèveraient son nom et sa fortune. Vous et moi avons connu des comtes, des marquis, des princes qui avaient les mêmes goûts et les mêmes préférences. Aussi n'a-t-il garde de se marier. Lui se charger d'une famille ! Allons donc ! Pour cela, il aime bien trop sa vie de paresseux et de sans-souci ! Un jour cependant l'empereur Auguste s'avise qu'un si grand nom ne devrait pas s'éteindre d'une façon aussi misérable. Il fait venir chez lui Hortalus, lui représente ce qu'il doit à ses ancêtres, lui dit de prendre femme, et lui donne un million de sesterces, deux cent mille francs environ. Hortalus obéit, il a quatre fils. Vous croyez peut-être que ce don princier, que la faveur impériale, que les devoirs de la paternité vont le stimuler et

---

[1] Je sais bien qu'on peut expliquer ce subjonctif en voyant dans la proposition qui le contient la cause de *satis habebam*. Mais, quelle que soit la raison grammaticale de *potuissem*, Hortalus n'en vaut pas davantage.

l'arracher à son inertie? N'y comptez pas. Il calcule judicieusement qu'après tout Auguste est moralement obligé de soutenir une famille dont il ne s'est chargé que pour obtempérer à ses désirs. Celui-ci — nous l'inférons de la réponse de Tibère, — finit sans doute par voir qu'il n'y a rien à tirer de cet être énervé et dégénéré, il se lasse d'être généreux à son égard, et il l'abandonne à son incorrigible fainéantise.

Auguste mort, c'est auprès de Tibère qu'Hortalus va maintenant continuer son rôle de quémandeur. Et de quelle manière s'y prend-il? Il fait ranger ses quatre fils debout devant la porte du Sénat, et, quand c'est à son tour d'opiner, il demande pour eux ... quoi? des honneurs, des charges publiques? Non: un secours, de l'argent! Et cela dans des termes dont la platitude le dispute à l'emphase : « Voilà les rejetons de tant de consuls, de tant de dictateurs! » Mais sa famille a compté en tout deux consuls dont un désigné seulement, et un dictateur. Puis, après ce trait de vanité : « N'allez pas vous méprendre, continue-t-il; ce n'est pas l'orgueil qui me fait parler [1], je ne veux qu'exciter votre pitié. Je ne demande pas pour eux des honneurs; ils auront un jour ceux qu'il te plaira, César, de leur donner; mais, en attendant, tire-nous de notre misère. » Est-il possible d'étaler avec plus de fracas son indigence, de faire mieux parade de sa bassesse?

Aussi combien la réponse de Tibère est topique : « Si tous » les pauvres [2] s'habituent à venir ici demander de l'argent » pour leurs enfants, la république s'épuisera sans rassasier » jamais les particuliers. Quand nos ancêtres ont permis qu'un » sénateur s'écartât quelquefois de l'objet sur lequel il vote, » pour faire des propositions d'intérêt général, certes ils n'ont » pas voulu que ce droit s'étendît aux affaires domestiques, » et que nous vinssions, au profit de notre fortune, exposer » le sénat et le prince à des censures inévitables, soit qu'ils » accordent, soit qu'ils refusent. Non, ce n'est pas une prière, » c'est une importunité, une surprise, que de se lever au

---

[1] Je crois que tel est plutôt le sens des mots *ad invidiam* (*excitandam*, sous-entendu). Burnouf traduit : ce langage n'est pas celui du reproche.

[2] *Si, quantum pauperum est* — Que de mépris dans ce neutre! *Si tout ce qu'il y a de pauvres.*

» milieu d'hommes réunis à tout autre fin, de violenter, avec
» le nombre et l'âge de ses enfants, la religion du sénat,
» d'exercer sur moi la même contrainte, et de forcer en quelque
» façon les portes du trésor, sans songer qu'il faudra le remplir par des crimes, si nous le vidons par complaisance.
» Auguste fut généreux envers toi, Hortalus, mais sans en
» être requis, mais sans faire une loi de te donner toujours.
» Ce serait ôter aux âmes le ressort et mettre la paresse en
» honneur, que de souffrir que chacun plaçât hors de soi ses
» craintes et ses espérances, et, attendant avec sécurité des
» secours étrangers, vécût inutile à lui-même, onéreux à l'État.»
Il est imposible de dire des choses plus justes, plus méprisantes et plus méritées.

« Ce discours, poursuit Tacite, fut applaudi par quelques-uns, mais le plus grand nombre montra par son silence ou ses murmures étouffés que le prince s'était montré trop dur. Tibère s'en aperçut, et reprenant la parole, il ajouta : « Qu'il avait
» répondu à Hortalus ; qu'au reste, si le sénat le jugeait à pro-
» pos, il donnerait deux cent mille sesterces à chacun de ses
» enfants mâles. » Le sénat rendit grâces. Vous vous attendez sans doute à voir Hortalus refuser une libéralité faite dans de pareils termes. Détrompez-vous. Il garde le silence. Certain maintenant de ne plus rien obtenir désormais, va-t-il enfin secouer sa torpeur et se suffire à lui-même et à sa jeune famille? Non! il va se dégradant de plus en plus, et finit par tomber dans une détresse humiliante (*pudendam ad inopiam delabi*). Il essaya probablement encore plusieurs fois de solliciter des secours ; carTacite nous rapporte que le cœur de Tibère resta depuis ce temps fermé à la pitié.

Voilà l'histoire d'Hortalus racontée, pour ainsi dire, par lui-même. Il joue assurément un triste personnage et Tibère tient le beau rôle; car il n'est rien de si difficile ni de si louable que de résister à des sollicitations de cette espèce et à la gloire d'être généreux avec l'argent de tout le monde. Et pourtant, si vous n'y prenez garde, vous inclinerez vers une appréciation tout opposée. Faites lire ces deux chapitres à une personne étrangère à l'histoire de l'antiquité, à une femme, par exemple ; dès la première phrase, elle sera prévenue contre Tibère et s'attendra de sa part à un caprice; le discours d'Hortalus excitera sa pitié; et celui de l'empereur ne la fera pas revenir de son

premier sentiment ; elle jugera peut être ses raisons sans réplique; mais elle fermera le livre avec la conviction qu'il est dans son tort. Comment le bien peut-il revêtir l'apparence du mal ? Comment la fermeté peut-elle être prise pour de la cruauté ? Ce résultat est dû à l'art de l'écrivain.

Dès le début de sa narration, dès la première ligne, Tacite s'est servi d'une tournure qui abuse le lecteur, et qui est bien propre à égarer les interprètes : *Census quorumdam senatorum juvit*. QUOD *magis mirum fuit, quod preces Hortali.... superbius accepisset* [1]. Ne vous parait-il pas, avant toute réflexion, que la demande d'Hortalus est venue la dernière ? Pourtant il n'en est rien; le plus-que-parfait *accepisset* est catégorique [2]. Ce qui fut étonnant, ce n'est donc pas la dureté de Tibère envers Hortalus, c'est sa générosité envers les autres. Or, le plus grand nombre des commentateurs n'ont pas fait attention à ce plus-que-parfait. Il ont même changé le texte pour le faire cadrer avec leur prévention : QUO *magis mirum fuit quod.... superbius accepisset*; et Burnouf traduit : « Tibère augmenta le revenu de quelques sénateurs; ce qui fit paraître plus étonnante la dureté avec laquelle *il reçut* la prière de M. Hortalus. » Remarquez en passant le comparatif amphibologique *superbius*. Et à quoi attribuer une semblable inadvertance ? A cette circonstance unique que, la narration achevée, on a oublié que Tibère, après avoir rebuté Hortalus, s'est montré compatissant à d'autres misères mieux justifiées et plus honorables, et que, par conséquent, celle d'Hortalus manquait de dignité et d'excuse.

Une fois engagé dans cette voie, on ne s'arrête plus. Nous avons vu comment Burnouf traduit les mots *nec mihi pudori* et *ad invidiam*. Mais il va même, lui savant grammairien et traducteur scrupuleux, jusqu'à rendre ce caractéristique conditionnel *potuissem* par un indicatif, et le *ego qui non.... varietate*

---

[1] La plupart des éditions changent la leçon *quod* du manuscrit en *quo*. Je pense qu'il faut, comme Halm le fait, reprendre le texte primitif. Mais ce n'est pas ici le lieu de défendre plus longuement cette opinion.

[2] Il est même possible qu'Hortalus ait fait sa requête la première année du règne de Tibère, qui succéda à Auguste l'an 14 ap. J.-C. Or, l'épisode dont il s'agit est raconté à propos de libéralités de l'empereur rapportées à l'an 61 ap. J.-C.

temporum.... potuissem devient sous sa plume mâle et élégante. « Pour moi à qui l'inconstance du sort *n'a pas permis.* »

Hortalus vient d'achever son discours. Tacite l'a reproduit avec fidélité, comme il reproduira fidèlement celui de Tibère. Mais au lieu de présenter cette réponse comme dictée par la raison et l'amour du bien public, il l'attribue à un mobile mesquin : « Le sénat paraissait favorable, ce fut un motif pour Tibère de s'opposer plus vivement à la demande. » Juste Lipse s'est donné assez de mal pour expliquer cette phrase énigmatique, et l'on se contente généralement de ses explications. Au fond, elle n'offre aucun sens raisonnable. Mais passons. Ce motif fut-il le seul qui guida Tibère ? Tacite ne l'affirme pas, mais il le fait entendre. Notez bien que cette manière d'interpréter l'opposition de l'empereur est toute gratuite; la suite le montre bien, puisqu'il accorde aux murmures des sénateurs ce que sa raison le portait à repousser.

Le discours de Tibère est applaudi par quelques-uns. Qui sont-ils, d'après l'historien? Ce sont les gens toujours prêts à louer chez les princes également le bien et le mal, *quibus omnia principum, honesta atque inhonesta laudare mos est.* Saisissez-vous la portée de cette qualification sententieuse ? Oh ! Tacite n'a garde de vous dire que la réponse du prince méritait le blâme; il ne le pense pas, il ne peut pas le penser et il essayerait en vain d'ailleurs de vous le persuader; mais il ne demande pas mieux que de le laisser croire — Tibère peut-il faire quelque chose de bien? Et inconsciemment vous commentez sa réflexion et vous concluez que ces applaudissements ne sont que flatterie et fausseté? Parlez-moi au contraire du silence et des murmures des autres pères conscrits. A la bonne heure! L'historien ne nous assure pas en termes explicites que les mécontents avaient tous du caractère et du cœur; mais combien on est tenté de l'admettre quand on les voit tenir une conduite opposée à ces

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste.

Et pourtant ce silence et ces murmures leur sont probablement inspirés par un sentiment irréfléchi de confraternité, sinon par l'idée que personne n'est à l'abri des coups de la fortune, et que la prudence commande de ne pas poser un fâcheux

précédent. Mais trève aux suppositions malveillantes; tâchons de ne pas laisser déteindre sur nous l'esprit de Tacite.

Pendant que le sénat remercie Tibère, Hortalus, nous l'avons dit, garde le silence. Rien de plus naturel. Il lui serait assez difficile de se confondre en actions de grâces après le mépris dont il vient d'être abreuvé. D'un autre côté, il est loin de dédaigner la charité qu'on lui fait, et tout bas il pense, comme Basile, que ce qui est bon à garder est bon à prendre. Mais Tacite nous souffle une autre explication du mutisme d'Hortalus: « Il était retenu par la peur, ou bien il se ressouvenait, au sein de l'infortune, de la dignité de ses aïeux. » L'un ou l'autre de ces motifs met Tibère dans un jour désavantageux; mais le second est énoncé comme le plus vraisemblable. Or, où est la vraisemblance? Où est cette dignité dont on vient nous parler? Hortalus a mendié de la façon que vous savez et il empoche à la fois la flétrissure et l'aumône impériales; et tout à coup sa dignité l'empêcherait de trouver une parole de remercîment! singulière dignité en vérité, et singulier moment pour se ressouvenir de ses aïeux! Hortalus! de la dignité! Personne ne voudra l'admettre. Aussi nous savons déjà qu'il finit par descendre de plus en plus bas sans exciter aucune commisération chez Tibère ni sans doute non plus chez les honorables sénateurs dont le cœur était tantôt si accessible à la compassion.

Cet exemple, pris entre tant d'autres, est bien propre à nous enseigner la défiance à l'égard des premières impressions que fait naître en nous le plus puissant historien dramatique de l'antiquité. Chacune de ses phrases renferme un trait, pour ainsidire, subtil, qui s'enfonce en notre esprit et qui nous enlève la liberté de notre raison. Ce n'est pas qu'on puisse le taxer d'inexactitude! il respecte autant qu'il est en lui la vérité; mais il est passionné, il est homme de parti, il a ses haines et ses amours, et s'il ne dénature pas les faits matériellement, il les accompagne le plus souvent de réflexions finales ou préparatoires qui en transforment complètement le caractère.

Ces idées s'étaient autrefois présentées à mon esprit avec bien plus de force encore quand les devoirs de ma profession m'avaient amené à interpréter l'Agricola. Mais j'étais arrivé à des conclusions si étranges que je n'aurais alors osé les publier. Elles se sont ravivées à l'occasion de ce subjonctif POTUISSEM. Il se-

rait téméraire à moi de venir commenter l'Agricola devant cette assemblée qui compte parmi ses membres un philologue dont le nom fait autorité non seulement dans les questions de grammaire, mais encore dans toutes celles qui touchent aux œuvres de Tacite et spécialement à l'Agricola. Mais, comme je le disais au début de ma harangue, il y a toujours quelque chose à dire sur Tacite et ses ouvrages. Je n'ai plus, il est vrai, qu'à glaner, heureux d'ailleurs si ma gerbe ne contient pas plus d'ivraie que de bon grain!

Voyons donc si, dans la biographie de son beau-père, les faits reçoivent toujours l'explication la plus simple et la plus naturelle.

Après six ans d'une guerre acharnée, Agricola a dompté la Bretagne; il en informe par lettre l'empereur. « Domitien, dit Tacite, reçut cette nouvelle à sa manière, la joie sur le front, l'inquiétude dans le cœur. » Bien débuté! La joie éclate sur le front de Domitien : N'y croyez pas! elle cache l'inquiétude. Mais cette inquiétude, comment l'a-t-on devinée? A des indices non équivoques, sans doute? Ces indices, les voici : « Sa conscience lui rappelait le ridicule encore récent de son faux triomphe sur les Germains... et il s'agissait maintenant d'une grande et véritable victoire... Rien ne lui faisait ombrage comme de voir le nom d'un particulier élevé plus haut que celui du prince. C'était donc en vain qu'il avait étouffé les talents du Forum et les arts de la paix, si un autre s'emparait de la gloire des armes. » — Par parenthèse, qu'est-ce que cela peut vouloir dire? — Je continue la citation : « Agité par ces réflexions, et après s'être rassasié du plaisir d'être seul, signe infaillible d'une sinistre pensée, il crut que le mieux était pour le moment de renfermer sa haine, jusqu'à ce que l'enthousiasme de l'opinion et la faveur de l'armée se fussent refroidis; car Agricola commandait encore alors en Bretagne. » Il faut convenir que Tacite est terriblement habile à démêler ce qui se passe au fond du cœur d'un prince qui délibère dans la solitude.

Domitien renferme donc sa haine; mais non pas tellement bien toutefois que Tacite ne la pénètre. Voyons du moins comment elle se manifeste au dehors : « Domitien fit décerner à Agricola par le sénat les décorations triomphales, la statue couronnée de laurier, et tout ce qu'on donne à la place du triomphe, le tout rehaussé par beaucoup d'expressions des plus honorables. Il fit

ajouter au décret l'avis qu'on lui destinait la province de Syrie, vacante par la mort du consulaire Atilius Rufus, et réservée aux hommes les plus illustres. » Qui, après cela, s'avisera de dénier à Domitien l'art de dissimuler, car qu'eût-il fait de plus s'il eût porté Agricola dans son cœur?

Agricola rentre dans Rome. « De peur, dit son biographe, que l'affluence et le concours de ceux qui viendraient à sa rencontre ne donnât trop d'éclat à son arrivée, se dérobant à l'empressement de ses amis, ce fut de nuit qu'il entra dans la ville, de nuit qu'il se rendit au palais comme il en avait reçu l'ordre. Accueilli par un sec baiser et sans un mot, il se mêla dans la foule des esclaves. » Ne vous semble-t-il pas qu'il y a une certaine perfidie dans cette manière de présenter les choses? — Agricola évite les hommages de ses amis. — Mais qui me dit que ce n'est point de son propre mouvement? N'est-ce pas, ainsi qu'un subordonné doit se comporter, et ne doit-il pas avant toute chose, songer à avoir une audience de l'empereur? A lire Tacite, on croirait que ces allures soi-disant mystérieuses sont imposées par l'ombrageux despote; mais l'ordre ne se rapporte qu'à l'*heure avancée* où le général vainqueur devait se rendre au palais. Quant au choix du moment, je ne sais jusqu'à quel point nous pourrions y voir un signe de défaveur. Peut-être était-ce empressement; peut-être, désir de donner à la réception un caractère plus intime. Mais laissons ce détail. — Domitien le reçoit d'un sec baiser. — Il était d'usage que l'empereur honorât de cette politesse les fonctionnaires de haut rang; mais, à ce qu'il paraît, le baiser, cette fois-ci, fut court *(brevis)*. Est-ce que ces baisers officiels ont jamais été longs? Se représente-t-on Domitien ouvrant ses bras à Agricola et le baisant sur les deux joues à plusieurs reprises avec effusion? Sérieusement, il ne fallait pas s'y attendre. — Il ne dit pas un mot au vainqueur des Bretons. — Ceci est plus grave; et je me permets un peu d'en douter. Domitien, qui avait jusqu'à présent si bien dérobé son dépit, que l'œil perçant de Tacite a seul pu le découvrir sous les apparences contraires, aura bien su trouver un de ces compliments banals comme les rois savent en faire. Ce *nullo sermone* est à mes yeux si exagéré, que Tacite me paraît ici avoir forcé la note.

Agricola cache dans sa retraite une gloire militaire, toujours lourde à porter parmi les oisifs, et, pendant les huit dernières années de sa vie, « il fut, en son absence, accusé souvent et

toujours absous — *crebro absens accusatus, absens absolutus est.* » Que, dans ces temps si favorables aux délateurs, on ait cherché plusieurs fois à desservir Agricola auprès du prince, il n'y a là rien qui doive nous étonner. Mais les accusateurs en furent pour leurs peines. Vous et moi, nous en conclurions que Domitien était vivement attaché à son général. Tacite en juge autrement : « Ces périls n'avaient pour cause ni délits qu'on lui reprochât, ni plaintes de personnes qu'il eût offensées, mais *la haine du prince pour la vertu*, la gloire du héros, et, sa plus dangereuse ennemie, la louange. Et des temps survinrent qui ne permirent plus de taire le nom d'Agricola....... Comme les désastres succédaient aux désastres, et que chaque année était marquée par des funérailles et des revers, la voix publique demandait Agricola pour général, et chacun comparait sa vigueur, sa constance, son courage éprouvé par les combats, avec l'indolence et la pusillanimité des autres. Il est certain que ces discours retentirent jusqu'aux oreilles de Domitien, répétés par ses affranchis, dont les plus honnêtes, par attachement et par zèle, les plus méchants, par malignité et par jalousie, aigrissaient à l'envi son caractère naturellement pervers. Ainsi les vertus d'Agricola et les vices d'autrui conspiraient également à le précipiter dans sa gloire [1]. »

Tout cela est admirablement dit, mais encore une fois quelles considérations ont donc pu retenir la main prête à frapper du cruel et peu endurant Domitien ? Continuons.

« Cependant le temps était venu où il devait tirer au sort le proconsulat d'Asie et celui d'Afrique ; et le meurtre récent de Civica (proconsul d'Asie) était une leçon pour lui, un exemple pour Domitien. » Nous avons eu des preuves de la prudence d'Agricola. En homme habile qu'il est, il n'aime pas à se mettre trop en évidence, et refuse le poste qu'on veut lui confier. Domitien lui en marque son mécontentement. On devrait en inférer qu'il lui voulait du bien. Tacite en tire la conclusion diamétralement opposée. Dites-moi s'il est possible de mieux arranger les circonstances les plus insignifiantes pour leur donner une portée

---

[1] C'est ainsi que je préfère interpréter les mots : *in ipsam gloriam præceps agebatur;* c'est-à-dire que *sa gloire même était pour lui un précipice.* Nous disons de même : *être enseveli dans son triomphe.*

criminelle ? « Quelques confidents des secrètes pensées du prince vinrent chez Agricola lui demander s'il accepterait une province. Et d'abord, sans trop s'avancer, ils rehaussent le prix du repos et de la tranquillité ; bientôt ils lui offrent leurs bons offices pour faire excuser son refus ; enfin, sans plus se cacher, par persuasion à la fois et par terreur, ils l'entraînèrent chez Domitien. Celui-ci, exercé à feindre, et avec une arrogance étudiée, écouta les excuses et les prières d'Agricola, et, les ayant agréées, souffrit qu'il lui rendît grâces. et ne rougit pas de l'odieux de ce bienfait. Cependant il ne donna pas à Agricola les honoraires de proconsul qu'on offre d'habitude, et que lui-même avait accordés à quelques-uns, soit par ressentiment de ce qu'on ne les eût pas demandés, soit par pudeur pour ne pas avoir l'air d'acheter ce qu'il avait interdit. »

Au lieu de supposer que, dans cette entrevue, Domitien dissimulait sa satisfaction, admettez qu'il ne pouvait celer la peine que lui causait l'attitude d'Agricola, et les particularités de la scène s'expliquent sans le moindre embarras. Remarquons, en outre, que Tacite ne dit nulle part qu'Agricola désirât un gouvernement quelconque ; il a plutôt fait entendre le contraire. Pourquoi donc avoir l'air de douter de la sincérité des amis du prince quand ils offrent à Agricola leurs bons offices pour faire agréer son refus ? Et quant aux honoraires, je présume qu'on les donnait, comme fiche de consolation, à ceux qui, malgré leurs titres, n'avaient pas obtenu le proconsulat. Pourquoi les aurait-on accordés à celui qui déclinait cet honneur ?

Agricola devient malade. « Pendant toute sa maladie, Domitien l'envoie visiter plus souvent qu'il n'est ordinaire aux princes, et par les premiers de ces affranchis et par ses médecins les plus affidés..... Le jour de sa mort, des coureurs disposés lui rapportaient de moments en moments les progrès de l'agonie..... Agricola mort, il montre dans ses sentiments et sur son visage, l'apparence de la douleur.... Enfin à la lecture du testament qui le donnait pour cohéritier à la meilleure des épouses et à la plus tendre des filles, il se réjouit de cette disposition comme d'un honneur et d'une marque d'estime. » Que pourrait faire de plus le meilleur des amis ? Napoléon III a-t-il donné à de Morny plus de marques d'attachement, a-t-il manifesté à sa mort plus d'affliction ?

Voilà les faits. Mais combien l'historien en fausse la couleur

par sa malignité ! La rumeur publique attribue la maladie d'Agricola au poison ; il ajoute, il est vrai, que de cela il n'a aucune preuve. — La sollicitude de l'empereur est plutôt de l'espionnage. — L'anxiété qu'il montre quand le fatal dénouement approche, est un effet de son impatience : « Personne ne s'imagina qu'il eût hâté à ce point une nouvelle qui l'aurait affligé ! » Est-il possible de rendre suspecte la conduite d'un homme par une réflexion plus perfidement spécieuse ? Quoi ! parce que vous ferez prendre d'heure en heure, de minute en minute, des nouvelles d'un ami malade, c'est que certainement vous avez hâte d'apprendre sa mort ! — Si le prince montre l'apparence — remarquez ce mot — de la douleur, c'est que maintenant il est tranquille sur l'objet de sa haine, et qu'il sait mieux dissimuler sa joie que sa crainte. — Mais voici le bouquet : Domitien est fier et touché de voir qu'Agricola le fait figurer dans son testament ; le gendre d'Agricola lui décoche ce trait final : « Étrange aveuglement d'un esprit corrompu par de continuelles adulations ! il ne voyait pas que les bons pères ne font héritiers que les mauvais princes ! » Cependant, dans les *Annales* [1], il loue Pétrone de n'avoir pas cherché par son codicille à flatter Néron ou Tigellin, ou quelque autre des puissants du jour ; son beau-père n'a donc pas mérité le même éloge.

Après ce parallèle constant entre des faits patents et avérés et les commentaires qui les accompagnent, serait-ce aller trop loin que de qualifier d'odieux un pareil procédé ?

L'accusation vous paraît bien grave, j'en suis sûr. Vous me direz que Domitien est un monstre, et que, si Tacite le charge du soupçon d'un crime non établi, on ne prête qu'aux riches. Dieu me garde de vouloir réhabiliter Domitien ; mais il est permis d'affirmer que ce n'est ni Agricola ni Tacite qui ont eu à s'en plaindre. Loin de moi aussi la pensée d'abîmer Tacite ! L'entreprise ne serait ni honorable, ni possible. M. Eicheim a pu démolir César [2] ; Tacite serait de taille à mieux supporter les assauts que l'on voudrait diriger contre son autorité.

---

[1] Liv. XVI. chap. 19.

[2] Voir dans cette Revue (octobre 1879), le compte-rendu fait par M. Fredericq de l'ouvrage de M. Eicheim : *Neue Schlaglichter auf die Urgeschichte der Germanen in Belgien und den Rheinlanden.*

D'ailleurs, j'aime Tacite. Quel penseur, quel écrivain, quel artiste ! Et puis les reproches qu'on peut faire à l'Agricola au point de vue historique, ne s'appliqueraient plus dans la même mesure aux Annales. Pourtant je ne puis m'empêcher de voir en lui une espèce de républicain du lendemain, et sa haine contre la tyrannie pourrait bien avoir sa cause dans des complaisances qu'il aurait eues autrefois pour elle, qu'il se reproche peut-être, mais dont, à coup sûr, on lui faisait un crime. Voyons donc, serrant le sujet de plus près, quel pourrait bien être le motif qui pousse Tacite à laisser planer sur la mémoire de Domitien, son bienfaiteur, le soupçon d'un meurtre de plus ?

C'est M. Gantrelle qui, le premier, a fait ressortir le caractère politique et apologétique de l'Agricola. C'est là, à mon avis, chose acquise et hors de doute, et ce sera mon point de départ. Mais il y voit un éloge historique ; j'y vois autre chose. Ce n'est pas que je veuille reprendre pour mon compte une des thèses déjà soutenues avec plus ou moins d'éclat par les auteurs qui ont précédé M. Gantrelle, thèses dont il a fait justice. Je ne saurais reconnaître dans cet opuscule ni une biographie, ni encore moins « le chef-d'œuvre des biographies antiques », ni une histoire, ni un discours, ni un éloge funèbre, ni un mélange de plusieurs genres divers. Non, ce n'est rien de tout cela : la preuve en est qu'on a pu le classer dans tant de genres différents. D'après moi — et, au moment d'énoncer mon opinion, je réclame toute votre indulgence, au moins en faveur de son originalité — d'après moi, c'est une préface accompagnée d'un spécimen — une préface aux Histoires et aux Annales.

Tacite s'est aperçu — de bonne heure, sans doute — qu'il était né historien, et il est décidé à suivre sa vocation. Son plan de travail est bien simple et bien rationnel. Il commence par écrire ce qui s'est passé de son temps, c'est-à-dire les faits écoulés depuis le mort de Néron jusqu'à celle de Domitien. C'est ce que nous appellerions aujourd'hui une histoire contemporaine. Cette tâche achevée, il remonte plus haut, et il fait, dans les Annales, l'histoire de l'empire depuis la fin d'Auguste jusque celle de Néron. Pendant qu'il compose ces deux ouvrages,

---

[1] M. Urlichs (voir l'article de M. P. Thomas dans le même n°) ne partage pas cette manière de voir : *Commentatio de vita et honoribus Taciti.*

il rassemble les documents sur les règnes de Nerva et de Trajan, qu'il se propose de mettre en œuvre dans sa vieillesse; et, dans les Annales, il annonce en outre le projet, s'il lui reste assez de vie, de raconter le règne d'Auguste. Partant du présent, il reconstruit le passé en attendant l'avenir.

On n'hésite pas, quand il s'agit des essais modernes d'histoire contemporaine, à déclarer qu'ils sont nécessairement incomplets, étroits et exclusifs. On semble même encore attendre une bonne histoire de la Révolution française, et l'on convient volontiers que la lumière n'est pas encore faite entièrement sur les événements et les personnages de cette époque terrible. Pourquoi voudrait-on qu'un Tacite eût pu faire dans l'antiquité ce que nous proclamons impossible de nos jours : une bonne histoire contemporaine ? Et je me surprends à penser que c'est là l'une des causes de la disparition de la plus grande partie des Histoires ; car, des vingt-huit années qu'elles embrassaient, un peu plus d'une seulement nous est parvenue. Les lecteurs des âges subséquents n'auront pas trouvé cet ouvrage assez fidèle.

Rien de surprenant dès lors si, abstraction faite de l'homme, l'impartialité des documents qu'il nous a légués ait été de tout temps suspectée. Mais, déjà en l'absence même de tout moyen de contrôle, le caractère de l'écrivain nous met sur nos gardes. Il a beau chercher à se contenir, on sent chez lui la passion et le parti pris, il écrit comme un pamphlétaire. Et, si la lecture de ses livres produit cette impression sur nous à dix huit siècles de distance, que de controverses ils devaient provoquer chez les contemporains !

N'essayons pas de le cacher. Tacite a vécu quinze ans sous Domitien sans être inquiété par ce tyran farouche et soupçonneux. Bien plus, il fut élevé par lui à la préture, et, selon toutes les probabilités, chargé du gouvernement d'une province. Il fut le témoin muet, sinon complaisant, des cruautés du chauve Néron ; il en a même été jusqu'à un certain point le complice. Complice forcé, je me plais à le croire. Ce passé, le futur historien, le trouve gênant, et, comme l'a si bien fait voir M. Gantrelle, il juge indispensable de faire son apologie.

Tel est le but de l'Agricola, et voilà pourquoi je disais que c'est en partie une préface. Nos auteurs modernes font des préfaces ; mais elles sont exemptes d'artifice. Ils y expliquent naïvement à quelle occasion ils ont entrepris leur livre, dans quel

esprit ils l'ont composé, quel but ils ont en vue, quels principes les guident, et encore à quelles sources ils ont puisé.

Les ouvrages des anciens n'offrent pas d'exemple de préfaces de ce genre. Ou les préambules, comme dans Xénophon et Salluste, font corps avec le récit, tout en effectant une allure philosophique; ou bien ils consistent en quelques mots, comme dans Hérodote et Thucydide; ou encore ils constituent une introduction dramatique, comme dans les dialogues de Platon et de Cicéron. Dans tous les cas, ils ne forment pas un morceau détaché de l'œuvre générale, et le caractère personnel n'y est pas plus marqué que dans le reste.

Tacite a compris que son ouvrage ne pouvait se passer d'un commentaire préparatoire, et il lui a donné la seule forme littéraire et artistique que comportaient les règles de la composition, telles que les anciens les entendaient. On sait comment ils dramatisaient l'histoire, comment ils incarnaient les principes politiques qui dirigent les partis dans les principaux personnages, auxquels ils faisaient prononcer des discours tout remplis de la sagesse antique, et tenant lieu de ces chapitres où un historien moderne consigne ses réflexions sur la suite des événements, sur leurs causes et leurs conséquences. Eh bien! l'Agricola est une préface historique. C'est le frontispice du monument que Tacite se propose d'élever. C'est dans l'Agricola qu'il expose et défend sa ligne de conduite; c'est dans l'Agricola qu'il présente à la postérité, sous le couvert de son beau-père, sa personne philosophique et morale; c'est dans l'Agricola, enfin, qu'il donne au public, par un long fragment détaché de l'ensemble de son œuvre, un avant-goût de la manière dont il compte écrire l'histoire. C'est, sous la forme d'une biographie et d'une réhabilitation, à la fois une confession et une défense, une profession de foi et un début.

C'est une confession et une défense : « Bientôt, avoue-t-il, nos propres mains traînèrent Helvidius dans la prison; bientôt les regards de Mauricus et de Rusticus confondirent notre lâcheté, et Sénécion nous couvrit de son sang innocent. Néron, du moins, détourna les yeux; Néron ordonna des crimes et n'en fut pas spectateur : plus misérables sous Domitien, le premier de nos maux était de le voir et d'en être vus, quand tous nos soupirs étaient comptés, quand son visage féroce, couvert de cette rougeur dont il s'armait contre la honte, observait la pâleur de

tant d'infortunés. » Oui, Tacite n'a pas osé résister aux ordres tyranniques de Domitien; il a prêté la main à leur exécution, il le reconnaît; mais il ne pouvait faire autrement. « La peur n'entraîne-t-elle pas jusqu'aux bons [1]? »

Il pouvait s'arrêter après cet aveu pénible, mais il va plus loin; il ajoute qu'en pareil cas l'obéissance est plutôt un devoir qu'un crime. Ne lui parlez pas « de cet esprit de résistance et de cette vaine ostentation de liberté, qui appellent la renommée et défient le destin. Que les admirateurs de tout ce qui brave le pouvoir apprennent que, même sous de mauvais princes, il peut y avoir de grands hommes, et que la déférence et la soumission, si le talent et la vigueur les accompagnent, mènent aussi bien à la gloire que cette témérité qui, sans fruit pour la république, se jette à travers les précipices et semble briguer l'honneur d'une mort éclatante. » Arulénus Rusticus, Helvidius Priscus, voire Pœtus Thraséas sont aux yeux de Tacite des gens dangereux non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour les autres. Et il a raison. Mais il oublie que, s'il n'y avait pas de Pœtus Thraséas, il n'y aurait pas de Néron, de même que, s'il n'y avait pas des gens qui préfèrent la mort à l'apostasie, il n'y aurait pas d'inquisiteurs. Si Tacite a pu imprimer au front des tyrans un stigmate ineffaçable, c'est qu'ils n'ont pas uniquement rencontré autour d'eux des Tacites et des Agricolas.

Ces stoïciens farouches, Tacite, dans l'Agricola, les poursuit même de ses sarcasmes. Quand la mort enlève à son beau-père, son fils âgé d'un an, il ne manque pas d'ajouter qu'Agricola supporta ce coup sans étaler la fermeté ambitieuse des *gens forts (quem casum neque ut plerique* fortium virorum *ambitiose, neque... muliebriter tulit)*. Plus tard, quand les jours de luttes et d'animosités étaient déjà loin, Tacite, plus maître de lui-même, changea d'avis, et dans ses Histoires et surtout dans ses Annales, il est bien plus disposé à rendre justice à ces grandes figures que leur courage indomptable a signalées à la postérité. C'est tout au plus si dans un adjectif ou un adverbe discret la critique se fait timidement jour.

Ce sont là tous points qui ont été admirablement mis en lumière par le savant professeur de Gand. Mais, si je l'osais, je

[1] *Annal.*, XVI. 26.

voudrais faire ressortir un côté du sujet auquel on n'a pas accordé jusqu'à présent la signification que je suis tenté de lui attribuer. Comme on vient de le voir, la tactique de Tacite, c'est d'attaquer pour se défendre. Mais il sent néanmoins ce que sa défense gagnerait, s'il parvenait à faire croire que les persécutions de Domitien n'ont pas épargné son beau-père, ni, par contre-coup, lui-même. Voilà qui lui ferait pardonner bien des choses dans son passé; voilà qui le réconcilierait, lui jadis modéré, avec le parti des intransigeants qui vient de triompher par la mort du tyran. Voilà qui en dirait plus que les apologies les plus adroites et les plus éloquentes. Telle est, à mon avis, la clef des insinuations dont fourmille l'Agricola. Or, comme je l'ai dit, je crois que par là il calomnie Domitien. Domitien a estimé, chéri et honoré le conquérant de la Bretagne, dont les victoires jetaient de l'éclat sur son règne, et dont la prudente modestie n'offusquait pas sa politique. Une partie de cette bienveillance a certainement rejailli sur Tacite. Tacite ne pouvait pas aller à l'encontre de faits patents, indéniables; aussi il se contente de leur donner une couleur à laquelle le caractère bien connu de Domitien fournit une certaine apparence de vérité; et si grand a été son art, qu'il fait partager à ses lecteurs, par un air de bonne foi, des conjectures accusatrices dont il forge et combine lui-même les éléments.

L'Agricola, ai-je dit encore, est une profession de foi et un début. C'est ce qui me paraît ressortir à l'évidence des trois premiers chapitres. Ici surtout le caractère qui distingue les préfaces saute aux yeux. Pour faire prévaloir cette opinion, je n'ai besoin que de suivre presque en tout point le texte tel que l'a établi M. Gantrelle, et de résumer ou de traduire. J'arrête le premier chapitre après le mot *incusaturus*. En voici le sens :

« Lorsque l'on transmet à la postérité, comme je me propose de le faire, les actions et les mœurs d'un homme illustre, on ne devrait pas avoir besoin d'indulgence ; et cependant aujourd'hui cette indulgence m'est nécessaire, parce que je vais faire l'éloge d'un homme qu'il serait de meilleur ton d'accuser (*venia opus fuit quam non petissem incusaturus*). »[1]

---

[1] Je maintiens le texte *fuit*. Ce *fuit* est un parfait annonçant que l'état actuel a commencé d'être antérieurement : En me proposant d'écrire la vie d'Agricola, *j'ai eu besoin* de compter (par avance) sur votre indulgence.

Dans les deux chapitres suivants, il annonce sa vocation et son intention d'y obéir. C'est ce qui est nettement indiqué dans la conclusion qui les termine : « Je ne craindrai pas, bien que d'une voix dénuée d'art et d'expérience, de composer le souvenir de la servitude passée et le témoignage des biens présents. *En attendant,* ce livre, consacré à la mémoire d'Agricola, mon beau-père, trouvera, dans la profession de ma piété filiale, sa louange ou son excuse (*non tamen pigebit, vel incondita ac rudi voce, memoriam prioris servitutis ac testimonium præsentium bonorum composuisse. Hic interim liber, honori Agricolæ, soceri mei destinatus, professione pietatis aut laudatus erit aut excusatus*). » Cette phrase n'est pas susceptible de deux interprétations différentes ; les mots *en attendant* signifient bien que la vie d'Agricola est un début dans la carrière historique ; que c'est un épisode détaché du reste de l'ouvrage pour être lancé dans le public, et l'idée fondamentale du préambule reparaît dans la phrase finale : Ma piété filiale sera ma louange auprès de ceux qui approuvent mon entreprise, mon excuse auprès de ceux qui la blâment.

Mais, pouvait-on lui dire, vous accablez aujourd'hui les tyrans renversés, vous vous êtes tu quand ils étaient debout. Oui, répond-il, parce qu'il n'aurait servi de rien de parler ni d'écrire : « Nous avons passé des temps si cruels et si ennemis de toute vertu ! Rusticus, Hérennius ont payé de leur vie les éloges de Thraséas et d'Helvidius, et leurs livres ont été brûlés dans l'espoir d'étouffer en même temps la voix du peuple romain et la liberté du sénat et la conscience du genre humain..... Ah ! certes nous avons donné un grand exemple de patience, et nous aurions perdu la mémoire même avec la parole, s'il était aussi bien en notre pouvoir d'oublier que de nous taire. »

C'est d'une clarté limpide. Il ne faut pas, en effet, par une assimilation trop facile avec les temps modernes, perdre de vue que les persécutions contre les auteurs et les écrits, si elles n'étouffaient pas la conscience du genre humain, réussissaient parfaitement alors à faire le silence et à détruire les monuments de la pensée. En réalité, il ne nous reste aucun des livres ou des pamphlets qui ont déplu aux Tibère, aux Néron, aux Domitien. Nous n'avons ni les Annales de Crémutius Cordus [1], ni les éloges

---

[1] Dans les Annales, IV, 35, Tacite dit bien que les Annales de Crému-

de Brutus, de Thraséas et d'Helvidius. Tacite a donc raison de dire que, sous Domitien, il eût été inutile de rien publier. On peut trouver sa patience excessive, mais toute velléité d'indépendance eût été bientôt réprimée.

« Maintenant, continue-t-il, on commence à renaître, on voit poindre l'aurore d'un heureux siècle, on a à la fois la sécurité et la liberté; mais, hélas ! il est plus facile d'opprimer et de tuer le génie que de le relever ou de le faire éclore. Et le petit nombre de ceux qui, comme moi, survivent à eux-mêmes, ont perdu quinze de leurs plus belles années, et le silence les a fait arriver, les jeunes au seuil de la vieillesse, les vieillards au terme de leur existence. » Et ici vient la phrase que je rappelais tantôt. « Je vais toutefois essayer de raconter les événements passés, et, en attendant, je livre au public la vie d'Agricola. »

Pourrais-je mieux justifier ma thèse? Sans doute, vous hésiterez à assimiler une biographie à une préface. Cependant l'histoire littéraire présente bien des particularités semblables. Que sont les prologues dialogués de beaucoup de pièces de théâtre tant anciennes que modernes, sinon des préfaces sous forme de drame? Qu'est la préface de Gil Blas, sinon une aventure du même genre que toutes celles du livre, mais dont les héros sont deux étudiants de Salamanque au lieu du neveu de Gil Perez? Certains livres d'Augustin Thierry ne sont-ils pas des préfaces? N'avons-nous pas des chansons préfaces, des sonnets préfaces? Et tenez, sans aller si loin, mon entrée en matière, à propos du subjonctif POTUISSEM, n'était-ce pas en quelque sorte une dissertation préface? Je termine par un espoir et un vœu; c'est d'abord d'avoir suffisamment rafraîchi mon sujet pour en écarter l'ennui; et ensuite de voir ce que j'ai pu dire sur l'Agricola obtenir les suffrages de l'éminent confrère qui, à défaut d'un médium, capable de réveiller de sa tombe l'éloquent historien pour lui arracher le secret de sa pensée, m'a le mieux appris à la comprendre !

J. DELBŒUF.

---

tius Cordus subsistèrent, cachées, après qu'on les eût fait brûler par la main des édiles, mais il ne dit pas qu'elles existaient encore de son temps.

LA PAIX DE CIMON [1].

(Suite.)

IV.

DES CONDITIONS DE LA PAIX.

Nous avons vu dans le précédent article que le traité délimitait les eaux des puissances belligérantes et établissait sur la côte asiatique de la mer Egée une zône dont l'accès était interdit aux armées persanes [2].

C'est uniquement à cette convention militaire que, d'après Schmidt, se réduirait la paix de Cimon et rien n'aurait été convenu touchant la situation ultérieure des Grecs asiatiques vis-à-vis de la Perse [3].

Dans cette hypothèse, Athènes aurait honteusement abandonné ses alliés au ressentiment du roi, elle qui, après la bataille de Mycale, s'était si énergiquement opposée à leur migration en Europe et leur avait formellement promis de les protéger, alors même que tous les autres Grecs les laisseraient sans défense [4].

Cela est totalement inadmissible. Outre ce qu'une pareille conduite aurait eu d'odieux, elle eût été grosse de dangers. Les Ioniens, en effet, se voyant ainsi trahis, auraient inévitablement dénoncé dès 449 une alliance qui ne leur aurait plus procuré que des charges et ils auraient fait à tout prix leur paix avec le roi. Dès lors, l'empire athénien eût été privé de son boulevard naturel contre la Perse et il eût été menacé dans la paisible possession de la mer Egée, car, ainsi que Curtius le fait observer avec beaucoup de raison, pour être maître de cette mer, il fallait aussi être maître de la côte asiatique [5]. C'est

---

[1] Voir la *Revue,* tomes XVIII, 1 à 23, XIX, 246 à 258 et 303 à 311, et XXI, 187 à 201.

[2] Voir la *Revue,* XXI, 187 à 201.

[3] Schmidt, p. 74.

[4] Hérodote, IX, 106 et Diodore, XI, 37.

[5] Curtius, II, 105 et 106.

pourquoi on peut affirmer que, à défaut de la plus vulgaire honnêteté politique, son intérêt même faisait à Athènes une loi de comprendre ses alliés ioniens dans le traité; elle devait y insérer une clause qui leur accordât une large compensation de leurs sacrifices passés et les intéressât en même temps à rester fidèles à son alliance.

On pourrait peut-être prétendre que la défense faite aux armées persanes d'approcher du littoral était une satisfaction suffisante donnée aux Ioniens. Mais si l'on réfléchit que, tout en n'ayant plus sous leurs ordres des masses nombreuses comme en commandaient naguères Otanes, Artapherne et Mardonius, les satrapes continuèrent néanmoins à disposer de quelques troupes, on reconnaîtra sans peine que cette satisfaction était presque illusoire, puisqu'ils auraient pu mettre dans quelques villes, si pas dans toutes, des garnisons suffisantes pour molester les habitants. D'ailleurs, les intérêts de la confédération entière n'étaient pas suffisamment sauvegardés par cette clause. Athènes et les îles, en effet, entretenaient d'importantes relations commerciales avec les villes maritimes de l'Asie-Mineure. Or, la présence de troupes persanes dans ces ports constituait une menace perpétuelle pour le commerce et pour la sécurité personnelle des marchands grecs; en outre, si les satrapes avaient conservé quelque autorité sur ces villes, ils auraient pu mettre des entraves aux transactions, soit en établissant des droits élevés sur l'entrée ou la sortie des marchandises, soit de toute autre manière.

Aussi, pour que l'éloignement des armées persanes stipulé par le traité constituât un avantage réel et pour les Grecs asiatiques et pour les autres membres de la ligue, il fallait non seulement que ces troupes n'eussent plus le droit d'approcher des villes ioniennes, mais encore que les satrapes n'eussent plus aucun pouvoir sur elles. Périclès le comprit et le traité proclama l'indépendance des villes grecques de la côte et de celles qui possédaient un port dans les eaux helléniques[1].

---

[1] LYCURGUE (*Contre Léocrate*, n. 73, p. 13. Orat. Att. tome II, édit. Didot) et DIODORE (XII, 4) prétendent que tous les Grecs de l'Asie mineure devinrent autonomes. C'est là une exagération manifeste. Les villes de l'intérieur restèrent soumises aux Perses. Les autres seules leur furent

Cette indépendance était-elle complète ou bien laissait-elle subsister entre les Ioniens et la Perse certains liens administratifs, par exemple, le paiement d'un tribut? Schmidt, reproduisant l'opinion de Dahlmann, se prononce dans le dernier sens [1]. D'après lui, le traité accordait simplement aux Grecs asiatiques le droit de s'administrer d'après leurs propres lois *(Selbstregierung)*, mais ils restèrent tributaires du roi, comme ils l'avaient été jusque là. Bien plus, ils avaient intérêt à ce qu'il en fût ainsi « car en leur qualité d'armateurs, de commerçants et d'industriels, ils devaient mettre tous leurs soins à rester en bons rapports avec les Perses et à ne pas s'exposer à leurs vexations. »

Il est hors de doute que le savant allemand ne s'est pas rendu compte de l'état de choses créé par sa conjecture, tant celle-ci paraît invraisemblable quand on sort du domaine de la spéculation pour entrer dans celui des faits.

Que, pendant toute la guerre de l'indépendance, le grand roi ait continué à considérer les Ioniens comme ses tributaires, cela va de soi; mais il n'en est pas moins vrai que ceux-ci cessèrent de lui payer tribut dès leur soulèvement. C'est ce qui se passe chaque fois qu'un vassal se révolte contre son suzerain : il commence par refuser de remplir les obligations de la vassalité, et c'est ce qui eut lieu dans l'espèce.

S'il en avait été autrement, comme les Ioniens, depuis leur accession à la ligue de Délos, ne cessèrent de fournir aux Athéniens des hommes et des vaisseaux, prestation convertie par la suite en sommes d'argent, nous assisterions à un singulier spectacle. Nous verrions ces étranges rebelles combattre avec acharnement contre leur souverain, tout en continuant à s'acquitter scrupuleusement envers lui de leurs obligations financières.

---

enlevées. Cela résulte du catalogue des tributaires asiatiques d'Athènes publié par Boeckh (*l. l.* II, pages 605 et suivantes). En effet, à l'exception de quatre villes de la Troade, qui d'ailleurs ne payèrent pas longtemps tribut à Athènes (Boeckh, 662), toutes celles qui sont mentionnées sur cette liste et dont nous avons pu retrouver les noms sur la carte de Kiepert sont situées sur la côte ou tout au moins y possèdent un port.

[1] Schmidt, p. 76. — Dahlmann, pages 106 à 108. — Lachmann (p. 36), a également adopté cette opinion de Dahlmann, qui a été abandonnée par tous les autres écrivains adversaires ou défenseurs de la paix de Cimon.

Nous les verrions fournir à la fois de l'argent à leurs alliés du jour et à leur maître de la veille; c'est-à-dire payer tribut aux deux belligérants. Nous verrions enfin, chose non moins extraordinaire, les Athéniens permettre à leurs alliés de fournir de l'argent à l'ennemi commun, c'est-à-dire de lui donner des armes contre la confédération tout entière. Ç'eût été là, il faut le reconnaître, un état de choses sans exemple, une situation vraiment absurde. Cela seul nous permettrait déjà d'affirmer que, pendant toute la guerre de l'indépendance, les Grecs asiatiques n'ont pas payé tribut à la Perse. Et l'on voudrait que, en vertu du traité qui termina cette lutte d'une façon en somme avantageuse et glorieuse pour Athènes et ses alliés, ceux-ci fussent de nouveau soumis au paiement d'un tribut dont ils s'étaient depuis longtemps affranchis ! S'il en avait été ainsi, après avoir contribué de leurs personnes et de leur argent aux succès de la ligue, les Ioniens se seraient trouvés dans une position pire qu'avant la guerre. Alors ils n'étaient tributaires qu'à l'égard de la Perse et maintenant ils en auraient eu à payer un second impôt à Athènes. En vérité, si telle était la délivrance que leur apportaient les Athéniens, Krüger aurait raison de dire qu'ils ne devaient pas beaucoup de reconnaissance à leurs libérateurs, puisque la délivrance consistait en un redoublement de charges [1].

Mais, dira-t-on, en échange de cet accroissement d'impôts, ils devinrent autonomes. Sans doute, mais la compensation n'était pas suffisante. La plupart d'entr'eux, en effet, jouissaient déjà en fait de cette autonomie avant la guerre, et les Perses se montraient sous ce rapport fort conciliants. Peu leur importait la forme de gouvernement de leurs tributaires, pourvu que ceux-ci payassent régulièrement l'impôt. On en a pour preuve leur conduite à l'égard de ces mêmes villes grecques. Dans le principe, le grand roi y soutenait des tyrans; mais lorsque la première révolte des Ioniens lui eut démontré combien cette forme de gouvernement était antipathique aux populations grecques, il changea de système. Avant d'entreprendre son expédition contre Athènes, Mardonius se rendit en Ionie avec une armée, détrôna ceux des tyrans qui étaient parvenus à se

[1] Kruegee, 97.

maintenir au pouvoir et établit partout des administrations démocratiques[1]. Bien plus, après la destruction de l'empire athénien, Tithraustès, successeur de Tissapherne, engagea Agésilas à évacuer l'Asie et offrit en retour de reconnaître l'autonomie des villes grecques de cette contrée à la condition qu'elles payeraient l'ancien tribut[2].

On le voit, pour obtenir l'autonomie réduite au droit de s'administrer eux-mêmes, les Ioniens n'avaient nul besoin de se soulever. Leur révolte eut donc une autre cause : c'est le désir de s'affranchir du tribut qui constituait l'essence même de leur sujétion à la Perse et le traité qui mit fin à la guerre devait leur accorder satisfaction sur ce point, sinon on cherche vainement pourquoi ils auraient continué à faire partie des alliés d'Athènes après la cessation des hostilités.

Ainsi donc, en vertu de cette paix, les villes grecques de l'Asie mineure qui restèrent membres de la ligue, furent complètement indépendantes de la Perse. Elles étaient enclavées dans les états du roi à peu près comme le furent au moyen-âge les villes libres de l'Allemagne dans les domaines des princes sur les terres desquels elles étaient situées, mais elles n'eurent plus avec le grand roi aucun rapport administratif ni politique[3].

Brandis nous en fournit une preuve convaincante. En faisant l'historique du système monétaire de l'Asie-Mineure, il constate que, malgré la grande diversité des monnaies locales, les rois de Perse étaient parvenus à imposer comme étalon la pièce d'or persane, que cet état de choses changea à dater de la paix de Cimon. Dès lors et jusqu'au désastre des Athéniens en Sicile, les villes grecques de la côte comprises entre les îles Cyanéennes et Phasélis, cessèrent généralement de battre de

---

[1] Hérodote, VI, 43.

[2] Xénophon, *Hist. grecq.*, III, chap. IV, 26.

[3] Aussi pour les désigner, les Athéniens non moins que les Perses se servirent-ils encore dans la suite des mots territoires du roi ou d'autres expressions analogues, ainsi que le constate Schmidt, p. 76.

La leçon ἑαυτοῦ dans le passage de Thucydide dont il a été question plus haut (voir la *Revue*, tome XXI, p. 199, note 1) s'explique donc de la façon la plus naturelle. Elle est justifiée d'ailleurs par le fait que, deux ans auparavant, le traité de Chalcideus, celui de Thérimène et celui de Lichas reconnaissaient au roi la propriété de toutes les villes situées en Asie et que les Athéniens traitèrent avec lui sur les mêmes bases.

l'or d'après l'étalon persan et retournèrent à l'ancien système, auquel les rois de Perse avaient substitué le leur. Au contraire, les villes situées à l'Est de ces limites et laissées à la Perse par le traité, restèrent avec elle dans les rapports monétaires les plus étroits; en outre, l'étalon persan remplaça celui d'Egine, dans l'île de Chypre, où ce dernier avait été en usage jusqu'alors [1].

Voilà des faits significatifs, sur l'importance desquels il est inutile d'insister, si l'on se rappelle que, de tout temps, le droit de battre monnaie a été le privilège exclusif des états indépendants.

D'autres faits viennent encore à l'appui de nos conclusions. Ce sont les rapports qui s'établirent entre la Perse et Sparte à partir de l'année 413. Déjà il y a été fait illusion plus haut, mais il convient d'entrer ici dans plus de détail et de suivre de plus près le récit de Thucydide [2].

En même temps que les habitants de Chios et d'Érythrée, Tissapherne envoya un ambassadeur à Sparte et il stimula les Lacédémoniens en leur promettant une solde. « Car le roi lui avait *récemment* réclamé les tributs de son gouvernement et il avait dû rester son débiteur, parce que les Athéniens l'empêchèrent de percevoir l'impôt des villes grecques. » Il croyait donc arriver plus facilement à faire rentrer cet impôt en faisant la guerre aux Athéniens. Vers la même époque et pour la même raison, Pharnabase envoya également des députés à Sparte pour obtenir l'intervention de cette ville. A la suite de ces ambassades, un premier traité fut conclu par le spartiate Chalcideus et par Tissapherne et le roi [3]. Il stipulait entre autre choses : « Seront au roi toute la contrée et toutes les villes que le roi possède et

---

[1] J. Brandis. *Münz-Mafs und Gewichtswesen im Vorderasien bis auf Alexander den grossen.* — Berlin, 1866, pages 220, 381 et 382. — Brandis considère la paix de Cimon comme un évènement authentique. Il la place après l'année 449 et il dit qu'elle confirma par écrit l'indépendance que les villes grecques de la côte avaient reconquise après la bataille de l'Eurymèdon.

[2] Voir la *Revue,* tome XXI, pages 192 et 193. Thucydide, VIII, 5, 6, 18, 37, 43, 58 et 84.

[3] Oncken considère le traité de Chalcideus comme un projet de traité; cependant Thucydide, VIII, 17 et 19, dit positivement que cette convention odieuse fut conclue.

celles que ses ancêtres possédaient. Le roi, les Lacédémoniens et leurs alliés empêcheront en commun les Athéniens de retirer de l'argent ou d'autres prestations de celles de ces villes dont jusqu'à présent ils en ont reçu, etc. » Peu de temps après, Tissapherne et le spartiate Thérimène négocièrent une seconde convention qui n'est guère moins honteuse. Au nombre des conditions, on trouve : « Les Lacédémoniens et leurs alliés n'attaqueront ni ne molesteront les villes ni les contrées qui appartiennent au roi Darius ou ont appartenu à son père ou à ses ancêtres ; ils n'en exigeront aucun tribut, etc. »

Sparte ne tarda pas à comprendre combien ces concessions étaient déshonorantes. Aussi Lichas, chef des 11 conseillers du monarque Astyochos, déclara dès son arrivée en Asie : « Qu'aucun des deux traités, ni celui de Chalcideus, ni celui de Thérimène, n'avait été réglé d'une façon convenable; qu'elle était exorbitante la prétention émise par le roi de dominer encore actuellement sur tout le territoire sur lequel lui ou ses ancêtres avaient régné autrefois. Que de cette façon toutes les îles, la Thessalie, la Locride et les autres contrées s'étendant jusqu'à la Béotie auraient de nouveau été réduites en servitude, et que les Lacédémoniens procureraient ainsi aux Grecs la domination persane au lieu de la liberté. » Il réclama donc une nouvelle convention qui fut conclue, peu après, aux conditions suivantes : « Tout le territoire du roi, situé en Asie, appartiendra au roi, et celui-ci en agira à son égard comme il l'entendra... Quand la flotte royale sera arrivée, les vaisseaux du roi et ceux des Lacédémoniens et de leurs alliés feront de conserve la guerre suivant que Tissapherne et les Lacédémoniens et leurs alliés en décideront. »

Tels sont, d'après Thucydide, les rapports qui s'établirent pendant les années 413 à 411 entre la Perse et Sparte. On y trouve tout d'abord la preuve que le tribut des Grecs asiatiques cessa d'être versé dans le trésor royal jusqu'à l'année 413. C'est à cette dernière époque seulement que le roi réclame le tribut des Ioniens et en rend les satrapes débiteurs, et c'est le désir de satisfaire à cette exigence récente qui détermine Tissapherne à appeler les Spartiates en Asie. Thucydide le dit d'une façon formelle [1].

[1] THUCYDIDE, VIII, 5. — OTTFRIED MÜLLER (*the Dorians*, I, 205),

Oncken le reconnaît. Il admet que jusque là les villes avaient cessé de payer le tribut et que, contrairement à l'opinion de Dikema et de Krüger, les satrapes ne devaient nullement verser cet impôt dans le trésor [1]. Mais il ne voit là qu'un simple fait. D'après lui, le roi n'a jamais reconnu l'indépendance des Ioniens; il n'a jamais renoncé à leur tribut, et s'il a cessé de le percevoir, c'est uniquement parce que les Athéniens étaient assez puissants pour l'en empêcher.

Les stipulations du traité de Chalcideus et de Lichas prouvent le contraire. En effet, si le roi n'avait pas renoncé à sa domination sur l'Ionie, si le trouble apporté dans sa possession de cette contrée était seulement le résultat de l'intervention armée des Athéniens, cette intervention cessant, la contrée retombait d'elle-même en son pouvoir et il était dès lors inutile de faire reconnaître par des traités un droit de souveraineté auquel il n'avait jamais renoncé, mais dont l'exercice seul avait été entravé par les circonstances. C'est pourquoi on ne peut voir dans les stipulations de ces traités autre chose que l'abrogation d'une reconnaissance antérieure par le roi de l'indépendance des villes maritimes. On est donc autorisé à conclure que celles-ci ne payèrent aucun tribut jusqu'en 412.

On oppose à cette conclusion le passage dans lequel Hérodote expose les mesures que prit Artapherne après avoir réprimé la révolte de l'Ionie en 496. « Artapherne, dit entr'autres choses Hérodote, ayant fait mesurer le territoire des Ioniens en parasanges (c'est ainsi que les Perses appellent une mesure de trente

---

reconnaît également que la réclamation du roi était toute récente, et voici l'explication singulière qu'il donne de ce fait : « Il est évident, dit-il, que le shah de Perse ignorait que la majorité des villes payaient depuis plus de 60 ans aux Athéniens et non à lui, et il attribuait leur arriéré à la seule négligence de ses vices rois. » Si indolents, si ignorants de leurs propres affaires que l'on suppose les rois de Perse, peut on admettre qu'ils aient poussé l'ignorance aussi loin que le croit Müller?

[1] Dikema, p. 63 et Krüger, p. 96. Le fait seul que le roi intervint dans les traités conclus avec Sparte prouve que les satrapes ne payaient pas le tribut des Ioniens, sinon on ne voit pas quel intérêt le roi aurait eu à intervenir dans la guerre, à s'exposer ainsi à de nouvelles défaites et, dans tous les cas, à s'occasionner à lui-même des dépenses aussi considérables que la formation et l'entretien de la flotte phénicienne.

stades), imposa à chacun des tributs, qui restèrent constamment depuis lors jusque de mon temps, tels qu'ils avaient été réglés par Artapherne ; ils furent établis par lui à peu près tels qu'ils existaient auparavant. »[1].

Dahlmann conclut de ce passage contre l'existence du traité, en prétendant que les Ioniens n'ont pas discontinué de payer tribut aux Perses. Il est pourtant obligé de faire une exception en faveur des habitants des îles. « Rien ne les obligeait, dit-il, à payer plus longtemps leurs tributs aux Perses, puisque ceux-ci n'osaient plus envoyer des flottes dans la mer Égée. La Perse n'y renonça pas, pourtant elle n'éleva plus jamais ses prétentions jusqu'à réclamer ouvertement les îles[2]. » Mais ce n'est pas pour les îles seules que l'allégation d'Hérodote est inexacte. Il en est de même pour les villes alliées d'Athènes, à moins de supposer qu'elles ne payassent à la fois aux Athéniens et aux Perses. Outre ce que cette hypothèse a d'invraisemblable, elle est réfutée par le fait que Thucydide dit d'une façon très formelle que, en 412 encore, les satrapes persans étaient empêchés par les Athéniens de lever le tribut. A plus forte raison ils ne pouvaient le faire lorsque Athènes était dans toute sa puissance.

Dès lors, si l'on doit excepter du rapport d'Hérodote les îles et les villes alliées d'Athènes, c'est-à-dire les Ioniens compris dans la paix de Cimon, ce passage ne prouve plus rien contre ce traité. Les villes auxquelles Hérodote fait allusion sont celles qui, après la conclusion de la paix de 449, restèrent sous la domination du roi. Car, si les Athéniens durent renoncer à une partie de leur programme : la délivrance de toute la Hellade asiatique, ils n'abandonnèrent pas complètement les Grecs dont ils ne purent conquérir l'indépendance. Ils stipulèrent en leur faveur et obtinrent du roi l'engagement de ne pas exiger des villes grecques qui lui restèrent soumises un tribut supérieur à celui qu'Artapherne avait établi. Ceci résulte, dit en substance Émile Müller, du passage suivant d'Isocrate. « On s'apercevra

---

[1] Hérodote, VI, 42.

[2] Dahlmann, 101. — La dernière allégation de Dahlmann est inexacte, car Thucydide, VIII, 56, rapporte que Tissapherne réclama aux Athéniens les îles voisines de l'Ionie. (Voir la *Revue,* XXI, p. 198).

» surtout de la grandeur du changement [survenu dans la politique extérieure depuis que l'hégémonie avait passé d'Athènes » à Sparte], si l'on compare les traités conclus sous notre hégémonie avec ceux de nos jours. Car alors on nous verra bor- » nant l'empire du roi et réglant quelques uns de ses tributs » et l'empêchant de se servir de la mer et, maintenant, c'est » lui qui gouverne la Grèce, lui qui ordonne à chacun ce qu'il » faut faire et se borne seulement à ne pas nous donner des » gouverneurs persans [1]. »

Par les mots *les traités d'aujourd'hui*, Isocrate fait allusion à la paix d'Antalcidas, cela n'est ni contestable ni contesté. Mais comme cette paix réglait aussi les rapports entre les Grecs, Dikema pense qu'Isocrate veut faire allusion ici non à ce que les Athéniens ont fait contre les Perses, mais à ce qu'ils ont fait à l'égard des autres Grecs, et qu'il oppose, en conséquence, au honteux traité d'Antalcidas, celui par lequel, en 477, Aristide organisa la ligue de Délos [2]. Le plan seul d'Isocrate suffit pour montrer qu'il est question ici non pas de traités entre Grecs, mais bien de conventions entre les Perses et les Grecs. En effet, Isocrate commence par rappeler les hauts faits de la guerre de l'indépendance, puis il passe à la réfutation de l'accusation que l'on lance aux Athéniens d'avoir abusé de leurs forces contre les autres Grecs (§§ 100 à 109), et il fait ensuite le tableau des injures et des hontes que les Lacédémoniens ont infligées aux villes grecques après la destruction de la puissance athénienne (§§ 110 à 117).

Après avoir ainsi défendu la conduite des Athéniens envers leurs alliés et montré que l'hégémonie de Sparte était beaucoup plus désastreuse en dépit de la belle devise : « liberté des villes », l'orateur passe à la comparaison de la politique extérieure d'Athènes et de Sparte (117 à 121). Au honteux abandon des Ioniens par Sparte, aux défaites essuyées par ses flottes après la bataille d'Ægospotamos, il oppose avec un légitime orgueil

[1] Em. Müller, II. p. 11 à 14. Isocrate, *panégyr.*, p. 41, nº 120. éd. Didot : Μάλιστα δ'ἄν τις συνίδοι τό μέγεθος τῆς μεταβολῆς, εἰ παραναγνοίη τὰς συνθήκας τάς τ' ἐφ' ἡμῶν γενομένας καὶ τὰς νῦν ἀναγεγραμμένας. Τότε μὲν γὰρ ἡμεῖς φανησόμεθα τὴν ἀρχὴν τὴν βασιλέως ὁρίζοντες καὶ τῶν φόρων ἐνίους τάττοντες καὶ κωλυόντες αὐτὸν τῇ θαλάττῃ χρῆσθαι. νῦν δ' ἐκεῖνός ἐστιν ὁ διοικῶν τὰ τῶν Ἑλλήνων καὶ προστάττων ἃ χρὴ ποιεῖν ἑκάστους, καὶ μόνον οὐκ ἐπιστάθμους ἐν ταῖς πόλεσι καθιστάς.

[2] Dikema, p. 45.

la conduite des Athéniens pendant leur hégémonie; il les montre procurant l'indépendance à ces mêmes Ioniens et il dépeint la fière attitude de la nation vis-à-vis des Perses. Enfin, il termine ce parallèle par la comparaison des deux traités.

Comme le second traité a été conclu entre le roi et Sparte, le premier, qui lui est opposé, doit nécessairement être intervenu entre Athènes et le roi, d'autant plus qu'un traité avec la Perse pouvait seul stipuler au sujet des limites et du droit de navigation. Ainsi se trouve écartée l'opinion de Dikema, d'après lequel le traité visé par Isocrate serait le pacte d'organisation de la ligue de Délos.

Quant aux tributs dont il est question dans ce passage du panégyrique, ce sont évidemment des impôts levés par le roi. En effet, les mots ἐνίους τῶν φόρων τάττειν sont une antithèse évidente à διοιχῶν τὰ τῶν Ἑλλήνων καὶ προστάττων ἃ χρὴ ποεῖν. L'idée est celle-ci : maintenant le roi règle tout chez les Grecs, de notre temps il n'en était pas ainsi; c'était au contraire nous qui lui faisions la loi et qui réglions même certains de ses tributs. D'ailleurs, ajoute Müller, l'article τῶν ne pourrait indiquer que les tributs levés par le roi ou ceux qui étaient exigés par les Athéniens. Dans ce dernier cas, le roi aurait été le ὁ τάττων et la détermination du tribut aurait été une concession, non du roi, mais d'Athènes; ce n'eût donc pas été un contraste, mais une analogie avec les honteuses conditions du traité d'Antalcidas. C'est pourquoi il résulte de ce passage d'Isocrate que les Athéniens ont réglé certains tributs du roi. Mais de quels tributs est-il question ici? Il est évident qu'il ne s'agit pas des impôts levés par le roi en général : les Athéniens, en effet, n'avaient pas à s'en occuper. Ce qui les intéressait seulement, c'était les impôts sur les villes grecques restées au pouvoir de la Perse et c'est ainsi qu'Hérodote a pu dire que, de son temps encore, l'ancien tribut existait tel qu'Artapherne l'avait établi.

A cette argumentation, empruntée en grande partie à Müller, on peut ajouter encore une preuve en faveur de l'opinion que les Athéniens ont réellement déterminé certains tributs du roi. Elle nous est fournie par le traité de Lichas. Il y est stipulé, en effet, que toute l'Asie appartiendra au roi et que περὶ τῆς χώρας τῆς εαυτοῦ βουλευέτω βασιλεὺς ὅπως βούλεται [1]. D'où il résulte qu'auparavant le roi n'était pas libre d'agir envers l'Asie, c'est-à-dire

[1] Thucydide, VIII, 58.

envers les villes grecques de l'Asie, comme il l'entendait. Isocrate nous fait connaître les entraves mises à la puissance royale : c'était l'engagement de ne pas dépasser l'ancien tribut.

Reste encore une condition qui découle de celle qui fut imposée à la navigation, mais que Diodore nous donne comme ayant été expressément stipulée : « les Athéniens s'engagèrent à ne plus faire la guerre dans les pays sur lesquels régnait le roi Artaxexès [1]. »

L'existence de cette condition n'a jamais été contestée. Elle est d'ailleurs formellement prouvée par le fait que les Athéniens n'entreprirent plus rien contre l'Égypte ni contre l'île de Chypre, et que Thucydide ne cite pas les villes grecques de cette île parmi les alliés d'Athènes, lors de la guerre du Péloponnèse.

Il convient, en terminant ce chapitre, de résumer ici les conditions auxquelles la paix fut conclue. Le traité stipulait : 1° Les armées persanes ne s'approcheront plus des côtes de l'Asie mineure à une distance moindre de trois jours de marche ou de 500 stades.

2° La marine militaire des deux états ne dépassera plus les îles Cyanéennes au N. ni Phasèlis au S., avec cette réserve pourtant qui les ἀργυρολόγοι athéniens pourront être escortés par quelques vaisseaux dans le pont Euxin.

3° Le roi ne pourra plus construire de vaisseaux de guerre dans les ports de l'Ionie.

4° Les Athéniens renonceront à toute entreprise contre les domaines du roi, notamment contre l'Égypte et l'île de Chypre.

5° Les îles de la mer Égée et les villes grecques asiatiques alliées d'Athènes, c'est-à-dire les villes maritimes, seront complètement indépendantes du roi et ne devront plus lui payer tribut. Quant aux autres cités helléniques situées à l'intérieur des terres, elles resteront soumises au roi, mais celui-ci ne pourra lever sur elles un impôt supérieur à celui qui a été institué par Artapherne.

Il nous reste pour terminer ce travail à discuter quelques objections que nous n'avons pas encore eu l'occasion de rencontrer, notamment celles qui sont basées sur le silence de Thucydide et sur les dénégations de Callisthène et de Théopompe. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

ADH. MOTTE.

(A continuer).

[1] DIODORE, XII, 4.

COMPTES RENDUS.

La science de l'éducation, par ALEXANDRE BAIN [1].

Si nous entreprenions de faire l'éloge de ce remarquable ouvrage, dix pages de la *Revue de l'instruction* ne pourraient y suffire. Nul autre écrivain n'égale le philosophe anglais pour la richesse des détails, l'abondance des observations, la variété des aperçus; c'est l'œuvre d'un observateur patient et consciencieux. Professeurs et instituteurs ne sauraient trop la méditer. Ils y trouveront une foule de renseignements précieux qu'ils chercheraient vainement ailleurs. Aussi le retentissement de cet ouvrage est-il européen. Mais si nous ne pouvons lui marchander les éloges, en tant que nous l'envisageons dans son ensemble, il est urgent de signaler le péril de certaines conclusions de ce livre déjà célèbre et c'est pour le faire que nous publions cet article.

Comme presque tous les penseurs anglais de l'époque actuelle, M. Bain est *utilitariste*. L'utilité directe, immédiate, palpable; le *positivisme* absolu, radical, tel est le but qu'il vise dans toutes ses œuvres. En éducation, comme en philosophie, comme en sociologie, comme en morale, ce qui ne porte pas le cachet de l'utilité saisissable et tangible est pour lui sans valeur.

Placé à ce point de vue étroit et mesquin, il va sans dire que le philosophe fait un cas fort médiocre des *études littéraires* et surtout des *humanités classiques* qu'il combat de la plus étrange façon. Il voudrait même remplacer par une éducation purement scientifique la vieille éducation littéraire. Il inscrirait volontiers sur son drapeau « plus de rédactions, plus de thèmes, mais des logarithmes et des sections coniques toujours et partout. »

Nous avons défendu avec assez d'énergie, en toutes circonstances, la nécessité d'introduire dans nos établissements, le plus largement possible, l'élément scientifique et naturaliste pour qu'on ne puisse nous reprocher d'être l'ennemi des sciences. Nous voudrions qu'on leur fît la place belle et spacieuse, sans marchander. Mais de là à supprimer l'éducation littéraire il y a un abîme! Cette suppression ne serait rien moins, pour nous, qu'un recul vers la barbarie, car M. Bain confond, dans une égale réprobation, l'étude des classiques anciens et celle des grands écrivains dans les

---

[1] Paris : Germer Baillière, p. 6 fr.

langues étrangères contemporaines, l'étude de l'histoire et celle de la langue maternelle, à laquelle il ne fait que d'insignifiantes concessions.

Disons tout d'abord qu'en exposant les raisons qui, selon lui, militent contre l'étude des langues anciennes, M. Bain n'a pas eu le courage de l'impartialité. Il a omis sciemment, car un tel savant ne peut ignorer de tels arguments, toutes les raisons qui auraient compromis la thèse qu'il s'était donné pour mission de défendre. Ce sont précisément ces raisons que nous voudrions ici mettre en relief.

« Les défenseurs des classiques, dit M. Bain, répondent à nos objections en énumérant une longue suite d'avantages à en tirer auxquels n'ont jamais songé ni Érasme, ni Casaubon, ni Milton. » Cela prouve-t-il que ces avantages ne soient pas réels? N'était-il pas naturel qu'à une époque où tous les savants parlaient et écrivaient le latin, l'utilité immédiate de la langue dont on se servait, dispensât de chercher d'autres arguments? Mais pour n'avoir pas été signalés, dès le XVI[e] siècle, les avantages de l'éducation littéraire en sont-ils moins solides?

Pour réfuter les arguments de ceux qui s'obstinent, avec raison, à y voir la meilleure des disciplines intellectuelles, il faudrait d'abord prouver l'*inutilité* des langues mortes au point de vue de cette discipline et du développement de toutes les facultés conscientes du moi humain; en second lieu, établir que les sciences joignent précisément à leur utilité toute l'efficacité éducatrice qui manquerait aux lettres. M. Bain s'est habilement gardé de poser la question sur ce terrain brûlant; il a préféré l'esquiver en ne touchant à aucun des arguments que lui opposent les maîtres les plus compétents en ces matières, en se contentant de raisons dénuées de toute valeur, qu'il n'expose que pour se donner le trop facile plaisir de les renverser sans efforts.

Et d'abord, nous dirons que jamais une grande époque scientifique n'est apparue dans le monde sans avoir été devancée par un grand siècle littéraire. Homère, Hésiode et les poètes gnomiques et mythiques précèdent Pythagore, Thalès, Anaxagore. Le siècle de Périclès s'évanouissait dans les flammes et dans le sang, quand apparurent Aristote, Théophraste et les premiers savants Alexandrins. Chez les Romains Ennius, Plaute, Térence devancèrent Lucrèce, l'immortel auteur du positivisme antique; César, Cicéron, Tite-Live, Virgile, Horace avaient disparu, quand apparurent Pline et Galien. La littérature illumine de ses rayons éclatants le seizième siècle; les arts étalent leur splendeur sur la toile et sur le marbre avant l'apparition de Bacon, d'Euler, de Kepler, de Leibnitz, de Descartes, de Newton. Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Buffon avaient fait vibrer la grande fibre du plus grand des siècles passés, quand surgirent Carnot, Laplace, Lavoisier, Diderot avec son Encyclopédie et tant d'autres illustres chercheurs. Et notre siècle n'a-t-il pas commencé par une efflorescence littéraire incomparable suivie d'investigations scientifiques non moins admirables et merveilleuses? Cette simple considération devrait faire réfléchir les adversaires des lettres. Quand celles-ci n'auraient

d'autre avantage que de faire éclore les sciences sous leur souffle vivifiant, ne serait-ce donc rien? N'auraient-elles aucune utilité? Et pourquoi le développement de l'individu ne serait-il pas rationnellement soumis aux mêmes lois que celui de l'espèce?

Mais d'où provient cette puissance des lettres à développer l'intelligence? C'est que les lettres mettent en mouvement toutes les facultés humaines simultanément : le jugement, l'imagination, la mémoire, les trois facultés maîtresses du moi humain, qu'elles vivifient par la chaleur de la sensibilité. Ici, la simple perception du phénomène par les sens ne suffit plus. Cette réceptivité toute passive qui provient des leçons de choses, et tend à faire de l'intelligence humaine une sorte de casier, où se classent, se juxtaposent des séries de connaissances et de faits, n'équivaudra jamais à l'étude des langues. Dès les premières leçons, l'intelligence de l'enfant doit nécessairement devenir créatrice. Par les lettres, les facultés se développent en s'équilibrant, et le font toutes simultanément. Le moi n'est plus un vase qu'il suffit de remplir; c'est un ensemble d'aptitudes qu'il faut développer, d'énergies latentes, de forces inconscientes qu'il faut mettre en activité. Le moi c'est le sol qui exige un profond labour avant de pouvoir être ensemencé. Certes la science est bien le grain qu'il conviendra de jeter dans ce sol; mais elle ne constitue pas l'engrais qui le fertilise, le labour qui le prépare à l'ensemencement. La meilleure des préparations sera donc celle qui cherchera à allumer dans l'âme ces foyers intellectuels que nous appelons ses facultés. Il faut que l'élève quitte le collège avec l'aptitude à acquérir des connaissances plutôt qu'avec un grand nombre de connaissances purement réceptives.

D'où vient donc l'erreur de M. Bain en cette matière capitale? C'est que le moi humain, selon lui, ne contient aucune faculté susceptible d'accroissement par l'exercice, aucune énergie indépendante des faits qui se succèdent dans la conscience. Or telle psychologie, telle éducation! Ce critérium est parfois appliqué avec une naïveté qui fait sourire chez un pareil esprit. « On n'apprendra des langues que les mots qui se présentent le plus souvent; des sciences, que les parties qui sont de l'usage le plus fréquent; de la vertu que ce qui est du ressort du code pénal; l'enseignement moral sera comme une sorte de grammaire qui aura pour but de rectifier les usages vicieux. »

M. Bain ne se doute même pas de ce que doit être le véritable enseignement de la grammaire où, pour mieux dire, de la langue maternelle. Il ignore que, dans la main d'un maître habile, cet enseignement, comme le veut Fénelon, doit être une perpétuelle création intellectuelle, dans laquelle le jugement, l'imagination, la mémoire sont nécessairement en pleine activité. Le travail fait, le maître corrige. Mais cette correction des usages vicieux qui est tout pour M. Bain, n'est pour nous qu'un accessoire qui n'acquiert de valeur réelle que par la puissance des conceptions de l'élève. Dans cette création se trouve le vrai travail, la vraie gymnastique, toute personnelle, toute vivante, qui développe les organes

intellectuels. En apprenant à créer la forme de sa propre pensée, à la disséquer pour en apprécier la valeur, l'élève apprend du même coup à juger les pensées des autres, à discerner ce qu'elles ont de vrai et de faux, ce qu'elles valent en réalité, et cet exercice, qui met en branle toutes les énergies du moi, développe par cela même la puissance de ces énergies dans toute leur plénitude.

La langue maternelle sera donc la matière principale, essentielle, de l'enseignement primaire, car, sans la possession de la langue usuelle, l'homme ne saurait ni bien penser, ni bien comprendre les pensées d'autrui. Le calcul élémentaire lui-même ne viendra qu'en second ordre.

Mais l'étude d'une langue étrangère, en forçant l'esprit à refaire l'analyse déjà faite, lui donnera une acuité que très rarement il pourrait acquérir autrement. Pour traduire un passage d'un auteur étranger il doit employer toutes les ressources de sa langue, en pénétrer toutes les nuances, chercher le terme unique qui rendra le plus exactement possible le sens du mot du texte, la forme idéale qui exprimera le plus parfaitement la forme du modèle. S'il fait un thème, au contraire, c'est sa langue qu'il sera forcé d'assouplir au génie d'une autre langue, et le résultat de cette lutte sera le même : un exercice qui aura mis en jeu toutes les énergies du moi et qui, par conséquent, aura puissamment contribué à leur développement simultané. Voilà pourquoi nous avons demandé et ne cesserons de demander que la section professionelle, aussi bien que la section latine, soit astreinte à une étude approfondie d'une langue étrangère, à laquelle on consacrera au moins six heures par semaine.

Mais ici s'élève une question plus ardue. La discipline intellectuelle résultant de l'étude des langues anciennes, est-elle supérieure à celle qui pourrait résulter de l'étude des langues modernes ? Voici les opinions des deux écoles pédagogiques adverses sur cette matière. Les partisans des langues anciennes, et nous sommes de ce nombre, disent : « Les littératures grecque et latine, mais surtout la première, sont l'œuvre de peuples adolescents, jeunes, pleins d'ardeurs et de sève, ne possédant encore que des idées générales, largement humanitaires, facilement assimilables par des esprits jeunes aussi, avides aussi d'images simples, de sentiments héroïques et grands. Elles sont conséquemment admirablement propres à atteindre le but éducatif intentionné. On ajoute que toutes nos institutions, toute notre civilisation ont leurs racines profondes chez les Grecs et chez les Latins, tout comme les langues française, italienne, espagnole. Par une comparaison perpétuelle d'une langue morte avec celle qu'elle a enfantée, par l'incessante comparaison de la civilisation grecque et de la civilisation latine avec la nôtre, on arrive donc à faire mieux comprendre la vraie science sociale de notre temps, la plus importante de toutes les sciences. »

Les partisans des langues modernes répliquent : « Vous avez raison ; mais vos arguments s'appliquent bien davantage encore à la discipline intellectuelle qui résulte de l'étude des langues vivantes. Ces langues

étant encore parlées, il est plus facile, après de bonnes études, de les mieux connaître. Il suffit d'aller passer une année chez les peuples qui les parlent. La civilisation de ces peuples est plus analogue à la nôtre et la comparaison qui en résultera sera plus salutaire. Enfin les littératures modernes renferment plus de connaissances, des connaissances plus certaines, plus justes, plus variées que celles des anciens. S'il y a plus de beauté, de simplicité grandiose, d'art profond chez les anciens, il y a plus d'ampleur, de variété puissante, dans l'art moderne. »

L'organisation de l'enseignement moyen en Belgique se prêterait admirablement à l'essai des deux disciplines. Seulement, il faudrait que l'étude de l'allemand ou de l'anglais fût organisée dans la section professionnelle, comme l'est, dans les humanités, celle du latin, pour que l'expérience fût concluante; mais nous craignons bien qu'il soit impossible de trouver un nombre suffisant de professeurs connaissant assez bien le français et l'une ou l'autre de ces langues pour être capables de donner un enseignement semblable à celui qui se donne dans nos cours d'humanités.

« Mais, dit encore M. Bain, l'étude des traductions aurait le même résultat. » En supposant qu'on les lise, ce qui ne sera pas, le jour où les textes grecs et latins auront disparu des classes, le goût et la connaissance de l'antiquité se sera évanoui. L'humanité vieillissante ne pourra plus se retremper aux sources vives des inspirations de l'humanité adolescente. « L'étude des langues mortes, dit Compayré, est peut-être le seul moyen qu'aient les modernes, non d'instruire, mais d'élever les intelligences humaines, ce qui est tout autre chose. Pour nourrir l'esprit de l'enfant, aux premières heures de son développement intellectuel, il faut non des idées savantes, mais des idées générales qui appartiennent au monde moral et à la vie usuelle, qui intéressent profondément la sensibilité et l'imagination, qui puissent fixer l'attention naissante, qui s'adressent non au spécialiste, mais à l'homme. C'est une école d'analyse, de comparaison, de jugement, que rien ne saurait remplacer. La substitution d'un mot à un autre, la recherche des termes équivalents, l'application des règles, sont pour l'élève une perpétuelle occasion de réfléchir, de porter les jugements les plus variés, de résoudre une foule de problèmes ingénieux, de surmonter des difficultés imprévues. Un enseignement scientifique qui expose des lois invariables ou qui démontre des vérités nécessaires ne saurait au même degré tenir l'esprit en éveil, l'exciter, lui donner la souplesse et la finesse. Certes nous ne défendons plus contre de trop justes critiques les compositions en prose ou en vers, parce que les avantages qu'elles procurent peuvent être plus facilement atteints par des avantages du même genre, dans la langue maternelle. Mais les thèmes et les versions restent pour nous quelque chose d'unique, un secours que rien ne saurait remplacer pour l'éducation intellectuelle des masses. »

M. Bain nous arrête, de nouveau, en s'écriant qu'une telle étude au lieu d'être une discipline est plutôt une dépense, *par ce qu'elle exige des efforts,* comme si ces efforts mêmes n'étaient pas le travail intellectuel nécessaire

au développement des énergies latentes. Et quel est donc l'enseignement qui pourrait être une discipline, s'il n'était un effort? Nous ajouterons même qu'il n'est pas bon de trop faciliter la besogne à l'enfant, si l'on veut qu'il acquière une véritable puissance intellectuelle. Seulement la difficulté contre laquelle il devra lutter ne pourra jamais être au-dessus de sa portée.

« Les lettres donnent à l'esprit l'habitude de la servilité » réplique M. Bain. Chose étrange! les études proclamées *libérales*, jusqu'à cette heure, celles qui ont toujours passé pour émanciper l'esprit et le caractère, celles que l'on n'a cessé d'accuser de trop développer l'amour de la liberté, par les exemples que nous donnent les héros de l'antiquité, sont maintenant accusées de n'être plus qu'*une école de servitude*. Risum teneatis amici!

« Ne serait-ce pas plutôt l'enseignement scientifique, dit encore Compayré, qui atteindrait directement ce but? Par leur inexorable évidence, par leur certitude absolue, les sciences ne sont-elles pas plus propres à étouffer toute originalité, tout libre essor de l'imagination? N'ont-elles pas l'immense défaut de ne pouvoir éveiller dans les âmes les nobles élans de la sensibilité? Cela n'empêche certes pas qu'elles ne doivent avoir une large place dans nos programmes, car elles nous procurent des connaissances d'une haute portée réelle; elles fortifient l'esprit en l'habituant aux méthodes rigoureuses qu'elles appliquent; elles sont ainsi d'admirables mines de vérités utiles et de précieux instruments de discipline pour l'esprit. On gagne à les cultiver non-seulement des idées positives, mais aussi la force, la rigueur, l'exactitude qu'elles imposent à leurs adeptes. Le problème que se pose le monde moderne ne saurait donc être résolu par la proscription dans un sens ou dans l'autre; il ne peut l'être que dans un rapprochement qui ménage à la fois les droits des études scientifiques et ceux des études littéraires. En fait, il y a plutôt divorce entre elles, dans la situation actuelle des choses, que mélange harmonieux et subordination prudente. On sait ce que valent les études littéraires de la section des sciences, et pareillement les études scientifiques de la section des lettres. La tâche de l'avenir est de réconcilier ces enseignements qui se nuisent plus qu'ils ne s'entr'aident. »

THIL-LORRAIN.

De carmine christiano codicis Parisini 8084 contra fautores paganae superstitionis ultimos, *dissertatio philologica quam ex auctoritate Rectoris magnifici Namèche.... pro gradu doctoris philologiae et litterarum in Universitate catholica, in oppido Lovaniensi, rite et legitime consequendo, conscripsit* GR. DOBBELSTEIN, *ex La Minerie, diocesis Leodiensis presbyter, Instituti philologici sodalis.* — Lovanii, Van Linthout, 1879, in-8. de 54 pages.

La pièce de vers qui fait l'objet du travail de M. D. ne se recommande

pas assurément par le mérite littéraire. Elle trahit presque à chaque ligne l'impuissance de l'auteur; on a peine à s'imaginer pareille pauvreté d'idées et d'expressions; cette pieuse invective, avec ses réminiscences de Virgile, sa versification monotone et ses fastidieuses énumérations, rappelle les centons composés par les rhétoriciens laborieux du temps où les vers latins étaient en honneur dans les colléges. En revanche, elle nous fournit sur l'histoire du paganisme et de l'Empire romain dans les derniers siècles quelques renseignements précieux que l'on chercherait vainement ailleurs. Aussi, quand M. Delisle l'eut fait connaître pour la première fois en entier (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1867), attira-t-elle l'attention de plusieurs philologues éminents de France, d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre : Morel, Mommsen, Haupt, Riese, De Rossi, Ellis.

M. D. nous donne un bon résumé des recherches de ces savants. Sa brochure, écrite en français, — il s'est passé l'innocente fantaisie d'y mettre un titre latin — se divise en sept sections, outre une introduction. L'introduction renferme la description du manuscrit et l'histoire des travaux dont il a été l'objet. Vient ensuite le texte du poëme. Dans les sections II-IV, M. D. examine successivement *l'époque* probable où il fut écrit (fin du IV[e] siècle) — *le personnage* qui y est spécialement attaqué (Virius Nicomachus Flavianus I) — *le caractère de la composition*. La section V, intitulée *Observations de détail*, contient un commentaire perpétuel, critique et exégétique. Dans la section VI, M. D. essaie de déterminer *la suite des idées* dans la pièce : il nous paraît y avoir réussi, bien que le plan qu'il trace affecte une rigueur un peu trop scolastique. *La traduction* forme la septième section.

Le commentaire de M. D. nous a semblé en général très bien fait. Mais nous ne pouvons approuver sa tendance ultra-conservatrice dans la constitution du texte. Ce texte, dérivant d'un manuscrit unique, est plein d'altérations. Sans doute, il convient de procéder avec prudence, mais il ne faut pas vouloir maintenir à tout prix, en recourant à des explications telles quelles, des leçons évidemment vicieuses.

Nous entrerons dans quelques détails pour appuyer notre dire, et nous indiquerons en même temps d'autres points sur lesquels nous sommes en désaccord avec M. D.

V. 5. *Veneris monumenta nefanda.* — « La raison que ce vers est tiré » de Virgile ne paraît pas suffisante pour lire avec Mommsen *nefandae*, » contre l'autorité du manuscrit. » (p. 27). Ce que M. D. appelle « l'au- » torité du manuscrit » se réduit à rien quand on songe à la confusion si facile et si fréquente de *a*, *ae*, *e*, *oe*, dans les mss. Cf. v. 70. *Poenasque* pour *Panasque*. 117. *limina* pour *limine*.

V. 8. Après *aruspex*, nous mettrions deux points au lieu d'une virgule.

V. 13. *Haec sic monstra placent nulla sacrata pudica?* — Ms : *Haec si monstra p. n. s. p.* — Nous lirions : *Haec si monstra placent, nulla* EST *sacrata pudica.* Cf. v. 76.

V. 25-27 : *Dicite, praefectus vester quid profuit urbi*
Quem Iovis ad solium raptum tractatus abisset,
Cum poenas scelerum tracta vix morte rependat?

Le v. 26 est corrompu. Néanmoins, M. D. conserve le texte du ms, en séparant seulement *io* (interjection) *vis*, et il traduit : « lui qui aurait, » prétendez-vous *(vis!)*, été enlevé jusqu'au trône usurpé de Jupiter. » Nous ne reproduirons pas la note dans laquelle il tente de justifier sa leçon et son interprétation. Ce n'est point là de la saine critique philologique. — Peut-être arriverait-on à un sens satisfaisant en combinant les conjectures de Morel et d'Ellis : QUOD *Iovis ad solium rapt*IM *tra*BEA*tus abisset.*

Au v. 27, *vix* porte sur *rependat* et non sur *tracta : vix tracta morte* n'a pas de sens (M. D. traduit « par une mort sans délai »?). Au reste, rien ne nous oblige d'admettre qu'il soit ici question de tortures, de supplices : *tracta morte* peut fort bien s'appliquer à une agonie longue et douloureuse.

V. 28-29. Ponctuez : *Mensibus iste tribus totum qui concitus orbem*
Lustravit, metas tandem pervenit ad aevi.

De Rossi, suivi par M. D., pense que par le mot *lustrare* l'auteur entend la célébration d'un *lustrum*, d'un *amburbale sacrum*. Cela nous paraît peu probable, à cause du mot *concitus*, qui ne cadre nullement avec cette interprétation. Nous prendrions, comme Mommsen, *lustrare* dans le sens de « parcourir. »

V. 30-31 : *Quae fuit haec rabies animi, quae insania mentis?*
Sed Iovi vestram posset turbare quietem.

Nous ne comprenons pas ce texte, et nous ne comprenons pas davantage les explications de M. D. Corrigeons :

Quae fuit haec rabies animi, quae insania mentis,
SEDITIO UT *vestram posset turbare quietem?*

De SEDITIOVT le copiste a fait SEDIOVI.

V. 37. M. D. rejette à tort, selon nous, la conjecture de Morel *polluere* (ms : *polluit)*, qui n'est pas du tout « inadmissible au point de vue paléo- » graphique » (p. 35). *I* et *e* sont confondus dans le ms aux v. 7, 11, 12, 59, 65, 96, 100, 110, 111. On trouve R pour T et T pour R dans le *Mediceus* et dans le *Palatinus* de Virgile. Quant au second *e* de *polluere,* il aura disparu devant l'*i* de *insanum.*

V. 46. Ponctuez : *Sacratus vester urbi quid praestitit, oro?*

V. 48-49 : *Cum sibi forte pirum fossor de rure dolasset,*
Diceretque esse deum comitem Bacchique magistrum.

M. D. traduit : « lorsque, en creusant son champ, il en avait par » hasard arraché un poirier qu'il donnait comme le compagnon des dieux » et le maître de Bacchus » ; et il croit que les mots *de rure dolasset* indiquent que Flavien possédait un domaine à la campagne. Il y a là plusieurs inexactitudes. D'abord il faut réunir *fossor de rure ; fossor* se dit au figuré d'un homme lourd et maladroit (v. par exemple Catulle, XXII, 10) ; *fossor de rure* peut se traduire par « un rustre. » Ensuite *dolare* ne signifie pas

« arracher, » mais « travailler, façonner avec la dolabre. » Il s'agit donc d'une statue en bois de poirier, grossièrement taillée par quelque charpentier de village.

V. 50-53. Nous proposerions la ponctuation suivante :

Sarapidis cultor, Etruscis semper amicus,
Fundere qui incautis studuit concepta venena,
Mille nocendi vias, totidem cum quaereret artes,
Perdere quos voluit percussit, luridus anguis, etc.

Qui serait alors le sujet de *percussit*, comme de *studuit*, et *luridus anguis* serait une apposition à ce sujet. Pour l'asyndeton *qui-studuit-percussit* cf. v. 84-85 : *Qui voluit-fuit.*

V. 56 : *Ne proprium interius posset vulgare dolorem.*

Peut-être au lieu de *interius* doit-on lire ULTERIUS.

V. 73-75. Nous aimerions mieux la ponctuation de Morel (un point après *Mater* et une virgule après *decorem*). *Quis* se rapporte alors à *sacrato (constructio ad synesin*, cf. *soleant*, v. 77) et sert de complément à *jussit :* « eux, à qui a commandé... » *Jubere* avec le datif de la personne, dans le sens de *imperare, dominari,* se trouve dans Claudien.

V. 83. *Tartare* est une faute d'impression pour *Tartara.*

Mentionnons au v. 84 une conjecture ingénieuse de M. D. :

Solvere qui voluit PER TURPIA *foedera leges* (ms : *quis voluit pia foedera).* — Il est vraiment regrettable qu'une timidité excessive n'ait pas permis à M. D. d'user plus largement de la critique conjecturale.

Ces quelques observations ne nous empêchent pas de rendre hommage à la façon consciencieuse dont M. D. a travaillé, et à la solidité de son érudition. Sa dissertation sera consultée avec fruit par les philologues qui voudront s'occuper du texte, si obscur et si altéré, du *Carmen christianum.*

P. THOMAS.

NOTES SCIENTIFIQUES.

(Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris; Tome LXXXVIII, janvier à juin 1879).

Nécrologie académique (1877-1878) : Leverrier (11 mars 1811 — 23 septembre 1877) : astronome ; A.-C. Becquerel (7 mars 1788 — 18 janvier 1878), électricien ; V. Regnault (21 juillet 1810 — 19 janvier 1878) physicien ; Claude Bernard (12 juillet 1813 — 10 février 1878) physiologiste ; A. Secchi (28 juin 1818 — 26 février 1878) astronome ; Belgrand (23 avril 1810 — 8 avril 1878) hydraulicien ; Delafosse (1796 — 13 octobre 1878) minéralogiste ; Bienaymé (28 août 1796 — 19 octobre 1878) statisticien.

N° 1. **Th. David et E. Magitot** : La périostite chronique du sommet de la racine d'une dent peut être guérie *neuf fois sur dix*, par enlèvement de la dent malade, suppression, par résection, de la partie affectée, puis

réimplantation immédiate, ou *greffe dentaire*. La guérison a pour résultat la cessation de tous les accidents, la consolidation définitive de l'organe, le retour complet de ses connexions vasculaires et le rétablissement de ses usages. Des dents saines (supplémentaires) peuvent aussi être transplantées d'une personne à une autre. N° 2. **P. Mégnin** : On sait, depuis une trentaine d'années, grâces surtout aux recherches de P. Van Beneden, que les vers vésiculaires sont des larves de taenias. On admet généralement qu'il est indispensable que ces vers vésiculaires soient ingérés par un carnassier, un omnivore, un animal étranger enfin, pour pouvoir arriver à l'état parfait, c'est-à-dire à la forme rubannaire et sexuée. Cependant, on trouve, dans certains herbivores, des taenias adultes dont cette théorie est impuissante à expliquer la présence. M. P. Mégnin publie quelques faits qui font disparaître la contradiction apparente que nous venons de signaler. En réalité, les taenias peuvent accomplir leurs métamorphoses d'une manière complète, depuis l'état embryonnaire jusqu'à l'état adulte, c'est-à-dire rubannaire et sexué, sans quitter l'organisme où ils ont pénétré à l'état d'œuf microscopique. Seulement, dans ce cas, le taenia adulte est inerme : il a perdu les crochets du vers vésiculaire dont il provient. Si le même vers vésiculaire avait été ingurgité par un carnassier, il se serait transformé en taenia armé de crochets. N° 3. **Chatin** : Les phénomènes biologiques prouvent, comme l'anatomie et la morphologie, qu'il existe la plus grande analogie entre les suçoirs des plantes parasites et les racines des plantes ordinaires. N° 4. **Thollon** : La loi de variation des longueurs d'ondes due au mouvement de translation d'un corps sonore ou lumineux, a été vérifiée d'une manière incontestable pour les ondes sonores, mais non pour les ondes lumineuses. En étudiant le déplacement des raies spectrales, dû au mouvement de rotation du soleil, sur les deux bords opposés, M. Thollon est presque parvenu à trancher la question d'une manière définitive, pour la lumière aussi. **A. Charpentier** : Tout appareil de sensibilité paraît posséder une certaine inertie qu'il faut vaincre tout d'abord avant de produire une sensation. M. Charpentier est parvenu à mettre en relief et à mesurer, avec assez d'approximation, en ce qui concerne l'appareil de la vision, la quantité de lumière qui est employés à vaincre cette inertie. Si, à l'aide d'un instrument convenable, on augmente graduellement, à partir de zéro, l'intensité d'une lumière présentée à l'œil, la sensation *lumineuse* se produit pour un certain minimum déterminé. Mais une fois la sensation produite, si l'on affaiblit lentement la lumière qui a mis l'appareil visuel en branle, cette lumière est encore perçue quand son intensité est réduite au tiers ou au quart de l'intensité minima dont il a été parlé plus haut, ou même au 50e ou au 100e, si l'on a fait séjourner pendant quelque temps l'œil dans l'obscurité. La sensation de *couleur* ne se produit que sous l'influence d'une excitation un peu plus intense que celle qui est nécessaire pour produire la sensation lumineuse ; on peut ensuite affaiblir la lumière excitante sans que l'on cesse de percevoir la couleur, mais l'œil reposé dans l'obscurité n'a pas

une sensibilité plus grande que l'œil dans son état ordinaire. Ces faits confirment la distinction que MM. Charpentier et Landolt ont établie entre la sensibilité lumineuse et la sensibilité chromatique, et tendent à renverser l'opinion courante sur la sensation de lumière blanche, d'après laquelle elle résulte de la production simultanée de plusieurs sensations de couleur, de nature déterminée. N° 5. **Ch. Richet et A. Breguet** sont parvenus à obtenir des éclairs électriques dont la durée n'est qu'un deux-millième de seconde. Cela leur a permis d'établir les résultats suivants : 1° Une lumière faible perçue nettement quand elle impressionne la rétine pendant quelque temps devient invisible quand sa durée est suffisamment réduite. 2° Pour la rendre visible de nouveau, il suffit de rendre plus intense, ou d'en augmenter la durée, ou de répéter rapidement (au moins 50 fois par seconde) cette excitation lumineuse faible et de courte durée. 3° Les lumières colorées sont soumises aux mêmes lois; elles sont perçues avec leur coloration propre qu'elles soient longues ou brèves, fortes ou faibles.

N° 6. **A. Charpentier** : Des expériences précises permettent d'énoncer la conclusion suivante : la sensibilité chromatique, pour une couleur déterminée, reste constante, lorsque l'on ajoute à cette couleur de la lumière blanche, pourvu que celle-ci ne dépasse pas un certain maximum déterminé, différent pour chaque couleur. On peut ajouter à la lumière bleue une quantité double de lumière blanche sans que la sensibilité de l'œil pour cette couleur diminue; pour le rouge, le maximum de lumière blanche que l'on peut mélanger à cette couleur sans la rendre moins facile à reconnaître s'élève jusqu'à dix fois l'intensité du rouge lui-même. N° 7. **Amagat** a fait des recherches sur la compressibilité de l'azote d'où il résulte que sous la pression de 430 athmosphères, le volume de ce gaz est près d'un quart plus grand que celui qu'on déduit de la loi de Mariote. N° 9. **W. H. Hermite** : La force centrifuge développée par la rotation de la terre ne suffit pas pour en expliquer l'aplatissement, qui ne serait que la moitié de ce qu'il est réellement, si cette cause agissait seule. Mais une seconde cause peut avoir agi en même temps que la force centrifuge, savoir la différence de température des mers des pôles et de celles de l'équateur : les premières doivent avoir un niveau moins élevé que les secondes, parce que l'eau en est plus froide. Cette explication exclut l'hypothèse de la fluidité ignée, mais les phénomènes géologiques ne forcent pas le moins du monde à recourir nécessairement à cette manière de voir. N° 10. **St. Meunier**, par une étude minutieuse des météorites qui tombent du ciel, est parvenu à prouver qu'ils ont la plus grande analogie chimique, physique, minéralogique et géologique avec les matériaux des couches profondes du globe. Il en conclut que les masses très petites qui circulent aujourd'hui dans l'espace et dont proviennent les météorites, ont dû appartenir autrefois à un globe plus considérable, qui aura eu, comme la terre, de véritables époques géologiques et se sera, plus tard, décomposé en fragments séparés. **J. Schmidt** vient de publier une carte

de la Lune, de deux mètres de diamètre, basée sur trente-quatre années d'observations, et sur laquelle sont représentées plus de 33000 accidents du sol de notre satellite, montagnes, cirques, cratères, pics, collines, rainures. M. Schmidt a, le premier, signalé la disparition du cratère de Linné et il a prouvé la réalité des changements survenus dans le double cirque de Messier. Ces deux cirques, autrefois circulaires, présentent aujourd'hui, selon M. Schmidt et d'après tous les observateurs contemporains, des différences sensibles : l'un affecte la figure d'une ellipse un peu allongée de l'ouest à l'est, et l'autre celle d'un ovale allongé du nord au sud.

N° 11. **L. Troost** a trouvé de nouvelles combinaisons de l'acide chlorhydrique avec l'ammoniaque : l'une $HCl\,(NH_3)_4$ fond à 7 degrés, l'autre $HCl\,(NH_3)_7$ est liquide à la température ordinaire et ne gèle qu'à 40° sous zéro. **Couty** : la substance grise de l'écorce du cerveau ne joue aucune rôle dans les phénomènes produits par l'excitation de la surface du cerveau, parce que ces phénomènes restent les mêmes, lorsque cette substance grise est intacte ou paralysée par un anesthésique, lorsque sa circulation est nulle ou lorsquelle est normale. N° 12. **Ch. Chamberland** a trouvé un microbe ou organisme microscopique, aérobie, vivant très bien dans la plupart des liquides organiques neutralisés par la potasse, donnant naissance à des spores, qui, placés dans des milieux neutres, *résistent pendant plusieurs heures* à la température de 100 degrés. L'existence de ce microbe prouve que, dans les expériences relatives à l'hétérogénie, il ne suffit pas de faire bouillir l'eau dont on se sert, même pendant plus d'une heure, pour la priver de tout germe vivant; car les germes des organismes dont il vient d'être question se trouvent dans l'eau ordinaire, quoique en proportion très variable. **G. Bonnier** : Ch. Darwin, A. Müller, Lubbock, Delpino, etc., ont supposé que les tissus nectarifères accumulent les sucres dans le but d'attirer vers les fleurs les insectes, qui sont ainsi forcés d'opérer la fécondation croisée. Il résulte de recherches de G. Bonnier que cette théorie de Darwin est une hypothèse gratuite : il n'y a pas lieu d'admettre une adaptation réciproque déterminée entre les insectes et les fleurs. Les nectaires floraux ou extrafloraux, sécrétant un liquide ou non, sont des réserves nutritives spéciales, en relation directe avec la vie de la plante. N° 13. **Daubrée** propose les dénominations suivantes relatives aux diverses cassures de l'écorce terrestre. Les cassures par *retrait* continueraient de s'appeler *joint* comme maintenant; celles qui sont dues à un glissement moléculaire, qui s'appellent *joints* aussi, quoique le nom de *disjoint* serait plus exact, pourraient s'appeler *diaclases* (correspond à l'allemand *Kluft*, *Riss, Spalt, Absonderungsfläche,* anglais *joint*). Les cassures produites par des glissements plus considérables, appelées aujourd'hui *faille* (anglais *fault,* en allemand *Verwerfung, Verwerfungsspalt, Sprung)* seraient nommées *paraclases*. Les paraclases et les diaclases peuvent se réunir en une classe de cassures portant le nom général de *lithoclase.* M. Daubrée, dans ses écrits ultérieurs, se sert de ces trois

dénominations, *lithoclase*, *paraclase*, *diaclase*, qui peuvent passer sans changement dans les langues autres que la française. N° 14. **Daubrée** : Ce sont les *cassures* ou *lithoclases* de la surface du globe, qui ont ébauché la maquette du modelé actuel des continents, et préparé la voie aux érosions considérables qui ont donné à la terre son aspect définitif. La disposition première des cassures a été altérée par l'effet des érosions, mais elle ne se décèle pas moins au dehors. Partout, même dans les pays où les couches ont conservé leur horizontalité, les formes extérieures offrent le reflet d'innombrables cassures internes, qui s'y répercutent en dessins significatifs. L'intelligence de la structure d'une contrée dépend au moins autant de la connaissance des lignes intérieures de fractures, paraclases et diaclases, que de celle des érosions qui en ont altéré le relief primitif. **Desor** a constaté, d'une manière certaine, des traces d'anciens glaciers dans les Alpes maritimes, à l'ancien bourg de Levens. N° 15. **Cotteau et Hébert** : Les rapports qui existent entre l'étage cénomanien de France et celui d'Algérie prouvent, une fois de plus, la persistance des faunes fossiles à de grandes distances et donnent un nouvel exemple de la sûreté de la méthode paléontologique pour la classification géologique.

N° 16. **St. Meunier** : On peut obtenir expérimentalement des grenailles métalliques semblables à celle des météorites sporadosidères et démontrer ainsi que celles-ci n'ont pas passé par l'état de fusion. Les mêmes expériences permettent de conclure que les roches groenlandaises à fer natif représentent des échantillons des couches profondes de notre globe. Ces roches sont du basalte ordinaire empaté de fer natif. Ce basalte, sortant des profondeurs, comme il a fait partout, a pu exceptionnellement arracher des fragments d'une assisse à fer natif et les charrier sans les fondre, jusqu'aux régions superficielles. C'est exactement la reproduction de ce qui a eu lieu si souvent pour le péridot et la dunite amenés au jour par les basaltes, qui ne les ont pas fondus. N° 17. **Ch. Contejean** : Les végétaux qui ne sont point indifférents à la nature du terrain se montrent tellement exclusifs, qu'en général les plantes de la silice ne se rencontrent pas sur le calcaire et réciproquement. Néanmoins on a constaté un petit nombre d'exceptions. Çà et là, des plantes calcicoles et des plantes calcifuges croissent ensemble dans un même sol et souvent côte à côte. M. Contejean vient de trouver la cause de ces anomalies : dans tous les cas où ces deux sortes de végétaux sont réunis, le sol renferme assez de chaux pour suffire aux calcicoles et n'en contient pas assez pour repousser les calcifuges. La plupart de ces dernières, en effet, ne sont exclues que par proportion de 4 à 5 centièmes de chaux ; les plus délicates en tolèrent encore 2 à 3 centièmes, tandis que les calcicoles se contentent de quelques millièmes de cette base et même, à la rigueur de quelques dix-millièmes, pourvu que les plantes silicicoles ne soient pas trop nombreuses à côté d'elles et ne les étouffent pas. N° 18. **Berthelot** : Le cyanogène, comme l'acétylène et le bioxyde d'azote est un corps formé avec absorption de chaleur. **Abich** : Le pétrole n'est pas d'origine organique, mais il dérive

d'actions internes. N° 19. **De la Gournerie** : Des ingénieurs distingués ont cru qu'il existait deux poussées au vide dans les arches biaises, l'une indépendante de la subdivision de la voûte en voussoirs, l'autre dépendant au contraire de cette subdivision. M. de la Gournerie a démontré expérimentalement que cette seconde poussée au vide existe seule. **Demontzey,** dans son étude sur les travaux de reboisement et de gazonnement des montagnes, établit la complète efficacité de ces travaux pour consolider les pentes des Hautes-Alpes et faire disparaître les torrents les plus dangereux. N° 20. **J. Reiset** prouve par des expériences variées que la quantité d'acide carbonique contenue dans l'air ne varie pas, comme le répètent tous les manuels de chimie, de 4 à 6 dix-millièmes en volume. « L'air athmosphérique libre contient, en moyenne 2.942 acide carbonique pour 10000, en volume. Dans des conditions très diverses, les variations extrêmes n'ont pas dépassé 3 pour 100000. »

N° 21. **Fremy** : Dans les temps géologiques les végétaux se sont d'abord changés en tourbe avant de produire la houille; dans cette première modification, la disparition des tissus organisés est due à une fermentation spéciale. Une action secondaire, déterminée par la chaleur et la pression, a formé la houille aux dépens de la tourbe. Ces deux transformations successives ont été réalisées expérimentalement dans le laboratoire de M. Fremy. N° 22. **D'Abbadie** : Un litre d'eau du Nil contient de 2 à 10 milligrammes d'acide nitrique, en moyenne 6 (le Rhin 2), ou 10 de nitrate de potasse. Chaque jour, le Nil emporte 1 million à 1 $^1/_2$ million de kilogrammes de salpêtre à la mer. N° 23. **Faye** : Hartnup, directeur de l'observatoire chronométrique de Liverpool, soumet les montres marines qui lui sont confiées à diverses températures constantes (55, 70, 85 degrés Fahrenheit) dans des étuves convenables. Il en déduit, les constantes qui entrent dans une formule très simple donnant les corrections qu'il faut faire subir à l'heure des chronomètres pendant les voyages où ils sont exposés à des variations considérables de température. Les marins, grâce à cette formule de correction, peuvent déterminer l'heure en mer, avec beaucoup plus d'exactitude que par le passé : en moyenne, après un voyage de cent jours, ils peuvent encore connaître l'heure à dix secondes près ; c'est-à-dire que les chronomètres donnent la longitude à moins d'une lieue près, même à l'équateur. N° 24. **Boussingault** : Dans les observations faites par lui lors d'une excursion dans les Cordilières, il a constaté, comme les observateurs antérieurs, que la lune n'occasionne aucune marée atmosphérique appréciable ; elle n'influe nullement sur la colonne barométrique. **E. Maupas** : Pour Stein, le vrai criterium qui permet de distinguer un protozoaire d'un protophyte est la présence simultanée de cils vibratiles, de vacuoles contractiles et d'un nucléus réunis sur un seul être. M. Maupas trouve ces trois caractères dans les zoospores de certaines Algnes. Le criterium de Stein est donc sans valeur. Quand on étudie les êtres amphibologiques qui grouillent dans les bas-fonds du monde vivant, c'est de l'ensemble de leurs caractères et de leurs affinités qu'il faut s'inspirer pour leur assigner une place parmi les plantes ou les animaux.

N° 25. **A. Cornu**: Le spectre solaire s'étend bien au delà de ce que les observations les plus favorables nous présentent. En effet, en premier lieu, on remarque que les clichés du spectre solaire se terminent presque brusquement du côté des couleurs les plus réfrangibles; ces spectres solaires sont d'ailleurs plus ou moins étendus suivant que le soleil est plus ou moins élevé au-dessus de l'horizon. On dirait qu'un écran mobile vient couvrir ou découvrir, suivant la hauteur du soleil, l'extrémité d'un spectre d'éclat sensiblement uniforme. En second lieu, le spectre solaire a la plus grande analogie avec le spectre de la vapeur de fer dans l'arc électrique. Dans toute l'étendue du spectre solaire, l'intensité des raies (sombres) est proportionnelle à l'intensité des raies (brillantes) correspondantes du spectre électrique, ce qui doit être, si la vapeur de fer est la vapeur métallique la plus abondante dans l'athmosphère du soleil, ainsi qu'il y a tout lieu de le croire. Cette proportionalité se poursuivant jusqu'à une petite distance de la limite de visibilité du spectre solaire, quelle que soit la position de cette limite, on est en droit de supposer que cette corrélation se continuerait au moins jusqu'à la limite du spectre solaire, si une cause étrangère n'interceptait brusquement le spectre du soleil. Cette cause étrangère est très probablement l'absorption causée par l'athmosphère terrestre. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, l'absorption est moindre, quand le soleil est plus élevé au-dessus de l'horizon et que ses rayons doivent traverser une moindre épaisseur de l'athmosphère. Ensuite, comme vient de le prouver expérimentalement M. Cornu, l'air athmosphérique, même sous une faible épaisseur, absorbe la partie ultraviolette du spectre des métaux analogues au fer. **H. Draper**, en comparant le spectre solaire au spectre de l'oxygène remarque que les parties brillantes des deux spectres coïncident. Il en conclut à l'existence de l'oxygène dans la photosphère, non dans la chromosphère du soleil. N° 26. **Berthelot** parvient à expliquer, par la thermochimie, pourquoi les affinités relatives du potassium et du sodium libres sont interverties dans leurs amalgames, au point que le potassium est-déplacé, de la potasse dissoute, par le sodium amalgamé. **J. Duplessis**: On sait que l'acide phosphorique et les principes azotés, d'abord existants dans tous les organes du blé et du colza, émigrent, un peu avant maturité complète, aux sommités des axes floraux. On peut donc couper en vert, avant maturation, sans porter aucun trouble à cet acte physiologique. Les céréales ainsi coupées en vert, étant disposées en moyettes, se conservent longtemps, dans cette situation, à l'abri de l'eau, et murissent très bien leurs graines et leurs pailles. M. Duplessis a trouvé expérimentalement que le même procédé réussit pour les fourrages et est plus économique que le procédé de fenaison ordinaire.

M.

ACTES OFFICIELS.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT.

Par arrêtés royaux du 13 octobre 1879, les professeurs ordinaires dénommés ci-après sont déclarés émérites en vertu de l'article 2 de la loi du 30 juillet 1879, savoir :

MM. Fraeys, Louis-François, de la faculté de médecine de l'université de Gand.

Heuse, Henri, de la faculté de médecine de l'université de Liége.

Kupfferschlaeger, Isidore, de la faculté des sciences de la même université.

Schwann, Théodore, de la faculté de médecine de la même université. M. Schwann conservera une partie du cours de physiologie (la physiologie des nerfs).

UNIVERSITÉ DE GAND. Par arrêté royal du 14 octobre 1879, M. Dubois, Edouard, docteur en séances naturelles, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de médecine.

Par arrêté royal du 14 octobre 1879, M. Boddaert, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand, est déchargé d'une partie du cours de physiologie humaine (embryologie); il est chargé de donner une partie du cours de clinique interne à déterminer par disposition ultérieure.

Le cours d'embryologie est placé dans les attributions de M. le professeur ordinaire Van Bambeke.

Par arrêté de la même date, M. Dumoulin, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand, est déchargé du cours de pharmacologie (pharmacognosie d'après la loi du 20 mai 1876), y compris les éléments de pharmacie; il est chargé d'une partie du cours de clinique interne. Le cours de pharmacologie est confié à M. le professeur extraordinaire M. Dubois.

Par arrêté royal de la même date, M. Kickx, professeur à la faculté des sciences de l'université de Gand, est nommé secrétaire du conseil académique de ladite université pour l'année 1879-1880, en remplacement de M. Callier, appelé aux fonctions de recteur.

UNIVERSITÉ DE LIÉGE. — Par arrêtés royaux du 21 octobre 1879, sont nommés professeurs extraordinaires :

Facultés de philosophie et lettres. — M. Lequarré, Nicolas-Lambert-Joseph, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités. Il donnera le cours d'histoire politique moderne et, concurremment avec le titulaire actuel, le cours d'histoire politique du

moyen âge. M. Lequarré est dispensé de la condition du diplôme de docteur en philosophie et lettres.

Faculté de médecine. — M. Gilkinet, Alfred, pharmacien, docteur en sciences naturelles. Il donnera le cours de pharmacie théorique et le cours de pharmacie pratique. Il est également chargé du cours de paléontologie végétale à la faculté des sciences.

Même faculté. — M. Frédéricq, Léon, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, docteur spécial en sciences physiologiques, actuellement préparateur à l'université de Gand. Il donnera le cours de physiologie, à l'exception de la physiologie générale des nerfs.

Même faculté. — M. Putzeys, Félix, docteur en médecine. Il donnera une partie du cours d'anatomie descriptive (ostéologie, syndesmologie, myologie, angéilogie, névrologie) et le cours d'hygiène publique et privée.

Par arrêté royal du 14 octobre 1879, M. Fréderícq (Paul), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur à l'athénée royal de Gand, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége. Il donnera le cours de littérature flamande. M. Fréderícq est dispensé du diplôme de docteur en philosophie et lettres.

Par arrêté royal de la même date, M. Macors, J.-G., professeur à la faculté de droit de l'université de Liége, est déchargé du cours d'histoire politique moderne qu'il donnait dans la faculté de philosophie et lettres. Il conserve ses autres attributions.

Par arrêté ministériel, en date du 20 octobre 1879, il est institué, auprès des écoles spéciales annexées à l'université de Liége, un cours de géographie industrielle et commerciale. Le programme de ce cours sera publié ultérieurement. M. Paul Trasenster, ingénieur honoraire des mines, est nommé répétiteur aux écoles spéciales précitées. Il donnera le cours de géographie industrielle et commerciale préindiqué. Il donnera également les répétitions du cours d'exploitation des mines et du cours de métallurgie, répétitions délaissées par M. Alfred Habetz. Il jouira, du chef de ces fonctions, d'un traitement de 4,000 francs.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Professeurs intérimaires dans les athénées royaux. — Rénumération. — Attribution. — Classement.

Art. 1er. Les professeurs intérimaires dans les athénées royaux jouiront d'un traitement fixe de 2,300 francs.

Ce traitement pourra être porté à 2,600 francs, après trois années de service comme intérimaire.

Art. 2. Indépendamment du traitement fixe, les professeurs intérimaires remplaçant un professeur malade recevront une indemnité calculée à raison de 900 francs par an pour les athénées de première, et de 700 francs pour ceux de seconde catégorie.

Dans les cas où ils seraient appelés à remplacer un professeur décédé

ou démissionnaire, la part de minerval qui était attribuée au titulaire du cours leur tiendra lieu d'indemnité.

Art. 3. Ces traitements et ces indemnités, dans le cas du § 1er de l'article 2 ci-dessus, seront liquidés directement sur le trésor public.

Art. 4. Les services rendus comme professeur intérimaire seront assimilés aux services ordinaires, au point de vue du traitement et du classement, quand ces professeurs entreront dans les cadres du personnel effectif.

Art. 5. Lorsque la présence des professeurs intérimaires ne sera requise dans aucun établissement, ils pourront être attachés à un athénée royal déterminé, pour y assister aux leçons des professeurs qui leur seront désignés par le préfet des études, en vue de se former à la pratique des meilleures méthodes d'enseignement.

Premières mesures pour rendre plus intuitif l'enseignement de certaines matières du programme des établissements de l'État. — Musées d'échantillons pour le cours de sciences commerciales dans les athénées royaux.

Un arrêté ministériel du 21 novembre 1879 institue, sous la présidence de M. E. Greyson, directeur général de l'enseignement moyen au ministère de l'instruction publique, une commission chargée d'étudier les moyens pratiques d'organiser des musées d'échantillons dans les athénées royaux, pour le cours de sciences commerciales. Sont nommés membres de cette commission les professeurs titulaires dudit cours dans les dix athénées de l'État.

Sont nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold :

M. Bosschaerts (Jean-François), préfet des études de l'athénée royal d'Anvers.

M. Branquart (Louis), préfet des études de l'athénée royal de Bruxelles.

M. Damoiseaux (François), préfet des études de l'athénée royal de Mons.

M. Schreurs (André-Jean-Jacques), ancien professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle, préfet des études à l'athénée royal de Gand.

M. Milz (Jacques-Joseph), professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Liége.

M. Fleury (Jacques-Joseph), professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle à l'athénée royal de Liége.

M. Legrand (Servais-Joseph), professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Bruxelles.

M. Hovine (François), professeur de français à l'athénée royal de Tournai.

Walton (Victor), professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Gand.

M. Lorrain (Michel), directeur du collège communal et de l'école moyenne de Verviers.

M. Van Heugen (Nicolas), directeur du collège communal et de l'école moyenne d'Ypres.

VARIA.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Classe des Lettres.

Programme de concours pour 1881 et concours extraordinaires.

Première question. — Faire l'histoire des finances publiques de la Belgique, depuis 1830, en appréciant, dans leurs principes et dans leurs résultats, les diverses parties de la législation et les principales mesures administratives qui s'y rapportent.

Le travail s'étendra d'une manière sommaire aux finances des provinces et des communes.

Deuxième question. — Faire connaître l'influence de la poésie néerlandaise (flamande et hollandaise) sur la poésie allemande, et réciproquement, de la poésie allemande sur la poésie néerlandaise au moyen âge.

Troisième question. Faire l'histoire de l'échevinage dans les anciennes provinces belgiques et dans la principauté de Liége. — Rappeler à grands traits ses origines, ses caractères, son organisation, son influence, ses transformations jusqu'à la chute de l'ancien régime.

Quatrième question. — Exposer l'origine et les développements du parti des Malcontents et l'influence politique qu'il a exercée.

Cinquième question. — Quelle influence politique la France essaya-t-elle d'exercer dans le pays de Liége, depuis Louis XI jusqu'à la fin du règne de Louis XIV? Quelle fut pendant la même période l'attitude des souverains des Pays-Bas?

Le prix de la DEUXIÈME QUESTION est une médaille d'or de la valeur de 600 *fr.;* ce prix est porté à 1000 *fr.* pour les quatre autres questions.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er février 1881, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations, et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront.

On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs pourront en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

CONCOURS EXTRAORDINAIRES.

PRIX DE STASSART.

1° — Concours pour une notice sur un Belge célèbre (5e période 1875-1880).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe offre, pour la cinquième période de ce concours, un prix de 600 *fr.* à l'auteur de la meilleure notice consacrée à Simon Stevin.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1881.

La Classe rappelle, à cette occasion, qu'elle croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus, ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

2° — Concours pour un sujet d'histoire nationale (3e période 1871-1876).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe a offert, pour la *troisième période sexennale* de ce concours, un prix de 3000 *fr.* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

« Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

» Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger. »

Le délai pour la remise des manuscrits expirera, par prorogation, le 1er février 1880.

PRIX DE SAINT-GENOIS.

Concours pour un sujet de littérature flamande (1re période 1868-1877).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe offre, pour la *première période décennale* de ce concours, un prix de *quatre cent cinquante francs* au meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

« De betrekkingen aanduiden, die in verschillende tijdperken bestaan hebben tusschen de Vlaamsche poëzie en de ontwikkeling van het vaderlandsch en nationaal gevoel, en den invloed bepalen dien zij onder dit opzicht gehad heeft. »

« Indiquer les rapports qui, à diverses époques, ont existé entre la poésie flamande et le développement du sentiment patriotique et national, et déterminer l'influence qu'elle a exercée dans cet ordre d'idées. »

Le délai pour la remise des manuscrits expirera, par prorogation, le 1er février 1880.

PRIX TEIRLINCK.

Concours quinquennal pour une question de littérature flamande (1re période 1877-1882).

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

« Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde. »

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin,* expirera le 1er février 1882.

PRIX ANTOON BERGMANN.

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique (1re période 1877-1887).

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la Classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers.*

La première période prend cours du 1er février 1877, pour finir au 1er février 1887.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue.*

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. C. Graux, S. Gugard, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 4 octobre : Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, texte et traduction p. p. **Cougny,** par Omont. — Du 11 : **Susemihl,** La Politique d'Aristote, grec et allemand, par Charles Thurot. — **Ferrero,** Étude sur la marine romaine, par Paul Guiraud. — **Montaut,** Revue critique de quelques questions historiques se rapportant à Grégoire de Nazianze et à son siècle; comment les chrétiens accommodèrent à leur théologie la langue de la philosophie grecque, par Michel Nicolas. — **E. Thomas,** Une source du texte et des scolies de Virgile, son origine et son véritable caractère. — Du 18 : **Bayet,** Les inscriptions chrétiennes de l'Attique, par L. — **Flasch,** La frise du Parthénon, par G. Perrot. — **V. d. Pfordten,** Le dialecte thessalien, par Φ. — Du 25 : **Lepsius,** Les mesures de longueur babylonienne et assyrienne d'après la tablette de Senkereh ; **Oppert,** Les mesures de Senkereh et de Khorsabad et les explications de M. Lepsius; Lettre de M. Oppert au secrétaire de l'Académie de Berlin et réponse de M. Lepsius, par G. Maspero. — Les poésies de Claudien, second volume, p. p. **Jeep,** par Max. Bonnet. — Du 1 novembre : **Gantrelle,** Communication sur un passage de la Germanie de Tacite. — Du 8 : **Brugsch-Bey,** Dictionnaire géographique de l'ancienne Égypte, par G. Maspero. — **Ballheimer,** Dissertation sur les Vies des dix orateurs de Photius, par Albert Martin. — Lettre de M. Rhys et réponse de M. Gaidoz. — Du 15 : **Förster,** Zambeccari et les lettres de Libanius, par P. Decharme.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthums-Wissenschaft, herausg. von Conrad Bursian. Berlin, Calvary.

Siebenter Jahrgang 1879. Siebenzehnter bis Zwanzigster Band. *Erstes Heft.* Band XVIII. S. 1-64. — Band XIX. S. 1-48. Zweite Abtheilung. Jahresbericht über T. Maccius Plautus für 1877, 1878, 1879 (bis October). Vom Gymnasial-Oberlehrer Dr. August Lorenz in Berlin (Schluss folgt). Dritte Abtheilung. Jahresbericht über die lateinische Grammatik für 1878. Vom Director Dr. W. Deecke in Strassburg i. E. — Jahresbericht

für griechische Geschichte und Chronologie von October 1876 bis October 1878. Von Professor C. A. Volquardsen in Kiel (Schluss folgt).

Sechster Jahrgang 1878. *Zehntes und elftes Heft.* Erste Abtheilung. Jahresbericht über Herodot für 1877. Von Director Dr. H. Stein in Oldenburg (Schluss folgt im nächsten Heft). — Zweite Abtheiling. Jahresbericht über die Literatur der römischen Satiriker (ausser Lucilius und Horatius) im Jahre 1878. Von Prof. Dr. L. Friedlander in Königsberg i. Pr. ((Schluss). — Jahresbericht über die Literatur zu Cicero's Werken aus dem Jahre 1878. Von Prof. Dr. Iwan Müller in Erlangen. — Dritte Abtheilung. Jahresbericht über römische Geschichte und Chronologie für 1876 (October—December) bis 1878. Von Prof. Dr. Hermann Schiller in Giessen (Schluss folgt im nächsten Heft.

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch.

9tes *und* 10tes *Heft* 1878. Tullii Ciceronis somnium Scipionis. Für den Schulgebrauch erklärt von Carl Meisner. Zweite zum Theil umgearbeitete Auflage. Leipzig, Teubner. 1878 (bonne édition). — *Eilftss und zwölftes Heft.* Scholia Graeca in Homeri Iliadem ex codd. aucta et emendata ed. G. Dindorfius. Tom. III et IV. — Quid Aeschylus de republica Atheniensium judicaverit quaeritur. Dissertatio... scr. P. Dettweiler. Gissæ. — J. Nielahr, Quaestiones Aristophaneae scenicae. — Untersuchungen über das system Plato's, geführt von D. Peipers. — Polster, Quaestiones criticae in Ciceronis de Divinatione libros. — Hoeffler, de nomothesia attica dissertatio. Kiliæ. — Schwartz, ad Atheniensium rem militarem studia Thucydidea. Kiliæ. — Philologen-versammlung in Gera.

Société belge de Géographie. Bulletin, publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la Société. Troisième année. 1879. N° 4.

Sommaire : I. L. Vanderkindere. Enquête anthropologique sur la couleur des cheveux et des yeux en Belgique. — II. A. J. Wauters. Le Zambèse (cinquième article). — III. A. Woeikoff. Les vents du globe terrestre. — IV. E. Adan. La géographie à l'Exposition universelle de 1878 (5e article). — V. H. Bauduin. Le Limbourg préhistorique. — VI. E. A. Causerie scientifique (8me). — VII. Chronique géographique. Europe. Belgique : 3e congrès des Américanistes ; 2e congrès de géographie commerciale. — Afrique. Expédition internationale africaine : L'itinéraire de Bogamoyo à Thierra-Magazi. — Amérique. Brésil : Documents statistiques pour 1878. — VIII. Dr Janssens. Bulletin trimestriel (2e trimestre 1879) de statistique démographique et médicale. — Cartes : Quatre cartes de l'enquête anthropologique. — *Compte-rendu des actes de la société.* — Séance mensuelle du 26 juillet. — Membres admis. — Ouvrages reçus.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 22. 6e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE.

« Les fastidieuses leçons de grammaire, n'épurent point le goût de l'élève; elles ne lui élèvent point l'âme; elles sont sans action sur son imagination. » X. Olin.

Telles sont les sévères et dures paroles que le rapporteur de la section centrale, dans la séance du 27 novembre 1879 adresse à l'enseignement de la grammaire. Ce reproche est-il mérité? M. Olin, en le faisant, n'a sans doute parlé que d'après son expérience particulière; il a eu tort d'étendre à tous les professeurs, à tous les établissements, un défaut qui ne se rencontre que par-ci par-là. Il y a de bons professeurs comme il y en a qui ne le sont pas. Comment ces derniers pratiquent-ils l'enseignement grammatical? Après avoir fait corriger une dictée, une analyse grammaticale, ils saisissent le manuel, car l'heure de la sortie des classes vient de sonner, et, au milieu du bruit, s'écrient du mieux qu'ils peuvent : « Pour la prochaine leçon vous étudierez depuis le paragraphe X jusqu'au paragraphe Y. » Le texte n'a pas même été préalablement expliqué; le sens des mots n'est pas compris et souvent celui des idées ne l'est pas davantage. N'importe, le jour de la récitation venu, le professeur interroge l'enfant et, si celui-ci ne sait pas réciter sans broncher les paragraphes indiqués, les pensums pleuvent drus et terribles. Vous me copierez cinq pages, dix pages, ou quatre fois tel verbe, cinq fois votre leçon. Et puis allez! N'y a-t-il pas là de quoi abrutir les plus nobles intelligences? Il faut vraiment que la jeunesse ait une puis-

sance de réaction admirable pour ne pas voir s'étioler ses meilleures facultés sous l'empire d'une pareille méthode.

Ajoutons à ces observations que la grammaire des langues modernes a, comme moyen éducatif, des désavantages très sérieux sur d'autres sciences. Si on n'y prend garde, elle contribue à fausser toutes les notions de la règle et de la loi et, conséquence grave, le jeune homme habitué à voir surgir partout l'exception dans sa langue maternelle, s'habitue aussi à considérer toute loi morale ou sociale comme une règle sujette à tous les errements de la convention et du caprice. Nous n'hésitons pas à le dire, c'est là le mauvais côté des études grammaticales. Les hommes de talent se sont toujours fait un scrupule de se soumettre aux fantaisies de l'usage, au lieu d'employer toute la fermeté de leur génie et l'autorité de leur réputation à faire disparaître de nos langues modernes ces restes des incohérences dues à l'origine même de nos idiomes.

Voilà le mal; mal double, en ce sens que l'influence délétère due à la nature même des matières que l'on doit enseigner est encore aggravée par la déplorable manière dont on les enseigne. En conclurons-nous qu'il faille négliger la grammaire et l'écarter le plus possible des programmes? Qu'elle n'ait point aussi un grand et noble rôle à jouer dans un système savant d'éducation nationale? A Dieu ne plaise que nous partagions une semblable opinion! Nous voudrions, au contraire, faire voir que, dans la main d'un éducateur vraiment digne de ce nom, elle est un des moyens les plus efficaces qu'un homme puisse avoir en sa puissance pour former des hommes. La grammaire mal enseignée ne saurait guère être que funeste, nous en conviendrons sans peine. Bien enseignée, elle peut devenir un des plus admirables instruments de discipline intellectuelle et morale. On ne peut pas même dire, comme l'affirme M. Olin, qu'elle soit sans action sur le goût et l'imagination, quoique ce ne soit pas là son but principal. Pour le prouver, nous nous bornerons à exposer nos idées sur la manière dont doit être enseignée la grammaire de la langue maternelle. On en déduira facilement que, s'il est possible de tirer de tels avantages de cette étude, à plus forte raison pourra-t-on en faire sortir de plus considérables encore de celle de la grammaire d'une langue étrangère.

Le premier reproche que nous adresserons aux procédés d'enseignement actuellement en usage, c'est qu'ils sont trop dogma-

tiques. Je ne parle pas ici de la grammaire, mais de la manière dont les règles de la grammaire sont expliquées. C'est le texte qu'il faut d'abord faire lire à l'enfant. C'est sur ce texte qu'il faut exercer son jugement; c'est de ce texte, enfin, qu'il faut lui faire déduire la règle qu'il s'agit de lui inculquer. On a dit : « L'enfant doit faire lui-même sa propre grammaire. » Cela ne peut être vrai qu'à la condition qu'il aura sous les yeux une grammaire toute faite, qui lui fournira tous les textes, tous les éléments nécessaires pour refaire à son tour, sans trop de fatigues et sans se livrer à des recherches qu'il lui serait impossible d'entreprendre, la grammaire faite par l'auteur. Le texte est donné; le professeur explique, interroge, fait raisonner l'élève et l'aide à déduire. Par ce simple procédé, si élémentaire et si facile, l'élève cesse d'être un perroquet qui apprend des mots et des règles dont souvent il n'a nulle idée approfondie, pour devenir chercheur, investigateur, logicien.

Et remarquons-le bien, c'est par milliers que les observations et les rapprochements vont surgir. L'analyse, non plus des mots, mais des formes du langage correspondantes aux lois nécessaires et fatales de la pensée, comme aux broderies originales de la tournure que celle-ci peut revêtir dans l'esprit de chaque homme, provoquera le perpétuel exercice du jugement, du raisonnement et même de la mémoire et de l'imagination. L'attention sera tenue en éveil; l'esprit sera fortement frappé; c'est à qui trouvera le premier la solution de la difficulté. L'aridité de l'enseignement disparaît; l'émulation est en jeu et celui qui ne trouve pas, le premier, la solution voulue, ne profite pas moins de l'effort fait que celui qui l'a trouvée, car il demeure d'autant plus impressionné de la découverte obtenue qu'il n'est pas parvenu à l'entrevoir. A quoi bon les études purement mnémotechniques après de tels exercices? Répétez ceux-ci quelque fois sur des cas différents, et jamais plus l'élève n'oubliera les conséquences qu'il a déduites de ses observations personnelles. Ce sont ces principes que fait admirablement ressortir M. Gréard, directeur général de l'instruction publique du département de la Seine, dans le passage suivant :

« En grammaire, le professeur intelligent doit toujours partir de l'exemple pour arriver à la règle dépouillée de toutes les subtilités grammaticales. Il tire ses sujets non de recueils fabriqués exprès pour compliquer les difficultés de la langue, mais des choses courantes, des incidents de classe, des leçons du

jour. Il invente des exemples sous les yeux de l'élève, afin de frapper d'autant plus fortement son attention, et, avant de les faire analyser, il les écrit toujours au tableau noir. Il est sobre de préceptes et multiplie les exercices. Jamais il n'oublie que s'il faut un livre à l'enfant, dans lequel celui-ci puisse retrouver les explications du maître, le meilleur des livres reste cependant la parole de l'éducateur. Il ne doit user de la mémoire, si souple, si sûre, de l'élève que comme d'un point d'appui. L'essentiel est de faire en sorte que l'enseignement pénètre jusqu'à son intelligence, qui seule peut en conserver l'empreinte féconde. Il doit l'amener par des questions bien enchaînées à *découvrir* ce qu'on veut lui inculquer; à faire qu'il voie et qu'il trouve, en tenant incessamment son raisonnement en mouvement, son attention en éveil. Ne laissant rien d'obscur de ce qui mérite explication, il pousse les démonstrations jusqu'à la figuration des objets toutes les fois que la chose est possible, en dégageant, en chaque matière, les détails confus des faits caractéristiques. »

Ces idées sont celles que nous défendons depuis tantôt quelque vingt ans. C'est le premier des procédés qu'il faut mettre en pratique dans l'enseignement de la grammaire.

Mais il en est un second plus important et plus efficace encore, qui toujours doit suivre celui de la déduction, c'est celui de l'investigation et de la création personnelles, celui que les Allemands appellent la phraséologie grammaticale et littéraire. Au fur et à mesure que l'élève fait des progrès, le mécanisme de la phrase lui présente des formes littéraires habilement graduées et des difficultés à surmonter proportionnées à son âge et à ses capacités. Ces formes, il doit les adapter à ses propres pensées sous leur aspect si multiple et si varié. Un mot est donné par le maître; il doit servir à devenir le point de départ d'une pensée et à lui fournir l'occasion d'appliquer une règle de grammaire. La littérature et l'orthographe marchent de front; l'élève apprend à penser et à écrire d'abord, chose importante et qui doit primer tout le reste; il apprend à être correct ensuite. Supposons qu'on ait donné comme sujet de phraséologie le mot cheval à mettre au pluriel. Il ne sera pas bien difficile à l'enfant de faire une phrase comme celle-ci : « En l'aidant à cultiver la terre, à transporter les voyageurs et tous les objets de l'industrie et du commerce, les *chevaux* rendent à l'homme, si souvent ingrat à leur égard, les plus grands et les plus précieux services. » Et pour créer cette simple

phrase, la mémoire, l'imagination, la sensibilité, l'observation, le jugement et le goût, ont nécessairement dû être mis en œuvre. La règle grammaticale devient l'accessoire; le principal, c'est que l'enfant apprend à bien penser, à bien sentir et à bien rendre, car toujours les règles du style, au point de vue phraséologique, marchent de pair avec les règles du mécanisme de la pensée et celles de l'orthographe. Nous ne trouvons plus là de *fastidieuses* leçons de grammaire, comme dit M. Olin.

Un troisième point qui a bien aussi son importance, c'est que les difficultés grammaticales doivent être graduées selon l'âge et les capacités de l'élève. Celui-ci a entre les mains une grammaire systématique, plus ou moins complète; soit. C'est au professeur d'y choisir la tâche de chaque jour, suivant une méthode qu'aucune grammaire ne peut imposer; alors la grammaire que les jeunes collégiens commenceront à étudier à 10 ans ne sera pas celle qu'ils détesteront à quatorze.

Je voudrais encore autre chose. Dans nos écoles, on met aux mains d'un enfant de huit ans une grammaire, dont il étudiera chaque année trois ou quatre chapitres isolément. Je voudrais, au contraire, que, chaque année, l'élève vît une grammaire complète et qu'il la vît bien. Elle devrait être parfaitement proportionnée en étendue et en idées à l'âge et à la capacité des élèves. Les neuf parties du discours et les règles générales qui les concernent seraient étudiées de huit à neuf ans, simultanément avec la proposition attributive absolue. De neuf à dix, on aborderait la proposition absolue complémentaire, tout en attaquant les exceptions les plus simples aux règles générales, après avoir revu ces dernières. De dix à onze, les difficultés verbales et les propositions avec subordonnées deviendraient la matière de l'enseignement. De onze à douze, on aborderait les principales difficultés syntaxiques, en même temps que les phrases coordonnées.

Alors commencerait le collège ou l'école moyenne. De douze à treize, la grammaire serait revue en entier dans l'ordre logique de ses parties; mais accompagnée d'exercices littéraires d'un ordre supérieur. De treize à quatorze, un cours de grammaire historique rendrait raison des anomalies de notre langue. De quatorze à quinze, on entreprendrait l'étude approfondie de la science de la formation et de la dérivation des mots : les préfixes, les suffixes et les familles de mots. Enfin de quinze à seize, on aborderait l'étude des mots dérivés du grec, du latin

et des langues modernes, ainsi que celle des mots d'origine purement historique.

A mesure que l'élève croît en force, ce ne sont plus de simples phrases qu'on lui donne à rédiger sur telle où telle difficulté de la grammaire; ce sont des morceaux complets contenant l'application des règles d'un chapitre entier ou même de plusieurs chapitres. Ce travail ardu, mais fécond, grave à jamais les règles dans la mémoire, tout en forçant le jeune homme à faire un effort sérieux pour surmonter les difficultés qui se rencontrent à chaque pas sur son chemin. La grammaire devient ainsi la plus éducative de toutes les sciences, car son domaine est infini comme la nature elle-même. Mais ce qui sera par dessus tout l'objet des exercices, ce seront tous les héroïsmes, tous les dévouements, tous les nobles sacrifices. La famille, ses joies et ses douleurs; la patrie, ses gloires et ses défaillances; l'humanité, ses misères et ses grandeurs, fourniront tour à tour à la jeunesse les sujets sur lesquels s'exerceront toutes ses facultés: son jugement en analysant des choses observées ou devinant l'histoire par celles-ci, l'imagination en mettant en branle toutes les puissances esthétiques pour créer une œuvre d'art, la sensibilité en fécondant ces données premières par la chaleur d'impressions fortement éprouvées : la pitié, pour le malheur, la haine pour la tyrannie, l'admiration pour tout ce qui est grand et beau, la passion pour la justice et la liberté qui n'est et ne peut jamais être qu'une conséquence de la justice.

Nous nous proposions de laisser à l'un ou à l'autre de nos plus éminents professeurs de langue le soin de défendre l'étude de la grammaire des langues mortes. Mais nous avons pensé que plusieurs redouteraient peut-être de s'entendre lancer ces mots fatidiques : Vous n'êtes qu'un routinier! Comme ce n'est pas à nous que l'on pourra jamais adresser le reproche d'être ennemi des innovations salutaires, attendu que, depuis des années, nous n'avons cessé de les revendiquer larges et profondes, nous ajouterons encore quelques mots.

Le rapport de M. Olin dit : « Les exercices de prosodie et les discours latins, les thèmes et les narrations, tout ce bagage surannée d'une époque qui n'est plus la nôtre devront disparaître du programme. » Nous allons bien étonner M. Olin en lui disant que, à l'exception du thème latin, il y a longtemps

que tout ce bagage en a disparu. Pour ce qui regarde les thèmes, surtout les thèmes de reproduction, que M. Olin n'a peut-être pas connus, qu'on se garde bien de les supprimer, si on ne veut, du coup, tuer les humanités en Belgique. Nous avons exposé la raison d'être de ces exercices dans le dernier numéro de la *Revue*, en examinant les paradoxes de M. Bain. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

M. Olin dit encore : « Il faut qu'on mette nos enfants à même de lire sans fatigues et sans efforts les admirables pages des grands auteurs classiques ; qu'on leur inspire pour ces modèles inimitables des sentiments d'amour et d'enthousiasme qui puissent remplacer l'espèce de répulsion que nos livres d'écoliers nous inspirent trop souvent, en mémoire de l'aridité des leçons auxquelles ils servaient d'instrument. »

Sur le but à atteindre, tout le monde sera sans peine de l'avis de M. Olin. Mais, malgré la vive et sincère admiration que nous inspire son beau talent, nous lui demanderons la permission de lui exposer notre manière de voir en toute franchise. En théorie, rien de plus facile que de coucher sur le papier des phrases revêtues de formes brillantes ; mais réaliser pratiquement ces *desiderata*, c'est un peu plus difficile. Les élèves qui, dans nos classes supérieures, parviennent à comprendre le mieux Salluste, Horace, Virgile ou Tite-Live, sont précisément ceux qui connaissent le mieux cette fastidieuse syntaxe contre laquelle M. Olin nourrit une rancune si amère. Ceux qui ne connaissent pas leur rudiment, ne parviennent jamais à déchiffrer une phrase correctement. Voilà le fait brutal contre lequel on aura beau regimber ; il n'en restera pas moins un fait acquis, indéniable. Non, jamais on ne parviendra, sans une connaissance sûre des règles de la syntaxe, à lire couramment une page de Tite-Live, par la raison bien simple que, sans cet auxiliaire, on ne saurait comprendre ses habiles constructions, la dépendance des mots et des propositions et tous les artifices grammaticaux de ce style si savamment périodique. Cela est élémentaire. Aussi n'hésitons-nous pas à dire : Hors de la syntaxe, point de salut ! Seulement il faut savoir l'enseigner. C'est sur les procédés de cet enseignement que portent les efforts de nos écoles normales, et le jour où tous les professeurs sauront bien les manier, il n'y aura plus de fastidieuses leçons de grammaire.

THIL-LORRAIN.

L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET LE RAPPORT DE M. OLIN.

Nous venons de recevoir le rapport fait par M. Olin, au nom de la section centrale de la Chambre des Représentants [1], sur le budget du ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1880. Nous n'avons pas à nous à occuper de la partie de ce rapport qui concerne l'enseignement primaire, mais nous croyons devoir faire des réserves formelles au sujet des observations présentées par M. Olin sur l'organisation de notre enseignement moyen. Parmi ces observations il en est quelques-unes auxquelles nous adhérons complètement. Nous sommes d'accord avec la section centrale pour engager le gouvernement à se préoccuper sérieusement des internats annexés aux athénées. Ces internats sont absolument indispensables pour les élèves étrangers à la localité qui est le siège d'un athénée. D'autre part, il faut que ces pensionnats soient établis et entretenus d'une manière convenable, et sur ce point on ne peut pas s'en rapporter à la sollicitude des villes, dont le bon vouloir est souvent entravé par le manque de ressources pécuniaires.

Nous sommes encore d'accord avec la section centrale lorsqu'elle exprime le vœu que les traitements des professeurs de l'enseignement moyen soient mis en rapport avec l'importance de leurs fonctions; et lorsqu'elle dit qu'elle accueillerait avec satisfaction les propositions qui seraient faites à cet égard, nous ne pouvons qu'applaudir à son langage.

Mais en plus d'un point nous ne pouvons partager son avis, lorsque, par l'organe de son rapporteur, elle nous fait connaître ses idées sur le programme de nos études moyennes et sur les réformes qu'il conviendrait d'y introduire.

Voici comment s'exprime à ce sujet M. Olin :

« Les membres présents ont été d'accord pour reconnaître les vices du système et des méthodes actuellement en vigueur. La

---

[1] Cette section centrale, présidée par M. Guillery, était composée de MM. Olin, Willequet, Goblet d'Alviella, Washer, Houtart et Bockstael.

part faite aux sciences proprement dites est beaucoup trop restreinte et le développement des facultés d'observation est presque entièrement négligé.

» D'un autre côté, l'enseignement des langues mortes, tel qu'il se pratique dans la section des humanités, a besoin de se transformer complètement.

» Il devrait aboutir à donner aux jeunes gens une idée complète de la littérature classique; il devrait les mettre en état de comprendre à livre ouvert tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité latine. Les fastidieuses leçons de grammaire et de syntaxe n'épurent point le goût de l'élève, elles ne lui élèvent point l'âme, elles sont sans action sur son imagination. Les exercices de prosodie et les discours latins, les thèmes et les narrations, tout ce bagage suranné d'une époque qui n'est plus la nôtre, aura à disparaître du programme. Il faut traiter le latin en langue morte : pourquoi s'obstiner à apprendre à l'élève à s'exprimer dans un langage qu'il ne parlera jamais et qu'il oubliera bientôt d'écrire ?

» Que l'on consacre ces heures précieuses à faire ressortir les mérites littéraires des grands auteurs classiques, qu'on mette nos enfants à même de lire sans fatigue et sans effort ces admirables pages qui défient l'action du temps et que les siècles qui passent saluent tour à tour comme l'honneur de l'esprit humain; que nos jeunes générations se piquent non seulement de comprendre Horace et Tacite, mais qu'elles se plaisent en leur compagnie, qu'elles conçoivent pour ces modèles inimitables cet amour et cet enthousiasme que le beau et le vrai éveillent si aisément à cet âge; que ces sentiments remplacent l'espèce de répulsion que nos livres d'écoliers nous inspirent trop souvent en mémoire de l'aridité des leçons auxquelles ils servaient d'instrument. Voilà le but auquel ou doit tendre et nous espérons qu'on saura un jour accomplir cette chose difficile : rompre avec la routine. »

Nous aussi, nous voudrions que l'on pût arriver dans l'enseignement moyen à l'idéal rêvé par M. Olin. Mais nous doutons fort qu'on puisse l'atteindre par les moyens indiqués dans le rapport de la section centrale. Quels sont, en effet, ces moyens ? Si, comme il l'affirme, la part faite aux sciences proprement dites est beaucoup trop restreinte, il faut évidemment de beaucoup l'agrandir. Or, on enseigne aujourd'hui dans la section des

humanités, indépendamment de l'arithmétique, l'algèbre jusqu'à la théorie des logarithmes, y compris l'usage des tables et l'application aux questions d'intérêt composé et d'annuités. Quant à l'étude de la géométrie, elle n'embrasse pas seulement les surfaces planes, mais aussi les propriétés et la mesure des polyèdres et des trois corps ronds. La trigonométrie rectiligne figure également au programme.

Nous sommes d'avis, et nous l'avons dit plus d'une fois, que dans la section des humanités la part faite aux mathématiques est dès à présent plus que suffisante, voire même à certains égards exagérée. Sans doute, nul n'est convaincu plus que nous de l'absolue nécessité des études mathématiques. Comme l'un de nous l'a dit dans une autre circonstance, « elles constituent la meilleure préparation à toutes les sciences, parce qu'elles nous fournissent le type de la science parfaite. » Mais d'un autre côté nous soutenons hautement que « du moment que l'élève a compris nettement en quoi réside la rigueur du raisonnement mathématique, et que, par une série d'exercices gradués, il a acquis la souplesse requise pour pouvoir, au besoin, l'appliquer, le rôle des mathématiques, dans l'enseignement humanitaire, est fini. »

Nous croyons donc, nous le répétons, que dans l'organisation actuelle de notre section des humanités la place assignée aux mathématiques est plutôt trop grande que trop petite, et notre manière de voir, nous insistons sur ce point, est partagée par plusieurs excellents professeurs de mathématiques qui, dans la *Revue* même, se sont expliqués à cet égard.

La section centrale voudrait au contraire que la part attribuée aux mathématiques fût considérablement augmentée. Il faudrait donc apparemment pousser l'étude de l'algèbre tout ou moins jusqu'à la méthode des coëfficients indéterminés, compléter la géométrie dans l'espace par la géométrie analytique et la géométrie descriptive, joindre à la trigonométrie rectiligne, sinon la topographie scientifique, du moins la trigonométrie sphérique.

Nous ferons remarquer que dans les gymnases de la Prusse, *qui comprennent généralement neuf années d'études*, le programme des mathématiques n'est guère plus développé que chez nous [1].

---

[1] Nous fournirons la preuve de ce fait, si on le conteste.

La section centrale n'a pas cru devoir s'expliquer sur la question, capitale d'après nous, de l'augmentation du nombre des années d'études. Il est donc permis de supposer qu'elle veut maintenir nos six années actuelles; mais non contente d'exiger qu'en Belgique on enseigne, dans l'espace de *six* ans, autant de mathématiques qu'on en enseigne en Prusse en *neuf* ans, elle demande que, dans la section des humanités de nos athénées, on fasse aux sciences proprement dites une part beaucoup plus large. Elle ne dit pas pourquoi elle demande cette augmentation. Dans certains gymnases allemands on avait voulu également donner plus de développement à l'étude des mathématiques, mais le gouvernement s'y opposa d'une manière formelle, en faisant valoir que dans l'enseignement moyen le but à atteindre par l'étude des sciences n'est pas de faire connaître aux élèves un certain nombre de propositions immédiatement applicables dans la vie réelle, mais de former leur jugement, de les habituer à des idées claires et précises, de les exercer à des déduction rigoureuses [1]. Tous ceux qui se sont occupés sérieusement de l'étude des questions relatives à l'enseignement moyen devront donner raison au gouvernement prussien.

Or, le but indiqué n'est-il pas atteint pleinement, et même au delà de la juste mesure, par notre programme actuel ?

La section centrale s'élève avec force contre les fastidieuses leçons de grammaire et de syntaxe, qui n'épurent point le goût, qui n'élèvent point l'âme, qui sont sans action sur l'imagination de l'élève. Ce n'est pourtant pas, croyons-nous, en *bourrant* les élèves de mathématiques qu'on parviendra au résultat désiré.

La section centrale est d'avis que dans le système actuel le développement des facultés d'observation est presque entièrement négligé. Nous nous rallions jusqu'à un certain point à cette manière de voir. Nous croyons, en effet, que les entretiens sur les sciences naturelles qui ont été introduits dans les quatre classes inférieures de nos sections des humanités et les quelques leçons de physique données dans les deux classes supérieures, n'atteignent leur but que fort imparfaitement, et nous sommes convaincus que les excursions entomologiques, malacologiques

---

[1] V. Wiese, *Verordnungen und Gezetze für die höheren Schulen in Preussen*. Berlin, 1875, p. 99.

et botaniques qui figurent au programme ne produisent pas des résultats bien sérieux. Aussi la Société pour le progrès des études philologiques et historiques a-t-elle, dans une de ses dernières séances, émis l'avis qu'il fallait étendre assez notablement l'étude des sciences naturelles, et consacrer à cette étude le *double* des heures qui lui sont actuellement attribuées au programme.

Qu'on ne se méprenne pas cependant sur la portée de ce vœu. Encore une fois, il ne s'agit pas de donner aux élèves une plus grande somme de connaissances pratiques, propres à être immédiatement appliquées, — rien ne serait plus contraire au but que l'on doit poursuivre dans la section des humanités — mais d'éveiller et de discipliner les facultés de l'esprit qui nous rendent propres à observer et à comprendre les phénomènes de la nature [1]. Ces facultés, il faut bien le reconnaître, ne sont pas suffisamment exercées, ni dans nos gymnases, ni dans ceux de l'Allemagne. Nous ne pouvons donc, sous ce rapport, que nous rallier à l'opinion de la section centrale, lorsqu'elle estime que dans notre enseignement moyen les facultés d'observation devraient être développées avec plus de soin.

Mais nous croyons devoir nous élever avec la plus grande énergie contre les idées consignées dans le rapport de M. Olin au sujet de l'enseignement des littératures classiques. Nous savons ce qu'on va immédiatement nous objecter. On prétendra que nous sommes des partisans et des défenseurs de la *routine*. Or, la section centrale déclare nettement qu'il faut avoir le courage de rompre avec elle. Rompre avec la routine, cela est bientôt dit, et l'on croit avoir fait un grand pas en avant lorsqu'on a prononcé cette formule magique. Quand on s'en sert on passe aussitôt pour un homme de progrès : cela fait bien dans une assemblée publique, et ceux que l'on combat sont qualifiés en même temps d'incorrigibles traînards, s'entêtant dans les préjugés d'un autre âge. Mais nous ne nous en laisserons pas imposer par cette phrase stéréotypée, pas plus que nous ne nous sommes effrayés dans le temps des plaisanteries plus ou moins

---

[1] Voir le discours prononcé par le professeur de chimie M. Kekulé à l'Université de Bonn en 1878 : *Die Principien des höheren Unterrichts und die Reform der Gymnasien*, p. 24.

réussies d'un ministre, dont nous avons énergiquement, et peut-être non sans quelque succès, combattu les théories pédagogiques.

Mais avant d'aller plus loin, tâchons de savoir en quoi consiste cette routine contre laquelle on s'insurge? Parmi les quatre significations attribuées à ce mot par Littré, c'est apparemment la troisième que l'on a en vue : « usage, consacré depuis longtemps, de faire une chose toujours de la même manière, sans s'éclairer par la théorie. » Ainsi donc le conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, de qui dépend pour la plus grande partie l'organisation de cet enseignement, ne se compose que de vieux routiniers, négligeant de s'éclairer par la théorie? On sait que jadis MM. Stas et Devaux y exerçaient une influence prépondérante. On sait aussi que depuis longtemps, pour ne citer que quelques noms bien connus, MM. Faider, de Longé, Trasenster, de Laveleye font partie de ce conseil. A qui donc fera-t-on accroire que ce sont là des hommes sans initiative, négligeant de soumettre l'usage au contrôle de la théorie? Non, ce ne sont pas des routiniers : ce sont des hommes pratiques, ayant beaucoup réfléchi aux choses de l'enseignement, ayant recueilli beaucoup d'expérience, et ayant, comme on dit vulgairement, mis la main à la pâte. Nous doutons fort qu'aucun de ces hommes éclairés serait disposé à souscrire aux étourdissantes théories esquissées par M. Olin.

Mais peu importe, la section centrale appelle de tous ses vœux le moment où le gouvernement, sans se laisser arrêter par les obstacles que lui susciteront inévitablement les bureaux et les hommes d'école, saura accomplir cette grande réforme, rompre avec la routine.

Voyons donc ce qu'on nous propose de mettre à la place de la « routine ». L'enseignement des langues, dit M. Olin, tel qu'il se pratique dans la section des humanités, a besoin de se transformer complètement. « Il devrait aboutir à donner aux jeunes gens une idée complète de la littérature classique; il devrait les mettre en état de comprendre à livre ouvert tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité et surtout de l'antiquité latine. » Nous avouons qu'en lisant ces lignes, nous n'avons pu nous empêcher de sourire. Comprendre à livre ouvert tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité! N'en déplaise à l'habile rapporteur de la section centrale, nous doutons fort qu'il se soit rendu un

compte bien exact de la portée de ses paroles. Nous appartenons à l'enseignement supérieur et nous sommes chargés de cours relatifs à l'antiquité classique, mais nous avouons en toute humilité que parmi les auteurs grecs et même parmi les latins il en est plus d'un que nous ne lisons pas *couramment*. Et pour qu'on ne nous objecte pas méchamment que cet aveu n'a pas grande importance, nous ajouterons, sans crainte d'être démentis, qu'à l'heure qu'il est il n'existe probablement pas dans l'Europe tout entière un seul savant qui ose prétendre qu'il comprend à livre ouvert, c'est-à-dire sans dictionnaire et sans commentaire, tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Cicéron, qui apparemment connaissait le grec, déclare qu'il a de la peine à comprendre les discours de Thucydide. *Ipsae illae contiones*, dit-il, *ita multas habent obscuras abditasque sententias vix ut intelligantur*. Mais grâce aux procédés nouveaux dont parle la section centrale, procédés qu'elle a soin, et pour cause, de ne pas indiquer, on arrivera à faire en sorte que nos collégiens de seize ans lisent Thucydide à livre ouvert. Et les chœurs d'Eschyle, voire même ceux de Sophocle et d'Euripide, et les comédies d'Aristophane et les odes de Pindare, — ce sont pourtant bien là, pensons-nous, des chefs-d'œuvre — il faudra qu'au moment de quitter l'athénée on les comprenne à livre ouvert, sans lexique, sans explications? Qu'on demande qu'au sortir de la section des humanités on lise *assez* couramment Homère, Hérodote, Xénophon, Lysias, quelques petits dialogues de Platon, quelques petits discours de Démosthène, peut être même quelques tragédies d'Euripide (sans les chœurs), nous pourrions jusqu'à un certain point le comprendre, à condition bien entendu qu'on nous donne pour l'enseignement du grec, *dans toutes les classes réunies*, non pas *seize* heures par semaine, comme le porte notre programme, mais *trente-cinq*, comme au gymnase d'Amsterdam, ou *quarante-deux*, comme dans les gymnases du Hanovre.

Mais exiger qu'on comprenne à livre ouvert, à l'âge de seize ou de dix-sept ans, *tous* les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque, franchement cela n'est pas sérieux. Ceux qui demandent cela ne savent-ils donc pas que la langue d'Homère est à tel point différente de celle de Xénophon que les Grecs modernes, qui comprennent assez facilement ce dernier auteur, doivent péniblement étudier le premier, à peu près comme nous devons étudier les auteurs français du treizième siècle? Ne savent-ils pas que la

langue d'Hérodote diffère essentiellement de celle de Platon ou de Théocrite, et que la langue de Pindare n'est pas du tout celle des trimètres de la tragédie? Ne savent-ils pas que Plutarque lui-même est parfois très difficile, et que son langage est fort éloigné de celui de Lysias? Pour comprendre à livre ouvert tous les chefs d'œuvre de l'antiquité grecque, il faudrait connaître à fond au moins cinq ou six langues différentes. Et c'est là, nous dit-on gravement, le but auquel il faudrait aboutir dans nos athénées.

On nous objectera que nous exagérons à plaisir les idées de la section centrale, afin de pouvoir d'autant mieux les combattre. Nous ne le croyons pas, mais soit; n'insistons pas davantage sur le grec, d'autant plus que le rapport de M. Olin vise surtout les chefs-d'œuvre des auteurs latins. Il cite notamment Horace et Tacite. Sans doute, on peut exiger, *surtout si l'on augmente d'une ou de deux années la durée du cours d'humanités,* que les élèves comprennent la plus grande partie des odes d'Horace, ainsi qu'un certain nombre de Satires et d'Épîtres. Mais ils ne les comprendront qu'après qu'on les leur aura expliquées ou qu'ils les auront étudiées à l'aide d'un commentaire, et nous ne croyons pas que, même dans les gymnases de l'Allemagne, qui ont neuf années de latin, et qu'on nous propose d'ordinaire, et avec raison, comme modèles, on parvienne à les faire interpréter à livre ouvert, couramment, sans explications.

Quant à Tacite, les professeurs d'Université qui en ont fait l'objet de leurs cours n'oseraient pas dire que, s'ils ne l'avaient pas étudié en détail, ils réussiraient à le lire couramment. Qu'à la fin des études humanitaires on comprenne *à peu près* à livre ouvert César, Cicéron, Tite-Live, Virgile, ce sera tout ce que, dans les circonstances les plus favorables, on pourra espérer. Mais les élèves qui auront réalisé ce prodige seront incontestablement arrêtés très souvent dans la lecture de Lucrèce, de Juvénal, de Perse, voire de Plaute et de Térence.

Nous disons donc que, pour nous, il n'y a rien de bien sérieux, c'est-à-dire de net, de précis, de réfléchi, dans ce *desideratum* de la section centrale en vertu duquel « *l'enseignement des langues mortes dans la section des humanités devrait aboutir à donner aux jeunes gens une idée complète de la littérature classique, et à les mettre en état de comprendre à livre ouvert tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité et surtout ceux de l'antiquité latine.* »

Il est vrai, nous le disons encore, qu'aux yeux de la section centrale, nous passerons probablement, en nous exprimant de la sorte, pour des partisans de la « routine », de cette abominable routine qui est la cause de tout le mal, et avec laquelle il faut avoir le courage de rompre. En effet, « les fastidieuses leçons de grammaire et de syntaxe n'épurent point le goût de l'élève; elles ne lui élèvent point l'âme; elles sont sans action sur son imagination. Les exercices de prosodie et les discours latins, les thèmes et les narrations, tout ce bagage suranné d'une époque qui n'est plus la nôtre, aura à disparaître du programme. Il faut traiter le latin en langue morte : pourquoi s'obstiner à apprendre à l'élève à s'exprimer dans un langage qu'il ne parlera jamais et qu'il oubliera bientôt d'écrire? »

Nous avons lu bien des choses étranges en matière d'enseignement, mais nous ne nous rappelons pas d'en avoir rencontré d'aussi singulières. Si nous comprenons bien le rapport[1] de la section centrale, « les fastidieuses leçons de grammaire et de syntaxe » font partie de ce bagage suranné qu'il faut jeter par-dessus bord. Et pourtant il faut traiter le latin en langue morte. Comment concilier cela? Nous avouons que nous y perdons... notre latin. Ah! si l'on traitait le latin en langue vivante, si, comme Montaigne, on apprenait à le parler dès sa tendre jeunesse, nous comprendrions jusqu'à un certain point qu'on pût se passer de grammaire. Mais, d'après M. Olin, il ne faut ni parler le latin, ni l'écrire, ni recourir à la grammaire pour l'apprendre. Dès lors, que faudra-t-il faire? Le faire lire, sans l'expliquer grammaticalement? En donner une traduction et engager de petits garçons de dix ans à se tirer d'affaire à la façon des plus illustres philologues anciens, en devinant les formes grammaticales et les règles de la syntaxe? Est-ce là ce qu'on veut, et si l'on ne veut pas cela, qu'est-ce donc que l'on veut?

Il est pourtant de toute évidence que, pour comprendre une langue, il faut tout au moins connaître la signification des mots dont elle se compose, *leurs formes et la manière de les construire,* c'est-à-dire le vocabulaire, la lexigraphie et la syntaxe. Lorsqu'il s'agit d'une langue vivante, on peut plus ou moins apprendre ces

---

[1] Le rapporteur de la section centrale aura sans doute voulu dire *lexigraphie*, car il sait évidemment que la syntaxe fait partie de la grammaire.

choses par l'usage. Mais pour des langues mortes, pour le latin et le grec, il faut absolument les apprendre d'un maître ou dans un livre. Il est matériellement impossible d'apprendre une langue morte sans dictionnaire et sans grammaire, à moins, ce qui revient au même, qu'un maître n'en remplisse les fonctions. Il ne s'agit donc pas de savoir si les leçons de lexigraphie et de syntaxe sont fastidieuses ou non. Elles sont indispensables et il faut s'y soumettre, ou bien renoncer à étudier le latin et le grec. Non, elles n'épurent pas le goût de l'élève, pas plus qu'elles ne le corrompent; non, elles ne lui élèvent point l'âme et elles sont sans action sur son imagination. Tous les hommes d'école le savent parfaitement, et la section centrale ne devait pas se mettre en peine pour enfoncer cette porte ouverte depuis toujours. La grammaire est nécessaire pour *comprendre* les auteurs. Or, si les grands modèles de l'antiquité doivent épurer le goût, élever l'âme, mettre en action l'imagination, il faut, ce semble, avant tout les comprendre. Cela est-il vrai, oui ou non? Or, comment les comprendre si l'on ne connaît point la grammaire?

Citons, après Niebuhr, ce mot du grand Scaliger, que ses contemporains surnommaient l'*aigle* et auquel aucun philologue de nos jours n'oserait se comparer: *Utinam essem bonus grammaticus! Sufficit enim ei qui auctores omnes probe vult intelligere, esse bonum grammaticum.* Ainsi donc, d'après l'illustre Scaliger, dont nous nous permettrons d'opposer l'autorité à celle de M. Olin, la grammaire, cette fastidieuse grammaire, est le porte-clefs du sanctuaire des Muses. C'est elle qui nous fait pénétrer dans leur temple: pour bien *(probe)* comprendre tous les auteurs, il suffit d'être bon grammairien.

Citons encore l'opinion de Max Veydt, de cet esprit si fin, si original, si éminemment littéraire, qui, il y a quelques années, enseignait le latin à l'Université de Bruxelles:

« Deux choses, dit-il, arrêtent les jeunes gens dans l'interprétation des auteurs latins, l'ignorance de la grammaire et la difficulté, entre plusieurs sens que possède un mot, de découvrir le véritable. »

Nous croyons inutile d'insister davantage pour prouver que, fastidieuses ou non, les leçons de grammaire sont indispensables.

Mais ces leçons sont-elles nécessairement fastidieuses? Nous ne le pensons pas. Certes, elles peuvent l'être et le sont peut-être souvent. A quoi cela tient-il? A deux causes essentielle-

ment différentes : aux professeurs et aux élèves. Il y a partout des élèves paresseux, qui trouvent fastidieux tout ce qui ne rentre pas dans la catégorie de leurs amusements, et pour lesquels les leçons de géographie, d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie, seront pour le moins aussi fastidieuses que les leçons de grammaire. Lorsqu'on discute les réformes à introduire dans l'enseignement moyen, ce n'est pas évidemment sur cette espèce d'élèves qu'il faut se régler.

L'ennui causé par l'enseignement grammatical peut aussi être attribué à certains professeurs. Non seulement nous ne le contestons pas, nous en sommes convaincus. Les professeurs de tout point excellents sont aussi rares que les avocats, les médecins et les ingénieurs faisant preuve d'un mérite transcendant. Il y a des professeurs indolents; il y en a d'autres qui, au lieu d'expliquer et d'appliquer la grammaire, se bornent à la faire apprendre par cœur et à la faire réciter. Que de pareils maîtres ennuient leurs élèves, cela tient-il à la nature de la chose enseignée? Evidemment non. La grammaire, comme toute autre science, peut être professée d'une manière plus ou moins intéressante, et nous affirmons que la grammaire latine, telle qu'elle était, par exemple, enseignée jadis à l'université de Bonn par Ritschl, ne paraissait fastideuse à aucun des nombreux auditeurs qui venaient volontairement se presser autour de sa chaire.

Sans doute, il se peut que certains professeurs exagèrent telle ou telle partie de l'enseignement grammatical. Ce sont là des abus qu'il faut réprimer : nous sommes les premiers à le reconnaître. D'ailleurs, si ces abus existent, ils sont, pensons-nous, peu nombreux. Et puis, on peut espérer que lorsque l'école normale des humanités aura été complétée par des leçons pratiques, ces abus ne tarderont pas à disparaître, car c'est précisément la mission de l'école normale de former des professeurs ayant de bonnes méthodes.

Mais il y a un abîme entre cette manière de voir et celle de la section centrale, qui voudrait totalement faire disparaître du programme les leçons de grammaire, comme faisant partie du bagage que l'on sait.

Les autres éléments dont se compose ce bagage sont les exercices de prosodie et les discours latins, les thèmes et les narrations.

Nous trouvons au programme la *prosodie*, mais non des *exer-*

cices de prosodie. C'est donc la prosodie qu'il faudrait bannir de l'enseignement. On dirait vraiment, quand on se rend compte de cette prétention, que nos sections des humanités sont des établissements de sourds-muets. Il faut pourtant bien que, pour expliquer le latin, le professeur et les élèves le prononcent. Or, pour qu'ils se comprennent les uns les autres, il faut apparemment qu'ils le prononcent à peu près de la même manière, qu'ils distinguent les longues des brèves, les syllabes accentuées de celles qui ne le sont pas. Les règles relatives à ces différents points sont si peu nombreuses et si simples qu'on peut, en deux ou trois leçons, faire connaître aux élèves tout ce qu'ils doivent en savoir. Et c'est contre ces deux ou trois heures de leçon qu'on s'élève avec une si grande véhémence, comme si l'avenir de nos jeunes générations en dépendait.

Passons outre et examinons les autres parties de notre bagage suranné. Les discours latins! Ah, que de mal n'en a-t-on pas dit. Malheureusement la section centrale ne s'est pas aperçue d'une toute petite chose: *c'est que depuis longtemps les discours latins ont disparu du programme.*

Ainsi donc on dirige une charge à fond contre le système et contre les méthodes de notre enseignement moyen, et l'on ne se donne pas même la peine de jeter un coup d'œil sur le programme de cet enseignement. Ce que savent tous ceux qui s'occupent de nos écoles, la section centrale l'ignore, et nous pourrions lui dire avec Cicéron (pro Rab., X, 28): *Adeone hospes es hujusce urbis, adeone ignarus disciplinae consuetudinisque nostrae, ut haec nescias, ut peregrinari in aliena civitate, non in tua magistratum gerere videaris?*

Laissons donc les discours latins reposer dans leur tombe. Quant aux thèmes, c'est une autre affaire. Nous les considérons comme aussi indispensables que la grammaire, même pour les langues vivantes, à moins qu'on ne puisse apprendre celles-ci par un usage journalier. M. Jules Simon, qui a écrit un gros livre sur la *Réforme de l'enseignement secondaire,* s'exprime à ce sujet en ces termes: « J'ai beaucoup plus de respect pour les thèmes que pour les vers latins. Je crois qu'il est *nécessaire,* pour se familiariser avec la syntaxe d'une langue, d'en avoir soi-même appliqué les règles... En un mot, j'accepte tout à fait ce qu'on appelle, en termes d'école, les thèmes d'application, et je rejette, sans hésiter, ce qu'on appelle les thèmes d'élégance. » Cette distinction est essentielle, et nous dirons au rapporteur de la sec-

tion centrale, si par hasard il l'ignore, que *chez nous les thèmes d'élégance n'existent plus depuis de longues années*. C'est contre ces thèmes d'élégance que s'est élevé avec raison M. Michel Bréal, dont le beau livre sur l'enseignement moyen a été cité avec éloge à la Chambre des Représentants. Mais M. Bréal est si peu disposé à combattre les thèmes d'application, qu'il a déclaré formellement, dans une lettre reproduite par notre *Revue*, que, bien loin de les condamner pour le latin, il voudrait qu'on s'en servît même pour le grec. MM. Jules Simon et Bréal ne sont pas, ce nous semble, des partisans de la routine, et ils considèrent cependant les thèmes d'application comme indispensables. Les thèmes d'élégance sont, nous le répétons, complètement inconnus dans nos écoles, et on les a remplacés par des thèmes dits d'imitation ou de reproduction, qui ont pour but, *non pas de faire écrire ou parler le latin*, mais de graver dans la mémoire des élèves les mots, les formes et les constructions qu'ils ont rencontrés dans les chapitres déjà expliqués de leurs auteurs, afin de leur faire comprendre plus facilement les chapitres suivants. Quant au rapporteur de la section centrale, il ne se donne pas la peine de distinguer entre ces différents thèmes. Tout cela est confondu et condamné en bloc, comme faisant partie du bagage prémentionné.

Nous croyons inutile d'en dire davantage aujourd'hui. Nous ne voulons pourtant pas terminer cet article, déjà peut-être trop long, sans constater, avec une véritable satisfaction, que la section centrale, tout en préconisant une réforme complète de notre système d'enseignement, attache une haute importance à ce que nos jeunes gens connaissent les deux littératures classiques, dont l'étude est considérée par les plus grands savants de notre époque, tels que Liebig, Helmholtz, Dubois Reymond, Kekulé, Kolbe, — pour ne citer que des noms représentant les sciences naturelles — comme la meilleure préparation à l'enseignement supérieur.

Mais qu'on n'aille pas, en faisant l'éloge des auteurs classiques, priver nos jeunes gens des moyens de les comprendre, et qu'on ne les condamne pas à cette admiration inintelligente et béate, à cette *éternelle rhétorique*, condamnée par les meilleurs esprits de la France actuelle, et que nous serions désespérés de voir introduire chez nous.

La Rédaction.

REMARQUES SUR LES ADELPHES DE TÉRENCE.

I.

Prol. v. 1-5 : *Postquám poëta sénsit scripturám suam.*
Ab iniquis observári et advorsários
Rapére in pejorem pártem quam acturí sumus :
Indício de sese *ípse erit, vos júdices,*
Laudín an vitio dúci id factum opórteat.

Umpfenbach *(Analecta Terentiana,* nº 1, Progr. Mainz, 1874) suppose qu'il y a une lacune après le v. 3, et qu'il faut suppléer par exemple : *Surreptam clamitantes Plauti fabulam.* Autrement, dit-il, le relatif *quam* (v. 3) et le démonstratif *id* (v. 5) ne se rapportent à rien. Cette difficulté est plus apparente que réelle. 1º Il faut sous-entendre comme antécédent de *quam* le mot *fabulam,* dont l'idée est contenue dans le terme plus général *scripturam* (v. 1). 2º *Id* est quelquefois une espèce de pierre d'attente, indiquant d'une manière vague un fait ou un jugement qui n'est expressément énoncé que dans la suite du discours. Cf. v. 357. 807, 986, 992. Plus souvent, il est vrai, *id* se rapporte à se qui précède : Andr. *prol.* 15. Heaut. *prol.* 18. Bentley ad Eun. V, 4, 32 (954). Peut-être est-ce ici le cas ; car en parlant au v. 3 de *critiques (rapere in pejorem partem)* et au v. 4 d'*aveu (indicio-erit)*, Térence pouvait avoir déjà présent à la pensée l'*objet* de ces critiques et de cet aveu.

II.

V. 28-31 : *Profécto hoc vere dícunt : si absis úspiam,*
Aut íbi si cesses évenire ea sátius est
Quae in te úxor dicit ét quae in animo cógitat
Iráta quam illa quaé parentes própitii.

Les mots *Aut ibi si cesses* (v. 29) et *et quae in animo cogitat* (v. 30) sont mis entre crochet comme interpolés par Fleckeisen, d'après Ritschl.

L'hypothèse d'une interpolation au v. 29 a été très bien combattue par un anonyme dans le *Philologischer Anzeiger,* 2e vo-

lume (1870), p. 208. Ce savant écrit seulement : ET *ibi si cessés.* Sydow *(De fide librorum Terentianorum ex Calliopii recensione ductorum*, Dissert. inaug. Berlin, 1878. *Sentent. Controv.* 2.) propose : ATQUE *ibi si cesses.*

La suppression du membre de phrase *et quae in animo cogitat* est encore moins justifiée. Nous n'invoquerons qu'un seul argument, mais il est décisif : si l'on retranche *et quae in animo cogitat*, et si l'on écrit :

Quae in te úxor dicit évenire ea sátius est
Iráta quam illa quaé parentes própitii,

il faut sous-entendre avec *parentes propitii* les mots IN TE *dicunt !* La contradiction saute aux yeux.

Klette (*Exercitationes Terentianae*, Bonn, 1855) met en avant la leçon suivante :

Profécto hoc vere dícunt : si absis úspiam,
Ea évenire sátiust quae uxor cógitat
Iráta quam illa quaé parentes própitii.

Changements arbitraires ! On ne s'explique pas comment les mots *quae in te dicit* et *in animo* ont pu être interpolés.

Nous maintenons donc le texte des manuscrits, à part le changement de *aut* en *et* ou *atque* au v. 29.

III.

V. 152 : *Sperábam jam deférvisse adulescéntiam.*

Sperare avec le parfait de l'infinitif ne prend nullement, comme on le dit vulgairement, la signification de « croire, penser. » Il y a ici une *constructio praegnans.* Si l'on décompose l'idée, on trouve : 1° une conjecture sur un fait passé; 2° l'espoir de voir se confirmer cette conjecture.

IV.

V. 175 : *I nunciam.*

Eschine adresse ses paroles à la *psaltria.* Cf. v. 168. Ce ne peut être à Parménon, vu la recommandation qu'il vient de lui faire (*Non ínnueram : verum ín istam partem pótius peccató tamen.* v. 174), ni à Sannion, puisqu'il a une proposition à lui faire (v. 184 sqq).

V.

V. 195 : *Nunc víde utrum vis : argéntum accipere an caúsam meditarí tuam.*

Il n'est pas nécessaire de supposer, avec Ed. Becker *(De syntaxi interrogationum obliquarum apud priscos scriptores Latinos,* dans Studemund, *Studien auf dem Gebiete des archaischen Lateins*, I, 1, Berlin, 1873), que *vis* est une forme optative abrégée de *velis*, ni d'écrire, avec Koch, *vlis* pour *vis*. Il est vrai que nous trouvons le subjonctif dans une interrogation indirecte analogue : *Hárum duarum cóndicionum núnc utram malís vide.* Heaut. 326. Mais la nuance est sensible. Là, nous avons le verbe *malle* « préférer ; » or, l'action de « préférer » ne pourra se réaliser qu'après la délibération ; il y a donc un rapport intime entre *vide* et *malis :* de là le subjonctif. Ici, nous avons simplement le verbe *velle* « vouloir » : or, il s'agit bien moins de faire naître la volonté comme telle que d'en déterminer l'objet ; le rapport entre *vide* et *vis* est donc moins étroit que le rapport entre *vide* et *malis :* de là l'indicatif.

VI.

V. 241 : *Dividuóm face.*

La forme pleine *face* est déjà d'un usage assez restreint dans Térence. On la trouve à la fin de l'ïambique sénaire : And. 680 *me missúm face.* Eun. 90 *missa istaéc face.* Heaut. 80 *ut opus factóst, face.* Phorm. 397 *itidem tú face.* 674 : *me cértiorem, inquít, face.* Ici, *dividuóm face* et *infra* 906 *missa haéc face* — à la fin du trochaïque septénaire : And. 821 *jam finém face.* 833 *nos missós face* — une seule fois dans le corps du vers (à l'arsis du 4e pied d'un ïambique septénaire, et devant une voyelle) : And. 712 *face ad me ut venias* (Priscian. : *fac ut ad me venias).* Nous avons compté une trentaine d'exemples de la forme apocopée *fac.*

VII.

V. 291-292 : *Miserám me, neminem hábeo, solae súmus : Geta autem hic nón adest,*
Néc quem ad obstetrícem mittam, néc qui arcessat Aéschinum.

C'est ainsi, pensons-nous, qu'il faut ponctuer. — Klotz, Fleckeisen et Umpfenbach mettent deux points après *adest :*

Donat avait déjà entendu la phrase de cette manière, car il dit dans sa note sur le v. 292 : « NEC QUEM ETC. Deest *habeo.* » Bentley écrit... *non adest: Nec ést quem etc.* (ïambique octonaire). W. Wagner donne dans son édition (Cambridge, 1869): *Miserám me, neminem hábeo, (solae súmus : Geta autem hic nón adest) Nec quem, etc.;* les deux relatifs *quem* et *qui* (v. 292) se rapportent alors à *neminem* (v. 291). — L'ellipse que suppose Donat nous paraît absolument inadmissible. La conjecture de Bentley est simple, et séduit au premier abord; mais nous allons voir qu'elle n'est pas nécessaire. Quant à la leçon de W. Wagner, elle n'est point de nature à rallier les suffrages : conçoit-on que, dans une phrase comme celle-ci : « Je n'ai personne que je » puisse envoyer, etc., » Térence ait cru devoir intercaler en guise de parenthèse explicative : « Nous somme seules, et Geta » n'est pas ici ? » — Conradt *(Die metrische Composition der Comödien des Terenz,* Berlin, 1876, p. 131-133) a soumis notre passage — qui ne cadre pas avec sa théorie — à une critique plus subtile que juste, et a conclu à l'existence d'une interpolation. — Avec la ponctuation que nous avons adoptée, le texte des manuscrits, bien interprété, n'a pas besoin de correction. Sostrate se plaint de l'isolement où elle se trouve dans une circonstance critique : « Malheureuse que je suis ! je n'ai personne, » nous sommes seules. » Elle pense évidemment aux personnes qui pourraient apporter à sa fille soit un réconfort moral, comme Eschine, soit les secours de l'art, comme la sage-femme.

Elle passe ensuite à un autre ordre d'idées *(autem) :* non-seulement ces personnes ne sont pas présentes, mais encore elle ne peut les envoyer chercher, parce que son esclave Geta est absent : *Geta autem hic non adest, etc.* On voit que les pronoms relatifs *quem* et *qui* (v. 292) se rapportent à *Geta.*

On s'attendrait à trouver : *Geta — non adest, quem — mittam* AUT *qui arcessat.* Mais la substitution de la tournure négative à la tournure positive, au moyen des négations correspondantes *nec-nec,* dans une proposition subordonnée à une proposition négative, n'est pas sans exemple en latin. Cic. *Tusc.* III, 2 : *Ea nesciebant* NEC *ubi* NEC *qualia essent.* V. Madvig, Gr. lat. trad. Theil. § 460, rem. 2.

VIII.

V. 350 : *Quid istic? cedo ut melius dicas.*

Eschine, après avoir déshonoré la fille de Sostrata, a promis

de l'épouser. Par suite d'un quiproquo, Geta, esclave de Sostrata, vient annoncer à sa maîtresse qu'Eschine a en tête d'autres amours, qu'il ne veut point tenir sa parole. Sostrata, sa nourrice Canthara et Geta délibèrent sur ce qu'il convient de faire. Canthara et Geta sont d'avis que la chose doit être tenue secrète. Sostrata, au contraire, veut en faire éclat si Eschine refuse de réparer sa faute. Geta cède aux raisons de Sostrata: *Quid istic? cedo ut melius dicas.* — *Quid istic?* marque une concession qu'on fait à contre-cœur, avec une certaine répugnance, aux idées de son interlocuteur: « Concedentis et veluti victi » verbum » Donat ad And. III, 3, 40 (572).

Restent les mots: *cedo* (conj. de Bentley; les mss et les grammairiens: *accedo) ut melius dicas* (Prisc.: *dicis),* qui n'ont pas encore été, que nous sachions, bien compris par les commentateurs. Bentley explique *cedo ut* par *concedo ut* « j'admets, » j'accorde que.... »[1], et nous sommes d'accord avec lui sur ce point. Cf. Madvig ad Cic. *de Fin.* II, 3. Mais nous devons rejeter son interprétation de *ut melius dicas:* « Concedo tibi ut » melius dicas, quam ego dixeram. Fateor, agnosco, te melius » dicere. » Cf. Donat ad h. l.: « uti melius potens sis dicere. » — W. Wagner, dans l'édition de Cambridge, confesse ingénûment qu'il n'entend pas notre passage, et propose: *cedo ut melius dicis* « je cède, du moment que (puisque) tu donnes un meilleur » avis. » — Il suffisait de se rappeler que l'adverbe est souvent employé en latin pour porter un jugement sur toute une proposition. V. Madvig, Gr. lat. tr. Theil, § 398, *b*, rem. 4. Cf. Phorm. 426: *Tute idem melius feceris* = *melius fuerit te idem facere. Cedo ut melius dicas* = donc *cedo ut melius sit te dicere*, et nous traduirons: « Soit! j'admets, j'accorde, qu'il vaut mieux » que tu parles, que tu dises la chose. »

IX.

V. 598-601: HE.... *Sed quaéso ut una mécum ad matrem vírginis eas, Mício,*
Atque ístaec eadem quaé mihi dixti túte dicas múlieri:
Suspícionem hanc própter fratrem ejus ésse et illam psaltriam....
MI. *Si ita aéquom censes aút si ita opus est fácto, eamus....*

---

[1] C'est aussi ce que semble avoir voulu dire Donat ad h. l. dans une note dont le texte est malheureusement corrompu: « ACCEDO UT MELIUS » DICAS: Id est, *ut consentiam,* vel uti melius potens sis dicere. »

Voici d'abord la note de Donat sur le v. 600 : « SUSPICIONEM- » ESSE : Nimis breviter ac succincte et ut oportuit inter scientes. » ET ILLAM PSALTRIAM : *propter fratrem ejus esse* subaudien- » dum est. » Que voudrait dire *illam psaltriam propter fratrem ejus esse ?* Cette phrase n'est pas latine, et elle est vide de sens. Bentley, approuvé par Umpfenbach (dans son édition et dans ses *Analecta Terentiana*, n° 12), corrige : *Suspícionem hanc própter fratrem* ESSE : *ejus esse illam psáltriam.* — Fleckeisen, suivi par W. Wagner (éd. de Cambridge), suppose qu'il y a une lacune d'un vers après *psaltriam.* — Ces expédients ne sont nullement nécessaires. Micion interrompt Hégion après le mot *psaltriam*, parce qu'il sait fort bien de quoi il s'agit et qu'il ne tient pas à entendre raconter encore une fois l'histoire de la *psaltria.* Cette histoire est d'ailleurs suffisamment connue des spectateurs, et l'art de Térence éclate précisément dans cette manière de rappeler par allusion les faits à son public, sans le fatiguer par des longueurs inutiles.

Ajoutons, en passant, que c'est aux v. 600-601 que se rapporte la remarque de Donat (IV, 3, 10 = 601): « Et sane hi versus » desunt, quos multa exemplaria non habent, » et non aux v. 605-608 (IV, 3, 14-17), comme le prétend Umpfenbach (Préface de son édition, p. XL, et *Analecta Terentiana,* n° 12). Quelque critique ancien, choqué de la répétition apparente que présentent les v. 601 et 604 :

MI. *Si ita aéquom censes aút si ita opus est fácto, eamus.*
HE. *Bene facis....*
MI. *Immo ego ibo.* HE. *Bene facis...*,

aura supprimé, dans sa recension, les v. 600-601. De là, dans les manuscrits dont parle Donat, la leçon suivante :

559. *Atque ístaec eadem quaé mihi dixti túte dicas múlieri :*
602. *Nam et íllic animum etc.*

X.

V. 981. *Istoc vilius.*

C'est évidemment une formule de refus, mais il est assez dificile d'en déterminer exactement le sens. Nous avons peine à comprendre comment W. Wagner a pu se contenter de reproduire dans son commentaire l'explication, certainement erronée,

de Donat : « ISTOC VILIUS : quasi *nihil* minus. Negatio enim est » floccum ostendentis aut quid tale, cum ἐλλείψει, quia subaudi- » tur *quidquam* et *non dabo.* » Pour que cette interprétation fût admissible, il faudrait tout au moins *hoc* et non *istoc.* Cf. HUJUS *non faciam*, HOC *agere*, HIC = *ego*, etc. — La signification véritable de l'expression est indiquée dans un passage de Charisius cité par Bentley ad h. l. : « *Isto vilius :* Rex qui vocabat ad ce- » nam, si sibi ea res exhibenda indiceretur, quam exhibere non » posset, respondit, ut Tranquillus refert, *Isto vilius*, hoc est, » *erit cena.* » *Iste* est le pronom démonstratif de la 2e personne. *Istoc*, qui se traduira donc ici par « ce que tu demandes, » est l'ablatif de différence. *Vilius* s. ent. *est* = *minus est.* Le sens est par conséquent : « il en faut rabattre cela (ce que tu demandes) » ou, plus librement, « il faut en faire ton deuil. » Cf. Plaut. Stich. 498 : *Unó Gelasimo minus est quam dudúm fuit :* « Voilà » un Gélasime de moins que tout à l'heure, c'en est fait de » Gélasime. »

P. THOMAS.

cf. Spengel ad h. l. Plaut. Curc. 244.
Reifferscheid Suet. p. 348-9.
[Sen.] De remediis fortuitorum, 11.1 (p. 453 Haase).
habebis minus.

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES.

6. SUR L'EMPLOI DE ἐθέλω COMME VERBE AUXILIAIRE.

Des deux formes ἐθέλω et θέλω la première paraît la plus ancienne ; c'est la seule qu'Homère emploie. Le ε initial est généralement considéré comme une prosthèse [1], mais il pourrait bien être le reste d'un ancien redoublement et ἐθέλω aurait pour ancêtre τιθέλωμι : un exemple analogue se rencontrerait dans ἐγείρω qui répond au sanscrit *gâgarmi.*

Dans l'un et l'autre cas on doit regarder θελ comme la racine. Θελ a pour correspondant phonétique en sanscrit *dhar.* Le sens physique de *dhar* est « tenir ». On dit en français *je tiens à vous convaincre,* en allemand *ich halte darauf Sie zu überzeugen.* Une transition pareille se fit dans l'esprit des Grecs : ils se mirent à dire τιθέλωμί σε πεῖσαι, tout en disant encore τιθέλωμι ῥάβδον « je tiens un bâton » (en sanscrit *dharâmi dandam*). L'idée de volonté *tenace* finit par rester seule attachée à ἐθέλω.

L'homme *tenace*, ὁ ἐθέλων, montre du courage, de la hardiesse, de l'intrépidité, ἀποφαίνει θάρσος ; il est hardi, θρασύς ἐστι, *er ist dreist,* comme disent les Allemands. Θάρσος, θρασύς, *dreist* dérivent de la racine *dhar* et ont conservé le *r* primitif.

En vertu de son origine, ἐθέλω signifie donc *vouloir avec fermeté, avec tenacité.* Celui qui ἐθέλει n'oublie pas ce qu'il veut ; il y consacre toutes ses pensées, tous ses efforts ; il ne perd pas un instant de vue le point qui se dessine pour lui dans l'avenir.

---

[1] J'aime mieux dire *prosthèse* que *prothèse.* Πρόθεσις, chez les grammairiens grecs, signifie « préposition », *ce qui se place devant un mot,* tandis que πρόσθεσις veut dire *ce qui s'attache au commencement d'un mot.* En effet, le sens de προ est tout simplement *devant,* mais πρός, qui est pour προ-τί, exprime outre l'idée de devant celle d'*adjonction.*

Seulement, ce but qu'il poursuit avec tant d'ardeur, il peut se l'être proposé après mûre réflexion ou sans réflexion aucune.

Βούλομαι, l'autre verbe grec qui signifie « vouloir », exprime justement le contraire de ἐθέλω. Celui qui veut en βουλόμενος peut être ardent ou indolent dans la poursuite de son désir, et même finir par perdre ce désir; mais il a réfléchi et médité avant de se proposer tel but: ce but est l'objet de son *choix*. C'est là le sens étymologique de βούλομαι dont la racine βολ, avec renforcement de la semi-voyelle labiale, répond au sanscrit *var* et signifie proprement « choisir » et « désirer, souhaiter, vouloir ce qu'on a choisi ».

Le latin et l'allemand ne possèdent que cette dernière racine pour rendre l'idée de « vouloir ». Naturellement, *volo* et *wollen* expriment également les deux espèces de volonté que le grec a su distinguer avec tant d'art.

Ἐθέλω, de par sa signification, était destiné à recevoir un emploi particulier, celui de verbe auxiliaire pour désigner le futur. Nous lisons déjà dans le Phèdre de Platon, chap. 5: τὰ μὲν οὖν χωρία καὶ τὰ δένδρα οὐδέν μ' ἐθέλει διδάσκειν, οἱ δ' ἐν ἄστει ἄνθρωποι ce que, contrairement à l'interprétation ordinaire, je traduis, avec Mullach, de la manière suivante: *les champs et les arbres ne m'enseigneront rien, mais bien, dans la ville, les hommes.* Thucydide II 89 dit: ἡσσημένων δὲ ἀνδρῶν οὐκ ἐθέλουσιν αἱ γνῶμαι πρὸς τοὺς αὐτοὺς κινδύνους ὅμοιαι εἶναι, *les hommes qui ont une fois succombé ne seront plus également disposés à affronter les mêmes dangers.* Dans ces deux premiers exemples on traduit généralement ἐθέλω par « avoir coutume ». On peut le faire, mais ce sens est-il encore à sa place dans les passages suivants? Hérodote VII 10 δ': εἰ ἐναντιωθῆναί τι ἐθέλει, βεβούλευται οὐδὲν ἔσσον εὖ, *si quid adversi eveniet, nihilominus bene consultum est.* Même auteur VII 49: εἰ ἐθέλει τοι μηδὲν ἀντίξοον καταστῆναι, τοσούτῳ τοι γίνεται πολεμιωτέρη, ὅσῳ ἂν προβαίνῃς ἑκαστέρω, *si nihil tibi adversabitur, eo tibi fiet infestior, quo progressus eris longius.* Dans Hérodote seul on rencontre encore un grand nombre d'autres exemples où ἐθέλω exprime l'idée du futur; je me contente de renvoyer aux deux premiers livres: I 32, 109, 207 et II 11, 13, 14, 99, 173.

Cet emploi sporadique de ἐθέλω n'était probablement qu'une imitation du parler vulgaire. Aussi, lorsque le grec subit la loi générale d'après laquelle les langues, devenues synthétiques,

redeviennent analytiques, grâce aux désinences qui s'émoussent et au sentiment de la flexion qui se perd; lorsque le verbe grec perdit ainsi, en fait de temps seulement, le parfait et le futur et qu'il fallut recourir à une conjugaison périphrastique, le verbe auxiliaire du futur était tout indiqué: c'était ἐθέλω.

Voici comment *j'écrirai* se rend en grec moderne: θέλω γράψη ou θέλω γράφη — l'aoriste ou le présent, avec la différence qui existe dans le grec ancien. Θέλω se conjugue et γράψη ou γράφη reste invariable à la troisième personne impersonnelle; la traduction littérale est: *je veux que cela écrive.* Dans quelques patois on dit en revanche: θέλει γράψω ou θέλει γράφω litt. *cela veut que j'écrive;* ici, c'est γράψω, γράφω qui se conjugue et θέλει qui conserve son invariabilité impersonnelle.

Depuis un certain nombre d'années on se sert de préférence et même exclusivement d'une troisième forme qui est: θὰ γράψω (θὰ γράψῃς etc.) ou θὰ γράφω (θὰ γράφῃς etc.) litt. *je veux écrire.* Θά est une crase de θὲ νά et θὲ une mutilation de θέλω; νά, de son côté, est l'ancien ἵνα avec la signification adoucie et, construit avec le subjonctif, il forme l'infinitif moderne.

Θὲ νὰ γράψω ou γράφω et θὰ γράψω ou γράφω étaient et sont encore les futurs de l'idiôme vulgaire. Les Hellènes, en cherchant à ressusciter la langue de leurs ancêtres, ont vu qu'il était impossible de rendre la vie au futur ancien; après avoir essayé μέλλω γράψειν, qu'ils n'ont réussi à employer que dans le style élevé, et sans songer à ἔρχομαι γράψων, futur périphrastique plus rare et plus traînant, ils se sont décidés à adopter la forme θὰ γράψω. Nous devons les approuver pour deux motifs: d'abord, en puisant dans les dialectes de nos jours, ils ont donné à leur langue deux futurs, le futur absolu et le futur continu; ensuite, dans les trois formes, ils ont choisi la plus simple et la plus coulante.

Quoique la chose paraisse étonnante, le peuple saisit encore parfaitement le sens de θά; il y voit clairement une mutilation de θέλω νά. Autrement, il ne dirait pas, en séparant θά du verbe: θὰ μοὶ γράψητε ἐντὸς ὀλίγου; *est-ce que vous m'écrirez sous peu?* Mais il viendra peut-être un jour où ce sentiment se sera émoussé et où θά se placera toujours immédiatement devant le verbe et formera même un seul mot avec lui: θά sera alors l'augment du futur, comme ἀ l'augment du passé.

Le passif du futur est formé d'une manière analogue à l'actif.

On dit : θέλω γραφθῆ [1], θέλει γραφθῶ ou γράφωμαι, (θὲ νά) θά γραφθῶ ou γράφωμαι. A la place de θέλω γράφηται, qui est inusité, on emploie θέλω γράφεσθαι : l'ancien infinitif n'a pas complètement disparu. C'est la forme avec θά dont, aujourd'hui, on se sert généralement, aussi bien dans la langue littéraire que dans les patois.

Dans la plupart des langues, en sanscrit par exemple, dans les langues romanes et dans les langues germaniques, le conditionnel est, par la forme, comme pour le sens, un temps secondaire du futur, une alliance du futur avec le passé. Il devait en être de même dans le grec moderne. Voici les différentes formes du conditionnel de γράφω. Actif : ἤθελον γράψῃ ou γράφῃ, vulg. ἤθελε γράψω ou γράφω, et θά ἔγραφον ; passif : ἤθελον γραφθῇ ou γράφεσθαι, ἤθελε γραφθῶ ou γράφωμαι et θά ἐγραφόμην. Toutes ces formes répondent à celles du futur, sauf une : θά ἔγραφον, θά ἐγραφόμην. L'indicatif a dû ici remplacer le subjonctif, comme pouvant seul rendre l'idée du passé. Θά ἔγραψα et θά ἐγράφθην ne sont pas usités, mais, l'amour de la symétrie aidant, le seront peut-être un jour. Parmi toutes ces formes on préfère actuellement ἤθελον γράψῃ (γραφθῇ) pour le conditionnel absolu et θά ἔγραφον (ἐγραφόμην) pour le conditionnel continu. La différence entre ἤθελον γράψῃ et θά ἔγραφον existe dans l'ancien grec entre γράψαιμι ἄν et γράφοιμι ἄν, mais pas entre ἔγραψα ἄν et ἔγραφον ἄν, où l'aoriste désigne généralement le passé et l'imparfait le présent.

Le passé du futur et du conditionnel se forme, dans le grec moderne, au moyen du verbe auxiliaire *avoir* que tant de langues affectent à l'expression du parfait. Sans plus établir de distinction de temps absolus et de temps continus, on dit : fut. act. θά ἔχω γράψει, fut. pass. θά ἔχω γραφθῆ, condit. act. θά εἶχον γράψει, condit. pass. θά εἶχον γραφθῆ.

Je finirai mon étude sur ἐθέλω par quelques comparaisons avec d'autres langues.

L'anglais partage avec le grec moderne l'emploi du verbe *vouloir* pour marquer le futur et le conditionnel : *he will, would write.* Seulement, il alterne avec le verbe *devoir*, auquel il ré-

---

[1] Coraïs, David et la plupart des grammairiens hellènes écrivent (θέλω) γράψει, γράφει, γραφθῆ, qu'ils regardent comme d'anciens infinitifs : γράψει serait pour γράψαι, γράφει pour γράφειν et γραφθῆ pour γραφθῆναι.

servé la première personne — et naturellement encore la seconde dans l'interrogation — : *I shall, should write.* Autre ressemblance de l'anglais et du grec : *will,* ainsi que ἐθέλω, se prend dans le sens de « avoir coutume ».

Pour les Néerlandais et les Suédois le futur est un *devoir : ik zal schrijven, jag skall skrifva.* Pour les Romans aussi c'est ce qu'on *a à faire:* fr. *j'écrirai*, esp. *escribiré*, port. *escreverei*, it. *scriveréi*, ce qui est une fusion de *j'écrire ai* etc., *j'ai à écrire.* Le valaque fait exception : à l'exemple des anciennes langues synthétiques[1], il exprime l'idée du futur par celle de *aller: voiŭ scrie.* Aux yeux des Allemands le futur est ce qui *devient : ich werde schreiben.* Les Luxembourgeois sont tellement sûrs de l'avenir que c'est pour eux un présent : *éch schreiven ;* cette présomption grammaticale a quelque chose d'effrayant.

En me plaçant au point de vue moral et en mettant toute plaisanterie de côté, j'aime l'anglais qui voit dans l'avenir un effet soit du vouloir d'autrui soit de son propre devoir, mais je n'aime pas moins le grec qui le considère toujours comme le résultat de la volonté tenace de l'homme ou de la nature.

Arlon, le 9 novembre 1879.

J. A. Kugener.

[1] Voir mon Étude sur l'aoriste, *Revue,* t. XX, p. 112.

L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

Tous ceux qui, en Belgique, s'intéressent aux progrès des études sur l'antiquité classique, ont entendu parler de l'école française d'Athènes; mais, à part les personnes qui lisent régulièrement les comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans lesquels on publie le rapport annuel fait à l'Institut sur les travaux de l'école, bien peu se font une idée exacte des grands services que celle-ci a rendus à la science. On se doute à peine que c'est à cette institution qu'on doit attribuer, en grande partie, le développement des études grecques en France. C'est ce qui m'engage à rappeler en peu de mots l'historique de cette école, à en décrire l'organisation et à faire connaître l'impression qui m'en est restée, après avoir séjourné pendant plusieurs mois à Athènes et avoir été mis en relation avec les élèves de l'école. Cet exposé me permettra de rechercher dans quelles conditions le gouvernement pourrait établir une mission scientifique permanente en Grèce, et quelle serait l'utilité de cette mission pour le développement des hautes études en Belgique.

I.

Le 25 août 1846 Sainte-Beuve écrivait dans le *Journal des Débats :* « On a récemment parlé d'un projet qui honorerait à la » fois le gouvernement français et le gouvernement grec : il » s'agirait d'établir un lien régulier entre l'Université de France » et la patrie renaissante des Hellènes, de mettre en rapport » l'étude du grec en France avec cette étude refleurie au sein » même de la Grèce, d'instituer en un mot une sorte de con- » cordat littéraire entre notre pays et la terre d'Athènes. » L'éminent critique était bien renseigné, car vingt jours après la publication de son article, le 11 septembre 1846, une ordonnance royale de Louis-Philippe, contresignée de de Salvandy, instituait à Athènes « une école française de perfectionnement » pour l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités

» grecques[1]. » Les élèves sortis de l'école normale pouvaient seuls y être admis. Ils devaient passer au moins deux ans en Grèce et étaient autorisés à y donner des cours publics et gratuits, pour autant que ceux-ci fussent compatibles avec leurs études. L'ordonnance ni disait rien ni des travaux des élèves, ni de l'organisation de l'école.

On n'eut naturellement pas de peine à décider plus d'un jeune agrégé à se rendre en Grèce, et dès 1847 l'école comptait sept élèves sous la direction de M. Daveluy, qui resta à la tête de l'institution jusqu'en 1867. M. E. Burnouf lui succéda à cette époque. En 1874, l'école fut soumise à l'intelligente direction de M. Albert Dumont, que remplaça, en 1878, M. Foucart.

Malgré le peu de précision de l'ordonnance du 11 septembre, on peut y reconnaître cependant que le but principal du gouvernement d'alors était de pousser aux études de philologie grecque, tant ancienne que moderne. Ceci ne peut guères nous étonner. Les études archéologiques n'occupaient encore à cette époque en France que peu de savants ; l'Institut de correspondance archéologique de Rome était de création récente et n'était connu que dans quelques cercles spéciaux; les études épigraphiques, d'un autre côté, n'avaient pas pris les développements qui leur ont été donnés depuis. Le gouvernement semble avoir voulu uniquement mettre quelques jeunes savants à même d'approfondir la langue des Hellènes et leur permettre de s'initier à la langue grecque moderne. Pendant longtemps on attacha une grande importance à l'étude de l'idiome actuel. Un professeur de grec moderne était attaché à l'école, et les cours de latin et de français que les élèves pouvaient donner devaient naturellement leur en faciliter l'étude. C'est ce qui explique comment pendant les premières années on attacha tant d'importance à l'existence de ces cours. Il se peut aussi qu'une pensée politique, se rattachant au développement de l'influence française en Orient et surtout en Grèce, n'y restât pas complètement étrangère. Le savant Guigniaut dit dans son rapport lu à l'Académie des inscriptions le 8 mars 1850[2] : « Les » élèves feront pendant la seconde année une application natu-

---

[1] Cf. E. Vinet. L'*École française d'Athènes*. (L'art et l'Arthéologie. Paris, 1874), p. 92-114 ; Journal officiel, 12 et 13 mars 1873.

[2] Moniteur Universel, 12 mars 1850.

» relle de la connaissance et de la pratique qu'ils auront » acquises, pendant la première année, aux cours de langues » et de littératures françaises et latines qui leur sont présentés, » et qui doivent exercer une influence doublement heureuse pour » eux et pour les jeunes grecs, devenus leurs disciples. » L'existence de ces cours est encore maintenue dans le décret impérial du 17 février 1859, mais ne se trouve plus dans le décret du 26 novembre 1874. Il semble que le gouvernement a finalement compris que les élèves pouvaient employer plus utilement leur temps en Grèce qu'à donner des cours de français et de latin. L'idée était généreuse, je l'avoue, mais ne me semble pas avoir été bien pratique.

Les commencements de l'école furent naturellement difficiles. On dut tâtonner beaucoup, et plus d'un élève se rendit peut-être en Grèce sans savoir au juste à quelles études il allait s'y livrer. On pourrait se demander aussi si M. Daveluy avait bien les qualités voulues pour donner à l'entreprise toute l'impulsion nécessaire. Heureusement la vue même des monuments de la Grèce put inspirer à plus d'un d'entre les élèves l'amour des fortes études et leur montrer la voie qu'ils avaient à suivre. Notre but n'est pas, qu'on veuille ne pas s'y méprendre, de faire des critiques. Nous devons reconnaître qu'une institution toute nouvelle, sans exemples dans le monde scientifique, ne pouvait être créée tout d'une pièce et atteindre à la perfection dès le premier jour. Le premier jalon était posé, — idée noble et grande, — l'expérience seule pouvait démontrer quels étaient les innovations à introduire, les changements à apporter. Aussi, si l'honneur d'avoir créé l'école revient à M. de Salvandy, M. de Parieu a le grand mérite de l'avoir organisée sérieusement et d'avoir compris que c'était surtout le manque de direction scientifique qui entravait ses progrès.

Grâce aux instances, à ce qu'il semble, de M. Guigniaut, qui pendant toute sa vie ne cessa de porter le plus vif intérêt aux progrès de l'école [1], M. de Parieu publia, le 26 janvier 1850, un arrêté par lequel il oblige les élèves à envoyer annuellement un mémoire sur un point d'archéologie, de philologie ou d'histoire, qui pourrait être inséré dans les *Archives des*

---

[1] Wallon. *Notice historique sur Guigniaut*. Paris, 1877, p. 67.

missions scientifiques, créées par les arrêtés du 29 octobre et du 14 décembre 1849, et soumet l'école à la direction scientifique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Par sa lettre du 30 janvier le ministre demandait à l'Académie si elle acceptait cette haute mission, et émettait l'idée que l'école d'Athènes devait être soumise à la direction de la compagnie dans le même sens que l'Académie de France à Rome était guidée par l'Académie des Beaux-Arts. On peut affirmer que c'est cette détermination qui décida de l'avenir de l'institution.

L'Académie s'empressa d'accéder au désir du ministre, dans la séance du 1er février, et nomma une commission chargée de faire les propositions propres à régulariser les travaux de l'école. Les membres en étaient MM. Raoul-Rochette, Hase, Lebas, Ch. Lenormant et Guigniaut, auxquels se joignit M. Guizot, en sa qualité de président de l'Académie. Dans le rapport que présenta M. Guigniaut à la séance du 8 mars 1850[1], l'illustre interprète de Creuzer constata que, si les résultats obtenus avaient été satisfaisants, ils étaient loin cependant d'être complets. « Si le but n'a pas été atteint du premier coup, » il peut l'être et le sera avec une organisation plus régulière, » des études dirigées avec plus de suite et d'ensemble, une » impulsion plus haute et plus énergique, une surveillance » ferme et bienveillante à la fois. Ce qui a manqué au commen- » cement, c'est un plan de travaux suivis et gradués, un règle- » ment général d'études. » On ne pouvait mieux dire. La commission proposa donc un plan d'études.

La première année les élèves étudieraient le grec vulgaire, la topographie générale, l'archéologie, et s'occuperaient de la lecture des géographes et historiens anciens.

Pour ce qui concerne le grec moderne, la commission appelait surtout l'attention des élèves sur l'étude des dialectes provinciaux et locaux, de la nomenclature des produits de la nature dans les trois règnes, des objets de l'industrie, et enfin des noms de lieux. Elle recommandait aussi aux élèves de ne pas négliger l'étude de l'idiome albanais, assez répandu dans certaines parties de la Grèce. Cette première année était ainsi consacrée à des études préparatoires. Pendant la seconde les élèves se livreraient à des travaux spéciaux et auraient à faire

[1] Moniteur Universel, 12 mars 1850.

un mémoire sur une question d'histoire, de littérature, de mythologie, d'archéologie ou de topographie. Dans le cas où les élèves seraient autorisés à rester une troisième année en Grèce, ils seraient chargés d'explorations spéciales. L'Académie proposerait chaque année les travaux que les élèves pourraient entreprendre, tout en laissant à ceux-ci la liberté d'en choisir d'autres, qui leur plairaient davantage. En d'autres termes, c'était un conseil donné par des hommes de la plus haute compétence, mais non un ordre. Les premiers travaux proposés par la commission furent: une exploration de l'île de Patmos et de l'Eubée; une étude de l'Acropole, et enfin une étude du mythe de Trophonius.

Ce plan, faut-il le dire, était magistralement conçu et digne de ses auteurs. Il semble regrettable cependant que l'Académie n'ait pas songé à charger le directeur de l'école de donner aux élèves de la première année un cours d'archéologie et d'épigraphie.

Le décret de M. de Parieu et le rapport de M. Guigniaut appelèrent naturellement l'attention sur l'école d'Athènes, qu'on avait commencé à oublier quelque peu. L'Assemblée législative, voulant donner à la jeune école un gage de sa sympathie et montrer en même temps quelle confiance elle avait dans son avenir, lui alloua, dans son budget pour 1851, un crédit spécial, alors qu'auparavant l'école n'avait été soutenue que par des crédits prélevés sur le chapitre des missions scientifiques [1]. Aussi M. de Parieu put-il dire, dans son rapport à Napoléon [2]: « L'école vient enfin, après quatre années de durée incertaine » et précaire, de recevoir de l'Assemblée législative, avec la » conservation de son existence, désormais assurée, la récom» pense de ses premiers et utiles travaux, » et le 7 août 1850, le même ministre soumit à la signature du Président un décret donnant à l'école une organisation sérieuse et conforme aux propositions faites par la commission de l'Académie. C'est ce décret qui établit que les élèves ne seront nommés qu'après avoir subi un examen, auquel pourront prendre part, non-seulement les agrégés de l'école normale, mais aussi les agrégés non sortis de cette école. En fait, jusqu'à ce jour, tous les élè-

---

[1] Art. 8 du décret du 11 sept. 1846.

[2] Moniteur Universel, 1850, p. 2776.

ves de l'école d'Athènes, à part une exception, ont été des agrégés de l'école normale.

Le 8 novembre suivant, la commission de l'Académie fit un second rapport, à l'effet de proposer le programme de l'examen nouvellement établi [1]. Ce programme, fort bien conçu du reste, a été changé depuis, et il serait superflu de nous y arrêter. Je me permettrai cependant de faire remarquer qu'on exigeait des candidats la connaissance d'auteurs dont l'étude n'était pas absolument nécessaire, tels que les *chants populaires* de Fauriel, et la *Chronique de Morée en vers*, publiée par Buchon. Peut-être eût-il été préférable d'examiner les candidats sur telle ou telle science, plutôt que sur certains auteurs indiqués à l'avance. Ceci du reste était en rapport avec un système d'examens qui malheureusement est d'un usage encore actuellement assez général en France.

Deux années plus tard, un décret de M. Fortoul (15 décembre 1852) établissait que le temps passé par les élèves à Athènes leur serait compté comme s'il avait été consacré à l'enseignement. Grâce à cette mesure, ils ne pouvaient être désavantagés par le décret du 10 août 1852 sur l'agrégation des Lycées. Pendant ce temps les innovations introduites par M. de Parieu produisaient les plus heureux résultats. Les fouilles faites par M. Beulé en 1852 et 1853, à l'entrée de l'Acropole, avaient fait du bruit et appelé l'attention du monde savant sur l'institution qui les avait dirigées. Le retentissement qu'eurent ces fouilles fut, il est vrai, quelque peu exagéré; l'inscription placée par Beulé à droite de la porte de l'Acropole peut donner lieu à des critiques [2], mais elle s'explique par l'enthousiasme tout naturel du jeune savant. Si aujourd'hui la plupart des archéologues n'admettent plus toutes les théories émises par Beulé, il n'en est pas moins vrai que ses découvertes, quelle que soit l'interprétation qu'on en donne, font époque dans l'histoire de l'archéologie. Elles sont des plus importantes pour l'explication de la topographie de l'Acropole, et ce furent elles qui

---

[1] Moniteur Universel 14 novembre 1850, M. Guigniaut, rapporteur.

[2] La France a découvert la porte de l'Acropole,
les murs, les tours et l'escalier.
1853 Beulé.

Cf. Beulé. *Fouilles et découvertes*, I, p. 77.

consacrèrent la réputation scientifique de l'école française aux yeux du monde savant.

Le 9 février 1859 un décret de M. Rouland codifia les divers décrets et arrêtés antérieurs et en modifia en même temps certaines dispositions. C'est ainsi que les membres de l'école étaient classés en trois sections : celle des lettres, celle des sciences et celle des beaux-arts. La création de la section des sciences a été l'objet de diverses critiques. En fait, un seul membre en a fait partie (M. Gorceix en 1869). Il me semble qu'on ne s'est pas assez souvenu que la Grèce présente aux savants un champ d'études excessivement vaste pour n'importe quelle science naturelle et que la connaissance exacte des richesses et des ressources du pays pourrait ne pas être sans utilité pour les intérêts commerciaux et industriels de la France. Mais il ne nous appartient pas d'insister sur ce point dans la présente étude.

La principale innovation introduite par M. Rouland fut celle qui obligeait les élèves à séjourner trois mois en Italie avant de se rendre en Grèce. Le ministre comprenait toute l'utilité d'un séjour en Italie pour ceux qui veulent s'initier à la connaissance du monde antique, et il eut raison de croire, comme le dit fort bien M. Vinet, [1] que dans l'ordre des études et de l'idéal classique, le péristyle de la Grèce, c'est l'Italie. Bientôt même on comprit que ce séjour de trois mois était insuffisant, et c'est à M. J. Simon que revient l'honneur d'avoir établi, grâces aux instances de MM. L. Renier et F. Ravaisson, que dorénavant les élèves passeraient une année entière en Italie avant de se rendre en Grèce [2]. En même temps fut créée à Rome une école préparatoire d'archéologie ; ce fut la premier pas vers l'établissement de l'école française de Rome, dont l'organisation définitive date du décret du 20 novembre 1875, signé par M. Wallon. M. Alb. Dumont, si connu déjà par des travaux archéologiques de la plus haute importance (je ne citerai que son mémoire sur l'Ephébie attique), fut chargé d'y donner aux élèves un cours d'archéologie. Cette excellente innovation était appelée à produire les plus beaux résultats ; malheureusement ce cours ne fut donné que pendant une année, M. Alb. Dumont ayant été appelé à Athènes, pour y diriger l'école en remplacement de M. E. Burnouf.

---

[1] Vinet, p. 98.
[2] Décret du 25 mars 1873.

Cependant la commission de l'Académie signala, à diverses reprises, des *desiderata*, et bien des savants trouvaient que plus d'un changement restait à introduire dans l'organisation de l'école d'Athènes. Déjà en 1867, M. Maury écrivait : « L'école » française d'Athènes a montré, et montre chaque jour, par les » travaux de ses membres, à quel point elle serait capable de » continuer leur tradition (celle de Letronne, de Ch. Lenormant), » si une plus forte organisation, jointe à des circonstances » favorables, lui ouvrait largement la carrière »[1].

Enfin les instances faites de divers côtés, mais surtout par la commission de l'Académie, amenèrent d'heureux résultats; dès le 9 mai 1872 M. J. Simon demandait à l'Académie quelles étaient les modifications à apporter au régime de l'école, et le 26 novembre 1874, M. De Cumont contresigna un décret qui introduisait une réorganisation complète : c'est à ce décret que l'école française est encore soumise aujourd'hui.

II

Dans les pages qui précèdent, j'ai esquissé les diverses phases par lesquelles avait passé l'École avant d'arriver à sa constitution actuelle. Je vais tâcher maintenant d'en faire connaître l'organisation.

La direction scientifique de l'École est confiée à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, qui nomme dans son sein une commission chargée de présenter à la séance publique annuelle un rapport sur les travaux des élèves. Elle constate les progrès obtenus et indique les améliorations qu'il y aurait lieu d'introduire. Elle dresse la liste des travaux qui pourraient être faits par les membres de l'École, et on est heureux de pouvoir constater que bien peu des études indiquées ont été négligées par les élèves. En 1879, cette commission se composait de MM. Egger, de Longpérier, L. Renier, Miller, Waddington, Girard, Heuzey et Perrot.

C'est avec l'Académie que correspond le directeur de l'École, pour tout ce qui a trait à l'intérêt scientifique. C'est lui aussi qui tient la Compagnie au courant des découvertes les plus récentes, et presque à chaque séance hebdomadaire l'Académie

---

[1] A. Maury. *Exposé des progrès de l'Archéologie.* p. 119.

reçoit une communication archéologique ou épigraphique envoyée par le directeur de l'École française d'Athènes, ou par celui de l'École française de Rome. C'est ainsi que le 23 mars 1877, M. Alb. Dumont s'empressa d'informer l'Académie des découvertes faites par M. Schliemann à Mycènes. La Compagnie est ainsi toujours tenue au courant des découvertes les plus importantes.

Le directeur de l'École est nommé par décret présidentiel, sur la présentation d'une double liste de candidats choisis par l'Académie et par la section de l'enseignement supérieur du comité consultatif. La durée de ses fonctions est de six ans, mais son mandat peut être renouvelé. Il est le vrai chef de l'École et dirige directement les travaux des élèves. C'est lui qui appelle leur attention sur les recherches à faire, les guide dans leurs travaux, les aide de ses conseils et, sans entraver l'action dirigeante de l'Académie, leur indique ces mille et une petites choses qui sont le résultat de l'expérience acquise dans le pays même. Il a sur les élèves la même influence que les professeurs dans les séminaires des universités allemandes. Son action est immense, et l'on peut s'en rendre compte en envisageant les grands progrès obtenus depuis la direction de M. Alb. Dumont. Les candidats à la place d'élève de l'école d'Athènes doivent être âgés de moins de trente ans, être porteurs d'un diplôme de docteur ès-lettres ou d'agrégé de lettres, de grammaire, de philosophie ou d'histoire. Ils sont soumis à un examen, qu'ils subissent devant une commission de sept membres désignés par le ministre, et qui porte sur la langue grecque ancienne et moderne, sur les éléments de l'épigraphie, de la paléographie et de l'archéologie, sur l'histoire et la géographie de la Grèce et de l'Italie anciennes [1]. Le programme de cet examen est conçu d'après le système français, qui consiste à résumer les traits généraux d'une science en un certain nombre de questions — ici au nombre de vingt-neuf — auxquelles le récipiendaire doit être à même de répondre. On peut s'étonner qu'aucune de ces questions ne soit relative aux antiquités grecques, dont la connaissance est si importante pour l'interprétation des inscrip-

---

[1] Programme des conditions d'admission à l'école française d'Athènes et à l'école française de Rome. Paris. J. Delalain.

tions. Les philologues pourraient regretter aussi de ne rencontrer, dans ce programme, aucune question de philologie pure, de manière à ce qu'on puisse constater que non-seulement le candidat comprend le texte de Strabon et de Pausanias, mais encore qu'il se rend un compte exact de la valeur des différents textes de ces auteurs et de l'importance des manuscrits que nous en possédons. On a, en effet, souvent reproché à l'École de ne pas s'occuper suffisamment de philologie; on est même allé jusqu'à dire que les élèves ne connaissaient pas assez de grec. Ces reproches sont exagérés, mais ce que je crois être vrai, c'est que plusieurs d'entre eux n'ont pas fait des études philologiques assez approfondies. Certains de leurs mémoires portent des traces de cette faiblesse, qui fait que bien souvent le côté philologique d'une question leur échappe. Il me semble qu'on pourrait raisonnablement exiger d'eux que leur *philologische Bildung* fût assez avancée pour pouvoir servir de base sérieuse à leurs études ultérieures. Il convient cependant de dire que dans ces dernières années de grands progrès ont été obtenus en ce sens, et que la commission de l'Académie ne cesse de s'occuper de ce point [1].

Maintenant, que la plupart des élèves ne s'occupent pas spécialement de philologie à Athènes, on le comprend aisément et je n'oserais leur en faire un grief. D'ailleurs, ceci même ne peut être avancé d'une manière absolue. C'est ainsi qu'un ancien élève de l'École, M. Riemann, a choisi tout récemment, pour sa thèse du doctorat, une question purement philologique. De plus, presque toujours un des pensionnaires d'Athènes se livre spécialement à l'étude du grec moderne. Jadis c'était M. Deville, actuellement c'est M. Baudouin, qui avait déjà commencé à s'occuper de la littérature et de l'histoire de la Grèce moderne pendant son séjour en Italie.

Les élèves, au nombre de six, sont nommés par le ministre, sur le rapport de la commission d'examen. Ils sont obligés de séjourner une année en Italie et deux années en Grèce. Pendant tout ce temps ils n'obtiennent d'ordinaire qu'une fois un congé de deux mois pour retourner en France. Leur traitement est de 3600 fr. Ils sont, de plus, indemnisés de leurs frais d'aller et de

---

[1] Cf. Egger. Rapport de 1872. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1872. p. 498.

retour, et des dépenses occasionnées par les voyages qu'ils font dans l'intérieur de la Grèce ou en Asie mineure. Enfin, ils sont logés gratuitement à l'École, mais doivent se nourrir à leurs frais. Pendant longtemps l'École était installée dans un local loué par le gouvernement français, situé sur la place de la Constitution et occupé actuellement par l'hôtel de la Grande Bretagne. En décembre 1872, on commença la construction d'un vaste édifice au pied du Lycabète. Le terrain en fut offert par le gouvernement hellénique et l'on peut regretter qu'on n'ait pas songé à donner à la construction un caractère plus artistique.

Chaque élève choisit, d'après ses goûts et ses aptitudes, la spécialité à laquelle il veut se consacrer. Les uns s'occupent d'épigraphie, d'autres d'archéologie ou de philologie grecque moderne. Ils ont à leur disposition une bibliothèque fort riche — je crois qu'elle possède au moins 25,000 volumes — placée sous la surveillance de l'un d'entre eux. Y ayant travaillé souvent moi-même je ne saurais assez louer l'ordre qui y règne et la manière pratique dont les livres sont classés et catalogués. La bibliothèque a été l'objet des soins constants des divers directeurs qui se sont succédé à l'École, et elle est parfaitement tenue au courant, tant des publications étrangères que des ouvrages parus en France. Ce sont naturellement les ouvrages relatifs à la Grèce qui y occupent la principale place : on n'a cependant pas négligé non plus la partie littéraire, de manière que, après des études souvent bien arides, les élèves peuvent se reposer l'esprit par la lecture des écrits de quelque grand littérateur. Des personnes étrangères à l'École peuvent venir y travailler avec l'autorisation du directeur. Je ne puis faire de plus bel éloge de cette bibliothèque qu'en disant que, comme collection spéciale, je ne lui connais de supérieure que la bibliothèque de l'Institut archéologique de Rome.

D'ordinaire les élèves passent l'hiver à Athènes et y préparent leurs mémoires. C'est tout au plus si, pendant cette saison, ils s'absentent pendant quelques jours pour faire une excursion à Sunium, à Marathon ou à Mégare. Les grandes excursions se font, soit par un, soit par deux élèves, pendant les mois d'été, et cela d'après les indications fournies par le directeur. Ces voyages ont, du reste, pu être préparés pendant l'hiver. A première vue on pourrait s'étonner que les élèves choisissent les mois les plus chauds de l'année pour explorer des contrées où

les voyages sont toujours difficiles, car on sait que la vie y est des plus primitives, que les routes et les ponts y sont un luxe quasi-inconnu, et que, pour ce qui est des chemins de fer, il ne saurait guère en être question, car le bilan des voies ferrées est vite fait : en Grèce une seule ligne, allant du Pirée à Athènes, avec arrêt à la station balnéaire de Phalère; en Asie-mineure trois, en Turquie quatre. Si cette époque a été spécialement choisie, c'est que de juillet à septembre la sécheresse dans l'Attique est telle que le séjour y est tout à fait insupportable; j'excepte tout au plus Phalère et Képhissia. De plus, comme les élèves font d'ordinaire une véritable exploration, ils séjournent souvent pendant plus d'une semaine dans un même endroit, et n'ont que de temps à autre à faire à cheval une course d'une dizaine d'heures : ceci se fait aisément durant ces nuits admirables dont on ne peut comprendre tout le charme que dans les pays méridionaux. Les élèves ont, du reste, devant eux l'exemple de leurs devanciers, dont la santé ne s'est guère altérée à ce genre de voyages.

Ils choisissent comme champ de leurs explorations soit quelque île, soit une partie du pays nettement déterminée. On pourrait se demander si, dans l'intérêt des études, il ne leur serait pas plus utile de visiter la première année la Grèce d'une manière générale, et de consacrer la seconde à l'étude d'un endroit déterminé. Les résultats de leurs voyages font d'ordinaire le sujet du mémoire qu'ils doivent adresser annuellement à l'Académie. On insérait jadis la plupart de ces travaux dans les *Archives des missions scientifiques*, dont le premier volume parut en 1850. Fondue en 1856 avec la *Revue des sociétés savantes,* cette publication fût reprise en 1864. Mais depuis 1877 on publie les Mémoires les plus importants dans la *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Grâce à la valeur des premiers travaux qui y furent insérés, grâce surtout à l'étude sur le *Liber pontificalis* de l'abbé Duchesne, et au bel ouvrage de M. Müntz sur *Les arts à la cour des Papes aux XVe et XVIe siècles,* qui vient d'être couronné par l'Académie des Beaux-Arts, cette publication a déjà pris rang parmi les périodiques les plus estimés de l'Europe. D'autres fois les élèves développent leurs mémoires envoyés à l'Institut et en font le sujet de leurs dissertations pour l'obtention du doctorat ès-lettres, grade qui en France ne se prend qu'assez tard et qu'on

ne parvient à obtenir qu'après être arrivé à une maturité scientifique assez grande.

Quelquefois aussi les élèves sont chargés de faire des fouilles: le directeur dispose à cet effet d'une somme annuelle de 4000 francs. Les objets trouvés dans ces fouilles ne pouvant, d'après la loi hellénique, sortir du territoire grec, sont déposés à l'école, où ils constituent les premiers éléments d'un futur musée. Parmi les objets qui s'y trouvent je mentionnerai les célèbres vases de Santorin. Lorsqu'un élève a entrepris des fouilles importantes et qu'on peut espérer d'heureux résultats de fouilles ultérieures, le gouvernement peut lui permettre de prolonger son séjour en Grèce au-delà de la troisième année; mais dans ce cas le jeune savant n'est plus à vrai dire élève de l'École, mais chargé d'une mission scientifique. Tel fut le cas jadis pour M. Beulé, tel est actuellement le cas pour M. Homolle, dont les fouilles à Délos, que M. Alb. Dumont avait déjà eu le projet d'entreprendre, ont eu un grand retentissement dans le monde savant et font le plus grand honneur à celui qui les dirige. Ces fouilles se font aux frais de l'Etat ainsi qu'à l'aide d'un subside fourni par la *Société centrale des architectes* [1]. Dès 1873, M. Lebègue avait fouillé les parties hautes de l'île de Délos; les fouilles de M. Homolle s'exécutent par contre surtout le long du rivage, afin de déblayer toute l'aire du célèbre temple d'Apollon Délien.

Il arrive aussi qu'après leur troisième année les élèves soient chargés de missions archéologiques fort étendues. Telle fut la mission de M. Heuzey en Thessalie, en Macédonie et dans l'Épire, et cellle de M. Perrot en Galatie et en Bithynie. D'autres fois encore ce sont de riches particuliers qui, suivant l'exemple donné jadis par le duc de Luynes, confient à d'anciens élèves de l'école des missions dont leur générosité couvre tous les frais. C'est ainsi que MM. de Rothschild chargèrent M. Rayet d'exécuter des fouilles à Milet, avec l'assistance de l'architecte M. Thomas [2].

J'ignore le montant du budget de l'École pour la présente

---

[1] P. Perrot. *Rapport sur les travaux de l'école d'Athènes. (Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1877. p. 479).

[2] Rayet. Milet et le golfe Lamiaque.

année; mais je sais qu'en 1878 le gouvernement lui alloua une somme de 114,500 fr. Comme il faut défalquer de cette somme 50,000 fr. destinés à couvrir, cette année, les frais de construction de la nouvelle école, le budget était en réalité de 64,500 fr.

Si dans toute cette organisation il y a une lacune à constater, c'est *l'absence de cours.* L'innovation introduite par M. J. Simon était excellente, et j'ignore pourquoi on n'a pas continué dans la voie indiquée. L'existence d'un cours d'épigraphie et d'archéologie, donné par les directeurs, tant à Rome qu'à Athènes, serait de la plus haute utilité. L'examen subi par les candidats a prouvé, il est vrai, que ceux-ci possédaient certaines connaissances épigraphiques et archéologiques. Mais ces connaissances, il les ont puisées bien plus dans les livres que dans les cours qu'ils ont suivis à l'école normale. Or, faut-il le dire, pour s'initier à une science, le meilleur livre ne remplacera jamais un cours même médiocre. Dans un cours l'élève apprend la méthode, est initié à ces mille et une petites choses qui ne se disent jamais dans un livre. De plus, lorsqu'on s'occupe d'une science quelconque, il est nécessaire d'avoir étudié un cours complet, qui donne à l'élève une idée d'ensemble de toutes les questions que cette science embrasse, et lui fasse connaître la route parcourue ainsi que la partie de la science non encore explorée, les questions scientifiquement résolues et celles qu'il s'agit encore de résoudre. Un tel cours, les élèves n'en ont jamais suivi à l'école normale, cette institution n'ayant pas pour but de former des spécialistes. Quant aux cours qui se donnent au Collège de France et à la Sorbonne, ils n'ont pas eu le temps de venir les entendre. Encore ces cours, traitant de parties spéciales, sont-ils plutôt faits pour des hommes qui se sont déjà appliqués aux sciences qui en font l'objet que pour des commençants. Ces cours sont très utiles, plusieurs d'entre eux sont même donnés d'une manière supérieure par des savants illustres; mais les professeurs ne s'y occupent que de points spéciaux, qu'ils approfondissent en y donnant tous les développements que comporte la matière.

C'est ainsi que l'an dernier M. L. Renier étudiait dans son cours d'épigraphie latine les magistratures impériales, en mettant à profit cette profonde science à laquelle le monde savant a déjà rendu hommage depuis longtemps; en Sorbonne M. Perrot avait

pris pour sujet de son cours d'archéologie les antiquités de Cypre, et M. Lenormant (cours de la bibliothèque nationale) Dionysos et les fêtes dionysiaques. A l'école des hautes études l'élève trouverait des cours élémentaires ; mais le régime de l'école normale ne lui permet pas de les suivre. Il y a donc là une lacune, une cause d'imperfection. Il semble que plusieurs savants en étaient convaincus, car il y a quelques années on avait fait la proposition de forcer les élèves à séjourner une année à Paris avant de se rendre en Grèce, afin d'y faire des études préparatoires. Cette proposition vint se heurter contre de nombreuses difficultés et ne fut point admise. D'ailleurs des cours donnés à Rome et à Athènes combleraient cette lacune bien plus avantageusement qu'un séjour d'un an à Paris. Il est bien vrai que le directeur de l'une et de l'autre école guide les élèves, que ceux-ci peuvent toujours avoir recours à sa science et à son expérience pour toutes les difficultés qui se présentent, qu'ils sont en commerce continuel avec lui, vu qu'ils habitent sous le même toit; mais une direction pareille resterait toujours nécessaire. On pourrait la comparer à celle qu'exerce le professeur dans les Séminaires allemands ; mais ces Séminaires mêmes présupposent le cours du professeur.

L'École, comme toute autre institution, a eu ses époques de gloire et ses années de langueur. En France on l'a attaquée à plusieurs reprises, on a même quelquefois douté de l'utilité de son existence : heureusement elle a été assez forte pour résister à toutes ces critiques, qui la plupart du temps étaient des plus injustes. A ne la considérer que pendant ces dernières années, on peut dire que, depuis la réorganisation de 1874, l'École a fait d'immenses progrès, grâce à l'activité et à l'initiative de M. Alb. Dumont; et la réputation scientifique de son nouveau directeur, M. Foucart, nous garantit qu'elle marchera de progrès en progrès.

Une heureuse innovation de M. Dumont, et dont M. Burnouf avait déjà conçu le projet, fut la création d'un Institut de correspondance hellénique, établi dans un esprit analogue à celui qui a présidé à la naissance de l'Institut archéologique de Rome. Les séances se tiennent environ tous les quinze jours, dans la salle de la bibliothèque de l'École, tout comme cela se fait dans l'Institut allemand d'Athènes. Dans la première séance, tenue le 3 avril 1876, M. Dumont indiquait nettement le but de l'in-

stitution [1] : « Le principal objet que nous nous proposons, » disait-il, est d'établir entre l'Orient grec et l'Occident ces » communications suivies qui jusqu'ici n'ont pas été suffisantes. » Donner la publicité à toutes les découvertes qui se font en » Orient et qui restent si souvent inconnues, et d'un autre côté » guider les travailleurs encore inexpérimentés et isolés. Ces » séances auront pour objet, dit-il encore : 1° d'analyser les » travaux publiés en Grèce sur des sujets de philologie et d'his- » toire, 2° de prendre connaissance des faits nouveaux, des » inscriptions, des monuments qui nous seront signalés par nos » correspondants ou qui auront paru dans les journaux, surtout » dans les feuilles quotidiennes; 3° d'entendre des communica- » tions sur des questions relatives à la Grèce ancienne ou du » moyen âge. » Les comptes rendus des séances tenues en 1876 furent insérées dans la *Revue archéologique;* mais dès le mois de janvier 1877, l'Institut eut son organe spécial, le *Bulletin de correspondance hellénique,* rédigé en partie en français, en partie en grec moderne. Les séances sont naturellement la partie la moins importante de l'œuvre. Ce qui répond à une véritable nécessité, c'est le bulletin, qui tient l'Europe savante parfaitement au courant des découvertes qui se font en Orient. La nécessité d'une pareille publication se faisait sentir d'autant plus que les anciennes revues archéologiques grecques, telles que l'Ἐφημερίς, avaient cessé de paraître, que la Société archéologique d'Athènes ne publie qu'un rapport annuel (πρακτικά), de manière qu'actuellement la Grèce ne possède qu'une seule revue philologique et archéologique, τὸ Ἀθηναίον, revue très intéressante, mais qui, étant uniquement rédigée en grec moderne, ne peut s'adresser qu'à un public fort restreint. Le bulletin n'en est qu'à son troisième volume, tout comme les *Mittheilungen* de l'Institut allemand, et ces deux publications ont dès maintenant pris une place des plus honorables parmi les revues archéologiques. Inutile de dire que les élèves de l'École rédigent la plus grande partie de cette publication. A ce point de vue l'existence du Bulletin rend des services au monde savant en même temps qu'il concourt aux progrès des élèves. La nécessité de faire pu-

[1] *Institut de correspondance hellénique.* Année 1876, par ALBERT DUMONT. Paris, Didier 1876, p. 1 et 4.

blier par les élèves de petites notices s'était fait sentir depuis longtemps. C'est dans ce but que, dès 1868, M. Em. Burnouf fonda un bulletin de l'école française; mais cette publication n'eut que quelques fascicules. Actuellement donc les élèves sont forcés, non-seulement de consacrer leur temps à la rédaction de leur mémoire annuel, d'ordinaire assez étendu, mais de se livrer aussi à l'examen de certains points de détail, de commenter quelques inscriptions inédites, de décrire et d'interpréter quelque vase nouvellement découvert, et ces études de détail doivent nécessairement élargir beaucoup le cercle de leurs connaissances archéologiques.

Tout ceci prouve la grande activité scientifique de l'École. Si donc il reste peut-être encore çà et là quelque amélioration à introduire, on peut être convaincu qu'elle le sera. L'École progressera de plus en plus. Elle a fait depuis longtemps ses preuves, et bien grands sont les services qu'elle a rendus à la science. Si l'on parcourt la liste des travaux de ses membres, on s'aperçoit bien vite que presque toutes les parties de la Grèce ont fait l'objet d'une exploration spéciale : dès maintenant on peut dire que les élèves de l'École ont fait le relevé archéologique du pays des Hellènes; ils ont même dépassé les frontières de la Grèce actuelle, visité l'Épire, la Macédoine, la Thrace, l'Asie mineure [1]...; ils ont dressé le catalogue de plus d'un

---

[1] Voici la liste de quelques travaux des membres. Tout incomplète qu'elle est, elle donnera une idée assez exacte de l'étendue des études et de leur diversité :

1847. BENOIT.	*Fragments d'un voyage dans l'archipel grec.*
1850. BERTRAND.	*Fragments d'un voyage dans le Péloponnèse.*
—	*Études de mythologie et d'archéologie grecques d'Athènes à Argos* (publié en 1858).
1851. E. ABOUT.	*Mémoire sur l'île d'Égine.*
LACROIX.	*Les îles de la mer Égée.*
1852. BEULÉ.	*Mémoire sur trois inscriptions d'Olympie.*
—	*Les monnaies d'Athènes* (publié en 1858).
—	*Études sur les Péloponnèse* (1855).
—	*Les monnaies d'or d'Athènes.*
—	*An uulgaris lingua apud ueteres Graecos exstiterit?*
—	*L'Acropole d'Athènes* (publié en 1854).

musée [2]. Certes ces travaux ne sont pas tous définitifs; bien souvent les élèves doivent traiter certaines parties un peu à la

---

1852. E. Burnouf.	*Le vieux Pnyx à Athènes.*
—	*Le lac Copaïs.*
—	*Les Propylées.*
Girard.	*Mémoire sur l'Eubée.*
1854. Henriot.	*La topographie des dèmes de l'Attique.*
Mézières.	*Mémoire sur le Pélion et l'Ossa.*
1856. Guérin.	*Description de l'île de Patmos et de l'île de Lesbos. Étude sur l'île de Rhodes.*
1858. de la Coulniche.	*Mémoire sur le berceau de la puissance macédonienne des bords de l'Haliacmon à ceux de l'Axius.*
Fustel de Coulanges.	*Rapport sur l'île de Chio.*
1860. Foucart.	*Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes.*
—	*Mémoire sur l'affranchissement des esclaves d'après les inscriptions de Delphes*(1867).
1860. Wercher.	*Inscriptions recueillies à Delphes* (1863).
—	*Dialecte de Carpathos.*
1863. Barbier.	*St. Christodule et la réforme des couvents grecs au XIe siècle.*
Heuzey.	*Le mont Olympe et l'Acarnanie.*
1864. Perrot.	*Mémoire sur l'île de Thasos.*
Bontan.	*Mémoire sur Lesbos.*
—	*La Triphylie.*
Bazin.	*L'Etolie.*
1866. Terrier.	*Sunium et la côte de l'Attique.*
1867. Deville.	*Samothrace* (Cette étude a perdu de son importance depuis les fouilles qu'exécuta à Samothrace M. Conze aux frais du gouvernement autrichien).
—	*Du dialecte tzaconien.*
1874. Dumont.	*Rapport sur un voyage archéologique en Thrace.*
—	*Inscriptions céramiques de la Grèce.*
1876. Rayet.	*Mémoire sur l'île de Kos.*
1877. Pottier.	*Mémoire sur la chorégie athénienne et les monuments choragiques.*
Martha.	*Études sur le Péloponnèse.*
—	*Mémoire sur les sacerdoces athéniens.*
Girard.	*Inscriptions de l'Eubée et de la Béotie. Études sur la Locride opontienne.*
—	*Les Sporades septentrionales.*

hâte, étant obligés de livrer leur mémoire à date fixe; mais chacun des membres apporte sa pierre à l'édifice de la science.

De plus l'École a relevé en France le goût des études archéologiques, et l'on peut dire que c'est dans son sein que se sont formés presque tous les archéologues français qui à l'heure actuelle font l'honneur et je dirai même la gloire de leur pays. C'est encore grâce à cette influence et au soutien de quelques philhellènes français qu'on a pu fonder à Paris cette *Association pour l'encouragement des études grecques en France*, dont la réputation n'est plus à faire. Grâce aussi à l'existence de cette École, le gouvernement français a pu développer l'enseignement des sciences archéologiques à tel point qu'aujourd'hui cet enseignement y est presque aussi généralisé qu'en Allemagne, et que toutes les chaires en sont occupées par des hommes spéciaux d'un grand mérite, qui presque tous se sont formés à Athènes. Lorsqu'une institution a produit des savants comme MM. Levêque, Girard, Bertrand, Beulé, Mézières, Guérin, Fustel de Coulanges, Heuzey, Perrot, Foucart, Wescher, et je ne cite que les plus connus, on peut dire qu'elle a bien mérité de la science, qu'élle a noblement accompli sa tâche et que les nouveaux venus n'auront qu'à s'inspirer des travaux de leurs dévanciers, pour contribuer aux progrès de la science et à la gloire scientifique de leur patrie.

III.

L'impulsion étant donnée aux études archéologiques, l'expé-

1877.	Beaudouin.	*Études sur le grec moderne.*
	—	*Documents relatifs à l'état intérieur de la Grèce pendant les dernières années de la domination vénitienne.*
1878.	Riemann.	*Description archéologique des îles ioniennes.*
»	Collignon.	*Catalogue des vases du musée du Varvakeion* (1876).
	Girard.	*Catalogue des objets de plomb et de bronze du même musée* (1877) a) *Les tablettes judiciaires*, b) *les poids.*
	Pottier.	*Catalogue des ustensiles et figurines en bronze du même musée* (1877).
	Haussonville.	*Inventaire des musées de Béotie* (Thèbes, Thespies, 1877).

rience de l'utilité d'écoles spéciales dans les pays classiques étant faite, rien ne devait plus arrêter ce noble mouvement scientifique. Bientôt la France ne se contenta plus de sa seule école d'Athènes; elle en fonda une seconde à Rome (29 nov. 1874)[1], et grâce à l'activité et au talent de son directeur, M. Geffroy, la jeune école rivalise de zèle avec son aînée d'Athènes. L'Allemagne de son côté possède à Rome cet Institut archéologique fondé en 1829, — aux dernières *pallilia* il a célébré son cinquantième anniversaire, — mais qui n'est devenu légalement un institut de l'empire d'Allemagne que par le décret impérial du 18 mai 1874. Il est trop connu de tous les savants pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge, pas plus que de MM. Henzen et Helbig qui le dirigent. Le même décret de 1874 fonda une section de l'Institut à Athènes. Le célèbre épigraphiste M. Koehler en est le directeur. Nous avons déjà parlé des *Mittheilungen* de l'Institut et de ses séances régulières. D'un autre côté, on parlait à Athènes du projet qu'avait le gouvernement anglais de fonder aussi une école à Athènes, et le gouvernement italien vient de décider à son tour que tous les ans deux savants seraient envoyés en Grèce en mission scientifique. Ceux qui ont obtenu cette faveur pour la présente année sont MM. Ghenardini et Viola. Auparavant ces missions ne se donnaient que de temps à autre. Je puis citer, entre autres, celle qu'obtint M. Salinas, actuellement professeur d'archéologie à Palerme. La Belgique doit-elle rester en arrière et ne prendre aucune part à ce beau mouvement scientifique, ou bien dans quelles conditions pourrait-elle envoyer régulièrement de jeunes savants en Grèce, et quels résultats favorables le gouvernement serait-il en droit d'attendre de pareilles missions? C'est-ce que nous allons examiner dans ce dernier chapitre de notre étude.

Établir une école belge à Athènes, c'est là un projet auquel naturellement il n'y a pas lieu de s'arrêter; mais notre gouvernement ne pourrait-il pas obtenir du gouvernement français qu'une place fût régulièrement réservée à un Belge, tant à Athènes qu'à Rome? Tout semble présager une réponse affirmative. Le projet du reste ne serait pas nouveau. Dans son rapport du 12 mars 1850, M. Guigniaut disait: « Sur la demande du gouver-

---

[1] GEFFROY. *La nouvelle école française de Rome*. Revue des deux mondes, 1876.

» nement de Belgique, il a été décidé que quelques jeunes pro- » fesseurs belges pourraient être adjoints aux membres de l'école » française d'Athènes. » J'ignore si la convention a été réellement signée : ce qui est certain c'est qu'aucune suite n'y fut donnée et que jamais un jeune savant belge ne fut attaché à l'école française d'Athènes[1]. Ceci s'explique aisément. Les évènements de 1848 appelaient l'attention tant des gouvernements que du public sur un ordre d'idées bien différent des progrès scientifiques ; d'un autre côté l'École était de création trop récente pour qu'on pût avoir pleine confiance en elle : en France même on se contentait de la laisser vivre, sans songer à étendre son influence ; ce sont-là cependant des raisons secondaires, car malgré les évènements de 1848, le projet existait encore en 1850 : c'est ce que constate le rapport de M. Guigniaut. Si donc on n'arriva à aucune solution, si même le projet resta complètement inconnu en Belgique, il faut apparement l'attribuer, en grande partie, à cette apathie scientifique dont notre pays souffre depuis si longtemps. Un faux patriotisme ne doit pas nous pousser à voiler la vérité : l'amour de la science pour la science même n'existe malheureusement que trop peu dans notre pays ; le public reste généralement indifférent à tous les progrès de la haute science, surtout lorsqu'ils sont du domaine de l'*Alterthums-wissenschaft*. Ceux qui, depuis 1830, étaient parvenus à se faire un nom dans la science de l'antiquité, étaient connus partout, excepté dans leur propre pays. Je ne citerai, comme exemple, que le nom de feu M. Roulez. Et pour dire toute notre pensée, nous ajouterons que les divers gouvernements qui se sont succédé depuis cinquante ans ne nous semblent pas avoir fait assez d'efforts pour détruire cette apathie générale. Les négociations restèrent donc complètement inconnues et l'on fut bien étonné lorsque M. Thonissen, dans la séance de la chambre du 1er février 1872, apprit au pays que, sous le ministère de M. Rogier, en 1847, le gouvernement français avait offert de prendre chaque année un élève belge à l'école française d'Athènes, moyennant la faible rétribution de 1200 fr. Dans la séance du 7 février, l'honorable représentant donna des

---

[1] Feu M. Parlier, professeur à l'Université de Bruxelles, avait été désigné pour faire partie de cette école, mais aucune suite ne fut donnée à cette désignation. *(Note de la rédaction).*

renseignements plus précis et déclara qu'au mois d'août 1847 une convention avait été conclue et qu'une dépêche belge relative à cet objet portait le n° 32520 (4° division). Le ministre de l'intérieur, M. Delcour, se contenta de répondre qu'il se ferait produire le dossier et qu'il ne perdrait pas la question de vue. En fait, l'affaire n'eut pas de suite, et les négociations ne furent pas reprises, malgré la demande que M. Thonissen en avait faite. Je crois ne pas me tromper en affirmant que, si les négociations étaient reprises, elles ne rencontreraient à Paris aucune difficulté sérieuse, maintenant surtout que l'École est entièrement réorganisée. Il ne m'appartient pas de préciser ici de quelle manière et dans quelles conditions notre gouvernement pourrait envoyer régulièrement en Grèce un jeune docteur en philosophie ou un élève sorti de l'école normale. Je n'en dirai donc que peu de mots. Une place serait ouverte à un jeune savant belge à l'école française d'Athènes, et celui-ci n'y serait envoyé qu'après avoir subi *en Belgique* un examen spécial sur des matières de première nécessité pour l'utilité de sa mission et dont la connaissance n'est exigée pour aucun de nos examens officiels. Il s'agit de l'archéologie et de l'épigraphie grecque et latine. L'élève aurait à se soumettre, tout comme les élèves francais, aux règlements de l'école et aux ordres du directeur. La question de savoir s'il pourrait être logé à l'école même me paraît toute accessoire. L'essentiel consisterait dans la direction scientifique que nos jeunes savants trouveraient en Grèce. Ils auraient aussi à livrer régulièrement des mémoires. Seulement ils dépendraient, non de la commission de l'Institut, mais d'une commission de la classe des lettres de notre Académie royale, à moins cependant que le gouvernement français n'insistât pour le contraire. L'art. 5 du décret du 26 nov. 1874 semble prévoir le cas où un étranger serait admis à l'école. « Le titre d'associé correspondant, dit cet article, peut être en outre décerné, *sans condition de nationalité,* par le ministre de l'instruction publique, sur une double proposition de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres et du directeur de l'école d'Athènes. » Cet article me semble pouvoir s'entendre tout aussi bien de savants auxquels on veut accorder un titre scientifique que d'élèves étrangers.

(*A continuer*).

ADOLF DE CEULENEER.

COMPTES RENDUS.

Étude philologique de la langue française *ou grammaire comparée et basée sur le latin,* par J. Bastin, St. Petersbourg 1879, seconde partie (syntaxe).

Nous venons rendre compte de l'œuvre d'un compatriote qui, résidant à l'étranger, y honore le nom Belge par son talent et ses travaux ; si nous nous acquittons un peu tardivement de cette tâche (le livre a paru au commencement de cette année), que M. Bastin et les lecteurs de la Revue veuillent bien nous le pardonner : des circonstances toutes particulières nous ont forcé d'interrompre l'examen de cette grammaire, pour le reprendre après a principio. Que l'auteur n'impute donc pas ce long retard à l'indifférence et au dédain dont sont généralement l'objet en Belgique les productions de nos écrivains nationaux : nous déplorons trop cette situation, pour nous rendre complices de ce manque de patriotisme, surtout lorsqu'il s'agit d'un ouvrage de réelle valeur, comme celui de M. Bastin.

La grammaire de M. Bastin est, en effet, une œuvre sérieuse et consciencieuse : elle témoigne de connaissances très étendues, très variées, d'une érudition étonnante, d'une lecture prodigieuse, d'observations attentives et de recherches patientes, c'est un exposé *complet* des faits grammaticaux qui se rapportent à la syntaxe française. Je dis *complet,* je pourrais et devrais peut-être dire *trop complet,* car l'auteur a fait entrer dans sa grammaire non pas seulement *toutes* les règles avec *toutes* leurs exceptions, mais encore *toutes* les exceptions de ces exceptions ; bref, *toutes* les difficultés qui peuvent se présenter à l'étranger qui apprend le français y sont traitées, et longuement traitées, si bien que l'on a peine souvent à coordonner dans son esprit l'ensemble des règles générales et particulières qui concernent un même point. La grammaire de M. Bastin fait, en maint endroit, l'effet d'un bois fourré où il est difficile de voir clair et plus difficile encore de se retrouver. Mainte particularité, mainte « abnormität », comme diraient les Allemands, eût pu, sans danger, être laissée du côté, car la pratique même de la langue, la lecture des bons auteurs et les explications d'un maître à l'occasion suffisent à les faire connaître, sans qu'il soit nécessaire d'en embarrasser l'exposition des règles d'une syntaxe déjà très compliquée dans ses lignes générales.

Toutefois nous ne devons pas oublier que la grammaire de M. Bastin est destinée aux Russes et que l'auteur a pu avoir, pour entrer dans tous ces détails, des raisons particulières fondées sur cette destination spéciale. — Nous pouvons donc, eu égard aux circonstances, et dans une certaine

mesure, passer l'éponge sur cette faute, mais il n'y a pas que ce défaut de prodigalité. Il en est un autre plus grave et moins explicable de la part d'un homme aussi instruit que M. Bastin : il réside dans l'idée qui a inspiré la composition de la grammaire, dans l'idée maîtresse que le titre même du livre met en relief : « Étude philologique de la grammaire française ou grammaire comparée *basée sur le latin*. » Cette idée d'exposer les règles de la syntaxe française en cherchant les règles analogues de la syntaxe latine et en les rapprochant les unes des autres, nous paraît absolument fausse et dépourvue de tout caractère pratique.

En effet, qui dit étude philologique du français, entend nécessairement par là l'étude des transformations que la langue latine a subies pour aboutir au français de nos jours. Or, l'auteur a voulu mettre en rapport *directement* le français, *dans son état actuel,* avec le latin littéraire et classique. Ce rapprochement direct est impossible même avec le latin vulgaire qui est le véritable prototype du français; car la langue primitive, telle qu'elle est résultée d'une première assimilation du latin par les peuples de la Gaule, a subi une série de transformations, si bien qu'll n'y a plus entre les mots du français et ceux du latin qu'une ressemblance quelquefois difficile à reconnaître; et pour ce qui concerne la construction, l'écart qui éloignait déjà le latin vulgaire du latin littéraire s'est accentué dans le roman et dans le français, et a abouti à une séparation radicale. La langue française de demi-analytique qu'elle était restée jusqu'à l'aurore du XVe siècle, est devenue depuis absolument analytique. Dès lors quels rapprochements directs peut-on établir entre elle et la langue latine, qui est bien la plus synthétique des langues indo-européennes après le sanscrit?

Une grammaire comparée du français et du latin doit faire nécessairement l'histoire des transformations de la syntaxe française pour remonter jusqu'au latin; elle doit être historique, sous peine de n'avoir à constater que des analogies accidentelles, et encore dans des cas très rares. C'est précisément ce qui est arrivé à M. Bastin : en fait, les comparaisons qu'il établit entre le latin et le français sont très clair-semées, on lit des pages entières sans en rencontrer une. Quelques-unes même sont forcées; c'est ainsi qu'il dit p. 58 : Le substantif, placé en apposition, prend *ordinairement* en français le même cas que celui auquel il se rapporte. » C'est la reproduction littérale de la règle de la grammaire latine concernant l'apposition ; mais où l'auteur a-t-il vu qu'il y ait des *cas* en français ; et comment concilie-t-il sa règle avec les exemples qu'il cite et dont voici le second: Il se jeta dans les bras du prince, son protecteur ? — Ne faudrait-il pas, d'après sa règle, « dans les bras du prince, *de* son protecteur, » en admettant qu'on puisse considérer « du prince » comme étant le génitif de « le prince » ? — Et que signifie plus loin cette remarque : « Le *génétif d'apposition* n'est souvent qu'une espèce de *génitif possessif:* le fleuve du Rhône, flumen Rhodunus ? » Au chapitre réglant la concordance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif, M. Bastin s'est chargé lui-même de prouver combien ce rapprochement direct du français actuel et du latin

littéraire est factice, et combien les analogies qu'il indique sont imaginaires. Il déclare que le latin de Cicéron ne s'accommoderait pas volontiers de la liberté qui règne, en français, dans les rapports entre les temps de l'indicatif et ceux du subjonctif. « C'est toujours », dit-il plus loin, « la pensée *que* nous voulons exprimer *qui* nous donne le temps du subjonctif *que* nous avons à employer ». Assurément, on n'oserait dire que la même indépendance règne dans l'emploi des temps du subjonctif latin; la « consecutio temporum » y est très rigoureuse, et les exceptions à la règle générale unique sont fondées : 1° sur ce principe, *unique* aussi, qu'il faut distinguer les propositions subordonnées au subjonctif, qui expriment un but, une intention de celles qui marquent une simple conséquence; 2° sur ce fait que le parfait latin est l'équivalent à la fois du passé défini et du passé indéfini français, et que, par suite, il agit sur la proposition subordonnée tantôt comme temps historique tantôt comme temps non-historique. Jamais, par exemple, la phrase : Dieu a permis que je fusse sénateur, » (p. 201), traduite littéralement en latin, n'y aurait le sens qu'elle avait dans la bouche de M. Dupanloup. Les analogies nombreuses que M. Bastin croit découvrir entre le français et le latin ne sont qu'apparentes : car là où le français ne fait aucune différence entre le présent et l'imparfait du subjonctif, au point de vue du sens, le latin, lui, en met une très marquée. — C'est ce que M. Bastin nous paraît avoir perdu de vue en plus d'un cas; ce qui ne veut pas dire que tous les rapprochements qu'il a faits sont inexacts; mais les ressemblances qu'il constate sont, à nos yeux, plutôt une conséquence de l'unité logique de l'esprit humain, qu'un héritage historique du latin.

Nous signalons, en passant, à M. Bastin ce chapitre de la concordance des temps du subjonctif comme ayant spécialement besoin d'être remanié; l'exposition n'est ni claire ni méthodique, on s'y perd dans un vrai dédale de règles et d'observations qui se modifient les unes les autres, au point qu'on finit par ne plus savoir à quelle règle se rattache telle observation mise à la suite de la 3e, 4e ou 5e exception. Puis il s'y trouve des erreurs qui déroutent le lecteur. Ainsi p. 196 l'auteur pose le principe suivant : Le passé du subjonctif répond au passé défini et au passé indéfini, or, *tous* les exemples qui suivent sont taillés sur ce modèle-ci : Vous êtes l'homme le plus dévoué dont *j'eusse* l'idée. — Où est l'application de la règle? — Le lecteur ne voit qu'après coup que le principe posé plus haut se rapporte à l'exemple cité p. 195 au bas, et qu'il y a une faute de ponctuation après le mot indéfini.

En thèse générale M. Bastin n'énonce pas les règles avec toute la clarté, toute la netteté désirables; on dirait vraiment qu'il n'est pas sûr de l'exactitude des principes, des règles qu'il avance; delà vient que beaucoup de ses formules sont accompagnées du mot *généralement, ordinairement, souvent,* ce qui laisse un doute fâcheux dans l'esprit du lecteur sur les cas où il doit ou ne doit pas appliquer la règle. Citons, comme preuve à l'appui, la phrase suivante : (M. Bastin vient de déterminer les règles d'après

lesquelles l'adjectif suit ou précède le substantif qu'il modifie, et il conclut en ces termes p. 80, 11) :

Ajoutons à toutes les règles précédentes :

1° Que le mot le plus court se met *souvent* le premier; le plus long, le dernier;

2° Que c'est *souvent* l'oreille, le goût *qui* décide de la place de l'adjectif, ce *qui* laisse *quelquefois* place à l'arbitraire et fait *que* les remarques *qui* précèdent sont loin d'être des lois absolues, et nous aurons une idée *plus* ou *moins* juste des principes *qui* doivent nous guider pour la place *que* nous devons donner à l'adjectif. »

Nous croyons avoir deviné la cause de l'embarras que trahit l'expression incertaine et flottante des formules dont M. Bastin s'est servi pour énoncer ses règles. Il s'est départi du principe qui doit guider tout grammairien dans la détermination des lois qui régissent la syntaxe d'une langue : ce principe, c'est de ne consulter que l'usage le plus général, l'usage consacré par l'exemple des écrivains dont la pureté et la correction sont indiscutables et indiscutées, et spécialement pour la langue dont il s'agit ici, l'usage sanctionné par l'autorité la plus imposante, l'Académie française. Sans doute beaucoup d'écrivains français, même des académiciens, ne se sont pas fait scrupule de ne tenir aucun compte en certains cas des prescriptions de la grammaire, mais ces licences, ces infractions, dirons-nous, ne justifient pas les abus que peuvent commettre des écrivains sans talent et sans nom, et le grammairien ne doit pas se croire obligé d'ériger ces exceptions en règles, de tenir compte des irrégularités capricieuses que l'on voit éclore, tous les jours, dans des œuvres de moindre valeur. Au demeurant, pour qui regarde de près, il arrive quatre-vingt-dix fois sur cent que les licences constatées dans les écrits des auteurs dont la réputation littéraire est consacrée par le temps, que ces licences, dis-je, sont justifiées par des raisons supérieures, des raisons d'euphonie, d'harmonie, le plus souvent des raisons de logique; car, en tout, et même en grammaire, la logique reprend souvent par la force des choses ses droits méconnus, et fait plier la volonté arbitraire de l'usage devant son inflexible rigueur.

M. Bastin ferait donc bien, à notre sens, d'épurer sa grammaire, d'en faire disparaître les exemples empruntés à des écrivains sans autorité littéraire, et les observations fondées sur des infractions qu'on rencontre rarement dans les bons auteurs, et naturellement plus souvent chez les autres. Il y aurait avantage aussi, pour sa grammaire, à une disposition plus méthodique et à une exposition plus serrée de la matière. Enfin, si M. Bastin, au lieu de faire du rapprochement de la syntaxe latine et de la syntaxe française le principe fondamental de son livre, comme l'indique le titre, se bornait à constater les points de contact qui peuvent exister entre les deux langues, sa grammaire, sans rien perdre de son grand et sérieux intérêt, gagnerait considérablement en rigueur, partant en valeur scientifique.

M. Bastin a publié antérieurement à la grammaire dont nous venons de parler, deux petits livres dont les titres indiqueront suffisamment les sujets : 1° Les nouvelles recherches sur la langue française et leurs résultats. » Brux. Rosez, 1872 et 2° Étude de philologie comparée. Paris, Lahure, 1876. Le fonds en est excellent : nous recommandons la lecture à tous ceux qui s'intéressent aux études linguistiques ; quel dommage d'y trouver trop souvent des phrases telles que celle-ci : « On a beaucoup parlé, même beaucoup plaisanté de ce dictionnaire [1], mais, malgré toutes les erreurs *qu'*il peut contenir, ce livre a rendu un service immense à la langue française, en nous mettant sur les traces de l'étymologie de beaucoup de mots et en poussant les écrivains *qui* suivirent à des recherches *qui* furent couronnées de plus de succès, mais *qui* ne furent certainement ni plus laborieuses, ni plus consciencieuses *que* les sciences. »

L'on désirerait, pour le second ouvrage, en tête des chapitres où l'auteur compare et rapproche les termes communs aux langues indo-européennes et relatifs au climat, à la géographie, aux divers règnes de l'histoire naturelle [2], un chapitre spécial où l'auteur eût établi les liens et les rapports de parenté des diverses langues, et donné un aperçu des règles qui président à ce que Grimm a si bien appelé « Lautverschiebungen. »

Les lecteurs profanes (et c'est pour eux spécialement que M. Bastin a écrit cette étude) doivent ne rien comprendre aux transformations qu'une racine subit en passant d'une langue à une autre ; c'est pour eux que nous réclamons, dans une prochaine édition, un tableau synoptique renfermant les lois des mutations des consonnes et des voyelles, telles que nous les font connaître les derniers écrits des Curtius, Fick, Ascoli et de Saussure.

H. D.

---

[1] Le dictionnaire de Ménage.

[2] Sorte de résumé de l'ouvrage de Pictet : Les origines Indo-européennes.

ACTES OFFICIELS.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Athénée royal de Bruxelles. — Par arrêté royal du 31 décembre 1879, démission honorable est accordée, sur sa demande, à M. Boset, A., de ses fonctions de professeur chargé du cours de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Bruxelles, avec faculté de faire valoir ses droits à la pension. M. Boset est autorisé à conserver le titre de professeur honoraire.

Par arrêté royal de la même date, M. Cambier, Augustin, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur chargé du cours de mathématiques supérieurs à l'athénée royal de Mons, est nommé professeur chargé du même cours à l'athénée royal de Bruxelles.

Par arrêté ministériel, du 30 décembre 1879, M. Bellefroid, Edouard, docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de flamand au collége d'Ath, est nommé surveillant à l'athénée royal de Bruxelles.

VARIA.

Étude des langues.

En France, quelques réformateurs veulent abolir la composition, la prosodie et les vers latins, que nous avons depuis longtemps proscrits de nos programmes; il y en a même qui pensent que consacrer huit années à l'étude des langues anciennes, est du temps perdu, et qu'il vaudrait mieux remplacer la littérature ancienne par la physique, la chimie, etc. Ces réformes, si on peut appeler cela des réformes, ne sont pas proposées, comme on le pense bien, sans provoquer les plus vives protestations. Voici quelques extraits d'un discours de M. Aug. Nisard qui le prouvent :

En vérité, la guerre que l'on fait à nos vieilles et chères Humanités, et

à notre manière encore usitée d'enseigner le latin, respire, — on le dirait du moins, — une sorte de haine d'ancien piètre écolier. Cela ressemble à des représailles de fruit sec. Et pourtant voyez comme notre foi est grande en la vertu libérale du latin ! Nous nous obstinons à croire que rien n'a péri de la culture latine même chez ceux qui ont été de médiocres humanistes en dépit de leur mauvais vouloir et de leur nonchalance. Ce n'est pas qu'on ait encore décidé de chasser de nos écoles publiques les Muses grecques et latines. On nous les laisse par une grâce d'État de laquelle nous devons nous montrer reconnaissants.

Mais si la langue latine est maintenue à la tête de l'enseignement secondaire, c'est sous une espèce de rubrique nouvelle inconnue à nos pères, sous la rubrique de *Gymnastique des esprits;* comme il en est pour les corps de la danse, de l'escrime et de l'équitation.....

Est-il une subtilité plus alexandrine que celle-là ? — Et la question étant ce qu'on l'a faite après quatorze siècles d'éducation libérale en France au moyen des langues anciennes, pourquoi ne pas faire de l'allemand le principal de nos Humanités, de l'allemand qu'on dit être une langue si artistique? Voit-on que les Athéniens, vaincus à Chéronée, aient appris à parler le macédonien ? C'est le Macédonien Philippe qui grécisait avec eux, et qui leur donnait à élever son fils Alexandre. Et les Romains n'ont-ils pas fait de même avec la Grèce assujétie et « dénationalisée ? *Græcia capta ferum victorem Cepit.* Et y a-t-il si longtemps, messieurs, que notre français était de par nos armes et notre politesse, presque la langue usuelle de l'Europe ?

Non, le latin n'est pas cette gymnastique, extérieure à l'esprit, tant elle le pénétrerait peu! sur laquelle on prétend bâtir un nouveau système d'enseignement classique. Le latin, comme il veut être étudié, dans le solide ou le délicat des choses, est une véritable culture de l'esprit, la moins hâtive, la moins artificielle, la moins prodigieuse, et la plus rationnelle qui se puisse imaginer. Elle a lieu en sa saison, ni en deçà, ni au delà, par degrés, et, comme parlent les philosophes, en concomitance avec les accroissements naturels de l'enfant. Pas plus que la nature, elle ne se trouve bien des intervalles démesurés et des sauts. *Natura nihil facit per saltus :* encore moins se prête-t-elle aux procédés faux et malhonnêtes des charlatans d'éducation publique. Le temps, ce maître éducateur, est, dans tout ce qu'elle fait et parachève, le principal opérateur. Ne lui demandez pas des produits abortifs. Nous ne connaissons pas, nous les vétérans de la latinité des latinistes de trois ans.

Dire, comme on le pense et comme on le sent en soi-même, tout ce qu'est cette culture par les langues anciennes, combien intérieure et profonde, combien unie et — passez-moi le mot — consubstantielle à l'esprit, combien infuse dans nos moelles,

Ostendit sese jam mihi medullitus,

comme Plaute fait parler l'un des amants de sa comédie du *Truculentus* (acte II, scène IV, vers 25) : vous dire cela, Messieurs, ce serait vous

raconter à vous-mêmes, ce que vous êtes dans votre fond, dans votre génie, dans vos mœurs, ce que vous avez été, ce que vous serez à la lumière des affaires publiques.

Eh bien, le croirait-on, « pour mieux assurer le noble fond de l'éducation française, les études classiques » — C'est très bien parlé ! — « on propose de consacrer moins de temps à l'étude du latin, pour le mieux savoir et en tirer le meilleur profit. »

Depuis quand, Messieurs, consacrer moins de temps à une chose fait-il qu'on sait mieux cette chose ? Les apprentis des métiers manuels riraient dans leur jeune barbe de ce paradoxe tombé des nues. Aussi les conséquences se déroulent delà comme d'elles-mêmes. Diminuons le nombre des menus exercices classiques, où l'écolier se traîne sur l'imitation, s'échauffe la cervelle et se ronge les ongles. *Thèmes, Discours latins, Vers latins,* — ces aimables *vers latins !* — que toutes ces amusettes difficultueuses des classes soient de beaucoup réduites ou même totalement supprimées. Ne comprenez-vous pas qu'elles empêchent un rhétoricien, et moindre qu'un rhétoricien, de connaître à vue de pays des chefs-d'œuvre de la littérature latine, d'un Cicéron, d'un Tite-Live, d'un Virgile, d'un Horace et d'un Tacite ?

Lire Tacite à vue de pays ! nous ne le prenions pas de si haut avec l'auteur des *Annales* et des *Histoires*, nous les barbons de l'ancienne Université de France ; et nous demeurions fort longtemps, et nous y demeurons encore, sur les textes immortels de ce penseur en histoire, de ce terrible moraliste qui a flétri à perpétuité toutes les tyrannies, aussi bien celles d'en haut que celles d'en bas.

On nous dit que tels et tels exercices, que l'on traite de superfétants, sont bons tout au plus pour « les délicats » des classes, les *vers latins* plus particulièrement que je ne défendrai pas, ne craignez point, Messieurs, par toutes les bonnes raisons que je pourrais tirer *ex visceribus rei.* « Bons pour les délicats ! » mais quelle espèce d'esprits a donc toujours formés l'Université de France, sinon des esprits délicats, touchés du vif amour du bon, du beau et du grand dans les lettres et dans la morale ; le goût ayant cela de haut et de fier que les bassesses du cœur l'offensent de la même manière que la littérature crapuleuse ? — Des esprits délicats ! — Mais il n'y a jamais trop de cet or vierge dans un pays qui s'appelle encore la France, et qui ne veut pas qu'on l'amoindrisse et la déshonore, en dépit qu'elle en ait, dans l'opinion du monde. Notre pays ne s'est jamais accommodé pour les affaires, pour les principales et pour les ordinaires, même d'esprits de deuxième qualité. En tout le génie de la France prétend à être le génie de la France, et à ce que les ombres de la décadence n'offusquent pas cette chose, toujours brillante dans le deuil le plus profond des cœurs, la patrie française. La grandeur de l'esprit français ; que ce soit au moins notre dernier orgueil !

« On ne parle pas le latin dans notre moderne société : donc il est superflu de l'écrire. » C'est un petit raisonnement. Ce n'est pas pour le

parler qu'on l'écrit; c'est afin de se le rendre propre; ce qui donne la seule et vraie intelligence des textes des grands écrivains latins. Prétendrait-on, si l'on n'avait pas manié tant bien que mal l'hexamètre virgilien, pénétrer au cœur de cette poésie pleine de tendresse et de larmes du chantre de l'Enéide, et pleurer avec lui sur les choses humaines, *Sunt lacrimæ rerum?* Et votre gymnastique amusante vous serait-elle de beaucoup d'aide pour sentir les vers que voici, pour les sentir avec votre cœur, votre chair, votre âme, avec tout votre être, si vous l'avez bon et ingénu? Ces vers sont d'une religion si tendre!

Nos juvenem exanimum, et nil jam Cœlestibus ullis
Debentem, vano mœsti comitamur honore.

Tous les jours il nous meurt des jeunes de chez nous, ou qui nous sont quelque chose par les éternelles sympathies des paternités et des maternités humaines. Je plains l'illettré, ou le cœur sec et implacable qui n'a pas de larmes pour la mort prématurée et glorieuse du fils d'Evandre.

AUGUSTE NISARD.

« Il est prouvé que l'étude forte, *lente*, profonde des langues, des lettres, et spécialement des langues et des lettres anciennes, est le système d'instruction secondaire le plus moral, le plus civilisant, si je puis parler ainsi, le plus conforme à la nature des relations sociales et aux lois du développement de l'esprit humain.... Plus la langue qu'il étudie sera exacte, fine, riche, élégante, bien faite, plus cette étude sera salutaire à l'esprit qui en acquerra, dans sa propre activité, d'autant plus d'exactitude, de finesse, de richesse et d'élégance. »

GUIZOT.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. C. Graux, S. Guyard, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 22 novembre : **Büttner,** Les manuscrits d'Eschine, par W. — **Riant,** La lettre d'Alexis Comnène à Robert le Frison, par G. P.

— Du 29 : Recueil des inscriptions de l'Inde, p. p. **Cunningham,** par L. Feer. — **Welzhofer,** Thucydide et son œuvre historique, par G. Perrot. — Du 6 décembre : **De Saussure,** Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes, par Em. Baudat. — Un papyrus inédit de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot, nouveaux fragments d'Euripide et d'autres poètes grecs, p. p. **Weil**; Fragments inédits de poètes grecs, p. p. **Cobet**, par Ch. G. — Apologie pour Hérodote par Henri Estienne p. p. **Ristelhuber.** — **Clermont-Ganneau,** Note sur les stèles de Marseille et sur l'origine du nom de Monaco, par Ch. Clermont-Ganneau. — Chronique (France, Allemagne, Belgique, Bohême, Hollande, Pologne, Russie). Du 13 : **Bouché-Leclercq,** Histoire de la divination dans l'antiquité, par P. Decharme. — L'Économique de Xénophon dans sa forme originelle, p. p. **Lincke**; l'Économique de Xénophon, p. p. **Graux**; **Riemann,** De la constitution du texte des Helléniques de Xénophon, par Ch. G. — **Robert,** Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France, par A. C. — Du 20 : **De Vasconcellos-Abreu,** Grammaire de la langue sanscrite, par Abel Bergaigne. — **Paley**, Quintus de Smyrne et l'Homère des poères tragiques, par Henri Weil. — **Breitinger,** Les Unités d'Aristote avant le Cid de Corneille.

Société belge de Géographie. Bulletin, publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la Société. Troisième année. 1879. N° 5.

Sommaire : I. J. Du Fief. Congrès de géographie commerciale. Session de Bruxelles. — II. E. Suttor. Le voyage d'exploration de Serpa Pinto. — III. E. Adan. Association géodésique internationale. Conférence de Genève. — IV. E. Adan. Causerie scientifique. — V. Chronique géographique. — Globe, régions polaires; réseau télégraphique; expédition américaine au pôle nord; projet du capitaine Cheyne; expédition à la recherche de Franklin; voyage de M. Nordenskiöld; profondeur et température de l'océan Glacial. Europe : Belgique. Création d'un cours de géographie industrielle; Pays-Bas, population. — Asie : Chemin de fer de l'Asie centrale; les Turkmènes. — Afrique : Expédition de l'Association internationale africaine; quatrième expédition belge; mœurs des peuples d'Urua; population de l'Afrique; expédition de MM. Bagot et Beaver; chemin de fer transsaharien; le rifle du roi; sources du Niger. — Amérique : Mexique, données altimétriques. — Océanie : Les îles d'Ahomès. — Cartes : Voyage de Serpa Pinto. — *Compte rendu des actes de la Société.* — Séance mensuelle du 26 juillet. — Membres admis. — Ouvrages reçus.

